

série actes

7 • 2009

Qualifier des lieux de détention
et de massacre (2)
Territorialisation, déterritorialisation

Colloque
sous la direction de

Béatrice Fleury et Jacques Walter

Maison des sciences de l'homme Lorraine (USR 3261 du CNRS)
Centre de recherche sur les médiations (ÉA 3476)

Université Paul Verlaine-Metz
6, 7 novembre 2008

> COMITÉS ET SOUTIENS

COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA MSH LORRAINE

Philippe Blache (CNRS, France)
Michel Chauvière (CNRS, France)
Françoise Cros (CNAM, Paris, France)
Jacques Commaille (ENS Cachan, France)
Edith Esch (Cambridge, UK)
Jeremy Gray (Warwick, UK)
Benoît Habert (ENS Lyon - TGE Adonis, France)
Daniel Jacobi (Avignon et Pays de Vaucluse, France)
Jean Leca (IEP, Paris, France)
Jean-Pierre Nandrin (Bruxelles, Belgique)
Nicolas Strobach (Sarrebruck, Allemagne)
François Violla (Montpellier 1, France)

COMITÉ TECHNIQUE

Benjamin Champenois (secrétariat, CREM)
Sandrine D'Alimonte (communication, MSH Lorraine)
Catherine Maillot (édition, MSH Lorraine)
Arnaud Pluvinet (logistique, MSH Lorraine)

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

Francis Balace (Liège, Belgique)
Michel Grunewald (Metz, France)
Pierre Halen (Metz, France)
Rainer Hudemann (Sarrebruck, Allemagne)
Gerd Krumeich (Düsseldorf, Allemagne)
Hans-Jürgen Lüsebrink (Sarrebruck, Allemagne)
Vincent Meyer (Metz, France)
Frank Wilhelm (Luxembourg, GDL)

SOUTIENS

Centre national de la recherche scientifique
Centre de recherche sur les médiations (ÉA 3476)
Centre régional universitaire lorrain d'histoire (ÉA 3945)
Communauté d'agglomération de Metz Métropole
Conseil général de la Moselle
Conseil régional de Lorraine
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Université Paul Verlaine-Metz

> SOMMAIRE

- 7 *Béatrice Fleury, Jacques Walter*
Territorialisation/déterritorialisation
- Régimes de visibilité/invisibilité**
- 25 *Jean-Louis Tornatore*
Mémoire, patrimoine, globalisation. Culture de/dans la déterritorialisation
- 41 *Marilda Azulay Tapiero, Estrella Israël-Garzón*
Geste mémoriel et geste architectural : Berlin, Barcelone, Sarrebruck
- 61 *Laurent Thiéry*
Le camp de concentration d'Hertogenbosch aux Pays-Bas et le commandement militaire allemand de la Belgique et du Nord de la France.
Rapprochement d'un espace et d'un système d'occupation (1943-1945)
- 77 *Aminata Niang Diéne, Sylvie Thiéblemont-Dollet*
Le camp de Thiaroye (Dakar) : un territoire à l'histoire « inoubliable », mais pourtant invisible ?
- 95 *Olivier Dard*
De la stèle de Marignane au mur des disparus de Perpignan :
les lieux de mémoire de l'Algérie française dans le débat public
- Mobilités répressives et mémorielles**
- 111 *Cédric Neveu*
Le KL Natzweiler et la répression dans les zones annexées :
un cas de déterritorialisation
- 125 *Thomas Fontaine*
Le convoi, un lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire
- 145 *Philippe Mesnard, Joanna Teklik*
Le voyage à Auschwitz : tourisme de mémoire ou tourisme culturel ?
- 159 *Luciana Messina*
Les frontières des centres clandestins de détention en Argentine
- Des lieux de répression aux chemins de traverse mémoriels**
- 177 *Yannis Thanassekos*
Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)
- 201 *Luba Jurgenson*
Territoire de la Kolyma et espace littéraire.
Le parcours concentrationnaire de Chalamov

- 213 *Claudia Feld*
Souvenirs de l'ESMA : l'exploration d'un espace complexe

Des lieux et des maux dans des mots

- 235 *Daniel Weysow*
Témoignages et reconstitution du siège de la Gestapo à Bruxelles
- 251 *Béatrice Fleury, Jacques Walter*
Le camp de la Neue Bremm et les procès de Rastatt
dans la presse d'Alsace-Lorraine (1946-1947)
- 299 *Fransiska Louwagie*
Lieux de non-retour
- 313 *Galyna Dranenko*
Les génocides et leurs représentations littéraires dans les œuvres
des écrivains de Bucovine
- 341 **Abstracts**

> PRÉSENTATION

BÉATRICE FLEURY

Centre de recherche sur les médiations
Université Nancy 2
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Beatrice.Fleury@univ-nancy2.fr

JACQUES WALTER

Centre de recherche sur les médiations
Université Paul Verlaine-Metz
Maison des sciences de l'homme Lorraine
jacques.walter@univ-metz.fr

TERRITORIALISATION, DÉTERRITORIALISATION (2)

En 2008 paraissait *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, premier volume d'une série de quatre dont l'objectif était d'avancer des propositions sur les processus de qualification, disqualification et requalification de lieux de détention, de concentration et d'extermination¹. Ce volume posait les jalons d'un programme de recherche qui, chaque année, vise – et visera – à interroger un aspect particulier des médiations mémorielles. Combinant lieux, temps, acteurs, il mettait en évidence les effets de continuité et/ou de rupture dont la mémoire peut être investie. *Territorialisation/déterritorialisation* poursuit l'analyse, cette fois en s'attachant au mouvement à l'œuvre dans un territoire dont on constate que le bornage spatial évolue au fur et à mesure que progresse le temps séparant une période répressive de sa mise en visibilité mémorielle. Car, rappelons-le, la

¹ Le programme *Qualifier, disqualifier, requalifier les lieux de détention, de concentration et d'extermination* (2007-2011) s'inscrit dans l'axe 4 « Mémoire, culture et sciences » de la msh Lorraine. Il est dirigé par deux chercheurs du Centre de recherche sur les médiations : B. Fleury et J. Walter.

notion de territoire suppose une appropriation (Gravari-Barbas, Violier, 2003). Ce sont donc les modalités de celle-ci qui seront ici analysées.

Plus précisément, le problème posé consiste à démontrer qu'à des dispositions matérielles caractérisées par des particularismes physiques peuvent être associés des facteurs qui, pour partie, sont matériels – par exemple régis par des contraintes de faisabilité faisant qu'un lieu est à même ou non d'accueillir une démarche commémorative – et, pour une autre, immatériels, en lien notamment avec des questions politiques (voire idéologiques), affectives, esthétiques. Ainsi un lieu marqué par l'Histoire ne fait-il l'objet d'une démarche commémorative que si celle-ci parvient à intégrer des conditions et contraintes particulières. C'est donc notamment à ces dernières que les contributeurs s'intéressent. Qu'il s'agisse d'exposer les « régimes de visibilité/invisibilité » et les « mobilités répressives et mémorielles » sur lesquels ces contraintes se fondent, ou qu'il s'agisse de présenter les fluctuations perceptibles dans la dynamique qui va « des lieux de répression aux controverses mémorielles » ou dans celle qui articule « des lieux et des maux contre des mots », tous attestent de l'idée selon laquelle les lieux de détention, de concentration et d'extermination voient leurs frontières physiques et psychologiques se déplacer au gré d'intentions ou d'interactions diverses.

Dans ce volume, comme dans le précédent, la pluralité disciplinaire est de mise : elle prend la forme d'un échange de points de vue entre des chercheurs en littérature et d'autres en sciences de l'information et de la communication, une anthropologue, un ethno-sociologue, un géographe et des historiens. Différents pays sont également représentés. Les auteurs sont argentins, belges, espagnols, français, polonais, sénégalais ou ukrainiens. Ils conduisent des travaux sur des lieux situés en Allemagne (le Musée juif de Berlin et le Monument invisible de Sarrebruck, le camp de la Neue Bremm), en Argentine (les centres clandestins de détention, l'École mécanique de la marine à Buenos Aires), en Belgique (le siège de la Gestapo à Bruxelles), en Espagne (le *Fossar de la Pedrera* à Barcelone), en France (le camp de Natzweiler, la stèle de Marignane et le mur des disparus à Perpignan relatif à la guerre d'Algérie), en Russie (la Kolyma), aux Pays-Bas (le camp de concentration d'Hertogenbosch), en Pologne avec les camps d'Auschwitz, au Sénégal avec le camp de Thiaroye (Dakar), en Ukraine, plus particulièrement en Bucovine. À noter que deux contributeurs s'émancipent des frontières spatiales : l'un s'attache à des situations de déprise industrielle selon la thématique de l'émotion patrimoniale ; un autre étudie la représentation des convois de déportés en les envisageant comme des lieux de mémoire au sens où Pierre Nora (1984) les définissait.

À la question foisonnante du territoire (voir Alphandéry, Bergues, 2004) et, par voie de conséquence, à celles de la territorialisation et de la déterritorialisation, s'adjoignent notamment les thèmes de l'identité, de la culture, du patrimoine. Les problèmes d'urbanisme, d'architecture, de paysage, de frontières en sont plusieurs aspects ; ceux relatifs au rôle joué par les institutions politiques, les militants et/ou des citoyens, les artistes en sont d'autres. De fait, si hommes

et espaces ont à voir ensemble, en poser le constat ne résout aucunement la question de savoir qui de l'identité ou du territoire construit l'autre. D'ailleurs, en centrant l'interrogation sur des lieux portant les marques d'un passé violent, cette interrogation prend une tonalité particulière. En effet, une fois que ces lieux n'honorent plus leur fonction initiale, que deviennent-ils ? De quelles mémoires sont-ils l'emblème ? De quelle(s) réalité(s) aussi ? Celle de la brutalité qui s'y est exercée ? Ou celle des années qui ont suivi ? Agencés à distance plus ou moins grande des événements qu'ils sont censés incarner, ils portent donc la trace d'une histoire aux lignes brisées dont cet ouvrage tente de retracer les étapes et moments significatifs.

Régimes de visibilité/invisibilité

C'est à l'articulation entre ce qui est visible ou non ainsi qu'à la mise à plat des critères esthétiques, discursifs, politiques, que la section « Régimes de visibilité/invisibilité » s'intéresse. Gestes architecturaux, commémoratifs, urbanistiques, culturels sont étudiés par un ethno-ethnologue (Jean-Louis Tornatore), une architecte (Marilda Azulay), une spécialiste des médias (Estrella Israël-Garzón), une géographe (Aminata Niang-Diéne), deux historiens (Laurent Thiéry, Olivier Dard) et une chercheuse en sciences de l'information et de la communication (Sylvie Thiéblemont-Dollet). Comme pour le reste de l'ouvrage, les lieux sont représentatifs de conflits contemporains (Seconde Guerre mondiale, guerre d'Algérie).

De l'ensemble des contributions, une se distingue, celle de Jean-Louis Tornatore. Contrairement à ses collègues, ce dernier n'est pas un spécialiste des situations de guerre. Pour autant, présenté en amorce de la section, son propos est éclairant. Déjà par la définition que le chercheur donne du territoire – « une forme institutionnalisée de découpage de l'espace, lié à la représentation politique (la circonscription) et à l'action publique (le territoire de compétence) » –, puis par l'interrogation qu'il formule à propos de la persistance ou non de ce territoire dans le cadre de la mondialisation et celui, plus récent, de la globalisation. Discutant et mettant à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle « la relation au passé serait affectée ou profondément transformée par cette nouvelle forme de tension entre le global et le local qui caractérise la globalisation », il observe les formes mémorielles ayant été adoptées en des lieux où la machine sidérurgique a cessé de fonctionner. Il y constate la place prépondérante occupée par des formes artistiques diverses pour honorer le passé et qui déplacent « et le sens de la relation au lieu ou au territoire et le potentiel critique ». S'en prenant à certaines thèses – notamment défendues par des historiens (voir Hartog, 2003 ; Zawadzki, 2008) – qui fustigeraient le poids du présentisme aujourd'hui, il montre combien l'émotion est un registre important des actions contemporaines sur le passé. Une interprétation qui lui permet cette déduction : « La localité est moins

dématérialisée que plurielle et par conséquent potentiellement conflictuelle ». Enfin, il suggère de déplacer le questionnement, préférant à la notion de territoire celle de lieu, plus précisément de ce que celui-ci « prend en charge du passé et de la manière dont il le fait – en d'autres termes des attachements [...] qui se nouent à son endroit ». Ainsi en vient-il à la notion d'espace ou, « selon le vocabulaire de Michel de Certeau, un "lieu pratiqué" ». Citant le philosophe – « L'espace serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé, c'est-à-dire quand il est saisi par l'ambiguïté d'une effectuation, mué en un terme relevant de multiples conventions, posé comme l'acte d'un présent (ou d'un temps), et modifié par des transformations dues à des voisinages successifs » (de Certeau, 1990 : 173) – il fait une proposition dont peuvent profiter les recherches sur la gestion des lieux de détention, de concentration et d'extermination : « L'instabilité du lieu pratiqué suppose la possibilité de sa délocalisation et de sa relocalisation – i.e. il n'est pas indéfiniment indexé à des vestiges [...]. En d'autres termes, l'instabilité du lieu renvoie au brouillage de catégories supposées signifier différentes manières d'entretenir des relations avec le passé, en particulier celles de mémoire et de patrimoine ». Ainsi Jean-Louis Tornatore postule-t-il qu'il y a de la dématérialisation dans le patrimoine et de la culture dans le passé. Ce dont ne doute aucun des contributeurs présents en ces pages.

C'est notamment le cas quand il s'agit d'étudier l'expérience esthétique, plus particulièrement quand celle-ci a pour intention de rappeler des événements violents et d'en honorer les victimes. Trois contributions en font le cœur de leur propos : Marilda Azulay et Estrella Israël-Garzón étudient ce qu'il en est du geste architectural, Aminata Niang Diène et Sylvie Thiéblemont-Dollet se penchent sur l'urbanisme, Olivier Dard sur l'acte commémoratif. Concernant l'architecture, les chercheuses espagnoles s'intéressent à trois monuments : le Musée juif de Berlin, le Monument invisible de Sarrebruck, le *Fossar de la Pedrera* à Barcelone. Expériences complexes mêlant fait culturel et perception, ces œuvres dédiées à des victimes de l'Histoire partagent une visée commune : dire ce qui a été perdu et qui se doit d'être rappelé. Par ailleurs, toutes trois proposent au visiteur de suivre un parcours qui a pour effet de l'impliquer à la fois dans le dispositif architectural et dans l'Histoire dont celui-ci témoigne. Revenant sur les choix esthétiques, politiques, symboliques de ces œuvres, les deux chercheuses évoquent également les sensations qui résultent de leur perception, le vide étant constitutif du discours qui les traverse, quel que soit le rapport de chacune au territoire de référence. Si, à Barcelone, le *Fossar de la Pedrera* est situé en un lieu où reposent et sont honorés avec sobriété les victimes de la guerre civile, le Musée juif de Berlin retrace pour sa part 2 000 ans de l'histoire juive. Or, la conception du bâtiment – faite de lignes brisées, de zigzags et d'arrêtes – pensée par l'architecte Daniel Liebeskind, compte autant que les expositions permanentes (notamment celles de livres et d'objets de cultes, des œuvres d'art) ou temporaires qui y prennent place. Quant au Monument invisible de Sarrebruck – au départ une œuvre clandestine de Jochen Gerz et de ses étudiants de l'École d'art de la ville –, il rappelle les cimetières juifs qui existaient avant 1939. Ainsi voit-on que

ces œuvres peuvent faire sens par rapport à l'Histoire sans que pour autant leur emplacement fasse corps avec le territoire des faits auxquels elles font référence.

Aminata Niang Diène et Sylvie Thiéblemont-Dollet font un constat proche, elles qui examinent la gestion mémorielle le Camp de Thiaroye situé en périphérie de Dakar. Le 1^{er} décembre 1944, ce camp avait été le théâtre d'une violente répression par les autorités coloniales à l'encontre des Tirailleurs sénégalais qui y séjournaient et qui réclamaient que leur soient versées les compensations financières promises par l'administration française. Peu présent dans l'espace public sénégalais, absent en France, l'événement a resurgi en 2004 à la faveur du 60^e anniversaire de la libération de la ville de Toulon par le 6^e régiment des Tirailleurs sénégalais. Une Journée des Tirailleurs est alors instituée, le 23 août, par le président Abdoulaye Wade : elle a pour objectif de réparer les oublis relatifs aux faits qui se sont déroulés en ce lieu. Mais pas seulement : elle concerne aussi les victimes d'autres nations africaines. Outre le rappel de ces faits, de la mise en scène des actions mémorielles et de leur réception, les deux chercheuses s'intéressent aux fluctuations des contours physiques du camp. Or, les résultats qu'elles présentent sont frappants : ces contours marquent un clivage entre la volonté affichée par le pouvoir et la politique urbanistique engagée sur la zone où le camp est situé. Basé « entre trois communes d'arrondissement [...] densément peuplées et n'ayant pas d'espace nouveau pour pallier ces difficultés, le camp de Thiaroye fait l'objet d'une forte compétition et d'intérêts contradictoires qui, par effet, ont conduit [...] à la dénaturalisation du site et son démembrement ». Deux logiques s'affrontent, se contredisent aussi, faisant que le camp perd progressivement et de façon inéluctable « ses repères historiques et culturels ».

L'Histoire à laquelle Olivier Dard se réfère est plus récente en même temps que diversement interprétée et appropriée : la guerre d'Algérie. Là encore, il est question de monuments érigés à distance des lieux d'affrontements. Et pour cause, les personnes qui ont quitté l'Algérie – quelle qu'en soit la raison – ont dû chercher en métropole des villes pouvant accueillir des édifices commémoratifs, non sans difficulté d'ailleurs. Sous cet angle, même si les polémiques traditionnelles (à commencer par la question de la torture) n'ont pas cessé, d'autres enjeux ont fait leur apparition autour des questions de mémoire. S'y retrouvent les anciens de l'Algérie française – qu'ils aient combattu pour cette dernière et parfois jusqu'au bout – comme les militants de l'OAS et nombre d'associations de rapatriés qui, à l'heure où la guerre des mémoires fait rage, entendent voir leurs revendications prises en compte et voir reconnus des drames – à leurs yeux trop occultés – comme celui des disparus. L'objet de la contribution d'Olivier Dard s'inscrit donc dans un présent où la question des lieux commémoratifs s'avère cruciale. Pour preuve, en même temps que se multiplient les polémiques sur les « stèles OAS », le programme du 35^e congrès des Cercles algérienistes tenu à Saint-Raphaël les 24, 25, 26 octobre 2008 avait pour titre : « Quand les Français d'Algérie

auront-ils enfin droit à leur lieu de mémoire ? ». Ces revendications sont jugées inacceptables par des acteurs individuels ou collectifs mobilisés contre l'érection des stèles ou contre le Mur des disparus de Perpignan. On y trouve des enfants de victimes des attentats de l'OAS, à commencer par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould-Aoudia, pour lesquels l'OAS serait « au cœur de la République ». Il faut leur ajouter nombre de partis politiques (dont le Parti communiste français, la Ligue communiste révolutionnaire ou Lutte ouvrière) ou d'associations (Ligue des droits de l'homme, ATTAC, etc.) essentiellement marquées à gauche ou à l'extrême gauche. Le propos de l'historien est double. En premier lieu, il tente de resituer le contexte du débat (voire de la polémique) et d'inventorier les acteurs en présence et les discours produits. En second, il s'attache aux enjeux du débat afin de montrer que celui-ci combine des éléments tirés de l'époque de la guerre d'Algérie, « rejouée » 50 ans plus tard, parfois dans les mêmes termes. Incontestables, ces continuités ont cependant leurs limites. En effet, les discours renvoient également à des éléments propres à ce début de XXI^e siècle. D'abord, Olivier Dard note l'émergence de nouveaux acteurs, à commencer par les descendants de personnalités, surtout des victimes (par exemple Agnès Bastien-Thiry ou Jean-François Gavoury). Il souligne aussi la parcellisation – pour ne pas dire la segmentation – des revendications mémorielles qui montre que, pour la guerre d'Algérie, aucun minimum mémoriel commun n'est à présent admis. Une donnée dont Olivier Dard prouve qu'elle empêche au souvenir de se territorialiser.

Le point de vue de Laurent Thiéry n'est pas du même ordre : il a trait à l'oubli d'une partie de l'histoire du camp de concentration d'Hertogenbosch (Pays-Bas), qui a conduit à privilégier la dimension nationale du lieu au détriment d'une réalité plus complexe. Dès 1947, un monument est érigé sur le site « à la mémoire des 329 morts sur la "place des fusillés" », mettant en sommeil le souvenir forcément contrasté des 30 000 personnes qui y ont séjourné (opposants, otages, Juifs et homosexuels). Années 70, un Musée est érigé sur le camp : il présente surtout les conditions de vie des détenus. 1986 : nouvelle étape dans la gestion du souvenir via la création d'une fondation, *Monument National Kamp Vught*. C'est dans ce cadre que le Musée est réaménagé et qu'un monument est inauguré (18 avril 1990) par la Reine Beatrix. Si des épisodes tragiques de l'histoire du camp sont retracés et si le projet qui en accompagne le récit est à visée pédagogique, là encore « aucune vision globale de la fonction du camp de concentration dans un ensemble élargi à l'échelle du Reich et de l'Europe occupée ne rappelle son rôle extranational ». Ainsi les déportés français venant du Nord de l'Hexagone sont-ils totalement oubliés de la mémoire de ce lieu. C'est donc au rappel minutieux de données factuelles que se livre Laurent Thiéry, prouvant – chiffres à l'appui – la réalité de cette déportation. Pourquoi un tel effacement ? Sur ce point aussi, l'historien est explicite : il invoque « le poids de l'horreur ». En effet, si nombre de déportés ont péri dans les convois les conduisant à de grands camps, « la mort ne frappe pas les détenus partis depuis le Nord de la France dans le camp d'Hertogenbosch ». En outre, « près de 53 % des 390 déportés de

France envoyés dans ce camp ont été libérés [...] avant la fin de l'Occupation et ont pu rentrer chez eux ». De la sorte, si l'on constate que la mémoire de la déportation attachée à un lieu spécifique ne peut aucunement s'abstraire d'une Histoire à plus large portée, Laurent Thiéry fait aussi la démonstration que l'historien peut parfois restituer à un lieu l'Histoire dont la mémoire l'a privé. Ce dernier contribue à redessiner les contours physiques et humains d'un territoire que des enjeux mémoriels de différente nature avaient estompés.

Mobilités répressives et mémorielles

Dans la section précédente, il s'agissait d'articuler mémoire et oubli ; dans « Mobilités répressives et mémorielles », il est plus particulièrement question de confronter Histoire et mémoire à partir de la dynamique constitutive du lien les unissant : la temporalité. L'historien Cédric Neveu traite du camp de Natzweiler, son collègue, Thomas Fontaine, du convoi comme « lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire ». Pour leur part, Philippe Mesnard et Joanna Teklik – spécialistes de littérature – délaissent leur domaine premier de recherche pour étudier le tourisme – de mémoire ou culturel ? – à Auschwitz. Et Luciana Messina, anthropologue, se penche sur les centres clandestins de détention en Argentine en montrant, selon les années, la mobilité de l'appréciation de leurs contours géographiques.

Cédric Neveu part d'une situation contemporaine : l'inauguration par le président de la République Jacques Chirac, le 3 novembre 2005, du Centre européen du résistant déporté (CERD) sur l'ancien camp de Natzweiler. Confrontant l'option mémorielle de ce projet à la réalité concentrationnaire du camp, il rappelle que celui-ci, créé en 1941, prenait place dans une logique régionale occultée aujourd'hui. Mais de quelle logique s'agissait-il ? Principalement celle en lien avec l'annexion de l'Alsace et de la Moselle. Ayant comptabilisé le nombre d'entrées dans le camp et l'origine géographique des détenus, Cédric Neveu constate un écart entre « la taxinomie administrative [du camp] et la réalité répressive régionale ». Ainsi le dépouillement d'archives allemandes (carcérales et judiciaires) lui a-t-il permis « d'identifier au moins 1 900 internés de Moselle », non enregistrés comme tels (809) lors de l'entrée dans le camp. Et d'expliquer qu'« à leur arrivée, [les détenus] ne sont pas immatriculés comme Mosellans (*Lothringen*) mais selon leur groupe national ». D'où, pour un historien soucieux d'approcher le rôle répressif régional de ce camp, l'obligation d'organiser son investigation « autour de la notion de territoire – ici la Moselle – et non en termes de population, les Mosellans ». Le point de vue de Cédric Neveu est « décapant » : il prouve que le territoire n'est pas nécessairement là où l'historien l'attend et que c'est seulement en croisant l'étude de différents types d'archives que ce dernier pourra accéder à une perception plus fine de la réalité concentrationnaire d'un camp régional.

Thomas Fontaine bouscule lui aussi quelque peu la façon d'envisager le système concentrationnaire et sa localisation, montrant que « le convoi de déportation est un lieu de mémoire, non pas de la déportation mais de l'expérience concentrationnaire ». Présentant comment la réalité de ce « voyage » a été transmise – dans des textes « pluriels » desquels ressort néanmoins « un récit majoritaire, autour duquel s'est construit le "lieu de mémoire" » –, il argumente sur les effets de cette transmission sur l'écriture même de l'Histoire. Confrontant plusieurs types de récits – témoignages individuels, recueils, travaux d'historiens –, il montre la prégnance d'une représentation commune de ce que, dans le souvenir, ne pouvait qu'être le convoi, à savoir la première étape vers la mort. D'où un constat : la puissance de ce lieu de mémoire non seulement sur d'autres récits testimoniaux, mais également sur les travaux d'historiens : « Sur le plan historique, la faiblesse de ce récit est tout aussi frappante. En effet, en considérant la première étape des camps, il ne rattache pas ces transports aux politiques répressives menées par les autorités allemandes. Le point d'arrivée compte plus que le point de départ, la conclusion mémorielle davantage que le tableau complet et divers de la réalité de ces transports ». Thomas Fontaine conclut sur les manquements de l'historiographie qui, influencée par ce récit omniprésent du convoi, se voit écrire une sorte d'« histoire à rebours » qui a pour particularité de faire « surtout référence au système concentrationnaire, sans intégrer les systèmes répressifs qui sont pourtant des acteurs essentiels de la déportation ». En se centrant sur ces « lieux chargés d'histoire, de mémoire et possédant une puissance commémorative », mais en s'efforçant de les inscrire dans un parcours plus large, le chercheur accède à un tableau complet de la déportation. La dernière phrase de l'historien est emblématique de ce qui aurait, jusque-là, manqué aux récits de déportation et aux travaux sur le thème : « Si le déporté est au centre de ces récits, si l'*Häftling* du camp de concentration pointe déjà, "le déporté de répression", lui, est absent ». C'est en retrouvant dans le convoi les caractères faisant de lui un lieu de mémoire qu'il parvient à combler les étapes manquantes de la compréhension d'une donnée historique majeure.

Ironie macabre de l'Histoire : l'un des sites vers lesquels tant de convois ont été acheminés est devenu un pôle touristique important de l'espace européen. Si bien que la question au cœur du propos de Joanna Teklik et Philippe Mesnard – qui, au demeurant, sert d'amorce à leur démonstration – est de savoir si la fréquentation des camps d'Auschwitz – principalement Auschwitz I et Birkenau – relève du tourisme culturel ou du tourisme de mémoire, tous deux considérés comme du « tourisme actif » par les professionnels du secteur. Mais un questionnement de cet ordre en appelle nécessairement à un registre définitoire, ce qui se révèle délicat dans le cadre d'un lieu incarnant l'ensemble des systèmes concentrationnaire et génocidaire nazis. Les deux chercheurs commencent donc par définir ce qu'ils entendent par tourisme culturel et montrent que cette forme s'est amplifiée depuis une vingtaine d'années. Sur cet aspect déjà, les frontières – notionnelles mais aussi géographiques – sont poreuses, des sites mémoriels étant situés à proximité de sites culturels. Quant au tourisme de mémoire, il connaît lui aussi

une progression significative, au demeurant prise en charge par les professionnels qui adaptent leurs offres tant pour les itinéraires que sur les sites eux-mêmes, aménagés par exemple pour y accueillir des touristes moins habituels, comme les enfants. Ceci posé, le problème de la distinction ou non reste entier car, indéniablement, les systèmes concentrationnaire et génocidaire occupent une place centrale dans la culture. Toujours est-il que « la fréquentation des visiteurs du camp d'Auschwitz a évolué au cours du temps de façon significative », selon un phasage et des caractéristiques en lien avec l'Histoire. Un exemple : « En 1954, après la mort de Staline, la chute des visiteurs étrangers est momentanée mais importante ». Quant à la visite du lieu, les auteurs constatent que toutes les parties du camp ne connaissent pas la même affluence : « La majeure partie des groupes et la plupart des visiteurs isolés partent du portail principal, passe dans un des baraquements situé à droite [...]. Après quoi, ils se retrouvent sur la travée centrale à suivre la ligne de chemin de fer jusqu'au monument international au bout du camp, avec de part et d'autre les ruines des Crématoires II et III ». D'où un rapport paradoxal du visiteur au camp, mais aussi, cette fois-ci du côté des institutions, de ce qu'il est important d'en préserver, le critère de rentabilité prenant le pas sur celui de la connaissance. C'est donc à un territoire recomposé – voire déterritorialisé – que l'on accède. En effet, pour répondre à la demande touristique, l'aménagement des sites d'Auschwitz se doit de composer entre des préoccupations – pédagogiques, patrimoniales, économiques – qui, par la force des choses, ne peuvent que faire évoluer les contours physiques d'un lieu chargé d'histoire.

Si l'accès à Auschwitz a connu divers aménagements plus à même d'en faciliter la visite, la matérialité du lieu ne fut pas remise en cause, le camp ayant été largement conservé. En revanche, pour les centres clandestins d'Argentine, il a fallu passer par une enquête conduite par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) pour que leur existence soit officiellement reconnue et, par voie de conséquence, pour que des actions mémorielles y soient menées. En effet, ces centres ayant été démantelés pour la plupart, seul le recueil de témoignages permettait d'en décrire les « caractéristiques communes de fonctionnement interne et des conditions d'enfermement ». Mais Luciana Messina montre que, selon la période, la portée du discours tenu sur ces lieux diffère quand bien même les témoignages sont-ils toujours au fondement de la connaissance produite. Pour en attester, elle étudie trois matériaux « produits à des époques différentes et en provenance de champs distincts : le politico-institutionnel, le scientifico-académique et le juridique ». Le premier est le rapport de la CONADEP (1984) qui prouve l'existence des centres, en récusant la théorie militaire de « lutte contre la subversion » et en instituant, dans ce cadre, la notion de crime contre l'humanité. Outre la matérialité que ce rapport redonne à des lieux, il ajoute une dimension sensorielle. En effet, les témoins ayant été conduits à revenir sur les lieux, ils y retrouvent et expriment les impressions – par exemple olfactives ou auditives – qu'ils y avaient ressenties. Le deuxième matériau convoqué par la chercheuse argentine consiste en un

ouvrage – *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine* (1998) – qui a fait date. Il a été rédigé par une ancienne victime, Pilar Calveiro, qui tente de mettre à distance son expérience pour livrer un travail scientifique. Sollicitant la catégorie « camp de concentration » pour qualifier les centres clandestins, elle engage son propos dans une démarche contrastive permettant de quitter le particulier pour accéder au général. Mais, tout en montrant les similitudes d'un système à un autre, elle liste et explicite les différences, la clandestinité étant le marqueur le plus significatif de celles-ci. Le troisième matériau est une décision judiciaire visant à juger les bourreaux ayant travaillé dans un de ces centres connu sous le nom d'Olimpo. Ce jugement fera glisser la notion de lieu à celle de geste – la torture – celle-ci devenant l'élément commun des circonstances de détention. Ainsi apprend-on que des détenus pouvaient passer d'un lieu à un autre, les frontières des centres se diluant dans cette mobilité. Chaque époque a donc non seulement construit un discours spécifique sur la détention clandestine en Argentine, mais aussi sur la territorialisation de celle-ci. La CONADEP a œuvré à la reconnaissance des lieux de torture en en territorialisant l'existence tandis que, vingt ans plus tard, le processus judiciaire en a déterritorialisé le fonctionnement pour marquer plus fortement le régime répressif dans lequel ils prenaient place.

Des lieux de répression aux chemins de traverse mémoriels

Engager des actions mémorielles peut faire l'objet de désaccords, par exemple quant aux objectifs visés, aux victimes honorés, aux moyens mobilisés pour le faire. Cet aspect était abordé dans une section du premier volume (Fleury, Walter, 2008), mais à partir d'une analyse montrant les variations de sens d'un même lieu selon les périodes ou les promoteurs. La question du bornage spatial n'y était donc pas centrale. Elle l'est ici, et elle est prise en charge par des contributeurs qui, pour trois d'entre eux, s'étaient intéressés aux controverses. C'est le cas de Luba Jurgenson qui, après avoir étudié de quels désaccords les espaces concentrationnaires soviétiques étaient investis, se centre sur le témoignage de Varlam T. Chalomov, en posant la question de savoir comment les récits sont à même de documenter l'organisation spatiale d'un lieu de détention. C'est aussi le cas de Claudia Feld qui poursuit son étude sur un centre de torture argentin, l'École mécanique de la marine (ESMA), cette fois pour en envisager les variations topographiques *via* les témoignages. Quant à Yannis Thanassekos, il se situe également dans le prolongement d'un travail antérieur où il clarifiait les notions de qualification, disqualification, requalification, dans un propos à visée programmatique qui se terminait sur une situation, la mémoire des camps d'Auschwitz. Se prenant au mot, il aborde l'exemple de la transformation des trois pavillons belges à Auschwitz, entre 1966 et 2006. Mais si la controverse est au centre de plusieurs contributions, il s'agit aussi de parcourir les chemins de

traverse empruntés par les actions mémorielles pour mesurer de quels écarts, différences, variations, porosité, ils sont emblématiques.

Spécialiste de littérature, Luba Jurgenson retrouve les contours des espaces concentrationnaires soviétiques dans les récits de Varlam T. Chalamov (1966). Ainsi montre-t-elle que « la dimension spatiale [...] est conjuguée au souci de création littéraire d'où se fait le témoignage ». Effacement et reconstruction des traces y figurent, donnant à lire un récit symbolique où s'associent aux caractères géographiques des éléments sur le langage, la littérature, la culture. C'est en 1938 que l'écrivain avait été arrêté dans le cadre d'une « affaire de juriste » fabriquée de toutes pièces. Dans ses Mémoires, il décrit les lieux dans lesquels il est conduit, ce que retrace pas à pas Luba Jurgenson. Plus fondamentalement, en tentant de repérer les procédés littéraires de représentation de l'espace, elle met en évidence l'empreinte mémorielle qu'exerce l'écriture sur la figuration du lieu. D'où l'hypothèse forte qu'elle défend : un démantèlement des espaces en lien avec une forme de déterritorialisation mentale et littéraire.

Si la spécialiste argentine des médias, Claudia Feld, n'utilise pas le terme de démantèlement pour qualifier la transformation que connaissent les espaces dans les récits qui en sont faits, elle fonde néanmoins son propos sur les témoignages des survivants. Ceux qui s'expriment ont connu la torture, plus spécialement celle pratiquée dans les locaux de l'ESMA. Or, ces témoignages ont ceci de particulier qu'ils font accéder à une configuration non attendue de ce que peuvent recouvrir les espaces intérieur et extérieur, la vie concentrationnaire et la vie normale... En effet, ce sont des frontières perméables qui sont racontées, celles par exemple qui voient cohabiter prisonniers et tortionnaires en un même lieu (salles à manger, salles de travail...). Outre des descriptions topographiques précises, ces témoignages fournissent un ressenti sur l'organisation de l'espace qui, du coup, s'en trouve fragilisé. Certains témoignages évoquent l'absence de grilles entraînant « une source d'angoisse pour beaucoup de détenus qui ne réussissaient pas à se situer dans un lieu séparé de celui de leurs geôliers, tant dans le plan de l'espace que dans un plan symbolique ». Pourtant, Claudia Feld précise que cette grille existait, « mais elle n'était ni stable, ni facilement saisissable pour les prisonniers. Les membres des groupes d'actions la changeaient d'endroit, la déplaçaient et ils décidaient où ils la plaçaient ». Dans son rapport à l'extérieur – la vie normale –, l'organisation de l'ESMA montre là encore une non-étanchéité des frontières. Des sorties appelées « promenades » ou « promenades en bateau » étaient organisées. Des visites de détenus à leurs familles pouvaient également avoir lieu : « Ces visites étaient l'occasion de situations étranges pendant lesquelles les détenus profitaient d'un jour avec leurs familles, accompagnés d'un officier armé qui était là pour les surveiller ». Pour autant, si les frontières à l'intérieur du centre ou celles séparant le lieu d'incarcération et la vie à l'extérieur se révèlent moins tangibles que ce que l'on aurait pu supposer, Claudia Feld prévient : « La disparition se définit aussi grâce à un noyau dur, une frontière immuable qui n'était franchie que lorsque le bourreau le décidait : cette limite était la mort ».

C'est d'hommage aussi dont il est question pour Yannis Thanassekos, directeur de la Fondation Auschwitz à Bruxelles, dont le propos commence en 1957 – année durant laquelle s'internationalisera le Musée d'État d'Auschwitz – pour étudier ensuite comment la Belgique a pris en charge cette option nouvelle, marquée du sceau de la Résistance. Ainsi fait-il l'analyse des trois pavillons successivement installés à Auschwitz de la fin des années 50 au début des années 2000. Selon lui, la phase initiale – celle de l'installation de pavillons nationaux – est double, « à la fois territorialisation et déterritorialisation de la dimension mémorielle de la Résistance ». Fort de la catégorisation qu'il avait précédemment proposée (Thanassekos, 2008), il tente de comprendre comment, selon les périodes, s'articulent trois idéal-types, à savoir une mémoire « patriotique-nationale », une mémoire « politique-antifasciste » et une mémoire « communautaire » – « mémoire juive ». La mémoire politique – représentée par l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie – est l'acteur du premier pavillon (1958-1966) et du deuxième (1978-1984), tandis que celui du troisième (2005-2006) est la mémoire communautaire, représentée par de multiples organisations de la communauté juive en Belgique. Mais, pour chacun des pavillons, Yannis Thanassekos intègre à l'analyse le rôle de l'État et celui des pouvoirs publics. C'est donc à une investigation précise qu'il se livre, associant description des lieux et examen des archives à disposition. Ainsi rend-il visibles les termes des désaccords et tensions qui ont pu surgir ou, au contraire, ceux d'une vision commune traversant la philosophie des projets qui, chacun à leur manière, ont territorialisé le lieu selon des caractères particuliers.

Des lieux et des maux dans des mots

Dire la souffrance attachée à une histoire particulière est au cœur de la section « Des lieux et des maux dans des mots ». On le comprend sans peine : des termes pourraient être inversés dans ce titre qui use du jeu de mots. Ainsi le témoignage est-il central, mais selon des modalités différentes. Pour Daniel Weyssow, il est celui qui rend compte d'un vécu pour compenser la perte de mémoire dont pâtit aujourd'hui le siège de la Gestapo à Bruxelles ; pour Béatrice Fleury et Jacques Walter, il s'inscrit dans un cadre judiciaire, celui des procès de Rastatt en 1946 et 1947 où les « bourreaux » de la Neue Bremm ont été jugés ; pour Fansiska Louwagie, d'un côté, Galyna Dranenko, de l'autre, il relève de la littérature testimoniale et traite de personnalités ou de territoires affectés ou malmenés par l'Histoire.

Daniel Weyssow de la Fondation Auschwitz prolonge le travail d'investigation qu'il avait précédemment engagé (2008) et qui partait d'un constat : la mise à l'écart de la mémoire collective du siège de la Gestapo à Bruxelles (347 et 453 avenue Louise). Sa démarche est volontariste : elle vise le classement du bâtiment par la Direction des monuments et sites de la région de Bruxelles-

Capitale. Pour avoir quelque chance d'y parvenir, il rassemble les témoignages recueillis sur le sujet mais qui ont pour particularité d'être éparés. Il se propose donc de les faire à nouveau parler pour reconstituer les points saillants d'une Histoire qu'il juge important d'exhumer. Dans le cadre de sa contribution, cette mise en ordre lui permet de donner de l'épaisseur historique au bâtiment situé 453 avenue Louise. Ainsi les fonctions du rez-de-chaussée, des caves, des étages sont-elles réhabilitées, les témoins relatant les brimades subies en ce lieu. D'ailleurs, l'auteur propose une série d'extraits d'entretiens. Tous décrivent par le menu la disposition de l'édifice : « [Ce] sont des sortes de caves de deux mètres sur trois, basses de plafond, malpropres, sombres, peu aérées » (Jean-Marie de Radigues de Chennevière) ; « Dans une très grande pièce encombrée de plusieurs bureaux, les deux gestapistes qui m'ont arrêté ce matin se tiennent debout et me regardent d'un air goguenard » (José Cornet) ; « Je suis resté un ou deux jours dans cette cave puis ils m'ont fait monter au 8^e étage pour l'interrogatoire » (Léon Leit). Ainsi voit-on le témoignage jouer un rôle crucial : faire en sorte que le passé puisse être retrouvé *via* sa capacité à dire, certes, la souffrance, mais aussi l'inscription spatiale de celle-ci. Par voie de conséquence, c'est en redonnant physiquement sens au siège de la Gestapos de Bruxelles que celui-ci pourra faire l'objet d'actions commémoratives.

Le témoignage est aussi au centre du propos de Béatrice Fleury et Jacques Walter, un témoignage prononcé dans le cadre judiciaire, celui qui voit 41 anciens gardiens du camp de la Neue Bremm comparaître à Rastatt (une ville située à une dizaine de kilomètres de Baden-Baden, en zone française), entre le 15 mai et le 5 juin 1946, puis les 23 et 24 juillet 1947. Ils le font en analysant le traitement qu'en fournissent, à l'époque, les journaux paraissant en Meurthe-et-Moselle, en Moselle et en Alsace, trois secteurs géographiquement à proximité du camp, connaissant par ailleurs une reconfiguration territoriale d'importance, l'Alsace et la Moselle ayant été annexées suite à la capitulation française, en 1940. Leur interrogation consiste à savoir si la logique éditoriale est ou non tributaire de considérations territoriales (par exemple en lien avec les attaches régionales du lectorat). Comparant par exemple les articles de presse aux minutes du procès, ils constatent le peu d'informations fournies par les journalistes sur le camp, hormis à travers les paroles rapportées de ceux qui témoignent à la barre. Si le lecteur ne peut nullement savoir où le camp est situé, il sait en revanche que celui-ci était particulièrement inhumain, bien plus que ne l'étaient des camps plus connus. En résulte un lieu déterritorialisé de son cadre géographique immédiat, désincarné tant du point de vue de son organisation interne que de celui de son environnement. L'explication qu'ils avancent et développent en conclusion est en lien avec la nature même du procès qui a pour caractéristique d'associer trois niveaux de territoire – international, national et local – dont la superposition a pour effet de mettre à l'écart ce qui relève du local. En effet, sur le plan international, la presse valorise les éléments du procès en phase avec les préoccupations de l'époque (dénazification, reconstruction) ; sur le plan national, ceux en lien l'action des Français pendant l'Occupation, donc la Résistance. Dans

une certaine mesure, sont donc négligées les histoires locales, telles la présence dans le camp de gardiens alsaciens ou lorrains ou encore celle de détenus originaires de la région. Concernant l'un de ces derniers – Paul Daum (maître-verrier qui bénéficie d'une importante notoriété) –, on pouvait en bonne logique supposer que la presse aurait retracé son parcours tragique et courageux. Il n'en est rien. Pourtant, au cours du procès, plusieurs témoignages évoquent les sévices que ce dernier a subis à la Neue Bremm et la mort qui s'en est suivie. Or, la presse régionale ne parle pas ou peu de ce colonel engagé très tôt dans la Résistance. Pour tenter de dénouer les fils de cette énigme, les chercheurs retracent les engagements de l'homme mais aussi de ceux de membres de sa famille, montrant que le patronyme Daum n'était peut-être pas publiquement synonyme de Résistance, son frère Léon ayant participé à la mise en place de la Charte du travail dans l'Est. Si l'on ajoute à ceci la dysorthographe (Dohme) caractérisant l'apparition du nom de cette personnalité dans les dépêches de l'Agence France Presse – elles-mêmes reprises par les quotidiens régionaux –, on a peut-être en main les pièces du puzzle permettant de comprendre l'impasse des journaux sur un cas héroïque qui aurait pu favorablement incarner une cause régionale. Cet exemple et d'autres les conduisent à ce constat : le territoire ne semble « que dans une moindre mesure le critère par lequel la PQR sélectionne, traite et met en valeur ses sujets ».

C'est à un « après » plus tardif que s'attache Fransiska Louwagie. Elle le fait en traitant du rapport aux lieux que des témoins de la deuxième génération entretiennent au passé de l'extermination. Un ouvrage et une nouvelle font l'objet de son propos : *Dix jours « polonais »* (Raczymow, 2007) ; « Le dybbouk inconnu » (Robin, 1996). Dans les deux cas, les narrateurs vivent des périodes difficiles, de rupture amoureuse pour le premier, d'écriture pour le second. D'ailleurs, c'est au cours de cette période, vécue comme un entre-deux, qu'ils partent en quête d'un passé personnel. Dans *Dix jours « polonais »*, l'auteur revient sur son voyage en Pologne et sa rencontre avec une terre foulée par des ancêtres qui y ont aussi trouvé la mort. C'est donc un grand écart que raconte Henry Raczymow, celui qui sépare présent et passé, générations et peuples. Mais, c'est aussi un échec, celui de ne pouvoir rejoindre ce réel qui appartient exclusivement à la génération d'avant. Par exemple, lors de son voyage, il ne fait que vérifier la mort de sa mère sans avoir pu recoller les morceaux de son existence. Selon Fransiska Louwagie, « le présent évince le passé, alors que le passé occupe la place et empêche le présent "d'avoir lieu" ». On voit aussi l'empêchement d'une mémoire authentique, le retour sur les lieux n'offrant pas de solution. Néanmoins, c'est grâce à ce retour que le narrateur prend conscience de la réalité de l'écart et de l'importance qu'il y a à l'inscrire dans l'acte littéraire. Dans le second texte analysé – « Le dybbouk inconnu », une nouvelle parue dans *L'immense fatigue des pierres* (Robin, 1996) – un auteur ne parvient pas à trouver les mots justes pour raconter une histoire. Lui aussi part en quête d'un avant, celui de la mort dans les camps. Il y découvre que l'émotion n'est pas nécessairement perceptible dans ces lieux quand bien même s'attend-on à la trouver. En revanche, il y découvre l'horreur, palpable dans

les signes que le passé a laissés. À travers le texte qu'il restitue de son expérience, le protagoniste – comme tous les survivants d'ailleurs – se construit des identités imaginaires pour échapper à la solitude de l'après. Avec un écueil toutefois : voir sa vie gouvernée par le passé, comme une revanche que prendrait la littérature sur le réel. Pour Fransiska Louwagie, les lieux sont donc avant tout imaginés, ils constituent un territoire pour la mémoire, comportant des règles qui leur sont propres bien qu'en lien avec le vécu. D'où cette conclusion : littérature et mémoire agrandiraient le différentiel perçu et aggraverait la perte d'identité.

C'est à nouveau le rapport qui se tisse entre littérature et réalité qu'aborde Galyna Dranenko, plus particulièrement la réalité qui est à l'œuvre dans le discours historiographique. Pour cela, elle s'intéresse à l'histoire des déportations et des exterminations des peuples de Bucovine du Nord. L'ensemble des textes (écrits par des auteurs originaires de Bucovine) qu'elle étudie comporte des poèmes, des romans, des nouvelles et des ouvrages à caractère historiographique. Cette spécialiste de la littérature pose deux questions : de quelle évolution le dialogue entre différents types de discours est-il emblématique ? Quelle est la place du devoir – ou travail – de mémoire dans ceux-ci ? Retraçant l'histoire de la Bucovine, elle retrace une histoire tourmentée, la région ayant été tour à tour « autrichienne, roumaine, soviétique, de nouveau roumaine, derechef soviétique, et actuellement ukrainienne ». Elle s'attache aussi à montrer le contraste entre certains récits enchantés – « Dans les souvenirs des écrivains et témoins d'origine juive persiste l'idée du "bon vieux temps" [celui de l'Empire austro-hongrois] » – et une réalité plus contrastée : « L'antisémitisme existait bel et bien, même si l'on reconnaît que la situation y était bien meilleure que dans le reste de l'Empire ». Pour ce qui est de la période nazie, elle cite différents témoignages poétiques montrant des points de vue qui, parfois, sont opposés. Un exemple : « Le poète Immanuel Weissglas, [...] victime de l'enfermement dans le ghetto et de la déportation en Transnistrie, "place la persécution des Juifs par les nazis dans un vaste contexte historique, accomplissant ainsi un geste personnel : le Juif assimilé qu'il est se rapproche de sa judéité au moment historique où les Juifs d'Europe ont été exterminés et/ou chassés" (Mathieu, 2008 : 205). Ce constat le différencie de Paul Celan qui, d'ailleurs, a repris, presque textuellement, les images et les motifs d'un poème de son compatriote, *Elle* (la mort), pour écrire un de ses textes les plus connus et les plus exemplaires de son engagement et de sa poétique : *Fugue de mort* ». Mais au-delà des différences, Galyna Dranenko conclut à l'unicité de ces écrits, principalement du fait du caractère identique qui caractérise le lieu auquel ils se réfèrent. Pourtant, si la déterritorialisation est à l'œuvre dans la démarche littéraire – beaucoup d'auteurs ne résident plus en Bucovine, ils écrivent en d'autres langues que la leur –, la Bucovine reste le sujet central de leurs textes. Ils luttent contre l'oubli, revenant sur des lieux et événements qu'ils contribuent à préserver et dont ils perpétuent pour eux-mêmes et leurs contemporains le souvenir.

Conclusion

Partant du postulat selon lequel convoquer la notion de territoire suppose d'étudier les processus d'appropriation – individuelle et/ou collectif –, les contributeurs de ce volume mettent en évidence le mouvement à l'œuvre dans la dynamique mémorielle des lieux de détention, de concentration et d'extermination. En ceci, ils croisent les catégories initiales au fondement du programme de recherche qui sont celles de la qualification, disqualification et requalification. Évidemment, ce mouvement est perceptible dans les caractères topographiques d'un lieu. Mais il l'est aussi à travers le récit qu'en façonnent des écrivains, des architectes, des associations, des groupes politiques, des historiens... D'ailleurs, quels que soient les territoires analysés dans ce volume, tous sont habités ou, pour reprendre la terminologie de Michel de Certeau (1990), « pratiqués ». Mais si les frontières se déplacent, se fissurent ou au contraire se ferment, les hommes qui se réfèrent à ces territoires – ou les visitent – sont eux aussi transformés en fonction de ce que ceux-ci font raisonner en eux, que ce soit sur un plan personnel (voire intime) ou social. Pratique et signification des lieux sont donc à envisager selon une étroite interdépendance, étant entendu que l'une et l'autre s'inscrivent dans un contexte particulier dont les contributeurs, s'ils ont privilégié un aspect (politique, économique, culturel...), en ont toujours précisé les termes.

Après avoir temporellement délimité des lieux de violences extrêmes, puis les avoir examinés au sceau de leurs frontières, rendez-vous est pris pour en étudier les figures emblématiques et les mobilisations collectives. Trois pans d'une même question auront alors été investis : le temps, l'espace, les acteurs...

Références

- Alphandéry P, Bergues M., 2004, « Territoires en question. Pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, xxxiv, 1, pp. 5-12.
- Calveiro P., 2005, *Violencia y/o política. Una aproximación a la guerrilla de los años 70*, Buenos Aires, Grupo Editorial Norma.
- 2006, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, trad. de l'espagnol (Argentine) par I. Taudière, Paris, Éd. La Fabrique.
- Certeau M. de, 1990, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard.
- Chalamov V.T., 1966, *Récits de la Kolyma*, trad. du russe par O. Simon, K. Kérel, Paris, Denoël, 1969.
- Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas (CONADEP), 1984, *Nuncz Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, Éd. EUDEBA.
- Fleury B., Walter J., dirs, 2008, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

- Gravari-Barbas M., Violier Ph., 2003, « Introduction », pp. 9-16, in : Gravari-Barbas M., Violier Ph., dirs, *Lieux de culture/culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Hartog Fr., 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Mathieu F., dir., 2008, *Poèmes de Czernowitz*, Paris, L. Teper.
- Nora P., dir., 1984, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard.
- Raczymow H., 2007, *Dix jours « polonais »*, Paris, Gallimard.
- Robin R., 1996, « Le dybbouk inconnu », pp. 52-74, in : *L'immense fatigue des pierres*, Montréal, Éd. XYZ.
- Thanassekos Y., 2008, « Les processus de qualification, de disqualification et de requalification des lieux de mémoire (1950-2000) », pp. 219-227, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Weyssow D., 2008, « Le siège de la Gestapo à Bruxelles. Un non-lieu de mémoire », pp. 195-203, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Zawadzki P., 2008, « Les équivoques du présentisme », *Esprit*, juin, pp. 114-134.

> RÉGIMES DE VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

JEAN-LOUIS TORNATORE

Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain
Laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (EHESS-CNRS)
Université Paul Verlaine-Metz
jl.tornatore@free.fr

MÉMOIRE, PATRIMOINE, GLOBALISATION. CULTURES DE/DANS LA DÉTERRITORIALISATION

Résumé. — Cet article propose quelques pistes de réflexion sur la manière dont la « mondialisation-globalisation » a pu influencer sur le rapport du territoire à la culture, envisagée sous l'aspect du patrimoine ou plus largement de la relation au passé. Il développe l'idée d'une tension complexe entre territorialisation et déterritorialisation, laquelle se décline en trois propositions successivement développées. Tout d'abord, le constat que devant la mondialisation sont mis en place des dispositifs qui, telle la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont le cas est examiné ici, ont pour effet d'assurer une permanence territoriale, celle précisément de l'État-nation. Ensuite, l'hypothèse que la prolifération des objets et des porte-parole en matière de patrimoine et de mémoire est un effet de la globalisation au sens où non seulement cette dynamique contribue à multiplier et à diversifier la référence territoriale, du niveau infra étatique au niveau supra étatique, mais à la recomposer dans les flux du « travail de l'imagination ». Prenant appui sur les analyses d'Arjun Appadurai et ses enquêtes sur le travail de la mémoire industrielle en Lorraine, l'auteur en vient à souligner combien l'action locale produite de la localité sans cesser d'être connectée à la globalité. La proposition conclusive tire les conséquences des deux premières, sous la forme d'une invitation à en finir avec le scientisme et l'autoritarisme de la *doxa* présentiste, si l'on veut se donner les moyens de comprendre et d'accompagner les initiatives multiples qui tentent de réenvisager les rapports du présent au passé dans l'objectif d'inventer de nouvelles solidarités avec le futur.

Mots clés. — Culture, patrimoine, mémoire, globalisation, imagination, localité.

Je ne suis pas un spécialiste des lieux de violence et de terreur caractéristiques de notre « âge des extrêmes » et de leur traitement mémoriel. Développés dans le cadre d'une socio-anthropologie de la relation au passé, mes travaux portent sur des situations sociales et culturelles de perte – consécutives à la fermeture d'une usine, à la déprise industrielle dans une région ; ils portent également sur les formes contemporaines de sentimentalité procurée par l'évocation du passé, thématisée sous la notion d'émotion patrimoniale ; ils portent enfin sur l'institution patrimoniale de la culture appuyée sur les catégories politiques de patrimoine ethnologique et de patrimoine culturel immatériel. Cependant, j'en suis venu¹ à élargir mes perspectives de recherche en considérant le paramètre de la globalisation dans l'analyse des formes de relation au passé aujourd'hui et, sous cet aspect, je rencontre le couple territorialisation/déterritorialisation, du moins la tension entre l'idée de territoire attachée à la configuration d'un monde composé d'États-nations et l'idée de flux, des flux diasporiques, attachée à la configuration du monde global. Je présenterai l'état de cette réflexion sous la forme de trois propositions que je développerai en m'appuyant sur mes terrains d'enquête.

La permanence du territoire comme réponse à la mondialisation

Première proposition : le territoire comme forme institutionnalisée de découpage de l'espace, lié à la représentation politique (la circonscription) et à l'action publique (le territoire de compétence), dont la configuration centrale et emblématique est celle du territoire qui matérialise la nation, n'est pas rendu obsolète, loin s'en faut, ni par la mondialisation – on le sait depuis longtemps – ni par le phénomène relativement récent de la globalisation². Les géographes comme les anthropologues font le constat de la « persistance des territorialités », sous couvert de leur complexification (Debarbieux, Vanier, 2002) ou de la multiplication des références territoriales plus ou moins institutionnalisées, dans « la diversité des manières contemporaines de faire du territoire, de s'identifier à des lieux et d'y nouer des liens » (Alphandéry, Bergues, 2004 : 5). L'entrée par le patrimoine aiguise ce constat, dans la mesure où la notion de patrimoine est historiquement indissociable de celle de territoire. On sait que le patrimoine est lié à l'essor de cette représentation qu'est la nation ; il en assure, avec le territoire et l'État, la matérialité. La conception du patrimoine que consacre le XIX^e siècle

¹ Mes perspectives de recherche se sont élargies à l'occasion de l'animation du groupe de travail 14 – « Institutions du patrimoine » de l'AIISLF (Association internationale des sociologues de langue française) – lors d'un colloque qui s'est tenu à Istanbul du 7 au 11 juillet 2008 : « Mémoire et patrimoine à l'ère de la globalisation. Cultures de/dans la déterritorialisation ». Je reprends ici, en le développant, l'argumentaire proposé au groupe de travail lors de cette session.

² Sur la distinction mondialisation/globalisation, voir le chapitre introductif de l'ouvrage de M. Abélès (2008).

est identitaire et territoriale : l'effcience du corpus patrimonial se lit dans sa capacité à ratifier le lien entre une communauté, même imaginée, et une portion de l'espace géographique. Or, depuis le dernier tiers du XX^e siècle, ce que l'on a appelé la « prolifération patrimoniale et mémorielle » est vu comme un indice de la multiplication des références et, partant, de l'affaiblissement de la référence nationale, sinon de « l'épuisement du paradigme territorial républicain, tel qu'hérité de deux siècles de construction nationale » (Debarbieux, Vanier, 2002 : 21). La politisation du patrimoine, c'est-à-dire son extension institutionnelle comme support ou mobile de politiques, se déploie désormais en deçà, aux échelons locaux ou régionaux de gouvernance, et au-delà, à l'échelle internationale ou mondiale. Patrimoines de proximité et patrimoines de l'humanité le disputent désormais aux objets censés représenter la nation.

On peut se demander si cette multiplication des références patrimoniales, soit le « déplacement » de l'action patrimoniale, entre local et global, entre l'échelon du cadre immédiat de vie et celui de la planète et de l'humanité, implique à terme la mise en suspend du territoire en tant que mobile et cadre d'action. Passant par-dessus l'attachement peuple/territoire, la défense de l'espace immédiat de vie rejoindrait la défense de notre « monde », soit une terre dont le constat de ses transformations négatives aiguise le sentiment de son caractère unique. Consécutivement, on peut se demander si l'affaiblissement de l'identification du patrimoine au territoire est un symptôme du déclin de l'État-nation, et donc d'un déplacement du politique, de l'action politique – au regard d'une conception déterritorialisée de la souveraineté et de la gouvernance, du moins non exclusivement centrée sur la territorialité. Ce questionnement invite à interroger les nouvelles procédures mondiales de patrimonialisation, telles que la Convention du patrimoine mondial, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, la Convention Ramsar sur les zones humides, ou encore le programme *Man and Biosphere* : dans quelle mesure et selon quelles modalités ces deux dimensions, le territoire et l'État, à la fois distinctes et liées, y sont-elles mobilisées ? Je me limiterai ici à envisager le cas d'un dispositif culturel, celui du patrimoine culturel immatériel.

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est un nouvel instrument dont se sont dotés, en 2003, les États membres de l'UNESCO et qui vient compléter le dispositif patrimonial inauguré en 1972 avec la convention relative à la protection du patrimoine immobilier (monuments, bâtiments, sites) en l'étendant aux « objets » immatériels. S'agissant, selon la définition figurant dans le texte de la convention, de traditions et d'expressions orales, de pratiques relevant des arts du spectacle, de pratiques sociales, rituelles et festives, de cosmogonies locales (« connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ») et de savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, cette nouvelle catégorie patrimoniale se présente comme de l'aboutissement ou du moins se situe dans la continuité d'un processus d'objectivation de ce qui a pu être célébré selon

les époques et selon les traditions intellectuelles sous les dénominations de « folklore » ou de « patrimoine ethnologique ». Sa dimension politique – en tant que catégorie de l'action publique – se révèle dans deux traits spécifiques et liés. D'une part, on observe une équivalence postulée entre le matériel et l'immatériel, lisible dans la « légende » du patrimoine culturel immatériel réputé avoir été mis au point au sein de l'UNESCO « en référence aux pays du Sud, pauvres en monuments matériels » (Fabre, 2006). La catégorie objective de la culture, au sens où elle en transforme en objets concrets, détachables et transportables. Ainsi, d'autre part, la notion réfère-t-elle à la dimension expressive de la culture, comprise et célébrée dans son acception anthropologique : elle objective un « bien culturel » attaché à une « communauté » qui s'en revendique, dans lequel elle se reconnaît. La « communauté » – qui correspond à une notion complexe et suspecte dans les traditions académique et politique françaises qui ne serait pas discutée ici – est un acteur partie prenante de la mise en œuvre de la convention dont l'évidence s'est progressivement imposée au cours de la formalisation du dispositif ; ce qui traduit un infléchissement notable de la notion même de patrimoine. Alors que le territoire est le mobile du patrimoine matériel qui s'identifie à celui-ci, le mobile du patrimoine culturel immatériel est la communauté. Ce sont des pratiques et des expressions culturelles qui signifient et « circonscrivent » la communauté, au point que l'objet de la sauvegarde est la communauté elle-même³.

Une des raisons de ce déplacement de mobile tient à un regain d'acuité du thème de l'urgence, non plus alors devant la modernité, mais devant la mondialisation. On sait que, depuis le XIX^e siècle, ce thème est constitutif du patrimoine comme d'ailleurs du folklore ou de l'ethnologie. Or, s'il instruit – et c'est l'élément de continuité – la catégorie du patrimoine immatériel, c'est semble-t-il sous l'effet aggravant du nouveau paramètre de la mondialisation, en ce qu'il implique une circulation des formes culturelles et leur uniformisation dans un espace transnational. Au titre d'« *account* »⁴ de la catégorie, Valdimar Hafstein cite une lettre datée de 1973, qui serait à l'origine de l'intérêt de l'UNESCO pour le patrimoine immatériel, inaugurant un processus d'une trentaine d'années de négociations. Dans cette lettre adressée au Directeur général de l'UNESCO, le ministre des Affaires étrangères et des cultes de Bolivie notait que ses services constataient que les instruments existant de protection du patrimoine culturel de l'humanité bénéficiaient aux objets matériels, « à l'exception de formes d'expression comme la musique et la danse » lesquelles faisaient alors « l'objet d'une vaste entreprise clandestine de commercialisation et d'exportation selon un processus de transculturation à des fins commerciales destructeur des cultures traditionnelles » (Hafstein, 2007 : 337-338). Cette lettre et le fait qu'elle soit mise

³ Je m'appuie ici sur les analyses judicieuses de V. Hafstein (2007), professeur au département d'anthropologie et de folklore de l'université d'Islande.

⁴ Au sens que donne à ce terme les ethnométhodologues, de compte-rendu descriptif d'un événement procédant d'une compétence ordinaire de membre.

en exergue dans l'histoire interne de la catégorie permettent de souligner la prégnance du motif de la mondialisation comme menace, au point d'ailleurs qu'il figure dans le préambule de la convention⁵ :

« Reconnaissant que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci... ».

Le nouveau dispositif patrimonial contient, on le voit, une critique des effets négatifs de la mondialisation/globalisation, lesquels concouraient au développement de flux culturels déculturants. Contre cette menace, il ne met pas du tout en scène l'effacement de l'État-nation. Loin de « remettre en cause l'identité national et l'autorité de l'État », le dispositif apparaît bien au contraire comme un instrument de gouvernement. Valdimar Hafstein montre que l'initiative du gouvernement bolivien n'était en fait pas innocente : « Sous couvert de protéger l'intégrité du folklore andin, elle visait à occulter sa politique d'oppression des peuples indigènes » (*ibid.* : 338). Bref, le dispositif est un instrument pour « discipliner les populations en convertissant leurs coutumes, pratique et expressions en un patrimoine dont la précarité justifie le devoir d'ingérence » (*ibid.* : 343). La soumission est la contrepartie de la reconnaissance culturelle. Car, c'est la thèse de l'auteur, le patrimoine culturel immatériel apparaît comme un instrument politique au service de la réforme, au sens où « il transforme les pratiques qu'il désigne, mais aussi la relation de la communauté à ces pratique » et *in fine* « les communautés elles-mêmes » (*ibid.* : 340). Il n'y pas lieu de s'en étonner, comme dispositif d'État, la conversion patrimoniale joue à plein en tant que formule d'arrondissement procédant par désensibilisation, neutralisation, typification, désingularisation et dans une certaine mesure dépossession – en instituant des biens communs, sinon inappropriables, du moins caractérisés par un niveau « élevé » d'appropriation. Ainsi, si elles semblent s'en affranchir par les enjeux affichés d'une politique patrimoniale concertée à un niveau supranational, les procédures mondiales de patrimoine relèvent-elles cependant d'une logique territoriale, dans la mesure où elles sont dépendantes de leur ratification par les États et où le niveau national est un niveau indispensable de leur fonctionnement. De fait, la réalité patrimoniale, immatérielle comme matérielle, reste indexée aux traditions nationales et à des enjeux définis au niveau de chaque État.

⁵ « Reconnaissant que les processus de mondialisation et de transformation sociale, à côté des conditions qu'ils créent pour un dialogue renouvelé entre les communautés, font, tout comme les phénomènes d'intolérance, également peser de graves menaces de dégradation, de disparition et de destruction sur le patrimoine culturel immatériel, en particulier du fait du manque de moyens de sauvegarde de celui-ci... ».

La prolifération de l'activité patrimoniale et mémorielle comme effet de la globalisation

Cependant, on remarquera que c'est à un seul aspect de la prolifération patrimoniale que répond cette continuité territoriale du patrimoine, celui de la dilatation du corpus en une diversité d'objets : le patrimoine est architectural, historique, industriel, ethnologique, immatériel, naturel, vivant, etc. En quelque sorte, son versant institutionnel. Or, la prolifération, c'est aussi l'extraordinaire essor de l'activité qui consiste à assurer une présence du passé dans le présent, et qui se traduit en une floraison de saisies non contrôlées ou qui ne sont plus sous monopole d'État, par une diversité de porte-parole. D'où une deuxième proposition, en forme d'hypothèse, très complémentaire de la première : la prolifération des saisies et des porte-parole ne peut-elle pas être envisagée en lien avec la globalisation, c'est-à-dire comme son effet ? En d'autres termes, la relation au passé serait affectée ou profondément transformée par cette nouvelle forme de tension entre le global et le local qui caractérise la globalisation. Pour suivre l'anthropologue Marc Abélès (2008), voilà un processus qui, parce qu'il met en interconnexion, au niveau de l'expérience individuelle, le fait de vivre localement avec ce que cela peut supposer d'attache territoriale et d'identité culturelle et le sentiment d'appartenir à la globalité du monde, « brouille les repères traditionnels, reconfigure les relations entre le singulier et le collectif, affecte en profondeur les modes de penser aux quatre coins de la planète » (Abélès, 2008 : 9). Selon cette hypothèse, on en viendrait à faire la part entre les pratiques territorialisées et « territorialisantes » fondées sur l'érection de haut lieux et cadrées par les politiques patrimoniales et des pratiques déterritorialisées sous deux aspects : d'une part, des demandes de justice mémorielle – face aux abus ou aux effets pervers des politiques patrimoniales : mémoires empêchées ou manipulées – qui, même si elles visent une intégration au roman national, un droit d'être cité à l'ordre de la nation, ne se fondent pas sur la revendication de l'isomorphie peuple/territoire ; d'autre part, des revendications d'appartenance ou d'identités collectives qui se déroulent dans un contexte de circulation transnationale de personnes, de paysages, d'objets, d'images, d'idéologies (Appadurai, 1996). On remarquera, en passant, qu'à considérer cette opposition comme un des traits de l'action sur le passé aujourd'hui, il faudrait alors s'interroger sur la validité des couples mémoire/patrimoine et territoire/État-nation.

Cette hypothèse rejoint et s'appuie sur la théorie culturelle de la globalisation élaborée par Arjun Appadurai (1996, 2006) – lequel est considéré comme un des représentants des *postcolonial studies*. « Le postcolonial, écrit Marie Claude Smouts dans un ouvrage récent (2007 : 33), est une démarche critique qui s'intéresse aux conditions de la production culturelle des savoirs sur Soi et sur l'Autre et sur la capacité d'initiative et d'action des opprimés (*agency*) dans un contexte de domination hégémonique ». Au-delà des différences, cette dynamique, issue d'écrivains et d'intellectuels en diaspora issus des anciennes colonies (l'Inde en particulier), s'est singularisée par la volonté « de sortir des

imaginaires officiels construits par le savoir européen » et, dans le cas particulier des *subaltern studies*, « des faire voler en éclat les cadres analytiques européens : l'État, la nation, la citoyenneté, la modernité » (*ibid.* : 47-48). D'où une attention, contre la prétention occidentale à l'universalisme, aux « fragments de la société », aux manières dont les petites communautés construisent leur système politique, aux récits alternatifs donnant la voix aux sans-voix, aux histoires locales de résistance à la domination (*ibid.* : 48-49).

L'intérêt de l'approche d'Arjun Appadurai est qu'il introduit de manière centrale le paramètre de la globalisation, sous la désignation d'un flux culturel global comme facteur déterminant dans la production de la localité⁶. En effet, son analyse se déploie sur deux idées force : le local comme « structure de sentiment » (*structure of feeling*) et « l'imagination comme pratique sociale » (Appadurai, 2002), qui sont validées par le constat que « la déterritorialisation est l'une des principales forces modernes » – en tant qu'elle s'accompagne, selon le « modèle du flux culturel global », d'une disjonction croissante entre les flux de personnes, de machines, d'argent, d'images et d'idées – qu'il appelle respectivement *ethnoscapes*, *technoscapes*, *financescapes*, *mediascapes* et *idéoscapes* (Appadurai, 1996). Cette perspective, radicale en tant qu'elle fait de la globalisation une réalité déterminante, rend inopérante ou sans objet les politiques de la mémoire (et du patrimoine). « Le passé, dit-il, n'est plus une terre où l'on retourne par la biais d'une simple politique de la mémoire. Il est devenu un entrepôt synchronique de scénarios culturels, une sorte de casting temporel central auquel on peut avoir recours à sa guise en fonction du film à faire, de la scène à montrer, des otages à sauver » (*ibid.* : 67). En d'autres termes, le passé n'est plus médiatisé par une politique de la mémoire, mais circulerait sans ancrage dans les flux de la globalité, s'attachant les/aux collectifs au gré des circonstances – au point que ceux-ci en viennent éprouver « le regret – ou la nostalgie – d'un monde qu'ils n'ont jamais perdu » (*ibid.* : 66). Le paradoxe d'un monde globalisé est de produire de la « nostalgie sans mémoire », ce sentiment étant pour Arjun Appadurai l'effet d'un « travail de l'imagination »⁷.

Quelques mots sur l'imagination et la localité. Arjun Appadurai voit dans l'imagination un « champ organisé de pratiques sociales » qui caractérise le monde dans lequel nous vivons. La notion d'imagination associe trois idées, celle d'image, de communauté imaginée (au sens de Benedict Anderson) et d'imaginaire, ce qui lui permet de considérer l'imagination comme une activité mentale des gens ordinaires, de lui donner une dimension pratique – de l'ancrer dans le concret des projets et des actes –, d'en faire enfin une propriété collective (*ibid.* : 33-37). Le rôle de l'imagination dans la vie sociale s'est accru à mesure de la « déterritorialisation des personnes, des images et des idées » : il se crée alors

⁶ Le modèle de A. Appadurai (2005 : 30) est fondé sur la mise en exergue de deux éléments « distinctifs et interconnectés » : les médias de masse (bouleversés de façon décisive par les moyens électroniques de diffusion de l'information) et les déplacements de population.

⁷ On apprécie le glissement opéré du travail de mémoire au travail de l'imagination...

des « communautés affectives », soient des groupes d'individus qui se mettent à partager leurs rêves et leurs sentiments (*ibid.* : 37). On voit ici le lien étroit qu'entretiennent, dans le modèle du chercheur, le travail de l'imagination et la localité comme « structure de sentiment ». « Je parle du local comme structure de sentiment pour essayer de le dématérialiser un peu », dit-il (Appadurai, 2002). En d'autres termes, la « localité est avant tout une question de relation et de contexte plutôt que d'échelle et d'espace » (Appadurai, 1996 : 257). C'est une valeur pratique de production de sujets et de colonisation de l'espace (*ibid.* : 268), une entreprise relationnelle. Ainsi la localité relève-t-elle du processus et du projet, qui comme toute forme de la vie sociale requiert action, but, intention, conception. L'intérêt de son approche réside dans le renversement qu'il opère sur un concept éminemment anthropologique : la localité non seulement n'est pas un donné, un préalable historique structurant le collectif qui l'habite, elle n'est pas portée par une conscience collective aux racines historiques plongeant dans un passé lointain et faisant consensus, mais elle s'avère « une réalisation intrinsèquement fragile » (*ibid.* : 258) même pour les sociétés anthropologique – et donc pas uniquement dans les sociétés modernes désormais soumise aux flux globaux et aux nouvelles technologies de l'interactivité. C'est en cela qu'il faut comprendre l'expression « production globale de la localité » : la production de la localité est désormais soumise aux flux culturels de la globalité. Sans cesse poursuivie, l'activité de production de localité (même imaginée) confronte des sujets producteurs à la relativité des voisinages, de leurs ancrages – ils peuvent être multisitués – et de leur existence contextuelle. Dans cette perspective, l'art de la localité apparaît comme un art de faire ensemble et séparément, de concevoir des formes pas nécessairement convergentes ni nécessairement opposées de voisinages.

Je voudrais discuter cette analyse en la mettant à l'épreuve de mes terrains d'enquête. S'ils sont lorrains et donc appartiennent au monde industriel occidental, ils montrent des situations d'anomie imputables à la mondialisation économique et des tentatives de résolution d'un traumatisme affectant une société locale fondée sur une communauté d'expériences. Si l'action sur le passé se traduit en un patrimoine à célébrer ou une mémoire à sauvegarder, elle constitue indissociablement le mobile et le moyen de cet essai de résolution d'une situation problématique. Un premier terrain porte sur l'activité patrimoniale et mémorielle qui s'est développée consécutivement au démantèlement de l'industrie sidérurgique durant le dernier tiers du XX^e siècle et qui, pour le dire vite, travaille à l'invention patrimoniale de la « Lorraine sidérurgique », c'est-à-dire à la représentation moins d'un territoire que d'une communauté territorialisés – des humains dont l'existence dans une portion d'espace était médiatisée par une activité industrielle. En raison d'un processus singulier de *tabula rasa*, le travail d'imagination est incroyablement présent dans cet « espace de la mémoire ». Il se repère alors sous deux formes distinctives, qui n'ont pas forcément la même portée. Sous la forme de production et de circulation d'images photographiques représentant le monde perdu, le travail d'imagination s'offre comme activité

compensatoire de l'absence d'une décisive volonté de politique patrimoniale à l'initiative de la puissance publique⁸. Production d'une mémoire portative, circulant dans l'espace de la perte, ce travail procède d'initiatives privées, issues de la société civile, militantes qui n'en participent pas moins à informer un espace public de la mémoire de la « Lorraine sidérurgique ». À la différence d'un processus classique, la mémoire n'est pas attachée à des lieux de l'ancien monde : les photos sont les nouveaux lieux de la mémoire par lesquels peut s'accomplir le travail du deuil et du souvenir, soit l'activité de tri entre mémoire et oubli. Il s'ensuit que cette mémoire n'est pas « canalisée » et neutralisée : l'esthétisation par la photographie préserve à l'acte sa dimension politique puisqu'il s'agit de redonner ses sens – même partiellement – et donc sa complexité au monde perdu.

Mais la représentation de ce monde ne transite pas seulement par la photographie, ou plutôt le dispositif photographique, qui en est le médium populaire. Il transite également par l'esthétisation d'un site-monument, un haut fourneau en l'occurrence, qui a pris forme cependant, après une longue gestation, sur l'initiative des différents niveaux de la puissance publique. Bien que labellisée « monument historique » depuis plusieurs années, ce n'est que très récemment grâce à une mise en lumière par un artiste de renommée internationale⁹ que l'ancienne machine industrielle a pu enfin apparaître comme un monument¹⁰. Le dispositif artistique de mise en lumière est fondateur parce qu'il repose sur un travail d'imagination : sur le cadavre de la machine auquel il se substitue, il crée littéralement une image de patrimoine qu'il propose au regard. Il est le médium¹¹ par lequel une image du monde passé est exposée et dont un des effets, au plan de la réception, sera de permettre d'indexer la mémoire (du passé) à l'imagination (au présent). L'arraisonnement patrimonial de la machine dépend de ce geste au point que l'on doit se demander si l'imagination – au sens de production et de circulation d'images – n'est pas au principe de la patrimonialisation¹². Ce sur quoi repose la valeur patrimoniale – en d'autres termes son ancrage – définit sa capacité de représentation, ce qui peut s'évaluer en terme de coût et de gain. Le coût d'investissement de la mise en forme patrimoniale est, notons-le, la délocalisation (paradoxe) du haut fourneau, à la fois parce qu'il circulera désormais dans le réseau de l'art, mais aussi parce qu'il a perdu en souplesse

⁸ J'analyse cette remarquable activité photographique sous le double aspect du geste patrimonial élémentaire et du geste de résistance aux éradications dans Tornatore (2006).

⁹ L'opération est réalisée par le biais d'une « commande publique », dispositif agréant l'État, les collectivités locales et territoriales.

¹⁰ Cette analyse a donné lieu pour l'instant à des présentations sous forme de communications orales, en particulier Tornatore (à paraître, a).

¹¹ J'emprunte la notion de médium comme support nécessaire à toute image à H. Belting (2001).

¹² Le phénomène est-il constitutif de la raison patrimoniale ou est-il seulement contemporain et lié à l'essor de nouvelles techniques, liées aux industries culturelles, qui en même temps qu'elles (ré) animent le monument le réduisent à deux dimensions ? Il reste en effet à évaluer l'historicité du travail de l'imagination relatif à la culture et au passé.

et en charge critique, c'est-à-dire en capacité à être un porte-parole pluriel, adapté à la pluralité des mémoires de l'ancien monde. Le gain procède de ce coût : une relocalisation mais sur de nouvelles bases, celle en particulier de la reconnaissance d'une singularité remarquable parce qu'artistique¹³. En définitive, le cas de la « Lorraine sidérurgique » montre bien que les voies de l'imagination ne sont pas uniformes et qu'elles engagent de façon contrastive et le sens de la relation au lieu ou au territoire et le potentiel critique ou politique, mais que l'une comme l'autre organisent un déplacement de la référence.

C'est un semblable déplacement qu'illustre le second terrain, mais je le vois davantage comme un cas magistral de production globale de la localité¹⁴. La réoccupation de la friche d'une ancienne usine verrière, située au cœur d'un village de Moselle dans une région rurale et forestière, est un cas complexe de croisement d'initiatives associatives et d'initiatives institutionnelles et politiques : soit donc un ensemble de trois projets – engagés pour le plus ancien depuis plus d'un quart de siècle – et impliquant des collectifs différenciés : un musée du verre et du cristal spécialisé dans l'Art Nouveau, un centre d'art verrier, créé dix ans plus tard, conciliant création contemporaine et « économie identitaire », enfin un lieu culturel pluridisciplinaire – musiques actuelles, arts plastiques et théâtre. Cette dernière réalisation, fondée sur la réhabilitation d'une grande halle verrière, n'est qu'une composante, et la plus récente, d'une dynamique artistique, culturelle mais aussi patrimoniale au sein de laquelle les actions s'éclairent mutuellement. Le fait notable est que ces actions ont été portées par des groupes locaux, issus de générations différentes, mais mus par un amour commun du lieu. Leurs passions respectives, la peinture et l'art nouveau pour les uns, le rock pour les autres, trouvent à se développer et à s'exacerber dans le sentiment de la localité. Les uns font advenir le village en un authentique foyer artistique, représentatif de l'Art Nouveau, ce faisant, ils le connectent au réseau de l'art. Les autres, en créant une scène de musique actuelle dans une ancienne usine désaffectée qu'ils revendiquent comme leur patrimoine, le font également advenir en scène branchée de l'art contemporain. Vient un moment où grandeur artistique et grandeur domestique s'épaulent mutuellement, au point presque paradoxal que les amoureux du rock se transforment en conservateurs de patrimoine. Ainsi les uns et les autres acteurs de ces promotions trouvent-ils à y satisfaire conjointement leur amour de l'art et du lieu. Mais bien évidemment ce sentiment définit son objet en même temps qu'il s'en nourrit. Les localités qui émergent de ces actions prennent des figures différentes en tant qu'elles sont indexées à un projet et à un collectif et à des actions chaque fois singuliers ; en outre, elles s'identifient au village en tant que bien commun – et sont ancrées territorialement –, mais ne s'y limitent pas ; elles sont en même temps globales au

¹³ Comme le souligne l'ancien maire de la ville et de la communauté de communes, et ardent artisan du projet, « ce qui fera désormais la spécificité d'Uckange, ce sera cette œuvre d'art contemporain. Elle projette le haut fourneau dans l'avenir » (entretien 27 juin 2007).

¹⁴ Pour une analyse détaillée de cette situation, voir Tornatore (à paraître, b).

sens où elles se construisent dans et par une connexion à un réseau translocal. Autrement dit, toute action même locale s'effectue en référence au monde global.

Il faut en finir avec la *doxa* présentiste

Une manière de tirer les enseignements généraux et particuliers de l'examen de ces situations consistera dans ma troisième proposition, avec laquelle je voudrais conclure : « Il faut en finir avec la *doxa* présentiste ». L'enseignement général sera de ne pas céder à la facilité, de saisir les phénomènes de relation au passé aujourd'hui – Histoire, mémoire, patrimoine, tradition, culture, etc. – dans leur ampleur et dans leur complexité et, premièrement, sans occulter leur dimension politique. Or, une telle approche est déniée par la thèse présentiste qui, du moment-mémoire stigmatisé par Pierre Nora au régime d'historicité présentiste avancé par François Hartog (2003), déroule la longue plainte des historiens français devant leur perte du monopole du discours sur le passé et l'essor d'un « espace public du passé » – selon la formule d'Henri Rousso (2007 : 5) – dominé par la figure de la victime exigeant reconnaissance et réparation. Continuation de la thèse de l'affaiblissement du sentiment national – qui a surtout une pertinence hexagonale –, le présentisme procède de l'idée d'une crise du temps affectant l'humanité en son entier : dans un monde devenu incertain, le bel ordonnancement de la chaîne passé/présent/avenir, jusqu'alors tout entier tendu sur une flèche heureuse ou prometteuse du temps et hérité de l'entrée en modernité, s'est disloqué. Non seulement, le passé n'est plus conservé ou retenu pour le présent dans la perspective d'un avenir prévisible et souhaité – et il est alors l'objet de toutes les révisions qui rend « les contemporains comptables, juges et expiateurs de tous les crimes commis par leurs ancêtres » (*ibid.* : 6) –, mais le présent est devenu « massif, envahissant, omniprésent », il « n'a d'autre horizon que lui-même, fabriquant quotidiennement le passé et le futur dont il a, jour après jour, besoin » (Hartog, 2003 : 200). Aucune lumière ne venant plus depuis longtemps d'un passé exemplaire, aucun espoir désormais se projeter dans un futur radieux, « aujourd'hui la lumière est produite par le présent lui-même et par lui seul » (*ibid.* : 218). L'idée d'un « présent dilaté » présente une formidable capacité d'économie de la pensée à la fois politique et scientifique, à quoi tient sans doute son singulier succès public : elle permet de fustiger les abus tyranniques de la mémoire comme les emballements de la machinerie patrimoniale confrontés à une concurrence des expertises et de ramener à peu de frais des usages compulsifs ou abusifs du passé à un malaise de civilisation, voire mondial.

Contre ce modèle par trop simplificateur, essayons de suivre en sept points – qui mériteraient bien sûr d'amples développements – le fil de la complexité de nos rapports contemporains au temps et à l'espace :

1. S'il est donc vrai que la relation peuple/territoire est remise en cause par la globalisation, alors *via* ces pratiques, des individus et des collectifs disséminés produisent de la localité pour laquelle la dimension territoriale n'est plus nécessaire (des lieux de mémoire sans territoire ?), ou encore une localité qui se trouve d'autres « prises » que le territoire. C'est dans cette perspective qu'il faut comprendre les poussées mémorielles contemporaines : à la fois comme des mises en cause profondes de l'arrondissement patrimonial – promoteur de nation et en conséquence d'un oubli d'État – et comme des adaptations aux conditions modernes de l'existence (mobilité, vulnérabilité, incertitude) dans un monde globalisé.

2. Pour comprendre ces poussées mémorielles, il faut déconnecter la question du territoire de celle de la souveraineté – mais ici dans une perspective inverse de celle envisagée à propos du patrimoine culturel immatériel : pour remettre en cause ou bien se situer dans un registre non national ou transnational, l'action sur le passé n'est pas nécessairement déterritorialisée. Elle dessine d'autres territorialités dans un jeu constant déterritorialisation/reterritorialisation.

3. La prolifération montre tous les cas de figure d'action sur le passé : celles d'aujourd'hui n'annulent pas forcément celle d'hier – celles-ci peuvent ainsi se recomposer dans des politiques de la mémoire élaborées au niveau de la région, ou de la collectivité territoriale.

4. Le travail d'imagination n'est pas spécifiquement caractéristique du monde de la globalité. La nation comme « communauté imaginée » (Anderson, 1983) est une invention de la modernité. Les procédures de patrimonialisation fonctionnent sur le principe de la transformation imaginaire ou imaginée du passé. Dans son fonctionnement fondateur, la patrimonialisation procède de la production et de la circulation d'images.

5. En revanche, la question de l'émotion, de la sentimentalité ou encore du sensible est centrale dans les formes contemporaines de l'action sur le passé. Les notions de « communauté affective » et de « structure de sentiment » paraissent judicieuses en ce qu'elles rendent compte du travail de critique de la formule de l'arrondissement patrimonial, laquelle concourt précisément, en raison de son caractère sélectif, à refroidir les objets du passé et à désensibiliser à leurs effets. Au contraire de cette opérativité patrimoniale, l'action sur le passé aujourd'hui consacre un attachement fondé davantage sur la reconnaissance que sur la connaissance objective, davantage sur l'établissement de l'authenticité-expérience que sur celui d'une authenticité-vérité : elle conduit sinon à mettre en cause la mobilisation ou l'intéressement scientifique, du moins lui confronter des modes de connaissance sensibles et des expertises fondées sur la mise en avant d'une expérience personnelle.

6. Mais, là encore, le travail de production de la localité, au sens de localisation spatialisée, apparaît central – même si celle-ci est désormais branchée en

permanence sur la globalité et soumise de ce fait à des hybridations ou à des métissages. Ainsi la localité est-elle moins dématérialisée que plurielle et par conséquent potentiellement conflictuelle.

7. Cette conflictualité doit être envisagée dans ses faces les plus noires comme dans ses aspects les plus utopiques. Ses faces les plus noires au sens où le travail de localisation, d'affirmation des minorités en butte aux échecs des nationalismes européens comme non-européens s'accompagne plus souvent à leur endroit de violence et de terreur : la globalisation génère une « géographie de la colère », pour reprendre le titre d'un ouvrage d'Arjun Appadurai (2006) nettement plus pessimiste que le précédent, devant la conflictualité identitaire qui se développe un peu partout dans le monde. Ses aspects les plus utopiques concernent ce que le même Arjun Appadurai appelle la « globalisation d'en bas », soit « l'effort d'organisations non-gouvernementales et de mouvements militants [des mouvements sociaux populaires], pour peser à l'échelle mondiale sur des questions comme les droits de l'homme, le genre, la pauvreté, l'environnement et la santé » (*ibid.* : 9). Ils concernent ce que j'appelle la démocratisation du sentiment du passé dont la prolifération serait le signe : ils manifestent la volonté, certes balbutiante, de sa gestion « en démocratie ». Une version positive de la prolifération consiste à y voir des manières de réenvisager les rapports du présent au passé dans l'objectif d'inventer de nouvelles « solidarités » avec le futur. Loin de la dénonciation régulièrement énoncée depuis le champ patrimonial de l'importance croissante du passé dans notre présent au point de nous y engluier, il s'agirait d'en considérer la présence problématique et sans cesse questionnée en ce qu'elle tente de résoudre l'horizon peu encourageant d'un futur « barré ». Une manière de tenir ensemble ces deux aspects positifs de la conflictualité, serait de penser, comme y invite Nancy Fraser, les modalités de la « transnationalisation » de l'espace public, au sens de Jürgen Habermas, de manière à ce que, « théâtre de débat et de délibération », il puisse contribuer à l'émancipation et à la justice sociale (Fraser, 2005 : 145-157)¹⁵.

Conclusion

Pour terminer, je déplacerai le questionnement du territoire au lieu¹⁶, de ce qu'il prend en charge du passé et de la manière dont il le fait – en d'autres termes des attachements, au sens latourien du terme, qui se nouent à son endroit. De

¹⁵ Un deuxième aspect relevant de la face noire de la globalisation concerne le fait que, comme l'a montré Z. Bauman (2004), désormais la mise au rebut frappe autant les personnes que les choses. Il implique de tenir ensemble, parce qu'ils sont confondus, le culture et le social, la reconnaissance et la redistribution.

¹⁶ On se satisfera d'une intéressante distinction proposée par des géographes : « Contrairement au territoire qui implique l'appropriation, le lieu implique la reconnaissance, l'identification » (Gravari-Barbas, Violier, 2003 : 11).

ce point de vue, c'est moins un lieu qu'un espace, c'est-à-dire selon le vocabulaire de Michel de Certeau, un « lieu pratiqué ». « L'espace, poursuit celui-ci, serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé, c'est-à-dire quand il est saisi dans l'ambiguïté d'une effectuation, mué en un terme relevant de multiples conventions, posé comme l'acte d'un présent (ou d'un temps), et modifié par des transformations dues à des voisinages successifs. À la différence du lieu, il n'a donc ni l'univocité, ni la stabilité d'un propre » (Certeau, 1991 : 173). L'instabilité du lieu pratiqué suppose la possibilité de sa délocalisation et de sa relocalisation – *i.e.* il n'est pas indéfiniment indexé à ses vestiges, et la remarque vaut également pour la gestion des lieux de détention, de concentration et d'extermination. En d'autres termes, l'instabilité du lieu renvoie au brouillage des catégories supposées signifier différentes manières d'entretenir des relations avec le passé, en particulier celles de mémoire et de patrimoine. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut se réjouir de ce brouillage parce qu'il renvoie ces catégories et la distinction qui en est faite par les spécialistes ou les scientifiques à leur dimension expressément politique. Voici un extrait d'une conférence de Ruben Chabado (2008), directeur du Musée de la mémoire de Rosario en Argentine, un musée consacré à « abriter le souvenir de ce que fut la dernière dictature militaire en Argentine (1976-1983) » :

« S'il nous fallait faire, nous autres latino-américains, une liste de ce qui appartient à notre patrimoine culturel et historique, il ne faudrait pas oublier d'inclure à ce répertoire cette dimension brutale de notre passé. Fait partie de notre patrimoine culturel la richesse de notre langue et de notre culture métisse, fait partie de notre patrimoine culturel notre architecture et nos productions musicales, mais aussi fait partie de ce patrimoine l'histoire de milliers et de milliers d'hommes et de femmes de ce continent dont les vies furent détruites par la violence du terrorisme d'État »¹⁷.

Que signifie pour Ruben Chabado « faire d'une mémoire douloureuse un patrimoine » ? C'est se donner les moyens de la transmettre. Plus loin, il précise l'objectif à partir de la distinction opérée par Tzvetan Todorov (1998) entre mémoire littérale et mémoire exemplaire. Dire que cette histoire de milliers de personnes détruites par le terrorisme d'État fait partie du patrimoine argentin, c'est l'instituer en mémoire exemplaire. Sous l'idée d'un patrimoine est posée la question de la transférabilité de la mémoire, de sa prise en charge et de sa saisie par un public. Que l'on soit d'accord ou non avec la position normative de Tzvetan Todorov dont la critique des abus de la mémoire sert la thèse présentiste, l'association ici faite entre mémoire et patrimoine a le mérite de transformer radicalement la notion de patrimoine, du moins de détourner sa fonctionnalité. En pratique elle pousse à une conception dématérialisée du patrimoine et au traitement du passé comme culture. Loin de conduire à l'invention de « fratricides rassurants » (Anderson, 1983 : 200) sur lesquels se fonde la communauté imaginée nationale, elle porte à traduire le passé en alarme, en alerte vive, en voyant rouge dont la signification est portée par des artefacts, des dispositifs sans cesse questionnés. Compte moins alors l'artifice que la permanence du signal.

¹⁷ Traduit par l'auteur.

Références

- Abélès M., 2008, *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot.
- Alphandéry P., Bergues M., 2004, « Territoires en question. Pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, 1, pp. 5-12.
- Anderson B., 1983, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. de l'anglais par P.-E. Dauzat, Paris, Éd. La Découverte, 1996.
- Appadurai A., 1996, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, trad. de l'anglais (États-Unis) par F. Bouillot, Paris, Payot & Rivages, 2005.
- 2002, « The right to participate in the work of the imagination », interview by Arjen Mulder; pp. 33-47, in : Brouwer J., Mulder A., eds, *TransUrbanism*, Rotterdam, NAI Publishers.
- 2006, *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, trad. de l'anglais (États-Unis) par Fr. Bouillot, Paris, Payot, 2007.
- Bauman Z., 2004, *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, trad. de l'anglais par M. Bégot, Paris, Payot & Rivages, 2006.
- Belting H., 2001, *Pour une anthropologie des images*, trad. de l'allemand par J. Torrent, Paris, Gallimard, 2004.
- Certeau M. de, 1990, *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Chabado R., 2008, « El pasado como territorio de aprendizaje », conférence donnée au 2^e Seminario internacional em memória e patrimônio : *Diversidade*, Universidade federal de Pelotas, Pelotas, RS, Brésil, 27-29 août.
- Debarbieux B., Vanier M., 2002, « Introduction. Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? une prospective ? », pp. 7-27, in : Debarbieux M., Vanier M., dirs, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.
- Fabre D., 2006. « Le patrimoine culturel immatériel. Notes sur la conjoncture française », texte accompagnant la remise du rapport d'étude de Gaetano Ciarcia, *La perte durable*, à la Mission à l'ethnologie (Dapa, ministère de la Culture). Accès : http://www.lahic.cnrs.fr/IMG/pdf/D_Fabre_oct_2006.pdf.
- Fraser N., 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, Éd. La Découverte.
- Gravari-Barbas M., Philippe Violier P., 2003, « Introduction », pp. 9-16, in : Gravari-Barbas M., Violier P., dirs, *Lieux de culture/culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Hafstein V., 2007, « Sauvegarde du patrimoine immatériel et gouvernance communautaire », pp. 337-348, in : *60 ans d'histoire de l'Unesco*, actes du colloque international (nov. 2005), Paris, UNESCO.
- Hartog Fr., 2003, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Rouso H., 2007, « Vers une mondialisation de la mémoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 9, pp. 3-10.

Smouts M.-C., 2007, « Le postcolonial pour quoi faire ? », pp. 25-66, in : M.-C. Smouts, dir., *La situation postcoloniale. Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de Sciences Po.

Todorov T., 1998, *Les abus de la mémoire*, Paris, Éd. Arléa.

Tornatore J.-L., 2006, « Impressions patrimoniales. Topologie de la perte et photographie », pp. 281-297, in : Roux J., Peroni M., dirs, *Sensibiliser. La sociologie dans le vif du monde*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube.

— à paraître (a), « Image et possession. Arraînement et émotions patrimoniales du point de vue d'un haut fourneau », communication au séminaire *Imaginaire de la transformation des sites miniers et sidérurgiques*, Modys, université Jean Monnet, Saint-Étienne, 21-22 janv. 2009.

— à paraître (b), « Localiser l'art, faire la localité. Ethnographie d'une friche culturelle », in : Pedler E., dir, *Arts et territoire*, actes du colloque international OPuS « Arts et territoire » (Marseille, 19-21 oct. 2006), Paris, Éd. L'Harmattan.

> RÉGIMES DE VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

MARILDA AZULAY TAPIERO

Université Polytechnique de Valencia, Espagne
mazula@pra.upv.es

ESTRELLA ISRAEL GARZÓN

Université Cardenal Herrera-CEU, Valencia, Espagne
estrellaisrael@gmail.com

GESTE MÉMORIEL ET GESTE ARCHITECTURAL : BERLIN, BARCELONE, SARREBRUCK

Résumé. — Cette contribution envisage trois réalisations architecturales pour lesquelles on peut s'interroger tant sur le geste lui-même que sur la mémoire à laquelle il se réfère ou sur son interprétation sociale. Ce choix permet de questionner la différence, le visible et l'invisible, la territorialisation et la déterritorialisation, ainsi que les lieux contemporains et passés. Les trois œuvres étudiées, situées à Berlin, Barcelone et Sarrebruck – respectivement réalisées par Daniel Libeskind, Beth Gali et Jochen Gerz – montrent trois façons d'exprimer le vide et l'absence. Les lignes du Musée Juif de Berlin, le monument invisible de Sarrebruck et le paysage du *Fossar de la Pedrera* de Barcelone sont analysés comme des lieux de communication et de mémoire, mais aussi comme trois expériences différenciées de l'architecture.

Mots clés. — Architecture, mémoire, Shoah, Daniel Libeskind, Beth Gali, Jochen Gerz, invisibilité, vide, absence, Berlin, Sarrebruck, Barcelone, musée, cimetière, Juif.

« L'affirmation selon laquelle l'architecture est un art social est évidente par elle-même et n'a pas besoin d'explication. La totalité du drame social est montrée et se reflète dans l'architecture »
(Lubetkind, 2001 : 6)

Partie prenante de l'environnement, l'architecture – scène où se développe la vie – intègre des idées, des connaissances et souvenirs propres à l'être humain, la nature ou la société. Même si elles conditionnent les expériences, les œuvres architecturales permettent d'enrichir le concept de mémoire et l'évocation de la souffrance. Mais l'architecture ne se définit pas seulement de l'intérieur; elle s'ouvre à une situation intertextuelle où son sens est mis en relation avec la culture, la société, l'Histoire... Dans chacune des réalisations ici étudiées, on considèrera l'architecture comme un auteur intellectuel, et l'œuvre, comme le produit de son intention (ou un enchaînement d'intentions) où importent tout autant ce que l'on décide de faire que ce que l'on décide de ne pas faire. À considérer aussi que le processus de maturation d'une œuvre est en lien avec les acteurs concernés par elle. En effet, on y discerne des volontés, des traditions culturelles et des expériences. Du point de vue de notre analyse, on s'intéressera donc à la temporalité dans laquelle s'inscrit l'œuvre : un temps précis qui s'enrichit non seulement de caractères philosophiques, poétiques ou littéraires, mais qui tente également de les intégrer dans la vie quotidienne.

Ceci posé, nous serons attentives au lieu de mémoire comme étant privilégié, à la fois étrange et réel, et duquel on ne peut sortir comme on y est entré. Comme l'explique Sigurd Lewerentz (2002)¹, les sentiments changent et le chemin du retour n'est pas exactement symétrique à celui de l'aller. En effet, le spectateur perçoit, déchiffre, interprète et, après cette expérience, en vient à compléter l'œuvre. Or, cette perception est conditionnée par un caractère individuel, c'est-à-dire en lien avec la personnalité du spectateur et son héritage culturel. Il en va de même de l'interprétation. La pensée constitue le premier élément de perception, celle-ci attribuant une signification à une donnée, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'absence ou de non-existence. D'où une analyse qui s'ouvre à une expérience conjuguant les idées, le lieu et le temps, auxquels on ajoutera la capacité interprétative et sensorielle du récepteur, elle-même imprégnée des expériences vécues par celui-ci. Comme l'exprima, en 1957, Marcel Duchamp² (1978 : 163) :

« Il manque un lien [...] dans la chaîne de réactions qui accompagnent l'acte créatif. Et ce vide, qui représente l'incapacité de l'artiste pour exprimer pleinement son intention, cette différence

¹ S. Lewerentz, architecte suédois né en Bjartra (1885-1975), est l'auteur avec G. Asplund du Cimetière de la Forêt à Stockholm (1915-1961), un lieu inscrit depuis décembre 1994 au Patrimoine mondial de l'UNESCO sous la mention : « Le Cimetière de la Forêt est un exemple remarquable exceptionnel d'un paysage imprégné de contenu culturel ; dans lequel on exprime tant la nature originale et sa végétation comme éléments architecturaux et, à partir de ceux-ci, le façonnement d'une atmosphère qui satisfait pleinement à l'objectif d'usage comme cimetière ». Voir aussi L. Martínez Santa-María (2002 : 14-19).

² Extrait de « L'acte créatif » de M. Duchamp au Congrès de l'*American Federation of Art*, Houston, Texas (avr. 1957).

entre ce qu'il pensait effectuer et ce qu'il a effectivement effectué, est "le coefficient artistique" personnel contenu dans l'œuvre [...] En résumé, l'acte créatif n'est pas effectué seulement par l'artiste ; le spectateur met l'œuvre en contact avec le monde extérieur en déchiffrant et en interprétant ses caractéristiques internes, et ainsi ajoute sa contribution à l'acte créatif ».

Parmi les œuvres que nous aurions pu sélectionner et étudier selon une approche identique, on peut citer : la *Fosse Ardeatine*, un mémorial rendant hommage aux 335 victimes civiles choisies au hasard et assassinées par les troupes nazies dans les galeries d'anciennes carrières, en représailles à un attentat commis à Via Rasella à Rome (concours lancé en 1944, œuvre de Nelson Aprile, Cino Calcaprina, Aldo Cardelli, Mario Florentin et Giuseppe Perugi) ; le *Vietnam Veteran Memorial*, un monument commémoratif érigé en 1982 à Washington et consacré à tous les soldats américains morts pendant la guerre au Vietnam (œuvre de Maya Lin) ; le *Musée-monument à la paix à Hiroshima*, porte d'entrée au Parc de la Paix, lieu de prière pour la paix de toute l'humanité (œuvre de l'architecte Kenzo Tange, inaugurée en 1955) ; le *Mémorial de Caen*, décoré par Yves Devraïne et témoignant de la destruction des trois-quarts de la ville de Caen pendant l'été de 1944, construit à côté d'une carrière, à l'endroit où se trouvait le poste souterrain de commandement allemand ; le *Mémorial de l'Holocauste à Berlin* de Peter Eisenman et Richard Serra, deux architectes qui ont gagné le concours face à – notamment – Zvi Hecker, Dani Karavan, Jochen Gerz, Daniel Libeskind et Hans Hollein ; le *Yad Vashem*, Musée de l'Histoire de la Shoah, situé sur une colline à Jérusalem. Cette œuvre de Moshé Safdié est une construction émouvante dont la base est située à 200 mètres sous terre et remonte à la surface jusqu'à s'ouvrir et apparaître en pleine lumière.

Nous commencerons par présenter le Musée Juif de Berlin, puis nous étudierons le *Fossar de la Pedrera* à Barcelone et, enfin, le Monument Invisible de Sarrebruck. Ces œuvres transmettent un passé et s'inscrivent dans une démarche dynamique vis-à-vis de la mémoire. L'ordre selon lequel nous traiterons de ces monuments part du plus visible pour arriver à ce qui l'est le moins. Afin de faire revivre aux visiteurs l'absence des disparus, ils vont du volume construit à la surface pavée, de l'espace fermé à l'espace ouvert. Ainsi notre objectif est-il de mettre en relation ces trois œuvres – toutes consacrées à des victimes de l'intolérance de régimes dictatoriaux – dans lesquelles le geste architectural est au service de la mémoire. Ce qui est tracé transmet des figures complexes : la mort, le chemin, le silence, la ligne ou le nom. Les espaces rappellent des morts collectives, depuis la signification du vide, de la disparition et de l'absence, perceptibles à travers le dialogue entre visibilité et invisibilité. Dans les trois cas, des signaux sont adressés au visiteur pour que soit préservée et rappelée l'expérience de ce qui est perdu et qui ne pourra jamais être récupéré. Ces signaux empruntent des chemins où s'unissent le lieu, l'intention des auteurs et l'implication émotionnelle des visiteurs. Différentes par bien des aspects, ces œuvres partagent une base conceptuelle commune : le parcours se présente comme une alternative au monument en offrant non seulement une gamme de perceptions intellectuelles et sensorielles, mais aussi la mémoire d'autres expériences. Comme Adolf Loos (1910 : 4) l'exprima :

« L'architecture éveille des sentiments dans l'homme. Pour cette raison, le devoir de l'architecte est de spécifier ce sentiment... Quand nous trouvons dans la forêt une élévation de six pieds de longueur et trois pieds de large, modelée avec la pelle en forme pyramidale, nous prenons un air sérieux et quelque chose à l'intérieur nous dit : ici a été enterré quelqu'un. Cela est architecture ».

Avant d'en venir à la démonstration, voici quelques éléments sur ces monuments. Le Musée juif a été érigé à Berlin, ville symbole de l'écriture d'un chapitre dramatique de la Shoah. Il est situé au centre de la vieille ville, entre les numéros 9 et 14 de la Lindenstrasse (près du Collegienhaus). Il occupe un bâtiment baroque construit en 1735 qui est le premier grand bâtiment administratif du règne de Frédéric Guillaume I de Prusse (1713-1740) et fait partie du Palais de Justice. À Barcelone, se trouve un espace de sépulture dédié aux victimes de la répression franquiste pendant la Guerre civile ainsi qu'à des anonymes dont personne n'a réclamé le corps. Il s'agit du *Fossar de la Pedrera*, situé au sud du cimetière de Montjuïc, sur le versant Est de la montagne, une ancienne carrière dont on a extrait la plupart des pierres ayant servi à la construction de la ville. Quant aux cimetières juifs profanés et détruits par le national socialisme – la disparition de la mort elle-même – ils sont évoqués à Sarrebruck, au centre de la ville, à proximité du Parlement provincial et du palais de Sarrebruck, dans lequel la Gestapo installa son Quartier général. Il s'agit d'un bâtiment baroque, cœur du pouvoir politique depuis des siècles qui, selon Jochen Gerz (Franz, 2004 : 6), commence avec les ducs, passe par les *Gauleiter* de l'époque nazie, pour en arriver aujourd'hui au Parlement.

Le Musée juif de Berlin et son agrandissement

Architecture, ressources, ruptures, déchirures, lignes, vides, ponts tendus sur les vides, rencontres, associations et dissociations, sont présents dans une œuvre qui défie la perception et les sens pour suggérer et proposer. L'idée d'établir un musée juif émergea en 1971, année où la Communauté juive de Berlin commémora son 300^e anniversaire³. Parmi les activités proposées, le Musée de Berlin organisa l'exposition « Réalisation et Destin », centrée sur des aspects sociaux et culturels de l'histoire juive d'avant et après 1933. L'exposition fut conçue à partir de l'existence éphémère d'un musée dans l'*Oranienburgerstrasse*. Celui-ci fut ouvert en janvier 1933 – une semaine avant qu'Adolf Hitler ne soit chancelier – puis fermé en 1938 par la Gestapo, après le pogrom de la Nuit de cristal du 9 novembre. Sa propriété et tous ses biens furent alors confisqués. En 1975, « l'Association pour un Musée Juif » fut créée et, vers la fin de l'année 1978, le Musée de Berlin a montré, au cours d'une exposition, de nouvelles acquisitions

³ Par l'édit du 21 mai 1671, Frédéric Guillaume I de Brandebourg, Grand Électeur (1620-1688), a permis à cinquante familles juives de Vienne de s'installer dans le Duché en échange d'une importante somme d'argent. Vers 1700, le nombre de familles vivant à Berlin est passé à 112. En 1712, les communautés juives de Berlin ont obtenu l'autorisation de construire la première synagogue.

en vue d'une installation dans un futur Musée juif. En 1983, la ville connut une exposition historique sur les synagogues berlinoises⁴ et, entre 1986 et 1998, trois nouvelles galeries dans le Musée Martin-Gropius-Bau, bâtiment destiné à des expositions temporaires, ont été ouvertes. La discussion à propos de la mise en place d'un musée juif dura presque un quart de siècle. Des historiens et autres experts ainsi que des survivants de la Shoah ont réfléchi aux implications de la construction d'un musée de ce type. Leurs conclusions furent rassemblées dans un rapport traitant de la « Dimension juive de l'histoire de Berlin », sujet d'un concours d'architecture qui eut lieu entre 1988 et 1989.

Une fois l'instauration d'un musée juif décidée, le *Collegienhaus* a été choisi pour être agrandi et transformé. Cette œuvre baroque conçue par Philip Gerlach et construite en 1735, a été remodelée au XIX^e siècle et en grande partie détruite pendant la Seconde Guerre mondiale. Entre 1963 et 1969, elle a été restaurée, conformément au projet de l'architecte Günter Hönow. Le concours visant à traiter de la dimension juive de l'histoire de Berlin a été abordé par Daniel Libeskind – lauréat parmi les 165 propositions présentées – comme la possible relation entre la modernité et l'esprit humain. Le panneau présentant le projet est chargé de symbolisme : il s'agit d'un collage de textes, lieux, noms, schémas, sections, personnages et lignes. Mais il s'agit aussi de la synthèse des intentions exprimées à travers la forme, l'emplacement, l'organisation des activités et la réalisation. Daniel Libeskind raconte que, lorsqu'il a été invité par le Sénat de Berlin à concourir en 1988, il a réalisé que ce n'était pas un travail quelconque. Ainsi fit-il des recherches sur un bâtiment vis-à-vis duquel, depuis le début, il se sentait impliqué car lui-même avait « perdu la plus grande partie de [sa] famille dans l'Holocauste et étant né seulement à quelques centaines de kilomètres à l'est de Berlin, à Lodz, Pologne » (Libeskind, 1999 : n.p.)⁵.

Faire du Musée de Berlin un musée d'histoire amène une question : comment étendre ou donner de l'amplitude à l'histoire de Berlin en connaissant cette fin retentissante que l'Histoire elle-même a donnée au « problème juif », considérant la réduction tragique jusqu'à totale disparition d'une communauté à Berlin ? En cherchant des réponses, Daniel Libeskind a opté pour une nouvelle dénomination, « Entre les lignes », devenue la devise du projet présenté. Il proposa d'ériger un bâtiment qui véhiculerait une idée que l'on retrouve dans la dénomination du projet : « Extension du Musée de Berlin avec le Département du Musée Juif ».

La proposition est fondamentalement un projet sur des lignes : l'une est droite, brisée en plusieurs fragments ; l'autre est tortueuse mais se prolonge à l'infini. Les deux lignes se développent historiquement et architecturalement à travers un dialogue toujours borné mais riche. Le sens est donné par le vide : une brèche ouverte qui court à travers l'architecture et à travers le musée ; l'absence est ce

⁴ Catalogue réalisée par V. Bendt et R. Bothe.

⁵ Entretien de D. Libeskind par G. Reinstein. Accès : <http://www.yale.edu/opa/arc-ycb/v28.n13/story15.html>

qui est perdu et ne pourra jamais être récupéré, mais doit être rappelé. Un vide discontinu qui se matérialise dans l'espace continu extérieur comme quelque chose qui a été ruiné ou plutôt comme les résidus d'une possible structure préexistante. Ces lignes sont aussi discontinues. Les ouvertures et la distance qui les séparent les unes des autres les rendent accessibles, tant sur le plan fonctionnel qu'intellectuel en établissant des catégories sur ce qu'il y a à l'intérieur et à l'extérieur; sur ce qui se manifeste matériellement ou non. Le tout permet de comprendre que, malgré les efforts, les deux histoires n'ont jamais formé un tout. La ligne droite du vide – à la fois nerf structurel et de référence – représente la perte : la profondeur de la vie et de la culture juives dans le cadre de l'histoire de Berlin. Un vide que tout visiteur ressentira par son absence et sa présence. Cette œuvre exprime le vide à travers les ponts en évoquant ce qu'il n'y a pas, tandis que le zigzag ne sera jamais vu par le public dans sa totalité.

Dans ce projet, Daniel Libeskind sentit qu'il ne serait pas facile de montrer l'Histoire dans toute sa complexité, son ambiguïté et ses retentissements. Il en fit son propos dans la création du Musée. De fait, et après la construction du bâtiment, la municipalité a décidé, après des années de discussion, d'assigner à ce lieu le vieux bâtiment comme étant une extension possible : en 1998, on abandonne le modèle conceptuel et institutionnel de l'intégration du Musée Juif dans la « Fondation du Musée de la Ville » et on établit celui-ci comme institution indépendante en 1999 ; sa gestion est transférée au gouvernement fédéral en 2001. Ce changement a permis que le musée soit ouvert au public sans exposition, ce qui indique la valeur intrinsèque de ce qui est construit (Alonso, 1999)⁶.

L'œuvre s'articule autour de cinq aspects : dimension, lieu, partition, noms et sens. Comme Daniel Libeskind (Massad-Guerrero, 2006 : 22) l'indique : « L'architecture ne doit pas se limiter à communiquer à un être humain l'existence d'un simple objet [...] l'architecture est une perception et aussi quelque chose qui possède une dimension intellectuelle. C'est une façon de communiquer au-delà de la réalité physique avec laquelle elle est construite »⁷. Le projet se développe dans le centre du vieux Berlin⁸, où des règles de construction sont imposées. Le croquis physique de la trame urbaine n'est pas le seul élément dans lequel il met en cause sa proposition ; il cherche une matrice invisible de connexions et de relations, des qualités de la structure urbaine. Ainsi a-t-il matérialisé les relations

⁶ « Lors de l'inauguration du bâtiment, pour le moment vide, Blumenthal a expliqué que l'objectif est que le visiteur se rende compte que les Juifs font partie de l'Histoire de l'Allemagne et qu'ils ont joué un rôle fondamental dans le développement intellectuel du pays» [...]. Toutefois, jusqu'au mois d'octobre de l'année 2000, quand a eu lieu l'exposition inaugurale, l'œuvre de l'architecte américain Daniel Libeskind fut visitée pour elle-même » (Alonso, 1999).

⁷ Entretien avec D. Libeskind : « Mi obra habla de vida desde la catástrofe » (F. Massad, A. Guerrero Yeste, *La Vanguardia*, 25/01/06).

⁸ *Lindenstrasse*, 9-14, près de ce que fut l'intersection baroque des *Wilhelmstrasse*, *Friederichstrasse* et *Lindenstrasse*.

entre figures « allemandes » et « juives » en mettant en évidence la première brèche entre nationalité – ou citoyenneté et croyance –, autrement dit, entre « Allemands non juifs » et « Allemands juifs ». Il établit un parallèle entre l'histoire particulière de Berlin et les particularismes de l'histoire juive de Berlin et de l'Allemagne en général. Certaines personnalités sont des poètes, des auteurs, des musiciens et des artistes ; elles viennent d'époques et de moments historiques très différents. Tous forment le lien entre culture juive et culture allemande.

Daniel Libeskind a fait des recherches sur les lieux où ces personnalités ont vécu ou ont travaillé et les a mises en rapport sur la base d'une numérotation. Par exemple, l'architecte Mies Van der Rohe est relié au poète Paul Celan. Les noms se succèdent : l'auteur Rahel Varnhagen, l'écrivain et compositeur Eta Hoffman, le poète, dramaturge et romancier Heinrich Kleist, Heinrich Heine, et le théologien et philosophe Friederich Schleimacher qui fut enterré à coté de Rahel Varnhagen... Il a tracé cette matrice invisible – qu'il reconnaît comme irréelle et irrationnelle – sous la forme de triangles superposés qui formaient une étoile de David particulière : l'étoile jaune que les Juifs ont été obligés de porter pour être identifiés comme tels. Formellement, cette matrice fonde le design du bâtiment.

La proposition – dont la trame est inscrite entre les lignes d'une partition musicale – a été influencée par la figure du compositeur autrichien Arnold Schönberg. Daniel Libeskind s'est plus particulièrement intéressé à l'œuvre de ce dernier et à sa période créative à Berlin, avant son expulsion de l'Académie. Son opéra *Moïse et Aaron* (1930-1932), considéré par l'architecte comme son plus grand travail, n'a pu être terminé : le troisième acte comporte une seule scène, le décès d'Aaron ayant mis fin à la création. Le silence y est donc prédominant.

Un quatrième aspect consiste en l'intérêt de connaître les noms des personnes juives déportées de Berlin depuis 1933 et tout au long des années suivantes. Daniel Libeskind a reçu de Bonn deux volumes – *Gedenkbuch* –, avec les noms de famille, dates de naissance et de déportation, et les noms des lieux où ces personnes auraient été assassinées. En cherchant le nom de famille « Berlin », nombre de pages portant des noms de Berlinois apparurent, pour la plupart morts à Lodz, à Riga, ou en d'autres endroits éloignés, dans des camps de concentration ou d'extermination. Un dernier élément d'influence est le texte de Walter Benjamin *Eibahnstrasse* (1928) sur la ville moderne : une promenade à travers une rue à sens unique, non seulement physiquement, mais aussi mentalement, comme le prouve la succession de sections le long d'un zigzag.

Le bâtiment est organisé autour du vide – la disparition des Berlinois –, autour de ce qu'il n'y a pas, de ce qui est invisible. La collection du Musée Juif a été réduite, sa présence physique a disparu, elle a été incinérée. Daniel Libeskind explique : « J'ai voulu que le bâtiment exprime ce qui est invisible. Ce n'est pas seulement une question de géométrie [...] l'essentiel de Berlin c'est ce qui ne se voit pas. Mon musée est organisé autour du Berlin moins visible » (Reinstein, 1999 : n.p.).

Le Département juif peut être visité ; il apparaît comme une entité unique, intégrée dans un tout, tant par son aspect intérieur que son aspect extérieur, mais également de l'intérieur ou de l'extérieur. Il semble conçu comme un emblème où ce qui est invisible est rendu apparent. Mais, en raison de la fragmentation et des diverses relations entre fermé-ouvert, stable-instable, visible-invisible, réalité-apparence, intérieur-extérieur, vide-plein, il est difficile de le lire dans sa globalité, tout comme est difficile la lecture des tensions de l'histoire juive-allemande. En outre, l'accès au nouveau bâtiment n'est pas visible. On arrive à lui comme on arrive à l'histoire racontée, c'est-à-dire depuis le bâtiment baroque de l'ancien Berlin. Aussi se matérialise-t-il à l'extérieur comme étant indépendant, avec ses quatre étages au niveau du sol. À l'extérieur, l'autonomie entre « ce qui est vieux » et « ce qui est nouveau » est conservée, mais les deux parties se rejoignent dans « ce qui est profond », à savoir la cave.

Le parcours commence par les fondations. On accède d'abord à des escaliers peu illuminés, comportant des marches obliques, puis on arrive à trois couloirs qui s'entrecroisent et dont le sol est incliné et, sur le plafond noir, apparaissent des scintillements de lumière artificielle qui aident à l'orientation. L'un de ceux-ci, le chemin de l'Holocauste, conduit vers la sombre Tour de l'Holocauste ; un autre, l'Axe de l'Exil, débouche dans le Jardin de l'Exil et de l'Émigration et le troisième – la continuité – sur le long escalier ascendant qui communique avec les autres étages du musée. Cet escalier représente la continuité de l'histoire de Berlin et conduit aux espaces d'exposition, dont le sol est lui aussi incliné. Ses parois comportent des fenêtres étroites qui « poignent » le béton dans les angles et qui correspondent exactement à la position des maisons des Juifs assassinés dont le nom de famille est formé à partir du mot « Berlin ».

Dans sa configuration, la cave jouit d'une certaine indépendance par rapport aux niveaux supérieurs. C'est une autonomie dont les quatre autres niveaux pourraient aussi profiter, mais qui est brisée avec la construction du vide : un zigzag avec un nerf structurel constitue principalement le vide du département juif, plus précisément une ligne droite qui croise et intercepte le zigzag et en est le repère. Ce vide évoque ce qu'il n'y a pas ; pour passer d'un secteur à l'autre, les visiteurs traversent soixante ponts, mettant ainsi en contact l'histoire et la culture juives à travers le vide laissé par l'absence.

La ligne droite du vide représente la perte de la vie et de la culture juive dans l'histoire de la ville. Les ponts vides agissent comme une structure organisatrice et administrative de celle-ci. Par exemple, d'un côté, on peut trouver les tableaux de Max Lieberman, le célèbre peintre et directeur de l'Académie ; de l'autre, les lettres que la femme de ce dernier a adressées au chef de la Gestapo en lui suppliant de laisser son mari sortir d'Auschwitz. D'un côté, l'*Eibahnstrasse* de Walter Benjamin ; de l'autre, son suicide en Espagne. D'un côté, les toiles fabriquées par l'industrie textile juive ; de l'autre, des photos des pierres tombales de granit noir ne portant aucun nom, pierres taillées pour durer éternellement et auxquelles aujourd'hui personne ne prête plus attention (Reinstein, 1999).

L'Axe de l'Exil aboutit au Jardin de l'Exil, seul espace extérieur accessible depuis le bâtiment, seule volonté de connexion avec l'air extérieur. Le couloir est illuminé par un vitrage qui sert de porte d'accès au jardin et, au fur et à mesure que l'on s'en approche, une forêt apparaît sur un plan incliné avec 49 colonnes perpendiculaires en béton qui renforcent la sensation d'instabilité jusqu'à ce que le spectateur retrouve sa verticalité. Un labyrinthe – méditation sur la désorientation produite par l'exil – avec 49 colonnes alignées dans un axe orthogonal où émergent 48 chênes dont l'intérieur est rempli de terre de Berlin. Ce nombre représente l'année de proclamation de l'État d'Israël. D'autre part, le 49^e, dans le centre de la ligne de 7 x 7, représente la ville de Berlin ; il est rempli de terre venant de Jérusalem. Dans l'histoire racontée, la sortie incarne l'idée selon laquelle l'exil a été le seul chemin vers la vie, et la liberté.

L'Axe de l'Holocauste est un couloir qui se rétrécit progressivement jusqu'à arriver à un espace vide enfermé dans une tour de béton, conçu pour rappeler la Shoah. Une tour à laquelle on accède à travers une porte lourde et opaque. L'espace est obscur, légèrement illuminé par une fente située dans sa partie supérieure, là où pénètrent les sons de la ville. Incertitude dans une opaque obscurité :

« Il y a à Berlin une pièce fermée et obscure dans le Musée Juif. On l'appelle la Tour du Silence. Quand on entre, on voit seulement un rayon de lumière en cherchant une cavité entre les rainures ; on écoute seulement le bruit du trafic dehors, des voix lointaines dans la rue. On sent l'isolement. Celui que les personnes enfermées dans les wagons des trains de déportation pendant les années quarante ont dû vivre. Si le jour la tour impressionne, la visiter le soir s'avère destructeur. Parce que le silence règne aussi dehors. Parce qu'il n'y a pas un rayon de lumière. On ne sait pas si l'architecte Daniel Libeskind a pensé à cette circonstance temporaire au moment de concevoir son centre juif... Ceux qui, en effet, ont pensé comment ils peuvent changer les musées et les galeries vus dans l'obscurité de la nuit sont les responsables de tourisme de la capitale allemande » (L. Huete Machado, « Es el momento de... Una noche y cien museos », *El País*, 18/01/03).

Les relations avec la douleur se retrouvent aussi dans l'installation *Shalechet* – Feuilles tombées – de Menashe Kadishman, située dans le Vide de la Mémoire, sa contribution au Musée Juif de Berlin. 10 000 visages environ, dont les bouches sont ouvertes et grossièrement coupées dans de pesantes, obscures et lourdes plaques circulaires de fer couvrant le sol. Tandis que le vide est l'expression architecturale de la perte inéluctable des Juifs assassinés en Europe, les sculptures de Menashe Kadishman évoquent la douleur des victimes à travers la présence, la vision, l'instabilité, du mouvement et du son.

De tout ceci, ressort une réalisation aux multiples facettes, l'architecture se présentant comme une voie vers la mémoire qui n'est pas seulement un « container de la mémoire ». L'architecture rend visible et permet la visibilité à travers l'œuvre elle-même, mais aussi à travers la construction personnelle, les propositions et les défis intellectuels et émotionnels. Le Musée contribue à la lecture de l'Histoire en lui donnant en même temps une signification. L'architecture de Daniel Libeskind n'est pas seulement faite de béton, mais aussi

d'émotion. Ainsi fait-elle entrer dans une méditation. Au musée, il s'agit non seulement d'une prise de conscience *via* des pièces exposées, mais aussi *via* des sensations et émotions procurées par l'architecture. « Entre des lignes » est le premier bâtiment construit de Daniel Libeskind. Ce dernier est né à Lodz le 2 mai 1946, dans la Pologne d'après-guerre où sa famille vécut pendant onze ans avant d'émigrer en Israël (1957) puis aux États-Unis (1960).

« Je crois que l'architecture n'est réductible à aucune opinion particulière. Aucune théorie abstraite – jeu de formes, utilisation de la technologie ou pragmatique – n'est suffisante pour communiquer le fait que l'architecture est un mouvement au-delà de ce qui est matériel. C'est la longueur, la hauteur et la largeur, mais aussi la profondeur d'aspiration et de mémoire. La source vive de l'architecture est la substance elle-même de l'âme et constitue la structure de la culture elle-même... Elle ne traite pas de la forme, de l'image ou du texte, mais de l'expérience, qui ne doit pas être simulée [...] Ce Musée n'est pas seulement une réponse à un programme particulier, mais un emblème de l'espoir »⁹.

Cette conception de l'architecte incite à penser au bâtiment comme à une forme temporaire et modifiable. Un bâtiment – d'aspect monolithique – dont la brillante façade, qui accumule la patine du temps, se caractérise par des déchirures, fentes ou coupures qui remémorent des blessures et des cicatrices qui semblent conçues comme un emblème où « l'invisible » devient apparent. L'extension du Musée juif de Berlin donne une gamme d'espaces nouveaux et flexibles : « Ces espaces agissent sous forme de séquences "narratives ouvertes" lesquelles, dans son architecture, prétendent fournir au visiteur de nouvelles significations à l'exhibition et, en particulier, à la relation et à la signification du département Juif par rapport au Musée comme un tout »¹⁰.

Le Fossar de la Pedrera : un Mémorial dédié aux démocrates immolés par le franquisme (1936-1975)

En 1979, la première mairie démocratique de Barcelone a décidé de distinguer la fosse commune du cimetière de Montjuïc, une ancienne carrière destinée à enterrer les victimes des bombardements de la Guerre civile espagnole, des exécutés pendant la Guerre et des victimes de la répression franquiste des années 40, ainsi qu'à ceux dont personne ne réclamait le corps, en le transformant en mémorial qui prend la forme d'un jardin public. Il s'agit d'une œuvre réalisée avec le soutien de la *Generalitat* de Catalogne et les travailleurs du Plan d'emploi

⁹ « German Architecture Prize Speech » : discours de D. Libeskind prononcé à l'occasion de la concession du prix d'Architecture d'Allemagne par l'œuvre du Musée juif de Berlin. Accès : www.daniel-libeskind.com.

¹⁰ D. Libeskind, « The Jewish extension to the German Museum in Berlin », proposition présentée avec la légende : « Between the lines. New Architecture. The new Moderns & The SuperModerns. Architectural Design » (Londres, 1990).

communautaire¹¹. Un processus qui se compléta avec le transfert des restes de Lluís Companys – Président de la *Generalitat de Catalunya* depuis 1934¹² – et la construction d'une nouvelle tombe, inaugurée le dimanche 27 octobre 1985. Le *Fossar de la Pedrera* avec le Mausolée du Président Companys a acquis une plus grande signification en symbolisant toutes les représailles.

En 2002 et à l'initiative de l'*Associació Pro Memòria als Immolats per la Llibertat de Catalunya*, Joan Corbalán Gil (2008) a commencé une étude intitulée *Justicia, non venjança. Els executats pel franquisme a Barcelona (1939-1952)* qui mettait à jour le recensement des exécutés par le franquisme à Barcelone entre 1939 et 1952. Celle-ci faisait état de 1 717 cas certifiés. Derrière ceux-ci, on trouve l'histoire étouffée, dissimulée et oubliée de 1 717 familles. Dans le chapitre « Del Camp de la Bota al Fossar de la Pedrera », il raconte l'initiative de l'*Associació* et son parcours¹³. Selon Andrés Alberto Scagliola Díaz (2008 : 306) :

« Le récit occulté des victimes républicaines et franquistes se manifesta dans la commémoration annuelle du décès "du président martyr", Lluís Companys [...]. Depuis 1976, on a publiquement rappelé son décès [...]. L'*Associació Pro-Memòria als Immolats per la Llibertat a Catalunya* a été décisive pour la préservation du *Fossar de la Pedrera*. En ces lieux, les restes des républicains mitraillés dans le Camp de la Botte entre 1939 et 1952 furent enterrés et ceux de Lluís Companys furent transférés en 1985. Le Président de la *Generalitat* Pujol a alors essayé de placer l'histoire des victimes au cœur de la Transition politique en affirmant qu'"on a fait justice aux enterrés dans le Fossar. La juste reconnaissance de ce pour quoi ils ont aussi lutté [...]. Il y a aussi des cadavres d'inconnus, combattants d'un côté et de l'autre, victimes du 18 juillet 1936, de mai 1937 et des bombardements de la ville de Barcelone..."¹⁴.

L'œuvre des architectes municipaux Beth Gali et Màrius Quintana y Pere Casajoana se concentre sur deux aspects : le moment historique – « l'illusion pour la démocratie » –, et la participation des citoyens incarnée par l'activité de

¹¹ « Le 3 avril 1979, ont eu lieu des élections municipales avec une abstention du 45, 7/100 [...]. On a signé un accord de gouvernement intégré par PSC, PSUC, CIU I ERC (connu comme le "pacte de progrès", avec Narcís Serra comme maire ». « En 1979, le premier maire élu démocratiquement, Narcís Serra, s'est trouvé devant le défi difficile de transformer une réalité urbaine très dure dans quelques cas, tant dans les aspects urbains comme dans les aspects sociaux » (X. Casas i Masjoan, *Barcelona 1979-2004. Ajuntament de Barcelona*. Accès : www.bcn.cat).

¹² L. Companys, chef d'*Esquerra Republicana de Catalunya*, fut président de la *Generalitat* de Catalogne depuis 1934 et pendant la Guerre civile. Après la Guerre, le 5 février 1939, il s'est exilé à Perpignan pour rejoindre ensuite Paris où il travailla au sein de la *Generalitat* (Conseil national de Catalogne). Il fut capturé et livré à la dictature franquiste par la Gestapo et exécuté sous le gouvernement du général Franco, le 15 octobre 1940.

¹³ « Les républicains étaient transférés de la Prison modèle de Barcelone au Champ de la Botte par groupes de vingt. Là, les attendait un peloton de la *Guardia Civil* qui les fusillait, sans que rien ne soit dit à la famille qui partait en quête d'informations quand elle leur rendait visite en prison. Le sang qui tombait sur le sable disparaissait avec les vagues de la mer mais revenait le jour suivant avec un autre groupe et ceci jusqu'à 1952. Les corps étaient chargés dans des caisses de bananes et jetés dans les fosses avec un système semblable au toboggan. Il était finalement interdit que les parents ramassent les restes » (Corbalán, 2008 : 11-18).

¹⁴ L'article de référence de cette citation est « El homenaje a Companys hace olvidar las diferencias entre políticos catalanes » (*La Vanguardia*, 28/10/85 : 15).

l'Associació Pro-Memòria als Immolats Per la Llibertat de Catalunya, qui permettent de restructurer et de distinguer le lieu. C'est plus particulièrement autour de Beth Gali, responsable de l'équipe, que le projet fait ressortir l'importance de l'architecture comme fait social ainsi que la dualité nécessaire entre culture politique et culture professionnelle. Cette relation donne valeur à l'opinion et à la polémique et crée ce qui a été désigné comme étant le « miracle de Barcelone », à savoir la rencontre entre des politiciens et des architectes, penseurs de la ville. Le travail de cet architecte commence par une accumulation de faits historiques qui conduit à « trouver une certaine manière de faire » se situant « aux frontières entre urbanisme, architecture et architecture du paysage » (Gali, 2000 : n.p.).

« De nos jours, qui est capable d'établir des frontières entre les différentes disciplines qui constituent le large domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage ? Où finit l'urbanisme et où commence l'architecture ? Où se termine l'architecture et où commence le paysage ? Où se termine le *landscape* et où commence le *land-art* ? Où finit le *land-art* et où commence l'Art ? Nous nous trouvons dans une période de métissage entre les différents domaines qui forment notre profession, et c'est précisément au croisement de ceux-ci où on établit la majorité des tensions et où nous trouvons les sujets plus intéressants. C'est entre ces limites que nous essayons d'orienter notre travail en tant qu'architectes : c'est-à-dire, aux frontières entre urbanisme, architecture et architecture du paysage ».

L'activité dans le *Fossar* traite des notions de lieu, de participation et de collaboration. Une participation pour « reconnaître ce qui avait été dissimulé » (Gali, 2005 : n.p.)¹⁵, mais aussi ce qui a disparu : rendre un passé public en transformant la carrière en jardin. Une revendication qui exigeait le transfert du corps de Lluís Companys. Beth Gali (2005 : n.p) proposa de conserver la première impression :

« La première idée était de retenir l'impression que l'on a lorsqu'on arrive dans un lieu. Et ce lieu était vraiment émouvant parce que c'était un espace oublié, vide, sans rien [...] conserver la première impression en arrivant, cette même impression que j'ai eu quand je suis arrivé et que je suis rentré dans cette grande cavité de la montagne, la conserver jusqu'à la fin ».

L'impact tragique du lieu se manifeste et se développe dans un paysage impressionnant, vaste et intime en même temps. Comme l'écrit Le Corbusier (2002 : 29) dans un message adressé à des étudiants en architecture : « Le lieu [...] est la pâture offerte *par nos yeux* à nos sens, à notre sensibilité, à notre intelligence, à notre cœur ». Ce lieu était abandonné jusqu'à ce que le Département de design urbain de la ville de Barcelone ait secondé l'initiative de l'Association. Pere Fortuny explique :

« Avant 1984, le *Fossar de la Pedrera* était une forêt, la végétation était presque aussi haute qu'une personne, les déchets et les ordures des habitants des *chabolos* de la montagne de Montjuïc étaient jetés au *fossar*. Dans ce lieu, on trouvait des rats, des insectes de tout type et même des serpents. Le Département des cimetières disait que le nettoyage n'était pas de sa responsabilité et la Mairie l'ignorait »¹⁶.

¹⁵ Conférence magistrale accessible sur : <http://www.arqa.com/index.php/videos-ae/conferencias-ae-beth-gali.html>

¹⁶ Entretien réalisé avec P. Fortuny, secrétaire de l'Associació Pro Memòria als Immolats per la Llibertat de Catalunya, sept. 2008. Accès : <http://www.associacio-immolats.cat>

Le *Fossar de la Pedrera* – un emplacement isolé, presque secret, vidé par la trace laissée par la montagne – est situé en un lieu symbolique : la montagne de Monjuïc ou « montagne juive » qui doit son nom à un ancien cimetière juif. Celle-ci est aussi appelée « Montagne de l'exposition » du fait de l'Exposition internationale qui y a été organisée en 1929 ou « Montagne Olympique », parce qu'elle était le lieu central de l'« anneau olympique » des Jeux de Barcelone de 1992. Aussi, pour un grand nombre d'habitants, est-il l'expression de la dictature de Franco, sa forteresse ayant servi, jusqu'en 1960, de prison militaire.

Le projet prend corps à l'intérieur d'un parcours et d'une enceinte qui forment un espace vaste et silencieux. On y accède en empruntant un des anciens chemins en pente du cimetière adjacent. En marchant, la cavité de la carrière s'ouvre peu à peu pour donner à découvrir les espaces qui, comme de petits jardins secrets, se dissimulent derrière l'architecture qui les entoure. Le visiteur passe à travers une zone intermédiaire composée d'une série de cyprès et de colonnes de pierre où se trouvent gravés les noms des victimes des fusillades. Deux d'entre elles, rédigées par Maria Aurèlia Capmany, font référence aux victimes de la répression et aux victimes de la fortune :

« En aquest / Fossar de la / Pedrera / reposen els / qui foren / afusellats / en el camp / de la bota
i / altres indrets / per les forces / feixistes des / de l'any 1939. / de molts d'ells / no en sabrem /
mai el nom / pero el nostre / homenatge es / per a tots ».

« Antiga fossa / comuna on fins / l'any 1979 fo- / ren enterrats / els qui no / disposaven de /
sepultura i / els qui vol- / gueren expre- / ssar llur / solidaritat / amb els humils / i els immolats. /
la seva tomba / és anònima / però el seu / record ens / acompanyarà / sempre ».

Sur une autre série de colonnes sont inscrits les noms des morts exécutés après la guerre, qu'ils aient ou non été enterrés là. La liste en a été fournie par l'*Associació Pro Memòria als Immolats per la Llibertat de Catalunya*. Sur un côté de l'entrée, passant presque inaperçu, se lève le Mémorial des Juifs morts pendant la Seconde Guerre mondiale, formé de blocs de pierre de couleur ocre – extraits de la carrière – œuvre du sculpteur Leonard Glaser et érigé en 1995 par les institutions juives de Barcelone. Dix petits blocs de pierre, regroupés autour de deux autres plus grands, représentent la mémoire des camps de concentration et d'extermination nazis. Chaque plaque de granit poli noir porte le nom du camp auquel les pierres font allusion. Les indications sur les pierres tombales sont écrites en castillan, catalan, hébreu et anglais. Sur le côté Est, une fragile structure de pergola, en ligne droite, au fond d'un petit étang, conduit le visiteur jusqu'à la tombe de Lluís Companys située à la fin du chemin, au fond de la carrière.

La dimension tragique du lieu, dû à sa topographie et à sa signification, émerge et se renforce du fait d'un minimum d'éléments architecturaux : un manteau vert recouvre les sépultures et, au fond de quelques tombes, sont alignées les dédicaces à la mémoire des guérilleros et des martyrs des Brigades internationales. Près des hautes parois verticales fissurées de la carrière, on trouve seulement quelques croix et pierres tombales. Le secret du *Fossar* est le vide : plus précisément

celui qui en a été extrait. Une part est aussi le silence, un silence figé dans le temps, induit et préservé par le lieu même. Le geste architectural s'exprime donc à travers un parcours lent, révérenciel, avec des échelons irréguliers et des courbes qui laissent voir la continuité à travers la marche. Il s'agit d'un parcours de méditation et de préparation à l'arrivée, de changement d'échelle, de ce qui est connu à ce qui est secret, du dedans au dehors... C'est un chemin en pente et tortueux qui traverse une entrée constituée de cyprès et de colonnes. Dans le paysage, la verticalité peut être lue comme un signe de la présence humaine. En elle, nous reconnaissons, qu'elles aient ou non disparu, les noms des victimes.

La contribution de Beth Gali – architecte espagnole, catalane, née à Barcelone en 1950, qui a d'abord suivi des études de piano, puis de design industriel, et plus tard, d'architecture à l'école technique supérieure d'architecture de Barcelone – part de la nécessaire attention à ce qui est arrivé et à son symbolisme. En ceci, se concrétise un travail où architecture, paysage, symbolisme et sentiment sont entrelacés et forment une tresse difficile à dissocier. Sa participation au *Fossar de la Pedrera*, avec une intervention minimale du point de vue architectural, renforce et exalte la valeur dramatique et symbolique du lieu. Elle transforme aussi la perception à travers le parcours qui permet d'y accéder. Le spectateur découvre progressivement un lieu jusqu'à présent secret, où se situent des petits jardins – eux aussi secrets – protégés par les grandes parois creusées. Ce travail laisse percevoir l'absence, le silence et le secret à travers l'expérience de la disparition : d'abord de la montagne, ensuite des personnes. Ce geste mémorial renforce et exalte la valeur dramatique et symbolique du lieu en transformant et en conditionnant la perception depuis le début du parcours. Un lieu dans lequel on rentre et duquel on sort par le même chemin, avec un filtre à double sens, mais dont on ne sort pas comme on y est entré puisqu'il n'est pas symétrique.

2 146 pierres : mémorial contre le racisme

Le Monument contre le racisme, œuvre de Jochen Gerz – un artiste allemand né à Berlin le 4 avril 1940 – à Sarrebruck, est un « monument invisible » dans lequel il n'y a rien à voir. Toutefois, il transforme la perception et la structure de l'espace dans lequel il se place en lui donnant un nouveau sens et un nouveau nom qui indique que le visiteur est situé « dans » le monument. Une négation du visible qui fait que le monument s'adresse, d'après Jochen Gerz, à ces personnes qui, pendant longtemps ont affirmé « nous n'avons rien vu, nous n'étions pas là ». Ainsi ce monument communique-t-il l'absence qui se présente comme un objet qu'on ne voit pas ou qu'on n'a pas non plus voulu voir : le monde a fermé les yeux. Maintenant, les yeux ouverts, Jochen Gerz place l'invisibilité dans un cimetière de cimetières dont les noms – invisibles au regard – sont protégés.

En 1990, Jochen Gerz a invité les 61 communautés juives d'Allemagne à constituer une liste de cimetières. Entre avril 1990 et mai 1993, à sa propre initiative et avec

un groupe de huit étudiants de la *Hochschule der Bildende Künste Saar* – l'École supérieure d'art et de design de Sarrebruck (HBKsaar) –, Martin Blanke, Christian H. Cordes, Daniel Funke, Beate Miller, Gabi Raddau, Jens Freitag, Isabel Reichert et Yvonne de Grazia, ont décidé de prélever 2 146 pavés de manière aléatoire sur une surface qui en est composée de 8 000, et de graver sur chacun le nom de l'un des 2 146 cimetières juifs qui existaient en Allemagne en 1939, délibérément profanés par les nazis. Ils les ont ensuite retournés et scellés dans le sol, face contre terre.

Le geste de ce groupe était délibéré, sans autorisation et s'accomplissait pendant la nuit – en secret – sur la *Schlossplatz*, un vaste espace public faisant face au château de Sarrebruck, siège du Parlement provincial et dans lequel la Gestapo, pendant la Seconde Guerre mondiale, avait installé son quartier général. Après les soixante-dix premiers pavés marqués, Jochen Gerz décida de rechercher un financement ; le projet fut officiellement reconnu par le Parlement et la *Schlossplatz* fut renommée *Platz des Unsichtbaren Mahnmals* ou Place du monument invisible.

Dans un entretien paru le 17 mars 1992 dans *Libération*, Jochen Gerz répond à Miriam Rosen à la question : « Enfin pourquoi un monument invisible ? ». Voici sa réponse :

« Ce n'est pas une ruse esthétique [...]. On ne peut pas vivre ce passé, c'est un héritage impossible. Il est impossible d'établir une relation juste avec l'absence, il y a même un non-sens là-dedans [...]. Il faut que l'œuvre fasse le sacrifice de sa présence afin que nous puissions nous rapprocher du noyau central de notre passé. Nous ne pouvons pas rester à la périphérie de notre passé. Nous ne devons pas devenir des simples accessoires de notre propre histoire. Il faut retrouver la place de la responsabilité ».

Comme dans le cas du Musée juif de Berlin, la proposition de Jochen Gerz – ancrée dans la mémoire, l'oubli et la participation collective – peut s'articuler autour de cinq aspects. L'un consiste en la signification culturelle de l'art public dont la consigne essentielle est « l'art public doit être dans l'intérêt du public. Évidemment [...] définir l'"intérêt public" est souvent complètement hors du processus de création qui entoure l'objet d'art public » (Gerz, 2004 : 649). Dans ce cadre, l'objet est un moyen de communication dont l'aspect visuel est subordonné à sa fonction discursive – il doit être capable de transmettre la signification du processus de création : la mémorialisation est une fonction sociale essentielle. Le passé n'est pas préservé dans des archives, des musées ou des programmes d'étude, il doit être découvert à travers le dialogue et l'évocation. L'objet « existe parce que nous sommes ici. La mémoire ne peut pas exister indépendamment de notre expérience » (Lichenstein, Wacjman, 1993 : 18).

Le monument est transformé en une œuvre ouverte de telle sorte que, du fait du caractère aléatoire des 2 146 pavés parmi les 8 000 et la dissimulation de sa face gravée, chaque pavé se transforme – marqué ou non, on ne le sait pas, en un lieu potentiel de mémoire. Aussi, à chaque nouveau cimetière trouvé, un

nouveau pavé pourrait-il être soulevé. Cette intervention prend place dans un espace urbain significatif où le monument se confond avec la ville en utilisant un matériau qui lui est propre. Les pavés font référence à un nombre important de cimetières qui, eux-mêmes, rappellent un nombre important de morts. Près du sol, les pavés deviennent la figure métonymique des cimetières, chacun apparaissant comme une pierre tombale, telle une épitaphe funéraire à l'adresse des cimetières juifs disparus.

Un autre aspect a trait au lieu, plus concrètement au choix de celui-ci. La première évocation de Sarrebruck date de 999, elle apparaît sous le nom de *Castellum Sarabrucca*, elle concerne le centre de Sarrebruck. À côté de celui-ci, se trouve l'actuel siège du Parlement, un bâtiment baroque dont la construction a été confiée par le prince Wilhelm Heinrich de Nassau-Sarrebruck à l'architecte Friedrich Joachim Stengel, vers la moitié du XVIII^e siècle. Le bâtiment préexistant a, pour sa part, été reconstruit, à la Renaissance – XVII^e siècle – sur une colline rocheuse qui dominait la ville. Dès lors, le château a connu plusieurs destructions et reconstructions partielles dont les seuls restes ont été des caves et des fondations. Sa partie centrale – en verre et en acier – a été conçue par l'architecte et sculpteur Gottfried Böhm¹⁷, entre 1981 et 1990. Elle est une partie de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment, créant, depuis la tradition expressionniste, des « connexions » entre ce qui est passé et ce qui est nouveau, ce qui est public et ce qui est privé, entre le bâtiment et son cadre urbain... Actuellement, le château est à la fois siège administratif, centre culturel et lieu de diverses manifestations. Un lieu qui a été, pendant la Seconde Guerre mondiale, un quartier général et un lieu de détention de la Gestapo.

Par ailleurs, un aspect qui ressort du projet est l'intérêt qu'il y a à connaître les noms des cimetières absents. L'attribution du nom est un caractère essentiel : en 1938, en Allemagne, chaque Juif devait ajouter Israël à son nom et chaque Juive, Sarah. Pour Jochen Gerz, « la chose la mieux partagée est, à la fois, l'expérience la plus singulière » (entretien Philippe Mesnard, 1997)¹⁸.

En outre, le cimetière devient un lieu de mémoire et la perception du tumulus une représentation de l'invisibilité ou, pour le dire autrement, ce qui se dissimule ou se cache sous les surfaces visibles. Près du sol, chaque pièce apparaît comme une pierre tombale, telle une épitaphe funéraire pour les cimetières disparus : « L'idée, fondée sur les cimetières juifs, sert de métaphore du plus commun des faits, la mort la plus "commune" [...]. Un cimetière est un lieu auquel quelqu'un appartient [...]. Les 2 146 cimetières nous rappellent ceux qui ont disparu,

¹⁷ G. Böhm est le premier architecte allemand ayant gagné le Prix Pritzker, en 1986. Dans les arguments en faveur de l'attribution de ce prix, il est dit : « Son œuvre très évocatrice combine davantage ce que nous avons hérité de nos ancêtres avec ce que nous avons et qu'on a acquis récemment – un mariage mystérieux et stimulant ». Accès : <http://www.pritzkerprize.com/laureates/1986/announcement.html>

¹⁸ Accès : <http://www.vacarme.org/article1160.html>

qu'ils soient ou non enterrés ». Il ajoute : « Les cimetières seront toujours des cimetières. On peut considérer un vieux radiateur comme une œuvre d'art, et un urinoir comme une fontaine, mais personne ne peut transformer un cimetière en *ready-made* » (Lichtenstein, Wacjman, 1993 : 18).

Enfin, le geste se nourrit aussi bien de la collaboration, la participation et la « clandestinité » que de la publicité : « Je travaille beaucoup avec les médias, la presse... La présentation au public dans le journal est la première manifestation du travail avant qu'il ne se matérialise ailleurs. La sculpture est dans le journal » (Gattinoni, 2007). L'œuvre fut inaugurée à Sarrebruck en mars 1993 avec une exposition photographique retraçant les étapes de la réalisation du projet :

« La nouvelle aile du Musée historique régional de Sarrebruck ouvrira ses portes au printemps 1993 avec une exposition unique dans son genre : 2 243 photographies de pavés, chacun présentant le nom d'un cimetière juif de l'Allemagne gravés dans sa partie inférieure. Les pierres elles-mêmes sont dispersées parmi les 8 000 qui couvrent l'avenue qui conduit au château de Sarrebruck, siège du musée, et elles sont des œuvres de l'artiste Jochen Gerz et de ses élèves de l'École d'Art de Sarrebruck. Le travail constitue un "Monument invisible contre le racisme", témoignage silencieux de ceux qui ont disparu sans laisser de traces » (UNESCO : 1993, 25)¹⁹.

Le 23 mai 1993, la Place du Château est officiellement nommée Place du Monument Invisible. Ce sera le seul indice visible. À présent, le monument porte deux noms : « Monument contre le Racisme » et « Monument Invisible ». Il accomplit sa fonction en secret et seul le nouveau nom de la place indique que nous sommes « dans » le monument. La disposition de la tombe et son ordre sont des éléments centraux, résultat de la force expressive dans l'horizontalité. Un cimetière de cimetières où le petit – le pavé – et le grand – l'étendue de pavés – coexistent ; le fragment et la totalité, la tombe et le cimetière. Quand les passants marchent sur le monument, face ou dos au palais ou dos palais, « ils considèrent » l'invisibilité des cimetières juifs représentés par son nom. Mais l'inscription ne sera jamais vue, le nom ne sera jamais connu ; et il est impossible au promeneur de savoir s'il marche sur un pavé gravé ou non.

Ce geste – ou cette succession de gestes – ne transforme pas uniquement le nom de la place, mais aussi la perception de celle-ci, quand bien même l'aspect de ce lieu n'a-t-il pas changé. L'usage commémoratif se rapportant à la Shoah ne fait que répéter que l'événement tragique a eu lieu. Dans ce projet, il s'agit d'un jeu subtil de présence et d'absence et d'un travail de mémoire et de deuil : présence de la forme invisible dans un contexte urbain à travers la mémoire collective et la reconnaissance d'un monument absent que commémore l'absence.

Ce monument absent réalisé en collaboration, en silence et en secret, véhicule de dénonciation sociale qui rend perceptible ce qu'un peuple a préféré oublier ou, dans le pire des cas, dissimuler. Jochen Gerz définit son œuvre comme « une participation pour rendre public un passé secret et, ainsi, changer le présent ».

¹⁹ Accès : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000942/094281so.pdf>

La participation du spectateur dans l'étude de l'architecte cherche à « abolir la distinction entre l'œuvre, le spectateur et moi en tant qu'artiste » (Mesnard, 1997 : n.p.). Sa position est claire : « Il ne faut pas oublier que la contribution des autres m'est indispensable, sans elle rien de ce que je réalise ne pourrait se faire. Les temps où les spectateurs étaient conviés au vernissage pour admirer des pièces toutes faites sont passés » (Gattinoni, 2007 : n.p.).

La contribution de Jochen Gerz « est exemplaire par sa capacité d'allier l'exigence d'une démarche intellectuelle sans concessions à une implication véritable et constante d'un public, d'une population, de l'Autre » (communiqué de presse Centre Pompidou, « Jochen Gerz. Temps détournés », vidéo et internet dans l'œuvre, 1969-2002, exposition 6 février-22 avril, 2002).

Conclusion

Les trois cas étudiés sont des œuvres qui tentent de préserver la mémoire mais aussi l'absence de celle-ci et, par conséquent, l'expérience de la perte. L'évidence du vide au-dessus duquel on peut se pencher, le secret auquel on accède et les preuves de l'invisibilité sont trois manières possibles de communiquer ce qui est absent. Les trois, unissant le lieu avec l'intention des auteurs et l'implication émotive des visiteurs, utilisent le parcours comme alternative au monument. Ils évoquent l'existence des absents – morts ou cimetières, connus ou inconnus – à travers les noms.

Le projet de Daniel Libeskind possède une grande force conceptuelle avec des niveaux de lecture différents : une construction est visible pour manifester ce qui est invisible. Le bâtiment est à même de transmettre l'ampleur du vide laissé par la Shoah. Un vide qui est mis en évidence et qui établit un dialogue avec ce qui est matérialisé, comme les dialogues entre les axes, entre continuité et discontinuité, entre l'intérieur et l'extérieur, ce qui existe et ce qui n'existe pas. Dans le *Fossar*, il s'agit plutôt d'identifier un lieu avec la scène elle-même de la tragédie. On établit une transition entre ce qui est invisible et ce qui est visible, entre le profane et le presque sacré. Un geste qui, avec la moindre intervention architecturale, renforce la valeur dramatique et symbolique du lieu, mais transforme la perception. Le *Fossar* laisse donc percevoir l'absence, le silence et le secret à travers l'expérience sensorielle de la disparition. À Sarrebruck, on éprouve la négation de ce qui est visible. Un monument invisible, absent, pour commémorer l'absence *via* la disparition de l'objet de l'œuvre. L'œuvre est là sous nos pieds, enterrée comme tous les morts qu'elle évoque. Dans le musée Juif de Berlin, le geste architectural organise ; dans le *Fossar de la Pedrera*, il accompagne, et dans le Monument contre le racisme, il provoque la mémoire comme expérience. À Berlin, dans la relation lieu-territoire, histoire et localisation coïncident ; à Barcelone, le lieu est le territoire identifié et, à Sarrebruck, l'évocation d'autres lieux au sein d'un ensemble configure un nouveau territoire.

Références

- Alonso A., 1999, « Berlín asume su culpa con el pueblo judío », *El Mundo*, Miércoles 27 janv.
- Bendt V., Bothe R., 1983, *Catalogue Synagogen in Berlin. Zur Geschichte einer zerstörten Architektur*, Vol. 1 et 2, Berlin, Berlin Museum, Verlag Willmuth Arenhövel.
- Benjamín W., 1928, *Dirección única*, trad. de l'allemand par J. J. del Solar, M. Allendesalazar, Madrid, Ed. Alfaguara, 2005.
- Bentivegna A., 2008, « La estética de los nuevos monumentos : estrategias de desvío, injertos y palimpsestos sociales », *Revista Observaciones Filosóficas*, 6. Accès : <http://www.observacionesfilosoficas.net/laesteticadelosnuevosmonumentos.htm>
- Casas i Masjoan X., *Barcelona 1979-2004. Ajuntament de Barcelona*. Accès : www.bcn.cat
- Centre Georges Pompidou, 2002, *Jochen Gerz. Temps détournés*, catalogue de l'exposition 6 fév.-22 avr.
- Franz S., 2004, « Luxusbesuch für eine Handvoll Leute », *Argentinisches Tageblatt*, 31.488, pp. 6-7.
- Corbalán Gil J., 2008, *Justicia, non venjança. Els executats pel franquisme à Barcelone (1939-1952)*, Valls Tarragona, Cossetània Ed.
- Duchamp M., 1957, *Escritos. Duchamp du signe*, trad. du français par J. Elías, C. Hesse, Barcelona, Ed. Gustavo Gili, 1978.
- Gali B., 2005, « Rencontres d'architecture AE. Conférence magistrale de Beth Gali », 11 mai, Buenos Aires. Accès : <http://www.arqa.com/index.php/videos-ae/conferencias-ae-beth-gali.html>
- 2000, « Arquitectura como paisaje », Asociación « *La mujer construye* », IV Encuentro de la Arquitectura : La casa mediterránea, 5-7 mai, Universidad de Alcalá, Madrid. Accès : <http://www.lamujerconstruye.org/actividades/es/otrosarticulos/arquitcomopaisaje.htm>
- Gattinoni C., 2007, « Jochen Gerz. Des questions publiques », *La Critique*. Accès : <http://www.lacritique.org/article-jochen-gerz>
- 2007, « Entretien avec Jochen Gerz : L'art corrompt ». Accès : http://www.gerz.fr/html/main.html?res_ident=0afdb8e2de52208dfbf48f722c6c2328&art_ident=a6b373d83627924d0472651bf4da8224
- Gerz J., 1993, *2 146 Steine. Mahnmal gegen Rassismus*, Stuttgart, Verlag Gerd Hatje.
- 1993, *2 146 Stones. Memorial Against racism. Saarbrücken*, Stuttgart, Verlag Gerd Hatje.
- 2004, « Toward Public Authorship », *Third Text*, vol. 18, 6, pp. 649-656.
- Huete Machado L., 2003, « Es el momento de... Una noche y cien museos », *El País*, 18 janv.
- L'Anti-Monument. L'œuvre publique de Jochen Gerz*, catalogue de l'exposition, Grenoble, Éd. Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.
- Le Corbusier, 1957, *Mensaje a los estudiantes de Arquitectura*, trad. du français par N. de Kalada, Buenos Aires, Ed. Infinito, 2002.

- Libeskind D., 1990, « The Jewish extension to the German Museum in Berlin », *Between the lines. New Architecture. The new Moderns & The SuperModerns. Architectural Design*, Vol. 60, 2-3, pp. 62-77.
- 1999, *German Architecture Prize Speech*, accès: daniel-libeskind.com.
- Lichtenstein J., Wajcman G., 1993, « Interview with Jochen Gerz », pp. 6-19, in : *2146 Stones. Memorial Against racism. Saarbrücken*, Stuttgart, Verlag Gerd Hatje.
- Loos A., 1910, *Architektur, Der Sturm*, 15 déc. Réédition : *Documents de Projectes d'Arquitectura*, Barcelone, Ed. UPC, 2002.
- Lubetkind B., 2001, « Conférence à l'École d'Architecture de Barcelone, 1989 », *Monographie Lubetkind*, 12, pp. 6-9.
- Luiten E., 1997, « Beth Gali ? Purified landscape architecture », *Revista Topos. The International Review of Landscape Architecture and Urban Design*, 21, pp. 108-115.
- Martínez Santa-María L., 2002, « Un punto. El lugar de la memoria en algunos trabajos de Sigurd Lewerentz », pp. 14-19, in : *Forma y Memoria*, Barcelone, Ed. UPC.
- Massad F., Guerrero A., 2006, « Mi obra habla de vida desde la catástrofe », *La Vanguardia*, 25 janv.
- Mesnard Ph., 1997, « Les questions de Jochen Gerz », *Vacarme*, 4 mai. Accès : <http://www.vacarme.org/article1160.html>
- Reinstein G., 1999, « Architect Libeskind tells how he conveyed "the real" and "the invisible" in new Jewish Museum of Berlin », *Yale Bulletin & Calendar*, vol. 28, 13. Accès : <http://www.yale.edu/opa/arc-ycb/v28.n13/story15.html>
- Revista INDE, 2005, « Beth Galí », pp. 22-24, in : *Cicle Set d'Arquitectura*, Barcelona, Col·legi d'Arquitectes de Catalunya.
- Rodríguez M^{rs} del C., 2002, « Mostrar lo que no se puede ver. El objeto del siglo de Gérard Wajcman », *La Nación*, 26 juin. Accès : http://www.lanacion.com.ar/nota.asp?nota_id=221810
- Rosen M., 1992, « Gerz, sous les pavés la mémoire », *Libération*, 17 mars.
- Scagliola Díaz A.A., 2008, « Cambio en las políticas públicas de la memoria en Cataluña: el pasado como problema », « *Entelequia* ». *Revista Interdisciplinar. Monográfico*, 7, pp. 301-313.
- UNESCO Museum Internacional, 1993, « Museos de la guerra y la paz », vol XLV, I. Accès : <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000942/094281so.pdf>

> RÉGIMES DE VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

LAURENT THIERY

Institut de recherches historiques du Septentrion
Université Lille 3 Charles-de-Gaulle
Laurent.thiery@yahoo.fr

LE CAMP D'HERTOGENBOSCH AUX PAYS-BAS ET LE COMMANDEMENT MILITAIRE ALLEMAND DE BELGIQUE ET DU NORD DE LA FRANCE. RAPPROCHEMENT D'UN ESPACE ET D'UN SYSTÈME D'OCCUPATION (1943-1944)

Résumé. — Entre septembre 1943 et mai 1944, un rapprochement est opéré entre le régime d'occupation mis en place par les Allemands pour administrer la Belgique et le Nord de la France et le camp de concentration ss d'Hertogenbosch aux Pays-Bas. Ce lien inédit est la conséquence d'un changement stratégique des autorités allemandes de Bruxelles répondant à des considérations politiques. Celles-ci sont nées d'un conflit d'intérêts ouvert entre le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* (MBB) et le *Reichssicherheitshauptamt* (RSHA) à Berlin. Il en résulte des déportations de Français depuis la « zone rattachée » au MBB vers le *Konzentrationslager* (KL) Hertogenbosch selon un processus particulier. Cependant, cet épisode de l'histoire de la déportation depuis la France demeure oublié de la mémoire collective. Il en est de même aux Pays-Bas, malgré un regain d'intérêt pour la mémoire du camp depuis les années 70.

Mots clés. — Vught-Hertogenbosch, Nord-Pas-de-Calais, Pays-Bas, camp de concentration, déportation, *Militärbefehlshaber in Belgien und Norfrankreich*.

À u début de l'année 1943, l'ouverture du camp de concentration (*Konzentrationslager*, κL) ss d'Hertogenbosch aux Pays-Bas s'inscrit dans un contexte local destiné à la répression et à l'internement des opposants hollandais au régime du *Gauleiter* Arthur Seyss-Inquart. Entrent alors au κL exclusivement des personnes arrêtées dans le pays pour des motifs patriotiques, politiques ou raciaux. Cet ordre des choses connaît un bouleversement en septembre 1943 qui conduit à une internationalisation de la population du camp SS de Hollande. En effet, en raison d'enjeux stratégiques, politiques et répressifs, un rapprochement territorial est opéré entre la Belgique et les Pays-Bas. À partir de cette date, le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* (Commandement militaire allemand pour la Belgique et le Nord de la France, MBB) utilise le κL Hertogenbosch pour l'internement des ressortissants de son territoire d'administration destinés à un camp de concentration. Ce recours se fait aux dépens des grands camps du Reich. Le mécanisme aboutit à la déportation vers les Pays-Bas de nombreux Belges mais aussi de Français originaires de la « zone rattachée » Nord-Pas-de-Calais. En effet, depuis la signature de l'armistice en juin 1940 et le découpage du territoire national français, ces deux départements forment une zone d'occupation allemande spécifique rattachée au MBB de Bruxelles. Le général Alexander von Falkenhausen, commandant du MBB, délègue son autorité à un général nommé à la tête de l'*Oberfeldkommandantur 670* (OFK 670) installée à Lille.

Ainsi l'évolution de la politique répressive du régime d'occupation allemand de la Belgique et du Nord de la France, notamment caractérisée par une volonté de conserver une large autonomie vis-à-vis des instances supérieures du Reich à Berlin, concourt-elle à l'émergence d'un lien, inédit semble-t-il, entre deux territoires occupés. *In fine*, il en résulte des déportations dirigées non pas vers le Reich, comme c'est la règle pour les autres territoires placés sous le joug nazi mais, bel et bien, vers un autre pays occupé de l'Ouest de l'Europe. Pourtant, malgré l'immatriculation de plusieurs centaines de Français du Nord au camp de concentration ss d'Hertogenbosch, le lieu a disparu de la mémoire collective au profit des grands camps du Reich comme Buchenwald, Dachau, Mauthausen ou Sachsenhausen. Aux Pays-Bas, l'appropriation de la mémoire du camp présente une vision exclusivement nationale de l'histoire du lieu. Le rôle majeur du camp au sein des politiques de déportation depuis le ressort du MBB s'en trouve effacé. La construction de l'histoire du camp, fondée sur une mémoire tronquée des enjeux internationaux, a conduit à l'oubli d'un pan important de sa fonction répressive.

Pour comprendre le phénomène, il importe, dans un premier temps, de montrer comment se sont construites cette mémoire, aux Pays-Bas, et cette non-mémoire, en France. Il s'agira ensuite d'aborder les fondements nécessaires à la compréhension du lien noués entre ces territoires, à savoir les mécanismes politiques et stratégiques à l'origine de ce rapprochement entre un système et un territoire. Nous terminerons par un portrait collectif des différentes catégories de détenus envoyés depuis la France dans le camp ss de Hollande.

La déportation de Français au camp de concentration d'Hertogenbosch : un épisode oublié de la mémoire de la déportation

La construction de la mémoire du camp ss d'Hertogenbosch a pris des formes multiples. Aux Pays-Bas, l'internement au camp de concentration d'Hertogenbosch prend une dimension particulière qui aboutit à une mémoire tronquée de la déportation. Logiquement, le cheminement de cette mémoire, au demeurant exclusivement national, s'appuie sur un lieu : le camp. Pourtant, la mémoire de ce territoire, en tant que camp de concentration, n'est pas à la base de la politique de commémoration d'après-guerre. Au départ, malgré l'internement de plus de 30 000 personnes (opposants, otages, juifs et homosexuels) la mémoire des fusillés prend le dessus. En 1947, un monument est érigé à la mémoire des 329 morts sur la « place des fusillés ». En fait, comme de nombreux camps nazis, après l'arrivée des Alliés et la libération du pays en 1945, les 350 000 m² correspondant à la surface du camp sont rapidement réinvestis. L'armée occupe les bâtiments et un centre de détention est destiné à l'internement de nombreux allemands et collaborateurs hollandais¹. L'effectif des personnes internées croît rapidement avec l'arrivée de plusieurs milliers de réfugiés originaires des régions frontalières de l'Allemagne. Aujourd'hui, sur le site du camp, se trouve encore une prison, deux casernes et le monument national du camp de Vught². Il faut cependant attendre les années 70 pour que la mémoire du camp sorte de l'oubli avec l'ouverture en 1973 d'un musée. Celui-ci est établi dans l'ancienne cuisine du camp. La muséographie traite alors essentiellement des conditions de détention et de la vie des détenus dans le camp, sans ouvrir de perspective plus large. En 1986, la fondation *Monument national Kamp Vught* est créée. Son engagement permet l'érection d'un monument inauguré le 18 avril 1990 par la reine Beatrix. Portée par un mouvement général du besoin de se souvenir et de commémorer, la fondation engage la rénovation du musée et procède à un nouvel aménagement du site. Ce dernier ouvre officiellement au public en octobre 2002. La didactique du musée est destinée aux nouvelles générations. En l'occurrence, elle vise à montrer les effets d'un régime totalitaire à travers l'internement des opposants. Le rappel des moments les plus douloureux de l'histoire du camp, comme le drame du bunker³ ou le départ de deux convois

¹ À noter, par exemple, l'internement des membres de la Gestapo de Lille avant leur extradition vers la France en 1947 pour comparaître devant la justice militaire. Sur cette question, se référer à notre article (Thiery, 2008a).

² Aux Pays-Bas, le nom de Vught, nom de la commune sur lequel le camp est situé, a été retenu. Dans la terminologie nazie, il est appelé K. Hertogenbosch. Sur le musée et les monuments, se référer au site internet www.nmkampvught.nl.

³ Dans la nuit du 15 au 16 janvier 1944, en représailles de protestations des femmes du camp, le commandant Grünewald fit enfermer 74 d'entre elles dans une cellule de 9 m². Le lendemain, dix avaient péri par étouffement.

d'enfants juifs pour l'extermination⁴ (Hilberg, 1988 : 490-514), rejoint la volonté de dénoncer des maux contemporains comme la discrimination et le racisme. Mais aucune vision globale de la fonction du camp de concentration dans un ensemble élargi à l'échelle du Reich et de l'Europe occupée ne rappelle son rôle extranational. Les Français du Nord sont oubliés dans ce lieu de mémoire alors que d'autres camps du Reich signalent parfois les spécificités de leurs parcours. À Sachsenhausen par exemple, une plaque commémore l'internement des mineurs du Nord-Pas-de-Calais en juillet 1941.

En France, la déportation d'habitants nationaux dans ce lieu demeure oubliée voire ignorée de l'historiographie jusque dans les années 2000⁵. Plusieurs facteurs expliquent ce fait aboutissant à une « non mémoire » du phénomène. D'une part, la déportation de France vers le camp hollandais ne s'inscrit pas dans la lignée des grands convois de déportation partis depuis la France vers les camps du Reich. Ce type de mémoire a été plus massivement porté par les amicales d'anciens déportés⁶ et par une large bibliographie de vulgarisation sur la question⁷. Il faut ajouter que le territoire national français ne fut pas touché dans son ensemble par ce type de déportation mais uniquement les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Malgré l'organisation de convois numériquement importants, comme en octobre 1943 avec 132 détenus partis directement depuis la gare de Lille dans un train formé de wagons à bestiaux, aucun monument local ne rappelle la déportation d'hommes du Nord-Pas-de-Calais au camp de concentration d'Hertogenbosch au contraire des autres grands convois partis depuis la région vers un KL du Reich. La mémoire des mineurs déportés en juillet 1941 à Sachsenhausen est présente à Avion (Pas-de-Calais) avec un monument en hommage aux grévistes de mai-juin 1941 ou encore, dans le même département à Montigny-en-Gohelle au puits Dahomey (Thiery, 2008b). Dès 1947, une plaque commémorative apposée en gare de Tourcoing rappelle le souvenir du dernier « train de Loos », convoi dirigé le 1^{er} septembre 1944 vers le camp de Sachsenhausen près de Berlin (Le Maner, 2003 : 106). Dans ce déséquilibre des mémoires, le « poids de l'horreur » constitue un facteur non négligeable. Alors que les déportés de ces convois ont péri par centaines dans les camps nazis, la mort ne frappe pas les détenus partis depuis le Nord de la France dans le camp d'Hertogenbosch. D'ailleurs, près de 53 % des

⁴ En juin 1943, 1 269 enfants juifs âgés de 0 à 16 ans quittent le camp de Vught pour le centre de mise à mort de Sobibor.

⁵ Dans sa thèse, pionnière sur le sujet en France, O. Wormser-Migot (1968 : 243) ne cite le camp qu'à neuf reprises. Le camp « d'Herzogenbuch » n'est jamais défini comme un camp de concentration, mais comme un « camp de regroupement de Hollande ». Encore en 1995, C. J. F. Stuldreher (1995 : 286) dans un article consacré aux camps de Hollande, ne fait aucune allusion à l'internement de Belges ou de Français au camp.

⁶ Dès la fin de la guerre et le retour de déportés, de grandes associations d'anciens internés des camps nazis voient le jour comme l'Association française Buchenwald, Dora et Kommandos. Il n'en est rien pour le camp de Vught.

⁷ Voir notamment les nombreux ouvrages parus dans les années 60 et 70 de Chr. Bernadac comme *Les médecins de l'impossible* (1968) ou *Le train de la mort* (1970) aux éditions France-Empire.

Le camp d'Hertogenbosch aux Pays-Bas et le commandement militaire allemand...

390 déportés de France envoyés dans ce camp ont été libérés par les Allemands avant la fin de l'occupation et ont pu rentrer chez eux. Encore un facteur allant à contresens de la mémoire de la déportation. En fait, malgré un statut similaire aux camps de concentration allemands, les conditions de détention apparurent moins pénibles pour les détenus politiques. Pour beaucoup d'entre eux, la mort interviendra après un transfert dans un des grands camps du Reich comme Dachau ou Sachsenhausen beaucoup plus durs. Après la guerre, les rescapés vont communier dans l'horreur des camps, phénomène qui conduit à une uniformisation des parcours vécus et à une dilution dans la mémoire collective. De leur expérience concentrationnaire, la mémoire retiendra davantage les lieux de souffrance. Et, quand jaillira pour eux le besoin d'appartenir à une amicale, ou de transmettre leur expérience concentrationnaire, la place d'Hertogenbosch dans leur récit, écrit ou oral, sera moindre. Pour être plus largement porteuse, la mémoire ne doit-elle pas être uniforme, commune et se rejoindre dans l'horreur concentrationnaire ?

La non-mémoire de la déportation de France au camp d'Hertogenbosch a contribué à un effacement pur et simple de cette partie de l'histoire de l'occupation et des mécanismes répressifs à l'œuvre en France pendant les « années noires ». Seule la mise en exergue des mécanismes et enjeux politiques et stratégiques aboutissant à ce lien entre l'espace du camp hollandais et le système d'occupation allemand de Belgique et du Nord de la France offre la perspective d'une reconstruction de la mémoire.

La création du camp et les mécanismes à l'origine de la naissance du lien entre un camp et un système d'occupation

La création du *Konzentrationslager* Hertogenbosch s'inscrit dans le contexte particulier de l'occupation et de l'administration des Pays-Bas par les nazis. Depuis le 18 mai 1940, Arthur Seyss-Inquart dirige le pays sur décision d'Hitler. L'homme désigné pour cette tâche avait ouvert la porte de l'Autriche au Führer lors de l'*Anschluss* en 1938. La politique générale d'occupation menée par Arthur Seyss-Inquart aux Pays-Bas vise à effacer tous les critères de division, qu'ils soient religieux ou politiques, afin de les confondre dans une société uniforme. *In fine* le but est d'intégrer le pays au Reich en tant que frère aryen. Cette politique passe par une exclusion des races inférieures selon la terminologie nazie et par une rééducation des opposants⁸. Dans ce but, les mesures de police et de maintien de l'ordre sont confiées, dès le 26 juin 1940, au chef supérieur de la police et de la ss (*Höherer ss und Polizeiführer*, HSSPF) Hanns Albin Rauter. Né en 1895 à

⁸ A. Seyss-Inquart finira pendu le 16 octobre 1946 après sa condamnation à mort au procès de Nuremberg.

Klangenfurt, volontaire pour le front en 1914, l'homme participe après la guerre à la fondation du mouvement antisémite et nationaliste de Styrie dont il est l'un des chefs. En 1929, après sa rencontre avec Hitler, il milite pour le nazisme en Autriche où il est à l'origine de la création d'un parti nazi. Expulsé en 1933 pour sa collaboration au putsch de Pfrimer en 1931, il rejoint l'Allemagne où il dirige, jusqu'en 1934, une association de combattants autrichiens du Reich. Entré dans la ss en 1935, il est affecté à Breslau avant de rejoindre la Hollande en 1940. En juin 1943, il est promu au rang de « ss-HSSPF Nordwest »⁹. La politique sécuritaire menée par les deux hommes recourt à l'enfermement des opposants et des Juifs. Au Nord des Pays-Bas, le camp de Westerbork (équivalent de Drancy pour la France et de Malines pour la Belgique et le Nord-Pas-de-Calais) créé à l'origine par les autorités hollandaises pour les réfugiés juifs, devient un camp ss de rassemblement des israélites avant leur déportation vers les centres de mise à mort. Au Sud, la construction du KL Hertogenbosch est lancée au cours de l'été 1942 à l'initiative du *Reichskommissar* Arthur Seyss-Inquart. Dès 1942, des détenus du camp hollandais d'Amersfoort sont affectés à sa construction. Le camp est situé sur la commune de Vught, aux environs de s-Hertogenbosch (Bois-le-Duc), dans la province du Nord-Brabant (Stuldreher, 1995 : 282). Au départ, il s'agit d'un second centre de rassemblement des juifs de Hollande. Ce n'est qu'en janvier 1943 que le camp est repris par le Bureau central économique ss (WVHA) de Berlin, il devient alors le *Konzentrationslager Hertogenbosch* selon un décret de Himmler du 5 janvier 1943¹⁰. La structure et l'organisation du camp calquent celles des grands KL du Reich fondées sur la réorganisation administrative imposée par Theodor Eicke en 1935 à Dachau et étendue à l'ensemble du système. Après une large place d'appel, un alignement de baraques sur trois rangées côtoie les habitations réservées aux ss. Par la suite, seront érigés le magasin, la cuisine, la buanderie, l'infirmerie, le bunker, les baraques pour les ateliers et le crématoire. (Stuldreher, 1995 : 285). Le commandant, un ss allemand, est désigné par le RSHA à Berlin pour diriger le complexe. Le premier, le ss-*Untersturmführer* Karl Chmielewski avait déjà exercé au terrible Kommando de Gusen dépendant du camp de Mauthausen. Dès son arrivée, il applique les mêmes méthodes à Hertogenbosch à tel point qu'il est remplacé en octobre 1943 par le ss-*Hauptsturmführer* Adam Grünewald. En raison de l'émoi provoqué en Hollande par le drame du Bunker et la mort de dix femmes, Grünewald est relevé de ses fonctions par Himmler. En février 1944, le ss-*Untersturmführer* Hans Hüttig lui succède. Pendant sa période de commandement, 329 détenus sont exécutés notamment entre juillet et septembre 1944. La garde du camp est assurée par des ss allemands et des volontaires hollandais. Pendant ses 20 mois d'existence, près de 31 000 prisonniers passent par le camp dont environ 12 000 juifs. D'ailleurs deux sections principales divisent le camp : celle des Juifs,

⁹ Plus haut gradé ss en Hollande, H. A. Reuter est responsable de la mise au travail de 300 000 personnes et de la déportation des Juifs des Pays-Bas. Arrêté à la fin de la guerre et livré aux autorités hollandaises, il est condamné à mort le 4 mai 1948 et exécuté le 24 mars 1949 à Scheveningen.

¹⁰ Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde, R 70/Lothringen/4.

Le camp d'Hertogenbosch aux Pays-Bas et le commandement militaire allemand...

le *Jugenddurchgangslager* et celle des prisonniers politiques, le *Schutzhaftlager*. La majorité des juifs du camp transite ensuite par celui de Westerbork avant leur déportation vers les centres de mise à mort de Pologne. La section « politique » d'Hertogenbosch est appelée « camp de prisonniers de sécurité ». Elle regroupe des prisonniers politiques très majoritairement hollandais, mais aussi des Belges et des Français du Nord. Deux autres sections spéciales sont ouvertes en mai et août 1943 : le *Frauenkonzentrationslager*, section réservée aux femmes et le *Polizeiliches Durchgangslager*, réservé aux prisonniers en détention pour une courte période. Comme dans les grands camps ss du Reich, les nécessités économiques de la guerre convergent bientôt avec les enjeux répressifs des nazis. Le camp compte plusieurs *Kommandos* de travail extérieurs, au moins sept, dont beaucoup dépendent des usines *Philips*. Les détenus y fabriquent notamment des vêtements d'hiver pour les soldats, des meubles pour les sinistrés et des appareils de radio. Les prisonniers portent la tenue rayée, le triangle rouge des politiques auquel ils greffent la mention de leur nationalité. Ils sont immatriculés et soumis à un régime de vexation et de travail forcé. Mais, contrairement aux autres camps du Reich, comme Natzweiler, Hertogenbosch a une vocation répressive nationale et ne peut recevoir de détenus d'un autre camp du Reich. Dans la classification concentrationnaire, il a le statut d'*Einweisungslager*, c'est-à-dire qu'il reçoit des détenus directement en provenance de services de police locaux¹¹. C'est une conséquence du régime d'occupation particulier imposé aux Pays-Bas avec la nomination directe d'un commissaire du Reich et d'un HSSPF. La situation diffère donc de la France et de la Belgique, deux territoires occupés placés sous administration militaire allemande¹². Pourtant, un changement stratégique en matière de politique de déportation dans le ressort du MBB vient modifier le rôle exclusivement national du camp. La conséquence majeure en est la création d'un lien nouveau entre un territoire, le camp, et un régime d'occupation spécifique, le MBB.

À partir d'octobre 1943, le camp d'Hertogenbosch enregistre deux nouvelles nationalités de détenus, arrêtés hors des frontières hollandaises. Ce fait résulte d'un bouleversement répressif opéré par les autorités militaires allemandes de Bruxelles. Dans le contexte d'un conflit latent avec Berlin¹³, le général Alexander von Falkenhausen, commandant du MBB opère une recentralisation répressive et géographique, au détriment de l'Office principal de la sûreté du Reich (*Reichssicherheitshauptamt, RSHA*)¹⁴ de Berlin, en imposant le recours systématique au camp de concentration d'Hertogenbosch aux Pays-Bas pour les déportations concentrationnaires ordonnées depuis son ressort. Cette décision succède à

¹¹ Le KL Natzweiler en Alsace avait obtenu le même statut en septembre 1942, voir Steegmann (2005 : 46).

¹² Il faut attendre juin 1942, pour la France, et août 1944, pour la Belgique, avant qu'Hitler ne nomme un HSSPF chargé des mesures de police et de maintien de l'ordre dans ces territoires.

¹³ Sur cette question, voir De Jonghe (1974-1984).

¹⁴ Relevant de la ss et de son chef Himmler, l'organisme en question est chargé de coordonner l'action des deux principales polices d'Etat et notamment la Sipo-SD dans les territoires occupés.

une visite du camp ss de Hollande opérée le 17 septembre 1943 par le chef du groupe Police de l'administration militaire de Bruxelles (Karl Apetz) accompagné du représentant de la Sipo-SD de Bruxelles Ehlers et du chef de la section IV, Franz Straub¹⁵. Karl Apetz obtient alors du commandant du camp, le ss Karl Schmilewsky, l'aménagement d'une section spéciale pour les détenus de Belgique et du Nord de la France. Il est alors bien spécifié que la décision relative à la remise en liberté ou à la prolongation de la détention ne peut être prise qu'exclusivement par les services du commandant militaire à Bruxelles¹⁶. Dans le rapport secret de Karl Apetz remis à Alexander von Falkenhausen, l'envoi de détenus belges au camp de concentration d'Hertogenbosch est alors perçu comme une sensible amélioration comparé aux locaux où sont internés les détenus belges¹⁷. L'accord passé directement avec le commandant du camp provoque deux conséquences majeures spécifiques à ce ressort. D'une part, il rompt avec la pratique de la *Schutzhaft* (détention de protection) utilisée auparavant pour l'envoi de détenus dans un camp de concentration et tend ainsi à accentuer l'autonomie du bureau de la Sipo-SD de Bruxelles vis-à-vis du RSHA. Dans le cas de l'emploi de cette procédure administrative d'internement concentrationnaire, l'impulsion émanait des autorités militaires locales qui se tournaient alors vers le service de la Sipo-SD de Bruxelles pour prendre en charge les prisonniers concernés. La procédure voulait alors qu'une demande soit transmise au RSHA à Berlin qui seul décidait du camp de concentration du Reich dans lequel devait s'opérer le transfert des détenus¹⁸. Dans ce cas, malgré une initiative leur incombant, les autorités militaires perdaient la main sur le devenir des détenus tombés dans le giron du système concentrationnaire ss. Le recours au camp d'Hertogenbosch, sans passer par le RSHA à Berlin, libère l'administration militaire de cette contrainte. Selon le rapport de Karl Apetz, le commandant du camp d'Hertogenbosch jouit du pouvoir d'accepter des détenus de tous les territoires de l'Ouest, sans *Schutzhaft* du RSHA pour une durée maximale de six mois renouvelable¹⁹. Grâce à cet accord noué avec le commandant du camp d'Hertogenbosch, Alexander von Falkenhausen ouvre, d'autre part, le champ à une pratique nouvelle permettant aux autorités militaires locales, *Oberfeld-* et *Feldkommandanturen*, de procéder à

¹⁵ Chef d'Administration militaire, Pol, n° 1126/43, secret, 22 septembre 1943, AA 278/2307-2475, CEGES, Bruxelles.

¹⁶ *Envoi de détenus dans le camp de concentration d'Hertogenbosch*, 22 novembre 1943, AA 278/2307 à 2475, CEGES, Bruxelles.

¹⁷ Il est fait notamment référence ici au camp ss de Breendonk en Belgique où les conditions de détention et les nombreux décès enregistrés pèsent sur l'image du Commandement militaire. Sur cette question, voir Nefors (2005).

¹⁸ La méthode est ainsi utilisée dès 1941 lors de la formation de deux convois de représailles dirigés depuis la Belgique vers les camps de concentration de Sachsenhausen et de Neuengamme. Le premier, en juillet 1941, compte 244 mineurs du Nord de la France arrêtés lors des grandes grèves de mai-juin. Le second, en septembre, regroupe 250 communistes belges. Pour le premier, voir L. Thiery (2008b), pour le second, voir Gotovitch (1967).

¹⁹ *Chef d'Administration militaire*, Pol, n° 1126/43, secret, 22 sept. 1943, AA 278/2307-2475, CEGES, Bruxelles.

Le camp d'Hertogenbosch aux Pays-Bas et le commandement militaire allemand...

l'internement concentrationnaire sans recourir au RSHA. Rompant avec la pratique de la *Schutzhaft*, il garde la main sur le devenir des prisonniers en imposant que seuls les détenus de sa circonscription placés sous le mandat de *Sicherheitshaft* soient envoyés à Hertogenbosch. La méthode lui permet de conserver le pouvoir exécutif par le truchement d'une procédure d'internement administratif appliquée depuis février 1941 et destinée à maintenir le contrôle des autorités militaires sur les arrestations opérées par la Sipo-SD²⁰.

La portée de cette mesure est fondamentalement politique et répressive même si, dans un second temps, la dimension économique n'est pas négligée. L'envoi à Hertogenbosch constitue une « mesure sévère » ne devant « frapper que des détenus tout particulièrement chargés » bien que les détenus du camp « y sont occupés à des travaux importants pour l'économie de guerre »²¹. Dès lors, et jusqu'en mai 1944, date d'un changement de contexte géopolitique à l'Ouest, la déportation concentrationnaire depuis le ressort du MBB est exclusivement dirigée vers le camp ss de Hollande. Le processus inédit conduit à des déportations concentrationnaires entre deux pays occupés de l'Ouest, alors qu'en pratique, celles-ci s'opèrent vers les camps du Reich. Au total, entre octobre 1943 et août 1944, près de 1 250 détenus politiques du camp d'Hertogenbosch sur les 16 000 non juifs internés, sont originaires du MBB : 70 % sont des Belges, les autres proviennent du Nord-Pas-de-Calais. Le groupe n'est pourtant pas uniforme et plusieurs catégories de détenus émergent. Leur sort et leurs conditions de détention ont aussi varié au cours de la période.

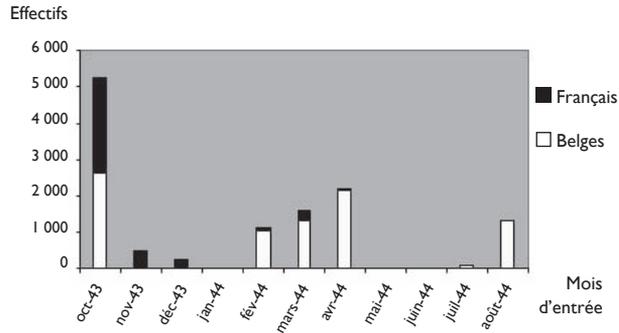
Catégories de détenus et politiques de déportations spécifiques depuis le Nord de la France vers la Hollande

Par un ordre du 11 octobre 1943, le MBB autorise l'envoi de détenus de sa circonscription placés sous le régime de la *Sicherheitshaft* au camp de concentration ss d'Hertogenbosch. La mesure vise essentiellement les détenus jugés dangereux devant être placés en détention préventive pour le restant de la guerre ou les individus ne pouvant faire l'objet de procédures pénales devant les tribunaux militaires. Elle s'applique donc particulièrement dans le contexte de repréailles d'envergure, notamment dans le cas de mouvements de masse. De nouvelles grèves de mineurs donnent l'occasion aux autorités militaires de Lille de mettre à profit ce nouveau champ répressif.

²⁰ Ordre de mise en état d'arrestation par mesure de sécurité (*Sicherheitshaft*) par la *Sicherheitspolizei*, 4 fév. 1941, AA 278/1589, CEGES, Bruxelles.

²¹ *Transfert des détenus au KL Hertogenbosch, aux Kommandanturen*, 8 mars 1944, AA 278/2307 à 2475, CEGES, Bruxelles.

Graphique I : Immatriculation des Belges et des Français du Nord au KL Hertogenbosch (1943-1944).



Quelques semaines après les démarches entreprises auprès du commandant du camp d'Hertogenbosch par les autorités militaires de Bruxelles en septembre 1943, les premiers convois sont dirigés vers la Hollande. Ils frappent tout d'abord une catégorie particulière de détenus : des mineurs grévistes du Nord de la France. À partir de septembre, les mouvements de grève et les arrêts de travail se multiplient dans le bassin houiller du Nord – Pas-de-Calais. À Courrières (Pas-de-Calais), le 12 septembre 1943, 280 ouvriers de la fosse 24 refusent de descendre. Comme en 1941, les revendications portent essentiellement sur le ravitaillement, les salaires, le travail le dimanche et le manque de vêtements²². Mais les autorités de Vichy soupçonnent le parti communiste clandestin d'attiser le mécontentement. Si le travail reprend bien le lendemain, le conflit éclate de nouveau en octobre. Le 14, la grève est générale dans toutes les concessions²³. Face au laxisme des autorités françaises, l'OFK 670 de Lille réagit en maniant, comme en 1941, le chaud et le froid, accordant des concessions et réprimant les agitateurs. Au total, la *Feldgendarmarie* procède à plus de 200 arrestations entre le 12 octobre et le 19 novembre. Le général Bertram, alors *Oberfeldkommandant* à Lille décide de recourir à la déportation des mineurs au camp de concentration d'Hertogenbosch. Sur son ordre, trois convois ferroviaires composés de wagons à bestiaux sont dirigés directement depuis Lille, les 17 octobre, 6 novembre et 15 décembre 1943 vers le KL hollandais. Après deux mois de « rééducation » sous la garde des SS du camp, les 204 mineurs grévistes sont libérés au complet, mais par groupes séparés, en décembre 1943 et janvier 1944. Malgré des conditions sévères de détention, les mineurs du Nord connaissent le camp à un moment de son histoire plus favorable pour les prisonniers. Alors que 132 mineurs sont déjà rentrés à Lille le 17 novembre 1943, les 72 derniers sont libérés le 13 janvier 1944. Voici comment est relatée leur arrivée et les conditions de leur détention dans

²² IW5706, Archives départementales du Pas-de-Calais (AD 62), Arras.

²³ Rapport de la gendarmerie de Béthune au préfet du Pas-de-Calais, 14 octobre 1943, AW5706, AD 62.

un rapport des Renseignements généraux de Lille rédigé dans la foulée de l'interrogatoire des mineurs libérés²⁴ :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les mineurs grévistes annœullinois qui avaient été déportés en Hollande le 6 novembre 1943 et relâchés le 15 janvier 1944 sont rentrés dans leur famille en assez bonne santé. La totalité des grévistes ont été dirigés sur un camp de concentration réservé aux détenus politiques français, belges et hollandais, ainsi qu'à des détenus de droit commun et de religion juive. Dès leur réveil, qui avait lieu à 5 heures 30, les mineurs déportés étaient comptés, puis dirigés immédiatement vers des lavabos spécialement aménagés pour effectuer leur toilette quotidienne. Après avoir avalé quelques bols de soupe aux choux, ils étaient conduits dans des champs pour exécuter divers travaux agricoles ou pour poser des barbelés. Le travail était exécuté par groupes de six à huit sous la surveillance d'un détenu de droit commun hollandais qui avait la confiance des autorités allemandes. De nombreux mineurs se plaignent en général de la brutalité de ces surveillants, qui ont, à de nombreuses reprises, abusé de leur autorité. [...] À 12 heures, les mineurs recevaient une bouillie composée de choux, de rutabagas, de betteraves et quelquefois de carottes. Rentrés au camp vers 18 heures 30, les mineurs avaient après leur soupe, la permission de circuler dans le camp, de faire de la musique ou de jouer aux cartes jusqu'à l'heure du couvre-feu qui avait lieu à 21 heures ».

L'arrivée d'un second groupe important de Français à Hertogenbosch, en octobre 1943, s'inscrit cette fois davantage dans le cadre général de la politique de maintien de l'ordre menée par Alexander von Falkenhausen dans le ressort du MBB. La mesure qui conduit à la formation d'un convoi de 233 Belges et 133 Français internés à la citadelle de Huy en Belgique marque un temps fort d'une profonde réorganisation du système carcéral allemand en Belgique²⁵. Celle-ci découle de l'arrêt de la politique des otages engagée depuis août 1941 et qui frappait de nombreux communistes français et belges internés à Huy. La citadelle constituait alors une réserve de victimes expiatoires « fusillables » ou « déportables » en cas d'attentat. Le retour à une relative période de calme à l'été 1943 et l'effacement provisoire du parti communiste dans la lutte armée en particulier dans le Nord de la France, conduisent à l'arrêt de cette politique. Les autorités militaires de Bruxelles, en accord avec les commandants locaux procèdent alors à un tri parmi le reliquat des otages et notamment chez les 246 Français encore présents à Huy à l'été 1943. Ceux considérés comme étant les moins dangereux forment un transport de cent seize hommes renvoyés, le 3 septembre, à Douai (Nord) et remis aux autorités de Vichy. Les cent trente autres perdent leur statut de *Geisel* (otage), pour celui de détenu de sécurité (*Sicherheitshaft*). Dans ce cadre, et selon la procédure en vigueur depuis le 4 février 1941²⁶, des formulaires

²⁴ Rapport secret du commissaire principal des RG de Lille, 22 janvier 1944, adressé au Directeur des RG à Vichy, « Objet : renseignements sur le séjour des mineurs grévistes annœullinois en Hollande », IW1253, Archives départementales du Nord, Lille.

²⁵ Un décret du 28 avril 1943 de l'administration militaire à Bruxelles ordonnait le maintien exclusif à Huy de personnes frappées de *Sicherheitshaft*, c'est-à-dire d'un mandat d'arrêt pour détention de sécurité, *Organisation pénale en Belgique*, 10^e suite, AA 278 CEGES, Bruxelles. Sur cette question voir notre article précédent (Thierry, 2008c).

²⁶ *Ordre de mise en arrestation par mesure de sécurité (Sicherheitshaft) par la Sicherheitspolizei*, ordonnance du Commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France, 4 fév. 1941, AA 278/1889, CEGES, Bruxelles.

de *Sicherheitshftbefehls* sont établis à la lecture des dossiers des prisonniers et leur maintien en détention est confirmé par le groupe Police de l'administration militaire de Bruxelles. Le 22 octobre 1943, accompagnés de 233 Belges soumis au même processus, les Français forment un convoi dirigé vers Hertogenbosch où ils sont immatriculés dans la série « 7 600 » à « 8 000 », mélangés avec les Belges²⁷. Considérés comme particulièrement dangereux en raison de leur passé d'activistes communistes, ces détenus restent à Hertogenbosch jusqu'à l'évacuation du camp vers le Reich au printemps 1944.

À partir du début 1944, les transferts de détenus depuis le Nord de la France vers Hertogenbosch frappent de plus en plus de résistants dont les charges manquent pour les faire juger par une cour martiale. Un décret de l'administration militaire de Bruxelles du 8 mars 1944 indiquait aux différentes *Oberfeldkommandanturen* de Belgique et du Nord de la France que le transfert de détenus dans le camp de concentration d'Hertogenbosch devait représenter pour ces derniers « une mesure sévère » et que, par conséquent, il fallait désigner « tout spécialement des détenus particulièrement chargés »²⁸. Jusqu'en mai 1944, date à laquelle les transferts depuis le Nord de la France vers Hertogenbosch stoppent, une cinquantaine de Français connaissent le camp en application de ces mesures. En raison de leur dangerosité présumée, ils seront transférés vers les camps de Sachsenhausen et de Dachau lors de l'approche des armées alliées. Les procédures de déportation de ce type confirment les parfaites accointances conservées entre les autorités militaires et les bureaux locaux de la Sipo-sd, notamment lorsque les tribunaux militaires sont incompétents faute d'éléments à charge suffisants. Le formulaire administratif de demande d'application de la *Sicherheitshft* au résistant Edgard D'Hallendre illustre ces rapports :

« Arrêté le 28 juillet 1943 par le service de la sûreté (*Aussendienststelle*) de Lille et livré au KWG (prison militaire de la Wehrmacht) de Lille-Loos parce que ses parents appartenaient au groupe de Résistance OCM. [...] Le tribunal de la FK 678 [de Lille] a, par son arrêt, condamné à mort le père de l'accusé. [...] L'accusé a également été traduit devant le tribunal, mais vu qu'aucune preuve n'a pu être établie à sa charge, il a été renvoyé au bureau du service de sûreté de Lille. Sa libération ne peut être envisagée pour des raisons de sûreté. En conséquence, il restera arrêté pour la durée de la guerre et sera dirigé sur le KL Hertogenbosch »²⁹.

À noter que, parmi les personnes soumises à ce type de procédures, cinq femmes, membres d'organisations de résistance, arrêtées en « zone rattachée » ont été déportées à la section des femmes du camp. Elles aussi connaissent l'évacuation du camp hollandais à la fin août 1944 vers le KL Ravensbrück.

²⁷ *Zugangs und Abgangs Liste Zitadelle Huy*, registre des entrées et des sorties de la citadelle de Huy correspondant aux mouvements d'effectifs de la citadelle, Service des victimes civiles, Bruxelles.

²⁸ *Organisation pénale en Belgique*, 14^e suite, AA 278, CEGES, Bruxelles.

²⁹ *Sicherheitshftbefehls*, 28 fév. 1944, BDS Brüssel, IV b et réponse du Groupe Polizei, 9 mars 1944 et ordre de transfert de l'*Aussenstelle* Lille de la Sipo-sd, 4 avril 1944, dossier personnel d'E. D'Hallendre, BAVCC, Caen. Les événements militaires retarderont le transfert d'E. D'Hallendre qui sera libéré le 4 septembre 1944 à la citadelle de Huy.

Enfin, une dernière catégorie particulière de détenus est envoyée au KL Hertogenbosch en 1944. Dans ce cas, l'élément à la base du lien entre le camp hollandais et le système d'occupation du MBB ne correspond plus à une catégorie de prisonniers à interner mais directement à exécuter. À partir d'octobre 1943, le camp hollandais, en plus de son rôle dans l'internement des *Sicherheitshaftlinge* du MBB, devient centre d'exécution des peines de mort par pendaison prononcées par les tribunaux militaires allemands de Belgique et du Nord de la France. Marginale quantitativement, la mesure est toutefois significative du rôle joué par le camp dans les politiques de répression et d'extériorisation de la terreur menées dans le ressort du MBB. Lors de l'accord noué avec le commandant ss Schmielewsky en septembre 1943, celui-ci offrait la possibilité de procéder à l'exécution dans son camp des condamnés à mort par les tribunaux militaires allemands de Belgique et du Nord de la France à la pendaison. La démarche découle de la promulgation d'un décret de décembre 1942, qui avait alors institué la mort par pendaison dans les cas de meurtre ou d'agressions violentes contre des membres du personnel allemand. Lors d'actes de ce genre, le commandant militaire pouvait ordonner, lors de la confirmation du jugement rendu par un tribunal militaire, que la sentence capitale ne prenne plus la forme d'une fusillade mais d'une pendaison. Pour le général Alexander von Falkenhausen, « ce mode d'exécution est celui qui d'après les expériences acquises en général, peut seul produire l'effet d'intimidation nécessaire à faire craindre une condamnation à mort dans les milieux communistes »³⁰. Une telle démarche dissuasive vise l'effet à produire sur l'ensemble de la population qui devra être atteint « rien que par l'avis public portant à sa connaissance que les exécutions ont eu lieu par pendaison » (*ibid.*). Les exécutions publiques sont toutefois exclues en Belgique et dans le Nord de la France où la « mentalité de la population rentre en ligne de compte » (*idem*). En décembre 1942, le camp de Breendonk devait se charger de cette besogne, avant qu'elle ne soit transférée au KL Hertogenbosch en octobre 1943. Un cas similaire se présente en février 1944 dans le Nord de la France. Six résistants communistes à l'origine de la mort d'un policier du SD de Lille sont condamnés le 14 février à la peine capitale par le tribunal militaire de la FK 678 de Lille. Le 18 février, le général Alexander von Falkenhausen confirme la sentence et ordonne que la peine soit exécutée par pendaison. Le jour même, ils sont conduits à Hertogenbosch sans être immatriculés. Cependant, entre temps, le commandant du camp a changé et celui-ci exprime son refus de procéder à des pendaisons³¹. Transférés au camp de Breendonk, l'exécution a lieu le 28 février. À l'initiative du commandant Hüttig, nouvellement promu, le camp ss hollandais perd son statut de centre d'exécution des pendaisons prononcées dans le MBB. Eggert Reeder, chef de l'administration militaire à Bruxelles, précise à cet égard dès le

³⁰ Le chef de l'administration militaire, 18 décembre 1942, au Kommandostab, dépt. III, Bruxelles, Objet : exécution de la peine de mort par pendaison, AA 278/460 à 501, CEGES, Bruxelles.

³¹ Le chef de l'administration militaire pour le MBB au *Chefrichter* (Juge en chef), près le commandant du MBB en Belgique et Nord de la France. Bruxelles, 26 février 1944. Objet : exécution par pendaison. AA 278/460 à 501, CEGES, Bruxelles.

26 février que « dès à présent l'exécution des personnes condamnées à mort par les conseils de guerre de Lille ou de Bruxelles, peut se faire à Breendonk par pendaison quand le commandant militaire a ordonné ce genre d'exécution pour ces personnes » (*ibid.*).

C'est pourtant en mai 1944, que le lien territorial établi en septembre 1943 entre l'autorité militaire de Bruxelles et le camp de concentration d'Hertogenbosch est rompu. À cette date, la présomption d'une invasion ennemie à l'Ouest pousse le MBB à autoriser le transfert vers le Reich des détenus de sa circonscription pour des raisons de sécurité. La décision intervient le 3 mai 1944, à la condition toutefois que les détenus de *Sicherheitshaft* restent maintenus en état d'arrestation pour le compte des services de Bruxelles et non du RSHA à Berlin et qu'ainsi cet « office puisse prendre toutes décisions en matière de remise en liberté, de renvoi devant les conseils de guerre [ou] disposer de ces détenus pour des mesures de représailles »³². Les transferts de France ou de Belgique vers le camp d'Hertogenbosch n'ont désormais plus lieu d'être et sont interdits par un ordre du 16 mai³³. Les services de la Sipo-SD de Bruxelles se chargent alors de statuer sur le sort des 1 100 détenus relevant de l'autorité du MBB, dont 180 Français du Nord, détenus de *Sicherheitshaft* à Hertogenbosch. Parmi les Français, 24 sont transférés à Lille dont 21 pour être relâchés, 81 sont intégrés au transport de 775 détenus majoritairement hollandais dirigés vers le KL Dachau le 24 mai ; les derniers connaissent l'évacuation du camp à la fin août vers Sachsenhausen et Ravensbrück près de Berlin. Dans un climat d'urgence lié à l'arrivée des troupes alliées, un dernier convoi de 131 détenus quitte le fort de Breendonk en Belgique pour le camp hollandais, simple étape avant le KL Sachsenhausen près de Berlin (Nefors, 2005 : 168). Ces événements marquent l'épilogue des relations territoriales entre le camp et les autorités militaires allemandes de Belgique et du Nord de la France.

Conclusion

Le lien à la fois territorial et administratif noué entre les autorités militaires de Bruxelles et le camp d'Hertogenbosch trouve ses origines dans les circonstances spécifiques du régime d'occupation allemand imposé en Belgique et dans le Nord de la France. Malgré un rapport limité dans le temps à huit mois, le camp de concentration de Hollande représentait une aubaine pour Alexander von Falkenhausen, lui permettant de profiter du système répressif de la SS sans se soumettre aux volontés hégémoniques du RSHA à Berlin et se préserver un peu plus de la nomination d'un chef supérieur de la police et de la SS en Belgique.

³² *Räumung der Gefängnisse und Häftlingslager des hiesigen Befehlsbereiches*, AA 2307, CEGES, Bruxelles.

³³ Avis de l'OFK 589, 16 mai 1944, « jusqu'à nouvel ordre, le KL Vught ne peut plus recevoir de détenus. [...] Provisoirement, les détenus doivent être transférés à la citadelle de Huy », AA 278/2330, CEGES, Bruxelles.

Le camp d'Hertogenbosch aux Pays-Bas et le commandement militaire allemand...

Dans un contexte de surpopulation carcérale, largement décrié dans les rapports de l'administration militaire, le camp hollandais ouvrait de nouvelles perspectives d'enfermement des opposants sans recourir au système concentrationnaire ss du Reich. Le lien « espace » du camp avec la politique répressive du MBB doit donc être considéré à la lumière de la politique globale du commandant militaire vis-à-vis des Belges, des Français, mais surtout à l'aune de ses rapports particuliers avec les instances supérieures du Reich à Berlin.

Pour les détenus, le KL Hertogenbosch a constitué un lieu de déportation bien moins difficile que les camps du Reich. Parmi les 390 Français immatriculés dans ce camp aucun décès n'est à déplorer dans ce lieu même. Il semble qu'il en soit de même pour les Belges. D'après les statistiques données par le *National Museum Kamp Vught*, 749 détenus sont morts dans le camp sur un total de 31 000, soit moins de 2,5 %. Le bilan humain apparaît à l'opposé des taux de décès rencontrés dans les autres camps du Reich : à Dora, par exemple, où pendant les six premiers mois d'existence du camp, la mortalité atteint les 60 %. C'est après leur passage à Hertogenbosch que la mortalité fut importante pour les Français ; un tiers décède ensuite.

La mémoire de cette déportation depuis la France demeure largement méconnue. Toutefois, depuis la parution du *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression* (FMD, 2004 : 185), le transfert d'opposants du Nord de la France vers le camp ss d'Hertogenbosch trouve enfin sa place auprès des grands convois dirigés vers Buchenwald, Dachau, Neuengamme ou Sachsenhausen.

Références

- De Jong L., 1968, « Les Pays-Bas dans la seconde guerre mondiale », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 50, pp. 37-43.
- De Jonghe A., 1974-1984, « La lutte Himmler-Reeder pour la nomination d'un HSSPF à Bruxelles », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, 3, 4, 5, 7 et 8.
- Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD), 2004, *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression*, Paris, Tirésias, 4 tomes.
- Gotovitch J., 1967, « Histoire de la déportation : le convoi du 22 septembre 1941 », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, pp. 95-127.
- Hilberg R., 1985, *La destruction des juifs d'Europe*, trad. de l'anglais par M.-F. de Paloméa et A. Charpentier, Paris, Gallimard, 1988.
- Le Maner Y., 2003, *Le train de Loos. Le grand drame de la déportation dans le Nord-Pas-de-Calais*, Tournai, Éd. à compte d'auteur.
- Nefors P., 2005, *Breendonk 1940-1945*, Bruxelles, Racine.
- Stegmann R., 2005, *Struthof. Le KL Natzweiler et ses Kommandos : une nébuleuse concentrationnaire des deux côtés du Rhin 1941-1945*, Strasbourg, Éd. La Nuée Bleue.

- Stuldreher C., 1989, « Deutsche Konzentrationslager in den Niederlanden. Amersfoort, Westerbork, Herzogenbusch », *Die vergessenen Lager*, 5, pp. 141-174.
- 1995, « Les camps aux Pays-Bas », pp. 282-288, in : Bedarida F., Gervereau L., dirs, *La déportation : le système concentrationnaire nazi*, Nanterre, Éd. La Découverte/Sodis.
- Thiery L., 2008a, « La "Gestapo de Lille" (1940-1944) : image et représentation », *Témoigner et transmettre. Entre histoire et mémoire*, 100, juil.-sept., pp. 87-97, p. 90.
- 2008b, « La répression de la grève des mineurs du Nord-Pas-de-Calais de mai-juin 1941 et le convoi des mineurs », *Témoigner entre Histoire et Mémoire*, 101, oct.-déc., pp. 171-197.
- 2008c, « Les centres de détention allemands de Belgique. Antichambres de la déportation pour les résistants et politiques du Nord de la France (1940-1944) », pp. 205-218, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier les lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Wormser-Migot O., 1968, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, Presses universitaires de France.

> RÉGIMES DE VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

AMINATA NIANG DIÉNE

Espaces, territoires et développement
Université Cheikh Anta Diop, Dakar
aminaniang@orange.sn

SYLVIE THIÉBLEMONT-DOLLET

Centre de recherche sur les médiations
Université Nancy 2
Maison des sciences de l'homme Lorraine
Sylvie.Thieblemont@univ-nancy2.fr

LE CAMP DE THIAROYE (DAKAR) : UN TERRITOIRE À L'HISTOIRE « INOUBLIABLE » MAIS POURTANT INVISIBLE ?

Résumé. — Le camp de Thiaroye, camp de transit situé à la périphérie de Dakar, et lieu d'un drame colonial (1^{er} décembre 1944), a été occulté par les autorités françaises et sénégalaises jusqu'en 2004, date à laquelle le président Abdoulaye Wade décide d'une Journée du Tirailleur. Dès lors, les commémorations de grande envergure se succèdent. Elles sont amplifiées par les médias et l'histoire des tirailleurs du camp de Thiaroye resurgit dans l'espace public sénégalais. Pourtant, le lieu est toujours délaissé, au point que différents acteurs qui militent pour sa requalification ne cessent de demander réparation. En vain, car le camp est un espace où des enjeux économiques et fonciers sont à l'œuvre. En conséquence, toutes les manifestations mémorielles qui, certes, évoquent le camp, se déroulent en d'autres endroits, dépourvus de toute symbolique.

Mots clés. — Camp de Thiaroye, occultation, requalification, commémoration, disqualification.

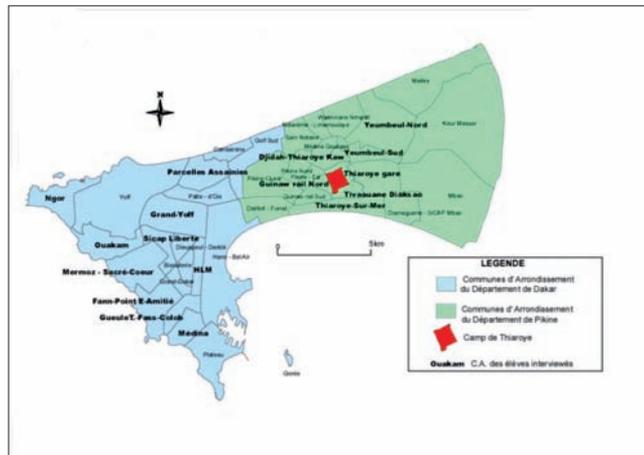
Notre propos est centré sur un lieu précis, le camp de Thiaroye¹, camp de transit des tirailleurs sénégalais appelé aussi « caserne située à la périphérie de Dakar » (NDiaye, 2008 : 167), avec l'objectif d'en comprendre les différentes étapes spatiales et mémorielles. Lieu d'un « drame » colonial en date du 1^{er} décembre 1944, le camp de Thiaroye est resté pendant plusieurs décennies oublié par les pouvoirs publics français et sénégalais, pour devenir, seulement depuis 2004, l'objet d'un intérêt nouveau et complexe à l'occasion de l'institution de la « Journée du Tirailleur » par les autorités sénégalaises dont le Président Abdoulaye Wade. Il ne s'agira donc pas de retracer l'histoire des tirailleurs pendant les Première et Seconde Guerres mondiales : elle l'a déjà été par un certain nombre de chercheurs africains et occidentaux, et est toujours à l'œuvre. En revanche, nous nous pencherons sur les différents processus de qualification, disqualification et requalification du camp de Thiaroye. Du point de vue spatial, nous chercherons à expliquer ce qu'est devenu le camp par rapport à sa situation territoriale de départ. Parallèlement, nous tenterons d'analyser les enjeux et les effets de cette requalification institutionnelle, *via* les acteurs impliqués et les enjeux politiques, militants et socio-économiques, soit : comment et pourquoi ce lieu, oublié et disqualifié, a-t-il été requalifié depuis 2004 ? Est-ce que la qualification commémorative institutionnelle portant sur la thématique du tirailleur et sur son histoire, dont *a priori* celle qui s'est déroulée dans le camp de Thiaroye, a la même valeur, voire est célébrée, connue et reconnue pour les habitants de Thiaroye et plus largement les Dakarois ? Quel est le niveau d'appropriation de cette commémoration par les populations ? Enfin, quels sont les enjeux contemporains de la localisation de ce camp ?

Pour ce faire, des enquêtes de type participatif (entretiens individuels semi-directifs et discussions de groupe) ont été réalisées auprès de différents acteurs sociaux, publics, parapublics (chefs de quartier, maires, secrétaires municipaux, agences de développement) et des groupements associatifs locaux (enseignants de Thiaroye, anciens combattants, etc.). Ces enquêtes, menées d'août à octobre 2008 dans les départements de Dakar et de Pikine (où est situé le camp représenté en rouge sur la carte 1), ont permis de capitaliser les réflexions, les opinions et les préoccupations des populations par rapport à cette revalorisation. De même, une enquête par questionnaire a été conduite auprès d'un échantillon de 135 élèves (classes de 4^e et 3^e) répartis dans dix établissements de différents quartiers de Dakar ; quinze élèves sont scolarisés au collège d'enseignement moyen (CEM), installé dans le Camp de Thiaroye. N'interroger que les seuls élèves du collège de Thiaroye aurait constitué un biais méthodologique. En effet, nous courrions le risque d'obtenir des réponses convenues, les enfants étant scolarisés dans un lieu hautement symbolique, nombre de discours ont été prononcés devant eux (voir *infra*) par les enseignants d'histoire et de géographie. Par ailleurs, les questions ont

¹ Le nom officiel du camp de Thiaroye est le camp Faidherbe.

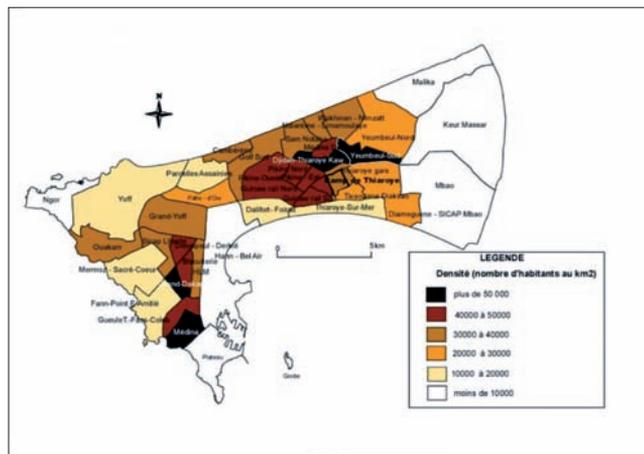
Le camp de Thiaroye (Dakar)

volontairement été simples², l'objet étant d'évaluer les attendus de la Journée du Tirailleur et de l'histoire du camp de Thiaroye.



Carte 1. Communes d'arrondissement concernées par l'étude.

Source : Auteurs, 2008. Fond de carte : Centre de suivi écologique, Dakar.



Carte 2 : Densité de population dans les Communes d'arrondissement des Départements de Dakar et de Pikine en 2006.

Source : Auteurs, 2008. Fond de carte : Centre de suivi écologique, Dakar.

² Voici les questions qui ont été posées : as-tu déjà entendu parler du Camp de Thiaroye ? Depuis quand et par qui ? Que s'est-il passé de particulier au Camp de Thiaroye ? Où se situe ce lieu et que représente-t-il pour toi ?

« Thiaroye 44 », une histoire controversée

La tragédie de Thiaroye, qui a fait l'objet de plusieurs travaux historiques (Akpo, 1995 ; Diop, 1993 ; Echenberg, 1985 ; Fargettas, 2006 ; Mabon, 2000, 2002 ; Michel, 2008 ; Mourre, 2007 ; Ndiaye, 2008 ; Van Den Avenne, 2008), rarement contradictoires au vu de la similarité des sources coloniales, a, en revanche, soulevé des interprétations différentes selon les positions (militaire, non militaire) et les origines des chercheurs (africain, non africain), et est demeurée quasiment inconnue en France et longtemps occultée au Sénégal. Léopold Senghor en est un exemple emblématique puisque selon la position qu'il a occupée, il a agi en faveur de l'amnésie (en tant que chef d'État ami de la France) ou, *a contrario*, pour la remémoration (en tant que poète) avec le poème « Tyaroye », écrit en 1944 et publié en 1948 dans le recueil *Hosties noires* (réédité en 2006 dans la même maison d'édition, à savoir les éditions du Seuil). Une évocation qui atteste de la complexité de cet épisode historique dramatique. Par ailleurs, *Le Camp de Thiaroye* (1988), film d'Ousmane Sembène, fut l'un des rares documents qui a relaté, sur le mode de la fiction, l'événement particulier qui s'y était déroulé. En effet, des tirailleurs, ex-prisonniers de guerre, y ont été réprimés par les autorités coloniales, pour avoir réclamé et négocié le versement des compensations financières promises par l'administration française et pour avoir plus ou moins explicitement revendiqué le même statut que « leurs frères d'armes », les soldats français, à savoir passer du statut de colonisé à celui de citoyen à part entière. De fait, l'enjeu semblait de taille pour les autorités françaises qui craignaient un retournement et des actes d'indiscipline des tirailleurs. Certains d'entre eux avaient déjà mené quelques actions d'opposition en France en raison de leurs mauvaises conditions de vie dans les centres de transition et de la non-rétribution de leur dû³. Dès le 21 novembre 1944, avaient été regroupés à Thiaroye, 1 300 tirailleurs censés repartir dans leur terre d'origine. Or, 500 d'entre eux, en partance pour Bamako, refusèrent de prendre le train tant que les engagements pris en France n'auraient pas été respectés : « Paiement des rappels de solde de captivité, remboursement de livrets de caisse d'épargne, examen des droits à avancement, vérification des grades FF1 [...], paiement de l'indemnité de combat de 500 F, d'une prime de démobilisation » (Mabon, 2002 : 89-90 ; voir aussi Ndiaye, 2008), et remise des décorations. Pour pouvoir négocier, ils bloquèrent la voiture du Général Dagnan, responsable de la division Sénégal-Mauritanie, et obtinrent de ce dernier l'engagement d'étudier sérieusement la question : les ex-prisonniers le laissèrent ensuite repartir. Sauf qu'à lire les travaux d'Armelle Mabon (2000, 2002) et de Pap Ndiaye (2008) qui ont étudié cet épisode de l'histoire des tirailleurs à partir des archives disponibles (archives coloniales), le Général Dagnan estima que les tirailleurs étaient en rébellion et, pour y remédier, il mit en place une démonstration de force militaire le 1^{er} décembre 1944 au matin : « Trois compagnies indigènes,

³ Environ 300 tirailleurs avaient déjà réclamé leur solde, non réglée, au titre de combattant « français » et avaient refusé de s'embarquer à Morlaix sur le *Circasia*, navire anglais.

Le camp de Thiaroye (Dakar)

un char américain, deux semi-chenillés, trois automitrailleuses, deux bataillons d'infanteries, un peloton de sous-officiers et hommes de troupes français. [Le] bilan [...] : 24 tués, 11 décédés des suites de leurs blessures, 35 blessés, 45 mutinés emprisonnés »⁴ (Mabon, 2002 : 90).

La relecture des travaux de Julien Fargettas (2006) donne une vision de l'événement encore plus complexe parce que le chercheur, lui-même militaire, rapporte, à l'inverse de ses collègues, que « le délicat dossier des indemnités » (*ibid.* : 119) aurait été réglé le 23 novembre 1944, et que le drame de Thiaroye aurait pour unique origine le refus d'un groupe de rapatriés de rejoindre Bamako, lesquels, après la démonstration de force militaire française⁵, auraient obtempéré. Une autre version, plus éloignée des précédentes, est celle de la sociolinguiste Cécile Van Den Avenne (2008), qui note que les tirailleurs qui prirent part à la mutinerie auraient pris en otage le commandant des Forces françaises de l'Afrique occidentale française (AOF), car mécontents de leur sort, au point que le camp aurait été investi le 1^{er} décembre au matin, après ordres et sommation volontairement non entendus. Le feu aurait été ouvert vers 9 h 30 et, d'après les travaux précurseurs du chercheur canadien, Myron Echenberg (1985), auxquels elle se réfère, le bilan officiel aurait été de 35 morts et 35 blessés graves, d'une centaine de blessés et d'aucune perte du côté des assaillants. Ceci posé, tous ces auteurs rappellent combien le sujet est difficile à traiter parce que les sources sont rares et d'origine occidentale, et que la recherche scientifique à ce sujet est assez absente, ou pour le moins très discrète.

Thiaroye 44, sortir de l'oubli *via* des actions institutionnelles

De la disqualification à la requalification

Depuis 2004⁶ la remémoration des événements de Thiaroye 44 a été fortement remarquée dans l'espace public sénégalais, voire africain. Au-delà de l'instauration de la date et les justificatifs avancés à cet effet, les autorités sénégalaises ont également recherché des symboliques fortes dans le lieu et dans l'image. Ainsi la requalification du camp de Thiaroye s'inscrit-elle dans une politique mémorielle

⁴ A. Mabon (2002 : 91) signale que certaines sources orales évoquent jusqu'à 200 morts.

⁵ Pour ce qui est de la démonstration de force du côté français, J. Fargettas (2006 : 119) rejoint les autres chercheurs et parle d'« une débauche de moyens modernes et mécaniques [...] ». Des blindés de [...] Dakar, Saint-Louis et Rufisque. Des détachements de la gendarmerie, ainsi que des 7^e régiments de tirailleurs sénégalais et 6^e régiment d'artillerie coloniale ».

⁶ 2004 n'est pas un choix anodin : il s'agit du 60^e anniversaire de la libération de la ville de Toulon (23 août) par le 6^e régiment des tirailleurs sénégalais, célébré par le Président J. Chirac en présence du Président A. Wade. Dès lors, ce dernier a décidé de mettre en place la Journée du Tirailleur à la date du 23 août, aux côtés d'autres pays africains impliqués dans ce pan de leur Histoire.

étatique recherchée par le président Abdoulaye Wade dont les enjeux ne sont pas seulement africains, mais également panafricains⁷ :

« En instituant une journée du tirailleur sénégalais, nous voulons réparer une injustice et combler une lacune, en sacrifiant à un devoir de mémoire qui est, aussi, un devoir civique. Mémoire des hauts faits des tirailleurs d'Afrique dont le sang a été constamment la sève nourricière de l'édification de l'empire français et de la libération de la France des deux invasions les plus meurtrières du monde. C'est le moment de rendre hommage aux précurseurs qui se sont jetés dans la bataille de l'information pour éviter aux victimes de Thiaroye de tomber dans l'oubli et pour défendre leur mémoire »⁸.

Pour cela, le président Abdoulaye Wade a invité les historiens à mieux faire connaître la « saga » de ces hommes en vue de la restitution et de la réhabilitation de leurs mémoires. Pour le chef de l'État, l'instauration de cette journée a été une manière de rappeler aux « nouvelles générations, qu'à l'heure des rendez-vous des batailles pour la liberté, l'Afrique était présente » (*ibid.*). C'est pourquoi, dans le cadre de l'organisation de la Journée du Tirailleur, le camp de Thiaroye a été placé au cœur de la commémoration avec un dépôt de gerbes annuel au cimetière de Thiaroye⁹ (voir photographies 1 et 2). Sauf que l'initiative n'en reviendrait pas directement au Président Abdoulaye Wade, mais à la Commission chargée de l'organisation de la Journée du Tirailleur avec pour représentants le député Iba Der Thiam et le coréalisateur du film *Le Camp de Thiaroye*, Thierno Faty Sow¹⁰. Ainsi la requalification du camp a-t-elle été suscitée par la présence de groupes revendicatifs d'une injustice historique, dont les acteurs principaux sont des historiens. De même, il est à souligner que le cimetière n'étant pas situé dans le camp, mais à un kilomètre sur la route nationale 1, l'acte mémoriel que représente le dépôt de gerbe en hommage aux tirailleurs du camp, si symbolique soit-il, n'a pas la même portée et signification qu'une commémoration au sein du camp à proprement parler.

⁷ En se fondant sur les principes du devoir de mémoire et de justice, l'utilisation du passé dans le domaine politique a pris une dimension panafricaine, la célébration de la première « Journée du Tirailleur Sénégalais » ayant par exemple réuni les chefs d'États des anciennes colonies françaises qui fournissaient des conscrits aux régiments de tirailleurs.

⁸ <http://www.tirailleursenegalais.com/index.php>, discours du 23/05/04.

⁹ Le cimetière a été réhabilité en 2004, après des décennies d'indifférence de la part des pouvoirs publics. Le gardien des lieux, Sidy Diop, le souligne en ces termes : « Je faisais de l'horticulture à côté du cimetière et j'ai volontairement décidé de l'entretenir avec mes propres moyens. Un jour, le chef des militaires du camp est venu m'encourager et a décidé officiellement de me nommer gardien du cimetière. Mais, je ne reçois aucun salaire. Le président Wade a promis lorsqu'il est passé pour la commémoration de la journée du Tirailleur. Je n'ai encore rien reçu, à l'exception des 40 000 francs CFA (60 euros) que le maire de Thiaroye Gare a commencé à m'allouer depuis cette année » (entretien 25/10/08).

¹⁰ I. Der Thiam, député à l'Assemblée nationale, est professeur d'histoire et président de la commission chargée de l'organisation de la Journée du Tirailleur. Th. Faty Sow, coréalisateur du film *Le Camp de Thiaroye* est également professeur d'histoire et membre de la commission chargée de l'organisation de la Journée du Tirailleur par le Président A. Wade.

Le camp de Thiaroye (Dakar)

Photographie 1 :

Stèle du cimetière de Thiaroye où, chaque année, est déposée une gerbe par le président Abdoulaye Wade (photographies des auteures, 28/10/08).



Photographie 2 :

Cimetière de Thiaroye où reposent les corps des tirailleurs tués ou morts à la suite des événements du 1^{er} décembre 1944 (photographie des auteures, 28/10/08). Une controverse existe autour de ce cimetière. On évoque le fait qu'il n'y aurait aucun corps de tirailleurs dans les tombes et que ce cimetière n'aurait été qu'un ersatz destiné à calmer les esprits.



D'autres manifestations ont été intégrées à cette commémoration divisée en quatre temps (23 mai, 23 juin, 23 juillet et 23 août), dont le défilé des Troupes dans la ville de Dakar; des discours de diverses personnalités sénégalaises ou invitées, proches du président de la République sénégalaise et évoquant le rôle des tirailleurs, des spectacles sons et lumières, des retraites aux flambeaux, etc. Il va sans dire que ce découpage permet à l'État de rappeler l'importance qu'il accorde au devoir de mémoire. Plus précisément, les discours des personnalités invitées pour ces commémorations depuis 2004, dont ceux prononcés le 19 mai 2008 à l'occasion de la préparation de la visite officielle du président Abdoulaye Wade prévue le 23 mai 2008, pour baptiser le collège de Thiaroye, « CEM Thiaroye 44 », révèlent au moins la reconnaissance du camp comme lieu de pèlerinage après avoir été un lieu de massacre (qui est un élément récurrent). En effet, le principal du collège de Thiaroye rappelle que ce lieu d'enseignement, parce qu'ancien baraquement où logeaient les tirailleurs, a été le « témoin de la boucherie de 44 ». C'est ainsi qu'il explique qu'à cet endroit, « le 1^{er} décembre 1944, [...] les tirailleurs sénégalais furent massacrés [...], furent sauvagement tués pour avoir seulement revendiqué leurs droits légitimes tels que le paiement de leurs arriérés de leur solde, l'examen de leurs droits d'avancement, le paiement de leur pécule de captivité parce qu'ils avaient été les prisonniers des allemands ». Aussi suggère-t-il que ce lieu (CEM) devienne un hommage à « ces héros devenus immortels », « un haut lieu de pèlerinage »¹¹. Sont identiques les propos du Professeur Iba Der Thiam à l'adresse des élèves le jour de la

¹¹ <http://www.tirailleursenegalais.com/index.php>.

préparation de la commémoration, lorsqu'il a rappelé qu'après avoir été « une terre gorgée de sang », ce lieu devait devenir « un lieu de mémoire ». Car la médiatisation et les programmes scolaires doivent participer de la nécessaire requalification de cet épisode emblématique de l'histoire des tirailleurs et du camp ainsi qu'en attestent les discours des intéressés (élus, enseignants, etc.). C'est une des raisons qui explique la mise en place d'un site officiel depuis 2004¹² avec la mise en ligne de tous les discours et des différentes actions institutionnels¹³. Cet outil d'information et de sensibilisation est, de ce point de vue, intéressant pour une partie de la population – celle qui a accès à l'internet et une partie de la diaspora – sans omettre les quotidiens de la presse nationale, les télévisions et les radios qui touchent un plus large public. Il en est de même de la demande faite depuis 2004 aux enseignants d'histoire, celle de rappeler cet épisode dans le contexte global de l'histoire des tirailleurs avec pour objectif majeur, le devoir de transmettre et de ne pas oublier¹⁴. Pendant des dizaines d'années, la reconnaissance de la disqualification dont le camp a été l'objet par les autorités coloniales, puis par les autorités gouvernementales sénégalaises (en l'occurrence les Présidents Léopold Sédar Senghor et Abou Diouf), est devenue un point extrêmement important à soutenir et à défendre, notamment du côté des porteurs de mémoire (professeurs d'histoire, et plus largement corps professoral travaillant dans les structures scolaires installées dans le camp). C'est ce dont a témoigné Madame Koné, présidente de la cellule d'histoire-géographie du collège de Thiaroye et membre de l'association nationale des professeurs d'histoire et de géographie depuis octobre 2002, laquelle redisait que « cet épisode douloureux, longtemps noyé dans les ténèbres, [avait] enfin connu son épilogue avec *l'alternance*¹⁵ [...], que le jour [s'était] levé sur "Thiaroye 44" et que

¹² <http://www.tirailleursenegalais.com/index.php#>.

¹³ En effet, y sont répertoriés les discours officiels, un historique de l'histoire des troupes noires (par le Pr I. Der Thiam et le Colonel M. Lamine Toure), une rubrique intitulée « Les témoignages » avec celui du président des Anciens combattants du Sénégal, A. Camara, les programmes des différentes activités commémoratives. Enfin une rubrique permet de rappeler les lacunes de la France, celle des « Cimetières et sites mémorables en France » qui signale qu'« aucune distinction n'ayant été faite au sujet de l'origine géographique des soldats morts pour la France, lors de leur inhumation (tirailleurs sénégalais, brigade indigène de Guinée, du Niger, de Casamance, du Tchad, du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari), la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense ne possède pas de liste précise. De plus, en l'absence d'information, la DMPA n'est pas en mesure de fournir une liste exhaustive des lieux de mémoire. En revanche, il existe quelques initiatives bénévoles (associatives, amateurs passionnés) qui tentent de pallier ce déficit. Il importe aussi de savoir que les communes françaises tenues d'ériger des monuments commémoratifs ne l'ont fait que pour les soldats nés dans leur commune (en ligne sur le site <http://www.tirailleursenegalais.com/index.php>, consulté le 26/08/08).

¹⁴ Le texte de J. Suret Canale intitulé « De la Civilisation aux indépendances, 1945-1960 », publié dans la Revue *Afrique noire occidentale et centrale* (tome III, Éd. sociales, 1972), portant sur les événements du Camp de Thiaroye, a été donné comme sujet de commentaire pour l'épreuve d'histoire du Brevet de fin d'études moyennes en 2007.

¹⁵ Le « Gouvernement de l'alternance » est le nom donné au gouvernement du Président A. Wade après sa victoire aux élections présidentielles de 2000 pour marquer le changement de pouvoir entre le Parti Socialiste dirigé par A. Diouf (président sortant) et le Parti démocratique sénégalais.

le soleil ne [s'éteindrait] plus »¹⁶. Son enthousiasme sera très vite déçu puisque le président Abdoulaye Wade ne viendra pas dans le camp le 23 mai 2008, comme cela était prévu. En effet, en raison de tensions politiques et sociales soulevées par l'annonce de sa visite au camp de Thiaroye, ce dernier a préféré annuler son déplacement. De fait, les cellules politiques du Parti démocratique sénégalais (parti du président Wade) se sont disputées la prééminence de l'organisation de l'événement. À cette situation politique, se sont ajoutées de vives tensions entre les enseignants des établissements situés dans l'enceinte du camp, notamment entre ceux de l'école Les Martyrs A et ceux du collège (CEM) de Thiaroye qui devait être baptisé par le Président. Le directeur de l'école élémentaire « Les Martyrs A » a contesté le choix du collège, arguant du fait que son établissement avait été le premier à être installé dans le camp et, de ce fait, bénéficié de ce nom. Ce sont ces tensions politiques et sociales qui, semble-t-il, ont conduit à l'annulation de la cérémonie¹⁷ ; mais, à ce retournement de situation, d'autres motifs sont sans doute à prendre en compte, notamment ceux en adéquation avec des projets fonciers (et donc financiers) prévus au même moment dans l'espace du camp (voir *infra*).

Un lieu de mémoire requalifié, mais peu visible

D'emblée, la majorité des personnes interrogées (élèves ou habitants de Thiaroye) ont relié cet espace à la fête Saint-Michel, organisée annuellement

¹⁶ Discours prononcée par M^{me} Koné le 19 mai 2008 (transcription par les auteures) : cette visite est l'expression manifeste d'une prise de conscience collective sur les événements qui se sont déroulés ici au matin le 1^{er} décembre 1944. Cet épisode douloureux, longtemps noyé dans les ténèbres, a enfin connu son épilogue avec l'alternance. Le Pr I. Der Thiam, l'éminent député, n'est-ce pas lui qui disait : « Oui, la vérité a enfin triomphé, les lanternes ont commencé à s'allumer sur Thiaroye, depuis que M. le Président de la République, son Excellence A. Wade, homme d'État avisé et grand visionnaire, a fait un pas de géant, dans le soutien de nos vaillants pères et grands-pères, libérateurs de la France envahie par l'armée nazie. Cependant, ce côté politique doit être soutenu par un travail d'approfondissement et de recherche. Et c'est là qu'intervient le rôle de l'historien. Qui l'aurait cru ? Dans la cellule d'histoire-géographie du CEM Thiaroye, soucieuse de donner des informations justes aux élèves, réagissant lors d'une réunion de rentrée, en octobre 2002, sous la supervision de notre principal, cette cellule [...] était loin de penser que d'éminents historiens, hommes politiques et militaires, étaient en embuscade et allaient aider à [...] l'éclairage de nos questions. Tous les citoyens espéraient que le jour se lèverait sur Thiaroye 44 et que le soleil ne s'éteindra plus. Alors, l'Union Africaine et la France édifieront sur ce site du camp militaire de Thiaroye une stèle sur laquelle ces vaillants soldats tombés sur le champ d'honneur, ces fils d'Afrique, précurseurs de l'intégration africaine, auront leur nom gravé [...]. Pour cela, nous devons faire preuve de beaucoup d'abnégation, pour que le sang versé en ces lieux remonte en nous et continue de faire palpiter nos veines et nos cœurs [...]. Notre cellule se fait le devoir aujourd'hui, plus qu'hier, de s'inscrire dans cette même optique pour une ascension vers la destinée de l'Union Africaine ». Accès : <http://www.tirailleurssenegalais.com/index.php> (consulté le 09/08/08).

¹⁷ Les 17 bâtiments qui composent le collège devaient également porter les noms des 17 pays qui constituaient le contingent africain des tirailleurs sénégalais. Madame Koné en tire cette conclusion : « Quand le président se déplace, les appétits se réveillent » (entretien, 20/10/08).

par les parachutistes installés dans le camp. Il a donc fallu que nous fassions allusion au cimetière des tirailleurs de Thiaroye pour les conduire à prendre en compte la dimension historique et mémorielle du camp. En effet, les victimes du drame du 1^{er} décembre 1944 ayant été enterrées dans le cimetière situé hors du camp, les populations ont associé les commémorations avec le cimetière, où les cérémonies officielles ont toujours été organisées, et non avec le camp, où aucune commémoration institutionnelle n'a encore eu lieu. Ce que Madame Koné explique en ces termes :

« Notre collège a été créé en 2001 et depuis l'année 2002, nous organisons une commémoration chaque 1^{er} décembre. Nous avons organisé des conférences avec d'éminentes personnalités comme Amadou Mactar Mbow et Assane Seck¹⁸. Nous avons fait la projection du film d'Ousmane Sembène et nous en avons débattu avec les élèves. Nous avons toujours invité les autorités. J'ai même envoyé une lettre à Madame Wade dont j'ai reçu l'accusé de réception. Mais les autorités gouvernementales et locales n'ont jamais daigné y assister. Il n'y a que l'armée qui envoie un représentant. Les commémorations par le gouvernement ont toujours été organisées au cimetière et non au camp. Ce n'est que cette année, le 19 mai 2008, que le professeur Iba Der Thiam est venu au camp de Thiaroye, en qualité de président de la commission d'organisation de la célébration de la Journée du Tirailleur, pour préparer la visite du Président de la République pour le baptême de notre collège le 23 mai »¹⁹.

Toutefois, rien que la préparation de la visite officielle du président de la République sénégalaise a eu pour effet que certaines personnalités, proches du gouvernement, s'intéressent au camp comme lieu potentiel de commémoration, la visite du professeur Iba Der Thiam et les propos qu'il tient en cette occasion en attestant. En effet, au nom de l'État sénégalais, il a demandé que cette histoire et ces lieux soient enfin requalifiés après avoir été disqualifiés, émettant le vœu que les livres d'histoire « ne cachent » plus désormais – et « sciemment » – cet épisode afin que le peuple noir puisse récupérer son identité. Car cette « histoire [rappelle-t-il, reprenant une formule du président Abdoulaye Wade] a été écrite à l'endroit, à l'envers pour la mettre à l'endroit ». La requalification tant de cet épisode emblématique de l'histoire des tirailleurs que du lieu devant, selon lui, passer par l'appropriation de ce passé *via* les jeunes générations aidées de leurs professeurs et des chercheurs. Toutefois, la démilitarisation du camp commencée en 1998, suivie de la démolition incessante des vestiges (baraquements, miradors, puits, poudrière), et la construction de plusieurs nouvelles infrastructures (école, hôpital, centre commercial, etc.), ont largement contribué à dénaturer le site, comme l'illustrent les trois photographies (n°3, 4 et 5) ci-dessous prises en octobre 2008. La première photographie (n°3) montre ce qu'est devenu le lieu du drame, complètement déblayé pour être transformé en parcelles maraichères ; quant à la seconde (n°4), elle dévoile les prochains bâtiments destinés à la démolition, ici, un ancien baraquement, occupé au titre de logement de fonction par Madame

¹⁸ M. Mbow est historien et ancien directeur de l'UNESCO. Quant à A. Seck, professeur agrégé d'histoire et de géographie, il a occupé les fonctions de ministre d'État des Affaires étrangères de 1973 à 1978.

¹⁹ Extrait de l'entretien des auteures avec M^{me} Koné, professeur d'histoire géographie au collège de Thiaroye (25/10/08).

Le camp de Thiaroye (Dakar)

Koné, une des figures centrales militant pour le devoir de mémoire du lieu en question. Enfin, la troisième photographie (n°5) qui représente l'entrée du camp, est emblématique de la dénaturé de cet espace et de l'oubli dans lequel il est tenu. En effet, rien ne stipule qu'il s'agit de l'ancien camp de Thiaroye : les seules indications qui y figurent sont à gauche, une banderole annonçant une journée de dépistage du cancer organisée par l'association Éducation pour la santé présidée par Madame Viviane Wade, et à droite des panneaux indiquant l'installation de l'hôpital de Pikine construit à l'intérieur du camp. Force est de constater que, jusqu'à présent, les représentants officiels se déplacent dans le camp, non parce qu'il s'agit du camp de Thiaroye, mais pour d'autres causes, certes honorables, mais en fort décalage face ce qui est attendu des porteurs de la mémoire du lieu.



Photographie 3 : Enseignant du Collège les Martyrs C montrant l'endroit où se situaient les baraquements des tirailleurs de 44 (lieu même de la répression où les vestiges ont été complètement démolis et remplacés par des parcelles horticoles) (photographie des auteurs, 28/10/08).



Photographie 4 : Signalisation des bâtiments en chiffre rouge destinés à la démolition. Maison de Madame Koné (photographie des auteurs, 28/10/08). Signalisation des bâtiments destinés à la démolition.



Photographie 5 : Entrée du camp de Thiaroye : un espace dénaturé où les panneaux d'entrée n'ont aucun rapport avec la signalisation du camp (photographie des auteurs, 28/10/08).

Les propos recueillis auprès de différents habitants de Thiaroye traduisent leur crainte de l'invisibilité croissante du camp : « Le camp ne représente plus rien pour moi, tout ce qu'il y'avait comme symbole et souvenir a été détruit. [...] Si on enlevait tout ce que contient le camp et qu'on y laisse un seul monument, nous serions comblés »²⁰. Ou encore : « [Il] ne doit pas disparaître. Il doit être conservé, sinon on risque d'oublier »²¹. Plus précisément, le souci de la plupart des habitants de Thiaroye est de concilier ces deux préoccupations : faire en sorte que le camp conserve sa dimension historique et mémorielle, mais aussi y construire les équipements et services sociaux dont la population a besoin, ainsi que le souligne un des enseignants du collège Les Martyrs C : « Tout le monde est conscient du fait que le camp est la seule réserve foncière actuellement disponible. Il occupe près de la moitié de la superficie de la commune d'arrondissement de Thiaroye Gare. Il y a un déficit criard d'infrastructures sociales dans les communes de Pikine. Dans nos classes, nous avons jusqu'à trois élèves par table-banc. L'espace doit servir à construire ces équipements. Tout ce que nous demandons et que les populations demandent, comme l'a indiqué la présidente de notre cellule (Mme Koné) dans tous ses discours, c'est que l'on conserve dans le camp un lieu de mémoire pour ne pas effacer l'histoire »²². Sauf qu'en 2008, aucun acte de valorisation du patrimoine historique n'avait encore été établi par les pouvoirs publics, outre le projet de dénomination officielle du Collège, « Thiaroye 44 », annulé au dernier moment.

La Journée du Tirailleur : une cérémonie en décalage face à l'histoire du Camp, néanmoins mieux connue

Globalement, le devoir de mémoire envers les tirailleurs et les événements du camp de Thiaroye est favorablement accueilli. Le président Abdoulaye Wade apparaît aux yeux de la majorité des Sénégalais comme le principal acteur des célébrations. La population estime que le pouvoir actuel a mieux agi à ce sujet que les précédents gouvernements²³, notamment grâce à la forte médiatisation qui a été instaurée et/ou suscitée pour l'ensemble des cérémonies. Il n'empêche, si les citoyens saluent, dans l'ensemble, le principe de la commémoration, ils en

²⁰ Entretien entre les auteures et Matador, rappeur du Groupe BMG 44 (le chiffre 44 renvoie au drame du 1^{er} décembre 1944 dans le Camp de Thiaroye) et responsable du projet africiculturban (Dakar, 28/10/08).

²¹ Entretien entre les auteures et un habitant de Thiaroye Gare (Dakar, 28/10/08).

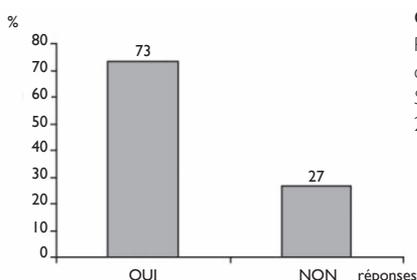
²² Entretien entre les auteures et un enseignant d'histoire-géographie du collège Les Martyrs C (Dakar, 25/10/08).

²³ Pourtant, d'autres acteurs tels que les militants du parti politique AJ/PADS (And Jëf/Parti africain pour la démocratie et le socialisme), le GEEP (Groupe pour l'étude et l'enseignement de la population), l'ASPHG (Association sénégalaise des professeurs d'histoire et de géographie) et le groupe de rappeur WA BMG 44 revendiquent la préséance sur les commémorations et s'expriment régulièrement, dans la presse sénégalaise, à ce sujet.

Le camp de Thiaroye (Dakar)

dénoncent la manière, c'est-à-dire le folklore qui l'emporte sur la dimension culturelle et historique et les dépenses qui l'accompagnent. Par ailleurs, les habitants de Thiaroye ont vivement critiqué la réinstallation, en 2004, par le président Abdoulaye Wade, au niveau de la gare de Dakar-Niger, de la statue « Dupont et Demba », fortement investie du point de vue colonialiste : en effet, ce monument qui avait été inauguré en 1923 et installé devant l'Assemblée nationale comme symbole de la fraternité entre un soldat français et un tirailleur, avait été déboulonné en 1983 par le président Abdou Diouf. Sa réapparition sur la place de la gare Dakar-Niger – débaptisée pour s'appeler désormais place des tirailleurs – démontre que l'accent a alors été mis sur d'autres lieux de commémoration (e.g. cimetière et place des tirailleurs avec la statue) que le camp, toujours tenu à distance. Au point que de nombreux Sénégalais ont proposé de donner à la cérémonie un réel cachet éducatif pour arriver à un effet de « conscientisation ». Pourtant, l'un des objectifs liés à la requalification du camp, notamment la cérémonie préparatoire à celle du président Abdoulaye Wade, semble avoir eu des effets non négligeables. En effet, les résultats des enquêtes montrent que 73 % des élèves ont entendu parler et/ou connaissent le camp de Thiaroye (voir graphique 1). Les commémorations ont joué un rôle important dans la médiatisation des événements (voir de Thiaroye puisque 66 % des élèves n'ont entendu parler de l'histoire du camp qu'après 2004 (surtout entre 2007 et 2008), et que 63 % d'entre eux sont originaires du département de Dakar dans des quartiers éloignés du camp et ne l'ont jamais visité (voir graphique 2).

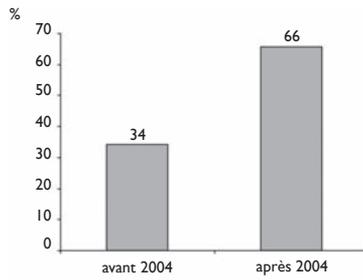
La transmission orale demeure également importante car 36 % des élèves qui vivent dans l'environnement du camp en ont entendu parler par leurs parents. Toutefois, un pourcentage important (66 %) n'a été informé par leurs parents de l'histoire du camp qu'après 2004 avec les commémorations. L'école et les médias représentent respectivement 30 % et 20 % des sources d'informations. Quant aux diverses autres sources (13 %), elles recouvrent des rencontres informelles avec des personnes intéressées par la question ou des militaires (voir graphique 3).



Graphique 1 :

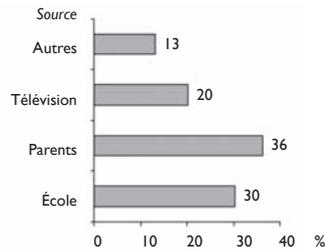
Pourcentage d'élèves qui ont entendu parler ou connaissent le camp de Thiaroye.

Source : Enquêtes dans les collèges, septembre 2008.



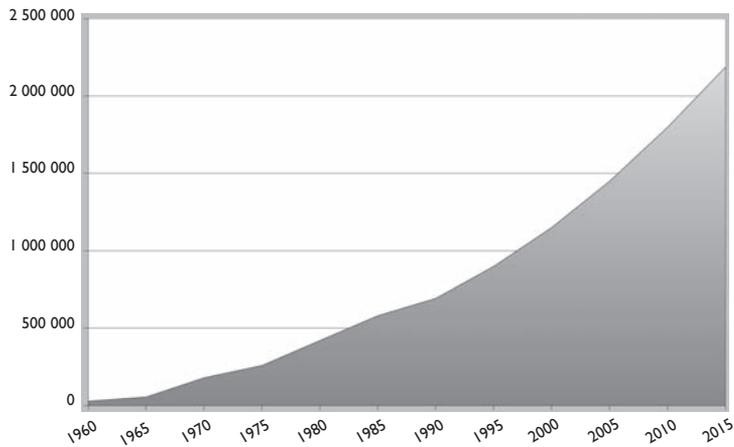
Graphique 2 : Date à laquelle les élèves ont entendu parler du camp de Thiaroye.

Source : Enquêtes dans les collèges, septembre 2008.



Graphique 3 : Sources des informations sur le camp de Thiaroye.

Source : Enquêtes dans les collèges, septembre 2008.



Graphique 4 : Évolution démographique de la ville de Pikine.

Source : Direction de la prévision et de la statistique, Dakar (2002).

Un espace de cristallisation des enjeux fonciers dakarois

Du fait de sa position entre trois communes d'arrondissement (Guinaw Rail Nord, Thiaroye Gare et Tivaouane Diacksao), densément peuplées (voir carte 2) et n'ayant pas d'espace nouveau pour pallier cette difficulté, le camp de Thiaroye fait l'objet d'une forte compétition et d'intérêts contradictoires qui, par effet, ont peu à peu conduit, à la dénaturalisation du site et à son démembrement.

De fait, le camp de Thiaroye est situé dans l'immense agglomération pikinoise, appelée par le géographe Gérard Salem (1998 : 138) « une ville de rien », où plus de la moitié de la surface a été occupée sans aucun plan d'urbanisme. Pour rappel, l'agglomération de Pikine née en 1952 de la volonté des autorités coloniales pour contrôler la croissance urbaine du Cap-Vert, a été greffée sur les dunes situées entre les villages *lébous* de Cambérène, Yeumbeul, Thiaroye Guedji, Thiaroye-Gare, le camp de Thiaroye et la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako. Mais, la croissance de Pikine a dépassé toutes les prévisions : de 20 000 habitants en 1959, Pikine compte, aujourd'hui, plus d'un million d'habitants (voir graphique 4) sur une superficie de 86,7 km². Le Département de Pikine est actuellement divisé en 16 communes d'arrondissement et 116 quartiers. Le plan directeur d'urbanisme 1986-2001 a été, comme les précédents, totalement dépassé par les réalités de l'occupation anarchique de l'espace.

Or, le camp de Thiaroye est l'une des rares réserves foncières accessible (position sur la route nationale), pouvant abriter des équipements et infrastructures. Il est donc devenu un espace de cristallisation de la crise du logement, de l'insuffisance des infrastructures urbaines et des rapports ambigus de la gestion du foncier entre les différents acteurs que sont l'État, les collectivités locales et les promoteurs privés de la Région de Dakar, au point que cette concurrence a considérablement occulté les enjeux de mémoire et le symbolisme des lieux. Dans un premier temps, l'État y a, transformé les bâtiments militaires en établissements scolaires entre 1998 et 2001 (Martyrs A, B et C et le collège qui aurait dû être baptisé officiellement « Thiaroye 44 ») et y a construit des équipements d'intérêts généraux dont un lycée en 2002 et un hôpital en 2004. Il a également prévu au moins neuf autres projets d'infrastructures et d'habitat pour 2009 (un stade omnisport, un service de l'urbanisme, une police de proximité, un centre socio-collectif, une caserne de pompiers, une école maternelle, des habitations, une arène nationale de lutte et un centre pédiatrique). À cet effet, la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, a réalisé, en 2008 un plan d'urbanisme de détail (voir plan 1). Mais ces plans font souvent l'objet de modification en fonction des enjeux du moment et du jeu des acteurs locaux.



Plan I : Plan d'aménagement du camp de Thiaroye, 2008.
Source : Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture, Dakar.

Ainsi ce plan révèle-t-il que les lieux les plus emblématiques des événements qui se sont déroulés le 1^{er} décembre 1944 sont destinés à être remplacés par différentes infrastructures, et que le lieu même de la répression est voué à une totale disparition, un projet d'autoroute à péage devant en quelque sorte le recouvrir. Ce que déplore, en ces termes, un enseignant du collège Les Martyrs C :

« Ils ont marqué les bâtiments qui doivent être démolis pour la construction de l'autoroute à péages. Vous pouvez le constater vous-mêmes. Le collège Thiaroye 44 lui-même doit être délocalisé, mais nous ne savons toujours pas où. Le Camp risque, comme beaucoup d'autres espaces dakarois, d'être vendu à des promoteurs immobiliers qui vont y ériger des habitations. En tout cas, la zone sud-est du Camp est, paraît-il, octroyée à un promoteur immobilier. Le mirador que l'on voyait dans le film de Sembène Ousmane, celui du tirailleur muet, a été démolie cette année. Cet espace ainsi qu'une partie du collège Thiaroye 44 ont été attribués à un promoteur immobilier qui doit y construire une cité »²⁴.

De fait, si les acteurs locaux, notamment les élus, ne voient pas toujours la nécessité de préserver ce site historique, leurs propositions allant plutôt dans le sens d'une utilisation de l'espace à d'autres fins (cimetière, logements sociaux pour les sinistrés des inondations, stade, université, marché...), du côté des populations, l'enjeu est double. En effet, s'il se traduit en terme d'accès à de

²⁴ Entretien entre les auteures et un enseignant en histoire-géographie du collège Les Martyrs C (Dakar, 25/10/08).

nouveaux équipements et aux services sociaux de base, il montre également la nécessité de conserver le patrimoine historique et culturel, ne serait-ce que de manière très symbolique : une simple stèle, en souvenir des tirailleurs du 1^{er} décembre 1944, une commémoration au sein du camp, etc. Le problème de la gestion foncière du camp de Thiaroye pose donc un dilemme entre ceux qui ont la volonté de conserver ce lieu de mémoire et ceux qui défendent les enjeux socio-économiques contemporains. C'est un processus prégnant de l'évolution de l'espace périurbain dakarois opposant des acteurs pluriels par leurs intérêts et leurs stratégies.

Conclusion

Malgré toute la complexité que représente l'histoire du camp et la difficile reconnaissance institutionnelle comme lieu de mémoire, la transmission orale demeure et s'inscrit dans le registre de la reconstruction d'une nouvelle Histoire. Le discours du professeur Iba Der Thiam à l'occasion de la préparation de la venue du président Abdoulaye Wade, adressé surtout à l'égard des professeurs et des élèves du camp, en est une illustration assez forte :

« Le destin a voulu que vous soyez aujourd'hui les gardiens d'une tradition glorieuse portée par des hommes de courage, de détermination, d'engagement, de grands patriotes africains, qui ont risqué leur vie dans un combat pour la justice, la dignité de l'homme noir et le respect de leurs droits et libertés. Ceux qui sont tombés sur cette terre gorgée de sang un matin du 1^{er} décembre 1944, étaient des combattants qui avaient participé à la lutte contre le nazisme. Ils avaient terrassé le nazisme. Ils avaient participé à la lutte contre le fascisme qu'ils avaient également terrassé. Ils avaient participé à la lutte contre le militarisme qu'ils avaient terrassé. Ils avaient participé à la lutte contre les régimes autoritaires qu'ils avaient terrassés. Et c'est à ce titre qu'ils comptent parmi les bâtisseurs du monde libre. Je voudrais que chacun de vous inscrive cela dans sa mémoire et qu'il se conduise comme le gardien d'une tradition visant à perpétuer le souvenir d'ancêtres qui comptent parmi les plus grands bâtisseurs du monde libre comme les Américains, les Anglais, comme d'autres nations européennes qui s'étaient investies dans la seconde Guerre mondiale et qui sont parmi les plus grands bâtisseurs du monde libre. Et cela, maintenant, malheureusement, beaucoup de livres d'Histoire ne le disent pas, beaucoup de livres d'Histoire le cachent sciemment. [...]. Que le souvenir de Thiaroye ne soit jamais oublié. [...]. Depuis, personne, je dis, personne ne peut nier ! Je voudrais que vous sachiez que cet héritage, il est entre vos mains et c'est pourquoi, je félicite votre corps professoral de vous avoir sensibilisé à cela et j'associe à cet hommage votre distingué et prestigieux professeur »²⁵.

Comme beaucoup d'autres, ces paroles permettent de requalifier et l'histoire et le lieu de Thiaroye, même si à l'heure actuelle, aucun nouveau projet émanant de la présidence sénégalaise n'est à l'œuvre pour symboliser tant cet événement particulier de l'histoire des tirailleurs que le lieu en lui-même. Au-delà de l'organisation de la Journée du Tirailleur et des commémorations qui l'accompagnent, sont à l'œuvre des enjeux économiques et sociaux contemporains,

²⁵ Extraits transcrits du discours du Pr I. Der Thiam mis en ligne sur le site <http://www.tirailleursene-galais.com/index.php> (consulté le 26/08/08).

dont la revendication de la dé cristallisation des pensions des tirailleurs. Pendant ce temps le camp de Thiaroye perd de plus en plus ses repères historiques et culturels. Ses vestiges (canons, parcours, puits, baraquements, poudrière...) sont les principales victimes de la confrontation de deux logiques : conservation contre mise en valeur de l'espace face à une demande sociale importante et pressante.

Références

- Akpo C., 1995, « L'armée d'AOF et la Deuxième Guerre mondiale : esquisse d'une intégration africaine ? », colloque du Centenaire de l'AOF, Dakar. Accès : <http://tekrurucad.refer.sn/IMG/pdf/14INAKPO-2.pdf>
- Diop S., 1993, « Thiaroye 44 » massacre de tirailleurs ex-prisonniers de guerre, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université Cheikh Anta Diop, Dakar.
- Echenberg M., 1985, « The African Soldier in France during the Second World War », *The Journal of African Story*, vol. 26, 4, pp. 363-380.
- Fargettas J., 2006, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Thiaroye. Entre reconstructions mémorielles et histoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 92, pp. 117-130.
- Mabon A., 2000, « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, 1228, pp. 15-28.
- 2002, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », *Hommes et Migrations*, 1235, pp. 86-95.
- Michel M., 2008, « Soldats africains de l'Armée française. Mémoires et débats », pp. 33-46, in : Dard O., Lefeuvre D., dirs, *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve Éd.
- Mourre M., 2007, *Thiaroye 44, la construction d'un devoir de mémoire*, Mémoire de master de recherche d'anthropologie, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- Ndiaye P., 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- Salem G., 1998, *La santé dans la ville. Géographie d'un espace dense : Pikine (Sénégal)*, Paris, Éd. Karthala ORSTOM.
- Senghor L., 1948, *Œuvre poétique*, Paris, Éd. Le Seuil, 2006.
- Van Den Avenne, 2008, « Les Petits Noirs du type y a bon banania, Messieurs, c'est terminé. La contestation du pouvoir colonial dans la langue de l'autre, ou l'usage subversif du français-tirailleur dans *Le Camp de Thiaroye* de Sembène Ousmane », *Glottopol*, 12, mai. Accès : <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/>.

> RÉGIMES DE VISIBILITÉ/INVISIBILITÉ

OLIVIER DARD

Centre régional universitaire lorrain d'histoire

Université Paul Verlaine-Metz

Maison des sciences de l'homme Lorraine

olivierdard@orange.fr

DE LA « STÈLE DE MARIGNANE » AU « MUR DES DISPARUS » DE PERPIGNAN : LES LIEUX DE MÉMOIRES DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE DANS LE DÉBAT PUBLIC

Résumé. — La contribution s'attache à dresser une mise au point sur les controverses et polémiques nées de l'érection en 2005 de la stèle de Marignane (un hommage aux quatre « fusillés » de l'Algérie française) et de l'inauguration en 2007 du Mur des disparus de Perpignan (il s'agit de milliers de civils enlevés en Algérie par le FLN, principalement après le 19 mars 1962). Sur fond de discussions sur le « fait colonial », le « rôle positif » de la colonisation, le droit à la mémoire etc., ces initiatives ont largement nourri le débat public depuis 2005.

Mots clé. — OAS, guerre d'Algérie, extrême droite, pieds-noirs, disparus, lieux de mémoires, mémoires, médias.

Près de cinquante ans après l'achèvement de la guerre d'Algérie, la fin de l'Algérie française est, comme Vichy, « un passé qui ne passe pas » (Conan, Rouso, 1994). Fait significatif, aucune date commémorative ne fait consensus, y compris le choix du 5 décembre, effectué par Jacques Chirac après sa réélection en 2002 qui est dénoncé par les tenants du 19 mars (Pervillé, 2004). En ce début de XXI^e siècle, même si les polémiques traditionnelles (à commencer par la question de la torture) non seulement n'ont pas cessé mais ont été relancées par « l'affaire Aussaresses », d'autres enjeux ont fait leur apparition autour des questions de mémoire. De fait, quelle que soit l'originalité du cas de l'Algérie française, on ne saurait le considérer comme irréductible. Par-delà les débats sur les « *post colonial studies* » (Smouts, 2007 ; Bayart, 2009), la controverse autour du « fait colonial » (Rivet, 1992), qui dépasse largement l'exemple algérien, s'impose aujourd'hui non seulement comme un phénomène hexagonal (Blanchard, Veyrat-Masson, 2008), mais surtout européen (Dard, Lefeuvre, 2008) si ce n'est mondial quand on songe aux débats à l'œuvre en Afrique (Giordano, 2008) ou en Asie (Nanta, 2008). À lire les nombreux volumes parus en France sur cet objet, émanant d'universitaires ou non (Bancel, Blanchard, 2006 ; Bruckner, 2006), le débat est souvent à cheval entre le champ académique et le champ politique. Ainsi, fort significativement, un ouvrage engagé de l'historienne africaniste Catherine Coquery-Vidrovitch s'intitule-t-il *Enjeux politiques de l'histoire coloniale* (2009).

Dans le cas de l'Algérie française, si le débat s'est largement polarisé autour de la loi du 23 février 2005, notamment de son article 4 (Bertrand, 2006) et du traité d'amitié franco-algérien (Pervillé, 2008), les lieux de mémoires de l'Algérie française, de la stèle de Marignane au Mur des disparus de Perpignan, ont été un troisième enjeu considérable. Sur ces dossiers, sont ainsi mobilisés les anciens de l'Algérie française, qu'ils aient combattu pour cette dernière et parfois jusqu'au bout, comme les militants de l'OAS et nombre d'associations de rapatriés qui, à l'heure où la « guerre des mémoires » fait rage, entendent voir leurs revendications prises en compte et reconnus des drames jusqu'alors à leurs yeux trop occultés comme le massacre du 5 juillet 1962 à Oran (Monneret, 2006) ou celui des disparus. Ainsi, en même temps que se multiplient les polémiques sur les « stèles OAS », le programme du 35^e congrès des cercles algérienistes tenu à Saint-Raphaël les 24, 25, 26 octobre 2008 avait-il comme titre : « Quand les Français d'Algérie auront-ils enfin droit à leur lieu de mémoire ? ». Ces revendications sont jugées inacceptables par des acteurs individuels ou collectifs mobilisés contre l'érection des stèles ou contre le Mur des disparus de Perpignan. On y trouve des enfants de victimes des attentats de l'OAS, à commencer par Jean-François Gavoury et Jean-Philippe Ould-Aoudia, responsables d'associations de victimes¹. Il faut leur ajouter nombre de partis politiques (à commencer par

¹ J.-Fr. Gavoury, né en 1950, est le président de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO), fils du commissaire central d'Alger R. Gavoury assassiné par l'OAS le 31 mai 1961 ; J.-Ph. Ould-Aoudia est notamment membre de l'Association des Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons et le fils de l'un des six inspecteurs de l'Éducation nationale assassinés par l'OAS à Alger le 15 mars 1962.

le Parti communiste français, PCF ; la ci-devant Ligue communiste révolutionnaire, LCR ; ou Lutte ouvrière, LO) ou d'associations (Ligue des droits de l'homme, LDH ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, MRAP ; Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens, ATTAC, etc.), essentiellement marquées à gauche ou à l'extrême gauche.

L'examen successif des controverses et polémiques liées à la stèle de Marignane puis au Mur des disparus permettra de prendre la mesure de deux dossiers importants du débat public contemporain où se combinent des éléments de continuité mais aussi de rupture dans les processus mémoriels et patrimoniaux à l'œuvre dans la France des années 2000.

La stèle de Marignane

Parmi les lieux de mémoires dévolus à la défense de l'Algérie française et à la mémoire de ses combattants, c'est incontestablement l'érection d'une stèle à Marignane le 6 juillet 2005 qui a mis le feu aux poudres, déclenchant une violente polémique qui a abouti à un ouvrage cosigné par Jean-Philippe Ould-Aoudia et Jean-François Gavoury (2006), fils de victimes de l'OAS et préfacé par Pierre Joxe. L'ancien ministre de l'Intérieur socialiste, dont le père, Louis, a été très engagé auprès du général de Gaulle dans la discussion des accords d'Évian et dont on connaît par ailleurs l'opposition avec François Mitterrand en 1982, à l'occasion des lois d'amnistie, présente son point de vue, constant et catégorique : les militants de l'OAS sont à la fois des assassins et des « traîtres » et « quelles que soient à présent les conséquences juridiques des lois d'amnistie, ces crimes là sont aussi ineffaçables que l'honneur des serviteurs de l'État dont ils ont provoqué la mort et auxquels il est juste de rendre hommage » (*ibid.*). Catégorie largement discréditée (Boulouque, Girard, 2007), le traître est donc condamné à l'infamie et aucun hommage ne saurait lui être rendu. Pire encore, on ne saurait accepter une situation déplorée par le bandeau ornant la couverture du volume coécrit par Jean-Philippe Ould Aoudia et Jean-François Gavoury : « L'OAS, aujourd'hui, au cœur de la République ». Quant à la stèle de Marignane, la « stèle de trop » pour reprendre une formule de Jean-Philippe Ould-Aoudia, elle serait « comme d'autres monuments, une insupportable offense à la mémoire de leurs morts ».

La stèle de Marignane n'est pas unique en son genre puisque d'autres monuments mettant explicitement en avant l'OAS avaient déjà vu le jour. C'est le 25 février 1973 que fut inauguré par le maire d'alors, Jacques Médecin, le Mémorial des Rapatriés à Nice. Situé dans le Jardin Alsace-Lorraine, construit par le sculpteur algérois André Greck, ce monument dit « La main à l'urne » représente une main tenant une urne funéraire. Plusieurs inscriptions sont gravées. On retiendra notamment la plaque sur le côté droit : « 1830-1962. Passant souviens-toi qu'il y eu une Algérie française et n'oublie jamais ceux qui sont morts pour elle ». Une petite plaque dans l'herbe rend hommage « Aux martyrs de l'Algérie française ».

Surtout, sur la face arrière du piédestal, sont gravés les mots suivants : « Roger Degueudre symbole de l'Algérie française ». Sept ans plus tard, le 14 juin 1980, 2000 personnes participèrent à l'inauguration d'un « monument aux martyrs de l'Algérie française ». Il s'agissait d'un bas-relief haut de deux mètres et large de six, représentant un parachutiste couché (il aurait figuré Roger Degueudre) dont les épaulettes sont arrachées, avec les mots « Pour une parole donnée ». Quelques jours avant la cérémonie, le 8 juin 1980, un attentat détruisit le monument et ce furent donc des débris qui furent inaugurés par le maire d'alors, Maurice Arreckx, le secrétaire d'État chargé des Rapatriés, Jacques Dominati et le général Jouhaud, ancien patron de l'OAS à Oran et présent alors en tant que président d'honneur du Front national des rapatriés. Dans son allocution, Edmond Jouhaud évoqua à sa façon les quatre figures de la stèle de Marignane, rendant d'abord hommage à « nos camarades de la métropole qui, avec courage et résolution, se sont engagés dans la lutte menée pour l'Algérie française [...] et parmi eux le colonel Bastien-Thiry qui fit le sacrifice de sa vie »². Puis Edmond Jouhaud évoqua « la mémoire de trois camarades de prison exécutés sur ordre du gouvernement français : Claude Piegts, Albert Dovecar et Roger Degueudre » en soulignant : « Ils sont tombés au champ d'honneur. J'étais à la prison de la Santé à leurs côtés. Je me rappelle comment ils sont partis au poteau en criant : "Vive la France !" ». Aujourd'hui, si les débris du monument plastiqué ont été conservés, il n'a pas été reconstruit. On notera seulement, à la place du visage du parachutiste, une plaque commémorant la destruction de l'édifice : « Ce monument, hommage à ceux qui voulaient conserver un empire à la France, a été partiellement détruit à l'aube du 8 juin 1980 par un attentat inspiré d'un sectarisme aveugle ».

La stèle de Marignane s'articule donc dans une temporalité et un héritage déjà anciens. De fait, les motivations de l'ADIMAD (Association amicale pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française) sont classiques eu égard à ses positions traditionnelles. Elle a annoncé vouloir y ériger un monument dédié aux « fusillés et combattants morts pour que vive l'Algérie française »³ et a lancé à ce sujet une souscription de 30 000 euros. Jean-François Collin, son principal dirigeant et maître d'œuvre de l'initiative la justifie ainsi : « Nous étions tous des *résistants*⁴. Bastien-Thiry et tous nos camarades se sont rebellés contre de Gaulle qui avait trahi la constitution en ouvrant la voie à la sécession de départements français. Les barbouzes gaullistes ont torturé à qui mieux mieux nos camarades. Aujourd'hui encore la France honore les porteurs de valises du FLN. Nous, nous honorons nos combattants ». On notera que le vocabulaire utilisé prend le contrepied exact de celui de Jean-Philippe Ould-Aoudia : le vocable de « traître » est repris, fort classiquement pourrait-on dire, pour être imputé au général de Gaulle ;

² Nous reprenons ici les citations du *Monde* (19/06/80).

³ Quatre noms doivent être gravés : R. Degueudre, patron des commandos Delta sur Alger; Cl. Piegts et B. Dovecar; membres du commando ayant assassiné le commissaire Gavoury et, enfin, J.-M. Bastien-Thiry le maître d'œuvre de l'attentat du Petit Clamart.

⁴ Mis en italique par nous.

les assassins deviennent ici des « combattants » et même des « résistants » (référence directe à la présence d'authentiques résistants dans l'OAS, de Pierre Château-Jobert à Yves Godard, sans compter avec Georges Bidault et Jacques Soustelle, maîtres d'œuvres du Conseil national de la Résistance lancé en 1962). Par ailleurs, on retrouve une autre thématique, non moins classique : le seul contre tous.

C'est donc moins la décision d'ériger ce monument et le sens du message délivré par ses promoteurs qui importe que l'ampleur des réactions suscitées, sur fond de débat sur le « rôle positif » de la colonisation. Depuis les années 80, le Front national s'est développé et Jean-Marie Le Pen a même réussi à accéder au second tour de la présidentielle de 2002. Par ailleurs, l'initiative de l'ADIMAD n'est pas la première du genre puisqu'une stèle comparable a déjà été érigée par ses soins dans le cimetière du Haut Vernet à Perpignan et inaugurée le 5 juillet 2003 en présence du premier adjoint à la mairie de Perpignan, Jean-Marc Pujol (Bertrand, 2006 : 52)⁵. L'initiative de Marignane a cependant été relayée sur le plan médiatique, quasiment dès ses premiers pas, puisqu'un article du *Figaro* du 6 novembre 2004 avait annoncé l'attribution à l'ADIMAD par le maire de la commune, Daniel Simonpieri (élu Front national, qu'il a quitté pour suivre Bruno Mégret en 1999 avant de rallier l'UMP en 2004) d'une parcelle dans le nouveau cimetière de la ville. Dans la foulée des associations marquées à gauche comme la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie) ou la LDH, relayées par des élus, s'émeuvent de cette initiative et commencent à mobiliser l'opinion. C'est donc bien une guerre de mémoires, au nom d'une écriture de l'Histoire, qui est engagée ici avec des acteurs qui, des deux côtés, mobilisent des arguments beaucoup moins neufs qu'il paraît, si on laisse de côté la dimension filiale portée Jean-Philippe Ould-Aoudia ou Jean-François Gavoury. C'est aussi une véritable bataille juridique qui s'est engagée dès l'érection de la stèle. L'annulation de l'arrêté municipal du 23 juin 2005 et son enlèvement dans un délai de quatre mois ont fait l'objet d'un jugement du tribunal administratif de Marseille du 7 juillet 2008⁶. L'ADIMAD s'insurge contre cette décision dans un communiqué :

« Une décision du Tribunal administratif de Marseille en date du 7 juillet 2008, menace l'existence de la Stèle de Marignane érigée en hommage "Aux combattants tombés pour que vive l'Algérie française". Notre adversaire Jean-François Gavoury a obtenu auprès du Tribunal administratif ce que des jugements du Tribunal correctionnel et de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence lui avaient refusé. La décision du Tribunal administratif de Marseille, s'appuyant sur des considérations politiques stupéfiantes, bafoue la loi d'amnistie de 1968 et aboutit, si elle était exécutée, à priver les Patriotes et Résistants de l'Algérie française du DROIT SACRÉ de Mémoire. Cette décision voudrait interdire à des Français qui ont déjà perdu leur terre, leurs biens, leurs tombeaux, la possession de Stèles du SOUVENIR et de lieux de MÉMOIRE. L'ADIMAD fait appel au soutien de tous

⁵ Il faut signaler que l'ADIMAD propose une vidéo de 60 minutes sur la cérémonie, disponible en cassette ou en DVD.

⁶ Ce n'était pas le premier recours introduit. Le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence (28 avril 2006) suivi par la cour d'appel (15 janvier 2007) avaient débouté J.-Fr. Gavoury.

les Français dignes de ce nom et exercera tous ses droits de recours et de poursuites judiciaires face à cette décision de justice "inqualifiable" »⁷.

Quelques mois plus tard, dans la nuit du 17 au 18 novembre 2008, sur l'initiative du maire de Marignane, Éric Le Dissès, la stèle a été démontée. L'ADIMAD a réagi dans un communiqué dénonciateur et accusateur :

« Cette opération, effectuée de nuit, en catimini, constitue pour nous non seulement une VOIE DE FAIT sur un bien privé, mais surtout une indigne profanation. En effet, M. Le Dissès, s'abritant derrière une décision du tribunal administratif, pourtant frappée d'appel, a osé, pour la première fois depuis 1962, porter atteinte à un monument du souvenir de l'Algérie française. Il a commis cet acte infâme en dépit de tous ses engagements pris envers l'ADIMAD et au mépris d'une grande partie de son électorat. L'histoire retiendra le nom de cet individu qui aura à répondre devant sa conscience, puis devant les tribunaux, de sa conduite inqualifiable ».

Quant à la proposition du maire d'ériger un monument « œcuménique » à tous les morts de la guerre d'Algérie, l'ADIMAD la balaie d'un revers de main : « Tous les morts ? Les barbouzes, les déserteurs, les porteurs de valise, les fellaghas ? Les réactions à ce démontage sont évidemment contrastées. Les associations de rapatriés se mobilisent pour le dénoncer. Parmi elles, on compte le cercle algérieniste qui réagit dès le 19 novembre 2008 par la voix de son président Thierry Rolando :

« La stèle de Marignane vient d'être détruite sur ordre du maire de la commune. Au-delà du caractère scandaleux de cette décision et de l'offense à nos morts que constitue cet acte inqualifiable, c'est pour la première fois la manifestation concrète d'une volonté d'éradication de toute trace de notre mémoire douloureuse. Ainsi, alors même que fleurissent en France les rues du 19 mars, les hommages aux porteurs de valises, les plaques au nom des militants du FLN, les Français d'Algérie n'auraient aucun droit à honorer leurs morts dans la dignité et le recueillement. Le Cercle algérieniste condamne vigoureusement cette décision inique qui ravive les fractures et blesse profondément toute la communauté des Français d'Algérie. Il se range aux côtés des défenseurs de la stèle et appelle les 45 membres du Haut Conseil aux Rapatriés à sortir de leur réserve et à marquer leur complète désapprobation en démissionnant collectivement de cette instance dont l'échec est patent et qui a prouvé sa totale inutilité dans la défense des intérêts de nos compatriotes. Il appelle tous les Français d'Algérie à manifester auprès du Maire de Marignane, monsieur Éric Le Dissès, leur émotion et leur indignation à la suite de ce qui doit être considéré comme une véritable profanation »⁸.

Le démontage de la stèle est à l'inverse salué du côté de ses opposants. Le premier d'entre eux, Jean-François Gavoury, se félicite de voir son action aboutir :

⁷ Ce communiqué est reproduit sur le site Bab el Oued Story qui propose une rubrique consacrée aux communiqués des associations de rapatriés d'Algérie. Les termes en gras figurent tels quels dans le communiqué. Il en est de même pour les majuscules.

⁸ Le comité VERITAS résume ainsi la situation : « Ils ont opéré la nuit comme des voleurs de poules ATTENTION, si les membres du HCR ne démissionnent pas en bloc, il y aura trahison ! ». Le 6 mars 2009, 12 membres ont démissionné (le motif invoqué ne mentionne pas la stèle), suscitant un communiqué approuvé par le cercle algérieniste. Il faut savoir que les représentants du Cercle algérieniste ont démissionné du Haut conseil des rapatriés à la suite de la décision de l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 sur le « rôle positif » de la colonisation (T. Rolando, B. Kan, « Le débat sur la colonisation. Le Cercle algérieniste démissionne du Haut Conseil des rapatriés », *Les informations de l'Algérieniste*, supplément au n° 113 de l'*Algérieniste*, mars 2006, p. 1).

« Chaque fils, chaque fille, chaque veuve des victimes de l'OAS se reconnaît dans le combat que j'ai mené et qui aboutit à l'enlèvement d'un monument qui aurait dû, dès le départ, être considéré comme une menace de réécriture de l'histoire à travers la pierre. Notre action a justement consisté à lutter contre ce *révisionnisme* monumental »⁹. De son côté, le « collectif de Perpignan »¹⁰ marque non seulement sa satisfaction mais entend s'appuyer sur ce précédent : c'est « une première victoire qui va considérablement aider notre collectif qui se bat pour l'enlèvement de la stèle OAS du cimetière du Nord [cimetière du Haut-Vernet]. Des attendus du jugement sont reproduits et adressés¹¹ au maire de Perpignan pour lui demander de déplacer la stèle du cimetière à un espace privé ».

Au début de l'été 2009, la stèle est toujours en place ; mais la préfecture des Pyrénées-Orientales a pris le 5 juin 2009 un arrêté interdisant toute manifestation au cimetière du Haut-Vernet du 6 juin à 18 h jusqu'au dimanche soir 7 juin. Le motif invoqué par le préfet dans son arrêté est « l'impérieuse nécessité de préserver la tranquillité et la sécurité publiques ». L'année précédente, des incidents avaient éclaté et la stèle avait été profanée et, en 2009 comme en 2008, la LDH a décidé de se mobiliser pour « dénoncer un hommage aux criminels de l'OAS qui constitue une forme d'apologie de leurs crimes »¹². En fait, l'ADIMAD a fait savoir qu'elle avait anticipé le dépôt de sa gerbe, effectué par ses soins le 4 juin et s'est contentée de faire dire une messe le 7 à 19 heures.

⁹ Mis en italique par nous. Ce communiqué est repris et relayé par différents sites, notamment Rue 89.

¹⁰ Il s'agit du Collectif pour un centre de documentation à Perpignan sur l'histoire franco-algérienne.

¹¹ Parmi ces extraits, nous reproduisons ces deux passages, hautement significatifs : 1) « Considérant, en premier lieu que la stèle évoque, par certaines des dates choisies, des agissements inacceptables, même en temps de guerre, établis et jamais déniés par leurs auteurs ; que ces agissements, bien qu'amnistiés, demeurent et ne sauraient, en tout état de cause faire l'objet d'une quelconque apologie publique plus ou moins explicite, constitutive d'une atteinte aux nécessités de la sauvegarde de l'ordre public » ; 2) « qu'il appartient ainsi au maire d'une commune, en vertu de ses pouvoirs de police, d'assurer dans un cimetière le maintien de l'ordre public, et de veiller à la décence et à la neutralité qui sied à ce lieu ; que la stèle érigée par l'association ADIMAD est, par les choix de commémoration effectués, susceptible de manquer de respect aux familles des victimes d'activistes de l'OAS au nombre desquels se trouve le père du requérant, et de heurter certains usagers du cimetière ; qu'elle a ainsi une connotation qui n'est pas conforme à la neutralité du lieu dans lequel elle a été érigée ; que, comme il l'a été dit, elle est aussi susceptible de porter atteinte aux nécessités de sauvegarde de l'ordre public ; qu'en conséquence l'occupation du domaine public ainsi autorisée par le maire de Marignane ne saurait être regardée comme compatible avec la destination normale d'un cimetière ».

¹² Conférence de presse du 4 juin tenue au siège de la LDH « À propos de l'hommage à l'OAS annoncé pour le samedi 7 juin à Perpignan ».

Le Mur des disparus

Le Mur des disparus, construit à Perpignan et inauguré en le 25 novembre 2007 en présence plusieurs milliers de personnes¹³, dont le secrétaire d'État Alain Marleix, à l'occasion du congrès des cercles algérienistes, a tout autant que la stèle, mais sur des registres à la fois comparables et différents, suscité débats et polémiques. Il est le produit d'une initiative des cercles algérienistes, à commencer par le cercle local, animé par Susy Simon-Nicaise, appuyée par la municipalité. À travers la mise en place d'un Centre de la présence française en Algérie, il s'agit d'ériger un « mémorial » sur lequel figureraient les noms de 3 858 civils enlevés dont la très grande majorité après le 19 mars 1962. On estime que plus de 1 500 civils européens ont disparu et sont décédés de façon quasi certaine (Pervillé, 2009). L'initiative d'un hommage aux disparus, inscrite dans la durée¹⁴, a suscité une vive opposition des associations de gauche sur fond de querelles municipales diverses marquées par des élections invalidées et recommencées en juin 2009 au bénéfice de la municipalité UMP sortante dirigée par le sénateur Jean-Paul Alduy¹⁵ et sur la liste duquel figurait, en 26^e position, Suzy Simon-Nicaise.

Les arguments des opposants au Mur sont bien connus. Ils craignent que cette érection ne compromette le rapprochement franco-algérien sur fond de traité d'amitié : ce dernier est au point mort et paralysé par l'exigence de repentance unilatérale formulée par l'Algérie. Par ailleurs, ce projet a également été abusivement associé avec un monument érigé à Perpignan dans le cimetière de Perpignan pour le compte de l'ADIMAD en 2003. Une correspondance entre certains des opposants au Mur et la municipalité de Perpignan est sur ce point éclairante. Le 24 octobre 2005, la présidente de la section de la LDH de Perpignan adressait à Jean-Paul Alduy un courrier mettant en cause sa volonté de construire un mémorial comme de créer un « Centre d'information sur l'œuvre française en Algérie »¹⁶. Si cette double initiative constitue pour elle « une offense pour toutes les victimes de la colonisation française en Algérie » et s'apparente à une « opération de falsification de l'histoire », l'érection du Mur est présentée comme un « projet de l'ADIMAD, association qui cultive le souvenir de l'organisation factieuse OAS ». La réponse quelques semaines plus tard (17/11/05) de Jean-Paul Alduy et de son adjoint, Jean-Marc Pujol, est cinglante. Elle pointe d'abord les « omissions, inexactitudes » et « contre-vérités qui permettent de douter du véritable but de votre association ». Et les auteurs de répondre que « si vous défendez les droits de l'homme, vous défendrez aussi la mémoire de ces innocents massacrés dans des conditions atroces » et de balayer la paternité

¹³ Les chiffres comme toujours varient. Au minimum, 5 000 personnes étaient réunies.

¹⁴ Le 31^e congrès du Cercle algérieniste s'est tenu à Perpignan les 23 et 24 octobre 2004 et a été dominé par un colloque sur les disparus (*L'Algérieniste*, 108, déc. 2004).

¹⁵ Né en 1942, ingénieur des Ponts et Chaussées, J.-P. Alduy est maire de Perpignan depuis 1993 où il a succédé à son père, Paul, maire depuis 1959 et ancien chef de cabinet de G. Mollet (Bertrand, 2006 : 38).

¹⁶ Cette correspondance et la réponse se trouvent sur le site de la LDH de Toulon.

De la « Sièle de Marignane » au « Mur des disparus » de Perpignan

supposée de l'ADIMAD dans les deux projets, « exclusivement portés par le Cercle algérieniste, association apolitique qui n'a rien à voir avec l'ADIMAD ». La seconde partie du courrier porte sur le procès de la colonisation. Dans son courrier, la présidente de la section de la LDH avait dénoncé sa « préoccupation électoraliste », pointé « l'innommable : tortures, viols, massacres collectifs commis au nom de la présence française en Algérie » et dénoncé à travers la création d'un Centre d'Information sur l'œuvre française en Algérie « une insulte aux dizaines de milliers d'Algériens assassinés pendant 130 ans d'occupation¹⁷ française » et la « tragédie incommensurable pour les peuples colonisés » que « le colonialisme est pour l'ensemble des historiens ». La réponse de l'édile est aussi peu historienne que le courrier de la présidente. À celle qui lui reproche de participer à « une opération de falsification de l'histoire », il oppose son « action [qui] tend à rétablir la vérité historique ». Selon le sénateur-même, pour qui « l'histoire de la colonisation est à faire à (il fait fi de la masse des travaux existant sur le sujet), elle surprendra beaucoup de monde. Et Jean-Paul Alduy de reprendre un discours bien rodé : « Elle démontrera que si les Anglo-Saxons ont décimé les indiens et les arborigènes, les Français, pour ce qui est de l'Algérie, sont arrivés en 1830 dans un pays qui comptait 2 000 000 d'habitants et sont repartis en 1962 alors qu'il en comptait 10 000 000 ». De l'Histoire on passe à la politique (qui est bien le fond de l'affaire en l'occurrence, et ce des deux côtés, sans compter avec les enjeux locaux) :

« Les mensonges éhontés véhiculés par votre association, sont en totale contradiction avec la défense des Droits de l'homme. Il est vrai que votre association est surtout connue pour avoir omis pendant de nombreuses années les violations des Droits de l'homme dans les pays communistes [...] comme nous avons condamné Pinochet et les 3000 morts et disparus de sa dictature, nous rappellerons à tous les 80 à 100 000 morts en six mois des Algériens fidèles à la France, dans ce qui était département français. La défense de la mémoire des victimes est aussi importante que la condamnation des bourreaux. Et comme le dit un très beau proverbe africain : "Un homme ne meurt pas tant qu'une seule personne pense encore à lui". Alors oui, ce centre et ce Mur sont réalisés pour que l'on pense toujours à ceux, oubliés, qui sont morts pour une certaine idée qu'ils se faisaient de la France ».

De 2005 à 2007, le projet de mémorial prend forme et, le 23 mai 2006, le conseil municipal de Perpignan vote la réalisation d'un Centre de documentation sur la présence française en Algérie auquel doit être adossé le Mur des disparus. Les positions des deux camps sont figées nonobstant les tentatives de « médiation de la communauté scientifique » impulsées par le politiste Éric Savarese qui a organisé, sous l'égide de l'université de Perpignan et du Centre d'étude et de recherche sur les transformations de l'action publique, une journée d'études à Narbonne le 19 avril 2007 sur le thème « Montrer l'Algérie au public. Pour en finir avec les guerres de mémoire algériennes ». Éric Savarese, appuyé par une dizaine d'universitaires, a également pris en charge la rédaction d'un « rapport de recherche sur le projet de réalisation, à Perpignan, d'un site public de documentation et d'exposition sur l'Algérie : en finir avec les guerres de

¹⁷ Mis en italique par nous. L'amalgame suggéré avec la Seconde Guerre mondiale est évident.

mémoires algériennes en France ? ». Le Mur n'est pas traité dans le rapport mais fait l'objet d'une annexe d'une page où est présentée une « position collective modérée et argumentée ». Elle est la suivante :

« Il a été longuement souligné que toutes les violences devaient être dites, et l'on doit ajouter que les Français d'Algérie devenus pieds-noirs ont parfaitement le droit d'honorer leurs morts. Mais l'inscription, sur un mur, des noms de tous les disparus parmi les Français d'Algérie se heurte à un problème éthique, puisque cela reviendrait, de facto, à graver dans la pierre le nom de ceux, minoritaires, qui figurent parmi les anciens activistes de l'OAS. De la sorte, les descendants des victimes de cette organisation criminelle se sentiraient légitimement insultés. Mais, dans la mesure où de nombreux individus furent victimes de la fusillade de la rue d'Isly, le 26 mars 1962 à Alger, ou des événements tragiques d'Oran, le 5 juillet de la même année, sans être coupables d'aucune exaction ou d'aucun acte terroriste, leurs noms pourraient être mentionnés. Compte tenu du fait qu'il n'est pas possible d'établir une liste rigoureuse de victimes non liées à l'OAS, deux solutions peuvent être retenues : 1 / La première consiste à renoncer à l'érection d'un Mur des disparus, le projet étant inspiré d'une politique ne pouvant faire l'unanimité pour les raisons évoquées ; 2 / La seconde consiste à inscrire sur le même mur l'ensemble des victimes du conflit, en mentionnant les Français d'Algérie, en évoquant les Harkis, et en signalant les victimes connues (Max Marchand, Mouloud Feraoun, Salah Ould Aoudia) ou anonymes de l'OAS, de façon à ne point procéder à un choix entre les différentes catégories de victimes ».

Cette proposition a été médiatisée et, en même temps, déformée puisque l'hebdomadaire *Télérama*¹⁸ qui a évoqué le « lumineux rapport d'Éric Savarese » et cité certains extraits de l'annexe a présenté le « bien étrange "Mur des disparus" » comme une forme de réhabilitation de l'OAS ce qui est à la fois hors du rapport et hors de propos. Cet épisode montre cependant que, eu égard aux enjeux de l'affaire et au débat public, la position du rapport paraît une vue de l'esprit tant il paraît quasi inconcevable de mettre alors côte à côte les différents protagonistes ou leurs descendants (les logiques personnelles et politiques des opposants sont difficilement compatibles avec celles des cercles algérienistes). Ajoutons que les échanges entre Susy Simon-Nicaise et le collectif via le journal municipal *Perpignan Magazine* (69, sept. 2007 : 25) donnent une idée de la dégradation des relations. Interrogée sur son « sentiment » quant à la « controverse » aux « opposants [qui] s'élèvent contre ce qu'ils présentent comme "un musée à la gloire de la colonisation" » elle répond : « Le problème de cette opposition systématique à nos projets relève en réalité de ce qui pourrait se définir comme un *négationnisme*¹⁹ du drame pied-noir. Il n'y a en face de nous que des a priori idéologiques qui cherchent à réduire la présence française en Algérie aux événements qui se sont déroulés de 1954 à 1962 ». Ajoutons que la démarche préconisée par le rapport ne correspond nullement aux désirs des promoteurs du Mur qui veulent, au contraire, privilégier une forme d'entre-soi et obtenir par ce biais une reconnaissance à la fois mémorielle et victimaire qu'ils jugent parfaitement légitime. Enfin, le financement du monument est assuré par des dons de particuliers et d'associations. L'historien Guy Pervillé, pourtant partie prenante de la journée d'études narbonnaise et cosignataire du rapport, a

¹⁸ T. Leclère, « Perpignan, la guerre des mémoires » (*Télérama*, 25/07/07).

¹⁹ Mis en italique par nous.

par la suite pris ses distances pour ce qui concerne « l'annexe » sur le Mur des disparus en formulant en particulier deux « remarques » :

« Le groupe d'historiens qui s'est réuni le 19 avril dernier à Narbonne n'avait pas vocation à exercer la fonction d'arbitres du conflit mémoriel de Perpignan [...]. Le Mémorial des disparus français d'Algérie en cours de préparation à Perpignan n'est pas a priori moins acceptable que les activités mémorielles de la Fondation du 8 mai 1945 ou de l'association "17 octobre 1961 contre l'oubli". Il ne peut donc être jugé isolément sans tenir compte de ces précédents »²⁰.

Les positions des cercles algérienistes sur cette question sont claires et continûment rappelées par leurs dirigeants interrogés par Josianne Cabanas (*Perpignan Magazine*, 04/06/07). Pour Susy Simon-Nicaise, l'érection du Mur est d'abord une forme de justice rendue aux victimes : « Nous touchons là un des tabous de la guerre d'Algérie, car ces disparus ne s'intégraient pas dans l'histoire officielle du conflit. La plupart ont disparu après la signature des accords d'Évian, le 19 mars 1962, ce qui est la preuve que ces accords n'ont pas toujours été respectés ». Par ailleurs, selon elle : « Le Mur des disparus est indissociable du centre de la mémoire et il est impensable pour nous de nous asseoir à côté des bourreaux de ceux dont le nom sera inscrit sur le monument ». Il revient à Thierry Rolando (président national des cercles) de faire une mise au point sentie et politique sur les adversaires du Mur : « Nous n'avons aucune leçon à recevoir du PC ou de la LCR, qui ne sont pas à mettre au premier rang des vertus démocratiques. Nous voulons seulement que l'on reconnaisse la souffrance des Pieds-Noirs et que l'on respecte leur mémoire ».

Le Mur des disparus a été inauguré le 25 novembre 2007. Jusqu'au bout, les tensions ont été vives et les citations prévues sur le Mur d'Albert Camus et de Slimane Benaïssa²¹ ont été retirées et remplacées. La veille de l'inauguration, 200 opposants s'étaient réunis pour dénoncer la manifestation prévue le lendemain. Cette dernière a réuni au moins 5 000 personnes en présence du secrétaire d'État aux Anciens combattants, Alain Marleix, qui s'est fait le défenseur d'une « politique de mémoire assumée ». Les réactions des opposants ont été conformes à leurs positions antérieures : « Un coup contre le vivre ensemble » et « une réhabilitation de la colonisation » pour Michel Tubiana, le président de la LDH ; « un mur dangereux » qui nourrit les « logiques de revanche » pour Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP. Du côté de la presse algérienne, si la parole est essentiellement donnée aux opposants, le ton est varié : sobre pour le *Quotidien d'Oran*²², plus virulent pour *La Tribune* qui y voit « une entreprise attentatoire à la mémoire des victimes algériennes ».

²⁰ G. Pervillé, 2007, « Ma position sur l'annexe au rapport d'Éric Savarese ("Une note sur le Mur des disparus") ». Accès : guy.perville.free.fr

²¹ Écrivain et dramaturge algérien, S. Benaïssa est né dans les Aurès de l'Est algérien. En 1993, il s'est exilé en France. Parmi quelques-unes de ses pièces, on trouve *Au-delà du voile* (1991), *Les fils de l'amertume* (1996) et *Prophètes sans Dieu* (1999).

²² S. Raouf, « Présent à l'inauguration du "Mur des disparus", un ministre français revendique une "politique de mémoire assumée" » (*Le Quotidien d'Oran*, 26/11/07).

Depuis son inauguration, les polémiques sur le Mur et le centre n'ont pas cessé, compliquées de surcroît par les élections municipales houleuses. Pour ce qui est du Mur, on retiendra deux éléments majeurs. Le premier concerne les noms des disparus inscrits dont certains des descendants ont fait valoir qu'ils ne pouvaient être comptabilisés à ce titre, soit parce qu'ils ont vécu bien au-delà de 1962, soit parce qu'ils sont encore bel et bien vivants, à l'instar de différents membres de la famille Donnat, connue par ailleurs pour son anticolonialisme militant et qui se mobilise via le PCF et le « collectif » perpignanais pour faire retirer ces noms gravés²³. Du côté du Cercle algérieniste, le Mur des disparus s'impose comme un lieu de recueillement et de célébration, dans le cadre de la commémoration de la journée du 5 juillet 1962 à Oran. Dès 2008, une cérémonie a été organisée dans ce cadre et marquée par le déroulement suivant : discours d'accueil et d'hommage aux disparus, cérémonie œcuménique, dépôts de gerbes par les représentants des associations et défilé des participants. Dans l'esprit de Suzy Simon-Nicaise²⁴, il s'agit d'organiser un « rassemblement du souvenir » devant le « Mémorial des Disparus » assimilé à un « tombeau symbolique ».

Conclusion

Même si « l'histoire immédiate » a gagné ces dernières décennies une légitimité (Soulet, 2009), l'exercice n'est pas évident à manier, en particulier pour l'objet qui nous occupe. D'abord, parce qu'il s'agit pour une grande part d'actualité, une actualité mouvante sur un dossier qui ne se limite pas aux deux exemples évoqués quelle que soit leur importance. S'il n'a pas été question des polémiques liées à la stèle de Béziers ou aux cérémonies de Louvroil²⁵, ces dernières ne peuvent être ignorées tant elles sont partie prenante d'un combat qui oppose l'ADIMAD à de nombreuses organisations de gauche. Ajoutons bien entendu que le contentieux entre le cercle algérieniste perpignanais et le « collectif » n'est nullement réglé et pourrait connaître de nouveaux développements.

D'un point de vue historique, ces controverses et polémiques appellent différentes remarques. On soulignera d'abord leur ampleur et leur développement croissant au cours de ces dernières années, sur fond d'exacerbation des débats sur le passé colonial. Assurément, la loi du 23 février 2005 et les polémiques sur l'article 4 sont passées par là et il faut bien se demander si la polémique sur les stèles ou

²³ G. Donnat est décédé le 5 février 2007. En 2000, il a publié aux éditions L'Harmattan un ouvrage intitulé *Afin que nul n'oublie. Itinéraire d'un anti-colonialiste. Algérie, Cameroun, Afrique* préfacé par G. Perrault qui le présente comme un « communiste orthodoxe ». En même temps que *l'Humanité* prenait fait et cause pour lui (R. Moussaoui, 2008), une conférence de presse a ainsi été organisée par le collectif le 29 février 2008 à Perpignan en présence d'Y. Donnat, de sa mère et de sa sœur Joëlle. Y. Donnat est membre de l'Association des pieds-noirs progressistes et de leurs amis.

²⁴ S. Simon-Nicaise S., 2008, « Le 5 juillet 2008 à Perpignan rassemblement du souvenir au Mémorial des Disparus », *Les informations de l'Algérieniste*, supplément du n° 122 de *l'Algérieniste*, p. 1.

²⁵ Il s'agit du lieu de naissance de R. Deguelde, patron des commandos Delta.

le Mur des disparus auraient connu, sans cela, un tel retentissement. Non que les acteurs ne se seraient pas mobilisés et d'ailleurs probablement dans les mêmes termes. En effet, on ne peut qu'être frappé d'une continuité des positionnements et des répertoires argumentatifs. À ses débuts, l'épisode de la stèle de Marignane a redessiné une configuration née de la guerre d'Algérie et bien connue depuis les années gaulliennes : une stigmatisation de l'OAS aussi bien par la gauche que par les gaullistes dont certaines figures historiques sont alors montées au créneau (d'Yves Guéna à Pierre Lefranc en passant par Pierre Messmer). À l'inverse, non moins logiquement, l'hebdomadaire d'ultra-droite, *Rivarol*, dénonçait comme à ses plus belles heures, la « collusion gaullo-communiste ». Si on poursuit le parallèle, on observe aussi une dissociation, du point de vue des dirigeants et forces politiques, notamment des droites parlementaires, entre les enjeux mettant en cause l'OAS et ceux, plus larges, concernant les mémoires des rapatriés. Cette dichotomie est beaucoup moins nette chez les associations. Non qu'il faille les amalgamer : l'ADIMAD et les cercles algérianistes ont des origines, des adhérents et des objectifs fort différents. Il n'en demeure pas moins que le rapport à l'OAS est tout à fait dissemblable : sans qu'il s'agisse d'approuver ses actions, son héritage est partie prenante de la mémoire de la fin de l'Algérie française et la mise en cause virulente qu'en fait certaines associations de pieds-noirs progressiste est très minoritaire.

Est-ce à dire que les dossiers des stèles comme du Mur n'auraient guère de caractère de nouveauté ? Il n'en est rien, même si la nouveauté doit être recherchée à la périphérie et si celle-ci renvoie à des mouvements profonds de la société française qui n'ont directement que peu à voir avec la question de l'Algérie française. On soulignera d'abord le lien opéré tant par les forces de gauche que par certaines personnalités des cercles avec l'occupation et la Shoah : les termes d'« occupation » pour qualifier la présence française, ou encore de « négationnisme pied-noir », ne sont évidemment pas choisis au hasard et traduisent ce qu'il faut bien appeler – même si la formule peut sembler triviale – une forme d'étalement par rapport à ce qui est communément considéré comme le pire du vingtième siècle, le génocide juif. Un deuxième élément renvoie à l'actualité : le rôle des victimes, et notamment des enfants. Les propos de Jean-François Gavoury ou de Jean-Philippe Ould-Aoudia sur l'OAS n'ont rien d'original. Ce qui l'est davantage, c'est leur double qualité revendiquée d'enfant et de victime. Les victimes du terrorisme, quelles qu'elles soient, ne s'étaient jamais manifestées jusqu'aux années 80. Depuis, les temps ont bien changé et la judiciarisation croissante des sociétés occidentales (et notamment française) a débouché sur ce que des auteurs (Eliacheff, Soulez-Larivière, 2007) ont appelé « le temps des victimes » qui réclament droit à la mémoire et réparation (la France n'est pas nullement un cas singulier si on songe aux débats en cours sur les fosses et les disparus du franquisme). On ne compte pas les ouvrages d'enfants d'auteurs d'actes terroristes (Bastien-Thiry, 2005) ou de victimes (Calabresi, 2008) qui cherchent à aller sur les traces d'un

passé douloureux pour mieux appréhender leur présent²⁶. Ce qui s'observe à l'échelle des individus se retrouve au plan des groupes et les associations de rapatriés y participent très directement. Les revendications mémorielles sont indissociables de revendications communautaires et il s'agit tout à la fois de voir ses souffrances reconnues et sa mémoire se perpétuer. En restant entre soi²⁷ mais aussi en regardant comment d'autres communautés ont pu s'organiser. En multipliant les lois dites « mémorielles », le législateur a ouvert une véritable boîte de Pandore et donné prise à de multiples revendications génocidaires (des Arméniens aux Vendéens) ou victimaires. Ajoutons que ces associations se regardent les unes les autres et observent leurs résultats respectifs pour s'en inspirer et faire progresser leurs revendications. Le Cercle algérieniste suit ainsi de très près les réalisations de la communauté arménienne, notamment de son Centre du patrimoine arménien de la ville de Valence-Drôme. On peut donc penser que les créations perpignanaises ne sont nullement un épisode isolé, mais un jalon d'une entreprise plus large.

²⁶ On signalera aussi le courrier adressé à J.-Fr. Gavoury par J.-M. Bazin-Borloo, fille du commandant P. Bazin, tué à la tête du commando OAS du maquis de l'Ouarsenis le 9 avril 1962 (*Adimad*, 2007 : 14). Nous en proposons la transcription intégrale : « Monsieur, Nos fidélités sont différentes et opposées, toutefois je vous demande de me lire aussi simplement que je vous écris. Comme je vous l'ai dit, ce 7 juillet, près de la tombe du lieutenant Roger Degueudre, nous avons en commun d'avoir perdu notre père pendant la guerre d'Algérie. Nous étions enfants, nous avons souffert, et adultes, nous souffrons encore. À cette souffrance du deuil, s'ajoute un sentiment d'injustice ; injustice non pas d'avoir été orphelins jeunes (le métier de nos pères nous y prédisposait), mais injustice face au jugement que certains ont fait de nos pères. Quelle que soit votre opinion sur le sacrifice des hommes mus par le respect de la parole donnée, quelle que soit mon opinion sur l'attitude de ceux qui ont privilégié le devoir d'obéissance, je pense que nous pouvons convenir l'un et l'autre que le sens de l'honneur peut conduire un soldat à désobéir. Ils sont nombreux ces hommes qui ont fait ce que leur dictait leur conscience et leur sens de l'honneur, comme chaque fois que dans l'histoire de France, l'État s'est opposé à la Nation, et le pays légal au pays réel. Je sais, un point vous est dur, c'est celui de la mention "Morts pour la France" pour certains de nos soldats qui ont combattu pour l'Algérie française ; mais peut-on contester cette mention, et, peut-on blâmer un homme qui, par ses engagements pour sa patrie sait que l'aboutissement risque d'être la fin de sa carrière, la prison, voire la mort ? C'est pourquoi, je vous demande, Monsieur, non pas d'opposer le devoir d'obéissance qui a été celui de votre père, au devoir de rébellion qui s'imposa au mien, mais de comprendre que chacun a ses blessures et de tout simplement laisser chacun honorer ses morts dans la dignité ». Nous ignorons si cette lettre a généré une réponse.

²⁷ La formule doit être précisée. Le Cercle algérieniste, tout en étant une association culturelle dont les adhérents sont massivement des pieds-noirs, accueille dans ses congrès des figures variées, y compris algérienne comme l'écrivain Boualem Sansal au congrès de Toulouse en 2006.

Références

- Bastien-Thiry A., 2005, *Mon père, le dernier des fusillés*, Paris, Michalon.
- Bayart J.-Fr., 2009, « En finir avec les études postcoloniales », *Le Débat*, 154, pp. 119-140.
- Benhacene C., 2007, « Une entreprise attentatoire à la mémoire des victimes algériennes », *La Tribune-Algérie*, 25 nov.
- Bertrand R., 2006, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Paris, Éd. du Croquant.
- Blanchard P., Bancel N., dirs, 2006, *Culture post coloniale, 1961-2006. Traces et mémoires coloniales en France*, Paris, Éd. Autrement.
- Blanchard P., Veyrat-Masson I., dirs, 2008, *Les Guerres de mémoires. La France et son histoire*, préface de B. Stora, Paris, Éd. La Découverte.
- Boulouque S., Girard P., dirs, 2007, *Traîtres et trahisons*, Paris, Seli Arslan.
- Bruckner P., 2006, *La Tyrannie de la pénitence. Essai sur le masochisme occidental*, Paris, Grasset.
- Cabanas J., 2007, « Le "Mur des disparus" sera inauguré le 25 novembre 2007 », *L'Indépendant*, 4 juin.
- Calabresi M., 2008, *Sortir de la nuit. Une histoire des années de plomb*, Paris, Gallimard.
- Conan E., Roussou H., 1994, *Vichy un passé qui ne passe pas*, Paris, A. Michel.
- Coquery-Vidrovitch C., 2009, *Enjeux politiques de l'histoire coloniale*, Marseille, Éd. Agone.
- Dard O., 2005, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin.
- 2007, « L'OAS au miroir de la trahison », pp. 209-223, in : Boulouque S., Girard P., dirs, *Traîtres et trahisons*, Paris, Seli Arslan.
- Dard O., Lefeuvre D., dirs, 2008, *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve Éd.
- Eliacheff C., Soulez Larivière D., 2007, *Le Temps des victimes*, Paris, A. Michel.
- Giordano R., dir., 2008, *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial*, Paris, Turin, Éd. L'Harmattan.
- Lefeuvre D., 2006, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion.
- Monneret J., 2006, *La Tragédie dissimulée. Oran, 5 juillet 1962*, Paris, Michalon.
- Moussaoui R., 2008, « Les nostalgiques de l'OAS kidnappent la mémoire d'anticolonialistes », *L'Humanité*, 22 févr.
- Nanta A., 2008, « Pour réintégrer le Japon au sein de l'histoire mondiale : histoire de la colonisation et guerres de mémoires », *Cipango. Cahiers d'études japonaises*, 15, pp. 35-64.
- Ould-Aoudia J.-Ph., Gavoury J.-F., 2006, *La bataille de Marignane, 6 juillet 2005. La République, aujourd'hui, face à l'OAS, suivi de Mort pour la France 31 mai 1961 - Alger*, Paris, Tirésias.
- Pervillé G., 2004, « La date commémorative de la guerre d'Algérie », *Cahier d'histoire immédiate*, 26, pp. 61-70.
- 2008, « Histoire et mémoire de la décolonisation en Algérie et en France : les causes de l'échec du traité d'amitié franco-algérien (2003-2007) », pp. 13-32, in : Dard O., Lefeuvre D., dirs, *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve Éd.

— 2009, « Disparus », p. 288, in : Verdès-Leroux J., éd., *L'Algérie et la France*, Paris, R. Laffont.

Rivet D., 1992, « Le fait colonial et nous : histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 33, pp. 127-138

Smouts M.-C., dir., 2007, *La situation postcoloniale. Les post colonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Soulet J.-F., 2009, *L'Histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*, Paris, A. Colin.

Sites

www.adimad.fr

www.cerclealgerianiste.asso.fr

www.ldh-toulon.net

guy.perville.free.fr

> MOBILITÉS RÉPRESSIVES ET MÉMORIELLES

CÉDRIC NEVEU

Centre de recherche d'histoire quantitative

Université de Caen

neveucedric@yahoo.fr

LE KL NATZWEILER ET LA RÉPRESSION DANS LES ZONES ANNEXÉES. UN CAS DE DÉTERRITORIALISATION

Résumé. — De 1941 à 1945, 52 000 détenus sont internés au *Konzentrationslager* (KL) Natzweiler. Depuis 2005, il accueille le Centre européen du résistant déporté, symbolisant le combat des résistances européennes et la barbarie nazie, en particulier à travers la figure du déporté NN. Cependant, cette dimension mémorielle ne doit pas occulter le cadre historique géopolitique de la création du camp en 1941, à savoir l'annexion de l'Alsace et de la Moselle. Bien qu'appartenant au système concentrationnaire nazi, le KL Natzweiler relève également de logiques politico-policières régionales à l'instar d'autres camps de concentration comme Dachau pour la Bavière ou Mauthausen pour l'Autriche. Reterritorialisé au plan européen et national, le KL Natzweiler est l'objet d'un processus de déterritorialisation dans sa dimension régionale, comme la majorité des autres camps de concentration. Si la fonction policière régionale du camp est minoritaire dans l'histoire de Natzweiler, elle est néanmoins un élément essentiel de la multifonctionnalité du camp de concentration, à la fois camp intégré dans un système européen organisé autour de l'exploitation d'une main-d'œuvre servile mais aussi outil répressif à disposition des services policiers locaux.

Mots clés. — Natzweiler, répression, camp de concentration, Moselle, Gestapo.

Les 21 mai et 23 mai 1941, deux transports de 150 détenus de Sachsenhausen arrivent en gare de Schirmeck pour entreprendre la construction d'un camp de concentration : le *Konzentrationslager* (KL) Natzweiler. Le choix du site résulte de la découverte d'un filon de granit rose par la DEST¹, entreprise minière SS créée en 1938. Si c'est la SS, en l'occurrence son Office central de l'administration économique (WVHA), qui décide de la construction du camp, le cadre géopolitique du territoire d'édification est déterminant. En effet, la décision d'installer un camp de concentration à l'Ouest aurait-elle été prise dans une Alsace non pas annexée et soumise à une administration civile allemande mais occupée comme le reste du territoire français ? À notre sens, sans annexion, pas de camp. C'est bien parce que l'Alsace est annexée et soumise à une politique de nazification et de germanisation qu'elle est destinée, à court terme, à appartenir intégralement au Grand Reich allemand, que la SS peut y lancer des études géologiques et y créer *in extenso* un camp de concentration afin d'exploiter les ressources minières locales.

Pourtant, les travaux historiques et la construction mémorielle du camp n'ont que rarement questionné l'environnement géopolitique du camp, privilégiant deux échelles différentes : une européenne, celle du système concentrationnaire nazi, avec des détenus originaires d'une trentaine de nationalités ; une nationale française, Natzweiler seul camp de concentration en France, lieu de déportation des NN français, du massacre du réseau Alliance et des maquisards du Groupe mobile Alsace-Vosges². Reste l'échelle régionale, peu présente dans l'abondante bibliographie sur le camp, si ce n'est au travers du prisme d'affrontements mémoriels entre les tenants de la culpabilité des Alsaciens-Mosellans – gardiens originaires de la région, détenus alsaciens-mosellans privilégiés – et une logique victimaire, le camp comme révélateur de la terreur nazie pendant l'annexion.

Dans le cas de Natzweiler, si les dimensions européenne et nationale ont leur légitimité historique – que des aménagements mémoriels traduisent sur le site même du camp (le Centre européen du Résistant déporté) –, qu'en est-il des fonctions policières régionales originelles des camps de concentration ? Dachau, premier *Konzentrationslager*, est mis en place sur décision d'Heinrich Himmler, alors chef de la police de Munich, pour combattre les ennemis politiques en Bavière. Alors qu'avec la guerre, les camps évoluent pour s'organiser en système et que la population concentrationnaire s'internationalise, la fonction policière disparaît-elle pour autant ? Dachau ne joue-t-il plus aucun rôle répressif pour la *Stapostelle* de Munich ? Qu'en est-il de Mauthausen pour l'*Ostmark* ou d'Auschwitz pour les Polonais ?

¹ *Deutsche Erd und Steinwerke*. Cette société s'est spécialisée dans l'exploitation de carrières par la main-d'œuvre concentrationnaire comme à Mauthausen ou Flossenbürg.

² Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944, sur ordre de la Gestapo de Strasbourg, 107 résistants du réseau Alliance et 33 membres du Groupe mobile Alsace-Vosges sont exécutés d'une balle dans la nuque au KL Natzweiler.

Construit en pleine phase d'extension du système concentrationnaire, sur un territoire non pas allemand mais destiné à le devenir, le camp de Natzweiler a-t-il joué un rôle dans les politiques répressives à l'œuvre dans les zones annexées à l'Ouest ? Si oui, de quelle manière s'est-il intégré dans le dispositif répressif local et quelle a été l'évolution de ses missions dans les zones annexées en regard de son rôle dans le système concentrationnaire nazi ? Autant de questions auxquelles nous allons proposer quelques éléments de réponse dans une première partie centrée sur les territorialisations du KL Natzweiler dans la mémoire actuelle du camp – européenne, nationale et régionale – avant de nous intéresser à sa place dans l'histoire des zones annexées (Kettenacker, 1978 ; Wolfanger, 1982) au travers de l'exemple mosellan.

Les géographies du KL Natzweiler : déterritorialisation et reterritorialisation

Le Centre européen du Résistant déporté et un Haut-Lieu de la mémoire nationale

Le 3 novembre 2005, le président de la République Jacques Chirac inaugure, sur le site de l'ancien KL Natzweiler, le Centre européen du Résistant déporté (CERD). Le Centre, qualifié de Haut-Lieu de Mémoire, se conçoit comme un lieu de souvenir et de culture et « rend hommage à ceux qui, partout en Europe, ont lutté contre l'oppression ». Édifié au dessus de la *Kartoffelkeller*, la cave à pommes de terre, le CERD est une mise en perspective du système concentrationnaire et des Résistances européennes avant la visite proprement dite de l'ancien camp de concentration et du musée qui lui est consacré. Initiative de l'Amicale française de Natzweiler à la fin des années 80, le projet se précise au fil du temps et se fixe un double objectif : un musée sur la mémoire du camp et un centre européen sur la déportation et le système concentrationnaire nazi et plus spécifiquement sur la déportation des résistants de toute l'Europe : « En gardant au camp l'aspect qu'il revêt aujourd'hui, on a voulu fixer un moment d'histoire et ce camp est symbolique de la déportation pour faits de Résistance »³.

Pourquoi ce choix de mettre en avant la dimension de la Résistance européenne à Natzweiler ? Si ce camp fut bien un camp européen – 33 nationalités ont composé la population concentrationnaire –, cette référence à la Résistance européenne est intimement liée à un aspect spécifique de l'histoire du camp : la déportation des NN, sigle rendu célèbre par le film d'Alain Resnais, *Nuit et Brouillard*. Instauré par les décrets Keitel de décembre 1941 pour l'Europe occidentale, la procédure NN (*Nacht und Nebel*, en français Nuit et Brouillard) prévoit la

³ L. Boutbien, président de la Commission exécutive du Struthof sur l'avenir du Mémorial du Struthof. Voir le site <http://www.struthof.fr>.

déportation dans le Reich, dans le plus grand secret, de personnes considérées comme dangereuses afin qu'elles soient jugées par la justice civile ou militaire allemande. Dans un premier temps, les NN sont transférés vers le camp d'Hinzert, non loin de Trèves, ou vers des prisons à l'intérieur du Reich afin de comparaître devant les juridictions compétentes. À l'été 1943, la procédure connaît une inflexion avec l'organisation des premiers transports NN au KL Natzweiler. Le 15 juin 1943, 71 NN norvégiens sont immatriculés au camp ; ils sont suivis des 56 premiers NN français le 9 juillet 1943 mais aussi de déportés néerlandais et belges (Steegmann, 2005 : 59-63). Cette déportation de personnes considérées par les autorités allemandes comme particulièrement dangereuses, les conditions de détention extrêmement brutales de cette catégorie de détenus, l'importance du nombre de résistants dans les transports sont autant d'éléments qui ont contribué à associer le sigle NN à la Résistance et au KL Natzweiler tant dans les souvenirs de détenus que les travaux historiques (Leroy, Linet, Nevers, 1991 ; Ottosen, 1994 ; La Martinière, 1997).

En France même, une mémoire nationale de la Résistance et de la Déportation s'est construite autour de Natzweiler, seul camp de concentration en France dans ses frontières de 1939, nié par là-même l'annexion de 1940. Les convois de NN français à partir de l'été 1943 et en particulier des membres de l'Armée Secrète et de l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA) dont émergent les figures des généraux Frère et Delestraint, le massacre des résistants du réseau Alliance et des maquisards du Groupe Mobile Alsace (GMA) Vosges en septembre 1944, ont contribué à associer le KL Natzweiler à la répression de la Résistance nationale. Classé Monument historique le 31 janvier 1950, une architecture mémorielle se met progressivement en place : 1959, achèvement de la Nécropole nationale où reposent 1118 Français et Françaises morts en déportation ; inauguration le 23 juillet 1960 par De Gaulle du Mémorial national de la Déportation « Aux martyrs et héros de la déportation ». Dans les années qui suivent, une place Delestraint est aménagée, une plaque au réseau Alliance et au GMA Vosges est apposée près du four crématoire tandis qu'une Croix de Lorraine, inaugurée le 24 juin 1979 par le Secrétaire d'État aux anciens combattants et victimes de guerre, rend hommage aux déportés NN français. D'autres mémoires émergent notamment en lien avec la chambre à gaz⁴.

Camp de concentration nazi, Natzweiler est requalifié en camp symbole de la Résistance européenne occidentale, en particulier française, au travers de la figure du déporté NN. Cette double qualification doit être relativisée au regard des études historiques récentes. D'après l'historien Robert Steegmann (2005 : 97), qui a consacré sa thèse au complexe concentrationnaire Natzweiler (2005), de juin 1943 à août 1944, entre 2443 et 2526 NN sont immatriculés, soit 4,9 % des

⁴ Le 26 juin 2005, une plaque est apposée dans la chambre à gaz portant les noms de 86 victimes juives des expériences médicales du professeur Hirt de l'Université de Strasbourg. En décembre de la même année, une autre plaque est inaugurée à l'Institut d'anatomie de cette université.

52 000 détenus. Les NN, figures de la déportation pour faits de résistance⁵, sont ainsi un groupe minoritaire au regard des autres composantes de la population concentrationnaire du KL Natzweiler. Au sein même du groupe des Français, environ 7 000 détenus – Alsaciens-Mosellans compris –, les détenus classés NN ne représentent ainsi que 20 % des prisonniers. Enfin, l'étude des groupes nationaux présents au sein de la population concentrationnaire relativise l'importance de la dimension européenne occidentale du camp. Le groupe national des Français ne représente que 14 % des détenus contre 35 % pour les Polonais (17 000) et 25 % pour les Soviétiques (12 000) (Steggmann, 2005 : 143). Cependant, alors qu'ils représentent plus de la moitié des détenus du camp, les Slaves sont presque totalement absents des nombreux aménagements mémoriaux qui privilégient très largement la mémoire de la Résistance européenne occidentale⁶. Cette construction mémorielle autour de deux échelles, l'Europe occidentale de la Résistance et la France du refus et de la déportation, occulte une échelle cohérente historiquement, celle de l'annexion.

Le camp « d'en haut » et le camp « d'en bas »

Un autre camp a existé en Alsace annexée, à quelques kilomètres du KL Natzweiler, le camp de rééducation et de sécurité de Schirmeck. Aujourd'hui disparu, Schirmeck fut édifié en juillet 1940 sur ordre du *Gauleiter* Robert Wagner dans le but de rééduquer tous les Alsaciens réfractaires à la politique d'annexion. Quelques 15 000 personnes auraient été internées dans ce camp jusqu'à sa libération en novembre 1944. À raison, il convient de distinguer le « camp d'en haut » – Natzweiler –, du « camp d'en bas » – Schirmeck. Qualifié à tort de camp de concentration, Schirmeck diverge de Natzweiler tant dans son organisation, son statut que dans ses finalités. À ce titre, une stricte séparation est opérée entre les deux camps alsaciens : Schirmeck, camp alsacien territorialement et fonctionnellement et le KL Natzweiler, camp alsacien par son implantation mais intégré à un système européen mobilisant la main-d'œuvre concentrationnaire pour la machine de guerre du Reich. À cet égard, il est intéressant de constater la traduction contemporaine de cette situation : si le CERD, lieu de mémoire européen est présent en lien sur le site internet du Mémorial d'Alsace-Moselle,

⁵ Cependant, des travaux sur les NN français au *ss-Sonderlager* Hinzert, dans la région de Trèves, relativisent l'image d'une population NN exclusivement résistante. 40 % des NN à Hinzert sont classés NN pour détention d'armes, essentiellement une arme de chasse ou de collection (Quesnée, 2001).

⁶ Si les plaques du Mur du Souvenir rendent hommages aux Néerlandais et aux réseaux de la France combattante (1960), aux 504 « patriotes norvégiens » internés entre le 15 juin 1943 et le 2 septembre 1944 (1964), aux membres du réseau Alliance (1965), aux résistants français morts en déportation (1966), aux Luxembourgeois (1967), aux Belges (1969), au Groupe mobile Alsace-Vosges et aux tsiganes (1973), aux membres du Commonwealth et aux républicains espagnols morts dans les camps (1975), aux résistants français victime de l'occupation japonaise de l'Indochine (1977), il faut attendre 1985 pour qu'une plaque soit apposée pour les détenus soviétiques portant l'inscription : « À la mémoire des citoyens soviétiques morts ou exécutés ici, 1941-1944 ».

musée consacrée à l'histoire des annexions, installé sur la commune de Schirmeck, la réciprocité n'est pas de mise sur le site du CERD⁷.

Intégré au système concentrationnaire, Natzweiler est-il pour autant une entité autonome, déterritorialisée et décontextualisée ? Dans son étude, Robert Steegmann (2005 : 24-26)⁸ s'intéresse à la question des rapports entre le camp et l'Alsace annexée sous l'angle de l'impact du camp dans l'espace public alsacien. Essaimage des *Kommandos* dans les trois départements annexés, arrivées presque quotidiennes de détenus en gare de Rothau, participation d'entreprises alsaciennes à sa construction, ont contribué à la connaissance du camp par la population autochtone. Sur la question de la présence des Alsaciens-Mosellans parmi la population concentrationnaire, l'historien constate une faiblesse numérique des détenus originaires des zones annexées : 809 Mosellans et 226 Alsaciens sont immatriculés pendant toute la période, soit 1,9 % du total des détenus. Le principal facteur d'explication serait la proximité géographique du camp. Face aux risques d'évasion de détenus connaissant bien la région, les autorités policières auraient préféré une déportation plus lointaine (Steegmann, 2005 : 95-96). Cependant, l'auteur reconnaît que les conventions administratives d'immatriculation des prisonniers – Els (*Elsässer*) pour Alsacien et Loth (*Lothringen*) pour Lorrain – ne recouvrent que partiellement la réalité du transfert de détenus vers Natzweiler en provenance d'Alsace-Moselle.

L'étude de l'amont de l'entrée dans le système concentrationnaire, c'est-à-dire le temps de la répression, confirme le décalage entre la taxinomie administrative du KL et la réalité répressive régionale. Grâce aux archives allemandes, en particulier carcérales et judiciaires, nos recherches ont permis d'identifier au moins 1 900 internés de Moselle au KL Natzweiler soit 3,6 % des détenus du camp⁹. Pourquoi une telle disparité entre les Mosellans enregistrés comme tels (809) et le nombre de détenus transférés par les services policiers de Moselle (1900) ? Elle exprime la différence méthodologique entre l'étude d'un camp de concentration et de sa population et l'analyse de la fonction répressive d'un KL. Robert Steegmann a pour objet historique une population concentrationnaire de 52 000 détenus ; il étudie ce groupe à partir de l'entrée dans le camp et cherche à analyser les transferts dans les *Kommandos*, les conditions de vie, l'organisation du camp. L'analyse de la fonction répressive régionale d'un camp de concentration conduit à prendre en compte la phase d'immatriculation au KL mais aussi, et surtout, la phase en amont, autrement dit le processus répressif entre le moment de l'arrestation et celui de l'entrée dans un camp de concentration. Les services policiers, les prisons, les conditions de l'arrestation sont autant d'éléments à étudier plus spécifiquement. Cette histoire répressive et policière permet alors

⁷ Voir les sites : <http://www.memorial-alsace-moselle.com> et <http://www.struthof.fr>.

⁸ Natzweiler a disséminé des *Kommandos* en Alsace (Cernay, Wesserling, Sainte-Marie-aux-Mines) et en Moselle (Audun-le-Tiche, Hayange, Metz-Queuleu, Peltre).

⁹ Nous avons travaillé à partir des fonds des différentes prisons de Moselle, de dossiers de la Gestapo ou des documents du camp de Schirmeck.

de reconstituer des logiques répressives régionales qui n'ont aucune traduction dans la taxinomie d'immatriculation du KL. L'exemple le plus frappant est celui de ces centaines de travailleurs étrangers présents en Moselle dans le cadre de l'*Arbeitseinsatz* – en majorité des travailleurs civils polonais ou soviétiques (*Ostarbeiter*) –, arrêtés par les services policiers en Moselle puis transférés au KL Natzweiler. À leur arrivée, ils ne sont pas immatriculés comme Mosellans (*Lothringen*) mais selon leur groupe national : Russe, Polonais, Français, Italien, etc. Pour embrasser le rôle répressif régional du KL Natzweiler, l'analyse doit s'organiser autour de la notion de territoire – ici la Moselle – et non en terme de population, les Mosellans. Par cette recherche en amont, on constate que trois départs sur quatre de Moselle vers un camp de concentration s'effectuent vers le KL Natzweiler; ce chiffre atteignant 82,7 % si on limite l'analyse aux seuls hommes. Si les départs de Moselle vers Natzweiler sont quantitativement marginaux au regard de la population concentrationnaire (3,6 %), le camp a une importance qualitative dans l'histoire de la répression en Moselle annexée.

L'internement concentrationnaire, un dispositif marginal dans la répression (1940-1942)

Les fonctions policières d'un camp de concentration

Le 21 mars 1933, Himmler annonce la création à Dachau d'un camp de concentration pour prisonniers politiques, principalement communistes. Peu à peu, les camps improvisés du printemps et de l'été 1933 ferment les uns après les autres et le système des camps de concentration s'uniformise sous la houlette de Theodor Eicke, nommé inspecteur des camps de concentration en avril 1934. Son projet s'articule autour de la couverture de l'Allemagne par cinq grands camps à la disposition de la Gestapo dans sa lutte contre les ennemis du régime (Gellately, 2003 : 91). Chaque camp de concentration draine sa population d'internés dans le système carcéral qui l'environne, en lien avec les services régionaux de la Gestapo, mais aussi de la Kripo (*Kriminalpolizei* – police criminelle) qui peut interner en KL tous les « éléments inadaptés et étrangers » selon les conceptions sociales-raciales nazies (Gellately, 2003 : 127-165). Cette fonction policière est personnalisée au sein même du camp avec la *Politische Abteilung*. Procédant à l'interrogatoire des détenus, à la répression à l'intérieur du camp ou encore au contrôle de la correspondance, elle est une antenne de la Gestapo ou de la Kripo, dépendant du *Lagerkommandant*, mais dans les faits relevant directement de l'office central de sécurité du Reich (RSHA). Cette conception politico-pénale des camps de concentration est défendue par Reinhard Heydrich, chef du RSHA, face à l'orientation économique impulsée par Oswald Pohl, futur chef du WVHA. En effet, à partir de 1938, la SS a compris les bénéfices économiques d'une main-d'œuvre concentrationnaire bon marché au profit de ses propres entreprises. C'est ainsi que les KL Flossenbürg

et Mauthausen sont construits à proximité de carrières de granit en vue des projets architecturaux pharaoniques du Reich. C'est avec la guerre, surtout à partir de 1942, que l'économie l'emporte progressivement sur le policier au sein du système concentrationnaire, trouvant sa traduction dans une massification de la population concentrationnaire et la création de milliers de *Kommandos*.

Dans le cas de la Moselle, jusqu'à la fin 1942, le recours au camp de concentration est marginal dans la répression et ne répond qu'à des fins strictement policières. Au moins 120 personnes sont transférées dans un camp de concentration entre 1940 et 1942 (sur environ 3000 arrestations). À partir de 1943, on assiste à un accroissement important des internements concentrationnaires : 800 en 1943 pour atteindre 1565 en 1944. L'évolution statutaire du KL Natzweiler explique en grande partie cette brusque évolution.

Le tournant d'août 1942 : l'intégration du KL Natzweiler au système répressif

Jusqu'en août 1942, le KL Natzweiler est un élément exogène des systèmes carcéraux d'Alsace et de Moselle. Qualifié de *Geschlosseneslager* – littéralement camp fermé – Natzweiler ne reçoit que des détenus en provenance d'autres camps de concentration et les services de police ne sont pas habilités à ordonner des mesures d'internement dans le camp. À partir du mois de septembre 1942, sur décision de l'administration centrale des camps de concentration, le KL Natzweiler devient un *Einweisungslager*, un camp d'envoi. Cette évolution statutaire a des conséquences sur les politiques répressives jusque-là en vigueur dans les zones annexées puisque les services de la Gestapo et de la Kripo sont désormais habilités à interner directement des personnes au KL Natzweiler. Cette étape est décisive puisqu'elle consacre l'intégration de Natzweiler dans le dispositif répressif régional. Par sa situation géographique, Natzweiler devient tout naturellement le camp de concentration pour les Gestapo et les Kripo des *Gau* occidentaux du Reich : le *Gau Westmark*, le *Gau Baden-Elsass* et le *Gau Moselland*.

De 1940 à 1942, les transferts de Moselle vers des camps de concentration du Reich sont ponctuels et numériquement marginaux, en moyenne une quinzaine de détenus par mois sur ordre de la Gestapo – activité antiallemande – ou de la Kripo, lutte contre les « marginaux ». À partir de l'automne 1942, le KL Natzweiler apparaît pour la première fois dans les listes de transports collectifs au départ des prisons mosellanes. Si ces arrivées sont secondaires par rapport aux transports venant d'autres camps de concentration, elles n'en traduisent pas moins l'interconnexion du camp avec les établissements carcéraux qui l'entourent. Le KL Natzweiler se greffe au système carcéral préexistant qui lui envoie régulièrement des détenus, sous la forme de petits transports collectifs ou individuels, en fourgons cellulaires, en voiture ou en wagons de voyageurs de 3^e classe ou 4^e classe.

Cette dimension répressive régionale est renforcée par la décision du RSHA du 6 janvier 1943 qui autorise l'utilisation du KL Natzweiler par la Gestapo pour l'exécution de détenus non-concentrationnaires. Le texte précise que les « exécutions de détenus allemands doivent avoir lieu dans les règles des KL, en l'occurrence dans le camp qui se trouve le plus à proximité du lieu de détention du délinquant » (Steedmann, 2005 : 57). La sphère géographique concernée par cet ordre s'étend à l'Alsace-Moselle, au pays de Bade et au Wurtemberg. Le commandant du camp, Fritz Harjenstein, interrogé après guerre, explique qu'il ne pouvait s'opposer aux ordres d'exécution car la Gestapo disposait en cette matière de pouvoirs exécutifs. L'administration du camp fournit le lieu approprié aux fusillades ainsi qu'un détachement de gardiens pour composer le peloton de mise à mort. Les exécutions s'accompagnent dans certains cas d'un rituel infamant : c'est ainsi que le 16 février 1943, treize jeunes gens de Ballersdorf, qui avaient tentés quelques jours auparavant de franchir la frontière pour échapper à l'incorporation dans la *Wehrmacht*, sont fusillés dos tourné au peloton d'exécution¹⁰.

Natzweiler et la répression en Moselle annexée

Un camp au confluent de logiques répressives et économiques : le cas des travailleurs étrangers

Avec l'*Arbeitseinsatz*, des dizaines de milliers d'étrangers affluent en Moselle. Si les travailleurs d'Europe de l'ouest sont en partie volontaires, les Slaves constituent une véritable main-d'œuvre servile. À leur rencontre, les autorités du Reich instaurent un système d'*Apartheid* contrôlé par les services de la Gestapo et de la Kripo (Gellately, 2003 : 208)¹¹. La Moselle, comme n'importe quel autre territoire du Reich, accueille un contingent important de travailleurs étrangers affectés pour l'essentiel dans la Lorraine du fer, le bassin houiller ou dans l'agriculture¹². Cette arrivée massive d'éléments allogènes présente des risques majeurs pour l'intégrité de la Communauté raciale populaire et la sécurité du Reich : contacts avec la population, sabotages, manque d'ardeur au travail, etc.

¹⁰ En 1970, une plaque à la Sablière, lieu d'exécution au KL Natzweiler, rappelle le souvenir des personnes exécutées au camp. Elle porte l'inscription : « À la mémoire des résistants de toute nationalité et des 17 jeunes patriotes de Ballersdorf et environs (Haut-Rhin) exécutés par les nazis entre 1941 et 1944 ».

¹¹ Les directives formelles de Himmler sur le traitement des Polonais du 8 mars 1940 instaurent une série de règles sur « les devoirs des travailleurs civils, hommes et femmes, de nationalité polonaise au cours de leur séjour en Allemagne. » : couvre-feu dans leur lieu de travail et cantonnement, P cousu sur le vêtement, exclusion des transports publics, interdiction de tout contact social avec la population allemande, etc.

¹² Au 1^{er} octobre 1943, la Moselle compte 66 132 étrangers (hors *Reichsdeutsche*) soit 13 % de la population totale. À cette date, la population en Moselle s'élève à 506 850 habitants. AD 57 : I W 297 : *Lothringen in Zahlen vom 1.10.1943*.

Dans l'Altreich, la Gestapo et la Kripo disposent des camps de rééducation par le travail, les *Arbeitserziehungslager* (AEL). Ces structures permettent l'internement pendant 56 jours d'un travailleur fautif à fin de rééducation avant son retour sur son lieu de travail. Fautes de tels établissements en Moselle annexée, la police allemande utilise le camp de Schirmeck. Prévu à l'origine pour la rééducation politique des Alsaciens récalcitrants au processus de germanisation, sa mission est étendue aux travailleurs étrangers qui, après un séjour de trois ou six mois, sont renvoyés sur leur lieu de travail. Tout au long de l'année 1942, de petits transports d'une trentaine de détenus quittent ainsi la gare de Metz à destination du KL Schirmeck (Neveu, 2008 : 61-76). À partir du mois d'octobre 1942, on constate une première inflexion. Les listes de transports des prisons de Metz et Sarreguemines font apparaître de petits groupes de détenus à destination du KL Natzweiler. Tous les prisonniers sont des Russes ou des Ukrainiens, coupables de rupture de contrat de travail. Une distinction s'opère ainsi entre les travailleurs français, belges, italiens et même polonais, destinés au camp de Schirmeck et donc à être réinsérés dans la machine économique du Reich, et la main-d'œuvre de l'URSS, racialement inutile, directement envoyée en camp de concentration (Gellately, 2003 : 234-235)¹³.

Le 17 décembre 1942, Himmler décrète l'envoi de 35 000 détenus aptes au travail en camps de concentration, visant plus particulièrement les détenus de droits communs et les personnes coupables de rupture de contrat de travail¹⁴. En Moselle, dès janvier 1943, les premiers transports, d'une cinquantaine de détenus en moyenne, majoritairement français, polonais et soviétiques, quittent la prison de police de Metz vers le KL Natzweiler alors que les départs vers Schirmeck sont interrompus. Avec la suspension du décret en juin 1943, Schirmeck joue à nouveau son rôle, à l'exception des travailleurs soviétiques, systématiquement internés au KL Natzweiler. Le cas particulier de l'application de ce décret illustre parfaitement la plurifonctionnalité du camp de concentration en fonction de la chronologie ou de décisions prises de Berlin. Si le décret est une mesure qui s'applique à l'ensemble du Reich, l'application relève des services régionaux de la Gestapo et de la Kripo qui donnent les ordres d'internement en KL. En vertu du texte du décret, l'internement doit s'effectuer dans le camp géographiquement le plus proche, ici Natzweiler. Ainsi le camp se retrouve-t-il ainsi l'acteur d'un processus répressif à l'échelle du Reich, à vocation économique, appliquée régionalement par les services de police, et en connexion avec les centres de détention locaux.

¹³ Cette distinction semble traduire la conclusion des accords Thierack-Himmler du 18 septembre 1942. Ces accords prévoient que « tous les détenus juifs, tziganes, russes, ukrainiens et polonais condamnés à plus de 3 ans, ou tchèques et allemands à plus de 8 ans » seront livrés aux services de Himmler de même que le groupe des « éléments asociaux ». Répercutés aux différents services de la Gestapo le 5 novembre 1942, ces accords balayent la protection judiciaire des *Ostarbeiter* et livrent ceux-ci directement à la justice policière hors de tout contrôle juridique.

¹⁴ Procès des grands criminels de guerre devant le tribunal militaire international de Nuremberg, Tome XV – Débats 29/05/46 au 10/06/46, Nuremberg (1948 : 47-49).

Une fonction régionale ciblée

L'application du décret de décembre 1942 a permis d'intégrer le KL Natzweiler au système carcéral régional. Les services de la Gestapo et de la Kripo ont parfaitement compris les facilités organisationnelles et répressives que le camp permet : proximité géographique qui diminue les délais de transports – en moyenne 1 mois vers Ravensbrück ou Dachau –, facilité du contrôle des détenus notamment en cas de libération, possibilité d'interroger sur place des prisonniers. Le KL Natzweiler s'intègre d'autant plus aux politiques répressives locales qu'un réseau de lieu de détention entre les mains de la Gestapo, hors de l'intervention de la justice, s'implante en Moselle annexée à partir du mois de juin 1943 : la Neue Bremm, Woippy, le fort de Queuleu (Neveu, 2008 : 183-191). En résumé, la Gestapo et la Kripo peuvent procéder à des internements concentrationnaires, sans aucun contrôle, et en conservant un droit de regard sur les détenus même à l'intérieur du camp en raison de la proximité géographique.

Cependant, cet outil de l'internement concentrationnaire est réservé à des circonstances particulières, en réponse à des nécessités répressives. Ainsi, entre novembre et décembre 1943, plusieurs transports de jeunes Mosellans réfractaires à l'incorporation dans la *Wehrmacht* arrivent au KL Natzweiler. L'introduction le 19 août 1942 du service militaire obligatoire provoque rapidement un mouvement de fuite de jeunes Mosellans vers la France. Impuissant à freiner cette hémorragie, le *Gauleiter*, en accord avec Himmler, décide de prendre des mesures draconiennes¹⁵. Toutes les procédures judiciaires en cours contre des réfractaires et des personnes ayant soutenu l'insoumission sont suspendues, puis les prisonniers sont remis à la Gestapo de Metz qui procède à leur transfert au KL Natzweiler, afin de dissuader les jeunes Mosellans de persister dans leur refus du service militaire (Wolfanger, 1978 : 161-162)¹⁶.

La deuxième vague de transferts massifs s'échelonne du 15 février 1944 au 17 août 1944. Six transports, de 100 à 300 détenus, quittent le fort de Queuleu en direction du KL Natzweiler. Tous les prisonniers sont des victimes de la vaste opération déclenchée par la Gestapo de Metz pour anéantir la résistance communiste, provoquant l'arrestation d'environ huit cents personnes entre août 1943 et août 1944 (Burger, 1973). Ces départs – les plus importants numériquement de toute l'annexion – sont spécifiques à la résistance communiste. Les autres groupes de

¹⁵ C'est ainsi que J. Bürckel ordonne l'exécution de quatre réfractaires à l'incorporation dans la *Wehrmacht* détenus dans des camps de concentration. Le 3 décembre 1943, E. Teichmann, R. Schaff, G. Charpentier et J. Jager sont abattus d'une balle dans la nuque. La presse nazie se fait l'écho de cette décision sous le titre « L'insoumission à l'armée est expiée par la mort » (*nsz Westmark*, 06/12/43).

¹⁶ Dans un premier temps, Himmler laisse le soin au chef de la Sipo en Lorraine, le *bdS* Anton Dunc-kern, de transférer les insoumis au service militaire vers le camp de Nordhausen. Puis, dans une lettre de Bürckel à la Chancellerie du parti du 10 juin 1943, il est question du camp de Buchenwald, la décision étant suspendue à l'avis du Führer. Il semble donc que le choix se soit finalement porté sur le camp de Natzweiler, géographiquement le plus proche.

résistance démantelés à la même période sont traduits devant la justice, comme le groupe « Parti de Gaule » dont les membres sont transférés à la prison de Bayreuth pour être jugés par le tribunal du peuple. Natzweiler joue alors un rôle policier dans le cadre de la lutte contre l'ennemi communiste d'autant plus que des policiers de la Gestapo de Metz séjournent plusieurs semaines au camp pour y poursuivre les interrogatoires en raison de l'afflux des arrestations en Moselle. Si les internements concentrationnaires à Natzweiler augmentent fortement en 1943-1944, c'est en réponse à des opérations policières spécifiques exécutées par les services régionaux de la police. Mais si l'économique supplante le policier pendant cette période à Natzweiler, avec la multiplication, surtout en 1944, des *Kommandos* liés au camp-souche, la fonction policière du camp demeure.

Conclusion

Les KL sont l'exemple même d'un processus de déterritorialisation. Dépourvus de territoires propres, de sphère géographique sur laquelle ils interagissent avec d'autres acteurs, ils appartiennent à un système – le système concentrationnaire – qui a sa propre normalité. Le « monde concentrationnaire » constitue une réalité à part, incarnation de la barbarie nazie. Dachau, Buchenwald, Ravensbrück ou Auschwitz ont un fort pouvoir évocateur sans pour autant que la majorité du public soit capable de les situer géographiquement et de leur associer un territoire. Dans le cas de Natzweiler, le camp de concentration implanté en Alsace annexée s'efface au profit du Centre européen du Résistant déporté. Le site devient le symbole de la Résistance et de la répression de celle-ci à l'échelle européenne. Si cet aspect a sa justification propre, il n'en reste pas moins que Natzweiler a été implanté dans un espace géographique, un territoire géopolitique particulier, celui de l'annexion, et que ce contexte a eu des interactions avec le monde clos qu'est le système concentrationnaire. Fonction originelle, le caractère politico-pénal disparaît trop souvent derrière l'analyse de la dimension économique qui prendrait le pas sur le policier à partir de 1942. Si la fonction policière régionale du camp est minoritaire, elle est néanmoins un élément essentiel pour comprendre la multifonctionnalité du camp de concentration à la fois camp intégré dans un système organisé autour de l'exploitation d'une main-d'œuvre servile, mais également outil répressif à disposition des services policiers locaux.

Références

- Gellately R., 2003, *Hitler, les Allemands et leur Führer*, Paris, Flammarion.
- Kettenacker L., 1978, « La politique de nazification en Alsace », *Saisons d'Alsace*, 65 et 68, pp. 3-146 et pp. 5-153.
- La Martinère J., 1997, *La procédure Nuit et Brouillard. Nomenclature des déportés NN. Matériaux pour l'histoire des prisons et des camps, des tribunaux. Tome III : Natzweiler Struthof – Nord Pas-de-Calais*, chez l'auteur.
- Leroy R., Linet R., Nevers M., 1991, *1943-1945. La Résistance en Enfer*, Paris, Messidor.
- Neveu C., 2008, « Das Sicherungslager Schirmeck-Vorbruck. Ein Lager im Zentrum der Germanisierungspolitik », pp. 61-76, in : Doerry J., Klei A., Thalhoffer E., Wilke K., dirs, *NS-Zwangslager in Westdeutschland, Frankreich und den Niederlanden, Geschichte und Erinnerung*, Paderborn, Ferdinand Schöningh.
- 2008, « Le système carcéral en Moselle annexée, (1940-1944) », pp. 183-194, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Ottosen K., 1994, *Nuit et Brouillard. Histoire des prisonniers du camp de Natzweiler-Struthof*, Bruxelles, Éd. Le Cri.
- Wolfanger D., 1982, *Nazification de la Lorraine mosellane*, Sarreguemines, Pierron.

> MOBILITÉS RÉPRESSIVES ET MÉMORIELLES

THOMAS FONTAINE

Centre d'histoire sociale du XX^e siècle

CNRS-Paris 1 Panthéon-Sorbonne

thfontaine@yahoo.fr

LE CONVOI, UN LIEU DE MÉMOIRE DE L'EXPÉRIENCE CONCENTRATIONNAIRE

Résumé. — Le convoi de déportation est un lieu de mémoire, non pas de la déportation mais de l'expérience concentrationnaire. En effet, il marque le premier chapitre du récit des camps, débutant dès que le déporté monte dans le wagon à bestiaux. Cet article cherche à cerner la formation de ce lieu de mémoire – homogène autour du récit des grands transports, laissant de côté les autres – et sa transmission. Il montre que le « lieu de mémoire » ne laisse guère de place au récit historique, les historiens ayant même repris ses principaux éléments et ses principaux oublis. La portée historiographique de ce « lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire » est déterminante, renforçant une sorte « d'histoire à rebours », dont les problématiques font d'abord référence au système concentrationnaire, sans intégrer les systèmes répressifs qui sont pourtant des acteurs essentiels des déportations.

Mots clés. — Lieu de mémoire, convoi, déportation, *Nacht und Nebel*, transport, témoignage, expérience concentrationnaire.

« Michel Strogoff, ça nous impressionnait lorsque nous étions gosses.
Le départ pour l'exil. En a-t-on fait de la littérature autour de ça ?...
c'est bien plus simple qu'on ne le pense »

Agnès Humbert¹ (1946 : 208)

« Ils étaient vingt et cent
Ils étaient des milliers
Nus et maigres tremblants
Dans ces wagons plombés
Qui déchiraient la nuit
De leurs ongles battants
Ils étaient des milliers
Ils étaient vingt et cent »

Nuit et Brouillard (Jean Ferrat)

« Entre deux mondes » : c'est l'expression utilisée par David Rousset (1947, 2005 : 22-47) pour entamer sa réflexion sur le convoi de déportation qui le conduit de Compiègne à Buchenwald. Elle traduit la césure dans le parcours des déportés de France entre deux univers, celui de l'internement et celui des camps nazis. Cette césure est un fait au regard des fonctions totalement différentes de ces lieux, de l'intensité des souffrances vécues et du bilan des victimes. Cette réalité a été précocement et largement diffusée, le convoi s'inscrivant pleinement et fortement dans les représentations de la déportation. Les images des trains, des wagons, des rails sont aujourd'hui souvent diffusées et utilisées par les cinéastes² ou les muséographes. Les imaginaires se nourrissent de descriptions et de titres d'ouvrages significatifs : le « train fantôme », le « train de la mort », cette dernière expression rappelant bien sûr celle des « camps de la mort »³. On soulignera la répétition du thème du départ des convois dans et vers « la Nuit et le Brouillard ». On rappellera également que ces représentations des départs se mêlent à celles des transports d'évacuation des camps rapidement organisés en 1945 devant l'arrivée des Alliés, à l'origine de nombreux massacres. L'impact des photographies prises à la Libération de ces milliers de cadavres décharnés, abandonnés dans des wagons à bestiaux, a été immense.

Ce que cette contribution cherche à mettre en évidence, c'est d'abord la manière dont la transmission de la réalité du « voyage » en déportation depuis la France s'est effectuée, et ensuite ses conséquences, notamment sur la manière dont a été écrite cette histoire. En l'occurrence, il s'agira d'observer la constitution d'un

¹ Résistante du réseau du Musée de l'Homme, A. Humbert est déportée le 16 mars 1942 de Paris vers la prison d'Anrath.

² On pense notamment au film de Costa-Gavras, *Amen* (2002), avec cette représentation répétée des trains partant vers les centres de mise à mort et revenant à vide.

³ Voir le titre du livre du journaliste Ch. Bernadac (1970), qui reprend en fait ceux d'ouvrages précédents de déportés de ce convoi du 2 juillet 1944 vers Dachau (Dumur, 1948 ; Guérin, 1949 ; Lambert, 1950). Plus récemment, à propos du procès intenté contre la SNCF, le journaliste J. Durand titre : « La SNCF rattrapée par les trains de la mort » (*Libération*, 29/08/06).

véritable lieu de mémoire, homogène autour du récit des grands transports ; celui non pas de la déportation mais d'une expérience concentrationnaire qui débute une fois le déporté monté dans le wagon qui le conduit dans un camp de concentration. En effet, très vite et partagée par beaucoup, se forge l'idée que le camp commence avec le train. Autant que l'arrivée proprement dite dans le système concentrationnaire, souvent davantage, le départ « en transport » marque la césure essentielle entre un avant et un après, indélébile. Comme la découverte des camps en 1945, le transport vers l'Allemagne est un « lieu de mémoire », selon la définition établie par Pierre Nora (*in* : Barcellini, Wiewiorka, 1995 : 8) lorsqu'il évoque « une unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté ».

C'est notamment le sentiment que laisse le célèbre récit de Jorge Semprun, *Le Grand Voyage* (1963), qui aborde avec ces quelques jours passés dans un wagon de déportation d'autres aspects de la vie de l'auteur, précédant ce moment et lui succédant. Plus généralement, les récits des déportés laissent une grande place au transport, débutent souvent même par lui, pour mieux souligner la rupture qu'il représente⁴. La déportation, la montée dans le wagon, c'est donc déjà l'arrivée, le camp : l'idée est d'autant plus ancrée qu'elle est reproduite par les historiens. Pour le dixième anniversaire de la Libération des camps, dans leur recueil commenté de témoignages, *Tragédie de la Déportation*, Olga Wormser et Henri Michel (1954 : 13) confirment l'idée, à travers la métaphore des Stations du chemin de croix du Christ, en faisant du convoi la « première » sur la route... « de l'enfer », un « passage brutal de la vie d'hommes-prisonniers à la vie d'hommes-matricules ». Plus récemment, dans la synthèse *La France des années noires*, il est tout aussi significatif de trouver la description du convoi dans le paragraphe sur « l'expérience concentrationnaire » avec comme phrase initiale : « La mise en condition du futur concentrationnaire commence dès le départ » (Postel-Vinay, Prévotat, 1990 : 499).

Les témoignages des rares survivants de la « solution finale » sont évidemment peu nombreux. Ce sont les récits des anciens déportés résistants et politiques, arrêtés par mesure de répression, qui nous ont fait connaître les souffrances endurées durant le « voyage ». L'analyse de cette source essentielle s'imposait donc. Ces textes sont inévitablement pluriels, mais en ressort un récit majoritaire, autour duquel s'est construit le « lieu de mémoire ». Quelle typologie de ces récits peut-on établir ? Que deviennent les autres récits restés en dehors de ce « lieu de mémoire » ? Quel rôle les historiens jouent-ils dans cette évolution ? Comment la formation de ce « lieu de mémoire » a-t-elle influé sur notre connaissance du sujet complexe des départs en déportation depuis la France ?

⁴ Par exemple, P. le Goupil (1962, 1983), où le récit se structure en trois temps : le convoi – en plusieurs chapitres –, le court passage à Auschwitz, la fin de la déportation à Langenstein et la « marche de la mort ».

Une réalité saisissante

On l'a dit, le convoi marque souvent la césure essentielle dans les récits des déportés. La description des conditions du voyage est là pour le démontrer. Avec ces « Scènes d'entre deux mondes », c'est sans doute David Rousset qui a évoqué ce voyage de la manière la plus saisissante⁵. Il y a d'abord la montée : « Cohue tourbillonnante vers les angles, s'écrasant le long des parois pour avoir un appui au dos, près des étroites ouvertures aux volets mobiles pour un peu d'air » ; « le glissement enroué des portes. Stupide stupéfaction, celle du rat surpris dans la boîte ». Aussitôt, le sentiment qu'il faut s'organiser, à la recherche de « la position » et « ce refus de l'impossible », cette « croyance féroce, qui enveloppera de haine le voisin ». On cherche des organisateurs auprès de certains, habitués à décider, un militaire, un médecin, un avocat... « Il y a les fidèles, les croyants, et puis les conciliants, et puis les hostiles. Beaucoup de piétinements et de colère ». Mais les combinaisons sont « illusoires » : « Les égoïsmes ne peuvent rien construire dans un wagon avec cent hommes, à moins de tuer ». Reste alors l'évasion, cette « bourrasque de vent libre dans cette boîte ». Mais elle génère aussitôt des désaccords sur les risques encourus, et des disputes :

« La peur travaille et se masque en hargne. Les insultes blessent, avivent les plaies. C'est que tous savent. Ils possèdent une science nouvelle des défaites de l'homme. Avant, au-delà de cette marge d'épouvante où la plupart ont vécu, les illusions demeuraient naturellement vivaces. Aujourd'hui ils ont perdu ces naïvetés. Rue des Saussaies, avenue Foch, par toute la France, dans ces pièces simples où les volets se ferment brusquement, ils ont appris les peurs, les reculs, les angoisses, la tentation des défaillances. Plusieurs traînent d'irréremédiables remords. Ils ont connu tous les éveils des lâchetés. Les humiliations. Leur regard est devenu singulièrement perspicace. C'est presque un jeu d'imaginer comment le visage de tel homme a dû se décomposer à la Gestapo. Les allusions se font meurtrières ».

Très vite, dans cette promiscuité source de conflits, la chaleur devient terrible et la soif se fait terriblement ressentir : « Elle exalte les têtes. Elle réveille dans les corps harassés toutes les hargnes ». Elle provoque souvent de véritables délirés. Tout est alors « ligué : fatigue, faim, soif », pour des « corps noués à l'aventure ». « Les hommes se laissent aller, affalés les uns sur les autres, hébétés de fatigue, ahuris de l'aventure qui les dépasse ». Cette réalité se retrouve dans la plupart des récits, comme celui de Pierre Chaplet (1947), lui aussi déporté à Buchenwald en janvier 1944. Ainsi écrit-il à propos de son voyage :

« L'éclairage extérieur [d'une gare] permettait de discerner, avec une relative netteté, le tableau de notre lassitude et de notre désordre. C'était un monceau d'individus sans force, débraillés, yeux gonflés, chemises ouvertes, écroulés les uns sur les autres, dans les postures les plus invraisemblables. Les nez s'aplatissaient sur les godasses. Les ventres servaient d'oreillers. Les mains reposaient sur la bouche des voisins. Tout autour, les frusques pendaient et donnaient à l'ensemble un air de vieille roulotte capitonnée avec des guenilles. L'atmosphère était lourde. Une vapeur malsaine flottait sur tout cela. La tinette commençait à se remplir. Elle était au beau

⁵ D. Rousset est déporté en janvier 1944. Les citations qui suivent sont tirées de son chapitre (Rousset, 1947 : 22-47).

Le convoi, un lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire

milieu. Les gens enjambaient les corps pour y parvenir; se déculottaient et se soulageaient au nez de ceux qui étaient auprès » (Chaplet, 1947 : 131-132).

L'exemple du témoignage de Charles-Jean Odic (1972 : 51-57), également déporté vers Weimar en janvier 1944, mérite d'être cité, tant sa généalogie est intéressante :

« Ce voyage, j'en avais parlé en 1943, dans un rapport sur "les Persécutions juives à Paris" que j'adressais à Londres. J'écrivais, page 183 : "Les wagons à bestiaux rouleront dans une nuit que rien ne perce, dans un air empuanti qu'aucune ouverture ne renouvelle, en secouant un bloc de matière humaine que la souffrance tenaille, que la mort pénètre, qui se vide de partout, une gelée sans yeux de vivants. [...] Quoi que disent ou écrivent un jour les auteurs allemands pour nous apitoyer sur le sort des vieilles pierres de Hambourg ou de Nuremberg, l'épée nue de l'archange brillera toujours plus étincelante au-dessus des wagons à bestiaux disparus".

"Ce voyage, j'en parlais d'une façon trop littéraire, en homme qui ne l'a pas fait." [A 120 dans le wagon], "au bout d'une heure, nous étouffions." "La seconde nuit fut indescriptible. La première nuit avait été humaine, d'une humanité analogue à celle d'un noyé qui se cramponne à une planche ; la seconde fut animale, d'une bestialité qui s'abandonne ou qui résiste. Une nuit de mirages et de crimes ! Ici, une nuit de folie, plus loin une nuit de coma ! Les hommes se dissociaient, s'éparpillaient, s'anéantissaient. Le wagon ne souffrait plus d'asphyxie, il était simplement devenu fou, tragiquement fou. Fou ? Une folie de décapité qui survit. Comment se fait-il que nous ne soyons pas tous morts dans cette nuit de cauchemar ? [...] Nous nous sentions aux enfers, dans l'éternité de l'enfer. Le temps s'était arrêté au milieu de nos souffrances" ».

Ainsi, quel que soit le style littéraire, ces « scènes » successives sont-elles au cœur des récits, elles en constituent les noyaux essentiels qui, « mis bout à bout, forment des *topoi* » (Walter, 2007 : 33), selon des règles narratives communes. Elles peuvent aussi être rendues par le dessin, comme le fait Boris Taslitzky (1945)⁶, encore une fois pour les déportations de janvier 1944. Ces scènes sont quasiment la seule source pour cerner de près la réalité de ces convois inhumains, que l'on connaît toutefois mieux statistiquement grâce aux deux mémoriaux recensant les Juifs et les déportés de répression partis de France (Klarsfeld, 1978 ; FMD, 2004). Ces transports sont ceux qui déportent le plus de personnes depuis la France. Mais si ces scènes ont formé notre représentation du convoi de déportation, elles ne concernent pas tous les trains partis de France. Si l'on peut parler de lieu de mémoire, celui-ci s'est constitué à partir de ces récits des grands convois massifs. Analysons-les et réfléchissons à leur portée.

⁶ De manière significative, J. Cain (1945 : 6) précise dans son texte d'accompagnement des dessins : « Je suis arrivé à Buchenwald plusieurs mois avant Boris Taslitzky. Mais je pense – car l'imagination des ss est courte, et c'est en série qu'elle travaille – qu'avec quelques variantes son voyage et le mien ont été semblables. Il n'a pas voulu laisser aux mots seuls le pouvoir d'écrire ce prologue à la tragédie. Il l'a retenu dans ses yeux et fixé ensuite avec son pinceau. On ne peut plus oublier; si on les a vus une fois, ces fantômes : dans un coin du wagon ils se dressent désespérément dans une aspiration vers l'air; vers la lumière qui n'arrive que par une petite ouverture à peine perceptible derrière les barbelés. Une sorte de folie collective paraît les posséder; cependant que d'autres, qui sont déjà des ombres, couchés à terre, s'abandonnent ».

Le « lieu de mémoire » : les récits des grands convois massifs

La représentation principale du convoi est celle d'une déportation massive et finalement uniforme, quel que soit le profil des déportés, Juifs ou Résistants. La construction littéraire et stylistique des récits qui la fondent renforce ce constat : sans revenir sur la réalité des conditions endurées, c'est un fait qu'elle les généralise. Comme dans le cas du choc provoqué par la découverte des camps en 1945, le message apporté compte finalement plus que l'exactitude vérifiée des faits. Or, l'important est dans la rupture marquée par les conditions du voyage et dans l'événement qui fait débiter l'expérience concentrationnaire. Ces scènes, affirmées et répétées, sont donc une évidence partagée par tous : « à ceux qui douteraient de la véracité de la relation de ce voyage, j'opposerais le témoignage unanime des rescapés » écrit ainsi Marcel Conversy (1945 : 29). Une évidence qu'il n'est parfois même pas la peine de rappeler : « On a tout dit sur ces entassements de bétail humain auxquels se plaisaient les brutes hitlériennes. Il est difficile, du reste, d'en exagérer l'horreur » (Ploton, 1946 : 18).

Précisément, le convoi étant la première étape de l'expérience concentrationnaire, c'est le début de l'horreur qui commence. Pour le souligner, les auteurs manquent souvent de mots et s'appuient sur des comparaisons considérées comme significatives. Pour le wagon : Bernard Aldebert (1946 ; 1997 : 28) évoque les « résonances des cercueils », Marcel Conversy (1945 : 25) un « sous-marin en perdition », Denis Guillon (1946 : 37) un « nouveau Radeau de la Méduse », Michel Lacour-Gayet (1946 : 128) le « métro parisien un jour d'affluence », André Pédron (1946 : 37) un « four roulant où on étouffe ». Pour ses occupants, des « sardines en boîte » selon René Marnot (1945 : 20), des esclaves en route pour l'exil selon André Pédron ou des vaches conduites à l'abattoir pour Marcel Conversy, et au total une « mêlée, bouillabaisse humaine » pour des « ensevelis vivants attendant vainement du secours » selon Serge Miller (1969 : 55 et 60). Dans le même ordre d'idées, le recours à Dante est fréquent, soit que le wagon constitue un des cercles de l'Enfer décrit par cet auteur, soit qu'il dépasse cette évocation : « C'était véritablement une scène vécue de l'enfer et que Dante lui-même n'aurait jamais pu concevoir » (Tauzin, 1945 : 23). Vocabulaire et comparaisons ne suffisant pas toujours, le récit tombe parfois dans l'exagération, voire la caricature, selon un style plus guère utilisé aujourd'hui. Ainsi Raymond Levasseur (1948 : 144) décrit-il le vieillissement accéléré d'un homme, sans recherche de métaphore cette fois : « Ses traits se rident, son dos se voûte, ses cheveux blanchissent. Je n'exagère rien et ne sais par quels mots, par quelles images traduire ce que j'ai vu là, dans ce wagon, cette chose unique et affreuse que peut-être il n'est jamais donné à un homme de voir dans le cours de son existence : en quelques instants un homme jeune se transformer en un vieillard ». Roger Garnier (1948 : 44-47) et Denis Guillon (1946 : 39) vont plus loin encore en évoquant les fous qui s'égorgent et « boivent le sang » de leurs voisins d'infortune.

L'indication du nombre de morts permet aussi de souligner l'horreur : beaucoup de récits évoquent ces décès durant le voyage, sans disposer de chiffres pour étayer ce constat et éviter des erreurs. Car, en la matière, ils sont aussi nombreux à exagérer. Mais, l'important est dans la conclusion, au point que les auteurs, conscients parfois des « lacunes » de leur situation personnelle, n'hésitent pas à relater des faits non vécus. Ainsi Louis Terrenoire (1976 : 13-14), déporté dans le convoi du 18 juin 1944 vers Dachau, qui « n'a pas d'autre histoire que deux pauvres morts à l'arrivée et quelques cas de folie hyperthermique », rappelle-t-il l'histoire du transport suivant, celui du 2 juillet qui compta des centaines de morts durant le voyage, « celui qui demeure dans les annales de l'horreur sous le nom de « convoi de la mort ». Honnête, il rappelle que, pour son convoi, la pluie est venue rafraîchir « le toit de nos geôles roulantes et suffocantes ». De même, le D^r Lemièrre (1980 : 34-35), déporté en septembre 1943, décrit le convoi suivant du sien, celui où 63 déportés décèdent dans un wagon métallique et hermétique, dans des conditions atroces, en concluant ainsi sur son propre cas, bien meilleur : « Dois-je me plaindre d'un transport effectué dans de semblables conditions ? ». Une part de son récit est donc consacrée à des scènes non vécues mais véridiques, qu'il tient « d'un témoin rescapé » : les déportés « se mordent », « s'arrachent leurs orteils ou leurs doigts », « se souillent mutuellement de leur sueur, de leur salive et de leurs déjections », « comme des poissons visqueux et gluants, glissent les uns sur les autres dans un panier de marée » (*ibid.* : 34-35). Beaucoup d'autres exemples pourraient être donnés, tous évoquent ces deux convois où il y eut de nombreux morts, en septembre 1943 et en juillet 1944, finalement les seuls cas attestés⁷. Marcel Conversy (1945 : 28-29) cite les deux en même temps, soulignant que son transport de janvier 1944 « ne fut pas un des pires ». François Rendu (1947 : 20), déporté à Neuengamme en juillet 1944, s'appuie sur le convoi de Dachau, qui a précédé le sien, et conclut sur le fait que son « voyage fut plus supportable ». Mais des voyages plus supportables, mais tout aussi implacables quant à leurs objectifs, il y en eut d'autres, plus rarement mis en avant malgré les récits dont on dispose.

Des récits absents des représentations : les petits convois, sans wagon à bestiaux

Germaine Tillion (1988 : 146), souvent lue et citée, explique que son voyage vers l'Allemagne s'est déroulé « sans malfaisance étalée ». Georges Loustanau-Lacau (1946 : 18) évoque lui un transport « aussi banal que possible ». André Rossignot (1958 : 22) va encore plus loin en indiquant qu'à part « les portières garnies de grilles et la présence des ss dans le train, rien ne nous aurait rappelé notre condition de détenus ». En effet, les conditions de ces voyages vers le Reich

⁷ Se référer aux chiffres publiés, transport par transport, dans *Le Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression* (FMD, 2004).

sont bien différentes de celles des grands convois jusque-là évoqués. Certains détenus, ceux partant purger dans une prison du Reich une condamnation devant un tribunal militaire et ceux classés NN (*Nacht und Nebel*), dirigés vers des camps spéciaux ou des camps de concentration, ont été déportés dans des petits convois, généralement d'une cinquantaine de personnes, formés de wagons de troisième classe ou de wagons cellulaires. Parfois enchaînés, mais pas toujours, dans des compartiments de huit ou douze, ils étaient gardés par des soldats allemands à chaque bout du wagon. Disposant généralement d'un colis au départ, ils ne souffrent ni de la faim, ni de l'entassement. Robert Fawtier se rappelle qu'ils pouvaient « fumer et bavarder »⁸. Suzanne Busson (1946 : 56) se souvient des rires et des « histoires très gaies lancées et répétées » alors qu'elles font route vers l'Allemagne. En gare de Bruxelles, elle observe les nouveautés de la mode féminine, elle qui est enfermée depuis quelques temps déjà. Gisèle Guillemot (2001 : 63-64) discute politique avec des détenus étrangers, notamment tchèques. Edmond Michelet (1955 : 51) n'oubliera pas les propos étincelants de son ami Renouvin, qui se mit « à [leur] raconter en détail son expérience mystique des sept mois de cellule qu'il venait de vivre et le réconfort moral qu'il avait puisé dans la récitation quotidienne du Rosaire ». L'exemple est sans doute extrême, mais le sentiment écrit à chaud par Marcel Lacotte, très jeune déporté en août 1940 vers une prison du Reich, à la suite d'une condamnation par un tribunal militaire, est pourtant significatif : écrivant à ses parents agriculteurs dès son arrivée en Allemagne, lui qui n'avait jusque-là sans doute jamais quitté son village natal de la Manche, sa lettre indique qu'il a surtout été frappé durant le voyage par la beauté du paysage et la qualité des terres et des techniques agricoles aperçues :

« Il y a rudement loin pour venir de Muneville la Bingard où je suis. Le train a mis deux nuits et deux jours pour faire le trajet. [...] Beaucoup de ponts ont été coupés. Il fallait examiner la ligne avant d'avancer. Pendant ce temps je regardais par la portière. J'ai vu les plaines immenses à blé. Les grandes plaines de Caen, de la Beauce, de la Brie. [...] Ils fauchent tout à la moissonneuse. Dans certaines régions à blé, c'est du sable, exactement comme à St-Germain, aussi blanc malgré les cultures. [...] Mardi, toute la journée, nous sommes passés à travers les vignobles, c'est très joli »⁹.

Comme le propos de Germaine Tillion l'indiquait, même l'encadrement des Allemands est généralement sans violence dans ce type de convoi : « Je dois à la vérité de dire que tout se passa avec une certaine correction » note André Chauvenet (s.d. : 22-23), à propos de son convoi et de son arrivée à la gare de Reinsfeld, pour aller au camp d'Hinzert¹⁰.

⁸ R. Fawtier, Témoignage de 1951 au Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, Archives nationales, AJ 72/329.

⁹ Lettre de M. Lacotte à ses parents, le 15 août 1940, de la prison de Bonn, AN, AJ 40/1566.

¹⁰ Mais ce n'est pas toujours le cas : dans un autre convoi de NN, P. Tillard (1945 : 11) raconte comment un détenu juif, Rosinoer, est humilié et atrocement battu. Également témoignage à l'auteur de S. Choumoff, déporté dans le même transport.

Le convoi, un lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire

Inutile de citer d'autres exemples, nombreux. Soulignons plutôt que ces convois sont absents de nos représentations. Ils sont pourtant au cœur des politiques de déportation au départ de France. Toutefois, avant de comprendre comment cette représentation dominante s'est constituée autour des conditions endurées dans les wagons à bestiaux des transports massifs, revenons sur les récits qui les relatent, pour pointer des nuances importantes dans ce tableau finalement pas si uniforme que cela.

Les grands convois : variations selon des situations différentes

La nuance la plus importante provient sans doute de la chronologie qui montre que les récits varient selon la date de départ en déportation de leurs auteurs. Ainsi les témoignages des premiers convois partis de Compiègne durant le premier semestre de 1943 n'insistent-ils finalement que peu sur les conditions du trajet. Marcel Leboucher (1950), déporté à Sachsenhausen en janvier 1943, est plus que bref. Maurice Poyard (1991 : 41), parti vers le même camp quatre mois plus tard, dans le cinquième convoi massif depuis le début de l'année, raconte que « personne n'est bien nerveux » et que la pluie assure un faible mais important ravitaillement en eau. Dans le convoi suivant, Paul Pradaud note même : « C'est étonnant la facilité avec laquelle on s'endort, dans ce genre de transport »¹¹. Des raisons expliquent ces meilleures conditions par rapport à celles généralement décrites pour ce type de convoi : l'entassement est moindre dans ces transports composé de 1 000 personnes, répartis généralement à cinquante par wagon, et non pas à cent comme dans les convois de 2 000 déportés de 1944. Du moins au départ, car dans le transport de Paul Pradaud, dirigé vers Buchenwald, Homère Fonteneau (1978) et les camarades de son wagon, en représailles de tentatives d'évasions, sont entassés dans un autre wagon déjà occupé, où ils se retrouvent alors à plus de cent dans des circonstances cette fois très difficiles.

Le contexte du départ de ces convois massifs importe aussi beaucoup, notamment à la fin de l'Occupation, lorsque les autorités allemandes n'arrivent plus à organiser les convois comme précédemment. Le témoignage de Max Drouin (1992), déporté dans un wagon de voyageurs directement depuis Lyon à Dachau, éclaire les modifications appréciables que cela peut parfois engendrer pour les détenus. Pouvant admirer le paysage, il note qu'ils se laissent « prendre à l'envoûtement » :

« Nous suivons maintenant une grande courbe. On peut voir, à l'avant, la locomotive cracher gaiement sa couture de flocons blancs, sous un ciel nacré, éblouissant. Il y a dans ce spectacle quelque chose d'altier. Comme une affiche d'incitation au voyage. Par exemple : "Visitez

¹¹ P. Pradaud, témoignage non édité, déposé dans le fonds d'A. Sellier, Centre d'histoire et de mémoire de la Coupole, Saint-Omer.

l'Allemagne", "Visitez la Bavière". Notre jeunesse se laisse séduire au point que certains fredonnent des refrains agréables » (Drouin, 1992 : 28-29).

Mais, bientôt, avec la rumeur du camp de Dachau, « l'affiche "Visitez la Bavière" s'altère d'inquiétantes couleurs » (Drouin, 1992 : 30). Si Madeleine Aylmer-Roubenne (1997 : 39) note aussi qu'une fois franchi les portes du camp de Sarrebruck Neue Bremm, « le tourisme était terminé », elle évoquait jusque-là un wagon « tout à fait confortable » où, avec ses camarades, elles pouvaient « même aller dans le couloir – le dernier goût de la liberté ! » : « Tout juste si nous ne disposions pas d'un wagon restaurant. Nous affichions une belle tranquillité » (Aylmer-Roubenne, 1997 : 37)¹².

Certains déportés peuvent aussi bénéficier durant le voyage d'une situation individuelle particulière. Ainsi, ceux qui sont reconnus comme malades, qui effectuent le trajet dans le wagon sanitaire du convoi. Par exemple c'est le cas d'Étienne Lafond-Masurel (1945 : 15) qui simule un malaise et s'y fait envoyer : « Le reste du voyage sera pour moi exceptionnel : quarante dans un wagon garni de paille, les portes entr'ouvertes ! ».

Les conditions semblent aussi nettement varier pour les femmes qui sont toujours déportées dans des wagons séparés de ceux des hommes. D'abord, parce qu'elles partent moins nombreuses : les convois de wagons à bestiaux sont formés au total de 200 détenues en 1943, 500 en 1944, à l'exception du convoi du 31 janvier 1944, celui de Geneviève de Gaulle, qui comprend près de 1 000 déportées. À partir de mai 1944, leurs transports sont même composés de wagons de voyageurs, avec des groupes formés au camp de Romainville, et le transport ne dépasse pas alors cent détenues. Micheline Maurel (1957), déportée en août 1943 dans un convoi de près de 150 détenues, formé de wagons de voyageurs, ne donne dans son récit que des précisions techniques sur le trajet. Quant à Catherine Roux (1969 et 1977 : 48), qui part en avril 1944 dans un transport plus important, en wagon à bestiaux, elle ne décrit le voyage que sous un angle positif : « Il y a, dans ce wagon, une belle force joyeuse. Nous chantons. À chaque gare, même hostile, même aveugle et sourde, nous sortons nos trois pochettes bleue, blanche et rouge ». Certes, les conditions ne sont pas toujours les mêmes : pour le convoi du 24 janvier 1943, Charlotte Delbo (1965) rappelle par exemple que le froid, et pas la chaleur, rend le trajet difficile. Mais on est loin de beaucoup de récits d'hommes et de la furie qui finit généralement par envahir le wagon ; ou plutôt, on est proche des témoignages relatant les premiers départs massifs du début de l'année 1943.

« Nous nous sommes installées comme pour un long voyage, les amies côte à côte. J'étais avec Yvonne Blech, Yvonne Picard, Viva, M^{me} Van der Lee qui posait soigneusement son chapeau noir sur sa valise, déplaçait sa couverture, roulait autour de ses jambes son manteau de loutre démodé. Il faisait froid » (Delbo, 1965 : 9-11).

¹² M. Aylmer-Roubenne est déportée dans un des derniers convois formés de wagons de voyageurs au départ de Paris, comportant plus de cent détenues.

Autre différence non moins importante, celle apportée par la zone de laquelle on part. Car le constat est saisissant, si l'on veut bien le rappeler et en tenir compte dans l'analyse des déportations au départ de France. Aucun convoi massif n'est formé depuis les trois départements annexés de fait au Reich : le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle. Deux seulement le sont au départ du Nord-Pas-de-Calais dépendant du Commandement militaire installé à Bruxelles, à chaque fois dans des conditions particulières : la grève des mineurs, pour le premier à l'été 1941 ; l'évacuation de Lille le 1^{er} septembre 1944 pour le « train de Loos ». Sinon, les déportés de ces deux départements – au total près de 70 % – le sont par camions ou en train de voyageurs, dans des conditions plus favorables, similaires à celles déjà décrites pour les « petits » convois partis du reste de la France occupée¹³.

Ces différences essentielles dans les modes de déportation tiennent avant tout aux politiques suivies et à leur poids dans le dispositif répressif mis en place par chacune des autorités en place. Ce sont ces processus pluriels qui sont à l'origine des différentes conditions endurées par les déportés et qui conduisent à les placer dans un grand ou un petit convoi. Ce sont eux qui expliquent la diversité rencontrée dans les récits. Dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, le poids de la Justice militaire a pour conséquence que la plupart des départs s'effectuent longtemps vers des prisons et non vers des camps, dans le cadre de petits convois réguliers. On avancera que le rôle de la Gestapo y est moindre : toutefois, en Alsace-Moselle, où la Gestapo est au contraire au pouvoir, dans le cadre d'une administration civile du Reich, les grands convois ne sont pas non plus utilisés. Dans le reste de la France occupée, celle administré par le MBF, différentes procédures répressives sont utilisées, générant des convois très différents les uns des autres même si les convois massifs déportent le plus de personnes au total.

Reste enfin à s'interroger sur la pratique des autorités allemandes dans le cas de la « solution finale », quand sont organisés au départ de France des convois massifs réguliers vers Auschwitz. Les récits des survivants sont évidemment peu nombreux, mais il ne nous semble pas qu'ils décrivent le convoi de manière très différente de ceux des Résistants et des Politiques qui ont écrit¹⁴. Les archives présentées par Serge Klarsfeld (1993) pour chacun de ces transports montrent au contraire des similitudes dans leur mode d'organisation. Toutefois, rappelons que ce sont les compositions qui diffèrent considérablement sur l'ensemble de la période. Surtout, la présence plus nombreuse de femmes, de vieillards, d'enfants pose différemment la question des conditions : il n'est par exemple évidemment pas question d'évasion pour les familles avec des nourrissons. Dans *Si c'est un homme*, Primo Levi (1958 : 14) décrit cette autre réalité des départs, en famille, lorsque la veille, la rumeur de la destination et l'inquiétude ne sont pas les mêmes :

¹³ Se reporter au *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression* (FMD, 2004), et surtout aux travaux d'Y. Le Maner (2003) et de L.Thiery (2006, 2007).

¹⁴ Lire notamment celui de G.Wellers (1946) ou celui de N. Heftler (1992, mais rédigé en 1946).

« Chacun prit congé de la vie à sa façon. Certains prièrent, d'autres burent outre mesure, d'autres encore s'abandonnèrent à l'ivresse d'un ultime, inexprimable moment de passion. Mais les mères, elles, mirent tous leurs soins à préparer la nourriture pour le voyage ; elles lavèrent les petits, firent les bagages, et à l'aube les barbelés étaient couverts de linge d'enfant qui séchait au vent ; et elles n'oublièrent ni les langes, ni les jouets, ni les coussins, ni les mille petites choses qu'elles connaissent si bien et dont les enfants ont toujours besoin. N'en feriez-vous pas autant vous aussi ? Si on devait vous tuer demain avec votre enfant, refuseriez-vous de lui donner à manger aujourd'hui ? ».

Son récit du « voyage » offre un autre exemple de cette particularité des convois de la « solution finale », lorsqu'il évoque le bain que des parents réussissent à donner dans le wagon à leur petite fille de trois ans, grâce à « une bassine de zinc, avec de l'eau tiède » apportée par un Allemand du train (Levi, 1958 : 19). Mais, pour le reste, le témoignage ne varie guère, Primo Levi étant déporté dans un wagon à bestiaux contenant 45 personnes : on y retrouve la description des arrêts fréquents, de la soif et du froid, des disputes et des élans de fraternité, etc. Seule varie la description de l'arrivée à Auschwitz, avec la sélection des « valides » et des personnes destinées à la mort immédiate.

Un récit du « lieu de mémoire » porté par tous, encore aujourd'hui

Ainsi, si la majorité des déportés partis de France voyage dans des conditions très difficiles, dans des convois massifs formés de wagons à bestiaux, la pluralité des départs et des conditions du trajet sont-elles aussi une réalité. Le « lieu de mémoire » n'en tient pas compte, ne conservant que le cadre et les scènes de ce cas majoritaire. Pour le montrer, regardons comment les récits que nous venons d'étudier ont été repris, choisis en priorité pour illustrer les départs, sans être finalement analysés par les historiens comme nous allons le voir.

Les recueils collectifs de témoignages, réalisés par des associations d'anciens déportés, seront notre première source. Riche, le premier en date, *Témoignages strasbourgeois*, publié en 1947 par des professeurs et étudiants déportés de l'université alsacienne qui avait été déplacée à Clermont-Ferrand, apparaît très significatif. Il contient un seul récit de voyage, celui de Francis Rohmer, intitulé « Le convoi de la mort », pour le transport parti le 2 juillet 1944 vers Dachau. Il épouse la structure décrite des récits et des scènes des « grands » convois :

« Tout le wagon n'est plus qu'un cabanon rempli de fous qui s'étranglent, essayent de se pendre, se frappent à coups de bouteille, s'ouvrent les veines, puis tombent épuisés, moribonds, sur ceux qui somnolent, les étouffent de leur corps » (*Témoignages strasbourgeois*, 1947 : 63). [Et encore] « Nous décidons d'accumuler tous les morts dans une moitié du wagon. Le travail est infernal. En tombant, les cadavres se sont enchevêtrés, et en les tirant, des lambeaux de chair se décollent » (*ibid.* : 65).

Ainsi est-ce le convoi le plus meurtrier de toutes les déportations depuis la France qui a été choisi : ce qui, en soit, apparaît logique ; sauf à constater qu'en

Le convoi, un lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire

ne retenant *que* celui-ci, les auteurs identifient inévitablement *tous* les transports à cet exemple pourtant singulier. Francis Rohmer conclut son témoignage en proposant un bilan exagéré des morts, très souvent repris ensuite : « Nous étions 2 521 au départ de Compiègne, 984 sont morts en cours de route, 181 seulement sont rentrés de captivité » (*ibid.* : 66).

Le constat est le même pour les recueils ultérieurs. Dans la collection éditée par la Fédération nationale des déportés internés résistants et patriotes (FNDIRP) pour le 30^e anniversaire de la Libération des camps nazis, Henri Alleg (1975 : 77) résume les conditions des convois en ne reprenant lui aussi que les scènes atroces généralement décrites :

« Soif... Soif... Soif... Soif... [...] Bouche de suie, gorge de bois, tout le corps asséché, écrasés, étouffés, ankylosés, ils ne sont plus habités que par le désir sauvage de boire, boire, boire.

De Compiègne, de Drancy et aussi de tous les coins d'Europe, les convois-wagons à bestiaux (« Hommes 40. Chevaux en long 8 ») roulent vers les camps des millions d'hommes et de femmes promis à l'esclavage ou à l'extermination immédiate. Ils sont soixante, quatre-vingt, cent, jusqu'à cent cinquante par voiture ».

D'ailleurs, l'auteur cite ensuite le témoignage de Francis Rohmer, en indiquant qu'il s'agit du transport le plus meurtrier. Il précise d'ailleurs, de manière là encore significative, à propos du convoi parti de Toulouse fin juillet 1944 vers Buchenwald : « Il n'y a pas de morts alors que les conditions sont abominables » (Alleg, 1975 : 80).

En 1981, l'amicale française des anciens déportés d'Oranienburg-Sachsenhausen publie *Sachso*. Si le chapitre « Dans les wagons de la déportation » démarre pourtant par la constatation qu'en la matière, « tout est relatif » (Amicale des anciens déportés et familles de disparus d'Oranienburg-Sachsenhausen, 1981 et 1982 : 78), le reste du propos ne le montre pas. Enfin, dernier exemple, le chapitre du recueil de l'UNADIF-FNDIR, *Jusqu'au bout de la Résistance* (1997), mélange les témoignages de déportés partis à différentes dates, dans différents convois, comme pour mieux montrer que tous les transports se ressemblent. Les morts du convoi de septembre 1943 dirigé vers Buchenwald, évoqués par François Perrot, servent certes d'exemples à l'horreur des conditions, mais sont ainsi largement généralisés. C'est, rappelons-le, l'autre cas d'un nombre important de victimes durant un voyage : après avoir tenté de s'évader, des détenus sont placés dans un wagon métallique du convoi. 63 y meurent asphyxiés avant l'arrivée.

Le fait que les « petits » convois soient autant la règle que les « grands » dans le cas des femmes de France déportées, rend le recueil réalisé par leurs associations particulièrement intéressant. Il tranche quelque peu avec les précédents, en rappelant notamment que les « tribulations d'un grand groupe ne ressemblent en rien » à celles de prisonnières parties en petits groupes : chacune eut un destin particulier. Les lugubres odyssées diffèrent donc autant qu'elles se ressemblent ». Ainsi « ce pire, toutes ne l'ont pas découvert dès leur départ de France » (*Amicale de Ravensbrück-ADIR*, 1965 : 58-65), mais, en somme, si les conditions du voyage

ne sont pas toujours une première initiation à l'expérience concentrationnaire, le convoi demeure malgré tout la première étape des camps.

Deuxième source essentielle pour juger de la portée de ce « lieu de mémoire » construit à partir des récits des grands convois de wagons à bestiaux, les synthèses historiques. Les premières sont précoces et sont l'œuvre d'anciens déportés. Celle d'Eugen Kogon (1947 : 72) pointe à nouveau surtout ce modèle du transport massif particulièrement meurtrier : « 100, 120 ou 150 détenus étaient empilés dans un seul wagon à bestiaux ou à marchandises, de sorte qu'à l'arrivée, lorsqu'on ouvrait les portes, il n'était pas rare que 20 ou 30 morts tombassent sur le sol. Ils avaient été étouffés ou écrasés dans le wagon ». Au procès de Nuremberg, l'accusation française présente un mémoire sur les déportations, notamment établi à partir de sources fournies par le ministère des Prisonniers, Déportés, Réfugiés¹⁵. « Le type du convoi est le suivant » précise cette synthèse : « Les grands convois partis de Compiègne rassemblèrent un minimum de 1 500 déportés et un maximum de 2 500, entassés dans des wagons à bestiaux, à raison de 80 à 120 hommes par wagon. La plupart du temps ils n'ont, comme vivres, que le colis de la Croix Rouge distribué au départ. Le voyage dure un minimum de trois jours dans des conditions terribles : entassement, promiscuité, soif, asphyxie ». « D'une manière générale : absence totale d'hygiène, une tinette au milieu du wagon. Les conditions même du voyage étaient pratiquement insupportables pour des individus d'une résistance moyenne. Il est peu de convois où l'on ne compte des morts par asphyxie, des déportés devenus fous ». À nouveau, c'est le convoi du 2 juillet 1944 qui est cité. Si le total des morts durant le trajet est plus juste (autour de 600), le rédacteur conclut toutefois : « Il ne s'agit pas "d'accident", "les conditions furent analogues pour tous les convois" ». Un parallèle est même tracé entre ces convois de France et ceux des évacuations de 1945 : « Les routes des convois de déportation en France ont été ainsi jalonnées de tombes anonymes, préfigurant les fosses qui jalonnent en Allemagne les grandes routes d'évacuation ». Par ailleurs, les « petits » convois ne sont jamais évoqués à ce moment du raisonnement, alors même que dans une autre partie le rapport opère une intéressante distinction entre les conditions endurées par les déportés dans les camps de concentration et dans les prisons du Reich. Si le convoi devient alors un « lieu de mémoire » essentiel, il n'est déjà pas un lieu d'histoire.

Sans surprise, les travaux ultérieurs dévient peu de ce modèle très tôt établi. Pour aussi intéressants qu'ils soient, aucun n'insiste sur la pluralité des transports de déportation au départ de France. Le travail de Charlotte Delbo (1965) sur le convoi du 24 janvier 1943 est davantage un monument funéraire et du souvenir qu'une véritable monographie historique de ce transport essentiel (Fontaine, 2008). Celui de deux autres anciens déportés, Paul le Goupil et Henri Clogenson (s.d.), sur les convois « de non-Juifs » dirigés vers Auschwitz, s'intéresse

¹⁵ Tribunal militaire international de Nuremberg, *Le procès de Nuremberg* (Nuremberg, 1947), 42 volumes, t. 37, pp. 126-128, doc. F-274.

finalement peu aux conditions du voyage. Enfin, dans le cas des monographies des convois de déportés de répression dont nous disposons, peu nombreuses, toutes concernent des convois massifs finalement assez singuliers, même si leurs auteurs les replacent cette fois parfaitement dans leur contexte répressif¹⁶.

Surtout, lorsque l'objectif est pourtant d'offrir au lecteur une synthèse historique, le discours dominant sur le convoi massif et meurtrier resurgit, quasiment seul et exemplaire. Ainsi, dans des introductions historiques accompagnant les différentes parties d'un recueil de témoignages réalisé par un fils d'un déporté de Buchenwald, trois historiens rappellent-ils que les convois sont généralement formés de wagons à bestiaux où s'entassent « 75, 100, voire 120 » personnes (Coupechoux, 2003 : 187-188). Et toujours, élément essentiel de preuve, on évoque la mortalité durant le trajet grâce, encore, au convoi du 2 juillet, considéré comme significatif d'une majorité de transports. C'est d'ailleurs le chiffre de Francis Rohmer qui est cité (984 morts parmi les 2 521 déportés) – pas celui pourtant plus juste donné à Nuremberg (600 décès). C'est ce chiffre qui est étendu à tous les convois, même s'il est atténué, sans que cela soit justifié : « Des convois terribles, en 1944, ont contenu jusqu'à 2 500 prisonniers, dont 25 % sont morts durant le voyage » – et pas 40 % donc. Enfin, ici aussi, « le transport est un voyage au bout de l'enfer » :

« Il se déroule dans des conditions inhumaines : pas ou peu d'eau et de nourriture, une tinette centrale, la brutalité des gardes... Les forces abandonnent les déportés très vite, la soif et le manque d'air font rapidement leur effet sur des êtres épuisés par une détention préventive et des interrogatoires « musclés ». Des scènes horribles se produisent : certains meurent sans qu'il soit possible de leur porter secours ; d'autres, rendus fous furieux, veulent tuer leurs camarades et doivent être maîtrisés. Des déportés, assoiffés et contraints de boire leur urine, sont pris de crise de folie » (Coupechoux, 2003 : 187-188).

Avec cette conclusion qui fut aussi notre point de départ : « Le transport n'a été qu'un aperçu de l'enfer qui attend les hommes et les femmes déportés. Il a été néanmoins une mise en condition du futur camp » (*ibid.*).

Certes, rappelons-le une nouvelle fois, il ne s'agit pas de remettre en cause la réalité de ces conditions atroces vécues par la majorité des déportés au départ de France. Mais la force de ce « lieu de mémoire » est toutefois particulièrement frappante. Car, en dehors même du corpus de témoignages à disposition sur d'autres conditions et d'autres types de transports, l'historien dispose pourtant d'éléments permettant l'analyse. Ceux rassemblés par le journaliste Christian Bernadac (1970) dans *Le Train de la mort* sont intéressants, sans doute d'abord parce que l'auteur de ce *best-seller* prend comme sujet le convoi du 2 juillet 1944, souvent cité et utilisé comme le convoi massif exemplaire. La monographie n'est donc cette fois ni le fait d'un ancien déporté, ni d'un historien. Elle s'appuie

¹⁶ Se reporter aux deux monographies déjà évoquées d'Y. Le Maner (2003) sur le Train de Loos et de L. Thiery (2006) sur le Train des mineurs. Sur le convoi massif d'otages communistes parti de Compiègne au début de l'été 1942, voir Cl. Cardon-Hamet (1997, 2005).

d'abord sur les récits des survivants du convoi, plus de trois-quarts des références du livre. L'objectif de Christian Bernadac, déjà auteur d'autres ouvrages sur la déportation¹⁷, est bien de mettre en avant ces récits, sans les trahir. Le titre choisi, *Le Train de la mort*, est d'ailleurs emprunté à d'anciens déportés du convoi. Mais, au cours de son enquête, le journaliste s'aperçoit que le bilan toujours repris de 984 morts ne correspond pas à la réalité. Opérant un croisement de différentes sources, dont celles mises à sa disposition par le ministère des Anciens Combattants, il reconstitue, wagon par wagon, une liste des déportés du convoi et un bilan des victimes. Il présente l'ensemble des résultats dans une annexe, en fin d'ouvrage, en n'insistant pas sur ce résultat scientifique important, qui recoupe et affine au plus juste les chiffres avancés à Nuremberg¹⁸. C'est que, sur ce sujet, pour Christian Bernadac comme pour les déportés et les historiens, tous les convois ont forcément été très meurtriers avant même leur arrivée dans les camps nazis. La force du « lieu de mémoire » empêche précisément de percevoir cette avancée pour la recherche historique comme un acquis *historique*. Le style aujourd'hui démodé et mal accepté des ouvrages du journaliste accentue encore l'effet de « seuil » (Genette, 1987). Il ne sera pas franchi : en 1990, le chiffre incorrect de 984 morts invalidé par le journaliste est repris par Anise Postel-Vinay et Jacques Prévotat (1990 : 446) dans leur article « La Déportation » du collectif *La France des années noires*, ouvrage de référence sur la période. Si l'ajustement des chiffres ne conduit évidemment pas à minimiser les souffrances endurées par les déportés, cet exemple met en valeur le fait que, lors de l'évocation des convois de déportation, l'écriture historique ne se différencie finalement guère du récit du survivant. Anise Postel-Vinay, qui co-écrit cet article, est une ancienne déportée de Ravensbrück, qui quitte la France dans un wagon de voyageurs, comme détenue NN. Elle connaîtra ensuite un transport en wagon à bestiaux. Même si l'exemple des « petits » convois est donné, y compris celui d'un homme déporté avec un seul *Feldgendarme*, « le schéma le plus courant est l'entassement inimaginable dans des wagons à bestiaux sans air, où les hommes, dans certains trains, n'ont pas même pu s'asseoir pendant les trois jours et les trois nuits du voyage. Torturés par la soif, les pieds dans les excréments et les déjections de tous, ivres de fatigue, de sueur et de puanteur, les plus âgés et les plus jeunes meurent les premiers ». Deux exemples chiffrés sont donnés : celui des 984 morts du 2 juillet 1944, et les 63 morts du wagon métallique du transport parti vers Buchenwald en septembre 1943, finalement le seul autre cas d'importance, sans que cela soit connu des auteurs et donc indiqué. Le « lieu de mémoire » ne laisse décidément guère de place au récit historique.

¹⁷ *Les médecins maudits*, *Les médecins de l'impossible*, *Les Sorciers du ciel*, Paris, France-Empire, respectivement en 1967, 1968 et 1969.

¹⁸ Chr. Bernadac arrive à un total de 536 morts environ dans le convoi. La dernière estimation fiable est celle donnée par la FMD qui justifie le chiffre de 530 morts dans le convoi, sur un total de 2162 déportés au départ (*Livre-Mémorial*, 2004).

Conclusion

Qualifier des lieux de détention et de massacre (2008) l'avait montré : sur ces sujets, un des enjeux principaux de la réflexion est de comprendre les modes et les types de transmission. S'intéresser spécifiquement à des lieux chargés d'histoire, de mémoire et possédant une puissance commémorative, revient à éclairer différemment ces questions fondamentales. Le convoi de déportation est un de ces lieux, dont la description, le récit, le souvenir, la « qualification », se forgèrent d'abord et surtout par les témoignages de ceux qui l'avaient vécu et qui ont pu revenir. Sa dimension mémorielle et commémorative est indéniable, au point qu'elle n'a que très peu laissé la place à des historiens qui, pourtant, très progressivement il est vrai, s'approprièrent et travaillèrent d'autres questions touchant à la déportation et aux camps nazis. Pour tous, ou presque, ce discours dominant, réducteur tant il laisse de côté toute une réalité des départs en déportation depuis la France et des conditions des transports, s'est finalement imposé comme une première étape avant celles du camp. Ainsi exposé, le convoi est donc bien surtout un récit de l'expérience concentrationnaire. La puissance de ce « lieu de mémoire » est forte. Mais, sur le plan historique, la faiblesse de ce récit est tout aussi frappante. En effet, en considérant le convoi comme la première étape des camps, il ne rattache pas ces transports aux politiques répressives menées par les autorités allemandes. Le point d'arrivée compte plus que le point de départ, la conclusion mémorielle davantage que le tableau complet et pluriel de la réalité de ces transports.

Dès lors, la portée historiographique de ce « lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire » semble déterminante. Car les récits de convois de déportation ont renforcé cette sorte « d'histoire à rebours », dont les problématiques font d'abord référence au système concentrationnaire, sans intégrer les systèmes répressifs qui sont pourtant des acteurs essentiels des déportations. En faisant elle aussi commencer le camp au convoi, l'historiographie a ensuite surtout regardé les étapes suivantes, très peu celles qui avaient précédé. De ce point de vue, si le déporté est au centre de ces récits, si l'*Häftling* du camp de concentration pointe déjà, « le déporté de répression », lui, en est absent.

Références

- Aldebert B., 1946, *Gusen II, Chemins de croix en 50 stations*, Wien, Bibliothek der Provinz, 1997.
- Alleg H., 1975, *Les chemins de l'espérance*, Paris, FNDRP.
- Amicale des anciens déportés et familles de disparus d'Oranienburg-Sachsenhausen, 1981, 1982, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Paris, Éd. de Minuit/Plon.
- Amicale de Ravensbrück, ADIR, 1965, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard.

- Aylmer-Roubenne M., 1997, *J'ai donné la vie dans un camp de la mort*, Paris, J.-Cl. Lattès.
- Barcellini S., Wiewiorka A., 1995, *Passant, souviens-toi ! Les Lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon.
- Bernadac Chr., 1970, *Le Train de la Mort*, Paris, France-Empire.
- Busson S., 1946, *Dans les griffes nazies. Angers – Fresnes – Ravensbrück – Mauthausen*, Le Mans, P. Belon.
- Cardon-Hamet Cl., 1997, *Mille otages pour Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45 000 »*, Paris, Fondation pour la mémoire de la déportation-Graphein, 2000.
- 2005, *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, Paris, Éd. Autrement.
- Chaplet P., 1947, *Haftling 43485*, Paris, Charlot.
- Chauvenet A., s.d., *Une expérience de l'esclavage. Souvenirs de déportation*, Paris, Office général du Livre.
- Clogenson H., Le Goupil P., s.d., *Mémorial des Français non-juifs déportés à Auschwitz, Birkenau et Monowitz. Ces 4500 tatoués oubliés de l'Histoire*, édité par les auteurs.
- Conversy M., 1945, *Quinze mois à Buchenwald*, Paris, Éd. du milieu du monde.
- Coupechoux P., 2003, *Mémoires de déportés. Histoires singulières de la déportation*, Paris, Éd. La Découverte.
- Delbo C., 1965, *Le convoi du 24 janvier*, Paris, Éd. de Minuit.
- Drouin M., 1992, *Mutsenap ou les forcenés de l'espoir*, Paris, Éd. La pensée universelle.
- Dumur R., 1948, *Le train de la mort. Dachau*, chez l'auteur.
- Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD), 2004, *Le Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Éd. Tirésias, 4 tomes.
- Fontaine Th., 2008, « Questions sur un convoi emblématique de la déportation au départ de France. Le convoi du 24 janvier 1943 vers Auschwitz, dit des "31000" », *Le Patriote Résistant*, 816, janv., pp. 7-9.
- Fonteneau H., 1978, *Le long chemin... des Charentes à Mauthausen en passant par Buchenwald... et Auschwitz...*, Barbezieux, Impr. Calmels.
- Garnier R., 1948, *Ils ont ainsi vécu*, Besançon, Impr. Jacques et Demontrond.
- Genette G., 1987, *Seuils*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Guérin M., 1949, *Le Convoi de la mort*, Bourges, Impr. du Semeur.
- Guillemot G., 2001, *(Entre parenthèses). De Colombelles (Calvados) à Mauthausen (Autriche), 1943-1945*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Guillon D., 1946, *Matricule 51186. Une année dans les bagnes hitlériens*, chez l'auteur.
- Heflter N., 1992, *Si tu t'en sors... Auschwitz, 1944-1945*, Paris, Éd. La Découverte.
- Humbert A., 1946, rééd. 2004, *Notre guerre. Souvenirs de résistance*, Paris, Tallandier.

Le convoi, un lieu de mémoire de l'expérience concentrationnaire

- Klarsfeld S., 1978, *Le mémorial des Juifs de France*, chez l'auteur.
- 1993, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France, 1940-1944*, Paris/New York, Les Fils et Filles des déportés juifs de France, The Beate Klarsfeld Foundation.
- Kogon E., 1947, *L'État SS, le système des camps de concentration allemands*, Paris, Éd. Le Seuil, 1970.
- Lacour-Gayet M., 1946, *Un déporté comme un autre, 1943-1945*, Paris, SPID.
- Lafond-Masurel É., 1945, *Survie*, Louviers, J. Dray.
- Lambert H., 1950, *Compiègne-Dachau par le train de la mort*, Niort, Impr. du Progrès.
- Leboucher M., 1950, *Souvenirs de Bagne d'un Grand-Père, de Caen à Oranienburg. Récit d'un déporté politique*, Caen, chez l'auteur.
- Lemière M. Dr., 1980, *Retour de Buchenwald*, Condé-sur-Noireau, Éd. Corlet.
- Le Goupil P., 1962, *La route des crématoires*, Labergement, Éd. L'Amitié par le Livre, 1983.
- Le Maner Y., 2003, *Le « Train de Loos », le grand drame de la déportation dans le Nord-Pas-de-Calais*, chez l'auteur.
- Levasseur R., 1948, *Les loups de Germanie*, Pacy-sur-Eure, Impr. de la Vallée d'Eure.
- Levi P., 1958 (en italien), rééd. française 1990, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard.
- Loustanau-Lacau G., 1946, « *Chiens maudits* ». *Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens*, dessins originaux de M. de Riquer, Pau/Paris, Éd. La Spirale/Réseau Alliance, 1945.
- Marnot R., 1945, *Dix-huit mois au bagne de Buchenwald*, Paris, Éd. de la Nouvelle République.
- Maurel M., 1957, *Un camp très ordinaire*, Paris, Éd. de Minuit.
- Michelet E., 1955, *Rue de la liberté. Dachau 1943-1945*, Paris, Éd. Le Seuil, 1998.
- Miller S., 1947, *Le laminoir*, Paris, Éd. J'ai lu, 1969.
- Odic C.-J., 1972, *Demain Buchenwald*, Paris, Buchet/Chastel.
- Pedron A., 1946, *Matricule 34900. De Montluc à Belsen*, Villefranche, chez l'auteur.
- Ploton R. Abbé, 1946, *De Montluc à Dora. L'usine des armes secrètes*, Paris, Dumas.
- Postel-Vinay A., Prévotat J., 1990, « La déportation », pp. 429-463, in : Azéma J.-P., Bédarida Fr., dirs, *La France des années noires. Tome 2*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Poyard M., 1991, *De la liberté à l'enfer nazi et à la délivrance !...*, Paris, Éd. La Pensée universelle.
- Rendu Fr., 1947, *Souvenirs de déportation. Neuengamme, Bergen-Belsen, 19 mai 1944-3 juin 1945*, Lyon, chez l'auteur.
- Rossignot A., 1958, *Matricule 10122*, Cannes, Éd. Aegitna.
- Roussel D., 1947, *Les jours de notre mort*, Paris, Éd. Pluriel, 2005.
- Semprun J., 1963, *Le Grand Voyage*, Paris, Gallimard.
- Taslitzky B., 1945, *III Dessins de Boris Taslitzky faits à Buchenwald*, Paris, La Bibliothèque française.
- Tauzin J.-H., 1945, *Quatre ans dans les bagnes hitlériens*, Corbeil, Impr. Créte.

- Témoignages strasbourgeois. De l'université aux camps de concentration*, 1947, Paris, Éd. Les Belles Lettres.
- Terrenoire L., 1976, *Sursitaires de la mort lente*, Paris, Seghers.
- Thierry L., 2006, « La répression des grèves de mai-juin 1941. Le "convoi des mineurs", *Gauheria, le passé de la Gohelle*, 60, pp. 87-102 ; 61, pp. 73-98.
- 2007, « Les spécificités de la répression dans le Nord-Pas-de-Calais, "zone rattachée" au Commandement militaire allemand de Bruxelles », pp. 129-144, in : Garnier B., Leleu J.-L., Quellien J. dirs, *La répression en France, 1940-1945*, Caen, CRHQ.
- 2007, « Les politiques de répression conduites par le *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* dans le Nord-Pas-de-Calais (1940-1944) », *Revue du Nord*, t. 89, 369, janv.-mars, pp. 81-104.
- Tillard P., 1945, *Mauthausen*, Paris, Éd. sociales.
- Tillion G., 1988, *Ravensbrück*, Paris, Gallimard.
- UNADIF-FNDIR, 1997, *Jusqu'au bout de la Résistance*, Paris, Stock.
- Walter J., 2007, « Les récits livresques de survivance sur le camp de la Neue Bremm : enjeux et orientations disciplinaires », *Communication*, 26 (1), pp. 11-47.
- Wellers G., 1946, *De Drancy à Auschwitz*, Paris, Éd. du Centre.
- Wormser O., Michel H., 1954, *Tragédie de la déportation, 1940-1945, Témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette.

> MOBILITÉS RÉPRESSIVES ET MÉMORIELLES

JOANNA TEKLIK

Université Adam Mickiewicz, Poznan

joanna.teklik@amu.edu.pl

PHILIPPE MESNARD

ISTI – Haute École, Bruxelles

Centre international de philosophie, Paris

ph.mesnard@orange.fr

LE VOYAGE À AUSCHWITZ : TOURISME DE MÉMOIRE OU TOURISME CULTUREL ?

Résumé. — Une fois le nom d'Auschwitz évoqué, on pense à un lieu de mémoire par excellence, un endroit qui, faisant partie de notre patrimoine culturel, enregistre chaque année une fréquentation importante de visiteurs du monde entier. La visite même du camp devient en l'occurrence une activité qui s'inscrit, pour des raisons diverses, aussi bien dans le tourisme de mémoire que culturel. Dotée d'une valeur éthique pour le passé, elle témoigne tout autant des intérêts culturels : Auschwitz est l'un de ces sites mémoriels qu'on propose souvent de visiter dans le cadre d'un projet touristique plus vaste (à côté de Cracovie et de la mine de sel Wieliczka). Ainsi se rejoignent deux dimensions principales, mémorielle et culturelle, qui, comme le démontrent les statistiques, font que chaque année on observe de plus en plus de visiteurs-touristes, qui ne sont pas seulement guidés par des émotions liées à des massacres (tourisme de mémoire), mais de plus en plus souvent voyagent simplement en quête d'un savoir nouveau (tourisme culturel).

Mots clés. — Mémoire, culture, tourisme, Auschwitz.

La question au cœur de notre argument se pose dans les termes suivants : Auschwitz, plus que tout autre camp nazi, y compris les plus connus (Buchenwald, Mauthausen, Dachau), tient une place importante dans la culture occidentale, voire mondiale. Dès la fin de la guerre, le nom d'« Auschwitz » a acquis une force symbolique due à l'ampleur des crimes qui y avaient été perpétrés. Immédiatement, en Allemagne, en Pologne et, plus généralement, en Europe de l'Est, « Auschwitz » a désigné la violence exterminationniste que les nazis avaient accomplie contre les Juifs, en particulier, et contre les populations qui y étaient détenus, en général. Avec l'effondrement du mur de Berlin, les flux touristiques allaient pouvoir circuler à l'Est et, ce faisant, Auschwitz est devenu en très peu de temps un lieu de grande fréquentation. Qualifier cette fréquentation n'est pas chose aisée en ce que, aux individus dont le séjour répond à des motivations biographiques (survivants, familles et descendants de survivants), s'ajoutent quantité de groupes touristiques et scolaires.

Certes, on peut considérer que la valeur universelle des crimes commis à Auschwitz appelle que le plus grand nombre de visiteurs du monde entier, répondant comme à une nécessité morale, se rendent sur les lieux. Mais, évidemment, ce qui dérange ici tient à l'idée que l'on puisse éventuellement faire du tourisme dans les « camps de la mort », que l'on puisse vouloir sinon s'y distraire, du moins satisfaire sa curiosité, les inscrire dans un périple estival et – car le registre où cela se situe est moral avant tout – trouver quelque satisfaction sur cette terre de malheur.

On peut se demander s'il y a véritablement inflation du phénomène touristique à Auschwitz (les statistiques de fréquentation devront l'indiquer) et s'il s'agit de tourisme culturel ou de tourisme de mémoire ? En fait, on se heurte à un véritable problème de qualification qui engage à préciser quelle relation il y a entre tourisme de culture et tourisme de mémoire ? S'il y a antagonisme ? Complémentarité ? Ou bien, si les deux expressions viennent désigner un même phénomène ? Et si un lieu comme Auschwitz peut les polariser ensemble ? Jusqu'à présent, les travaux sur ces phénomènes sont ou bien trop polémiques – ce qui nuit à leur approche critique, comme *The Dark Tourism* de John Lennon et Malcom Foley (2000) –, ou bien normatifs à l'excès arguant des bienfaits rédempteurs et cathartiques de ces phénomènes pour les légitimer, discours que l'on trouve notamment dans le dossier que la revue *Espace* a consacré au « Tourisme de mémoire » (2003).

Dans un premier temps, nous définirons ces différentes notions en fonction des interrogations qu'elles suscitent, puis, dans un second temps nous analyserons les données quantitatives de la fréquentation d'Auschwitz. Enfin, nous en tirerons des conclusions d'ordre « qualitatif ». Sur le plan méthodologique, nous avons procédé au dépouillement des archives du Musée d'Auschwitz concernant l'affluence des visiteurs depuis l'ouverture du musée après la guerre, et à des recherches sur les littératures concernant le sujet.

Une approche contextuelle

Tourisme et culture

Depuis vingt ans, le tourisme a de plus en plus intégré des intérêts culturels qui n'auraient auparavant caractérisé que certaines classes. Ce phénomène est dû à une extension et une inflation des domaines culturels, contiguë de la mondialisation et du marché touristique des voyages. Par ailleurs, nombreux sont les touristes qui ne se satisfont plus de l'exotisme des paysages et des autochtones, mais cherchent à accroître leur connaissance de la culture locale. Ainsi le tourisme culturel est-il celui qui conduit à visiter les musées de province, les sites archéologiques, les écomusées, les édifices religieux, les maisons d'écrivain (particulièrement prisées par les touristes étrangers). Nombreux sont également ceux qui se déplacent pour visiter une grande exposition ; les professionnels du tourisme ont développé des produits adéquats et les campagnes de communications des musées savent tout à fait informer des grandes manifestations qu'ils réalisent. On sait que quantité de villes sont maintenues en état comme si elles ressemblaient encore à ce qu'elles étaient du temps révolu de leur splendeur ou de leur actualité historique. En ce sens, tout ce qui concerne la préservation du patrimoine à l'échelle nationale et la sauvegarde des sites par l'UNESCO concourent à susciter et entretenir l'envie et l'intérêt des gens pour ces visites (l'impression d'apprendre quelque chose ou de se voir confirmer dans ses connaissances doit être parmi les exigences du tourisme culturel).

Mais il se trouve que les grands sites mémoriels se situent souvent à proximité d'importants lieux culturels et de villes prisées par les touristes : Weimar et Buchenwald ; Cracovie et Auschwitz. Berlin cumule les deux dimensions mémorielles et culturelles ; le gigantesque *Holocaust Mahnmal* est placé au centre de l'espace le plus touristique de la ville entre la porte de Brandebourg et la *Potsdamer Platz*.

Le tourisme de mémoire

Le tourisme de mémoire connaît également une progression. Certaines régions, relativement moins dotées en atouts naturels, bénéficient même d'une fréquentation considérable au titre du seul tourisme de mémoire. Les professionnels du tourisme et les instances gouvernementales chargées de la conservation du patrimoine ont en commun l'argument d'un tourisme différent, ayant une valeur éthique pour le passé, de même que, pour l'espace, le tourisme écologique. On parle aussi d'un « tourisme humanitaire » (*sic*) qui aurait pour souci le « présent » (Urbain, 2003 : 6). Quant au tourisme religieux chrétien, son développement fut salué par le Vatican dès les années 60. Les professionnels mettent en avant que le tourisme de mémoire pallierait certaines défaillances institutionnelles, autrement dit : le privé au secours du public.

Le phénomène est planétaire. À l'Ouest de Sumatra, sur le site de « Lepong Jepang » – sorte de camp de concentration pour prisonniers anglais dont un aperçu romancé a été rendu par le film *Le Pont de la rivière Kwai* (David Lean, 1957) –, on enregistre une affluence comparable à celle d'Auschwitz. Ainsi le tourisme à Auschwitz doit-il lui-même être considéré dans un contexte mondial où les sites et infrastructures mémoriels sont en constante augmentation et sont appelés à devenir de véritables supermarchés de la mémoire. D'ailleurs, le camp de Fossoli – où avait été détenu Primo Levi avant d'être déporté à Auschwitz – a fait, pendant quelques années, l'objet d'une course aux projets d'installation d'un vaste parc d'attraction incluant l'ancien camp (Leoni, 1990). Comme on peut le constater sur la photo du projet [photo 1], installée à l'entrée du camp en 1998, un parc public avec des jeux pour les enfants et des espaces verts, joliment agrémentés d'aires de repos, pouvait permettre tantôt le recueillement, tantôt la détente, tantôt l'un et l'autre, à destination des visiteurs du camp tristement célèbre. De même que le camp apporterait une sorte de bonus éthico-mémoriel aux touristes et promeneurs qui seraient venus en famille se dégourdir les jambes après le repas dominical, voire faire un jogging avant celui-ci. Pour en revenir à Auschwitz (destination des trains qui partaient de Fossoli pour y emmener les déportés juifs dont les deux tiers seront assassinés), il faut aussi considérer que l'aéroport ultramoderne de Cracovie est une donnée à prendre en compte, ainsi que l'attractivité touristique de la ville – qui a été épargnée par les nazis et par l'Armée rouge. On y propose des *Tours* complets incluant, avec Auschwitz, une visite aux étonnantes grottes des « mines de sel » de Wieliczka qui, située à 14 km de Cracovie, est la plus ancienne mine de sel d'Europe. Bénéficiant d'aménagements touristiques (salle de conférences, exposition de sculpture de sel), la mine offre aux curieux de toutes nationalités un site merveilleux qui les fait « entrer dans la légende »¹. Dans une tout autre direction, le *Tour* conduit à la ville d'Oświęcim, d'ailleurs parfaitement bien desservie par un service de trains régionaux pour la plupart très modernes. De la gare, les liaisons par bus assurent la jonction avec Auschwitz I. D'Auschwitz I à Birkenau, le transport est également régulier et gratuit. Sur le parking, les autocars touristiques alignent leurs plaques d'immatriculation européennes.

¹ Cette légende raconte qu'une jeune princesse hongroise, prénommée Kinga, reçut du prince polonais Boleslas une magnifique bague de fiançailles qu'elle laissa tomber par mégarde dans un puits, juste avant qu'elle ne se mette en route pour ses noces. Un peu avant de parvenir à Cracovie, le cortège s'arrêta. Ne trouvant pas suffisamment d'eau pour désaltérer ses gens et ses bêtes, la princesse ordonna de creuser un puits là où elle se trouvait, près du village de Wieliczka. C'est alors que l'un des hommes sentit en creusant qu'il atteignait quelque chose de très dur : il remonta un gros bloc de sel, à l'intérieur duquel scintillait la bague de fiançailles perdue (wikipedia.org, consulté le 02/04/09).

Photographie 1 :

Plan du projet de réhabilitation
du camp de Fossoli (Italie) et de
l'aménagement d'un parc d'attraction
public attenant. 1998.

Crédit Ph. Mesnard.



Tourisme culturel et tourisme de mémoire sont tous deux considérés par les professionnels comme du « tourisme actif », complément des vacances. Mais si le tourisme de culture est chargé d'intérêt pour l'acquisition de nouveau savoir et qu'il est *a priori* « positif », le tourisme de mémoire est généralement chargé d'émotion liée à des massacres (Lennon, Foley, 2006), ou des événements historiques généralement de grandes batailles. « Notre pays ayant été le théâtre de nombreux conflits, il dispose d'une multitude de sites qui témoignent de notre passé militaire. On estime à environ 20 millions de visiteurs la fréquentation des sites de mémoire, chaque année » (*Espace*, 2003 :16), affirme Léon Bertrand, secrétaire d'État au tourisme en France. Ces millions de visiteurs sont une source de financement important et s'il y a un des liens qui rassemblent tous ces lieux aussi hétéroclites que les camps, les parcs d'attraction, les curiosités géologiques et les hauts-lieux de l'héritage culturel, c'est bien celui de la rentabilité. En illustration de quoi, on peut citer Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah à Paris, qui déclare dans le quotidien *Le Monde* (26/01/05) : « Nous avons développé une approche concurrentielle pour nous faire une place dans l'offre culturelle parisienne ».

Culture et mémoire

En quelques mots, on peut cependant introduire la question de la culture comme donnée nécessaire à la compréhension du phénomène. Que l'on aborde la question d'un point de vue structurel et philosophique ou en optant pour une critique sociologique, cet ensemble que constituent les deux systèmes concentrationnaire et génocidaire nazis occupe une place centrale dans la culture. Or, il ne fonctionne pas seulement comme dispositif heuristique et interprétatif pour d'autres violences extrêmes, donc en direction de faits et d'événements historiques, il a aussi une place centrale dans l'actualité mémorielle. Les programmes pédagogiques, les productions cinématographiques et littéraires, l'ampleur médiatique prise par les commémorations (Walter, 2007) et ses

rituels (la plupart des pays européens consacre la journée du 27 janvier à la Shoah), mais aussi la circulation de l'icône du portail d'Auschwitz-Birkenau et, à moindre échelle maintenant, de celui d'Auschwitz I avec son inscription « *Arbeit macht frei* », tous ces facteurs concourent à faire de l'ensemble « système concentrationnaire système génocidaire nazis », en tant que fait historique et en tant que fait mémoriel, un pôle majeur de la culture occidentale doté d'une grande force symbolique qui trouve sa localisation dans un lieu désormais extrêmement facile d'accès, ce qui en augmente d'autant la réalité (la réalité culturelle). Quantité d'établissements scolaires européens, en particulier, et occidentaux, en général, organisent chaque année des voyages à Auschwitz². Il en est de même pour les formations d'enseignants. Ainsi, même si elles ne sont pas touristiques *stricto sensu*, ces activités, dont la périodicité est une forme de ritualisation, renforcent-elles le lien entre mémoire et tourisme. En même temps qu'il fait l'expérience de sa visite, chaque visiteur ou groupe de visiteurs fait aussi l'expérience de ces adolescents qui suivent leur guide et leur professeur.

En corollaire de ce processus de culturalisation des sites mémoriels et de mémorialisation du tourisme, il y a une forte dépolitisation de lieux qui deviennent comme des îlots d'un passé qui n'est pas le passé auquel ils sont censés référer et qui n'est pas, non plus, le présent social et politique dont les visiteurs sont contemporains. La question est alors : jusqu'à quel point la réalité culturelle de la mémoire ne finit-elle pas par contribuer – de façon paradoxale, voire perverse – à couper les individus de leur présent social et politique, à neutraliser leur sens critique ? N'y a-t-il pas là une tendance forte de la mémorialisation culturelle qui est, tout autant, culturalisation de la mémoire ? Cela constituait déjà un argument dans le texte ironique et visionnaire que Roland Barthes consacrait au *Guide bleu* sur l'Espagne dans *Mythologies* (1957). Cette forme d'abstraction du temps social et politique (parfois rompu ou « agrémenté » par les polémiques) va de pair avec le spectre de la rentabilité commerciale faisant que si la mémoire ne va pas sans la culture, l'une et l'autre forment un trinôme avec la consommation. Avant de tirer quelques réflexions sur ces nouveaux agencements dans lesquels et pour lesquels rentabilité et marketing sont des facteurs de première importance, examinons des données quantitatives sur la fréquentation d'Auschwitz.

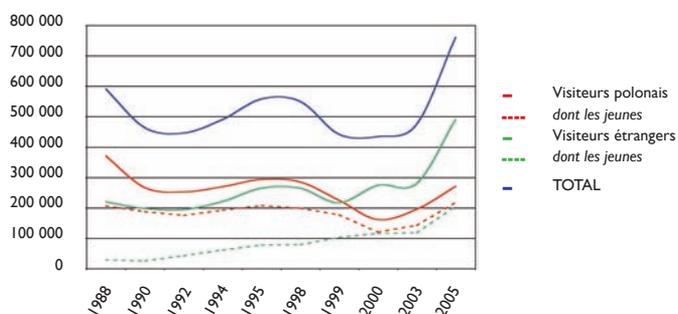
² Tous les ans, un train pour Auschwitz (*Un treno per Auschwitz*) est organisé par la Fondation ex-campo Fossoli avec environ 800 élèves pour Auschwitz, le voyage a lieu autour du 27 janvier et dure une semaine. À la Fondation de la Mémoire de la Shoah (Paris), on refuse rarement des financements pour des voyages – même si de nombreux membres ont prononcé de vives réserves concernant leur véritable portée pédagogique. Chaque année, entre quatre-vingt et cent projets sont déposés par des lycées, des collèges, des associations. Le voyage est devenu une institution en soi.

Que disent les chiffres ?

	1988	1990	1992	1994	1995	1998	1999	2000	2003	2005
Visiteurs polonais	370 862	266 205	251 961	269 240	293 233	285 026	224 996	160 737	194 753	270 528
dont les jeunes	205 965 (56 %)	186 980 (70 %)	174 734 (69 %)	191 790 (71 %)	207 252 (71 %)	198 415 (70 %)	176 569 (78 %)	120 144 (75 %)	141 998 (73 %)	216 803 (80 %)
Visiteurs étrangers	219 215	197 284	193 724	220 359	264 404	264 466	216 773	273 463	279 627	489 580
dont les jeunes	27 879 (13 %)	25 166 (13 %)	42 239 (22 %)	60 460 (27 %)	76 989 (29 %)	78 187 (30 %)	102 274 (47 %)	115 281 (42 %)	117 808 (42 %)	204 915 (42 %)
TOTAL	590 077	463 489	445 685	489 599	557 637	549 492	441 769	434 200	474 380	760 108

Tableau 1 : Les pays les plus représentés 1997-2005.

Source : archives du Musée d'Auschwitz.



Graphique I : Nombre de visiteurs polonais et étrangers entre 1988-2005.

Source : archives du Musée d'Auschwitz.

Pays	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pologne	266 570	285 026	224 996	160 737	142 281	176 019	194 753	194 170	270 528
Etats-Unis	40 452	42 540	34 007	46 838	44 163	39 178	34 404	62 997	75 146
Grande-Bretagne	20 439	20 924	17 761	19 169	20 323	18 931	23 194	26 339	45 292
Allemagne	42 057	34 031	30 674	34 671	36 024	34 157	34 321	37 273	44 817
Israël	20 214	15 841	14 048	17 315	20 664	20 277	22 890	26 034	43 020
Italie	16 833	17 910	17 311	17 705	21 494	21 483	24 057	32 245	42 466
France	18 350	18 881	15 493	16 289	15 255	15 597	17 258	28 376	34 375

Tableau 2 : Les pays les plus représentés 1997-2005.

Source : archives du Musée d'Auschwitz.

PAYS	1959-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995
Allemagne	-	-	-	184 046
Autriche	3 493	15 598	12 424	16 091
Belgique	5 918	13 433	18 250	31 737
Bulgarie	30 385	62 605	24 973	781
Canada	8 883	13 838	7 841	10 767
Danmark	5 055	10 735	34 242	76 341
Espagne	224	12 685	17 510	20 817
Etats-Unis	35 087	82 145	107 857	149 578
Finlande	2 063	11 488	13 286	9 846
France	47 234	79 899	70 462	106 756
Grande-Bretagne	10 667	20 819	20 768	82 046
Grèce	900	7 805	6 912	2 860
Hongrie	42 552	95 842	58 115	14 579
Irlande	19	437	404	2 650
Israël	318	245	22 933	48 976
Italie	7 667	40 432	53 748	113 690
Japon	817	6 820	10 847	16 300
Norvège	1 042	3 351	8 743	21 648
Pays-Bas	2 917	13 824	27 305	53 854
Pologne	4 490 723	5 218 946	4 016 598	1 310 983
RDA	27 708	67 804	119 193	-
RFA	22 604	71 467	155 840	-
Roumanie	8 803	31 070	31 294	4 535
Suède	5 619	14 321	13 532	25 211
Suisse	3 012	7 688	11 330	12 800
Tchécoslovaquie	266 487	454 218	109 358	27 276
Union Soviétique	273 087	465 191	199 158	5 161
Yougoslavie	20 470	82 432	193 417	3 020

Tableau 3 : Nombre de visiteurs enregistrés, par pays, entre 1959-1995.
Source : archives du Musée d'Auschwitz.

La fréquentation des visiteurs du camp d'Auschwitz a évolué de façon significative et les statistiques en témoignent (notons que celles qui font l'objet de notre analyse ne se réfèrent qu'aux visiteurs enregistrés et ne tiennent pas compte des visites individuelles qui, parfois, sont importantes). En analysant les statistiques générales qui s'étendent de 1946 à nos jours, on observe que l'évolution du nombre de visiteurs découle directement de l'événement historique. Il ne s'agit pas seulement des événements historiques qui ont marqué la Pologne, mais aussi de ceux qui, en dehors du pays, ont eu un impact direct sur le nombre de visiteurs, polonais ou étrangers. Ainsi note-t-on qu'en 1954, après la mort de Staline, la chute des visiteurs étrangers est momentanée mais importante. Durant les années 1956-1958, ce sont surtout les Polonais qui visitent le moins le camp d'Auschwitz (des émeutes ouvrières et manifestations massives affectent alors la Pologne). Il est également à noter qu'après l'élection comme pape de l'archevêque de Cracovie Karol Wojtyła (Jean-Paul II), en octobre 1978, le nombre total de visiteurs s'accroît pour atteindre le chiffre d'environ 740 000, dont un tiers est constitué par les visiteurs étrangers. Ceci est d'autant plus important qu'il faut attendre l'année 2005 pour dépasser ce chiffre. Par la suite, on observe une augmentation considérable du nombre de visiteurs étrangers qui, des années 1946 aux années 1960, sont très peu nombreux, pour constituer en 2007 plus de la moitié de visiteurs. Il en va de même pour les jeunes étrangers qui, au départ, ne constituent qu'un faible échantillon des ressortissants étrangers, mais qui atteignent presque la moitié de ces effectifs à la fin des années 90. En 2000, ils dépassent même la jeunesse polonaise, jusqu'alors le groupe le plus présent pour les visites du camp. Aujourd'hui, parmi les visiteurs polonais, 80 % constituent les jeunes (contre 42 % du côté étranger).

Une autre question se pose. Elle concerne l'origine des visiteurs du camp d'Auschwitz. Durant les dix dernières décennies, en tête des pays les plus représentés se trouvent la Pologne, les États-Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne, Israël. Il est également à noter qu'à part les nationalités les plus concernées (Pologne, Allemagne et Israël), le nombre de visiteurs venant des pays mentionnés va doubler. Pour autant, il ne faut pas oublier non plus que le nombre de visiteurs reste intimement lié au nombre d'habitants d'un pays. Il faut en tenir compte en confrontant les statistiques en question. Il ne fait cependant pas de doute que, si l'on remonte aux années 50, 60 et 70, les pays qui sont les plus représentés, sont ceux de l'ex-bloc soviétique, Auschwitz étant élevé au rang de symbole de la terreur nazie anticomuniste. Parmi eux, la Bulgarie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et enfin, l'Union soviétique. Tandis qu'à l'heure actuelle, les habitants de ces pays (quoi qu'ils aient entre-temps subi des modifications territoriales diverses) fréquentent peu le musée et leur nombre est modeste au regard de pays comme le Danemark, les États-Unis, la Grande-Bretagne, Israël ou la Belgique, dont le nombre de visiteurs ne cesse de croître d'une année à l'autre.

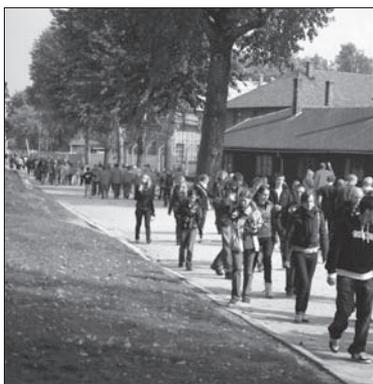
Si les chiffres de fréquentation d'Auschwitz sont importants, il faut également considérer que de nombreux autres sites enregistrent une forte fréquentation. Prenons quelques exemples en France, issus de la livraison déjà mentionnée de la revue *Espace* (2003). Le centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, ouvert en 1999, a accueilli 400 000 visiteurs en 2002 et enregistre une progression de 50 000 visiteurs chaque année. Le Mémorial canadien de Vimy (Pas-de-Calais) reçoit 500 000 visiteurs par an. Certains forts de la ligne Maginot, récemment ouverts au public par le ministère de la Défense (été 2002), ont été visités par plusieurs dizaines de milliers de personnes en une saison. Dans tous ces sites, on relève une proportion importante de touristes étrangers (70 % à Vimy, 50 % à Oradour, 40 % dans les forts de l'Est).

Après le quantitatif ?

Comme dans les expositions à grand succès, à Auschwitz, on se bouscule, on se marche sur les pieds, on défile à la queue leu-leu. Que voit-on ? Que comprend-on ? Par jour d'affluence, à Auschwitz I, les groupes de touristes (les visiteurs) et de scolaires se suivent, aux heures de pointe, de façon ininterrompue, faisant le tour des blocs pour revenir et ressortir là où ils étaient entrés, par le portique « *Arbeit macht frei* ». Le décor de briques s'anime de la quantité de couleurs vives des vêtements des visiteurs. Parfois, certains groupes sont uniformément vêtus de jaquettes d'une même couleur vive, jaune ou rouge [photo 2], comme s'il s'agissait surtout de ne pas se perdre. On doute qu'à ses moments d'affluence, l'attention et par là même la compréhension soient encore possibles. Les plus jeunes chahutent ; signe de leur absence au lieu. Et si certains sont plongés dans l'émotion, c'est que celle-ci préexistait à l'expérience du lieu.

Les pavillons eux-mêmes sont peu visités, leur taux de fréquentation est difficile à évaluer, mais semble bien faible en proportion au nombre de visiteurs qui circulent et déambulent à l'extérieur. Rappelons que huit des bâtiments d'Auschwitz I sur une trentaine ont été aménagés pour y abriter des expositions nationales (URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Autriche, Hongrie, France et Belgique, Italie et Hollande et « Souffrance et lutte du peuple juif »). Les pavillons ont d'ailleurs une histoire qui converge avec les constats que l'on peut faire au sujet des groupes de visiteurs. Les plus récemment restaurés comme ceux de la Belgique ou de la Hollande donnent à voir un espace extrêmement normalisé et étrangement ressemblant les uns aux autres [photo 3] d'une esthétique à la fois didactique, émotionnelle et peu inventive. Contrairement au pavillon italien [photo 4], à propos duquel un important débat s'est engagé (Ruffini, Scarrocchia, 2008) qui risque de conduire à la relégation du pavillon dans un espace de conservation hors du musée.

Le voyage à Auschwitz : tourisme de mémoire ou tourisme culturel ?



Photographie 2 :
Groupes de visiteurs (touristes, scolaires)
dans une allée d'Auschwitz I.
Octobre 2007. Crédit Ph. Mesnard.



Photographie 3 :
Pavillon belge (nouvelle conception).
Auschwitz I.
Octobre 2007. Crédit Ph. Mesnard.



Photographie 4 :
Pavillon italien (conception datant de 1980). Auschwitz I.
Octobre 2007. Crédit Ph. Mesnard.

Photographie 5 :
Birkenau (Auschwitz 2). Voie par laquelle, entre juillet et
août 1944, les convois de Juifs hongrois étaient dirigés
vers les chambres à gaz.
Octobre 2007. Crédit Ph. Mesnard.



Concernant le circuit des visiteurs à Birkenau, on peut dégager un constat analogue. La majeure partie des groupes et la plupart des visiteurs isolés partent du portail principal, passe dans un des baraquements situé à droite, voyant ainsi à quoi ressemblait l'intérieur, certains vont également voir celui où était l'emplacement des « toilettes ». Après quoi, ils se retrouvent à nouveau sur la travée centrale à suivre la ligne de chemin de fer jusqu'au monument international au bout du camp, avec de part et d'autre les ruines des Crématoires II et III. Arrivés là, après avoir parfois assisté à une cérémonie, les groupes retournent par le même chemin. Peu s'engagent sur le chemin à droite qui les conduirait aux Crématoires IV et V, au bois de bouleaux et à la clairière dans les fosses de laquelle, en 1944, étaient brûlés les corps des Juifs hongrois que les fours ne pouvaient absorber. Quant à la voie spéciale, à mi-chemin entre le portail et le monument, par laquelle ces derniers devaient passer, elle reste déserte alors que pourtant des reproductions photographiques et des commentaires en expliquent la raison [photo 5].

La question des circuits est déterminante, car le touriste a besoin de parcours balisés, de visites guidées. D'ailleurs, comme si les guides venaient à manquer ou à coûter trop cher, on est entré dans l'ère des audio-guides (pratique généralisée dans la plupart des musées et sites de mémoire, y compris à Berlin pour suivre le tracé de l'ancien mur). On peut poser la question de savoir si l'audio-guide ne déréalise pas encore plus la visite. Mais, de toute façon, avec ou sans écouteurs, les groupes se suivent et se ressemblent, les uns derrière les autres, s'agglutinant devant quelques lieux balisés avec, pour chacun, une marge d'initiative très restreinte. Ainsi, peut-on se demander si ce que les visiteurs (touristes et scolaires confondus) retiennent de leur visite ne tient pas surtout à la façon dont leur voyage a été documenté (ou conditionné) avant d'avoir lieu. La visite *in situ* viendrait moins leur apporter un savoir supplémentaire que ratifier, consacrer ou valider sur les lieux ce que la culture (ou la culture de leur groupe ou de leur communauté) leur a déjà donné à découvrir. Ce faisant, le tourisme de mémoire se révèle subsumé sous la culture qui a déjà pris possession d'Auschwitz. L'acte de s'y rendre réalise de façon quasi magique la connaissance abstraite, elle permet au visiteur de se dire : *j'y suis allé* et, pourquoi pas, d'avoir le sentiment d'un *j'y étais*. Dans un même mouvement, on assiste à l'invention d'une catégorie générique qui, de façon plus flagrante que partout ailleurs, absorbe les différentes qualités des personnes en présence sur les lieux : le touriste. On a ainsi l'impression que sont noyés dans la même masse uniforme : les rescapés revenant sur les lieux – ou leurs enfants, petits enfants –, les visiteurs, les écoliers, les lycéens, de telle façon qu'aucun ne s'y reconnaît alors que tous participent à leur insu à la constituer. Le discours venant des experts du tourisme attribue à celui-ci la vertu du deuil. Ainsi, dans la livraison de la revue *Espace* déjà mentionnée, peut-on lire que le tourisme de mémoire

« n'est pas un tourisme de régression qui proposerait un retour aux origines, mais un tourisme positif qui propose un rapatriement du passé dans le présent. Le tourisme de mémoire permet un travail de deuil, pour non seulement se souvenir et connaître, mais aussi accepter ce qui s'est passé. De ce fait, il participe à un grand rituel nécessaire à la paix sociale » (Urbain, 2003 : 7).

Si les institutions de la mémoire œuvrent pour la démocratie et contre le racisme et l'antisémitisme, est-ce pour autant qu'elles contribuent à la paix sociale ? Mettons cette question en débat... De même, on peut s'interroger sur le sens du deuil : de quel deuil s'agit-il ? Quelle proportion de ces visiteurs que nous avons vus ou croisés, à côté de qui nous avons cheminé est-elle concernée par le deuil ? Nous ne parlons pas seulement de ceux dont des membres de leur famille ont péri à Auschwitz, mais aussi de ceux qui se seraient appropriés suffisamment *le fait qu'Auschwitz a eu lieu* pour devoir en faire le deuil. Le deuil, c'est la question du sens à l'épreuve de l'insensé – alors que la logique mélancolique ne pose même pas de question, elle est le sable mouvant de l'insensé qui absorbe le sens. Mais que signifie, aujourd'hui, donner sens et faire le deuil de cet événement ? Le tourisme de mémoire est peut-être non pas le mouvement du deuil, mais le signe que l'on voudrait faire se coller notre représentation culturelle de ce qui a eu lieu (et la connaissance qui s'en déduit) avec un *avoir lieu* sur les lieux mêmes. Parvenir à coller (recoller) les pièces du puzzle.

Le problème, « logistique » pour ainsi dire, est que l'affluence décrite ne laisse souvent d'autre choix qu'un mode de rapport paradoxal à Auschwitz qui est, à la fois, éloignement et immersion. Immersion parce qu'on y est – et que Birkenau, par exemple, est de toute façon impressionnant. Éloignement parce que la foule empêche de véritablement se recueillir, sauf à certains moments de proximité du monument, bien que ce qui s'y passe reste très conventionnel. En outre, ce qu'il y a d'impressionnant à Birkenau, c'est le vide, 170 hectares de vide, alors que du temps de son fonctionnement, le site était plein, plein de détenus, plein de baraquements aujourd'hui disparus, seules les cheminées restent. Un film récent illustre ce paradoxe de la conservation. *Am Ende kommen Touristen* (2007, français : *Et puis les touristes*) de Robert Thalheim fait se rencontrer un jeune allemand qui fait son service civil à Auschwitz (alors qu'il avait souhaité le faire à Amsterdam), une jeune Polonaise qui rêve de quitter Oświęcim et un ancien déporté polonais qui vit au camp y assurant la réfection des valises qui doivent être exposées au musée. La jeune polonaise va quitter le jeune allemand pour « Bruxelles » pour ne pas devoir finir par se marier avec un Polonais qui (*sic*) va se soûler tous les week-ends et bientôt tous les jours. Bruxelles, c'est l'El Dorado dans un pays, la Pologne, où le modèle de la réussite ultralibérale domine. Le jeune allemand, quant à lui, ne sait pas trop quoi faire, ni de sa vie, ni d'Auschwitz pour lequel, visiblement, il ne se sent pas beaucoup d'intérêt. Venons-en à la parabole des valises. L'ancien déporté prend trop de temps pour réparer les valises car il veut qu'elles soient *comme elles étaient*. Mais, pensent les responsables de la conservation du musée, *comme elles étaient* n'est pas une façon de les maintenir en état, au contraire, ça les fragilise. Aujourd'hui, ce n'est pas ainsi l'on apprend à les restaurer... pour qu'elles durent afin d'échapper à l'usure (la conservation du passé s'affirmant un moyen de lutter contre le passage du temps). L'impératif de la rentabilité commande donc de mettre à pied ce témoin qui a perdu son utilité.

Conclusion

Pour répondre aux questions qui ont motivé cette étude, le tourisme de mémoire apparaît comme un des aspects du tourisme culturel. L'un et l'autre sont les produits de la conjonction des intérêts publics (politiques d'État et régionale) et privés (les entreprises touristiques) qui encouragent et entretiennent le tourisme. Quant à Auschwitz, sa force d'attraction se trouve récupérée par et pour ce phénomène, de même que l'icône du portail de Birkenau circule depuis des décennies sur quantité de couverture de livres et de magazines qui traitent du sujet. Alors, il semble certain que le touriste soit devenu une catégorie générique qui tente d'aspirer et d'homogénéiser la diversité des groupes et des individus se rendant sur des sites mémoriels. Mais on peut aussi supposer que, à l'instar de ce que Michel de Certeau (1990) a mis en évidence dans *L'Invention du quotidien*, les visiteurs savent développer de nombreuses tactiques pour déjouer les stratégies de ce marketing qui colonise les territoires de la mémoire après l'avoir fait de ceux de la culture.

Références

- Archives sur les statistiques de fréquentation des visiteurs à Auschwitz I et Auschwitz II Birkenau, département des archives, Musée d'Auschwitz.
- De Certeau M., 1990, *L'Invention du quotidien. I. arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Espace, 2003, « Tourisme de mémoire », 80, déc. Accès : <http://www.revue-espaces.com/>
- Lennon J., Foley M., 2000, *The Dark tourism*, Londres, Thomson, 2006.
- Leoni G., dir., 1990, *Trentecinq progetti per Fossoli*, Milan, Electra.
- Ruffini E, Scarrocchia S., 2008, « Auschwitz, Bloc 21. L'histoire d'un mémorial à défendre », *Témoigner entre histoire et mémoire*, 101, oct.-déc., pp. 129-147.
- Urbain J.-D., 2003, « Tourisme de mémoire. Un travail de deuil positif », *Espace*, 80, déc. Accès : <http://www.revue-espaces.com/>
- Walter J., 2007, « Auschwitz, 60^e anniversaire de la libération des camps. Les enjeux testimoniaux et historiques d'une cérémonie sur TFI », *Cahier international*, 13, juin, pp. 7-37.

> MOBILITÉS RÉPRESSIVES ET MÉMORIELLES

LUCIANA MESSINA

Consejo Nacional de Investigaciones Científicas y Técnicas

Université de Buenos Aires

lulumessina@yahoo.com.ar

LES FRONTIÈRES DES CENTRES CLANDESTINS DE DÉTENTION EN ARGENTINE

Résumé. — L'objectif de ce travail est de problématiser le concept de centre clandestin de détention à partir de trois matériaux produits à des époques différentes et en provenance de champs distincts : le politico-institutionnel, le scientifico-académique et le juridique. L'effort fourni pour encadrer théoriquement ce concept discursif nous amènera à repenser ses frontières poreuses avec des catégories voisines telles que le camp de concentration et l'établissement pénitencier. Notre réflexion se fonde sur une série de questions : en Argentine, qu'appelle-t-on un centre clandestin de détention ? Qu'est-ce qui le caractérise ? Quels critères fixent ses limites ? Le lieu physique délimite-t-il son unité en tant que telle ou peut-on envisager l'existence d'un centre clandestin qui accepte, successivement dans le temps, plusieurs lieux géographiques ?

Mots clés. — Centres clandestins de détention, détenus-disparus, témoignages, Argentine.

L'objectif de ce travail est de problématiser le concept de centre clandestin de détention¹. Notre réflexion se fonde sur une série de questions : en Argentine, qu'appelle-t-on un centre clandestin de détention ? Qu'est-ce qui le caractérise ? Quels critères fixent ses limites ? Le lieu physique délimite-t-il son unité en tant que telle ou peut-on envisager l'existence d'un centre clandestin qui accepte, successivement dans le temps, plusieurs lieux géographiques ?

Afin d'étudier les particularités de ce dispositif d'emprisonnement et d'extermination pendant la dernière dictature militaire en Argentine (1976-1983), nous évoquerons brièvement grâce aux témoignages des survivants, ce qu'il en est de l'existence et de la reconstruction des centres clandestins. Ensuite nous en suivrons les phases conceptuelles, ce d'un point de vue théorique à partir de différents registres discursifs. L'effort fourni pour encadrer ce concept discursif nous amènera à repenser les frontières – poreuses – avec des catégories voisines telles que camp de concentration et établissement pénitencier.

Place des témoignages dans la reconstruction des centres clandestins

Pendant la période qualifiée par les militaires de Processus de réorganisation nationale (1976-1983), les forces armées ont développé un plan de répression clandestine, parallèlement à la structure de répression légale, mais de manière articulée. Le terrorisme orchestré au cœur de l'État produit un élément tout à fait nouveau de par son caractère systématique : la disparition forcée de personnes². En tant que politique d'État, la disparition forcée est le reflet d'une volonté d'exterminer physiquement et moralement les opposants politiques par le biais d'une méthode nouvelle parce que systématique : la clandestinité³. Pour mener à bien cette politique, les forces armées ont développé un nouvel instrument de détention : les centres clandestins. L'articulation nécessaire entre la disparition forcée et le centre clandestin a constitué un point de rupture au

¹ Je remercie C. Escolar pour son oreille attentive et ses commentaires critiques. Traduction de l'espagnol (Argentin) de N. Tahir.

² Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de disparus pour raisons politiques pendant d'autres périodes de l'histoire argentine. Il y en a eu pendant les dictatures et sous les gouvernements constitutionnels. Il convient ici de signaler qu'un des cas les plus choquant est celui de la « seconde » disparition de J. J. López, le 18 septembre 2006. Ce dernier avait « disparu » entre 1976 et 1979. En 2006, lors du procès de M. Etchecolatz, ex-directeur des enquêtes de la police de la province de Buenos Aires, il est un témoin-clé. Quelques jours après avoir témoigné, la veille de la sentence qui a condamné M. Etchecolatz à la prison à perpétuité, J. J. López « disparaît » sans laisser de traces.

³ La clandestinité parcourt une grande partie de l'histoire politique récente de l'Argentine. L'histoire des conditions qui ont permis le coup d'État militaire de 1976 n'entre pas dans le cadre de ce travail. Nous signalerons juste qu'un grand nombre de militants, enlevés et assassinés clandestinement par les Forces armées, appartenait à des groupes armés qui avaient dû passer à la clandestinité à cause du caractère de leur action et de leurs objectifs politiques.

regard des modalités répressives antérieures. Une action répressive qui a non seulement assassiné et torturé, mais qui s'est servie de la clandestinité pour faire disparaître des milliers de personnes sans distinction de classes sociales, d'âges, de genre ou de profession⁴. Plus de la moitié de ces personnes avaient entre 16 et 35 ans, et ont été enlevées pendant la nuit à leur domicile. La plupart n'ont toujours pas réapparu.

Bien avant la fin de la dictature militaire, les détenus-disparus qui ont pu survivre (la majorité, suite à leur libération, certains, après leur évasion) dénoncent, en exil et devant différentes commissions et organismes internationaux de défense des droits de l'homme, l'existence de lieux secrets, cachés et illégaux de détention qu'ils ont appelés des camps de concentration. La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de l'Organisation des États américains a été une des commissions devant lesquelles les survivants ont témoigné. Les multiples dénonciations reçues à propos de violations des droits de l'homme commises par des agents étatiques ont poussé cette commission à signaler au gouvernement argentin l'intérêt d'une visite qui lui permettrait d'établir avec précision et objectivité la situation des droits de l'homme en Argentine. Après avoir longtemps hésité, et face à des pressions internationales de plus en plus importantes, la CIDH est officiellement invitée à la fin de l'année 1978. Elle vient finalement en Argentine en septembre 1979. Dans le cadre de ses activités principales, elle s'entretient avec divers acteurs politiques et sociaux, elle recueille des dénonciations et parcourt des prisons et certains des lieux désignés comme camps de concentration. Néanmoins, lorsque la CIDH visite ces lieux, tous ont été démantelés par le gouvernement militaire qui tentait ainsi de dissimuler l'illégalité de son système répressif. Malgré tout, bien qu'elle n'ait pu constater l'existence de ces lieux, la CIDH (1984 : 203) y fait référence dans son rapport final ; évoqués comme des centres spéciaux, secrets ou clandestins, aux dires des personnes qui les dénonçaient, ils étaient utilisés « pour l'emprisonnement temporaire de détenus perçus comme illégaux » et « pour les interrogatoires et la torture antérieurs à la détention officielle »⁵. Parmi les lieux évoqués, et faisant même partie de ceux visités par cette commission, se trouve un centre clandestin connu par la suite sous le nom de *Olimpo*⁶.

⁴ Dans cette contribution, nous verrons comment la caractérisation publique des victimes de la répression a changé au fil du temps. D'abord, c'est une image de victimes « dépolitisées », essentiellement construite à des fins juridiques, qui a été privilégiée. Actuellement, l'accent est mis sur la trajectoire politico-militante des détenus-disparus.

⁵ En 1980, suite à ses observations sur place, la CIDH a publié un rapport sur la situation des droits de l'homme en Argentine. Sa circulation a délibérément été censurée par le gouvernement militaire. Ses conclusions signalaient que « par l'action ou l'omission des autorités publiques ou de ses agents, entre 1975 et 1979, dans la République argentine, de nombreuses et graves violations des droits de l'homme reconnues par la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme ont été commises » (CIDH, 1984 : 289).

⁶ L'*Olimpo* est décrit comme « le local policier situé dans une ancienne station de tramway, sans moyen d'identification depuis l'extérieur, au coin de l'avenue Olivera et de la rue Ramón Falcón, où ont été vues de nombreuses voitures Ford Falcon avec ou sans signalement policier » (CIDH, 1984 : 203).

En définitive, l'existence effective de ces lieux illégaux d'enfermement et de torture a été démontrée par l'enquête menée par la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP), créée à l'initiative de Raul Alfonsín, quelques jours après qu'il ait été élu président constitutionnel en décembre 1983. Cette décision présidentielle a été le premier pas vers une politique d'État de recherches sur le sort des disparus. L'enquête menée pendant dix mois par la CONADEP a eu pour objectif la reconstruction de la méthodologie répressive, ses instruments et ses modalités d'instauration. Dans ce cadre, une des tâches les plus importantes a été l'inspection des lieux qui avaient été indistinctement dénoncés comme « centres illégaux de détention », « prisons clandestines », « camps de concentration » ou « aspirateurs » (*chupaderos*). Les témoignages apportés, ainsi que les croquis, dessins et plans confectionnés par les survivants ont non seulement permis la localisation géographique des lieux, mais aussi la reconstruction de leurs aspects physiques et la distribution interne. C'est ainsi qu'une survivante dit : « Bien que j'ai toujours eu les yeux bandés et qu'on ne me sortait que trois fois par jour pour aller aux toilettes, j'ai pu me faire une idée du lieu où je "vivais" » (CONADEP, 1984 : 158).

La plupart des centres clandestins de détention ont fonctionné à l'intérieur des locaux des forces armées ou de la police. Des membres du personnel militaire et de sécurité se chargeaient d'adapter les lieux qui seraient des lieux d'enfermement, de torture et d'assassinat. Bien qu'un grand nombre de ceux-ci aient été modifiés, démantelés et même détruits pour pouvoir effacer tout indice qui dénoncerait l'existence de centres, les détails, d'une grande précision, donnés par les survivants au cours de leurs témoignages, ont été d'une importance cruciale pour leur identification. Pendant l'enquête réalisée par les membres de la CONADEP accompagnés par les survivants, la mémoire corporelle et émotive de ces derniers, qui mesuraient l'espace en marches d'escalier, en pas, en barrières, en bruits et odeurs, a été essentielle pour le déroulement de cette tâche. Dans de nombreux cas, le souvenir de petites références telles la présence d'une marche, le fait de reconnaître une odeur ou un bruit particulier, la forme d'une fenêtre, la présence d'humidité, la couleur du carrelage sur le sol, est ce qui a permis de confirmer l'existence réelle de chaque centre. Lors d'une des inspections, une survivante affirme : « La cour avec le carrelage noir et blanc est la même que celle dans lequel on nous déshabillait et nous fouillait, sauf que maintenant elle est divisée puisqu'on y a construit deux ou trois murs, mais je n'ai aucun doute là-dessus, il s'agit bien du lieu où j'ai été détenue à deux reprises » (*ibid.* : 160). Une autre survivante raconte : « Les portes sont les mêmes, sauf que le petit judas qu'il y avait avant a été soudé et qu'il y en a un plus grand maintenant... je suis certaine qu'il s'agit bien du lieu où j'ai été enlevée, torturée et enfermée, tout d'abord dans une cellule qui était toujours pleine d'eau et ensuite dans une cellule qui se trouve à droite du secteur 2 » (*ibid.* : 161).

Les témoignages ont également permis de reconstruire certaines caractéristiques communes du fonctionnement interne et des conditions d'enfermement. Le personnel répressif était structuré hiérarchiquement selon un fonctionnement où

chaque groupe occupait des fonctions spécifiques. Chaque centre avait un chef qui était la plupart du temps un officier, membre d'une des forces armées ou de la police. À leur tour, les officiers et les sous-officiers des différentes forces formaient ce qu'on appelait les groupes d'actions (*Grupo de tareas*), les « structures médullaires de la répression clandestine » selon le rapport *Nunca Más* (*ibid.* : 257). Les groupes d'actions pouvaient opérer dans plusieurs centres à la fois. Ils étaient eux-mêmes divisés en deux groupes : d'une part, ce qui était appelé les « bandes » (*patotas*) qui étaient chargées des opérations d'enlèvement, et, d'autre part, le personnel de renseignement, chargé de « soutirer » des informations sous la torture. De plus, chaque centre avait des gardes internes ou « geôliers », en général des sous-officiers qui s'occupaient de surveiller les détenus. Ils pouvaient aussi faire partie des « bandes ». La plupart, surtout les tortionnaires et les chefs des centres, se faisaient appeler par un surnom ou un pseudonyme. Cette caractéristique a rendu plus difficile leur identification dans le cadre de causes judiciaires, mais ne l'a pas empêchée.

Quant aux conditions d'enfermement, les récits des survivants de différents centres clandestins s'accordent à signaler que, dès son entrée dans le centre, le détenu perdait non seulement tous ses droits, mais était aussi soumis à tous types de rabaissements physiques et psychiques, en commençant par la torture corporelle sous de multiples de formes. Chaque détenu se voyait ouvrir un dossier et un numéro qui remplacerait son nom. C'est ainsi que commençait la disparition non seulement physique, mais aussi identitaire. En général, la personne enlevée arrivait au centre la tête sous une cagoule ou les yeux bandés (*tabicado*). Elle restait ainsi tout le long de sa détention. Presque invariablement, elle était d'abord conduite en « salle d'opération » ou salle de torture. Elle y était soumise à l'épreuve de la torture, appelée « session pour ramollir » (*ablande*), qui pouvait durer plusieurs heures, prendre différentes formes et utiliser des instruments divers pour accomplir des tourments physiques et psychiques. La méthode la plus utilisée était la « gégène » (*picana*, décharge électrique sur le corps, surtout sur les muqueuses) combinée, de nombreuses fois, avec des coups, des abus corporels et des tourments psychiques. Le sort des détenus pouvait prendre trois formes : certains étaient libérés, mais menacés, voire même surveillés longtemps après leur libération, d'autres étaient « blanchis » et transférés dans des prisons communes en tant que « détenus terroristes » à disposition du pouvoir exécutif national, enfin la majeure partie était assassinée lors de « transferts », pendant lesquels les détenus étaient jetés à la mer ou exécutés et enterrés dans des fosses communes.

Trois discours sur les centres clandestins de détention

En partant de l'hypothèse que les discours sont des voies d'accès aux représentations sociales du passé – représentations toujours liées au présent de

l'énonciation –, nous aborderons le concept de centre clandestin de détention à partir de trois matériaux produits à des époques différentes et en provenance de champs distincts : le politico-institutionnel, le scientifico-académique et le juridique. Trois matériaux qui constituent autant de types de discours. Dans un premier temps, nous analyserons le rapport de la CONADEP *Nunca Más* qui a introduit dans la société le nom de « centre clandestin de détention » pour désigner les lieux où les personnes enlevées par les forces armées et de sécurité ont été gardées, torturées et « fait disparaître ». Ensuite, nous travaillerons sur le livre *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, puisqu'il s'agit d'un travail pionnier qui, à partir des sciences sociales, situe le dispositif d'enfermement et d'extermination au centre de l'analyse. Pour finir, nous verrons comment est utilisé ce concept en nous intéressant à une décision judiciaire récente qui procède au jugement et à l'emprisonnement préventif de tortionnaires ayant agi, dans le cas qui nous préoccupe, dans le centre clandestin de détention appelé l'*Olimpo*.

« C'est là qu'ils ont vécu leur "disparition" [...]. Voilà la "matérialité" des disparitions »⁷

« Messieurs les juges : je souhaite renoncer expressément à toute prétention d'originalité pour fermer ce réquisitoire. Je veux utiliser une phrase qui n'est pas mienne, puisqu'elle appartient déjà à tout le peuple argentin. Messieurs les juges : "Plus jamais" »

(Julio Strassera, procureur de la République, pendant le procès des juntas militaires, 1985)

Le rapport *Nunca Más*, publié en 1984, résulte d'une vaste enquête menée par la CONADEP. Le rapport, tout particulièrement son prologue, a été critiqué par certains secteurs. Pour ceux-ci, bien qu'il éloignait de la sphère publique la version d'une « sale guerre » que tentait d'imposer les militaires, il légitimait et consolidait la « théorie des deux démons » et la « théorie des victimes innocentes »⁸. Ces deux récits, sans auteur, ont circulé pendant toute la période post-dictatoriale et ils bénéficient, aujourd'hui encore, d'une large acceptation sociale⁹. Il convient néanmoins de préciser que le rapport rejette catégoriquement

⁷ CONADEP (1984 : 55, 78).

⁸ La première de ces « théories » affirme que pendant les années 70, la société argentine a été victime de l'affrontement armé entre deux « démons » : l'extrême gauche (la guérilla) et l'extrême droite (les forces armées). La seconde établit que la plupart des disparus étaient des « victimes innocentes », c'est-à-dire des victimes fortuites, sans passé militant ou de guérillero. Elles excluent toutes deux la société d'une relation directe avec la violence politique des années 70 et du début des années 80. En conséquence, elles lui retirent toute responsabilité par rapport à cette dernière.

⁹ Le prologue du *Nunca Más* a généré des polémiques et des critiques de la part de certains organismes de défense des droits de l'homme, de la part de survivants et d'une grande partie des secteurs politiques que nous appellerons « de gauche ». En mars 2006, le rapport a été réédité avec un nouveau prologue ajouté par le gouvernement national à l'occasion des 30 ans du coup d'État. Cette modification du premier prologue a été alors critiquée par des ex-membres de la CONADEP.

la terreur déployée depuis l'État. De plus, bien qu'il ait soutenu implicitement ces « théories » – très discutables des points de vue historique et politique –, il a établi une série d'affirmations qui ont non seulement servi d'argument légal lors du procès des juntes militaires en 1985, un an après sa publication, mais qui ont aussi permis une rupture avec le passé, traduite par une condamnation définitive de la dictature militaire¹⁰.

D'abord, le *Nunca Más* qualifie les crimes commis par les forces armées comme crime de lèse-humanité et établit qu'ils ont eu lieu dans le cadre d'une politique d'État de violation systématique des droits de l'homme. C'est-à-dire que la possibilité d'« excès » de l'action répressive – argument que voulait imposer les militaires – était écartée. Ensuite, le rapport ne soutient pas la théorie militaire de « lutte contre la subversion » en insistant sur le caractère ambigu et diffus, dans les discours et les pratiques militaires, de la catégorie « subversion », utilisée en fait comme une justification de la répression touchant toute la population. De plus, il met en relation la destruction de tout type de preuve par les forces armées avec la dissimulation délibérée du caractère illégal et clandestin de l'action répressive et la prétention à l'impunité. Ce rapport signale aussi que la principale différence entre le terrorisme des guérilleros et le terrorisme d'État est que le premier a causé la mort, alors que le second a produit la « catégorie lugubre et fantasmagorique » du disparu (CONADEP, 1984 : 9). Enfin, il encourage explicitement à la recherche de la vérité et de la justice. L'ensemble de ces éléments nous fait dire que le *Nunca Más* n'est pas un simple rapport sur la politique de disparition forcée, il est surtout un texte politique qui a eu et a toujours des effets politiques dans la conception qu'ont de nombreux argentins du terrorisme d'État et de la construction de la vérité historique. C'est ainsi qu'Emilio Crenzel (2008 : 137) soutient que le *Nunca Más* « s'est construit comme une intervention politique qui a constitué une nouvelle vérité publique de caractère officiel sur les disparitions et a instauré un jugement culturel de ses responsables, avant même le verdict du tribunal qui a jugé les juntes militaires ».

Le *Nunca Más* a établi une liste de près de 9 000 disparus et a confirmé l'existence de plus de 340 centres clandestins de détention répartis dans tout le pays. Il a consigné leurs caractéristiques générales et les a énumérées en signalant leur emplacement géographique, leurs dates de fonctionnement et les caractéristiques architecturales spécifiques. De plus, l'inclusion de croquis et de plans internes faits par les survivants, ainsi que des photos prises pendant les enquêtes de la CONADEP, ont légitimé et crédibilisé leurs affirmations.

¹⁰ Il est important de signaler que le *Nunca Más* est rapidement devenu un succès d'édition. Sa première édition a été tirée à 40 000 exemplaires et elle a été épuisée en deux jours. D'ailleurs E. Crenzel (2008 : 132) signale à ce sujet : « On peut affirmer que ses premiers lecteurs étaient divers et variés, et que sa circulation dans tout le pays a rendu possible la conformation d'une nouvelle interprétation nationale sur les disparitions ».

La caractérisation générale des centres proposée dans le rapport les décrit comme des « antres » (CONADEP, 1984 : 8) qui « ont constitué la présupposition matérielle indispensable à la politique de disparition de personnes » (*ibid.* : 54). À cela, le rapport ajoute qu'ils furent une réalité niée par l'opinion publique et les familles des victimes, et que leur existence a été possible grâce à l'utilisation de ressources humaines et financières en provenance de l'État, c'est-à-dire avec la complicité des plus hautes autorités militaires. Néanmoins, le rapport signale que la participation militaire, ou des forces de sécurité, dans le fonctionnement des centres, n'inclut pas tous ses membres. D'ailleurs, il fait référence à des cas de sous-officiers qui travaillaient comme gardes et qui ont fait preuve d'humanité à l'égard des détenus.

Le point le plus substantiel de la caractérisation des centres clandestins établie dans le rapport réside dans le signalement que l'objectif principal de ces centres n'était pas l'élimination physique des détenus, mais l'intention préméditée de leur enlever toute trace d'humanité en les soumettant « aux plus graves et inqualifiables perversions » (*ibid.* : 26). Dans le *Nunca Más*, la torture est désignée comme l'élément commun à tous les centres qui étaient avant tout des lieux de tortures. La suppression de tout contact avec l'extérieur, le manque et la mauvaise qualité de nourriture, la frustration que provoquaient chez les détenus l'impossibilité de bouger, l'aide sanitaire minimum et les conditions déplorables d'hygiène constituèrent d'autres formes de tourments. C'est ainsi que le rapport signale : « Y entrer signifiait de toutes façons ARRÊTER D'ÊTRE, c'est pourquoi on essayait de déstructurer l'identité des prisonniers, leurs référents temporels et spatiaux étaient altérés, le corps et leurs esprits ont été torturés bien au-delà de l'imaginable » (*ibid.* : 60, capitales dans l'original).

« Une machine de destruction douée d'une vie propre... »¹¹

« Il est facile de faire correspondre à chaque société des types de machines, non pas que les machines soient déterminantes, mais parce qu'elles expriment les formes sociales capables de leur donner naissance et de s'en servir »

(Deleuze, 1990 : 282)

En 1998, le livre *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine* est publié. Pilar Calveiro, l'auteur, est une ex détenue-disparue. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un livre qui raconte à la première personne l'expérience de la disparition. Depuis le registre propre aux sciences sociales et dans une optique explicative, il aborde « les camps de concentration-extinction » argentins comme modalité répressive spécifique et corollaire institutionnel de la politique de disparition forcée. Bien que l'auteur raconte des événements et des processus dont elle a été la protagoniste, elle ne le fait pas en tant que témoin – même s'il est évident

¹¹ Calveiro (2006 : 31).

que son discours est imprégné par ce statut –, mais en tant que chercheur qui démontre une rigueur propre à la recherche scientifique et académique. Il ne s'agit donc pas d'un discours qui glisse vers le registre de la particularité, mais de celui qui prétend relier le particulier au général.

À partir d'une perspective théorico-conceptuelle fondée sur les philosophes Michel Foucault et Gilles Deleuze, l'auteur soutient que, depuis la fondation de la nation argentine, les élites au pouvoir ont utilisé la violence comme instrument à même de discipliner la société¹². Bien que la pratique politique et l'utilisation de la violence soient étroitement liées dans l'histoire argentine, les différentes formes que cette relation a prises – c'est-à-dire comment se sont articulées politique et violence – permettent de délimiter les caractéristiques spécifiques des diverses configurations du pouvoir au fil du temps. À son tour, chaque configuration a créé ses propres mécanismes répressifs. Ainsi la figure « camps de concentration-extermiation » constitue-t-elle, pour l'auteure, l'expression moléculaire du pouvoir concentrationnaire et de disparition qui a prévalu à partir de 1976 en Argentine.

Une des premières questions qui ressort lorsqu'on lit le titre du livre est que l'auteure parle de « camps de concentration-extermiation », non de « centres clandestins de détention ». Il ne s'agit pas d'un caprice terminologique. Son choix est justifié tout au long de l'ouvrage, puisque l'objectif est de mettre en relation les lieux d'enfermement créés par la dictature argentine et l'expérience de domination totale des camps de concentration engendrés par d'autres pouvoirs totalitaires. D'ailleurs, Pilar Calveiro établit ce parallèle parce qu'elle estime que l'apparition de ces dispositifs d'enfermement et d'extermination est la conséquence d'un même type de pouvoir qui se veut totalitaire. De ce point de vue, la référence à Hannah Arendt est inévitable.

Dans plusieurs paragraphes, plus particulièrement ceux dédiés à la description et à l'analyse des conditions d'enfermement, l'auteure fait des allusions explicites à l'expérience concentrationnaire de l'Allemagne national-socialiste. Dans ce qui suit, nous ferons référence à certaines d'entre elles. Dans les camps argentins, tout comme dans les camps allemands, un des objectifs – en grande partie atteint – était de supprimer l'identité des victimes. Pilar Calveiro (2006 : 72) écrit : « Des corps sans

¹² L'incapacité des différents secteurs du pouvoir à constituer un projet hégémonique et leur appel permanent à la violence comme outil politique légitime ont été des facteurs qui ont contribué au processus de politisation croissante et de concentration du pouvoir politique aux mains des forces armées. L'apparition des guérillas, vers la fin des années 60, s'inscrit dans ce contexte de militarisation croissante de l'État et de suspension de la légalité des pratiques politiques. D'un point de vue international, leur apparition s'insère dans un cadre caractérisé par des processus de lutte anti-impérialiste et par une conception foquiste de l'action révolutionnaire, qui suppose l'utilisation d'une lutte armée pour produire des conditions subjectives conduisant à un changement social. Bien que les groupes armés argentins défièrent la discipline sociale et se constituèrent pour lui désobéir, leur action a non seulement représenté une réponse, mais aussi une continuité de la logique prédominante d'une époque où l'utilisation de la violence était une forme légitime d'intervention politique. La politique était alors une question de forces qui admettait l'existence de deux bandes qui s'affrontaient (Calveiro, 2005).

identités, des morts sans cadavre ni nom : des disparus. Comme dans le rêve nazi, on supprime l'identité et les êtres s'évanouissent dans la nuit et le brouillard ». Dans les deux cas, face à l'imminence de l'assassinat, les bourreaux trompent délibérément les victimes, et celles-ci, dévastées dans leur humanité, n'opposent aucune résistance : « Les longues files de juifs pénétrant sans résistance dans les fours crématoires d'Auschwitz, les files de "transférés" des camps argentins, acceptant docilement l'injection et la mort, ne s'expliquent que parce que tous ces gens ont été anéantis par la terreur » (*ibid.* : 78). La référence des prisonniers à un pouvoir divin qui s'appropriait non seulement de la vie, mais aussi de la mort, des prisonniers peut être observée dans le cadre des deux dispositifs. Pilar Calveiro (*ibid.* : 79) raconte ce qu'un garde argentin dit à une détenue qui avait tenté de se suicider : « Ici, personne n'est maître de sa vie, ni de sa mort. Tu ne pourras pas mourir parce que tu le veux. Tu resteras en vie aussi longtemps que nous le voudrons. Ici, nous sommes Dieu ». « C'est là un autre trait que l'on retrouve dans les camps nazis. Quand les gardiens ont découvert que Filip Müller s'était introduit volontairement dans la chambre à gaz pour donner un peu de sens à sa mort, ils l'ont brutalement retiré en lui hurlant : "Espèce de cul, satané scélérat, apprendis que c'est nous et non toi, qui décidons si tu dois vivre ou mourir" » (*ibid.* : 81). Enfin, l'auteure soutient que les bourreaux argentins n'ont été « ni des monstres, ni des croisés », mais des hommes communs « attachés » à une machine dans laquelle la torture et la mort sont peu à peu devenues naturelles, routinières et bureaucratiques : « C'est exactement l'image que Primo Levi se faisait des nazis. [...] "Les monstres existent, mais ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux ; ceux qui sont le plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires" » (*ibid.* : 184).

Cependant, l'auteur perçoit aussi des différences. D'abord, la méthode répressive fondée sur l'enlèvement, la torture et la disparition des corps ne se fondait sur aucune loi. Ces actions étaient exécutées illégalement et dans la clandestinité. Ensuite, les centres clandestins argentins, contrairement aux camps de concentration allemands, n'ont pas été utilisés pour du travail forcé¹³. On n'y produisait que les éléments nécessaires aux rouages de la disparition et rien d'autre. En dehors des quelques détenus choisis pour s'occuper de l'entretien interne du camp, les autres étaient confinés à la plus grande et désolante passivité : enfermés dans des cellules minuscules, les yeux bandés, dans la plus grande obscurité, sans pouvoir parler ou bouger, épuisés physiquement par la torture, les coups, vaincus psychologiquement, humiliés, désemparés, ou, comme le dit Jean Améry (2004 : 90), sans « confiance dans le monde ». C'est ainsi que Pilar Calveiro affirme qu'en réalité le camp produit un nouveau sujet. On n'y trouvait en fait que des corps qu'il gardait et contrôlait, mais il ne s'agissait pas d'hommes, il s'agissait de corps dociles, silencieux, immobilisés dans l'obscurité. Ainsi le camp apparaît-il comme une machine qui absorbe peu à peu l'humanité du détenu, jusqu'à ce qu'il la réduise à néant. Toutes les qualités qui font d'un homme un être humain sont occultées, elles restent en suspend dans

¹³ À ce propos, le cas de l'École mécanique de la marine (ESMA) est probablement la seule exception.

l'intemporalité du camp. Les détenus sont réduits à un simple fait biologique, « la vie nue » dont parle Giorgio Agamben (2000 : 140).

Néanmoins, et malgré ces prétentions de pouvoir concentrationnaire et de disparition, l'auteur signale que le camp produit aussi ses propres échappatoires. Elle estime que la déshumanisation des victimes menée à sa fin, à laquelle aspire tout pouvoir totalisant, n'est pas toujours parfaitement obtenue. Elles ont beau être minimales, des résistances apparaissent. Elles gagnent du terrain sur le pouvoir du camp, des petits points de fugue qui permettent de récupérer un peu d'humanité. L'auteur évoque le rire, la supercherie, la simulation de collaboration, le fait de chanter (*cantar*) pendant la torture ou de donner des informations inutiles, ont constitué pour les détenus des moyens pour réussir à briser l'« hypnose immobilisante » que génère le camp. Ainsi pouvaient-ils retrouver un peu de l'humanité qu'on leur avait enlevée. Le pouvoir pense qu'il est sans limites. Telle est sa faiblesse, l'angle mort qui permet aux échappatoires et à la résistance d'apparaître.

Pour finir, nous aimerions signaler une importante différence entre le *Nunca Más* et l'ouvrage de Pilar Calveiro. Un des effets du rapport de la CONADEP était de ne pas mettre en relation les détenus-disparus avec un militantisme politique ou des organisations armées : il s'agissait de les dépolitiser en créant la figure d'une victime à laquelle on ne pouvait rien reprocher. Par opposition, Pilar Calveiro affirme, quatorze ans plus tard, que la population des camps était au contraire en majorité des militants politiques et syndicaux et que les « victimes fortuites » – qui ont certes représenté un nombre absolu important – constituent un pourcentage relativement faible du nombre total de détenus-disparus dans les camps¹⁴. Pour l'auteure, l'enlèvement de militants politiques était lié à l'objectif militaire qui était d'anéantir la guérilla. Quant aux victimes fortuites, elles permettaient de disséminer la terreur et de montrer l'omniprésence d'un pouvoir absolu : celui des Forces armées.

La « vie » dans les centres clandestins, une torture permanente

« Si l'essence d'un camp consiste en la matérialisation de l'état d'exception, et dans la création de l'espace végétatif qui en découle, nous devrions, alors, admettre, que nous nous trouvons potentiellement en présence d'un camp à chaque fois qu'une telle structure est créée, indépendamment de la quantité de crimes qui ont été commis et quelque soit leur dénomination et leur topographie spécifique »

(Agamben, 1995 : 3)

¹⁴ Aux dires de P. Calveiro (2006 : 205) : « La majeure partie des disparus étaient des militants. Nier un tel fait est un autre exercice d'amnésie, une autre façon de les faire disparaître, cette fois-ci au sens politique. [...] ce qui est certain, c'est que le phénomène de disparition n'est pas une histoire de massacre de "victimes innocentes" mais l'histoire de l'assassinat et de la volonté de faire disparaître et de désintégrer totalement une forme de résistance et d'opposition : la lutte armée et les conceptions populistes radicales du péronisme et de la gauche ».

Dans cette dernière partie nous traiterons du centre clandestin, l'*Olimpo*. Le matériau choisi est une décision judiciaire dont l'objectif était de juger les bourreaux qui y ont travaillé. Étant donné que cette résolution apporte de nouveaux éléments pour aborder les centres clandestins de détention, nous pensons qu'elle peut être le point de départ d'une nouvelle conceptualisation de ces derniers. Il est important de signaler que, dans la construction d'une vérité historique sur le passé de la dernière dictature militaire en Argentine, le discours juridique a eu autant d'importance que la pratique judiciaire. Les témoignages produits à partir de questionnaires juridico-légaux ont été fondamentaux dans la reconstruction des données liées au dispositif répressif. De plus, l'absence de documents et de sources sous d'autres formes a eu des conséquences sur les personnes qui ont témoigné devant la justice à propos de faits qu'elles ont « perçus entièrement ou partiellement grâce à un de leur sens »¹⁵ : elles sont devenues des témoins nécessaires (Rafecas, 2005).

Le 20 octobre 2005, le juge Daniel Rafecas poursuit et ordonne la mise en détention préventive de tortionnaires qui ont agi dans les centres clandestins de détention connus comme *Atlético*, *Banco* et *Olimpo*. Le centre clandestin de détention *Atlético* a fonctionné entre février et décembre 1977, dans le sous-sol d'un local de la police fédérale, au milieu du quartier de San Telmo. À la fin de l'année 1977, le bâtiment est détruit pour permettre la construction de l'autoroute qui unit la ville de Buenos Aires avec la capitale de la province « La Plata ». Certains des détenus qui y ont séjourné ont été « transférés » (c'est-à-dire assassinés), d'autres ont été transportés, avec leurs tortionnaires, dans un bâtiment situé aux alentours de Buenos Aires, entouré de vieilles constructions, propriété de la police de la province de Buenos Aires. C'est là qu'a fonctionné le centre clandestin connu comme *Banco*. En août 1978, un grand nombre de détenus du *Banco* sont transportés dans un autre bâtiment aux installations récemment construites et aménagées pour fonctionner comme un centre clandestin. Une survivante raconte : « Ils nous ont attachés deux par deux et nous ont mis dans un camion avec nos affaires, c'est comme ça qu'on est arrivés dans un lieu récemment construit, plein de poussière, et où le froid était insupportable ». Une autre survivante ajoute : « Les tortionnaires du *Banco* ont été déplacés avec nous. Le nouvel endroit venait d'être construit et adapté pour mieux contrôler les détenus » (CONADEP, 1984 : 163). Ce nouveau centre clandestin a ensuite été reconnu sous le nom de *Olimpo*. Il a été construit à l'intérieur d'un local policier situé dans la ville de Buenos Aires, au cœur du

¹⁵ En référence à la valeur donnée aux preuves dans le cas de délits conçus avec prévision d'impunité, le jugement que nous allons analyser affirme : « Dans un contexte dans lequel les marques du délit ont délibérément été supprimées, ou si aucunes traces de son existence n'ont été laissées, ou si des mesures de conservation de preuves n'ont pu être adoptées, ou si ces dernières ont été consumées par l'invasion volontaire de sphères privées ou de lieux clandestins, dans le cadre d'une absence de transcendance violente dans l'espace public, certaines preuves deviennent nécessaires, puisque les moyens et les méthodes utilisés pour commettre le délit en font les seules existantes » (Rafecas, 2005 : 40).

quartier de Floresta, à grande proximité des avenues les plus importantes et les plus parcourues de la ville. L'*Atlético*, le *Banco* et l'*Olimpo* ont fait partie d'un même circuit répressif dans lequel les mêmes groupes d'actions ont opéré et où se sont croisés les mêmes détenus.

Comme nous venons de le signaler, le jugement aborde un grand nombre de points importants pour penser la spécificité des centres clandestins argentins, leurs ressemblances et leurs différences avec d'autres types d'enfermements. Dans le cadre de cette réflexion, nous ne nous intéresserons qu'à certains des éléments qui en ressortent.

D'abord, le jugement en question a établi que les centres clandestins de détention connus comme *Atlético*, *Banco* et *Olimpo* constituent les différentes dénominations utilisées pour faire référence à un même centre clandestin qui a changé de siège au fil du temps, mais qui a conservé les mêmes gardes, interrogateurs et détenus¹⁶. En estimant qu'un même centre clandestin peut prendre des noms différents et fonctionner successivement dans trois établissements distants les uns des autres, le juge Daniel Rafecas désarticule l'association « centre clandestin-localisation géographique ». Cette vision affecte la conception traditionnelle qui veut que le centre clandestin de détention soit associé à un établissement physique. Dans un sens, elle modifie les paramètres interprétatifs. Dans ce cadre, ce sont les acteurs impliqués et les positions qu'ils occupent dans le camp qui sont privilégiés¹⁷. Ce qui fait que ces trois lieux n'en constituent en fait qu'un seul est que la population de détenus et le personnel répressif ont été transférés ensemble d'un endroit à un autre, et qu'ils ont conservés leurs rôles et leurs fonctions¹⁸.

De plus, les affirmations et les arguments invoqués par le juge Rafecas modifient la conception traditionnelle du centre clandestin. Les centres ne seraient plus

¹⁶ C'est ainsi que la résolution affirme : « Dans le cadre géographique de la Capitale fédérale a fonctionné, depuis la moitié de l'année 1976 et jusqu'au début de l'année 1979, un centre clandestin de détention qui a changé de nom et de lieu, mais qui a conservé ses détenus, ses gardiens et ses éléments de supplices » (Rafecas, 2005 : 21).

¹⁷ Selon la résolution, « de nombreux gardiens, ravisseurs, tortionnaires et interrogateurs ont joué des rôles analogues dans les différents centres dans lesquels ils ont sévi, c'est pourquoi, ces camps de détention doivent être considérés comme formant une seule unité qui a changé de siège » (Rafecas, 2005 : 5).

¹⁸ Nous pourrions ajouter que la connexion que ces trois lieux de détention clandestine ont maintenue par le passé, s'exprime, aujourd'hui, dans les programmes de mémoire développés dans deux d'entre eux : l'*Atlético* et l'*Olimpo*, deux des centres qui ont fonctionné dans le cadre de ce circuit répressif de la ville de Buenos Aires. Les deux lieux ont été « récupérés » suite à des processus analogues. Actuellement, ils dépendent tous deux de l'Institut espace pour la mémoire (IEM). Cet organisme, créé à la fin de l'année 2002 par une loi municipale, est intégré par des représentants des associations de défense des droits de l'homme, des personnalités possédant une importante trajectoire dans la défense des droits de l'homme et des représentants du pouvoir exécutif et législatif de la ville de Buenos Aires. Aussi bien dans l'*Atlético* que dans l'*Olimpo*, des programmes institutionnels orientés vers la préservation et la transmission de la mémoire et de l'histoire récente des années du terrorisme d'État ont été développés.

l'espace physique dans lequel la torture est appliquée, mais ils seraient la torture en elle-même. Le régime de vie inhumain auquel ont été soumis les détenus est considéré comme une forme de torture. Le juge s'est longuement expliqué à ce propos, tandis qu'il détaillait les caractéristiques des sévices subis en permanence par les prisonniers¹⁹. Cette conception permet, d'une part, d'initier des poursuites judiciaires à l'encontre de tous ceux qui ont participé d'une manière ou, d'une autre aux centres clandestins (et non uniquement aux auteurs matériels de la torture), mais d'autre part, elle facilite la collecte de preuves, puisqu'il n'y a plus besoin de démontrer les effets de la torture sur les corps des survivants.

Enfin, pour décrire et détailler les caractéristiques du quotidien dans l'enfermement clandestin, le juge, d'un point de vue théorique, s'est appuyé sur des auteurs reconnus pour leurs réflexions sur les camps de concentration : Hannah Arendt, Giorgio Agamben, Tzvetan Todorov... Il a ainsi analysé les éléments qui caractérisent le circuit *Atlético-Banco-Olimpo*, à la lumière des autres univers concentrationnaires. Pour ce faire, le juge Rafecas (2005 : 197) a dégagé les conditions d'enfermement dans les centres à partir de ce qu'il estime être un concept « plus vaste, d'une portée universelle, appelé, communément, camps de concentration ». Pour commencer, il a distingué les camps de concentration des camps d'extermination et il a soutenu l'idée, en suivant Tzvetan Todorov, que ce qui définit l'univers concentrationnaire n'est pas une idéologie ou une finalité particulière, mais une dynamique de fonctionnement, des pratiques systématiques appliquées aux prisonniers, la perte invariable pour ces derniers de leur condition de citoyens, leur transformation en objets. « Et cette caractéristique – dit Rafecas –, ce dénominateur commun à tous les camps, existe aussi dans le conglomérat *Atlético-Banco-Olimpo*, et cela ne fait aucun doute » (Rafecas, 2005 : 197).

La description détaillée et la longue argumentation du processus de déshumanisation²⁰ auquel ont été soumis les détenus, a permis au juge, d'une part, d'assimiler les centres clandestins à d'autres univers concentrationnaires et, d'autre part, de les éloigner d'autres formes d'enfermement comme les établissements pénitenciers. Ainsi le jugement affirme-t-il que le détenu des centres perd non seulement toute mobilité, mais les conditions d'enfermement incluaient « l'absence totale de relation avec l'extérieur, la suppression d'identité

¹⁹ Les souffrances subies par les détenus qui font que l'enfermement et la torture sont envisagés sur un même plan sont : les yeux bandés, la suppression d'identité, les mains attachées, les conditions d'emprisonnement dans des petits cachots (*tubos*) ou cages, la suppression de toutes formes de communication humaine, les châtiments permanents, la menace constante d'être torturé ou assassiné, la carence ou la qualité de la nourriture, le manque d'hygiène et la détérioration progressive de l'état sanitaire, l'exposition nu et autres souffrances à connotation sexuelle, les séances de tortures physiques.

²⁰ Selon le juge, le processus de déshumanisation a été rendu possible et alimenté par la disparition de la personne juridique et morale, la destruction de l'identité dans les termes d'H. Arendt (2002), et la situation « d'état d'exception » propre aux camps dans les termes de G. Agamben (1995, 2000).

et la perte complète de références spatiales et temporelles, tout cela dans des conditions de mauvais traitements physiques et psychologiques extrêmes », conditions qui « éloignent le détenu de l'expérience purement pénitentiaire et l'assimilent à l'univers concentrationnaire » (Rafecas, 2005 : 164).

Nous pouvons ajouter que la principale différence entre les centres clandestins et les prisons, en tant que forme d'enfermement pour les opposants politiques, était la « légalité ». Certains détenus-disparus ont été « légalisés » et mis à disposition du Pouvoir exécutif national comme « détenus terroristes ». En fait, ils n'étaient « légaux » qu'en partie puisque, dans la plupart des cas, aucune accusation n'a été portée et aucun procès ordonné pour déterminer leur innocence ou leur culpabilité. Il convient aussi de signaler que, pour cette catégorie de prisonniers, la loi pénitentiaire était particulièrement rigide et qu'elle n'était, d'ailleurs, pas toujours appliquée. Néanmoins, cette légalité, bien que précaire, leur octroyait une existence juridique qui était absolument exclue dans les centres clandestins. C'est ainsi que la sensation de détresse que provoque l'absence de tout espoir d'aide de la part d'un autre et la perte de confiance qui en découle, dans les termes de Jean Améry (2004), est totale dans le cas des détenus des centres clandestins.

La clandestinité des centres de détention argentins

Les trois corps discursifs analysés jusqu'ici ont permis d'observer certaines ressemblances entre la vie dans les camps de concentration et celle dans les centres clandestins de détention argentins. Néanmoins, nous estimons qu'une différence peut acquérir une certaine importance dans le cadre d'une étude comparative. Il s'agit du caractère clairement clandestin des centres de détention argentins. L'ensemble du mécanisme répressif s'est organisé autour de la clandestinité ; ce qui signifie : secret, illégal, inconnu, caché, occulte, dissimulé. Dans les centres, il ne devait pas y avoir plus de témoins que de bourreaux et de victimes du crime²¹.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les centres clandestins de détention ont été une étape indispensable et constitutive de la méthodologie répressive du triangle enlèvement-torture-disparition. C'est d'ailleurs la clandestinité qui a unifié chacun des éléments de ce triangle. Il convient alors de se demander ce qu'on entend par action répressive traversée et constituée par la clandestinité. Dans un premier temps, cela signifie que les arrestations étaient réalisées par des opérations d'enlèvement sur la voie publique ou par des procédures illégales : aucun ordre d'arrestation ou autorisation de perquisition de domicile n'était montré, le

²¹ L'expérience sociale de lutte pour la vérité et la justice qui durant plus de 30 ans, a été menée par les associations de défense des droits de l'homme, a empêché que cette prétention du pouvoir militaire ne soit possible. En témoignant, de nombreux survivants sont devenus des témoins, non seulement de leur propre expérience, mais aussi de celle de ceux qui sont toujours des disparus.

personnel agissait comme des « bandes » non identifiées, sans uniforme, il utilisait souvent des voitures sans plaque d'immatriculation. Dans un second temps, cela signifie que les détenus étaient emmenés dans des lieux camouflés et cachés de la vue publique. Des lieux dont l'existence étaient systématiquement niés par les autorités, bien qu'ils aient été situés dans des locaux militaires ou de la police. Ainsi le caractère illégal de ces lieux d'enfermement a-t-il coexisté et s'est-il préservé, grâce à une façade légale et officielle de ces locaux. Pour finir, la clandestinité suppose que les tortionnaires pouvaient torturer les détenus de toutes les façons possibles, en temps illimité, et les faire « disparaître », en ayant à rendre des comptes qu'à leurs supérieurs. Des détenus clandestins, des lieux de détention cachés, niés par les uns et inconnus pour les autres, des pratiques illégales et immorales pour l'obtention d'informations, des assassinats et des disparitions de corps constituent le système répressif argentin. Tout le jargon des centres traduit ce caractère caché, indicible et dissimulé du dispositif répressif : il n'y avait pas de détenus, mais des « paquets », ils n'étaient pas torturés mais « interrogés », il n'y a pas eu de centres clandestins, mais des « lieux de réunion de détenus ». On ne tuait pas, on « transférait ». On n'enlevait pas, on « aspirait » (Chupaba).

Le paradoxe est que les centres clandestins étaient situés, pour la plupart, dans des zones urbaines ou proches des villes. Dans un certain sens, ils ont été incorporés dans un quartier, une ville, une population, une société. Cependant, leur condition de clandestins maintenait les détenus en-dehors du « monde des vivants », étrangers à la vie urbaine qui suivait son cours sans eux. Cette sinistre relation de proximité/éloignement avec le monde extérieur est une des caractéristiques qui les distingue et qui a amplement alimenté le sentiment de folie expérimenté par les détenus. Une survivante raconte : « Un jour, j'ai vécu une situation tellement irréelle que j'ai cru, sur le moment, que j'allais perdre la raison, ou que je l'avais déjà perdue. J'étais à l'infirmerie, près des gens de la rue, sans que personne ne sache que j'étais là. Ce jour-là, il y avait eu un match de football. J'entendais par les cris et le concert de klaxons que Boca Juniors avait gagné et que les supporters le fêtaient. Et dedans, à côté de l'infirmerie, les geôliers jouaient aux cartes en écoutant une cassette des discours de Hitler à plein volume. Je me suis bouchée les oreilles pour n'entendre ni l'un ni l'autre » (Gabetta, 1979 : 184). Une autre survivante raconte : « Au début, je croyais que La Perla se trouvait dans un endroit perdu... Or, nous étions presque en face de la cimenterie Corcemar, à pas plus de 14 kms de la ville de Córdoba, à une centaine de mètres à peine des plus grandes routes de la province, extrêmement fréquentées. J'ai vu passer de voitures et je me suis demandé si leurs occupants nous voyaient. Nous étions si près, et pourtant si loin ! » (Calveiro, 2006 : 117).

Conclusion

En 1984, le rapport *Nunca Más* de la CONADEP dénonce l'existence des centres clandestins comme les endroits où la disparition de milliers d'argentins a eu lieu.

Ainsi la Commission, à la fois surprise et horrifiée, écrit-elle : « La plupart des épisodes évoqués ici vont sembler difficiles à croire [...] l'énormité des faits, la transgression des fondements de notre espèce, provoquera encore le fameux "est-ce vrai ?" avec lequel certains tentent de s'extraire à la douleur et à l'horreur » (CONADEP, 1984 : 19). Elle affirme aussi qu'après l'enquête qu'elle a menée, il n'y a plus de doute possible quant à l'action répressive dont les forces armées se sont rendues coupables : « Nous avons la certitude que la dictature militaire a produit la plus grande et la plus sauvage tragédie de notre histoire » (CONADEP, 1984 : 11). En 1998, le livre de Pilar Calveiro *Pouvoir et disparition, les camps de concentration en Argentine*, a pour objectif d'analyser et de comprendre le phénomène des camps de concentration en tant que dispositif d'un pouvoir concentrationnaire et de disparition. Son existence a déjà été découverte socialement et prouvée juridiquement plus de dix ans auparavant. En 2005, 21 ans après le *Nunca Más* et 20 ans après le procès aux juntas militaires, une résolution judiciaire du juge Daniel Rafecas ordonne une action en justice avec prison préventive, pour des délits de privation illégale de liberté, à l'encontre de 14 tortionnaires qui ont agi dans le cadre du circuit répressif *Atlético-Banco-Olimpo*. Discours qui dénonce, discours qui analyse, discours qui juge. Trois discours qui abordent les centres clandestins de détention et leur fonctionnalité dans l'engrenage répressif déployé par les Forces Armées pendant la dernière dictature militaire. Des discours qui, malgré leurs différences, sont essentiellement constitués par des témoignages et représentent différents actes de qualification des centres clandestins de détention.

Références

- Agamben G., 1995, « ¿Qué es un campo? », *Revista Sibila*, 1. Accès : <http://www.elcultural.com/eva/literarias/agamben/portada1.html>
- 1999, *Lo que queda de Auschwitz*, trad. de l'italien par A. G. Cuspinera, Valencia, Pre-textos, 2000.
- Améry J., 1977, « La tortura », *Más allá de la culpa y la expiación*, Valencia, Pre-textos, 2004.
- Arendt H., 1951, *Les origines du totalitarisme. Le système totalitaire*, trad. de l'américain par J.-L. Bourget, Paris, Éd. Le Seuil, 2002.
- Calveiro P., 1998, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, trad. de l'espagnol (Argentine) par I. Taudière, Paris, Éd. La Fabrique, 2006.
- 2005 *Violencia y/o Política. Una aproximación a la guerrilla de los años 70*, Buenos Aires, Grupo Editorial Norma.
- Crenzel E., 2008, *La historia política del Nunca Más. La memoria de las desapariciones en la Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI.

Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH), 1984, *El informe prohibido. Informe de la OEA sobre la situación de los derechos humanos en Argentina*, Centro de Estudios Legales y Sociales y Oficina de la Solidaridad para Exiliados Argentinos (CELS-OSEA), Buenos Aires, Ed. La Constitución.

Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas (CONADEP), 1984, *Nunca Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, Ed. EUDEBA.

Gabetta C., 1979, *Argentine. Le diable dans le soleil*, trad. de l'espagnol par R. Mellac, Paris, Éd. Atelier M. Jullian.

Rafecas D., 2005, Resolución judicial en la causa 14.216/03 « Suárez Mason, Carlos y otros ». Accès : http://www.catedrahendler.org/doctrina_in.php?id=128 ; http://www.catedrahendler.org/doctrina_in.php?id=129.

> DES LIEUX DE RÉPRESSION AUX CHEMINS DE TRAVERSE MÉMORIELS

YANNIS THANASSEKOS
Fondation Auschwitz, Bruxelles
Info.fr@auschwitz.be

DU PREMIER AU TROISIÈME PAVILLON BELGE À AUSCHWITZ (1966-2006)

Résumé. — En 1957, lors de la session du Comité international d'Auschwitz à Varsovie, le Musée de l'État d'Auschwitz s'internationalise. C'est à partir de là que commence dans plusieurs pays une réflexion historiographique et muséographique intense – réflexion qui se poursuit à l'heure actuelle. En Belgique, dans les années 1950-1970, cette réflexion est principalement menée par l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie. Elle aboutit à la création d'un pavillon belge dont la conception et les objectifs furent à plusieurs reprises révisés, au fil de l'évolution des tensions entre les différentes mémoires liées à la Seconde Guerre mondiale (mémoire « patriotique-nationale », mémoire « politique-antifasciste » et mémoire « communautaire-juive »). Ces mémoires ont une influence de premier plan sur le processus de qualification, disqualification et requalification des trois pavillons belges successivement installés à Auschwitz (1966, 1984, 2006). Les archives de l'Amicale belge permettent de reconstituer ces processus complexes : quels en sont les protagonistes ? Selon les époques, quelle conception du phénomène de la déportation est-elle mise en exergue ? Quels sont les rapports entretenus avec les autres acteurs de la mémoire concentrationnaire, notamment les pouvoirs publics et les comités d'experts ? En filigrane de l'histoire du pavillon belge à Auschwitz se dessine l'histoire, plus vaste, des représentations mémorielles liées aux crimes et génocides nazis.

Mots clés. — Mémoire(s), histoire, Belgique, Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie, victimes, communautaire.

Précédemment, nous avons suggéré l'esquisse d'une typologie des mémoires liées aux crimes et génocides nazis, typologie qui se refléchit dans les options et les orientations historiographiques et mémorielles qui caractérisent et spécifient les différents musées et mémoriaux (Thanassekos, 2008). Nous avons distingué trois types de mémoire : la « mémoire patriotique », la « mémoire politique » et la « mémoire communautaire » ou « identitaire ». Nous proposons alors de définir la « mémoire politique » comme cette forme de mémoire qui s'enracine, certes, dans les combats pour la libération nationale – au même titre que la « mémoire patriotique » – mais qui se réfère également à des convictions et à des engagements politiques liés, d'une part, aux mouvements de contestation et de protestation sociales qui ont vu le jour, partout en Europe, au tournant du siècle et, de l'autre – ce qui nous intéresse plus directement ici –, aux luttes antifascistes des années 20 et 30 – à savoir, les mouvements d'opposition au fascisme italien et de solidarité internationale avec les républicains espagnols. On pourrait également l'appeler « mémoire politique-antifasciste ». Pour le dire autrement et plus directement : pour les acteurs de cette mémoire, le fascisme et le nazisme avaient partie liée avec les structures économiques et sociales des sociétés européennes en crise, de sorte que la lutte contre ces régimes se nourrissait aussi d'espoirs diffus pour des transformations sociales et politiques dans l'après-guerre. La prégnance de cette mémoire est attestée par les tensions extrêmes, voire les douloureuses guerres civiles, ouvertes ou larvées, qu'ont connues nombre de pays européens dans l'immédiat après-guerre. La grande majorité des victimes de cette catégorie a vécu l'expérience des camps de concentration classiques¹. Partant de cette typologie, nous nous proposons de décrire le processus de qualification, de disqualification et de requalification des trois pavillons belges qui se sont successivement installés à Auschwitz de la fin des années 1950 au début des années 2000.

Rappelons que le Musée de l'État d'Auschwitz en République populaire de Pologne a officiellement ouvert ses portes en 1947. C'est, dix ans après, à la session d'octobre 1957 du Comité international d'Auschwitz qui s'est tenue à Varsovie, que fut décidée l'internationalisation du musée. En effet, lors de cette réunion, les différentes Amicales d'Auschwitz présentes « décidèrent de donner un caractère plus international au Musée qui se trouve sur l'emplacement de l'ancien camp d'extermination. Pour se faire, décision fut prise de créer dans les différents blocs de ce camp, des musées relatant l'histoire de la Résistance dans chacun des pays qui furent occupés par les nazis et dont un grand nombre de ressortissants moururent dans les camps d'Auschwitz-Birkenau »².

L'orientation générale est d'emblée donnée : le processus de qualification des pavillons nationaux se fera sous l'égide des paramètres et des présuppositions de la mémoire politique-antifasciste. Autrement dit, l'internationalisation d'Auschwitz se fera sous le signe de l'internationalisation de la Résistance. Le mouvement est donc

¹ Pour la définition de deux autres types de mémoire, voir Thanassekos (2008).

² Archives de l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie – désormais AAPAB – Carton, H, document 37.

double, à la fois territorialisation et déterritorialisation de la dimension mémorielle de la Résistance. C'est à partir de ce premier socle ainsi défini que vont s'ériger, dans les années 50 et 70, la plupart des pavillons nationaux à Auschwitz, dont celui de la Belgique. En partant toujours de cette même typologie de mémoire, nous définirons tout d'abord les acteurs impliqués dans les élaborations et les constructions de mémoriaux belges à Auschwitz – acteurs qui, par conséquent, ont été au cœur de processus de qualification, disqualification et requalification de ce lieu de mémoire.

L'acteur de la qualification du premier pavillon belge (1958-1966) et de la requalification du deuxième (1978-1984) – sans qu'il soit question de disqualification du premier – a été la « mémoire politique » représentée en Belgique par l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie (désormais, l'Amicale belge ou l'Amicale). L'acteur de la disqualification du deuxième pavillon belge et de la requalification du troisième pavillon (2005-2006) a été la « mémoire communautaire », représentée par les multiples organisations de la communauté juive de Belgique – notamment de l'Union des déportés juifs de Belgique, du Comité de coordination des organisations juives de Belgique, du Consistoire, du « Comité représentatif de toutes les tendances du judaïsme pour faire connaître la spécificité du génocide juif », de la Fondation du judaïsme etc. (voir *infra*). Signalons également, la présence dans ces processus de deux autres acteurs très importants. Tout d'abord, bien évidemment, l'État et les pouvoirs publics – ministères, administrations, etc. En effet, du premier au troisième pavillon belge en passant par le deuxième, les pouvoirs publics, au plus haut niveau, ont été des acteurs décisifs non seulement sur le plan budgétaire, mais aussi sur le plan du contrôle et de l'approbation des perspectives historiques et mémorielles adoptées. Enfin, il y a un dernier acteur, qui joua lui aussi un rôle fondamental : les comités d'experts, historiens, artistes et muséographes qui ont élaboré les scénarios des mémoriaux et des expositions des trois pavillons.

Commençons par le premier acteur dont le rôle fut décisif et prédominant durant la première période (1950-1984), à savoir l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie. Elle a été créée juste après la guerre pour défendre essentiellement les intérêts matériels et moraux des survivants d'Auschwitz-Birkenau, des camps et des prisons de Silésie et de leurs ayants droits (statut du déporté, indemnisations, revendications auprès des pouvoirs publics, actions d'entraide, commémorations, etc.). Pour l'étude de cette Amicale particulièrement active dans l'immédiat après-guerre, nous avons toutefois un sérieux problème. Les archives font défaut. Comme pour toutes les associations de l'époque, les dirigeants de cette Amicale n'ont guère eu le souci de conserver leurs multiples documents en vue de constituer des archives (statuts, listes de membres, procès verbaux, correspondance, papiers administratifs, dossiers personnels, etc.). Ils ne pensaient sans doute pas qu'un jour des historiens pourraient s'intéresser à leurs associations et à leur histoire. Nous ne disposons d'une documentation, et encore de façon très lacunaire, qu'à partir des années 60. Nous pensons que ce

souci n'a été intégré dans les préoccupations des acteurs mémoriels du monde associatif de la déportation qu'à partir des années 80. C'est donc à l'aveuglette et par quelques bribes d'informations que nous pouvons, aidés par l'intuition, donner quelques éléments susceptibles de forger une image de cette première Amicale.

Voyons en premier lieu sa composition. Tout porte à croire que ses premiers membres étaient de trois types : tout d'abord des résistants juifs, pour la plupart très assimilés, laïcs, ayant rompu avec la synagogue, athées ou agnostiques, de sensibilité de gauche. Ensuite, des résistants non juifs déportés dans les camps, les prisons ou les forteresses de Silésie, également de sensibilité de gauche, parfois proches de la mouvance socialiste et communiste – ou de compagnons de route. Enfin, des survivants juifs, déportés en tant que Juifs, mais qui, pour des raisons diverses, se sont réclamés de la résistance ou de l'esprit de la résistance – figure dominante du héros à l'époque – ou encore parce qu'ils ont acquis, après la libération, une sensibilité progressiste au sens le plus large du terme. Pour beaucoup, c'était aussi une façon de se regrouper au sein d'une structure capable de porter au niveau des autorités politiques leurs revendications de déportés (statut, indemnisation, etc.). Les membres juifs et non juifs de la direction étaient en tout cas politiquement engagés sans être nécessairement membres d'un parti politique. C'est un document postérieur à cette première période, plus spécialement un document de 1980, qui nous renseigne, bien que de façon rétrospective, sur l'orientation mémorielle et politique de cette Amicale. Il s'agit de son rapport d'activité présenté à l'assemblée générale du Comité international d'Auschwitz (CIA) – Comité qui regroupe les Amicales d'Auschwitz de toute l'Europe – qui s'est tenu à Varsovie du 2 au 6 octobre 1980, dont voici le tout premier paragraphe :

« Les 3 années qui se sont écoulées depuis notre dernière assemblée générale ont rendu plus impératif encore l'action politique des rescapés d'Auschwitz. En effet, la dégradation de la situation économique a montré son vrai visage : il s'agit d'une crise profonde de civilisation où toutes les structures sont mises en question ainsi que les valeurs politiques et morales qui régissent les sociétés. Parallèlement à ces remises en question fondamentales, nous assistons à une accélération de la technologie qui contraint chaque travailleur à se remettre en question de façon permanente sur le plan de la formation ainsi que celui du cadre et des conditions de travail »³.

Ce document est révélateur du cadre et des termes à partir desquels l'Amicale belge conçoit et élabore sa politique mémorielle. À la fois une vision globale, sociétale, de la mission politique que doivent se donner les survivants d'Auschwitz et un souci appuyé de mise en rapport de l'expérience concentrationnaire avec le contexte général du présent. L'Amicale des années 1950 s'inscrit, bien entendu, entièrement dans cette même perspective⁴.

³ AAPAB, Carton A, document 8.

⁴ Je tiens à remercier Q. Bilquez, archiviste à la Fondation Auschwitz, pour l'aide qu'il m'a apportée dans le dépouillement des archives de l'Amicale des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie.

Le premier pavillon belge à Auschwitz

Fin des années 50, début des années 60, l'Amicale entreprend deux démarches. La première consiste à obtenir auprès des autorités polonaises et du Musée de l'État d'Auschwitz, la possibilité d'installer dans un des blocs d'Auschwitz I une exposition permanente sur la déportation des Belges à Auschwitz. C'est le début de l'idée d'un pavillon belge à Auschwitz, appelé aussi par les polonais, « section belge ». La seconde démarche consiste à participer à un double projet international : d'une part faire reconnaître par l'UNESCO le site de l'ancien camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau en tant que partie intégrante du patrimoine universel à conserver⁵ et, de l'autre, faire aboutir le projet d'érection d'un monument international à Birkenau en hommage aux victimes de la barbarie nazie. Cette double initiative internationale ne nous intéresse pas ici – je signale en passant que près de trente architectes belges ont participé au concours international qui allait sélectionner le projet à réaliser⁶.

C'est sur la première initiative que nous nous penchons ici : l'élaboration, la conception, la réalisation et de l'installation du premier pavillon belge à Auschwitz qui se déroule de 1957 à 1966. À l'origine, l'Amicale s'adresse aux autorités du Musée qui accepte sans difficulté le projet, pourvu que ce soit la Belgique qui prenne en charge la réalisation et les dépenses afférentes. Une double condition toutefois : le scénario de l'exposition doit être approuvé par les autorités du Musée et, par la suite, une convention devra être signée entre l'Amicale et le ministre de la Culture et des beaux-arts de la République populaire de Pologne, liant les deux parties pour la gestion et l'entretien de l'exposition – ces deux conditions sont toujours en vigueur pour toute installation d'un mémorial national dans l'enceinte de camp. Parallèlement, l'Amicale s'adresse bien entendu aux pouvoirs publics belges pour obtenir les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation de son projet. Du côté des autorités, les interlocuteurs privilégiés de l'Amicale sont, d'une part, le ministère de la Santé publique qui a sous sa tutelle l'Administration des victimes de guerre – et dont le Service de recherches, de documentation et de décès, dispose de toute la documentation historique relative aux prisonniers de guerre et aux déportations de Belgique – et, de l'autre, le ministère des Affaires étrangères qui a seule autorité et compétence pour mener des négociations avec la partie polonaise. Les deux ministres concernés sont facilement et vite acquis au projet. La responsabilité, on dirait aujourd'hui « scientifique » de l'exposition, est assurée par le Service de recherches, de documentation et de décès du ministère de la Santé publique et de l'Administration des victimes de la guerre. Son directeur se propose de collecter la documentation nécessaire sur la base d'un scénario à élaborer par l'Amicale demandeuse. Il se charge aussi

⁵ AAPAB, Carton H, document 28.

⁶ AAPAB, Carton I, document 221.

d'exécuter les panneaux de l'exposition de sorte qu'il ne resterait plus qu'à les transporter à Auschwitz⁷.

C'était donc à l'Amicale qu'incombait la responsabilité d'élaborer le scénario, de déterminer la teneur de la documentation sollicitée et de définir le sens des événements et du message à transmettre. Deux types de documents conservés dans archives de l'Amicale permettent de restituer ce processus et par-là même d'avoir une idée de cette exposition que personnellement, nous n'avons jamais vue. D'une part, la correspondance éparse – ou plutôt ce qui reste de cette correspondance dans les archives déjà répertoriées – entre l'Amicale et le ministère de la Santé Publique et, de l'autre, un document d'une grande valeur historique qui décrit les thématiques exhaustives du scénario élaboré par l'Amicale et la notation des documents demandés au Service de recherches, de documentation et de décès du ministère.

Dans la correspondance lacunaire dont nous disposons entre les deux parties, on constate, du côté de l'Amicale, d'une part, un *leitmotiv* récurrent qui vise à légitimer la nécessité du projet et, de l'autre, une série d'assertions qui permet de voir la philosophie implicite du projet. Il est dit à plusieurs reprises qu'il s'agit de mettre en évidence, à travers cette exposition, les horreurs de la déportation, les hauts faits de la Résistance en Belgique ainsi que les sacrifices consentis pour vaincre le nazisme et libérer le pays⁸. La thématisation du scénario proposé est impressionnante par son ampleur et quelque peu stupéfiante, si l'on envisage le projet d'alors d'un point de vue anachronique, c'est-à-dire si on l'on juge cette exposition à partir de nos normes et de nos standards mémoriels actuels. Comme la liste de thématiques envisagées par l'Amicale est vraiment trop longue, nous donnerons ici quelques éléments saillants et suffisants pour saisir l'orientation historiographique et mémorielle de cette première exposition dont l'inauguration sur le site même d'Auschwitz est prévue pour le mois de mai 1963 – date qui sera largement postposée. Il y a au total six thématiques dont voici l'essentiel :

- « I. Organisation des mesures de répression
 - Ordonnance Allemande du 10 mai 1940⁹
 - Décret « Nacht und Nebel » (7.12.41)
 - La Répression nazie
 - Actes de sabotage
 - Agents parachutistes
 - Résistance passive de l'ULB et sa fermeture
 - Presse clandestine

⁷ AAPAB, Carton H, document 45.

⁸ AAPAB, Carton H, document 42.

⁹ Il s'agit de l'ordonnance qui introduit les dispositions du droit pénal allemand dans les territoires occupés de la Belgique et de la France du Nord. Des dispositions spécifiques d'interdiction d'atroupements, de distribution de tracts, de rassemblements, de manifestations, de publication de nouvelles nuisibles au Reich, l'écoute de radios étrangères, etc.

Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)

II. Lieux d'internement en Belgique

- Exécution d'otages
- documents relatifs à des belges internés à Breendonck
- documents relatifs à des Belges internés dans des prisons Allemandes en Belgique.

III. Lieux d'internement des belges en Allemagne

- Prisons : de Jauer, d'Essen, de Rheinbach, de Gross- Strehlitz et de Esterwegen.

IV. Camps de concentration – où des belges furent internés

- Dachau, en particulier le transport du 6 août 1944 de Varsovie à Dachau.
- Natzweiler, en particulier le transport du 5 mai 1944 de Bruxelles. Liste de Belges décédés.
- Mauthausen. Liste de Belges décédés.
- Sachsenhausen. Fiches de Belges décédés.
- Dora-Mittelbau
- Buchenwald, en particulier transport de Bruxelles-Liège-Anvers-Gand vers Buchenwald.
- Flossenburg
- Gross-Rosen, en particulier liste du transport du 10 février 1945 de Gross-Rosen vers Buchenwald.
- Ravensbrück. Liste de transports belges. Transport du 22 Janvier 1945 de 24 femmes belges de la prison de Jauer vers Ravensbrück. Femmes belges décédées à Ravensbrück. Témoignages des prisonnières politiques belges au procès de Rastadt.
- Neuengamme. Transport de la Citadelle de Huy.

VI. Déportation des Israélites.

- Ordonnances allemandes
- Spoliation des biens Juifs
- Récapitulation des convois Malines-Auschwitz
- Les persécutions antisémites en Belgique
- Choix de documents individuels des juifs déportés »¹⁰.

Ce document semble particulièrement important, dans la mesure où il dément catégoriquement les affirmations et les dénonciations persistantes, depuis quelques années déjà, d'après lesquelles les tenants du « résistentialisme » mémoriel – c'est-à-dire de la mémoire politique selon ma définition – auraient délibérément orchestré l'occultation de la mémoire juive et de la spécificité du génocide des Juifs européens perpétré par le III^e Reich. Ainsi que l'indique le descriptif de la documentation prévue pour l'Amicale, la déportation des Juifs de Belgique et leur extermination à Birkenau constituent la sixième et dernière section de l'exposition qui sera présentée dans le pavillon belge à Auschwitz. Mais, fidèle à ses prémisses, la mémoire politique entend aussi contextualiser historiquement le génocide des Juifs en l'intégrant dans l'ensemble de la criminalité nazie considérée comme une tout (Thanassekos, 2008).

Le 5 juin 1963, la direction du Service de recherches, documentation et décès du ministère de la Santé publique met l'ensemble de cette documentation apposée sur 22 panneaux, à la disposition de l'Amicale qui se charge de son transfert à Auschwitz¹¹. Commencent alors de fastidieuses démarches auprès du ministère

¹⁰ AAPAB, Carton H, document 42.

¹¹ AAPAB, Carton H, document 45.

des Affaires étrangères pour obtenir le transfert de l'exposition vers la Pologne. L'Amicale espérait pouvoir l'inaugurer en mai 1963, puis en avril 1964, mais ce n'est que le 4 mars 1965 que le ministère des Affaires étrangères annonce à l'Amicale que le nécessaire a été fait pour assurer le transfert des panneaux vers la Pologne¹². Le 5 juillet, l'Ambassadeur belge à Varsovie informe le ministre belge des Affaires étrangères que le volume de l'exposition étant trop grand, une partie seulement pourra être exposée au bloc 17 d'Auschwitz¹³. C'est finalement en 1966 que l'exposition du premier pavillon belge à Auschwitz est inaugurée, mais nous ignorons pour le moment la date précise, néanmoins nous savons qu'il attire assez rapidement un certain nombre de visiteurs. En effet, selon les informations transmises par les autorités du Musée de l'État d'Auschwitz au ministre des Affaires étrangères belge, le pavillon belge à Auschwitz aurait reçu en cette année 1966, quelques 10 000 visiteurs¹⁴. Le ministre belge de la Défense nationale, Charles Poswick, se rend officiellement en Pologne en janvier 1967 et visite le camp d'Auschwitz et le pavillon belge. Voici le compte rendu de cette visite, publié dans le Bulletin d'information du Comité international d'Auschwitz : « Le ministre de la Défense nationale de Belgique a visité le camp et le Musée d'Auschwitz [...]. Parmi les victimes d'Auschwitz se trouvaient environ 100 000 citoyens belges. Près de 80 000 d'entre eux périrent dans les chambres à gaz de Birkenau. Ces faits sont documentés dans le bloc-musée où une exposition belge permanente a été aménagée »¹⁵. Inutile de préciser que les chiffres évoqués dans ce communiqué sont à attribuer aux rédacteurs dudit bulletin. Rappelons aussi que le 17 avril 1967 a également lieu l'inauguration du monument international d'Auschwitz et que l'Amicale belge y est représentée par une importante délégation.

Dans l'état actuel des archives, nous perdons, à partir de cette date, toute trace de cette première exposition. Toutefois il n'est pas exclu que l'exploitation des réserves non encore répertoriées des multiples fonds de l'Amicale belge, puisse fournir des informations et des documents susceptibles de compléter ce bref historique.

Le deuxième pavillon belge à Auschwitz

L'initiateur et le promoteur du deuxième pavillon belge est toujours cette même Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie. Bien que son cercle dirigeant se trouve modifié et élargi à partir du début des années 70, elle garde bien entendu la même perspective historiographique et mémorielle.

¹² AAPAB, Carton H, document 51.

¹³ AAPAB, Carton H, document 53.

¹⁴ AAPAB, Carton H, document 55.

¹⁵ AAPAB, Carton H, document 54, p. 3.

Tout commence le 10 octobre 1977, suite au très officiel voyage du Roi des Belges, Baudouin, accompagné de la reine Fabiola, en Pologne. Le couple royal visite à cette occasion le Musée et le Camp d'Auschwitz. Par un heureux hasard, au même moment, se trouve à Auschwitz une importante délégation de l'Amicale qui participe à une réunion du Comité international d'Auschwitz dont elle fait partie¹⁶. Comme il se doit, c'est cette délégation de l'Amicale qui a accueilli le couple royal à l'entrée du camp et qui guide la visite (*ibid.*). Le Président de la Fondation, grand résistant, ne rate pas l'opportunité d'attirer l'attention de Sa Majesté sur l'état de dégradation et vétusté du pavillon belge – état de dégradation qui a rendu la visite de l'exposition impossible. Dès son retour, le Roi donne des directives aux ministères concernés pour prendre contact avec l'Amicale en vue de créer et de réaliser un nouveau pavillon belge à Auschwitz. Le processus d'élaboration et de construction du nouveau mémorial belge prendra six ans, de 1978 à 1984. En octobre 1982, aura lieu son inauguration officielle à Bruxelles, et en avril 1984, il sera inauguré tout aussi officiellement à Auschwitz même, au deuxième étage du bloc 20. Mais n'anticipons pas.

Bien que la politique mémorielle de l'Amicale, dans les années 70-80, demeure dans ses grandes lignes la même, l'optique qu'elle adopte pour la requalification du nouveau pavillon belge modifie substantiellement la nature même du dispositif mémoriel du premier pavillon. Si le premier dispositif consacrait, sur le plan muséographique, une perspective essentiellement historiographique pour appuyer son message et sa pédagogie – pour faire bref : guerre, occupation, résistance, répression nazie, déportation politique, déportation raciale, libération –, le dispositif imaginé par l'Amicale pour le nouveau mémorial renverse cette perspective et met au centre de la démarche non pas l'historiographique mais l'art et la figuration. Autrement dit, à l'épicentre du dispositif muséographique, la rhétorique figurative se substitue à la narration historique. Certes, cette dernière ne disparaît pas, mais elle est considérablement réduite et entièrement subordonnée à la rhétorique figurative. Nous y reviendrons.

La conception artistique du mémorial est immédiatement confiée à l'artiste belge Serge Creuz¹⁷. Il s'agit d'un dispositif composé de deux parties : l'une « réaliste », l'autre « abstraite ». La première représente, à l'entrée de la salle, l'intérieur tranquille de la pièce de séjour d'une demeure bruxelloise typique des années 1930. Il s'agit de mettre en évidence la vulnérabilité de toute famille et de la quiétude d'une vie ordinaire. Meubles, objets divers, détails multiples d'une vie tranquille et routinière, semblent comme figés, gelés dans le silence du temps, comme s'ils venaient d'être abandonnés en l'état par une famille imaginaire (table recouverte d'un tapis, devoirs d'écoliers en cours, tricot inachevé, sur le piano une partition de Chopin, aux murs des reproductions de Rubens et Breughel,

¹⁶ AAPAB, Carton H, document 85.

¹⁷ Grand peintre, dessinateur, scénographe et graphiste belge. Biographie de Serge Creuz, sur le site du Centre d'Action Laïque. Accès : www.ulb.ac.be/cal/mouvement/touteunehistoire/biographies/sergecreuz.html.

sur une étagère des photos de famille, une fenêtre donnant sur une rue calme etc.).

La seconde partie, « abstraite », est une véritable construction, une installation d'où émergent des figures paradigmatiques stylisées. Il s'agit d'un couloir, ou plutôt d'un « boyau ». Sur le parterre, d'abord des traces de chaussures qui, un peu plus loin, deviennent des traces de sabots et, plus loin encore, vers la fin du boyau, des traces de pieds nus. À gauche et à droite, deux rangées de taules de deux mètres. Sur la taule de gauche, une famille, en habits du quotidien, avec valises et enfants. Sur celle de droite, la même famille ou ce qu'il en reste. Le père en tenue rayée, la mère et les enfants ne sont plus que des trouées dans la taule rouillée. Au fond du boyau, le tableau d'une grande peinture, d'une esquisse je dirais, représentant deux yeux, emplis de tristesse.

Côté autorités belges, les partenaires de l'Amicale pour la réalisation du nouveau pavillon restent, pour l'essentiel, les mêmes : d'une part, le ministère de la Santé publique et son Administration des victimes de guerre et, de l'autre, le ministère des Affaires étrangères à quoi il faudra ajouter d'autres départements intéressés – l'Éducation et la Culture notamment. L'œuvre d'art de Serge Creuz donna lieu tout d'abord à une maquette. Elle a été présentée en décembre 1979 au ministère des Affaires étrangères¹⁸ et le 27 janvier 1980 à l'Assemblée générale de l'Amicale où elle fut approuvée à l'unanimité¹⁹. Le ministère des Affaires étrangères l'approuve lui aussi en janvier 1980²⁰. Sa réalisation grandeur nature prit un certain temps. Les démarches de financement ont débuté rapidement²¹ et un premier subside de 6 000 000 millions de FB (1 500 000 €)²² fut vite attribué à l'Amicale belge pour la réalisation du projet.

Si la partie figurative est au centre du dispositif, ce n'est pas pour autant que la « narration historique » disparaît totalement. En effet, celui-ci est complété par le projet d'une exposition historique qui posera davantage de problèmes. En premier lieu, un problème de volume. Malgré la demande de l'Amicale de pouvoir disposer pour son mémorial de toute la surface du deuxième étage du bloc 20 – le rez-de-chaussée étant réservé à l'exposition de l'Amicale française –, les autorités du Musée n'ont pu lui en accorder que la moitié²³. Cela a réduit considérablement l'étendue et les ambitions du projet d'exposition qui, du coup, se trouve, pour ainsi dire, incrusté, fondu, dans la partie figurative et artistique du mémorial. Le 27 octobre 1978 à lieu une première discussion sur la conception de l'exposition²⁴. Pour sa réalisation, le ministère des Affaires étrangères invite

¹⁸ AAPAB, Carton J, document 138.

¹⁹ AAPAB, Carton J, document 145.

²⁰ AAPAB, Carton J, document 140.

²¹ AAPAB, Carton J, document 159.

²² AAPAB, Carton J, document 163.

²³ AAPAB, Carton H, documents 64, 65 sq.

²⁴ AAPAB, Carton J, document 115.

Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)

l'Amicale à faire partie d'un groupe de travail qui donnerait « son avis sur le contenu de la partie historique du futur bloc belge »²⁵. Des contacts sont pris tout d'abord, en décembre 1978, avec l'INBEL (Institut belge d'information et de documentation)²⁶ et ensuite avec le Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale²⁷. Courant 1979, un premier groupe de travail est mis sur pied²⁸ et fin 1979, la composition du comité d'experts est stabilisée. En font partie : Messieurs William Ugeux, Résistant, fondateur et directeur de l'INBEL, Jean Vanwelkenhuyzen, historien, alors directeur du Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Paul M. G. Levy, Professeur à l'université de Louvain et Président du mémorial de Breedonk, Mr. Selleslagh (fonction non identifiée), Serge Creuz, créateur du mémorial, Paul Halter, Président de l'Amicale, Henri Goldberg, secrétaire de l'Amicale et Maurice Goldstein, Président du CIA et membre de la direction de l'Amicale belge²⁹.

En octobre 1980, un premier scénario est mis au point. En voici la substance :

« Expliquer les différents aspects de la souffrance et de la lutte de la Belgique pendant la guerre, tout particulièrement des aspects souvent peu connus comme la presse clandestine, les filières d'évasion, les réseaux de renseignements, etc.

Ordre souhaité de présentation

1. Présentation de la Belgique
2. La Belgique dans la guerre
3. Terminer par l'extermination »³⁰

Les membres du Groupe de travail évoquent alors toute une série de thèmes à figurer dans l'exposition :

« Les 22 divisions belges qui ont résisté pendant les 18 jours, le gouvernement de Londres, le Congo, les interventions de la Reine Elisabeth, l'Orchestre rouge, la fermeture volontaire de l'ulb, l'accueil des étudiants à l'Université de Louvain, la campagne du V, Breedonk, la Caserne Dossin, Mala, l'attaque du 20^e convoi, les belges ont sauvé 20 000 juifs »³¹.

Depuis cette date (octobre 1980), nous perdons, dans l'état actuel du dépouillement des archives de l'Amicale, les traces de l'évolution du scénario de cette exposition pour les retrouver à partir de juillet 1982 dans le cadre de multiples démarches de l'Amicale pour présenter le mémorial et l'exposition d'abord à Bruxelles. En effet, le Président de l'Amicale, propose au comité de solliciter le Roi Baudouin, grâce à qui le projet fut réalisé, pour inaugurer personnellement aussi bien l'œuvre de Serge Creuz que l'exposition historique

²⁵ AAPAB, Carton H, document 58.

²⁶ AAPAB, Carton J, document 119.

²⁷ AAPAB, Carton J, document 134.

²⁸ AAPAB, Carton J, document 121.

²⁹ AAPAB, Carton H, documents 63 sq.

³⁰ AAPAB, Carton H, document 61.

³¹ AAPAB, Carton H, document 61.

au Palais des Congrès de Bruxelles. La Cour répond positivement à la demande de l'Amicale le 27 juillet 1982³² et le Roi inaugure officiellement le mémorial le 8 octobre 1982 en présence des plus hautes autorités du pays. La journée du 9 octobre est consacrée aux visites des Ministres, Diplomates et autres personnalités et du 10 au 24 octobre c'est au tour des écoles et du grand public. Ce fut un remarquable succès et la presse en fait largement écho. Un document non daté des Archives de l'Amicale – sans doute quelques jours après l'inauguration –, donne le contenu de l'exposition finalement présentée. Les documents sont apposés sur des

« paravents de bois en palissade grossière. En alternance, une découpe de triangle et une découpe étoile de David [sic]. Les planches sont teintées en gris clair, en gris bleu évoquant le costume des détenus. Documents sur l'exode, la vie quotidienne dans la Belgique occupée, les radios clandestines, les bombes V1 et V2... les prisonniers-soldats en Allemagne. La presse clandestine, la Résistance, le sabotage. Les prisonniers en Belgique, Huy, Breendonck, Brasschaat, St Gilles, Malines... Une reproduction en grand d'une double page de photos de fusillés. Affiches allemandes pour la recherche des aviateurs alliés, des prises de positions patriotiques, des annonces de fusillades, de réquisitions. Affiches et documents sur les belges à Londres, sur les belges d'Afrique (l'apport du Congo à l'effort de guerre). Maquette du monument de Breendonck, lettres de condamnés à mort, brassards, objets divers évoquant l'action des résistants »³³.

Premier constat. On voit qu'en dépit de son caractère fort restreint, la nouvelle exposition du futur pavillon belge se place, du point de vue historiographique et mémoriel, dans une perspective similaire à celle du premier pavillon des années 60. Les tonalités, les accents et les mises en évidences, sont quasi-identiques. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas lieu de parler d'un processus de disqualification concernant le passage du premier au deuxième pavillon belge mais d'un changement du dispositif muséal, la partie figurative se plaçant désormais au centre du dispositif. Sur le plan mémoriel, l'œuvre de Serge Creuz évoque de façon particulièrement saisissante l'extermination des familles entières dans les chambres à gaz, de même que l'exposition, par l'alternance de documents, de triangles rouges et d'étoiles de David, met en perspective la double face de la criminalité nazie : politique et raciale.

Si la partie figurative du mémorial n'a posé aucun problème – elle a été immédiatement acceptée et approuvée à l'unanimité par tous les acteurs en présence – en revanche, la partie historique a soulevé de nombreuses critiques suivies de propositions d'amélioration. Juste après la fin de la présentation du mémorial à Bruxelles, l'Amicale convoque pour le 20 octobre 1982 une réunion d'urgence de son Comité élargi avec deux points à l'ordre du jour : le transfert du mémorial à Auschwitz même et la synthèse des critiques pour améliorer le mémorial et l'exposition avant leur installation au bloc 20 du Musée³⁴. Il y a eu deux types de critiques, les unes d'ordre pour ainsi dire technique et les autres

³² AAPAB, Carton H, document 71.

³³ AAPAB, Carton H, document 82.

³⁴ AAPAB, Carton H, document 90.

concernant le fond. Les critiques techniques concernent la visibilité des traces des pas sur le sol menant à l'extermination, les reflets dans le vitrage abritant la petite chambre, l'éclairage défaillant, la mauvaise qualité de certaines reproductions et de la plastification des documents et des photographies, des légendes peu explicites, etc.³⁵. Les critiques relatives au fond sont nombreuses et significatives. Nous n'en retiendrons ici que l'essentiel. Pour ce qui est de la partie figurative, l'œuvre d'art, il n'y a qu'une seule critique : deux membres du Comité « trouve un caractère trop bourgeois au salon », « trop cosu » (*ibid.*). L'essentiel des critiques visent en revanche l'exposition et plus spécialement l'absence d'une documentation détaillée sur la déportation et l'extermination des Juifs. Un des participants se demande s'il s'agit d'une « exposition consacrée à la déportation où à la Belgique dans la guerre » (*ibid.*). Aussi des propositions sont-elles faites pour améliorer et enrichir l'exposition en mettant davantage en évidence l'antisémitisme, les mesures prises contre les Juifs, les rafles et enfin, la déportation et l'extermination. Des personnalités extérieures au comité de l'Amicale, notamment deux membres du groupe de travail qui ont en charge l'élaboration de l'exposition, ont également adressé des critiques : le professeur Paul M. G. Levy et le directeur de l'INBEL, William Ugeux. Malheureusement, en l'état actuel du dépouillement des archives de l'Amicale, il ne nous a pas été possible de prendre connaissance du contenu précis de ces critiques. En tout cas, le Président de l'Amicale assura les intéressés que leurs critiques « rencontrent en bien des cas celles du Comité qui a lui aussi fait son auto-critique »³⁶. Le 2 novembre 1982, le Comité décide de charger la commission qui a élaboré l'exposition, d'améliorer la documentation avant son transfert définitif à Auschwitz³⁷. En mars et avril 1983, il y a de nouveau au sein du comité des discussions sur les améliorations à apporter à l'exposition³⁸ et un document rapporte que lors d'une réunion au Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, les modifications ont été entérinées³⁹. Ici aussi, malheureusement, l'état des archives ne nous permet pas de connaître le contenu de toutes ces discussions ni si elles ont abouti à des modifications plus ou moins substantielles de l'exposition. En juin 1983, des documents supplémentaires ont été localisés aux archives du Service des victimes de guerre du ministère de la Santé publique⁴⁰. Toutefois, nous pensons que, pour l'essentiel, l'exposition resta dans la forme présentée à Bruxelles – tout au plus y ajoute-t-on la liste exhaustive d'un convoi parti de Malines à Auschwitz. Mais il n'est pas exclu qu'un examen plus attentif des archives non encore dépouillées puisse nous donner quelques indications utiles à ce sujet. En tout cas, une lettre du directeur du Musée d'Auschwitz, Kazimierz Smolen, datée du 30 novembre 1983, signale à l'Amicale qu'il ne dispose pas d'un scénario

³⁵ AAPAB, Carton H, document 90.

³⁶ AAPAB, Carton H, documents 98 et 99.

³⁷ AAPAB, Carton K, document 215.

³⁸ AAPAB, Carton K, document 222.

³⁹ AAPAB, Carton K, documents 224 et 226.

⁴⁰ AAPAB, carton K, document 226.

précis de l'exposition – ce qui constitue une condition indispensable pour que le musée puisse donner son autorisation – et que les éléments matériels dont il dispose attestent d'une présentation quelque peu chaotique⁴¹. En janvier 1984, l'Amicale répond qu'elle compte envoyer quelqu'un sur place pour mettre en ordre l'exposition⁴². Dans une lettre en date du 8 mars 1984, elle informe le directeur de musée que compte tenu de l'inauguration imminente du bloc belge à Auschwitz même, le temps manquait « pour faire certaines rectifications »⁴³. Finalement, une convention relative à l'installation du mémorial belge est signée le 17 avril 1984 entre l'Amicale et le Ministre de la Culture et des Beaux-arts de la République Populaire de Pologne⁴⁴.

Le transport du mémorial de Bruxelles à Auschwitz fut une véritable aventure dont il n'est pas nécessaire de donner ici le détail. Plusieurs pièces des archives documentent tout ce processus essentiellement technique. En définitive, l'inauguration officielle du nouveau pavillon belge à Auschwitz eut lieu le 17 avril 1984 en présence des plus hautes autorités belges et polonaises ainsi que de la presse. L'Amicale profite de cette occasion pour organiser dans le même temps, du 15 au 21 avril 1984, son voyage d'étude annuel pour enseignants à Auschwitz. Les préparatifs de l'inauguration et du voyage occupent toute l'énergie de l'Amicale durant cette période. La presse quotidienne en fait largement écho dans ses colonnes. Signalons que près de quatre ans auparavant l'Amicale avait créé la Fondation Auschwitz censée prendre sa relève⁴⁵. Voici le contenu de l'invitation officielle à l'inauguration du deuxième pavillon à Auschwitz même :

« La fondation Auschwitz a l'honneur de vous annoncer l'inauguration de la salle belge du Musée international d'Auschwitz, ainsi que du mémorial créé par Serge Creuz à la mémoire de 30 000 belges disparus dans le camp. La cérémonie aura lieu en présence des plus hautes autorités polonaises et belges au Musée international d'Auschwitz le mardi 17 avril 1984 à 12 heures »⁴⁶.

Si nous citons intégralement le texte de cette invitation c'est parce qu'il est très important aussi bien sur le plan de la formulation de son contenu que sur celui de la date choisie pour l'inauguration le 17 avril 1984. En effet, c'est à partir de la diffusion de cette invitation – largement reproduite dans la presse – que se déclenche le long processus de contestation d'abord, de disqualification ensuite de ce deuxième pavillon belge avec comme résultat, l'élaboration à partir de 2005 d'un troisième pavillon belge qui sera installé à Auschwitz en 2006. Signalons, à titre indicatif, que suite à cette inauguration du 17 avril 1984, largement couverte par les médias, se constitue en Belgique un nouvel acteur de la mémoire communautaire juive, à savoir le « Comité représentatif de toutes

⁴¹ AAPAB, Carton H, document 122 PROV.

⁴² AAPAB, Carton H, document 123.

⁴³ AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984, document non numéroté.

⁴⁴ AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984, document non numéroté.

⁴⁵ AAPAB, Carton A, document 1.

⁴⁶ AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984, document non numéroté.

les tendances du judaïsme pour faire connaître la spécificité du génocide juif »⁴⁷. Signalons aussi en passant, que les organisations juives avaient été officiellement invitées à l'inauguration du mémorial à Bruxelles par le Roi, deux ans auparavant, en 1982, et que plusieurs de leurs dirigeants ont été présentés au souverain en leur titre et qualités⁴⁸. À l'époque, les archives de l'Amicale n'enregistrent aucune hostilité de leur part ni vis-à-vis du mémorial, ni vis-à-vis de l'exposition. Tout semble indiquer que c'est bien cette invitation à l'inauguration du pavillon à Auschwitz le 17 avril 1984 qui a mis le feu aux poudres. En effet, dès le lendemain, toutes les associations juives – Union de déportés juifs de Belgique, l'Union des anciens résistants juifs de Belgique, le Centre communautaire laïc juif, le Comité de coordination des organisations juives, le « Beth Lechem » (Secours discrets en aliments) et, de façon plus modérée, le Consistoire – auxquelles s'associera la Commission nationale catholique belge pour l'œcuménisme – lancent une offensive tous azimuts, contre l'Amicale belge, contre le pavillon et contre son inauguration le 17 avril 1984. La campagne orchestrée contre l'Amicale est générale et s'adresse non seulement au grand public mais aussi aux ministères et aux autorités belges qui ont encadré et financé le projet. Il s'agit d'une véritable campagne de dénigrement du travail réalisé par l'Amicale⁴⁹.

En substance, toutes ces critiques, virulentes et agressives, visent à la fois le contenu de l'invitation et la date choisie pour l'inauguration. Au niveau du contenu de l'invitation : elle annonce la déportation de « 30 000 Belges à Auschwitz ». Or, disent-ils, non seulement l'Amicale occulte le fait qu'il s'agit de 30 000 Juifs, occultant par là même l'identité juive des victimes, mais en plus elle passe sous silence le fait que la grande majorité des Juifs déportés n'étaient nullement des Belges mais des Juifs étrangers déportés de Belgique. Pour ce qui est de la date même de l'inauguration, fixée pour le 17 avril 1984, il se trouve que – par pure coïncidence – cette date était aussi celle du premier jour de la Pâque juive, fête par excellence. Toutes les organisations juives ont exprimé leur plus vive émotion et leur consternation devant ce fait vécu comme une provocation dans la mesure où il excluait *de facto*, selon leurs dires, la participation du judaïsme belge à cette cérémonie. Inutile de donner ici des extraits de lettres adressées à la Fondation et à plusieurs ministres belges⁵⁰. Mentionnons à titre d'exemple un extrait de la lettre d'indignation de la Commission nationale catholique belge pour l'œcuménisme : « J'en suis à me demander, (écrit le secrétaire de ladite Commission) s'il n'y aurait pas là [le fait de choisir la date du 17 avril, Y.Th.] une machination du gouvernement polonais : s'y déguiserait un acte d'antisémitisme sous la forme d'une provocation méprisante [...] »⁵¹.

⁴⁷ AAPAB, Carton H, document 126.

⁴⁸ AAPAB, Carton H, document 81.

⁴⁹ pour les nombreuses lettres de protestation voir, AAPAB, farde, « Mémorial belge à Auschwitz », 1984.

⁵⁰ AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984.

⁵¹ Lettre en date du 10 avril 1984, AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984.

Les réponses de l'Amicale belge et de la Fondation Auschwitz – toutes deux très surprises, il est vrai, par cette offensive et sa tonalité agressive – méritent d'être évoquées. Elles comportent plusieurs contre-arguments à la fois au niveau du contenu de l'invitation et pour ce qui est de la date de l'inauguration du 17 avril 1984. D'abord, l'Amicale avoue que la formule « 30 000 belges déportés à Auschwitz » est tout aussi maladroite qu'erronée. Dans les réponses adressées aux protestataires, on sent un certain malaise. Sur le plan public, l'Amicale se dit à son tour consternée par la violence de ces critiques et trouve inadmissible le fait d'être soupçonnée de vouloir occulter l'identité juive des victimes. Certaines assertions laissent entendre que, pour l'Amicale, l'identité juive des déportés était d'une telle évidence qu'elle n'a même pas pensé à l'expliciter. Elle rappelle également qu'elle regroupe en son sein des Juifs certes, mais aussi de nombreux non-Juifs et qu'elle est ouverte à toutes les victimes de la barbarie nazie bien que la majorité de sa direction soit composée de résistants juifs. Elle précise que, de par leurs statuts, l'Amicale et la Fondation Auschwitz nouvellement créées, ne sont pas des associations liées à la communauté juive, mais bien des associations ouvertes à tout le monde notamment aux enseignants belges. L'Amicale rappelle à plusieurs reprises que ses projets et objectifs ne visent pas la sensibilisation de la communauté juive, laquelle dispose, à cette fin, de ses propres organisations, mais le public non juif. Elle ajoute aussi, dans certaines réponses, que les Juifs ont leur propre pavillon à Auschwitz entièrement consacré au génocide⁵². En fait, pour comprendre la position de l'Amicale belge sur toutes ces questions hautement controversées, il faut se rapporter à ses prises de position durant les années 1950-1960, moment où en Belgique, comme ailleurs, se déroulaient les négociations et les discussions autour du statut des déportés. À l'époque, contre l'avis de toutes les Amicales de déportés politiques belges – regroupées dans la Confédération nationale des prisonniers politiques et ayants-droit (CNPPA) et dans la Fraternelle des camps –, seule l'Amicale belge d'Auschwitz avait défendu avec fermeté le principe, pour elle cardinal, d'après lequel il ne fallait point faire de distinction entre les déportés politiques et les déportés juifs au double motif : d'une part, parce que maintenir cette distinction équivaldrait à consacrer les catégories stipulées par l'idéologie nazie et, d'autre part, parce que l'antisémitisme étant la politique par excellence du III^e Reich, les déportés juifs pouvaient être considérés eux aussi, à part entière, comme des déportés politiques. Cette position a été fortement affirmée par nombre de dirigeants de l'Amicale actifs dans les années 50-60, ainsi que l'attestent les entretiens que nous avons mené avec certains d'entre eux au tout début des années 1990 (Thanassekos, Chaumont, 1990 ; 1991).

Pour ce qui relève du choix de la date précise du 17 avril 1984 comme date de l'inauguration du pavillon belge, l'Amicale a tenu à mettre les pendules à l'heure. D'abord, elle rappelle qu'en même temps que l'inauguration, elle organise aussi un voyage d'étude pour enseignants à Auschwitz et qu'il lui faut par conséquent

⁵² AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984.

Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)

tenir compte de la disponibilité des professeurs en profitant des congés scolaires de Pâques. Or, la spécificité belge fait que les enseignants francophones et néerlandophones, n'ont comme plage commune de vacances que la semaine du 15 au 21 avril, de sorte que le choix de la date du 17 a l'avantage de convenir non seulement aux professeurs des deux rôles linguistiques mais aussi à la disponibilité des plus hautes autorités belges et polonaises invitées à l'inauguration. Le deuxième argument de l'Amicale consiste à dire qu'il n'y a pas, s'agissant des pratiquants juifs, de meilleur lieu pour méditer la Pâque juive qu'Auschwitz⁵³. Enfin, le dernier argument avance le fait que l'Amicale n'a aucune coloration religieuse ou politique, beaucoup de ses membres étant aussi des athées ou des agnostiques (*ibid.*).

Bien entendu ces réponses n'ont point convaincu les protestataires qui ont continué à contester sans discontinuer – à travers des publications et des interventions publiques – la légitimité du pavillon belge ainsi que la conception et l'interprétation du génocide véhiculées par l'Amicale belge. Mais jusqu'au seuil du soixantième anniversaire de la Libération, toutes ces actions sont restées sans effet réel sur le pavillon belge. L'Amicale, secondée par la Fondation Auschwitz, a continué et a même amplifié ses actions et ses projets, notamment ses voyages d'études à Auschwitz qui comportaient invariablement la visite du pavillon belge.

Vers un troisième pavillon belge à Auschwitz, 2000-2006

Pour comprendre le long processus de disqualification du deuxième pavillon belge, l'élaboration et la requalification du troisième, actuellement installé à Auschwitz, il faut le situer dans le cadre plus général de la décennie 80 marquée par l'éveil d'abord, puis par l'activation impétueuse de la mémoire juive de la déportation et du génocide – mémoire qui réclame désormais des comptes pour ce qu'elle a vécu, comme son occultation soigneusement orchestrée par la mémoire dite « résistancialiste ». Pour ce qui concerne le problème traité ici, c'est tout d'abord, la création, en 1995, sous l'impulsion de l'Union des déportés juifs de Belgique, filles et fils de la déportation, du Consistoire israélite et avec l'aide du gouvernement flamand, du Musée juif de la Résistance et de la Déportation à Malines. C'est un acteur nouveau de la mémoire communautaire appelé à jouer un rôle prépondérant dans la requalification du troisième pavillon belge à Auschwitz. À quoi il faut en ajouter un autre, à savoir la création d'une « Fondation du judaïsme belge » qui bénéficie d'importants moyens financiers suite aux indemnisations des biens juifs spoliés durant l'Occupation. Bref, au seuil des années 2000, existe une véritable constellation d'anciens et de

⁵³ AAPAB, farde « Mémorial belge à Auschwitz », 1984.

nouveaux acteurs de la mémoire communautaire juive, le tout dans le contexte désormais européen et international du déploiement de la mémoire de la Shoah, déploiement soutenu par de vastes campagnes officielles en vue d'une éducation de masse ayant pour pivot « l'holocauste ».

Au même titre que la visite officielle du Roi Baudouin, en Pologne (1977), qui fut – factuellement et symboliquement – à l'origine du processus aboutissant en avril 1984 à l'installation du deuxième pavillon belge à Auschwitz, la visite en Pologne de son successeur, le Roi Albert II, en janvier 2005 – à l'occasion du soixantième anniversaire de la libération du camp – est à l'origine du processus qui aboutira le 7 mai 2006 à l'installation du troisième pavillon belge. Inutile de rappeler l'ampleur de cette importante célébration qui a réuni de nombreux chefs d'États et de gouvernements. En Belgique – comme partout ailleurs – c'est désormais la mémoire communautaire qui structure et oriente la politique mémorielle et commémorative tout en rejetant à la marge la mémoire politique universaliste. Étroitement encadrés par les institutions juives, le Roi et le Premier ministre d'alors, Guy Verhofstadt, visitent le pavillon belge au bloc 20 et décident de créer un nouveau pavillon, l'existant étant qualifié de « désuet » et de « dépassé » tant au niveau du contenu que de la forme. On n'a pas manqué de rendre hommage à l'Amicale belge et à son président pour le travail mené jusque là, mais l'essentiel est, à l'évidence, ailleurs. Le fond de la question vise en fait la substitution d'une certaine représentation mémorielle qui semble avoir fait son temps, par une autre configuration plus conforme aux standards mémoriels des années 2000. Pour faire bref, il s'agit d'assurer la transition de la mémoire politique universaliste vers la mémoire communautaire-identitaire. L'analyse – voire la description – de ce troisième processus combiné de disqualification/requalification est d'autant plus difficile et délicate que nous nous situons au seuil de l'histoire immédiate, une histoire pour ainsi dire à chaud. Et le handicap est encore plus marquant lorsqu'on est soi-même acteur de cette histoire.

Dès le retour du Roi, un comité directeur censé piloter la nouvelle exposition et le nouveau pavillon a été créé sous l'impulsion du Premier ministre de l'époque. Il est composé du Premier ministre et de son représentant, du ministre de la Défense et de son représentant, du Président et du Vice-président de la Fondation du judaïsme belge, du Président du Consistoire général, du Directeur du Musée juif de la Résistance et de la Déportation de Malines, du Président du Musée juif de Belgique, du représentant de la Loterie nationale – pourvoyeur de fonds –, du Président de l'Amicale des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau et du secrétaire de la Fondation Auschwitz. Cette composition est en elle-même indicative du paysage mémoriel des temps présents et de ses standards dominants.

Le comité directeur confie la conception au muséographe qui avait déjà conçu et réalisé aussi bien le Musée juif de la Résistance et de la Déportation de Malines que le mémorial de Breendonk. Il décide enfin de créer un comité scientifique pour l'élaboration du contenu de l'exposition et du mémorial. Ledit comité est

Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)

alors composé du directeur et de l'archiviste du Musée juif de la Résistance et de la Déportation de Malines, de deux collaborateurs scientifiques du Musée royal de l'Armée, du directeur du mémorial de Breendonk, de l'archiviste du Service des victimes de guerre du ministère de la Santé publique, du directeur et d'un collaborateur de la Fondation Auschwitz. Le travail réel de recherche et de documentation est assuré par le service des archives du Musée juif de la Résistance et de la Déportation.

Du côté des organisations juives, la disqualification du pavillon belge existant est totale, elle porte à la fois sur sa partie centrale, à savoir le mémorial, l'œuvre de Serge Creuz, et sur son annexe, l'exposition. Elles proposent donc purement et simplement leur suppression. En quelque sorte, du passé faisons table rase. La Fondation Auschwitz propose alors de scinder ces deux questions et a tenté, pour commencer, de préserver le mémorial de Serge Creuz à double titre : d'une part, en tant qu'œuvre artistique et, d'autre part, en tant que « document » pour ainsi dire muséographique représentatif d'une certaine époque et qui a marqué l'histoire du pavillon belge durant plus de vingt ans (de 1984 à 2006). L'Amicale belge et la Fondation Auschwitz se sont heurtées à un refus catégorique.

La conception de l'exposition fut le deuxième problème. L'Amicale belge et la Fondation Auschwitz étaient parfaitement d'accord sur le fait que l'exposition de l'ancien pavillon devait être revue de fond en comble. En effet, conçue et réalisée au tout début des années 80, elle était incontestablement imparfaite tant du point de vue documentaire que du point de vue historiographique et mémoriel. Il fallait désormais tenir compte de deux importants changements intervenus depuis les années 1980 : d'une part, les extraordinaires avancées réalisées sur plan de la recherche historique et documentaire et, de l'autre, les profondes modifications voire mêmes des ruptures, intervenues dans les représentations collectives de l'événement. Deux conceptions ont été présentées au comité scientifique. La première, celle du directeur et de l'archiviste du Musée juif de la Résistance et de la Déportation de Malines, appuyée aussi par la majorité des autres membres, proposait la structure suivante du dispositif. Une première partie de l'exposition serait consacrée aux 17 ordonnances antijuives allemandes et leur application de 1940 à la mi-1942. La deuxième partie commencerait avec le premier convoi de Malines vers Auschwitz en août 1942 et s'achèverait avec le dernier convoi de juillet 1944 – 28 au total. La deuxième conception, celle de la Fondation Auschwitz, proposait d'ajouter au double dispositif présenté par le Musée juif, un troisième qui se placerait en tout premier lieu et dont la fonction serait de contextualiser sur le plan historique les deux autres sections proposées par Malines. Dans ce premier dispositif prendraient place une documentation importante sur les débuts de la Seconde Guerre mondiale, les premiers succès des armées nazies, l'invasion et l'occupation de la Belgique par le III^e Reich, la fuite du gouvernement belge à Londres, l'attitude du Roi Léopold III – qui n'a pas suivi son gouvernement à Londres préférant rester en Belgique –, la mise en place des appareils de répression nazie, les premiers actes de résistance, la presse

clandestine, les premières arrestations, la collaboration, etc. La confrontation de ces deux conceptions fut formelle et brève. Le renversement de la perspective étant déjà chose acquise. Le comité finit par accepter une toute petite section, particulièrement chétive, qui reprend de façon sommaire les propositions de l'Amicale belge et de la Fondation.

Conclusion

Les traits saillants de la nouvelle qualification peuvent être décrits comme suit. Sur le plan historiographique, il s'agit d'un remarquable travail de présentation de la persécution des Juifs en Belgique (ordonnances allemandes) ainsi que d'une description rigoureuse des 28 convois partis de Malines, avec à chaque fois le portrait d'une ou de plusieurs personnes déportées – aussi bien anonymes qu'éponymes. Des épisodes saillants de la déportation – sauvetages d'enfants juifs, attaque du 20^e convoi, résistance juive, etc. – sont rigoureusement exposés. La documentation est particulièrement riche, accompagnée d'informations et de données historiques rigoureuses ainsi que de bilans chiffrés d'une grande rigueur et d'une grande clarté. Le visiteur peut suivre pas à pas tout le processus de la déportation et de l'extermination des Juifs de Belgique. Sous ce rapport, le troisième pavillon à Auschwitz a pallié les insuffisances historiographiques flagrantes du pavillon des années 1980. Le catalogue lui-même de l'exposition constitue une contribution historique majeure. Sur le plan de la forme, il s'agit d'une présentation moderne et formelle tant du point de vue des matériaux que des procédés figuratifs. Surimpression des documents et des photos sur des supports et des panneaux permettant une visualisation aisée et claire. Autrement dit, ici, contrairement au pavillon des années 80, l'esthétique, en tant qu'expression et représentation autonomes sur le plan mémoriel, ne constitue pas un dispositif en soi, elle est littéralement fondue dans la narration historique. Sur le plan interprétatif et mémoriel, il s'agit d'une présentation mettant en évidence la singularité et l'identité communautaires des victimes du génocide perpétré par le national-socialisme. La mise en contexte historique – eu égard à la complexité de la politique criminelle et prédatrice globale du III^e Reich – est réduite au strict minimum de sorte que le génocide apparaît comme un événement fermé sur lui-même, qui s'auto-documente et dont la compréhension ne dépendrait d'aucune condition ou élément qui lui serait extérieur. Deux explications possibles de ce choix historiographique et mémoriel. Soit cette nécessaire mise en perspective historique est supposée connue du visiteur – et il serait par conséquent superflu d'y revenir –, soit elle est délibérément minorée – voire écartée – pour rectifier ce que la mémoire juive de l'événement a vécu jusqu'alors comme son occultation au bénéfice de la seule mémoire politique universaliste.

Du premier au troisième pavillon belge à Auschwitz (1966-2006)



Photographie 1 : Salle du pavillon belge à Auschwitz (1984-2006), Bloc 20 du camp Auschwitz I. La pièce de séjour d'une demeure belge ordinaire. La tranquillité et l'insouciance d'une vie quotidienne avant la tourmente.



Photographies 2, 3, 4, 5 : Pavillon belge à Auschwitz (1984-2006), camp Auschwitz I. L'œuvre de Serge Creuz.



Photographies 6, 7 : 8 octobre 1982 : inauguration à Bruxelles du pavillon belge à Auschwitz par Sa Majesté le Roi Baudouin.



Photographies 8, 9, 10 : Quelques exemples des panneaux de l'exposition du pavillon belge à Auschwitz (1984-2006).

Références

Archives de l'Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie (AAPAB), Cartons H, J, K, farde « Le mémorial belge à Auschwitz -1984 ».

Thanassekos Y., 2008, « Les processus de qualification, de disqualification et de requalification des lieux de mémoire (1950-2000) », pp. 219-227, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Thanassekos Y., Chaumont J.-M., 1990, « Mariette Altorfer-Genard : l'expérience [...] ne peut fournir ni universalité [...] ni nécessité », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 25-26, oct.-déc., pp. 161-184.

— 1991, « Renée Van Hasselt : au-delà de cette limite... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 28, avril-juin, pp. 19-44.

> DES LIEUX DE RÉPRESSION AUX CHEMINS DE TRAVERSE MÉMORIELS

LUBA JURGENSON

Centre de recherches pour les cultures et
les littératures d'Europe centrale, orientale et balkanique
Centre interdisciplinaire de recherche sur la culture des échanges
Université Paris 4
luba.jurgenson@wanadoo.fr

TERRITOIRE DE LA KOLYMA ET ESPACE LITTÉRAIRE. LE PARCOURS CONCENTRATIONNAIRE DE CHALAMOV

Résumé. — Les représentations de l'espace concentrationnaire dans les témoignages littéraires sur le Goulag posent le problème de construction du sens. Les repères géographiques sont nécessaires pour authentifier la restitution du parcours souvent très complexe du détenu. Cependant, une organisation spatiale cohérente risque d'attenter à une autre dimension du témoignage, tout aussi fondamentale : la mise en récit du « moi » concentrationnaire dont l'ipséité est minée par l'expérience extrême. Dans le cas de Varlam Chalamov, c'est la stratification de l'œuvre, son étagement dans le temps, notamment une nette séparation entre les *Récits de la Kolyma* et les *Souvenirs*, qui permet de contourner cette aporie.

Mots clés. — Camps, Goulag, mémoire, représentation, enfermement, répression, témoignage.

La cartographie littéraire des camps du Dalstroï, telle qu'elle se déploie au fil des *Récits de la Kolyma* de Varlam Chalamov (1998b), reflète le perpétuel mouvement auquel sont soumis les détenus du Goulag et une certaine porosité des frontières entre les lieux de détention et de concentration et l'espace environnant.

Mouvement perpétuel et porosité des espaces

Le témoignage littéraire demeure une dimension essentielle dans la documentation des camps du Goulag. Première source chronologiquement (dès les années 20) des savoirs sur le Goulag, il reste l'outil indispensable, au côté des documents d'archive explorés depuis une vingtaine d'années, pour la compréhension du fonctionnement de la machine répressive. C'est la géographie des camps qui nous retiendra ici. Compte tenu de l'immensité du territoire soviétique et de la grande longévité de l'institution goulaguienne traversée par de multiples mutations au cours de l'histoire soviétique, la question de l'espace est au cœur des interrogations sur le Goulag qu'elles soient historiennes, anthropologiques ou littéraires. À ce titre, l'œuvre de Varlam Chalamov où, grâce à une organisation particulière du matériau et une stratification générique (récits, puis carnets), s'échafaude une représentation complexe de l'espace concentrationnaire, permet d'aborder l'aporie que constitue l'absurde des camps conjugué à leur parfaite rationalité.

La fréquence des déplacements constitue la spécificité du système concentrationnaire soviétique. Tout au long de son parcours concentrationnaire, le détenu alterne séjours en camps ou centres de transit et voyages en train, bateau, en camion ou à pied. Autour de lui, c'est le même mouvement perpétuel : brigadiers, chefs, coéquipiers changent au gré des saisons, des camps se créent ou disparaissent en fonction de nouveaux chantiers, de la découverte de nouveaux gisements, des décisions administratives concernant telle ou telle catégorie de détenus ou encore, des purges décidées au centre. Le prisonnier est toujours susceptible d'être déplacé et attend ce changement avec angoisse ou espoir. Et dans un même camp, un va-et-vient permanent, des contacts entre le dehors et le dedans, des travailleurs « libres » qui entrent, des détenus qui sortent pour travailler à l'extérieur, des affectations temporaires. Dans certains cas, les murs peuvent être invisibles et leur emplacement laissé à l'appréciation du gardien. Une situation de ce type est décrite dans le récit de Varlam Chalamov « Les baies », où l'on voit le gardien marquer les limites de la zone avec des chiffons accrochés aux branches des arbres (ce qui lui permet de tuer « en toute légitimité » un détenu ayant franchi par inadvertance cette barrière symbolique).

Le camp n'est pas toujours coupé de manière absolue des espaces qui l'entourent. Même si, en principe, des barbelés séparent les lieux de vie des détenus de ceux

des gardiens ou des travailleurs libres, il existe des zones frontières où la circulation est possible dans les deux sens. D'après la plupart des témoignages, cette interpénétration des espaces « libres » et « non libres » contribue à transformer l'ensemble du territoire concerné en un vaste camp. Varlam Chalamov voit dans cette porosité des frontières¹ un danger supplémentaire, car l'absence de limite nette contribue à aggraver l'arbitraire des camps. Les espaces « libres » peuvent ainsi se révéler plus meurtriers que le baraquement ou la zone. Dans le récit « Vaska Denissov, le voleur de cochons », le détenu pénètre dans le bourg des travailleurs libres où il effectue de menus travaux pour survivre. Ce déplacement se fait la nuit, grâce à la complicité d'un chauffeur et l'aide de « copains » :

« Pour cette expédition nocturne, il lui fallut emprunter un caban à un copain. Le caban de Vaska était trop sale et trop déchiré : il n'aurait pu faire deux pas dans le bourg avec ce caban, n'importe quel "libre" l'aurait immédiatement pincé » (Chalamov, 1998b : 169).

De toute évidence, Vaska est un détenu qui peut se déplacer sans escorte dans certains cas et profite de cette situation pour améliorer son quotidien, moyennant un certain nombre de précautions : « Des gens comme Vaska, on ne les menait au bourg qu'en rang, sous escorte. Ni les militaires ni les civils libres n'aimaient voir se promener tout seuls dans le bourg des gens comme Vaska. Ils n'éveillaient de soupçons que lorsqu'ils portaient des bûches sur l'épaule, un petit rondin ou, comme on disait ici, "un bâton de bûche" »² (Chalamov, 1998b : 169). Poussé au désespoir par l'attitude de son « employeur », qui refuse de le payer après qu'il a coupé du bois, il pénètre dans une remise où est gardée la viande de porc gelée et dévore à moitié un cochon avant d'être arrêté.

Dans le récit « Le canard », un détenu à bout de forces tente de s'emparer d'un canard sauvage tombé dans l'eau, afin de l'offrir au contremaître. Celui-ci le raierait alors de la liste des personnes destinées à être envoyées ailleurs (dans un lieu encore pire peut-être). Le contremaître, quant à lui, rêve d'offrir à son tour ce canard à l'épouse du chef du camp, pour obtenir d'autres privilèges. Cette « circulation de biens » n'est possible que parce que l'espace n'est pas cloisonné, le détenu peut aller jusqu'au ruisseau, puis retourner dans son baraquement. Mais cela n'annule aucunement son statut d'enfermé. La faim, l'épuisement et la mort proche tracent autour de lui une limite naturelle infranchissable, symbolisée ici par le trou dans la glace où se débat le canard condamné.

Cette question de la limite est représentée, métaphorisée grâce au genre du récit court qui circonscrit chaque fois un fragment de témoignage à l'intérieur d'un espace textuel minimal. Modelée selon une forme séquentielle, l'expérience du témoin est découpée en lieux-événements dont le tournoiement kaléidoscopique crée une sorte d'orbite « sujetale » : loin d'être un observateur fixe le témoin gravite dans le rayonnement de ces fragments d'espace-temps que sont les

¹ Porosité que l'on retrouve dans la fluctuation et le flou des statuts (voir à ce sujet le récit « Il n'y a pas de coupables dans les camps » (Chalamov, 1998a).

² C'est-à-dire, lorsqu'ils viennent travailler pour les libres.

différents lieux de détention, émergeant en tant que sujet le temps de leur apparition dans le récit.

Le « voyage » concentrationnaire apparaît ainsi dans les *Récits* comme une collection de séquences d'être, un déplacement obsessionnellement réitéré de soi à soi, d'un fragment d'existence à un autre. Au cours de ce voyage, l'espace extérieur offre le cadre d'une concrétisation momentanée de la subjectivité du sujet privé de son ipséité, et la succession des lieux devient un des paramètres de l'émiettement de soi qui constitue une caractéristique de l'expérience extrême. La linéarité spatiale est ainsi brisée tout comme l'est celle chronologique (dans *Les Récits de la Kolyma*, la fin de la détention et le départ sont décrits avant l'arrivée). En effet, une continuité narrative créerait chez le lecteur une représentation erronée et inadéquate des espaces concentrationnaires.

En suivant le parcours de Varlam Chalamov, nous pouvons repérer quelques exemples de cet émiettement structurel qui, dans les récits, permet de documenter la spécificité de l'expérience goulaguienne, notamment le déplacement.

Le parcours de Varlam Chalamov

Comme tous les prisonniers envoyés à la Kolyma³, Varlam Chalamov est conduit par bateau à Magadan, l'unique voie d'accès à ces lieux, depuis Vladivostok où il est arrivé avec un convoi de condamnés moscovites. Le voyage a duré 45 jours : 40 par train de Moscou et 5 par mer. Dans *Les Récits*, cette arrivée est découpée en fragments. « Le débarcadère de l'enfer » restitue le premier contact avec la Kolyma, les premières perceptions, l'étrangeté de l'espace qui s'étend devant le prisonnier (Jurgenson, 2006)⁴. Le passage préalable par la prison de transit de Vladivostok est documenté à travers le récit « Cherry-Brandy » où Varlam Chalamov met en scène la mort de Mandelstam narrée en focalisation interne⁵. La trace du séjour de Varlam Chalamov (1998b : 106) lui-même dans cette prison apparaît à la manière de ces portraits que les maîtres anciens plaçaient subrepticement dans leurs compositions pour honorer le client : présence anonyme et muette, il est caché dans les interstices du récit. « Il [Le poète, L. J.] se souvint d'une très vieille dispute de prison : qu'est-ce qui était le pire et le plus effroyable, le camp ou la prison ? Personne ne le savait vraiment, les arguments étaient théoriques. Et il se rappela le sourire féroce d'un homme qui venait du camp et qu'on avait amené dans cette prison. Le sourire

³ Le 2 juin 1937, V. Chalamov est condamné à cinq ans de camps par la Conférence spéciale près le NKVD (Commissariat du peuple à l'Intérieur) selon l'article 58, sigle KRDT (activité contre-révolutionnaire trotskiste).

⁴ Concernant cette question, voir Jurgenson (2006).

⁵ Malgré l'aversion de V. Chalamov pour L. Tolstoï, on ne peut s'empêcher de penser à *La Mort d'Ivan Ilitch* (1886) comme modèle du genre.

de cet homme s'était gravé en lui pour toujours au point qu'il en appréhendait le souvenir ».

Ainsi, dans *Les Récits*, Varlam Chalamov arrive-t-il à Vladivostok enrichi de son expérience de la Kolyma (tandis qu'en réalité, il passa par Vladivostok avant d'arriver à la Kolyma), dans une logique inversée qui restitue le processus de l'écriture. Ce n'est pas un hasard si le récit mettant en scène Vladivostok, un des « ports de l'Archipel » pour reprendre une expression d'Alexandre Soljenitsyne, est un récit cénotaphe. Ossip Mandelstam n'a pas franchi cette étape, mort avant d'arriver à la Kolyma, et Varlam Chalamov place ce personnage à la limite de l'espace kolymien : il dessine ainsi les contours d'une géographie mémorielle issue d'une négociation complexe entre le dire et le silence.

Après trois jours de travail dans un camp de transit, il est conduit en camion au gisement Partisan, situé sur la rive gauche de la Kolyma⁶, dans le bassin de la rivière Maly At-Ouriakh, créé en 1935. C'est ce gisement qui deviendra le cadre d'une expérience extrême due aux changements survenus en 1938, après l'arrestation d'Edouard Berzine, le premier chef du Dalstroï, et l'arrivée sur les lieux de son successeur Pavlov. Les détenus, qui jusque-là travaillaient sans escorte et touchaient un salaire, voient leur journée de travail prolongée jusqu'à 16 heures, leur ration diminuer, les sanctions se radicaliser. Le régime se fait plus clément à partir du printemps 1939 pour se durcir de nouveau au début de la guerre, à l'automne 1941. C'est donc Partisan qui représente l'ancrage spatial de l'état de dohodiaga (le crevard du camp, le détenu arrivé au dernier degré d'épuisement) et partant, une béance mémorielle, une rupture d'ipséité :

« À l'été 1939, rejeté par une vague tumultueuse dans un poste de prospection houillère sur les rives marécageuses du Lac Noir en tant qu'invalidé inapte au travail après l'année 1938, où j'avais travaillé sur un front de taille du gisement d'or Partisan, bon à fusiller mais non fusillé, je ne passais pas mes nuits à réfléchir sur ce qui m'était arrivé. Pour quoi ? est une question qui ne se pose pas dans les rapports entre l'homme et un État. [...] Avant toute chose, il me fallait savoir si cette année 1938 avait bien existé, si elle n'avait pas été un cauchemar, le mien, le tien ou celui de l'Histoire » (Chalamov, 1998b : 1311).

Cette expérience essentielle, qui oriente l'analyse de la politique répressive soviétique chez Varlam Chalamov et dont la mention explicite donne la clé de bien des récits, n'est située spatialement que dans les recueils formant la seconde partie des *Récits de la Kolyma*. Or, elle est vécue au début de son parcours. En décembre 1938, Varlam Chalamov est arrêté sur le gisement dans le cadre d'une « affaire de juristes » fabriquée de toutes pièces et conduit à la prison de Magadan. Les initiateurs de cette affaire ayant été à leur tour arrêtés pour sabotage, les inculpés sont « relâchés », mais maintenus en prison le temps d'une quarantaine instaurée à la suite d'une épidémie de typhus. Ces événements sont décrits dans les récits « Le complot des juristes » et « La quarantaine ». Dans ce dernier récit, on voit le détenu revenir temporairement à la vie grâce à diverses

⁶ La route traverse la Kolyma à 465 kilomètres de Magadan.

ruses (il ne déclare pas son identité pour demeurer dans la prison de transit le plus longtemps possible) avant d'être renvoyé dans la forêt. C'est alors qu'on comprend l'identité de celui dont le sourire poursuivait Ossip Mandelstam (récit « Cherry-Brandy », voir *supra*) dans son délire d'agonie :

« Personne ne lui posa de questions, bien qu'il y eût très peu de gens venus de la taïga dans ce camp de transit et que tous les autres fussent destinés à y aller: Et ils le comprenaient parfaitement. C'est justement pour cela qu'ils ne voulaient rien savoir de l'inéluctable taïga. Et c'était tout aussi bien, d'après Andreïev. Ils n'avaient pas besoin de savoir tout ce que lui avait vu. [...] Ceux qui se trouvaient ici étaient encore des hommes. Andreïev, lui, représentait des morts. Et son savoir; celui d'un homme mort, ne pouvait leur être d'aucune utilité, à eux qui étaient encore vivants » (*ibid.*: 250-251).

Il se retrouve ensuite sur un site de prospection houillère, au Lac Noir, situé derrière le bourg d'Atka, à 208 km de Magadan, à la hauteur 875 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce moment est décrit notamment dans « Triangulation de classe III ». Le site sera bientôt fermé, et Varlam Chalamov envoyé au gisement d'Arkagala, à 750 km de Magadan. Il travaillera dans une mine de charbon de Kaldytchan, un sous-secteur de ce gisement, jusqu'en 1943. Au début de la guerre, le régime du camp se durcit, la ration diminue (celle de « travailleur de choc » passe à 600 g de pain et l'ordinaire à 300 g), mais assez rapidement, les conditions de détention se font au contraire plus clémentes et les rations s'améliorent. Le manque de main d'œuvre masculine oblige les autorités à prendre désormais soin des détenus et à tenter de réduire la mortalité. Certains secteurs sont débarrassés des barbelés. On trouve la description de ces moments dans le récit « Juin ». La situation se détériorera de nouveau en 1943, après Stalingrad.

En 1943, Varlam Chalamov est envoyé au camp disciplinaire de Djelgala, où il est retenu jusqu'à nouvel ordre comme la plupart des détenus ayant fini de purger leur peine durant la période de la guerre (la sienne avait officiellement pris fin le 12 janvier 1942). Ce camp apparaît dans plusieurs récits, notamment « Une ville sur la montagne ». C'est là qu'il sera de nouveau arrêté et jugé après un séjour d'un mois et demi au cachot. Le 22 juin 1943, il est condamné à dix ans de camps, cette fois-ci pour « propagande antisoviétique », article 58 alinéa 10. Il séjourne au camp de transit d'Iagodnoïe, bourg situé à 542 km de Magadan, travaille dans une fabrique de couture, puis dans plusieurs « missions de vitamines », ces postes de camp isolés censés permettre aux détenus épuisés de se rétablir. En réalité, les rations y sont si restreintes que, malgré un travail moins fatigant, les « dohodiaqui » ne parviennent pas à remonter la pente. Dans le cadre d'une campagne contre la dysenterie⁷, Varlam Chalamov est hospitalisé à Belitchia, où il rencontre Boris Lesniak et Nina Savoeva qui lui sauveront la vie (Voir le récit « À l'hôpital »)⁸. Varlam Chalamov est ensuite renvoyé à Iagodnoïe (à la suite de l'épisode décrit dans le récit « La rafle ») et de là, au gisement « Le Calme » [Spokoïny] où il travaille comme aide-soignant à l'infirmerie. Il se retrouve ensuite

⁷ En réalité, c'est de pellagre qu'il est atteint.

⁸ « Belitchia » et « Maman noire » (*in* : *Novaja kniga*, 2004 : 207-220).

aux travaux généraux (abattage d'arbres en vue de la construction d'un isolateur) et passe une nuit au « cachot de glace » taillé dans la roche. En 1945, grâce à l'intervention de Nina Savoeva, il parvient à regagner l'hôpital de Belitchia. Une fois Savoeva mutée, il est renvoyé au camp d'Iagodnoïe et de là, à celui de Ruisseau-diamant décrit dans le récit éponyme. Dans ce camp, les détenus qui ne remplissent pas la norme ne touchent pas de ration du tout. Varlam Chalamov quitte le camp et se rend à Iagodnoïe, ce qui équivaut à une tentative d'évasion, à la suite de quoi il est renvoyé au camp disciplinaire de Djelgala. Ce dernier est bientôt évacué pour recevoir les « rapatriés », anciens prisonniers des camps allemands, citoyens soviétiques ayant été amenés de force en Allemagne pour y travailler ou encore ceux qui étaient partis avec l'occupant. Au camp de transit de Soussouman (la « petite zone » de Soussouman) il rencontre le médecin Pantioukhov qui l'engage comme aide-soignant et lui donne une recommandation pour les cours d'aide-médecins créés à Magadan et interdits à ceux qui ont été condamnés selon l'article 58 à l'exception de l'alinéa 10 (propagande antisoviétique). Ayant obtenu son diplôme (Voir « Les cours », dans le premier recueil) Varlam Chalamov travaillera à l'hôpital de Debin, à 469 km de Magadan et, une fois libéré, à Oïmakon (plusieurs récits du dernier recueil, *Le Gant* ou KR-2).

On voit ainsi que les bribes de l'expérience sont éparpillées au fil des récits dont l'architecture est dictée par des impératifs d'ordre littéraire et non par le souci chronologique. Non seulement les lieux apparaissent dans le désordre, mais le séjour dans un même lieu peut être l'objet de deux ou plusieurs récits différents et mettre en jeu différentes instances narratives.

Une relative continuité apparaît en revanche dans un texte tardif de Varlam Chalamov, ses *Souvenirs*, écrits au cours des années 70 alors que la plupart des recueils formant la fresque monumentale des *Récits de la Kolyma* étaient déjà achevés. Ce texte présente dans l'ordre les différentes étapes de son périple à travers les camps de la Kolyma permettant de reconstruire rétrospectivement le cadre référentiel des récits. *Les Souvenirs* documentent non seulement la situation géographique, souvent floue, voire non dite, dans les *Récits* mais aussi, l'itinéraire concentrationnaire de Varlam Chalamov, son séjour dans différents camps et la raison du déplacement (nouvelle affectation, nouvelle peine, réaffectation ou démantèlement d'un camp, changement de politique administrative) qui la plupart du temps n'est pas révélée dans les *Récits*. Le parcours du témoin apparaît comme une progression vers l'intérieur des terres de la Kolyma, mouvements circulaires à travers un ensemble de camps, enfin, une relative familiarisation avec les espaces à la fin de la détention, lorsque Varlam Chalamov peut se déplacer « librement » (par exemple, lorsqu'il va chercher la lettre que lui envoie Pasternak après avoir lu ses poèmes, voyage décrit dans le récit « La Lettre »).

Ce parcours est rythmé par des noms de lieux. Certains de ces toponymes, d'origine indigène, comme Djelgala, Kadytchkan, Arkagala, présentent des sonorités exotiques pour une oreille russe. D'autres, donnés par les géologues

russes, comme le nom du gisement Spokoïny (calme) ou celui des bourgs lagodnoïe (où il y a beaucoup de baies), Belitchia (où on trouve beaucoup d'écureuils), sont plus familiers, et révèlent un degré zéro de la toponymie qui évoque la création ex-nihilo d'un espace nouveau⁹. Les noms constituent les entrées d'un singulier récit de voyage manifestement inspiré de Laurence Sterne (1789). Je rappelle ici que Varlam Chalamov se réfère explicitement à l'écriture fragmentée de l'auteur anglais dans ses réflexions sur la prose et revendique l'inachèvement comme mode de représentation du réel, prenant pour exemple la finale du *Voyage sentimental*¹⁰. Le récit de voyage du XVIII^e siècle apparaît ainsi comme un des modèles permettant le passage de la forme du récit à celle des souvenirs, c'est à dire, à une forme littéraire organisée consciemment en fonction de l'anamnèse et supposant un sujet à l'ipséité stable.

Deux formes d'écriture

La littérature, et notamment la littérature russe, connaît plusieurs cas de passage d'une forme documentaire à des formes fictionnelles. Isaac Babel puise dans son Journal de la campagne soviéto-polonaise certains épisodes de sa *Cavalerie rouge*, Vassili Grossman rédige ses *Carnets de guerre* sur le vif, avant de s'atteler à l'écriture de *Vie et Destin*. Le journal ou l'œuvre historiographique sert de laboratoire pour la future fiction romanesque et la comparaison entre les deux permet alors de déceler des procédés de mise en intrigue et de fictionnalisation. Il en est tout autrement pour Varlam Chalamov qui, en écrivant ses *Souvenirs*, œuvre en marge des *Récits*, réintégrant des bribes de matériaux mémoriels rejetés, essentiellement ce qui relève des liens syntaxiques, connexions logiques, enchaînements causals, cohésion temporelle, mécanismes de coordination (simultanéité ou succession) ou encore, cohérence psychologique (traits de personnalité qui l'ont conduit à tel ou tel choix). Parmi les éléments récupérés, figurent également les connections entre espaces, récits de déplacements qui contribuent au déploiement d'une géographie maîtrisée.

Cette inversion des étapes de représentation du réel offre une piste de réflexion sur le cheminement des contenus mémoriels entre différents types de récit. Les *Souvenirs*, qui donnent l'illusion d'être une source première, sont en fait un lieu de remodelisation des fragments d'expérience configurés dans les *Récits*, de reconstruction d'une continuité mémorielle et identitaire, où les

⁹ Dans son article « Onomastičeskij portret zolotopromyšlennogo dela » [Un portrait onomastique de l'industrie aurifère], Larissa Sapogovskaja analyse les différents groupes de noms donnés aux gisements et conclut qu'aux côtés de ceux qui désignent les membres de la famille des découvreurs, d'autres renvoient aux légendes et croyances ou encore, sont dictés par des nécessités idéologiques ; un certain nombre ne sont pas nommés ou bien, portent des noms qui reflètent une hésitation (*Rodina*, 11, 2001).

¹⁰ « Si bien que, lorsque j'étendis la main, je saisis la femme de chambre par » (Sterne, 1990 : 230).

miettes d'existence se trouvent rassemblées en vue de la construction d'un sujet mémoriel. Ce sujet, absent des niveaux apparents des *Récits de la Kolyma*, où il ne figure qu'en tant qu'instance supra ou méta-textuelle, réintègre *Les Souvenirs* en sa qualité de rassembleur de fragments. Le recentrage de l'expérience autour des lieux, qui se met en place grâce à l'apport d'un modèle littéraire nouveau, permet un réinvestissement mental des espaces de détention dans le but de sauver ce qui reste de la Kolyma dans la mémoire du témoin, de pallier une fois de plus la disparition des traces, de reconstituer un « je » mémoriel en offrant aux images mentales une nouvelle forme d'organisation assumée par un seul et même narrateur. Le rapatriement de souvenirs, émiettés dans les *Récits* entre différents énonciateurs apparents ou cachés, au sein d'une seule et même instance, permet de surplomber le parcours kolymien.

Les Souvenirs peuvent être lus comme une sorte de commentaire aux *Récits* permettant de décoder certains passages obscurs liés notamment aux représentations spatiales. Ils mettent au jour les éléments interstitiels et cachés transformant la structure feuilletée des recueils en une structure de surface. L'organisation du texte en fonction des déplacements – et non plus en fonction d'instantanés de présence du sujet – assigne à chaque espace une limite textuelle précise et met fin au vacillement des contours géographiques et spatiaux que l'on observe dans *Les Récits de la Kolyma*. Ce tracé précis contribue non seulement à rendre à l'espace sa réalité physique et géographique, mais à aussi à dessiner un nouveau cadre de l'émergence de l'être. En récapitulant dans l'ordre les étapes de son voyage, le témoin crée a posteriori une forme de vectorisation existentielle qui a pour effet d'annuler, ou tout du moins de distancer la téléologie absurde des camps. La logique de récit de voyage injecte du sens là où les *Récits* oeuvraient à son démantèlement.

Que peut-on dire de la valeur documentaire et historique des deux formes d'écriture ? *Les Souvenirs* permettent de reconstituer le parcours de Varlam Chalamov et, par conséquent, apportent des éléments essentiels pour la lecture et la compréhension de la complexité des *Récits*. Ils éclairent également certains aspects de la vie dans tel ou tel camp et, à ce titre, sont d'un apport précieux pour l'historien en complément du document d'archive. Ils sont ainsi une source précieuse pour la reconstruction de l'univers du Goulag.

A posteriori, *Les Souvenirs* apportent une « authentification » aux *Récits*, mettant en valeur la dimension purement factuelle et dévoilant les coulisses de l'écriture, ce qui leur confère un statut de narration au premier degré, de récit précédant toute élaboration, à la différence des *Récits* qui apparaissent comme une reconstruction. Ils tentent un ré-ancrage dans la géographie et la topographie réelles, pour enrayer l'effet de « déterritorialisation » mentale et symbolique opéré dans les récits au moyen de la défragmentation. Et pourtant, les *Récits* documentent de façon bien plus précise une dimension essentielle de l'expérience que *Les Souvenirs* ne peuvent que mentionner, à savoir, la difficulté de traduire les perceptions des lieux concentrationnaires en des catégories spatiales rationnelles.

L'appropriation et la sémantisation de l'espace informe et illisible se fait, dans *Les Récits de la Kolyma*, au moyen d'une balise scripturaire représentée par la trace des pieds dans le premier récit, « Sur la neige », la marque au crayon noir dans « Graphite », les poèmes « posthumes » de Mandelstam qui ne seront jamais écrits et ceux du narrateur qui ne peuvent surgir que sur une sente de forêt (dans le récit « Le sentier »), l'émergence d'un mot oublié dans le récit « Maxime », et d'autres formes traces-inscriptions. Les interstices ménagés entre les espaces narratifs des récits permettent justement l'émergence d'une structure métatextuelle laissant accéder le lecteur au travail de la mémoire et de l'écriture. La structure spatio-temporelle labyrinthique des récits interdit, certes, l'accès à la chronologie et au déroulement réel des événements, mais restitue, à la différence des *Souvenirs*, le parcours mémoriel sous-jacent, la trame intérieure retracée par un sujet intermittent qui se tient sur les ruines du géographique. Le déplacement réel de camp en camp cède ici la place au déplacement comme procédé stylistique.

Conclusion

Deux décennies séparent les premiers *Récits* (écrits au milieu des années 50) des derniers fragments des *Souvenirs* (années 70). Durant ce laps de temps, les anciens détenus du Goulag assistent au brouillage et à l'effacement progressif, dans l'historiographie officielle, de l'histoire des camps, et perdent l'espoir de porter témoignage et d'inscrire leur expérience dans l'espace juridique et mémoriel toléré par l'État. Porteur à lui seul d'une mémoire collective non relayée par les instances officielles, le survivant se voit obligé de construire une anamnèse qui intégrerait non seulement son parcours et celui de ses codétenus, mais également les mécanismes de leur mise en récit. Une strate métatextuelle est ainsi forgée, porteuse de contenu factuel au même titre que la reconstruction des événements à proprement parler, à ceci près qu'elle réfère aux connections entre les faits, forgées dans la mémoire des témoins, et non au contenu des représentations. Autrement dit, dans l'œuvre des témoins du Goulag, les liens syntaxiques se révèlent aussi signifiants que la restitution des événements.

Le découpage du matériau testimonial, pratiqué par Varlam Chalamov dans *Les Récits*, en séquences d'espace-temps, conduit à une forme de dé-spatialisation de l'expérience. Au vu de l'effacement des traces du Goulag seul l'espace littéraire apparaît comme cadre de déploiement efficace pour la mémoire concentrationnaire de la Kolyma et garant de sa pérennité. La représentation des espaces concentrationnaires nécessite cependant, un retour symbolique sur les lieux : celui-ci se perpétue durant toute la vie de Varlam Chalamov, tout au long de son œuvre. Parmi les différentes strates qui visent à ancrer le témoignage dans l'Histoire, au travers d'un regard toujours renouvelé et enrichi de démarches mémorielles conscientes, celle des *Souvenirs* permet de construire à posteriori

un appui référentiel qui était la véracité des *Récits*. Cet étagement complexe de niveaux mémoriels à l'historicité brouillée introduit dans les textes de Varlam Chalamov une dimension archéologique indispensable à la figuration d'un va-et-vient entre le monde dépourvu de sens des camps et celui, re-sémantisé du témoignage.

Références

- Babel, I., 1923-1925, *Cavalerie rouge*, trad. du russe par J. Catteau, Lausanne, Éd. L'Âge d'Homme, 1972.
- Chalamov V., 1998a, « Il n'y a pas de coupables dans les camps », pp. 191-206, in : Chalamov V., *Vichera*, trad. du russe par S. Benech, Lagrasse, Lagrasse, Verdier, 2000.
- 1998b, *Les Récits de la Kolyma*, trad. du russe par S. Benech, C. Fournier et L. Jurgenson, Lagrasse, Verdier, 2003.
- Grossman, V., 1980, *Vie et Destin*, trad. du russe par Al. Berelovitch et A. Coldefy-Faucard, Paris/Lausanne, Julliard/Éd. L'Âge d'Homme.
- Jurgenson L., 2006, « La représentation de la limite dans quelques récits des camps », *Vox Poetica*, accès : <http://www.vox-poetica.org/t/rl/jurgensonRL.html>.
- Sterne L., 1789, *Le Voyage sentimental à travers la France et l'Italie*, trad. de l'anglais par A. Digeon et S. Soupek, Paris, Flammarion, 1990.
- Tolstoï L., 1886, « La mort d'Ivan Ilitch », pp. 989-1048, in : *Souvenirs et récits*, trad. du russe par B. de Schloezer, Paris, Gallimard, 1960.

> DES LIEUX DE RÉPRESSION AUX CHEMINS DE TRAVERSE MÉMORIELS

CLAUDIA FELD

Consejo nacional de investigaciones científicas y técnicas
Instituto de desarrollo económico y social, Buenos Aires
clavife@yahoo.com.ar

SOUVENIRS DE L'ESMA : L'EXPLORATION D'UN ESPACE COMPLEXE

Résumé. — L'École de mécanique de la marine (ESMA) comprend 35 bâtiments situés sur un terrain de 17 hectares dans une zone très fréquentée de la ville de Buenos Aires. L'un de ces bâtiments, connu comme le « Casino des officiers », fonctionna pendant la dernière dictature militaire argentine (1976-1983) comme un centre clandestin de détention et de tortures. On estime qu'environ 5 000 personnes y ont été détenues. Moins de 200 y ont survécu. Les autres sont signalées comme des disparus. Sera ici analysée la description de ces lieux faite dans certains témoignages des survivants de l'ESMA. Il s'agira de voir comment cette topographie permet d'aborder les frontières diffuses entre « l'intérieur » et « l'extérieur », entre la « vie concentrationnaire » et la « vie normale ». Comment cohabitaient les personnes enlevées et les tortionnaires dans un même bâtiment ? Comment se divisaient ces espaces ? Comment les circonstances de la « vie normale » entraînent-elles dans le centre clandestin ? Les détenus de l'ESMA n'étaient pas tout à fait vivants. Ils n'étaient pas encore morts. Ils habitaient un espace intermédiaire : le territoire complexe et extrême de la disparition.

Mots-clés. — Témoignage, expérience extrême, Argentine, vie concentrationnaire, espace, ESMA, centre clandestin de détention.

L'École de mécanique de la marine (ESMA) comprend 35 bâtiments situés sur un terrain de 17 hectares dans une zone très fréquentée de Buenos Aires¹. L'un de ces bâtiments, le « Casino des officiers », fonctionna pendant la dernière dictature militaire argentine (1976-1983) comme un centre clandestin de détention et de tortures. On estime qu'environ 5 000 personnes y ont été détenues. Moins de 200 ont survécu. Les autres sont signalées comme des disparues². Parmi les survivants, certains apportent très tôt leur témoignage (à l'époque même de la dictature) à des organismes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme³. Plus tard, de nombreux survivants témoignent devant la Commission de la vérité (CONADEP), formée en Argentine en 1984 et pendant le procès aux ex-commandants de 1985⁴. En l'absence d'archives et de documents écrits sur l'ESMA (et sur la répression dictatoriale en général), ces témoignages ont été essentiels pour établir la vérité sur les faits.

Les témoignages – parfois accompagnés de plans et de croquis du Casino des officiers – construisent une topographie claire du centre clandestin. Ils en signalent ses secteurs, la fonction de ses espaces et décrivent la vie quotidienne à l'ESMA à travers l'utilisation de ses lieux. Cette topographie a été fondamentale pour dénoncer le système d'emprisonnement et de tortures qui y a été instauré, et pour octroyer une crédibilité aux dires du témoin. En effet, en 1984, alors que le bâtiment était encore aux mains de la Marine, la CONADEP a certifié que les lieux décrits par les témoins existaient vraiment et que les survivants qui témoignaient y avaient été emprisonnés, et cela bien que la Marine ait nié l'utilisation du bâtiment comme centre clandestin de détention et qu'elle ait supprimé les traces matérielles de l'activité répressive. Depuis mars 2004, le site de l'ESMA et le Casino des officiers n'appartiennent plus à la Marine. Ils sont destinés à un « Musée de la mémoire » qui est encore en construction⁵ et dont

¹ Traduit de l'espagnol (Argentine) par N.Tahir. Je remercie N.Tahir et L. Messina pour leurs commentaires judiciaires sur une première version de ce texte.

² Le problème de l'indétermination des dommages provoqués par la répression clandestine ne saurait se réduire à la question du nombre exact de disparus. Néanmoins, les oscillations des chiffres avancés soulignent l'importance symbolique de cette indétermination. Elle est le produit d'un système qui consiste à « faire disparaître des personnes » et effacer les traces d'activité répressive. Le calcul de la quantité de disparitions dans l'ESMA ne provient donc pas d'une source « officielle », mais des témoignages des personnes qui y ont été emprisonnées et qui y ont survécu. Le nombre de survivants n'est pas non plus facile à calculer, parce que tous n'ont pas témoigné et certains de ceux qui l'ont fait ne sont pas sûrs du lieu où ils ont été emprisonnés.

³ Par exemple, le témoignage de H. Maggio, qui s'est évadé de l'ESMA, devant la CADHU en 1978 et celui de trois prisonnières libérées (A. M. Martí, A. Milia de Pirles et S. Solarz de Osatinsky) qui ont témoigné devant l'Assemblée nationale française le 12 octobre 1979 (voir CADHU, 1979).

⁴ La Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP), commission de vérité chargée d'éclaircir les cas de disparition, a été créée en 1984 par le président R. Alfonsín. En 1985, les neuf commandants responsables du gouvernement argentin entre 1976 et 1982 ont été jugés par la Chambre Fédérale de Buenos Aires pour les violations des droits de l'homme perpétrées durant cette période. Deux commandants ont été condamnés à la prison à perpétuité. Trois autres ont été condamnés à des peines allant de 4 à 17 ans de prison.

⁵ Le « Musée » dans l'ESMA a été créé le 24 mars 2004. Le site de l'ESMA est entièrement désoccupé

la gestion est à la charge du gouvernement national, du gouvernement de la ville de Buenos Aires et des organismes de défense des droits de l'homme⁶. À partir de cette initiative, les témoignages se sont ravivés avec la possibilité pour les survivants de circuler à nouveau dans ces espaces – alors vides –, de se rappeler et de raconter ce qui s'est passé dans chaque lieu.

L'objectif de la contribution est d'analyser la description de ces lieux faite dans certains témoignages antérieurs à l'année 2004, parus dans différents contextes et dans divers médias⁷. Il s'agit d'aborder cette topographie non pas tant dans sa dimension de support de la vérité et d'explication sur l'emprisonnement clandestin, mais plutôt de voir comment cette même topographie permet d'accéder à d'autres zones, plus difficiles à visualiser, du système de détention clandestine qui a fonctionné à l'ESMA, c'est-à-dire, les frontières diffuses entre « l'intérieur » et « l'extérieur », entre la « vie concentrationnaire » et la « vie normale »⁸. Comment cohabitaient les personnes enlevées et les tortionnaires

depuis octobre 2007, date depuis laquelle l'ex centre clandestin a été ouvert au public et peut être visité. Bien qu'il y ait déjà des expositions et des manifestations dans certains bâtiments, la forme du « Musée » n'est pas encore définitive. Il existe un grand nombre de propositions à ce sujet, elles sont l'objet de vifs débats entre les institutions et les acteurs intéressés. Pour voir une synthèse de ces propositions : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>.

⁶ Sur le site de l'ESMA fonctionne aujourd'hui ce qui est appelé l'« Espace pour la mémoire ». Son administration « engage la cogestion de deux États (la Nation et la Ville autonome de Buenos Aires), des représentants des survivants de l'ESMA et des organismes de défense des droits de l'homme. Mais elle encourage aussi la plus ample participation d'autres organisations et personnes engagées avec la défense des droits de l'homme et la condamnation du génocide qui s'est produite en Argentine entre 1974 et 1983 » (<http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>).

⁷ Nous avons sélectionné les témoignages de A. M. Martí, A. Milia de Pirles et S. Solarz de Osatinsky, réalisés devant l'Assemblée nationale française le 12 octobre 1979, publiés dans CADHU (1979) ; deux témoignages recueillis pendant le procès aux ex-commandants en 1985 (V. Basterra, le 22 juillet et C. Muñoz, le 23 juillet 1985) ; les témoignages de M. Actis, C. Aldini, L. Gardella, M. Lewin et E. Tokar proviennent de Actis *et al.*, 2001. Notre recherche prend aussi en compte divers fragments de témoignages du rapport de la CONADEP (1984) et du livre de Pilar Calveiro (1998). Ces témoignages ont été sélectionnés pour pouvoir couvrir une diversité de modalités (témoignages judiciaires, commission pour la vérité, littérature de témoignages, recherche sociologique, etc.) et une période de temps large qui commence en 1979 et se termine en 2001. Nous avons donc exclu des témoignages réalisés après la réouverture de l'ESMA (2004) pour ne pas inclure dans notre analyse – pour le moment – des récits en provenance d'ex-prisonniers qui l'ont visité. Nous pensons que ces récits produiraient une description assez différente de celle que nous faisons ici. C'est pourquoi, ici, nous n'analysons que des témoignages dans lesquels les descriptions du lieu proviennent exclusivement de l'expérience d'emprisonnement dans celui-ci.

⁸ Bien que la catégorie de « camp de concentration » ne soit pas directement applicable aux centres clandestins constitués par la dictature en Argentine, nous conservons la notion de « vie concentrationnaire » ou « dispositif concentrationnaire » utilisée par P. Calveiro (1998) dans son analyse des centres clandestins de détention de la période dictatoriale. Bien que « vie concentrationnaire » et « vie normale » ne soient pas des catégories clairement séparées (et c'est ce que nous allons essayer d'explorer dans ce travail), nous réserverons la première notion pour les pratiques, actions et perceptions plus spécifiques vécues par les prisonniers à l'intérieur d'un centre clandestin (tortures, mauvais traitements, abus de tous types, présence d'assassinats, méconnaissance de sa propre situation, incertitudes sur l'avenir, menaces de mort, etc.).

dans un même bâtiment ? Comment se divisaient ces espaces ? Comment les circonstances de la « vie normale » entraient-elles dans le centre clandestin ?

Le dispositif d'emprisonnement instauré à l'ESMA ne répondait pas à un moule unique. Les situations étaient particulières à chaque prisonnier et les modalités d'enfermement ont changé pendant toute la durée de la dictature. C'est pour cela que nous présenterons quelques notes et descriptions qui permettront d'approcher cette expérience complexe. Nous ne retiendrons que les caractéristiques fondées sur l'utilisation de l'espace. Nous n'ignorons pas que, s'agissant d'un travail en cours, certains éléments devraient être approfondis. C'est ce sur quoi portera la suite de nos recherches⁹.

Description du lieu

L'École de mécanique de la marine, chargée de la formation des futurs sous-officiers du corps, a été construite sur un immense site de plusieurs bâtiments et de vastes jardins. Sa façade donne sur l'avenue Libertador, une des plus importantes de Buenos Aires. À l'intérieur de ce site, seuls quelques lieux ont été mentionnés dans les récits des survivants pour faire référence à l'activité répressive¹⁰. Les témoignages signalent comme épiscentre de cette activité le dénommé « Casino des officiers », une maison de trois étages située dans la partie nord du site, donnant sur l'avenue Libertador et visible depuis la rue (photos 1, 2, 3, 4).

Destiné à l'origine à loger les officiers du corps en charge de l'École, ce bâtiment a été utilisé, pendant la dictature, comme centre de tortures et d'emprisonnement clandestin. Il a aussi servi de « *central de inteligencia* » pour les actions répressives du secteur de la Marine qui fonctionnaient sur place – Groupe d'actions (Grupo de Tareas, GT) 3.3.2 et *Servicio de Inteligencia Naval* (SIN). De plus, il a été, pendant un temps (difficile à déterminer), le centre d'opérations du projet politique de celui qui fut commandant en chef de la Marine (1976-1978), l'amiral Emilio Massera.

Les descriptions des témoins font toutes référence à un sous-sol dans lequel on pratiquait des tortures ; un troisième étage avec une zone – appelée la « Cagoule »

⁹ Pour des compléments sur le contexte historique et politique dans lequel ces faits ont lieu, voir Calveiro (1998), Corradi (1996), Novaro, Palermo (2003).

¹⁰ Les locaux de l'ESMA signalés dans les témoignages, en-dehors du Casino des Officiers, sont : les cabinets médicaux, d'orthodontie et l'infirmerie ; un bâtiment dans lequel fonctionnait l'Imprimerie ; l'École de guerre navale ; ce qu'on appelle le Pavillon Coy (situé derrière la Maison des Sous-officiers) ; le Département d'Ingénierie, où ont été fabriqués des éléments utilisés pour la pratique répressive ; l'Atelier automobile, où les opérations qui permettaient de camoufler les voitures volées avaient lieu ; la Place des Armes, où il arrivait qu'atterrissent des hélicoptères avec des personnes enlevées ; le Commando des Opérations et le terrain de sport où des corps de personnes assassinées à l'ESMA auraient pu y être incinérés. Accès : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalameoria/>.

(« *Capucha* ») – dans laquelle les prisonniers étaient enfermés, immobilisés, la tête sous une cagoule ; et une mansarde – à laquelle on accédait par un escalier depuis le troisième étage – appelée « la petite cagoule » (« *Capuchita* ») et qui fonctionna comme lieu d'emprisonnement et de tortures pour les détenus séquestrés par d'autres forces armées : « Jusqu'au début de l'année 1979, elle était destinée à accueillir des prisonniers, qui avaient été enlevés aussi bien par le *Servicio de Inteligencia Naval* que par d'autres forces. Lorsque la Cagoule était saturée, il y avait également des prisonniers du GT 3.3.2. »¹¹ (photo 5). Le sous-sol et le troisième étage étaient de grands espaces, avec peu de lumière, que les marins ont divisés grâce à des cloisons pour créer de petits compartiments. Dans le cas du sous-sol, des petites pièces avaient été construites pour torturer ; il y avait aussi des pièces pour des bureaux, une infirmerie et un laboratoire photographique (photo 6). Au troisième étage, dans la Cagoule, dans des compartiments – avec des cloisons d'un mètre de hauteur –, les détenus devaient rester couchés, immobiles et en silence, la plupart du temps (photos 7, 8). À l'ESMA, l'utilisation de panneaux en bois pour construire des séparations était fréquente, l'intérêt était qu'ils pouvaient être rapidement démontés et remontés dans une autre configuration. Au fil du temps, face au besoin de « déguiser » les activités répressives, de nombreuses modifications et réformes ont été apportées, principalement au sous-sol et au troisième étage du Casino des officiers¹².

Plusieurs témoignages décrivent les déplacements entre le sous-sol et le troisième étage comme une routine permanente, tout particulièrement lors des premiers jours d'emprisonnement¹³. Il s'agissait d'un mouvement permanent entre les interrogatoires et l'immobilité. Les détenus, la tête sous une cagoule, étaient attachés, baladés comme des objets, défigurés par les supplices, soumis à ce que Pilar Calveiro (1998 : 72) a appelé « un processus de disparition de l'identité ». Dans ce processus, l'objectif était de « briser » le prisonnier physiquement et psychologiquement, et aussi de l'empêcher de reconnaître l'espace dans lequel il se trouvait, d'affaiblir ses sens, d'éviter qu'il puisse s'orienter, de « le déterritorialiser ». Ceux qui sont restés peu de temps à l'ESMA, qui ont survécu et qui sont passés par ce va-et-vient entre le sous-sol et le troisième étage, n'ont pu reconnaître les lieux ou ils l'ont difficilement fait par le biais de conjectures et d'éléments isolés¹⁴.

¹¹ Source : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>

¹² La plus importante réforme a été réalisée en 1979, avec la visite de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OEA en Argentine. À cette occasion, les prisonniers ont été emmenés sur une île du Tigre (dans le Delta du fleuve Paraná, près de la ville de Buenos Aires) et le Casino des Officiers a été réformé pour changer les espaces reconnus par des personnes qui avaient été emprisonnées à l'ESMA, et dénoncés devant des organismes internationaux. À propos du transfert à l'île du Tigre, voir le témoignage de C. Muñoz (1985 : 458).

¹³ Par exemple, dans son témoignage au cours du procès aux ex-commandants, V. Basterra (1985 : 435) répète plusieurs fois dans le récit de ces premiers jours, des phrases comme « ils me montent au troisième étage », « ils me descendent au sous-sol », etc.

¹⁴ Cela est encore le cas aujourd'hui, puisque certains ex-détenus demandent à arpenter le bâtiment (aujourd'hui transformé en lieu de Mémoire) pour essayer d'obtenir des informations sur leur

Pendant plusieurs jours, la grande majorité des prisonniers est passée par le sous-sol et le troisième étage. Ensuite, ils ont été assassinés par un procédé qui – bien plus tard – sera connu comme les « vols de la mort » : les personnes enlevées étaient emmenées au sous-sol, endormies grâce à une injection, montées dans des camions qui les déposaient à un aéroport où elles étaient mises dans des avions. Depuis ces avions, elles étaient jetées, toujours endormies et vivantes, à la mer ou dans les eaux du Rio de la Plata. C'est ainsi qu'elles « disparaissaient » et plus personne n'avait de leurs nouvelles. Cependant, certains détenus, à un moment de leur détention, sont entrés dans ce que les marins ont appelé le « processus de récupération »¹⁵. Pour cette minorité qui, en général, a survécu, commence à fonctionner un système qui inclut une série de situations et d'activités dans d'autres espaces du bâtiment. C'est de ce groupe, appelé « Staff » dans le jargon de l'ESMA, dont il sera question ici.

Une matière grise esclave

Le témoignage de trois prisonnières libérées de l'ESMA en 1979 signale :

« Au début de l'année 1977 à l'ESMA, sous le contrôle direct de l'amiral Massera, sans abandonner le principe d'extermination massive, un groupe de détenus est choisi pour être soumis à un niveau supérieur d'anéantissement : les endoctriner sur un plan politico-idéologique pour les incorporer dans le futur projet politique de Massera. Ou à défaut de réussir, les utiliser pour démentir – même si cela n'est qu'en partie – l'extermination. [...] Nous faisons partie de ce projet de "récupération" que la Marine a mis en route. En tant qu'élus, nous étions maintenus en vie et notre régime était de moins en moins sévère, alors même que nous vivions toujours avec la présence constante de la torture et de la mort de ceux qui étaient capturés et assassinés » (CADHU, 1979 : 6).

Ce groupe de détenus se voit adjuger une série de tâches, principalement « intellectuelles » : « classement d'informations du monde entier sur l'Argentine, traductions et travail de bureau, classement de la bibliothèque constituée de livres volés dans les maisons des détenus » (CADHU, 1979 : 8). Ils doivent aussi élaborer de faux documents d'identité, tant pour les marins qui agissaient clandestinement en Argentine et dans d'autres pays que pour les détenus libérés. Ces faux documents ont donc été utilisés pour dissimuler l'activité répressive, mais aussi pour réaliser des délits « communs » commis à l'ESMA par les Groupes d'actions comme, par exemple, la vente de propriétés immobilières ou d'automobiles volées aux disparus¹⁶. Les membres du « Staff » ont commencé à être libérés à partir de la fin de l'année 1978 « de manière isolée et individuelle, à l'intérieur

emprisonnement. Par exemple, M. Croccia, qui est guide sur le site, raconte le cas d'un homme qui, en reconnaissant le carrelage du sol de la « Cagoule » lors d'une visite en 2008, a pu confirmer qu'il avait été emprisonné à l'ESMA.

¹⁵ Bien qu'en Argentine, il y eut plus de 300 centres clandestins pendant la dictature militaire, ce « processus de récupération », tel qu'il est décrit ici, n'a eu lieu qu'à l'ESMA.

¹⁶ À ce propos, voir le témoignage de V. Bastera (1985).

et à l'extérieur du pays » (CADHU, 1979 : 8). Un grand nombre d'entre eux ont témoigné tout de suite après, d'autres plus tard. Mais, dans tous les cas, c'est à ce groupe de survivants que nous devons les descriptions les plus détaillées de la vie quotidienne à l'ESMA. Les tâches qu'ils réalisaient se déroulaient dans d'autres lieux, inaccessibles pour les prisonniers immobiles dans la « Cagoule » ou la « Petite Cagoule ». Cependant, ils avaient toujours un accès restreint ou une interdiction de bouger librement : en général, ils dépendaient des gardes pour aller d'un endroit à un autre.

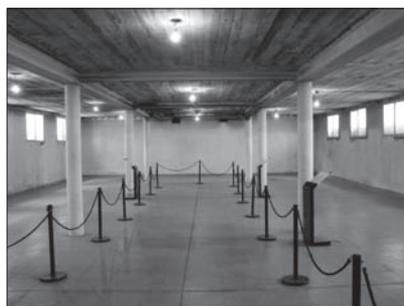
En 1977, au troisième étage, dans l'aile opposée où se trouvent les « logements » des prisonniers, les marins construisent une zone appelée « l'Aquarium », constituée de plusieurs pièces très petites séparées par des panneaux en acrylique. C'est là que travaillaient les membres du « Staff » qui réalisaient les tâches intellectuelles relatives au projet politique de Massera (entre autres activités : lecture et classement d'informations, traductions, rédaction de discours et d'articles qui allaient être publiés dans la presse dans le cadre de la campagne de propagande de Massera). Un poste de garde séparait « l'Aquarium » de la zone appelée la « Cagoule ». Certains de ces prisonniers dormaient dans une partie de la « Cagoule » où des lits avaient été aménagés dans des pièces extrêmement petites (appelées « cabines », *camarotes*) (photo 9). Ils ne dormaient pas exactement au même endroit que les autres, mais ils pouvaient parfois interagir. Bien que les tortionnaires aient explicitement interdit aux détenus du « Staff » de parler avec ceux de la « Cagoule », les témoignages évoquent des conversations, des échanges d'informations et de noms qui, par la suite, ont permis aux survivants d'apporter aux associations de défense des droits de l'homme une liste de personnes disparues à l'ESMA¹⁷. Ces prisonniers cohabitaient aussi avec leurs bourreaux. Au troisième étage, une série de pièces « communes », comme la salle à manger, étaient partagées par les prisonniers du « Staff » et par les gardes et les officiers qui travaillaient dans les bureaux d'intelligence du troisième étage¹⁸.

¹⁷ Par exemple, E. Tokar (2001 : 114) raconte : « Je collectais les numéros de téléphone des camarades qui étaient dans la Cagoule pour, les fois où je sortais, pouvoir appeler les familles et leur dire que leurs fils ou filles étaient à l'ESMA ».

¹⁸ Selon le témoignage de V. Basterra (1985 : 438), dans la partie centrale du troisième étage se trouvait un secteur d'Intelligence, où des tâches officielles de la Marine étaient réalisées.



Photographies 1, 2, 3 et 4 : Casino des Officiers vu depuis l'Avenue Libertador¹.



Photographie 5 : La « Cagoule » et la « Petite Cagoule » vues de l'extérieur.

Photographie 6 : Sous-sol du Casino des Officiers.

¹ Toutes les photos ont été prises par l'auteure en octobre 2008.

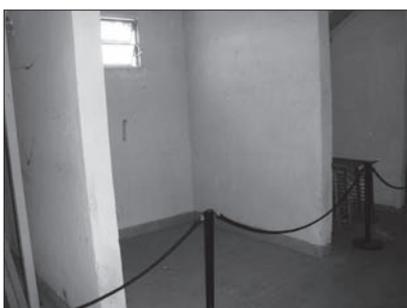
Souvenirs de l'ESMA : l'exploration d'un espace complexe



Photographie 7 : La « Cagoule » (Capucha).



Photographie 8 : La « Cagoule » (Capucha).



Photographie 9 : La « Cagoule » : « cabines ».



Photographie 10 : Rez-de-chaussée, « El Dorado ».



Photographie 11 : Deuxième étage : chambres des officiers.



Photographie 12 : Casino des Officiers. Escalier allant du deuxième au troisième étage.

D'autres prisonniers, généralement ceux qui étaient destinés à falsifier les papiers des officiers et des personnes libérées, travaillaient au sous-sol où existait un laboratoire photographique et où a fonctionné une imprimerie¹⁹. La plupart d'entre eux dormaient au troisième étage, mais dans quelques rares cas, ils restaient dans l'infirmerie du sous-sol. Les déplacements des prisonniers dans le sous-sol dépendaient des horaires et de la permission des gardes. Parfois, ils pouvaient bouger avec une certaine liberté, d'autres fois ils étaient emmenés par les gardes, d'un lieu à un autre, avec les yeux bandés²⁰. En général, ils cohabitaient avec la torture appliquée aux détenus dans les autres pièces et qui pouvait être entendue dans tout le sous-sol :

« Et ils mettaient cette radio à fond, elle n'arrêtait pas de crier, comme criaient ceux qu'ils torturaient au même moment, comme j'ai dû crier moi aussi certainement, comme ils ont dû tous crier. Nous étions toujours en plein dans cette douleur et cette angoisse sans limites d'un camarade qui subissait ce qu'on avait subi dans notre propre chair. Les voir passer, entrer et sortir... Alors celui qui avait torturé partait et peu de temps après deux, trois ou quatre venaient et tout recommençait. [...] Comment avons-nous pu vivre avec ce cauchemar ? Comment ne sommes-nous pas devenus fous ? Et lorsqu'ils apportaient des vieux ! Des enfants ! Ça n'est pas possible... » (Actis, 2001 : 138).

Ils assistaient aussi au moment précis, et particulièrement violent, où des personnes nouvellement enlevées étaient amenées à l'ESMA :

« Dans le sous-sol, de temps en temps, l'atmosphère devenait plus étrange parce que des personnes enlevées tombaient... C'était une horreur ! Il y avait des jours où cela s'apaisait, on arrivait à un moment de calme et de routine, puis, tout à coup, ça reprenait ! [...] Tu avais la terrible sensation qu'à certains moments tu étais aux mains de personnes encore plus incontrôlées » (Gardella, 2001 : 136).

Dans une aile du rez-de-chaussée, au-dessus du sous-sol, se trouvait la Centrale d'intelligence de la Marine. Il s'agit d'un grand salon, divisé par des cloisons, dans lequel une large partie a été laissée pour réaliser des actes et des cérémonies de la Marine, et le reste pour des petits bureaux²¹. Dans ces derniers, les marins

¹⁹ « [Au sous-sol] il y avait un secteur Photographie, il y avait un lieu appelé Imprimerie, qui en réalité – selon ce qu'on m'avait dit – était un lieu où avait fonctionné une imprimerie, mais à cette époque il y avait très peu de machines, il y avait un polycopieur électronique et une machine pour traiter les clichés » (Basterra, 1985 : 437).

²⁰ « Quand ils commencent à me laisser circuler dans le sous-sol, vers le mois d'août ou septembre 1978 [...], je dormais dans l'infirmerie, ils me mettaient des "petites lunettes" (*anteojitos*) et ils me plaçaient en croix dans la boîte à œufs [*huevera*, salle appelée ainsi parce que les murs étaient recouverts de boîtes d'œufs pour atténuer les bruits] » (Munú Actis, in : Actis et al., 2001 : 149). « Petites lunettes », dans le jargon de l'ESMA, indique une « sorte de masque de couleur sombre, sans trous pour les yeux, utilisés pour empêcher de voir les alentours » (Actis et al., 2001 : 316).

²¹ « Il y avait une cloison : d'un côté se trouvaient des bureaux et de l'autre ils organisaient les opérations. [...] El Dorado était un espace très grand, avec une division. La partie avant était toujours un salon, c'est là que se trouvait Massera. On pouvait y accéder par une entrée à droite et par une autre à gauche ; à gauche il y avait les Communications, où les radios, avec lesquelles un contact était établi, étaient écoutées. Je ne suis jamais entrée là-bas, nous ne pouvions qu'écouter les sons. À droite, il y avait le bureau central, qui était celui de Mariano o de Selva, tout dépendait de qui avait la charge de tout le Groupe d'actions. Il y avait un autre petit bureau où ils gardaient des trucs.

programmaient les opérations d'enlèvement ainsi que d'autres actions en relation avec le vol et l'arnaque. C'est aussi là que les décisions qui affectaient tout le fonctionnement du centre clandestin étaient prises. Bien que le lieu ait été d'un accès restreint pour les détenus, certains membres du « Staff » ont été affectés à ces bureaux. Dans le jargon des marins, ce lieu portait le nom de « El Dorado » (photo 10) :

« On m'affecta à El Dorado, où j'ai dû faire des photocopies, taper des textes, surtout constituer des exemplaires du fameux Dossier²² et, le plus terrible, retranscrire des conversations enregistrées sur écoute, auxquelles on ne comprenait rien. Il planait toujours la crainte d'être en train de porter préjudice à quelqu'un sans le savoir. La plupart du temps, nous faisons un travail de routine, de bureau, sauf lorsqu'il y avait une demande particulière, qui pouvait être inoffensive dans ce sens, ou générer une grande tension en fonction du risque qu'elle impliquait » (Aldini, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 145).

Ces prisonniers cohabitaient avec les plus importants officiers de rangs du Groupe d'actions. Dans ces bureaux, ils étaient témoins de la planification des opérations d'enlèvement et ils écoutaient, « de l'autre côté de la cloison », les conversations – parfois très tendues – entre les officiers qui préparaient ces opérations²³. D'autre part, ils voyaient les marins sortir pour exécuter ces opérations d'enlèvement et en revenir pour rendre compte de ce qui s'était passé pendant chacune de ces actions :

« C'était très pénible d'être à cet endroit parce que, comme les [officiers] d'"opération"²⁴ se concentraient dans un espace contigu dans l'El Dorado même, on vivait en permanence avec ce climat de sortie et de retour de la *bande* (*patota*). Dans mes souvenirs, ce sont des scènes où l'impuissance et l'angoisse étaient au plus fort » (Aldini, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 146).

Comme on peut l'observer, malgré les divisions – des espaces, des tâches, et des procédés – dans lesquelles le « processus de récupération » était mené à bien, les frontières entre les différents types de détenus étaient « poreuses » : en transgressant les règles, ils se voyaient, se reconnaissaient et parlaient entre eux.

Mais la porosité des frontières était plus complexe dans le cas de la cohabitation avec les tortionnaires. Les témoignages rendent compte de l'angoisse du rapport

Tout était divisé par des cloisons qu'ils avaient l'habitude de changer de place... » (Gardella, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 153).

²² Chr. Aldini fait référence à un dossier qui contenait l'histoire de l'organisation Montoneros qui a été confectionné à l'ESMA par les prisonniers du « Staff », sous les ordres du Groupe d'actions.

²³ « [Lorsqu'ils préparaient une opération], ils s'enfermaient. Parfois, avec Jorgelina, on écoutait le bazar de l'autre côté de la cloison. El Dorado était divisé » (Gardella, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 153).

²⁴ Dans le jargon de l'ESMA, « les officiers d'opérations » étaient les officiers et les sous-officiers du groupe d'Actions chargés de la planification et de l'exécution des opérations qui englobaient violation de domicile, saccage de logements et enlèvement de personnes (*Actis et al.*, 2001 : 310). Dans le jargon du militantisme, « Bande » était le nom donné au groupe de répression (*Actis et al.*, 2001 : 316). « "La bande" était le groupe d'opérations qui "aspirait" (*chupaba*), c'est à dire qui réalisait l'opération d'enlèvement des prisonniers, que ce soit dans la rue, à leur domicile ou sur leur lieu de travail » (Calveiro, 1998 : 56).

quotidien avec les bourreaux²⁵. Il ne s'agissait pas seulement des sensations liées à la peur et à la conscience d'être soumis à la volonté arbitraire des agents de la répression (qui pouvaient les torturer, les punir et même les tuer). Mais aussi à la difficulté de prouver qu'ils étaient « récupérés » – sans passer dans l'autre « camp » et sans trahir leurs propres principes ou leurs camarades – et de démontrer que le processus mis en marche à l'ESMA pour leur extraire leur savoir (technique, intellectuel ou politique) et leur inculquer l'idéologie et les valeurs soutenues par la Marine était un succès²⁶.

Le « manque de grille »

Certains témoignages parlent du « manque de grille ». Alors que, dans une prison commune, il existe des grilles qui séparent les prisonniers de leurs geôliers, à l'ESMA, l'absence de cette frontière manifeste était source d'angoisse pour beaucoup de détenus qui ne réussissaient pas à se situer dans un lieu séparé de celui de leurs geôliers, tant dans le plan de l'espace que dans un plan symbolique :

« En Espagne, quand j'ai déclaré comme témoin de crimes contre l'humanité perpétrés par les Juntas, j'ai parlé avec une fille qui avait été détenue dans El Banco [un autre centre clandestin de détention] pendant un mois et demi. Elle disait : "Vous n'aviez pas de grilles, ça c'est le pire !" [...] Elle disait que la grille maintenait sa santé mentale. Elle parlait de la grille symbolique qui établissait qui était qui. Le geôlier était le geôlier » (Tokar, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 108).

Cependant, lorsqu'on fait référence à l'utilisation et à la division de l'espace dans le Casino des officiers de l'ESMA, d'une certaine façon, la « grille » existait. Mais elle n'était ni stable, ni facilement saisissable pour les prisonniers. Les membres du Groupe d'actions la changeaient d'endroit, la déplaçaient et ils décidaient où la placer. C'était eux qui laissaient entrer ou non les détenus dans les différents espaces du Casino des officiers. Et cela ne répondait pas à une logique que les détenus pouvaient connaître ou comprendre. Certains prisonniers ne pouvaient jamais entrer dans la « Cagoule », d'autres ne pouvaient pas entrer dans « El Dorado », d'autres ne pouvaient pas sortir du sous-sol, et enfin d'autres, en fonction des moments et des possibilités dictés par les tortionnaires, se déplaçaient dans tous ces lieux. D'autre part, il y avait des espaces réservés aux officiers et

²⁵ « Je crois qu'une des choses qui a été la plus difficile à supporter a été la relation perverse avec ces types, avec les bourreaux. Apparemment dans d'autres camps, ça ne s'est pas passé comme ça, ou du moins pas avec les mêmes caractéristiques » (Tokar, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 98).

²⁶ Il s'agissait essentiellement qu'ils répondent au projet politique d'E. Massera, qui proposait de produire une sortie de la dictature vers la social-démocratie, avec lui pour leader, soutenu par les bases péronistes : « L'existence de ce groupe de survivants ne peut être compris que dans le cadre des projets politiques de la Marine, et tout particulièrement ceux de Massera, et des différents qu'elle entretient avec l'Armée, de sa volonté de représenter le changement politique, en cherchant à se saisir d'importants secteurs du Mouvement péroniste » (CADHU, 1979 : 7). Pour plus de détails sur le projet politique d'E. Massera, voir Uriarte (1991).

auxquels les prisonniers n'accédaient jamais. Il y a très peu de témoignages sur ces espaces. Au rez-de-chaussée, dans l'aile nord, fonctionnaient les bureaux du haut commandement de l'ESMA. Il s'agissait d'un secteur appelé « *Los Jorges* », car plusieurs des officiers qui y travaillaient avaient pour prénom « Jorge » (Jorge Vildoza, Jorge Acosta, Jorge Radice). Au premier et au deuxième étage vivaient les officiers de la Marine dans de confortables chambres, spécialement accommodées pour eux, avec des fenêtres qui donnent sur l'avenue Libertador (photo 11). Une preuve de « l'invisibilité » de ces deux étages pour les détenus (même pour ceux du « Staff ») est qu'ils sont tous deux absents des plans de l'ESMA qui accompagnent les dénonciations des survivants²⁷. Néanmoins, on sait que la circulation permanente des prisonniers entre le troisième étage et le sous-sol se faisait par un escalier qui passait par le premier et le deuxième étage (photo 12). Il est clair que les prisonniers ne pouvaient voir ou accéder à cet espace « intermédiaire » contrôlé par les bourreaux.

Les agents de la répression étaient ceux qui marquaient les frontières physiques et symboliques ; c'était aussi eux qui les enlevaient provisoirement. La perversité de la cohabitation était telle que, parfois, les prisonniers partageaient des lieux et des situations presque d'« égal » à « égal » avec les marins : il arrivait qu'ils fêtent des anniversaires, Noël, qu'ils sortent avec des prisonnières pour manger au restaurant :

« Ils sortaient toujours les situations de leur contexte. Ils venaient, te ruaient de coups et à deux heures du matin ils te sortaient, te faisaient monter dans une voiture et t'emmenaient dîner. Ils te faisaient asseoir à la même table, ils faisaient de toi un égal, tu mangeais la même nourriture, ils voulaient que tu aies une opinion, et après retour à la Cagoule » (Actis, 2001 : 108).

Mais tout cela était cerné par la menace, implicite ou explicite, de la torture et de la mort pour ceux qui ne démontraient pas avoir été réformés par le « processus de récupération ». Par exemple, une survivante, Miriam Lewin, insiste sur le caractère obligatoire des ordres des marins, même lorsqu'il s'agissait de sorties et de supposées « distractions » partagées avec eux. Elle raconte qu'ils lui disaient :

« Habille-toi vite, prépare-toi, allez ! Un "non" signifiait la *cagoule*, le *transfert*, la mort... Ou tu t'habilles et on va danser; ou cela signifie que tu n'es pas récupérable, je te fais une piqure de *pentonaval* et je t'envoie en haut, montera de merde ! » (Actis et al., 2001 : 100)²⁸.

²⁷ Par exemple, les plans reproduits dans le document de la CADHU (1979 : 89-97). Le témoignage signale : « En montant par l'escalier décrit antérieurement, en comptant depuis le rez-de-chaussée deux étages de plus – où se trouvent des locaux inconnus d'officiers –, on accédait au troisième étage » (*ibid.* : 25).

²⁸ Les mots en italique de l'original correspondent au jargon de l'ESMA. Ils font référence à l'assassinat de prisonniers endormis qui étaient jetés à la mer depuis des avions en vol. Voir *infra*, note 30.

La mort à l'ESMA

Les survivants qui ont travaillé dans les différents lieux du Casino des officiers témoignent du processus de désintégration qui y était réalisé dans ses différentes étapes: l'enlèvement (dont les actions se déroulaient et se vivaient au rez-de-chaussée et au sous-sol), la torture (visible et audible au sous-sol), l'emprisonnement (plus particulièrement au troisième étage). La seule chose que la plupart des témoignages ne racontent pas est l'assassinat qui avait lieu hors de vue des autres prisonniers : parfois à l'extérieur du Casino des officiers ou en-dehors de l'ESMA, d'autres fois dans le Casino des officiers même, dans des lieux interdits aux membres du « Staff ». La mort, omniprésente à l'ESMA, était rarement visible.

Nous avons déjà fait référence à ce qu'on appelle les « vols de la mort », pendant lesquels les détenus étaient jetés, endormis, depuis des avions en plein vol. Alors que les personnes allaient être assassinées, on les sortait de la « Cagoule » et dans le sous-sol on leur faisait une injection. Ces actions ne se déroulaient pas en présence des autres détenus²⁹. Par ailleurs, les tortionnaires ne faisaient jamais référence à ce qui se passait : ils disaient seulement que ces personnes allaient être « transférées ». Le « transfert » était un euphémisme par lequel, à l'ESMA, les marins évoquaient les assassinats.

« Selon les commentaires des officiers eux-mêmes, ils emmenaient les gens au sous-sol, là, le médecin Tomy, Carlos Capdevilla, un Lieutenant de frégate, leur faisait des injections de *pentonaval*³⁰, c'est ainsi que les appelaient les militaires, et ils disaient aux gens que bon ben... qu'ils allaient être libérés et qu'ils allaient être transférés ailleurs, dans une ferme de récupération. Les gens se laissaient piquer et ensuite ils étaient transférés dans un hélicoptère et jetés à la mer... » (Muñoz, 1985 : 455).

Ainsi la mort à l'ESMA était-elle vécue comme une nouvelle disparition. Les détenus, déjà des disparus pour le monde extérieur, étaient maintenant retirés du Casino des officiers et personne n'avait plus de leurs nouvelles. Parfois, les officiers mentaient à propos de certaines personnes, en disant aux prisonniers du « Staff » que ces individus assassinés allaient bien et qu'ils avaient été libérés :

« Ceux-là [les marins], non seulement ils n'admettaient pas qu'ils les avaient tués, mais en plus ils te disaient qu'ils allaient bien, ils te racontaient des anecdotes, des conversations. Ils ne disaient pas « ils sont à [la prison de] Devoto » ou « on les a passés à droite [déplacés dans une prison où ils ont un statut légal] », ils disaient qu'ils les avaient emmenés dans une maison, hier j'étais avec une telle et elle te passe le bonjour... C'était horrible ! Ils soutenaient que les gens étaient

²⁹ Les témoignages parlent de bruits qu'on entendait, d'une ambiance tendue, de moments pendant lesquels on ne les laissait pas circuler dans le Casino des officiers parce qu'un « transfert » avait lieu...

³⁰ « *Pentonaval* », dans le jargon de l'ESMA cela signifiait : « Injection de pentonaval – qui n'a pas un effet directement mortel, mais anesthésiant – administrée aux personnes enlevées sous le coup d'un *transfert*, avant de procéder à l'élimination des corps, généralement en les jetant à la mer en plein vol. La terminaison "naval" fait référence à son utilisation par la Marine et était appliquée à tous les médicaments qui s'y donnaient » (Actis et al., 2001 : 317).

vivants, qu'ils étaient en bonne santé et qu'ils s'entendaient bien avec eux » (Gardella, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 95).

Dans l'enceinte même de l'ESMA, il est probable que d'autres assassinats aient été commis, puisqu'il y a des témoignages (non pas de détenus, mais de soldats qui y travaillaient) qui signalent qu'on brûlait des cadavres dans les terrains de sport, des lieux éloignés du Casino des officiers³¹. Et même dans le Casino des officiers, des rumeurs circulaient évoquant des assassinats cruels dans le sous-sol ou le rez-de-chaussée, et plus particulièrement dans l'« El Dorado ». Par exemple, au sujet d'une prisonnière surnommée Loli, un témoin raconte :

« On dit qu'on lui a mis 220 volts et qu'ils l'ont tuée. En bas, dans les Jorges... [...] ou dans "l'El Dorado". Je ne me souviens pas qui avait raconté ça, mais on l'a su. Ils l'ont tuée là-bas, ils ne l'ont emmenée nulle part. Et à Ricardo aussi. Ils disaient que Ricardo, malgré tout ce qu'ils lui envoyaient, il continuait d'insulter les sales militaires. Ça on l'a su là-bas, peu après que ça se soit passé » (Tokar, *in* : *Actis et al.*, 2001 : 104-105).

Un autre témoignage retrace la mort de deux prisonniers dans l'« El Dorado » :

« Trois jours plus tard, l'Officier de la Police fédérale Roberto Gonzalez (alias "Federico"), membre du GT, va chercher Edgardo Moyano et Ana María Ponce en disant qu'ils allaient être transférés à La Plata. Edgardo et María ne sont plus revenus. Ensuite, on a su par l'Officier de la Préfecture Gonzalo Sánchez ("Chispa") qu'ils avaient été pendus dans les locaux de l'ESMA, dans un lieu appelé "El Dorado", situé au rez-de-chaussée du Casino des Officiers. Une autre version, donnée par les gardes, assure qu'ils étaient morts suite aux décharges électriques à "El Dorado" » (CADHU, 1979 : 62).

Ce qui est surprenant, c'est que, bien que les tortionnaires partageaient des informations avec les détenus et en cachaient d'autres sans savoir que les détenus d'une façon ou d'une autre réussissaient à y accéder, la question de l'assassinat était dissimulée avec plus de soin. Elle était systématiquement niée, les références se faisaient sous formes d'euphémismes (comme « transfert ») et elle n'était connue que par des rumeurs³². Cependant, la mort opérait comme une menace permanente pour les détenus.

L'exception la plus évidente à cette règle de négation et d'invisibilité de la mort fut l'exposition du cadavre de Horacio Domingo Maggio à la vue des prisonniers du « Staff ». Maggio avait réussi à s'échapper de l'ESMA en mars 1978. Il témoigna ensuite devant la Commission argentine des droits de l'homme en dénonçant ce qui s'y passait. Un témoignage signale :

« Le 4 octobre [1978], il a été capturé à nouveau et tué par des forces de l'Armée. Son cadavre a été donné à l'ESMA. L'ambulance dans laquelle ils l'ont apporté à l'ESMA a été garée sur la plage de stationnement du Casino des officiers. On nous a tous obligés à défiler devant le cadavre

³¹ Voir le témoignage de J. Carlos Torres, retranscrit dans CONADEP (1984 : 137).

³² « Ils ne précisaient pas ce qu'était le transfert. Ils te disaient on te fait un *pentonaval* et tu pars en haut. Nous avons déduit tout le reste avec le temps et en parlant avec différents officiers » (Muñoz, 1985 : 455).

mutilé de Horacio Domingo Maggio qui avait la tête détruite par un tir de fusil » (CADHU, 1979 : 66-67).

Maggio n'avait pas été assassiné par le Groupe d'actions de l'ESMA. Cependant, l'exposition de son corps criblé de balles devait être un avertissement pour ceux qui voulaient s'évader, puis témoigner et trahir le « processus de récupération » auquel les détenus étaient soumis.

« De l'autre côté du mur » : le centre clandestin et la ville

« Cette superposition des contraires, cette sensation de se trouver à l'intérieur d'une sorte d'utérus fermé et en dehors des lois, du temps et de l'espace, accentuent la perception du camp en tant que réalité à part et totale. [...] Pourtant, le camp est parfaitement installé au centre de la société ; il s'en nourrit et déteint sur elle. C'est peut-être surtout parce qu'il est parfaitement isolé tout en étant au beau milieu de la société que le prisonnier devient fou, qu'il éprouve ce sentiment d'irréalité » (Calveiro, 1998 : 117).

Bien que l'ESMA se régisse par ses propres lois, incompréhensibles pour le dehors, et alors même que les détenus y sont littéralement pris au piège, les frontières entre le centre clandestin et la ville, qui l'entoure, sont tout aussi poreuses. Il y aurait plusieurs façons d'analyser ces frontières diffuses entre le centre clandestin et la société. On pourrait examiner, par exemple, ce qui rendait le centre clandestin visible de l'extérieur : située dans une avenue avec beaucoup de circulation, dans une zone résidentielle de Buenos Aires, l'entrée de l'ESMA pouvait être vue depuis la rue et depuis le trottoir d'en face. C'est par là qu'entraient fréquemment les automobiles avec les personnes séquestrées³³. Le personnel qui travaillait à l'ESMA, en dehors du Casino des officiers, a aussi été témoin de ce qui s'y passait³⁴. Les questions qui se posent, à ce stade, se réfèrent à la société argentine : qu'a-t-elle vu de la disparition de personnes ? Dans quelle mesure a-t-elle collaboré au terrorisme d'État ? Est-ce que l'absence de réaction face à la disparition est le reflet d'une collaboration ? Ces questions ne se posent pas uniquement dans le cas de ce centre clandestin, puisque, pendant la dictature, beaucoup d'autres étaient installés à Buenos Aires et dans d'autres grandes villes argentines.

On pourrait aussi analyser les méthodes utilisées par le « pouvoir concentrationnaire » (selon la dénomination de Pilar Calveiro) pour s'installer

³³ Souvent, les voitures qui revenaient des opérations d'enlèvement entraient par une autre porte qui se trouvait à l'arrière du Casino des officiers.

³⁴ « Lorsqu'une personne enlevée était amenée dans le cabinet d'orthodontie [à l'ESMA, en-dehors du Casino des officiers], il était inscrit dans un registre sous un faux nom. Une prisonnière a été amenée, les jambes attachées, et gardée par des membres du GT armés. Les professionnels, qui y travaillaient, connaissaient la provenance de ces "patients" ». Accès : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>

dans la société, produisant des pratiques et des discours fonctionnels pour les objectifs de répression et de disparition. Pilar Calveiro analyse dans le détail ce processus. Elle explique que le centre clandestin réussit à disséminer la terreur avec une conjonction d'exhibition et de secret, dans laquelle la société sait et ne sait pas à la fois ce qui se passe, puisqu'elle reçoit une information qui présente autant de certitudes que de doutes quant au destin des disparus. Ainsi le « pouvoir concentrationnaire » affecte-t-il l'ensemble de la société :

« Le camp de concentration, par sa proximité physique et du fait même qu'il se trouve "de l'autre côté du mur", ne peut exister que dans une société qui choisit de ne pas voir, de par sa propre impuissance, une société "disparue", aussi anéantie que les détenus eux-mêmes » (Calveiro, 1998 : 185).

Cependant, nous n'entrerons pas dans le détail de ces réflexions. En revanche, nous souhaitons nous arrêter sur une question plus spécifique de l'ESMA : la façon dont les membres du « Staff » pouvaient sentir la présence de la ville qui les entourait. Comment la ville entrait-elle dans le centre clandestin et comment les détenus en sortaient, en étant toujours captifs à l'ESMA ? Où terminait le centre clandestin et où commençait-il ?

La seule démarcation d'un ou de plusieurs bâtiments de l'ESMA ne permet pas d'appréhender l'idée de l'extension du centre clandestin. Les témoignages rendent compte de nombreuses sorties en dehors de l'École de mécanique, sans que pour autant la situation d'emprisonnement soit finie ou interrompue. Dans les opérations d'enlèvement, certains détenus étaient sortis de l'ESMA pour « marquer », c'est-à-dire signaler de possibles cibles, dont un grand nombre était des camarades de militantisme des détenus³⁵. Ces sorties appelées « promenades » ou « promenades en bateau » (« *lancheos* »)³⁶ faisaient partie de la vie quotidienne de l'ESMA³⁷.

³⁵ La plupart des personnes enlevées et disparues de l'ESMA ont appartenu à l'organisation Montoneros, formation péroniste de gauche, protagoniste de la guérilla urbaine commencée à la fin des années 60 et au début des années 70 en Argentine.

³⁶ « *Promenades en bateau/promenades* : opération de recherche de détenus potentiels sans objectif fixe, pendant laquelle les prisonniers étaient emmenés sur la voie publique, très souvent dans une voiture ou un véhicule de type Trafic, préparé à cet effet » (Actis et al., 2001 : 317). Pour des témoignages, voir par exemple Actis et al. (2001 : 143-144).

³⁷ Selon les témoignages analysés ici, de nombreux prisonniers du « Staff » établissaient toute une série de stratégies pour mener à bien ces actions tout en ne participant pas à la délation et sans risquer la vie de leurs compagnons. Les témoignages publiés dans Actis et al. (2001) parlent de la différenciation entre les détenus qui collaboraient et ceux qui simulaient une collaboration pour ces opérations (Actis et al., 2001 : 143-144). Il convient aussi d'établir une autre distinction parmi les détenus du Casino des officiers de l'ESMA : en plus du « Staff », dont nous avons décrit les caractéristiques, il y avait un groupe plus réduit qui collaborait ouvertement et sans réticences avec les marins. Dans le jargon de l'ESMA, ce groupe était appelé le « Mini-Staff ». Selon P. Calveiro, il « était composé d'une dizaine d'hommes et de femmes, tous gagnés à la cause militaire – avec plus ou moins de conviction » (Calveiro, 1998 : 152).

Certains des membres du « Staff », quelques temps après le début du « processus de récupération », étaient sortis de l'ESMA pour rendre visite à leurs familles et passer quelques jours avec eux. Ils étaient toujours surveillés, de près ou de loin, et ils étaient obligés de rentrer à l'ESMA. Ces « visites » étaient l'occasion de situations étranges pendant lesquelles les détenus profitaient d'un jour avec leurs familles, accompagnés d'un officier armé qui était là pour les surveiller. Carlos Muñoz (1985 : 459) raconte :

« Le 22 avril [1979], accompagné par un sous-officier qu'on appelait Chacho, je suis allé chez moi [...] Chez mes parents, à Flores ; c'était l'anniversaire de ma mère, on avait un dîner, ce qui était un peu fou, puisqu'il y avait ma femme, ma mère, mes frères, ce sous-officier et moi, mangeant tous ensemble, on ne savait pas quoi se dire ; après ça, je sors à nouveau, environ un mois après, je ne me souviens pas des dates, cette fois c'est un officier de la Police de Río Negro qui m'accompagne, il travaillait au service d'Intelligence, on l'appelait David [...]. Ils m'emmènent à la maison en voiture et, en permanence, ils me montrent qu'ils ont un pistolet, qu'ils ont une mitraillette sous le siège, ils me disent que je ne fasse pas le malin... [...]. À partir de la quatrième ou de la cinquième visite à laquelle ils assistent, ils me laissent, et ils me laissent seul, ils me disent de ne pas sortir dans la rue. Je reste 12 heures chez mes parents, mais sans que personne ne me surveille, et à partir de là, je commence à sortir seul, c'est-à-dire, ils me sortent en voiture jusqu'à... parfois ils me laissent dans la rue Cabildo pour que je prenne un bus, et je commence à sortir seul, jusqu'à ce que finalement, un week-end sur deux, un week-end je le passais à la maison ».

À la suite de ces « visites », certains détenus rapportaient à manger, des tartes, des pâtisseries pour les partager avec ceux qui étaient restés à l'ESMA (Actis et al., 2001 : 118). Certains détenus ont aussi pu en profiter pour soustraire des photographies et des documents de l'ESMA en les cachant sous leurs vêtements. Par la suite, ces documents ont servi comme preuves des crimes qui y étaient commis³⁸.

Le monde extérieur s'infiltrait dans le centre clandestin de plusieurs façons. En plus des informations, des rumeurs et des états d'esprits des officiers, déchiffrés au quotidien par les détenus pour savoir à quoi s'en tenir³⁹, il y avait des nouvelles qui provenaient des journaux lus par les prisonniers du « Staff ». Des journaux qui faisaient parfois référence à de fausses informations sur le destin de détenus de l'ESMA :

« Peu de jours après, une information apparaît dans le journal, disant que José María Salgado était mort dans un affrontement avec la Police. Nous affirmons – parce que nous avons partagé avec lui les cris de la torture et les silences dans la Cagoule – que cette information est fausse. Que José María Salgado était vivant, à l'ESMA, et qu'il a ensuite été donné à la Coordination fédérale » (CADHU, 1979 : 64).

³⁸ Voir le témoignage de V. Bastera (1985 : 438-440).

³⁹ « On essayait de savoir ce qui se passait, parce que c'est de cela dont on dépendait, ou du moins c'est ce qu'on croyait, si on continuait à vivre, si notre histoire se poursuivrait. [...] Savoir, par exemple, si le "Tigre" était énervé, si Massera avait du pouvoir ou ne l'avait plus. On ne pensait qu'à ça, même si je ne sais pas à quel point on avait conscience des risques qu'on prenait » (Actis, in : Actis et al., 2001 : 139).

Pendant les opérations d'enlèvements, les maisons étaient saccagées : la « bande » (« *patota* ») emportait des meubles, des livres, des habits, des objets de tous types. Ces objets étaient classés, rangés et emmagasinés dans une zone du troisième étage, à côté de l'« Aquarium », appelée « Cale » (« *Pañol* »). Le Groupe d'actions faisait du commerce avec ces objets, mais en plus beaucoup étaient utilisés dans la vie quotidienne du centre clandestin de détention : meubles, draps, télévisions, etc., qui venaient des maisons des personnes enlevées. Ces mêmes objets étaient utilisés par les officiers et les prisonniers du « Staff » dans leur vie quotidienne à l'ESMA.

« Liliana : Ce qui ne faisait pas partie du mobilier de la Marine était volé.

Elisa : Les bureaux de l'Aquarium et tout ce qui était dans la partie avant : la table, les chaises... Vous vous souvenez du hamac ? Le hamac de l'Aquarium. [...] Un hamac en osier et deux fauteuils ; tout ça était à Chiche.

Munú : Et elle était détenue là !

Elisa : C'était horrible ! *Le dehors, dedans* ! Ses enfants et son mari n'avaient plus de maison »⁴⁰.

Cette circulation d'objets du dehors vers le dedans – surtout par l'intermédiaire de saccages réalisés par le Groupe d'actions – et ces informations faussées qui entraient dans le Casino des officiers produisaient chez les détenus une étrange sensation de désarticulation, non seulement des frontières entre le dedans et le dehors, mais aussi de décomposition de ce même espace extérieur au centre clandestin. Comme si tout ce qu'il y avait au dehors était tout à coup contaminé par l'expérience du camp. Comme si le centre clandestin s'étendait indéfiniment dans l'espace.

Conclusion

À travers ce court parcours, on constate la complexité de l'expérience d'emprisonnement dans l'ESMA et certaines de ses caractéristiques spécifiques comme ce qui a été appelé le « processus de récupération ». Bien que la catégorie de « disparu » fasse immédiatement référence à une absence, à quelque chose que l'on peut difficilement enfermer dans la réalité matérielle d'un territoire, l'analyse détaillée du fonctionnement du centre clandestin permet de doter cette catégorie d'une matérialité et de l'ancrer dans un imaginaire spatial. Cela n'a pu se faire que grâce aux témoignages de ceux qui ont vécu l'expérience de l'emprisonnement. Dans leurs différentes configurations textuelles et en fonction des étapes où ils ont été diffusés, ceux-ci ont été un élément fondamental dans le processus de qualification et de requalification d'un espace dans lequel les traces de la répression ont été effacées.

Dans le cas de l'ESMA, ces témoignages permettent d'appréhender les différents niveaux dans lesquels opérait l'agencement de l'espace. Ils permettent aussi de comprendre les divers mécanismes de hiérarchisation, d'organisation et de

⁴⁰ Dialogue entre L. Gardella, E. Tokar et M. Actis, in : *Actis et al.* (2001 : 123). Nous soulignons.

désarticulation de ces espaces qui se produisaient simultanément. La matérialité spatiale du centre clandestin ne fait pas qu'exprimer et permettre de rendre « visibles » les relations qui se sont tissées à l'intérieur, elle en a aussi été un élément constitutif. Le caractère diffus, poreux, flexible et opaque des frontières et des limites entre les différents espaces et les diverses personnes qui les occupaient, a fait partie du noyau du système de disparition et de la modalité spécifique qu'il a acquis à l'ESMA (particulièrement, le « processus de récupération »). Néanmoins, malgré leur opacité, les limites – ce qui faisait qu'un détenu ne perdait jamais sa condition de détenu – opéraient toujours⁴¹. Ces frontières poreuses peuvent se percevoir à différents niveaux : entre le « Staff » et le reste des détenus, entre les détenus et les bourreaux, entre le centre clandestin et la ville qui l'entoure.

Le trait le plus évident de cette porosité de ces frontières a été la circulation d'éléments entre le dedans et le dehors ; des personnes, des informations et des objets circulaient dans les deux sens : des détenus « entraînent » et « sortaient », les écrits produits par le « Staff » « sortaient », de fausses informations « entraînent », des objets volés « entraînent », des objets « enlevés » aux marins « sortaient » (les quelques photos et les quelques documents que les détenus ont pu sortir). En général, le sens de circulation de ces éléments était imposé par les bourreaux, excepté pour les rares fois où les détenus ont pu « résister » et, d'une certaine façon, franchir volontairement ces frontières : lorsque quelqu'un a pu s'évader du centre clandestin, lorsque les détenus ont réussi à faire sortir des documents et des objets ou lorsqu'ils ont feint d'être récupérés.

Cependant, en dépit de la porosité des limites, la disparition se définit aussi grâce à un noyau dur, une frontière immuable qui n'était franchie que lorsque le bourreau le décidait : la mort. Sous forme de rumeur, de menace explicite ou cachée, d'absence soudaine de personnes qui avaient été emprisonnées dans le centre, la mort, invisible pour les détenus, dissimulée par les bourreaux, était la grande frontière à l'ESMA. En partant de ce lieu, elle se répandait comme un avertissement pour le reste de la société. Les détenus de l'ESMA n'étaient pas tout à fait vivants. Ils n'étaient pas encore morts. Ils habitaient un espace intermédiaire, le territoire complexe et extrême de la disparition.

⁴¹ Il y a ici une série de catégories qu'il faut interroger et qui ajoutent de la complexité à la problématique sur laquelle nous travaillons. Nous faisons référence aux notions de « collaboration », « trahison » et « zone grise », comme elles sont étudiées dans la bibliographie autour des centres clandestins en Argentine et de l'expérience concentrationnaire en général. Pour la notion de « trahison » en Argentine, voir Longoni (2007). La notion de « zone grise » a été proposée par Pr. Levi (1986). Dans cette contribution, nous avons volontairement laissé cette problématique de côté pour aborder tout particulièrement la question de l'espace et du territoire à l'ESMA. Néanmoins, il semble essentiel de l'évoquer.

Références

- Actis M. et al., 2001, *Ese infierno. Conversaciones de cinco mujeres sobrevivientes de la ESMA*, Buenos Aires, Editorial Sudamericana.
- Basterra V., 1985, « Témoignage dans le procès aux ex commandants », *Diario del Juicio*, 23, 29 octobre, version dactylographiée de la session du 22 juil.
- CADHU, 1979, « Testimonios de los sobrevivientes del genocidio en la Argentina », Madrid, Comisión Argentina de Derechos Humanos.
- Calveiro P., 1998, *Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine*, trad. de l'espagnol par I. Taudière, Paris, Éd. La fabrique, 2006.
- CONADEP, 1984, *Nunca Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, EUDEBA.
- Corradi J., 1996, « El método de destrucción. El terror en la Argentina », pp. 87-106, in : H. Quiroga et C. Tcach, comps, *A veinte años del golpe*, Rosario, Homo Sapiens.
- Levi Pr., 1986, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, trad. de l'italien par A. Maugé, Paris, Gallimard, 1989.
- Longoni A., 2007, *Traiciones*, Buenos Aires, Norma.
- Muñoz C., 1985, « Témoignage dans le procès aux ex commandants », *Diario del Juicio*, 24, 5 nov., version dactylographiée de la session du 23 juil.
- Novaro M., Palermo V., 2003, *La dictadura militar, 1976-1983 : del golpe de Estado a la restauración democrática*, Buenos Aires, Paidós.
- Uriarte C., 1991, *Almirante Cero. Biografía no autorizada de Emilio Eduardo Massera*, Buenos Aires, Planeta.

> DES LIEUX ET DES MAUX DANS DES MOTS

DANIEL WEYSSOW
Fondation Auschwitz, Bruxelles
Info.fr@auschwitz.be

TÉMOIGNAGES ET RECONSTITUTION DU SIÈGE DE LA GESTAPO À BRUXELLES

Résumé. — La présente contribution cherche à rendre compte des événements qui se déroulèrent au siège de la Sipo-SD, avenue Louise, à Bruxelles. On ne trouvera pas ici la reconstitution de l'historique des événements mais, sur la base des récits conservés ou recueillis des témoins, un relevé de ce que ces derniers endurèrent en ces lieux. Les témoignages réunis proviennent d'ouvrages édités et de retranscriptions d'extraits de témoignages audiovisuels enregistrés par la Fondation Auschwitz. L'objectif consiste à établir un relevé testimonial voué à qualifier les lieux.

Mots clés. — Deuxième Guerre mondiale, Occupation, Sipo-SD, Gestapo, Breendonck, Caserne Dossin, prison de Saint-Gilles, témoignages des rescapés des camps, Juifs, Résistants, torture, déportation, lieu de mémoire, avenue Louise à Bruxelles.

En commençant cette recherche, nous avons été quelque peu étonnés de découvrir l'ampleur du désintérêt frappant les deux principaux bâtiments qui abritèrent le siège de la Sipo-SD à Bruxelles, du moins en ce qui concerne leur mise en valeur pour la mémoire collective.

Si le premier à avoir été occupé par la police ss – au 453 de l'avenue Louise – présente une plaque en façade ainsi qu'une statue dédiés à la gloire de l'aviateur, Jean de Sélys Longchamp, qui le mitrailla le 20 janvier 1943, le second immeuble, situé au 347 de la même avenue, où déménagea l'État-major de la Sipo-SD après ce raid aérien, ne présente, quant à lui, aucune signalétique¹. Ces deux bâtiments passent largement inaperçus, n'abritant ni centre de documentation, ni exposition didactique, et ne comptant pas même une borne explicative commentant le rôle joué par la Gestapo dans les déportations et la politique d'extermination. Dans le prolongement de cette situation, ces bâtiments ne se visitant pas, on ne peut y pénétrer sans y être invité. Il est donc virtuellement impossible d'y découvrir les caves dont les murs recèlent peut-être encore les innombrables inscriptions – des noms, des adieux, des prières – gravées par les personnes qui y furent enfermées.

Nous avons formulé (Weyssow, 2008) notre intention de déposer une demande de classement des caves, voire de l'entièreté des deux bâtiments, auprès de la Direction des monuments et sites de la Région de Bruxelles-Capitale. Notre dossier a été reçu avec beaucoup d'intérêt par le Secrétaire d'État, Emir Kir. Une commission d'étude a été constituée, et nous avons eu, grâce à une première démarche, l'occasion de rencontrer le propriétaire du 5^e étage du 453, Monsieur Pierre Troquet. Celui-ci nous a reçu courtoisement et, tout en nous renseignant sur l'historique du bâtiment, nous a fait découvrir le hall d'entrée, l'escalier, les deux ascenseurs, les longs couloirs des caves – sans toutefois nous montrer les siennes –, les cours arrière, et finalement son appartement. Il nous fit plus tard comprendre que bien qu'étant très sensible à ce passé, il craignait, tout comme les autres propriétaires, le classement du bâtiment, qui pourrait les gêner dans leur propre gestion du bien et risquerait, en raison précisément du sombre passé que nous relevons, de déprécier la valeur des appartements. Ces propos résonnent de façon semblable pour le second immeuble². Ainsi l'attitude des propriétaires rend-elle difficile toute possibilité de « qualification » mémorielle

¹ Notons que deux autres bâtiments, aux n° 418 et 510 de la même avenue, abritaient des garages et des bureaux, dont un de K. Asche, le responsable de la section juive, en lequel les membres du bureau directeur de l'Association des Juifs en Belgique avaient l'obligation de se réunir chaque semaine (Schreiber, 2006 : 228). J.-M. de Radiguès de Chennevière (1952 : 33) évoque la cantine de la Sipo-SD.

² A. Dartevelle a raconté sa « redécouverte » du 347 avenue Louise dans l'opuscule édité avec le concours de J. Gotovitch, *Avenue Louise 347. Dans les caves de la Gestapo* (consultable sur internet à l'adresse www.getuigen.be/Getuigenis/3den/Dartevelle-Andre/tkst.htm), qui comprend des photographies des inscriptions gravées sur les murs des caves par les personnes détenues par la gestapo. Ceux-ci nous ont confié ne plus avoir été autorisés par le syndic à revisiter ensuite les lieux pour les besoins d'un documentaire.



Photographie 1 : Façade du 453 avenue Louise.



Photographie 2 : Façade du 347 avenue Louise

des lieux. Assurément, elle mène aussi à l'effacement des dernières traces susceptibles d'encre encore pouvoir être relevées dans les caves des deux bâtiments. Il importerait donc de les rassurer sur les points qui les inquiètent pour les convaincre du bien-fondé de notre démarche.

Ainsi la présente contribution s'inscrit-elle dans le droit fil d'une demande de classement. Pour nous représenter au mieux ce qui se déroula en ces lieux, il nous a semblé, à ce stade de l'enquête, essentiel de consulter les témoignages publiés ou enregistrés que nous pourrions, dans un premier temps, rassembler. Précisons que nous avons écarté les témoignages évoquant le mitraillage du 453 de l'aviateur Jean de Sélys Longchamp, que nous comptons rassembler plus tard.

Témoignages écrits et audiovisuels

Les témoignages réunis proviennent d'une vingtaine d'ouvrages autobiographiques, de journaux personnels et d'interviews publiées dans des recueils de témoignages ou dans le *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*. Nous avons également extrait d'une vingtaine de témoignages audiovisuels enregistrés et conservés par la Fondation Auschwitz les passages évoquant des interrogatoires menés à la Gestapo³. D'autres occurrences restent à prélever des enregistrements conservés. En attendant que l'ensemble de ces témoignages puisse être réuni, voici une première « reconstitution » des lieux opérée sur cette base :

³ Repérages et transcriptions des extraits des témoignages audiovisuels cités effectués par A. Marvellié.

Rez-de-chaussée

Une sentinelle se trouvait sur le trottoir (Gronowski, 2002 : 77 ; Somerhausen, 1988 : 35) et une seconde était en faction dans le hall d'entrée (Cornet, 1987 : 13) qui abritait également un huissier. Ce dernier était chargé de contrôler les cartes d'identité des personnes entrantes, et d'enregistrer les entrées et les sorties. De très nombreuses personnes se rendaient de leur plein gré au siège de la Gestapo pour y rencontrer des membres du personnel afin de s'enquérir de nouvelles de proches arrêtés. Il s'agissait alors, en arrivant, de remplir une fiche et d'y indiquer l'heure d'arrivée et le nom du responsable que l'on venait consulter. Ce document devait ensuite être contresigné par la personne rencontrée qui y indiquait l'heure de la fin de l'entretien. Le carton devait ensuite être remis à l'huissier en quittant le bâtiment (Gronowski, 2002 : 77 ; Somerhausen, 1988 : 35). Un « fichier » des Juifs établi sous la menace de la Gestapo par le *Judenrat* (Schreiber, 2006 : 74) permettait à l'huissier de contrôler plus aisément l'identité des personnes arrêtées (Gronowski, 2002 : 77 ; Moszkiewiez, 1992 : 245 ; Somerhausen, 1988 : 35).

Les descriptions que livrent les témoignages permettent d'imaginer qu'une intense circulation devait exister dans les deux bâtiments, et ce des caves aux étages où, en plus des visites, des interrogatoires avaient cours⁴. Les escaliers et les deux ascenseurs étaient ainsi fréquemment encombrés (Cornet, 1987 : 17, 18, 22). L'avocat Marcel Houtman (1945 : 22), après avoir été interrogé au 2^e étage du 457 et dans l'attente de son transfert vers la citadelle de Huy pour y être emprisonné comme otage, précisa qu'un téléphone, qu'il pût ou dût utiliser (sous écoute des gestapistes) pour avertir sa femme, se trouvait dans le hall. Il arrivait que des personnes éreintées par les traitements subis empruntent le hall sous escorte afin d'être emmenées à l'hôpital Saint-Pierre pour y être soignées⁵. Il leur était recommandé, en passant devant les visiteurs qui attendaient aux étages ou dans le hall, de dissimuler les blessures visibles causées lors des interrogatoires, par exemple à l'aide d'un foulard (Weissblum, 1991 : 481). Notons qu'il y avait en permanence une infirmière dans l'immeuble et qu'elle pouvait décider de ne pas

⁴ Finkielsztein (YA/FA-75) ; Leit (YA/FA-118) ; Natan (1995 : 250) ; Paradis (YA/FA-126) ; Radigues (1952 : 62) ; Raffeld (YA/FA-94) ; Rozenberg (YA/FA-25) ; Somerhausen (1988 : 171) ; Weynans (YA/FA-89).

⁵ « L'État belge refuse une pension à un résistant armé juif, torturé par la Gestapo, âgé aujourd'hui de 89 ans », Monsieur Menasza Rozenbaum : « Je suis né le 14 février 1919 à Lublin en Pologne. Durant la guerre, alors que j'avais émigré en Belgique, j'habitais rue des Foulons à Bruxelles. J'ai été actif dans le Corps mobile de l'armée belge des Partisans armés et au sein de l'organisation du Front de l'indépendance. [Voir attestation du 28 avril 2006 d'E. Lakatos, adjoint du Commandant national de l'Armée Belge des Partisans]. Détenu par la Gestapo, avenue Louise, j'ai été torturé et, blessé à la tête, ai été transporté à l'hôpital Saint-Pierre pour traitement (voir attestation du 16 juillet 1945 de la Police de Bruxelles). J'ai été reconnu résistant par la presse clandestine du 1^{er} septembre 1941 au 22 février 1943 en application de la loi du 7 janvier 2006. J'ai également été reconnu résistant armé du 1^{er} octobre 1941 au 14 octobre 1944 également en application de la loi du 7 janvier 2006 ». Accès : <http://restitution.be/communique-200807061557.html>.

autoriser le transfert vers la prison de Saint-Gilles tant que des marques étaient visibles sur le corps (Gordower :YA/FA-30).



Photographie 3 : Hall d'entrée du 453.



Photographie 5 : Escalier menant aux caves du 453.



Photographie 4 : Vers les caves du 453.



Photographie 6 : Couloirs des caves du 453.

Les caves

Les dimensions de la plupart des caves du 453 étaient de 2 x 3 m et de 1,5 x 6 m au 347. Il arrivait qu'on y enferme une douzaine de personnes (Van West : YA/FA-08). Une « salle de transit » servait au rassemblement des Juifs raflés (Moszkiewicz, 1992 : 103). Le personnel de l'Association des Juifs en Belgique (AJB), mise sur pied par l'Occupant⁶, fut un temps chargé de nourrir les Juifs séquestrés dans les caves (Schreiber, 2006 : 121). Les membres de cette même association obtiendront que des bancs y soient disposés (Schreiber, 2006 : 86). Il arriva qu'ils puissent s'entretenir avec des personnes emprisonnées dans les caves (Somerhausen, 1988 : 193), à l'exemple de Marie Lipstadt, alors jeune adolescente, qui rapporta qu'elle aurait sans doute pu éviter la déportation si elle avait suivi la personne (vraisemblablement selon nous un membre de l'AJB) qui s'était présentée dans sa cave et lui avait proposé de l'accompagner pour la placer dans un *home* (Lipstadt : YA/FA-04). On pouvait demeurer dans ces caves plusieurs jours (Goldman : YA/FA-06 ; Van West : YA/FA-08), voire plusieurs semaines (Gordower : YA/FA-30), parfois sans recevoir ni eau ni nourriture (Goldman : YA/FA-06 ; Declève : YA/FA-36 ; Gronowski, 2002 : 78). Des témoins font état de la présence d'un seau hygiénique (Lipstadt, 1995 : 97) ou d'une tinette (Radigues, 1952 : 26, 43, 47, 62), d'autres du fait qu'il fallait appeler les ss de garde pour se rendre au rez-de-chaussée du bâtiment où se trouvait une toilette (Cornet, 1987 : 17, 23 ; Grippa, 1988 : 229 ; Gronowski, 2005 : 78). Les prisonniers avaient parfois la charge du nettoyage de leur cellule, des couloirs des caves (Radigues, 1952 : 66), voire du hall d'entrée (Gronowski, 2005 : 78). Un témoin signale qu'il arrivait que l'on transfère l'un ou l'autre prisonnier des caves du 347 vers celles du 453 – toujours en fonction après le déménagement de l'état-major consécutif au raid aérien de Jean de Sélys Longchamp en janvier 1943 – « où l'on mettait [également] les juifs pour Malines, les juifs que l'on attrapait lors des rafles » (Leit : YA/FA-118). Des « moutons » étaient à l'occasion introduits dans les cellules afin de glaner des confidences (Lipstadt : YA/FA-04 ; Ehrlich, 1995 : 280).

Les tentatives de fuite étaient rares. Malgré les difficultés et les risques, certains réussirent à s'échapper dès leur arrivée (Somerhausen, 1988 : 234) ou parfois même depuis les caves, et ce des deux bâtiments (Cornet, 1987 : 14 ; Schreiber, 2006 : 270 ; Reindorf, 1995 : 146). Par ailleurs, un témoin fait état de la possibilité qu'il aurait eu de s'échapper par la lucarne du toit (Declève : YA/FA-36). Bien entendu, au vu des tortures pratiquées, notamment dans certaines des caves⁷, il y avait des

⁶ Loncin (2003 : 69) : « Le 25 novembre 1941, un décret de l'occupant allemand créa l'Association des Juifs en Belgique. Le rabbin Ullman et quelques autres notables Juifs belges furent contraints d'en prendre la direction. Plus tard, les nazis utiliseraient l'Association des Juifs pour duper ceux-ci et les contraindre à se manifester en vue de la déportation à Auschwitz. Pendant des mois, l'Association des Juifs n'eut qu'une existence théorique. De plus, pendant ce temps, les organisations d'entraide typiquement juives comme la Centrale, continuaient à fonctionner ».

⁷ Gronowski (2005 : 77) ; Somerhausen (1988 : 234) ; Moszkiewicz (1992 : 147) ; Schreiber (2006 : 207).

raisons de le souhaiter. L'une d'elles servait par ailleurs de morgue (Moszkiewicz, 1992 : 182 ; Declève : YA/FA-36 ; Schreiber, 2006 : 117). Sentant les dangers qui les guettaient, de nombreuses personnes séquestrées décidèrent de graver sur les murs des caves à l'aide de ce qu'ils pouvaient trouver, clou ou épingle, en guise d'ultime souvenir, leur nom, des aphorismes, des appels à la résistance, des adieux, des « messages d'espoir [et] de liberté » (Leit : YA/FA-118). Des photographies ont été prises⁸ en 1996 des murs des caves accessibles du 347.

Le banquier Jean-Marie de Radigues de Chennevière (1952 : 26), arrêté pour faits de résistance le 16 novembre 1942, évoque l'aspect des cachots des sous-sols du 453 :

« Les murs sont criblés de graffitis : un majestueux "M... pour les Allemands" se remarque d'abord. Ensuite, les classiques que nous lisons partout : "Ave Caesar morituri..." ou "Vous qui entrez ici laissez toute espérance". Puis des dessins : mains entrelacées, cœurs percés de flèches, sans parler du reste moins idyllique. Un couple sympathique a voulu immortaliser son séjour dans un cachot. Après avoir gravé "Adelaïde et Sylvain pour toujours", ils ont ajouté quatre vers de Victor Hugo :

*Quand vous étiez heureux, qu'avez-vous vu Sylvain ?
Contez-nous le secret de ce passé trop vain,
de ce passé charmant plein de flammes discrètes
ou parmi les grands rois croissaient les poètes ».*

Les Juifs étaient transférés par camions bâchés vers la Caserne Dossin à Malines⁹ en vue de leur déportation vers Auschwitz (Lipstadt : YA/FA-04 ; Goldman : YA/FA-06). Les résistants, lorsqu'ils n'étaient pas également déportés, étaient emmenés au Fort de Breendonck¹⁰ pour y subir des interrogatoires plus sévères, ou mis au secret à la prison de Saint-Gilles¹¹ le temps que mûrissent

⁸ Avenue Louise 347, 1996 (voir les photographies de la brochure : www.getuigen.be/Getuigenis/3den/Dartevelle-Andre/tkst.htm) ; Gronowski (2005 : 77) ; Leit (YA/FA-118).

⁹ Cornet (1987 : 20) ; Gronowski (2002 : 81-92) ; Gutmacher (2005 : 7), Beigler (1995 : 92) ; Dombrowicz (1995 : 82) ; Ehrlich (1955 : 280) ; Gancarska (1995 : 152) ; Goldberg (1995 : 106) ; Goldstein (1995 : 238) ; Pinhas (1995 : 97) ; Raffeld (1995 : 263) ; Wassersztrum (1995 : 112) ; Wiernick (1995 : 257) ; Goldberg (1991 : 45) ; Lipstadt (1991 : 27) ; Sobol (1991 : 89) ; Van West (1992 : 49) ; Loncin (2003 : 160). Et les témoignages audiovisuels de Buhbinder-Beigler (YA/FA-69) ; Mandelbaum (YA/FA-22) ; Raffeld (YA/FA-94) ; Rozenberg (YA/FA-25) ; Schreiber (2006 : 75-76, 179, 182). Au total, « 25 475 personnes avaient été déportées du "camp de rassemblement" de Malines. Parmi elles, 351 tziganes. 1 355 déportés rentrèrent chez eux. Parmi eux, 143 tziganes. Le Comité juif de Défense (l'organisation de Résistance) se réorganisa en Service d'Aide aux Victimes de Guerre israéliètes. Entre la Libération de la Belgique en septembre 44 et la capitulation allemande en mai 45, ce service dut s'occuper de 1 603 enfants juifs. Parmi eux, 84 % avaient perdu un parent, 16 étaient totalement orphelins » (Loncin, 2003 : 160).

¹⁰ Cornet (1987 : 47) ; Grippa (1981 : 5-19) ; Schreiber (2006 : 104). Et les témoignages de Finkiel-sztejn : YA/FA-75 ; Heimans : YA/FA-20.

¹¹ Cornet (1987 : 20) ; Femmes dans la Résistance (1994 : 68 et 114) ; Houtman (1945 : 23) ; Raffeld (1995 : 263) ; Ehrlich (1955 : 280) ; Pioro (1995 : 130) ; Bocca (1994 : 28) ; Radigues (1952 : 16-134) ; Van Hasselt (1991 : 19). Et les témoignages audiovisuels de Altdorfer (YA/FA-02) ; Belen (YA/FA-43) ; Goffart (YA/FA-74) ; Heimans (YA/FA-20) ; Janssens (YA/FA-67) ; Mandelbaum (YA/FA-22) ; Raffeld (YA/FA-94).

les enquêtes les concernant, ou relégués dans les cachots de la forteresse de Huy en tant qu'otages. Ces quatre lieux apparaissent ainsi clairement comme des dépendances de l'« avenue Louise ». Certains témoignages font par ailleurs état de visites des chefs de la Sipo-SD de l'avenue Louise, par exemple à Malines lors des embarquements dans les trains de la déportation (Loncin, 2003 : 130 ; Schreiber, 2006 : 241-243) ou à Breendonck pour des pendaisons, telles celles des exécuteurs du collaborateur Paul Colin (Fischer et Marbaix, 2006 : 187).

Les étages

Nous l'avons évoqué, d'innombrables personnes se rendaient en visite à la Gestapo dans l'espoir d'obtenir des renseignements sur des proches arrêtés : pour plaider leur libération, demander des autorisations de visite à Malines ou apporter des vivres. Le 2 juin 1943, Anne Somerhausen note dans son journal : « J'ai été à la Gestapo aujourd'hui. J'y ai fait la file pendant trois heures avec deux cents autres parents de prisonniers, pour obtenir pour ma belle-mère l'autorisation de rendre visite à son fils. Cela m'a été refusé. J'ai cependant reçu un document qui nous permet de lui envoyer des colis » (Somerhausen, 1988 : 171). En date du 31 mars 1944, elle relate son attente au 4^e étage du 347 et évoque – événement tout de même impensable – des Juifs venus, tout comme elle, rencontrer un certain Herr Borchardt pour plaider la libération de membres de leur famille qui, à Malines, attendaient d'être déportés (Somerhausen, 1988 : 215). Elle fait également état de valse viennoises et de marches militaires entendues à chaque étage, dans les deux bâtiments, à chacune de ses visites (Somerhausen, 1988 : 36, 215). Plutôt que la manifestation d'un amour immodéré pour la musique, sans doute devait-il s'agir d'une technique éprouvée permettant d'étouffer les « débordements » sonores dus aux interrogatoires parfois musclés.

Des témoignages, provenant aussi parfois des tortionnaires, décrivent les gestes et les traits de caractères de hauts gradés de la Gestapo locale. Ainsi Kurt Asche, le responsable de la section juive, est-il évoqué par un ss flamand de Gand qui fut à leur service en 1942-43 (Schreiber, 2006 : 117). Du côté de la résistance, Yvonne Paradis et Hélène Moszkiewiez ont dressé le portrait du colonel Müller (Paradis : YA/FA-126 ; Moszkiewiez, 1992 : 108-109) et celui du traître Jacques Glogowski (Moszkiewiez, (1992 : 157-158) qui fut à l'origine de tant d'arrestations (Rozenberg : YA/FA-25 ; Buhbinder-Beigler : YA/FA-69) et qui pouvait par ailleurs se montrer lui-même violent (Buhbinder-Beigler : YA/FA-69 ; Finkielstein : YA/FA-75).

Des témoignages font par ailleurs état d'une rude concurrence entre gestapistes et dénonciateurs visant à faire le plein des primes distribuées en échange de chaque capture (Moszkiewiez, 1992 : 172 ; Loncin, 2003 : 145 ; Somerhausen, 1988 : 194). Bien entendu des récompenses particulièrement élevées étaient promises à ceux qui retrouveraient les assassins de membres de la Gestapo

(Somerhausen, 1988 : 147). Parallèlement aux ardeurs des chasseurs de primes, des avis de recherche (Moszkiewiez, 1992 : 169) et de représailles (Somerhausen, 1988 : 145) étaient publiés dans les journaux. La résistance s'organisait également grâce à l'aide d'espions de l'*Intelligence Service* britannique infiltrés au sein du personnel de la Gestapo de l'avenue Louise, à l'exemple d'Hélène Moszkiewiez. Les informations soutirées à la Gestapo permirent entre autres conséquences d'alerter des personnes menacées ou d'éliminer des délateurs trop zélés (Moszkiewiez, 1988 : 172).

Notons enfin qu'un second registre – une *Haftkartei* – se trouvait au dernier étage. Il s'agissait cette fois d'un fichier reprenant les noms de toutes les personnes arrêtées et suivies par les différents services de la Sipo-SD (Somerhausen, 1988 : 35).



Photographies 7 et 8 : Vues vers l'Abbaye de la Cambre et l'avenue De Mot.

Les interrogatoires

Des caves au grenier, un fil rouge traverse les étages : celui qui mène aux interrogatoires. Comment les gestapistes opéraient-ils ? Rappelons tout d'abord que le personnel de secrétariat et de traduction participait en général aux « entretiens » (Goffart : YA/FA-74 ; Leit : YA/FA-118 ; Moszkiewiez, 1992 : 129-132 ; Raffeld : YA/FA-94). Les dépositions des personnes arrêtées étaient consignées par des dactylos (Houtman, 1945 : 22) qu'elles qualifiaient de « souris grises » (Declève : YA/FA-36 ; Weynans : YA/FA-89) parce qu'elles avaient également pour rôle de conseiller et même de flatter leurs victimes pour les inciter à parler. Les méthodes usitées pouvaient prendre différentes formes. Ainsi des confrontations

entre personnes d'un même mouvement de résistance pouvaient-elles être organisées pour provoquer des dénonciations¹². Des albums de photographies à identifier pouvaient être utilisés au cours des interrogatoires (Finkielsztein : YA/FA-75 ; Nothomb, 1999 : 98 ; Radiguès, 1952 : 57). Des procédés d'intimidation pouvaient s'ensuivre, qui confinaient alors le plus souvent à la torture : vérification des origines juives par le baissé du pantalon (Gutmacher, 2005 : 7), fouille complète des vêtements, déshabillage intégral (Paradis : YA/FA-126), rasage des cheveux (Finkielsztein : YA/FA-75), présence d'un chien (Goffart : YA/FA-74), usage de menottes (Cornet, 1987 : 17 ; Grippa, 1988 : 229 ; Finkielsztein : YA/FA-75), manipulation d'un revolver (Raffeld : YA/FA-94), présence de l'épouse enfermée dans un local contigu et que l'on entend sans pouvoir la voir (Houtman, 1945 : 39), recommandation de prendre un avocat rexiste (Houtman, 1945 : 42), fenêtre grande ouverte (Leit : YA/FA-118). Ensuite, les tortures proprement dites pouvaient s'avérer, on s'en doute, plus ou moins raffinées. Elles allaient des gifles (Goldman : YA/FA-06) aux pinçages (Ehrlich, 1995 : 280) en passant par les coups¹³, coups de bâton (Finkielsztein : YA/FA-75), de nerf de bœuf (Raffeld : YA/FA-94), coups de poing dans le ventre (Weynans : YA/FA-89), ou dans la figure (Finkielsztein : YA/FA-75 ; Radiguès, 1952 : 58 ; Schreiber, 2006 : 212), à l'exemple de ce que José Cornet a consigné. Sorti de la cave où il fut jeté, il est escorté par l'escalier jusque au 5^e étage du 347 :

« Le ss frappe à une porte, entre, claque les talons, baraguine je ne sais quoi, reclaque les talons et nous fait signe d'entrer. Dans une très grande pièce encombrée de plusieurs bureaux, les deux gestapistes qui m'ont arrêté ce matin se tiennent debout et me regardent d'un air goguenard. [...] Il prend sur le bureau le petit papier que j'avais tenté d'avalier et l'agite devant mes yeux. Ce qu'il y a sur ce papier, ce sont mes rendez-vous. [...] J'encaisse plusieurs gifles [...]. Le second gestapiste [...] s'énerve, s'approche de moi et, avec une violence incroyable, m'expédie son poing en plein visage. [...] Un "clac" sonore se fait entendre et je pousse un cri de douleur en allant atterrir une fois encore contre un bureau. Je me relève péniblement, réalisant que le sang coule sur mon visage. J'ai horriblement mal et je constate que ma mâchoire n'est plus à sa place. Elle a été démise par le coup reçu. Les deux hommes rient, échangent quelques phrases et la brute s'en va » (Cornet, 1987 : 18).

Évoquons encore les passages à tabac (Grippa, 1981 : 229), les entailles aux doigts (Declève : YA/FA-36), l'arrachage d'ongles (Ehrlich, 1995 : 280), l'usage de lampes brûlantes placées près du crâne (Radiguès, 1952 : 27-28, 47), le supplice du bain (Declève : YA/FA-36 ; Radiguès, 1952 : 63), et la pince à épiler introduite dans le nez, qu'évoque Léon Leit. Interviewé par la Fondation Auschwitz, il raconta de ce qu'il vécut le 4 août 1943 au 347 avenue Louise :

« Je suis resté un ou deux jours dans cette cave puis ils m'ont fait monter au 8^e étage pour l'interrogatoire. Ils m'ont interrogé sur ma carte d'identité et ma sœur. Ils voulaient savoir où elle se trouvait car ils recherchaient les communistes juifs. J'ai répondu que je ne savais pas où elle était. On m'a redescendu à la cave, puis nouvel interrogatoire assez dur, au 8^e étage. La fenêtre était ouverte, c'était une invitation au suicide. Ils ont introduit une pince à épiler dans

¹² Cornet (1987 : 18) ; Nothomb (1999 : 110) ; Finkielsztein (YA/FA-75) ; Paradis (YA/FA-126).

¹³ Mandelbaum (YA/FA-22) ; Rozenberg (YA/FA-25) ; Gordower (YA/FA-30) ; Finkielsztein (YA/FA-75) ; Leit (YA/FA-118) ; Pioro (1995 : 130).

Témoignages et reconstitution du siège de la Gestapo à Bruxelles

mon nez en me demandant où étaient ma sœur et Isidore [...]. J'ai reçu des coups de règle sur la tête pendant l'interrogatoire. C'était dur. Les questions étaient posées par un allemand puis transmises à un ss flamand qui posait la question en français. Je faisais semblant de pas comprendre l'allemand. Ils m'ont dit de me mettre contre le mur et de faire des flexions [...]. On angoisse avant le coup car je savais le type de coup qu'il allait donner. Il tapait avec une règle, puis la pince à épiler, et je me demandais jusqu'ou ils pouvaient aller » (Leit : YA/FA-118).

Ajoutons que ces interrogatoires pouvaient aussi se dérouler en dehors du siège de la Gestapo, à Breendonck (Grippa, 1981 : 15) ou déboucher sur un déplacement en Province (Finkielsztein : YA/FA-75). Il apparaît au fil des récits que les interrogatoires et les emprisonnements pratiqués par les différents services de la Sipo-SD relevaient d'une certaine systématique. De semblables procédés semblent en effet avoir été pratiqués tant à chacun des étages de ces deux immeubles qu'en d'autres sièges situés en d'autres villes.



Photographie 9 : *Le Phénix 44* (1994) d'Olivier Strebelle. Situé en bordure du Jardin du Roi, avenue Louise, cette sculpture évoque un oiseau dont les ailes forment le « V » de la victoire. Sculpture célébrant le cinquantième anniversaire de la libération de Bruxelles et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Conclusion

Le personnel de la Sipo-SD occupe ces bâtiments, livre André Dartevelle (1996 : 42), « jusqu'au 2 septembre 1944 [...]. En partant les ss fusillent un détenu sur le talus du Jardin du Roi, à deux pas. Après la Libération, l'immeuble [du 347] est investi par un état-major britannique, puis rendu à ses propriétaires [en] fin 46. Les caves, les communs et la conciergerie du rez-de-chaussée, la cour et le garage sont à peu près restés dans l'état original ».

Notre démarche visant à la « qualification » des deux immeubles évoqués s'appuie sur le fait qu'ils abritèrent le quartier-général de la Sipo-SD pour la Belgique et le Nord de la France. Pour arriver à leurs fins, les polices de la Sipo-SD utilisèrent une batterie d'arguments particulièrement détestables, usant de la fourberie et de la violence la plus crapuleuse. Les opérations dévastatrices évoquées – déportations et condamnations à mort – trouvent leur origine et relais dans les « cerveaux » qui les planifièrent en ces lieux. Comme nous l'avons constaté à la

lecture et à l'écoute des témoins, des tortures se déroulèrent à chaque étage¹⁴ et dans les caves des deux immeubles (elles étaient donc pratiquées par toutes les sections de la Sipo-SD et pas uniquement par la Gestapo).

Que ces lieux apparaissent aujourd'hui « banalisés » plutôt que balisés par l'histoire, et qu'ils n'impliquent, du moins pour le 347, aucune référence à ce passé laisse perplexe. Par respect pour les victimes et pour l'édification des jeunes générations, il conviendrait sans plus de détours de procéder au minimum au classement des caves dont seules celles du 347 ont été, et en partie seulement, photographiées. Les propriétaires du 453 devraient dès lors, avant même toute idée de classement, permettre aux services du patrimoine de photographier ce qui devrait encore l'être.

¹⁴ Les étages du 453 avenue Louise cités par les témoins. Rez-de-chaussée : Un fichier des Juifs se trouve dans la « salle de garde », en fait l'ancienne loge de concierge qui servait de réception-secrétariat (Gronowski, 2002 : 77 ; Moszkiewiez, 1992 : 245 ; Somerhausen, 1988 : 35). 1^{er} étage : Somp-tueux bureau occupé par un officier supérieur, carte de Bruxelles au mur (Houtman, 1945 : 48). 2^e étage : Marcel Houtman (1945: 22). 3^e étage : Jean-Marie de Radigues de Chennevière (1952 : 26) chambre 38. 4^e étage : Réservé aux Affaires juives. Le responsable Gherke que rencontre Anne Somerhausen (1988 : 32-36). 5^e étage : Bernard Declève (YA/FA 36). 6^e étage et 7^e étage : cas non rencontré. 8^e étage : La section "contre-espionnage et arrestations" où l'on trouve le colonel Müller et son adjoint Schwenke (Moszkiewiez, 1992 : 87, 100, 108-113, 129-132, 146, 201-203). Dans son livre autobiographique intitulé « Le Délire logique » (où les noms et situations sont « romancés », Paul Nothomb (un militant communiste, ancien de l'escadrille d'André Malraux lors de la guerre d'Espagne, arrêté par la Gestapo à Bruxelles, qui mettra au point une « solution » qui consista à vouloir sauver sa femme, ses amis et les condamnés à mort en les convertissant, comme l'idée lui en est venue après une première séance de torture, au nazisme. Au 8^e étage du 453, il tenta de persuader ses amis arrêtés, et y reçut sa femme qui le « réveilla » de ce cauchemar) (1999 : 114-128). Précisons que Paul Nothomb dit avoir été interrogé par un certain Weber, qu'évoque également Radiguès (1952 : 33, 42-44, 47, 58). 9^e, 10^e et 11^e étages : cas non rencontré. 12^e étage : lieu de conservation d'une « Haftkartei » (fichier des personnes arrêtées par la Sipo-SD), (Somerhausen, 1988 : 35) ; Bernard Declève enfermé dans un cagibi (YA/FA 36).

Les étages du 347 avenue Louise cités par les témoins. Rez-de-chaussée : Emplacement du fichier des Juifs (Gronowski, 2002 : 77 ; Moszkiewiez, 1992 : 245 ; Somerhausen, 1988 : 35). 1^{er} étage : Giza Weis-sblum (1991 : 481). 2^e étage : Lajzer Finkielstein (YA/FA-75). 3^e étage : Bureau du responsable de la section juive Kurt Asche (Schreiber, 2006 : 185) ; Sonia Goldman (YA/FA-06) (à cet étage ou au 4e). 4^e étage : Anne Somerhausen (1988 : 215) y rencontre Herr Borchardt ; Sonia Goldman (YA/FA-06) (à cet étage ou au 3e). 5^e étage : Jean Cornet (1987: 18). 6^e étage : Youra Livchitz (Schreiber, 2006 : 270). 7^e et 8^e étages : « Commission spéciale "Sonderkommission" créée en 1943 par le Sicherheitsdienst [qui] opère des enquêtes relatives aux nombreux attentats commis contre des membres de la puissance occupante dans la Province de Brabant. Ses bureaux sont d'abord situés rue de l'Aurore, puis aux 7^e et 8^e étages du 347 de l'avenue Louise. Le but de sa création est de décharger le GFP [la Geheime Feldpolizei]. Ses membres sont issus des bureaux de la Sipo-SD et de la GFP de la rue Traversière mais n'ont plus de comptes à rendre à cette dernière. La Sipo-SD désignait les otages à fusiller, procédait à de nombreuses arrestations et à l'internement de familles entières » (Avenue Louise 347, 1996 : 41). 8^e étage : Lajzer Finkielstein, (YA/FA-75) ; Léon Leit (YA/FA : 118). Dans son roman (*Le Délire logique*, (1948) 1999 : 94-103), Paul Nothomb évoque Helmuth Weber et une secrétaire répondant au nom de Müller. 9^e étage : Emplacement d'une « Haftkartei » (fiches des prisonniers de la Gestapo munie du nom du fonctionnaire responsable du dossier (Anne Somerhausen, 1988 : 171). 10^e étage : L'étage n'est pas occupé (Anne Somerhausen y est arrivée par l'ascenseur par erreur (1988 : 171). Nothomb, assis devant une fenêtre ouverte, y prend un bain de soleil (1999 : 114).

L'aide qui serait, par voie de classement, octroyée aux propriétaires serait « techniquement » irremplaçable puisque la sauvegarde serait alors assurée dans les règles de l'art par du personnel qualifié. Il importerait donc de rassurer les propriétaires sur les points qui les inquiètent et de leur faire saisir le bien-fondé - et l'urgence - de la démarche. Ces immeubles gagneraient par ailleurs à abriter un jour, dans l'un des appartements, une exposition didactique traitant de l'histoire et de la mémoire des crimes et génocides nazis à la lumière de ce qui se déroula en ces lieux. Pour le moins, une borne explicative (ou un audio-guide) devrait être installée en regard des deux bâtiments.

Enfin, qualifiés de lieu de mémoire, ces immeubles rappelleraient géographiquement la situation centrale qu'ils occupèrent au sein de l'appareil d'oppression et d'extermination nazi. Précisons encore qu'en dehors des bourreaux qui occupèrent la place, toutes les catégories de victimes (juives, résistantes, religieuses, otages...) furent concernées par les actions de la Sipo-SD. Une reconnaissance officielle des lieux permettrait de souligner qu'il s'agit là d'un lieu de mémoire qui concerne toutes les catégories de victimes.

Références

Avenue Louise, 347. *Dans les caves de la Gestapo*, 1996, Bruxelles, Centre de recherches et d'études historiques de la Seconde Guerre mondiale, Buch Éd.

Beigler L., 1995, « Leica Beigler, née à Kischinev (Moldavie) le 1^{er} octobre 1906 », pp. 92-95, in : Goldberg A., Rozenberg D., eds, *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.

Bocca M., 1985, « MarieBocca », p. 28, in : *Femmes dans la Résistance. Interviews et Témoignages*, Bruxelles, Musée national de la Résistance/Front de l'Indépendance.

Cornet J., 1963, *Demain le Soleil. De la gestapo aux camps de la mort*, Paris, J.-M. Collet, 1987.

Dombrowicz H., 1995, « Herman Dombrowicz. Entretien 6 mai 1994 », pp. 82-85, in : Goldberg A., Rozenberg D., eds, *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.

Ehrlich R. (Goldstein) R., 1995, « Rosa Ehrlich. Entretien 28 décembre 1994 », pp. 280-289, in : Goldberg A., Rozenberg D., eds, *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.

Femmes dans la Résistance. Interviews et Témoignages, 1994, Bruxelles, Musée national de la Résistance Front de l'Indépendance, p. 68, p. 114.

Fischer F., Marbaix E., 2006, *Breendonck. Deux anciens prisonniers racontent l'enfer des camps en Belgique*, Fléron, Jourdan le Clercq.

Gancarska H., 1995, « Hélène Gancarska. Entretien 5 octobre 1994 », pp. 152-157, in : Goldberg A., Rozenberg D., eds, *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.

- Goldberg S., 1991, « C'est un deuil perpétuel... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 28, pp. 45-66.
- 1995, pp. 106-111, « Sarah Goldberg. Entretien 4 juillet 1994 », in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Goldman S., 1991, « Je ne suis pas une juive honteuse », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 27, pp. 81-100.
- Goldstein M., 1995, « Maurice Goldstein. Entretien 21 novembre et 1^{er} décembre 1994 », pp. 238-243, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Grippa J., 1981, *Le contexte de mon activité de résistance au moment de mon arrestation*, Bruxelles, Cercle communiste « La voix du peuple ».
- Gronowski S., 2002, *L'enfant du 20e convoi*, Bruxelles, L. Pire, 2005.
- Gutmacher F., 2005, *Matricule 177310. Jamais je ne vous oublierai*, Charleroi, Couleur livres.
- Houtman M., 1945, *Après quatre ans d'occupation...*, Bruxelles, F. Larcier.
- Lipstadt (Pinhas) M., 1991, « Je me souviens très bien ... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 30, pp. 27-56.
- 1995, « Marie Pinhas. Entretien 23 juin 1994 », pp. 96-101, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Loncin J., 2003, *Rafle dans les Marolles. Quatre enfants juifs sauvés de la Shoah*, Louvain-la-Neuve, Éd. Versant Sud.
- Mère Marie-Aurélie, Halter P., 1991, « Action sauvetage d'enfants juifs ... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 30, pp. 57-69.
- Moszkiewiez H., 1985, *Ma guerre dans la Gestapo. L'incroyable destin d'une femme juive dans les réseaux nazis*, Paris, Canal +/A. Michel, 1992.
- Natan E., 1995, « Ezra Natan. Entretien 23 novembre 1994 », pp. 250-255, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Nothomb P., 1948, *Le Délire logique*, Paris, Éd. Phébus, 1999.
- Pioro M., 1995, « Maurice Pioro. Entretien 1^{er} août 1994 », pp. 130-135, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Raffeld J., 1995, « Jacques Raffeld. Entretien 29 novembre 1994 », pp. 262-267, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.
- Radigues de Chennevière J.-M., 1952, *Mes prisons et mes bagnes*, Bruxelles, Éd. Weissenbruch.
- Schreiber M., 2002, *Rebelles silencieux. L'attaque du 20e convoi pour Auschwitz*, Bruxelles, Racine, 2006.

Témoignages et reconstitution du siège de la Gestapo à Bruxelles

Sobol B., 1991, « Pour moi c'est un trou », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 29, pp. 89-124.

Somerhausen A., 1988, *Journal d'une femme occupée*, Bruxelles, D. Hatier.

Van Hasselt R., 1991, « Au-delà de cette limite... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 28, pp. 19-44.

Van West Ch., 1992, « Ce n'était pas encore une nécessité. Maintenant c'est devenu une obsession... », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 32, pp. 49-80.

Wiernick (Scheps) H., 1995, pp. 256-261, in : Goldberg A., Rozenberg D., éd., *Le Passage du témoin. Portraits et témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis*, Bruxelles, Éd. La Lettre volée.

Weissblum G., 1991, « Témoignage de Giza Weissblum », pp. 478-488, in : *Les Enfants des Partisans juifs de Belgique. 38 témoignages*, Bruxelles, Éd. Les enfants des Partisans juifs de Belgique.

Weysow D., 2008, « Le siège de la Gestapo à Bruxelles, un non-lieu de mémoire », pp. 195-203, in : Béatrice Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

Témoignages audiovisuels de la Fondation Auschwitz

Altdorfer M., (YA/FA-02), entretien conduit par J.-M. Chaumont et Cl. Paulus, 25/03/92.

Belen P., (YA/FA-43), entretien conduit par Y. Thanassekos et E. Inchusta, 23/03/94.

Buhbinder-Beigler L., (YA/FA-69), entretien conduit par M. Rosenfeldt et M. Bailly, 19/06/95.

Declève B., (YA/FA-36), entretien conduit par E. Inchusta et J. Feit, 26/01/94.

Finkielstein L., (YA/FA-75), entretien conduit par Y. Thanassekos et M. Rosenfeldt, 22/05/95 et 31/05/95.

Gancarska C., (YA/FA-71), entretien conduit par Y. Thanassekos et M. Rosenfeldt, 08/05/95.

Goffart M., (YA/FA-74), entretien conduit par H. Daalder et M. Rosenfeldt, 17/05/95.

Goldman S., (YA/FA-06), entretien conduit par Y. Thanassekos et Cl. Paulus, 06/05/92.

Gordower-Van Hasselt R., (YA/FA-30), entretien conduit par P. Majerus et B. Welner, 07/07/93.

Heimans E., (YA/FA-20), entretien conduit par Y. Thanassekos et J.-M. Chaumont, 04/11/92.

Janssens Fr., (YA/FA-67), entretien conduit par Y. Thanassekos et M. Rosenfeldt, 13/03/95 et 29/03/95.

Leit L., (YA/FA-118), entretien conduit par Y. Thanassekos, M. lanetta et M. Rosenfeldt, 04/11/96 et 25/11/96.

Lipstadt M., (YA/FA-04), entretien conduit par Y. Thanassekos et J.-M. Chaumont, assistés de Rina Margos, 08/04/92.

Mandelbaum D., (YA/FA-22), entretien conduit par J.-M. Chaumont et R. Margos, 09/12/92.

Paradis Y., (YA/FA-126), entretien conduit par M. Rosenfeldt, 22/1/97, 03/02/97 et 10/02/97.

Raffeld J., (YA/FA-94), entretien conduit par M. Rosenfeldt et M. Bailly, 08/11/95.

Rozenberg I. J., (YA/FA-25), entretien conduit par P. Majerus et Cl. Paulus, 02/06/93.

Van West Ch., (YA/FA-08), entretien conduit par Y. Thanassekos et R. Margos, assistés de J.-M. Chaumont, 13/05/92.

Weynans R., (YA/FA-89), entretien conduit par M. Rosenfeldt et M. Bailly, 16/10/95 + 18/10/95.

> DES LIEUX ET DES MAUX DANS DES MOTS

BÉATRICE FLEURY

Centre de recherche sur les médiations
Université Nancy 2
Maison des sciences de l'homme Lorraine
beatrice.Fleury@univ-nancy2.fr

JACQUES WALTER

Centre de recherche sur les médiations
Université Paul Verlaine-Metz
Maison des sciences de l'homme Lorraine
jacques.walter@univ-metz.fr

LE CAMP DE LA NEUE BREMM ET LES PROCÈS DE RASTATT DANS LA PRESSE D'ALSACE-LORRAINE (1946-1947)

Résumé. — Entre le 15 mai et le 5 juin 1946, puis les 23 et 24 juillet 1947, le Tribunal général implanté à Rastatt – ville allemande située en zone d'occupation française – jugera 41 anciens gardiens de la Neue Bremm, un camp situé lui aussi en zone française, mais en Sarre, à la frontière franco-allemande. Ici, il sera question du traitement qu'en fournissent, à l'époque, les journaux paraissant en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Alsace, trois secteurs géographiquement à proximité du camp, qui ont connu une reconfiguration territoriale d'importance, l'Alsace et la Moselle ayant été annexées suite à la capitulation française en 1940. L'objectif est d'analyser la teneur des propos au regard du territoire. Deux figures sont alors plus particulièrement prises en compte : un Mosellan, l'abbé François Goldschmitt, qui a déposé à Rastatt en tant que témoin non parce qu'il avait été détenu dans le camp, mais parce que, dans un ouvrage paru en 1945, il avait consigné les souvenirs que plusieurs Mosellans en avaient conservés ; un nancéien, le maître-verrier, colonel de réserve et résistant Paul Daum, mort à la Neue Bremm suite à des sévices et dont plusieurs témoins retracent les derniers jours. Cependant, on voit que si la dimension régionale est sous-jacente à certaines évocations, elle ne se retrouve pas nécessairement là où elle était susceptible d'intervenir.

Mots clés. — Neue Bremm, procès de Rastatt, zone d'occupation française, territoire, territorialisation, Pierre Jourdan, Paul Daum, abbé François Goldschmitt, témoignages, sévices, bourreaux, déportation, Annexion, presse quotidienne régionale, Alsace-Lorraine.

De toute évidence, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les questions de territoire et de territorialisation sont au fondement de l'occupation de l'Allemagne par les troupes alliées. Elles le sont à plusieurs niveaux. L'un concerne la gestion territoriale de l'Allemagne qui perd sa souveraineté le 7 mai 1945 à Reims, lors de la signature de l'acte de reddition¹. À l'Ouest, le territoire allemand est placé sous le contrôle du Commandement suprême allié, à l'Est, sous celui du Haut commandement soviétique. Quant à la ville de Berlin, elle est gérée par une administration quadripartite correspondant aux nations occupantes. Arrivée tardivement dans les négociations, la France se verra confier des zones prises sur les territoires attribués à l'Angleterre et aux États-Unis. Celles-ci sont situées de part et d'autre du Rhin. En zone Nord, sont réunis le sud de la Rhénanie (dont Coblenche), des portions des deux provinces prussiennes, Hesse rhénane et Hesse-Nassau, la Sarre et le Palatinat ; en zone Sud, le sud du Bade et du Wurtemberg, le Hohenzollern et le Kreis bavarois de Lindau. À ces dispositions s'ajoutent des mesures qui, elles aussi, reconfigurent territorialement l'Allemagne. De type politique, législatif, économique, militaire, elles assoient le pouvoir de l'occupant dans sa zone, en accord avec les mesures prises sur l'ensemble du pays.

C'est plus spécifiquement à la Justice que nous nous attacherons, celle qui voit des criminels de guerre comparaître devant les juges, plus particulièrement en zone française, à Rastatt, une ville située à une dizaine de kilomètres de Baden-Baden. En effet, entre le 15 mai et le 5 juin 1946, puis les 23 et 24 juillet 1947, le Tribunal général² implanté en cette cité jugera 41 anciens gardiens du camp de la Neue Bremm³, un camp situé lui aussi en zone française, mais en Sarre, à la frontière franco-allemande⁴. Nous le ferons en analysant le traitement qu'en fournissent, à l'époque, les journaux paraissant en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Alsace, trois secteurs à proximité du camp, connaissant par ailleurs une reconfiguration d'importance, l'Alsace et la Moselle ayant été annexées suite à la capitulation française en 1940.

¹ L'Allemagne ne recouvrera sa souveraineté que le 5 mai 1955, suite aux accords de Bonn et du Traité de Paris.

² Le Tribunal général, « la plus haute juridiction de la zone française, bénéficiait d'un statut original, à la fois Tribunal de première instance, Cour d'Appel, Cour de Cassation et Tribunal International » (Pendaries, 1995 : 9). Des trois zones, c'est ce Tribunal qui a jugé le plus de criminels de guerre et prononcé le moins de condamnations à la peine capitale.

³ La graphie du camp connaît des variations dans les documents (journalistiques ou autres) du corpus. Dans cette contribution, nous respectons celle adoptée dans chacun des textes.

⁴ Sur l'histoire du camp, voir Thalhofer (2003), Fontaine (2008), Neveu (2008). Sur sa mémoire, voir Fleury (2006, 2007, 2008) ; Walter (2006, 2007a, 2007b, 2007c, 2008a, 2008b, 2008c, 2009, 2010) ; Fleury, Walter (2008). Sur le procès de Rastatt et plus particulièrement ce qui a trait à la Neue Bremm, voir Thalhofer (2003) ; pour le lien entre les procès concernant la Neue Bremm et Dachau, voir Thalhofer (2007). Sur la médiatisation des procès en France, les travaux sont inexistant.

Le 17 avril 1946 est inauguré ce Tribunal qui, jusqu'au 28 octobre 1948, verra la tenue de 256 procès, dans une imposante bâtisse de grès rouge⁵. 21 de ceux-ci ont trait à des crimes de guerre et ont pour particularité de s'attacher à des « petits » camps tels Dantmergen, Gaggenau, Haslach, Hinzert, Leonberg, Neckarelz, Porta, Vaihingen, et celui qui nous intéresse au premier chef, le camp de la Neue Bremm administré par la Gestapo. Lors du procès de 1946, 36 de ses gardiens comparaissent pour répondre des sévices infligés à nombre de détenus et de la mort qui s'ensuivit pour certains : 14 condamnations à mort⁶ et un acquittement⁷ sont prononcés, les autres accusés sont soumis à des peines de détention et/ou de travaux forcés à perpétuité. Lors du second, en 1947, cinq prévenus⁸ seront entendus pour les mêmes motifs. À l'issue de ce dernier, un des accusés fut condamné à la peine de mort⁹, un à quinze ans d'emprisonnement pour travaux forcés, un à trois ans de prison, un autre à deux ans et six mois, un dernier fut relaxé¹⁰.

Durant toute la durée du premier procès, les quotidiens français de la presse régionale mais aussi de la presse nationale seront mobilisés, plusieurs journalistes – surtout de la presse nationale et de l'Agence France Presse (AFP)¹¹ – étant dépêchés sur place pour faire part de l'avancée des audiences¹². Paraissant la plupart du temps en « une », les articles rapportent les propos des témoins, évoquent ceux des accusés, mais aussi l'attitude méprisante de ceux-ci et reviennent sur le travail des magistrats. Les articles ne sont pas seulement factuels, ils sont motivés par la dénonciation des accusés et du système qui les employait. Précisons que, à la même époque, nombreux sont les procès pour crimes de guerre ou collaboration avec l'ennemi, une donnée qu'Annette Wieviorka (1995 : 9) explique ainsi : « Dans tous les pays d'Europe occupés

⁵ Y. Pendaries (1995 : 141) décrit ainsi ce château : « Construit sur le modèle de Versailles entre 1697 et 1719 par le Margrave Louis-Guillaume, dit le "Türkenlouis", il servit de résidence aux Margraves de la branche de Baden-Baden jusqu'à leur extinction en 1771 ».

⁶ Fritz Schmoll, Peter Weiss, Friedrich Bucks, Arnold Heinrich, Jakob Quintin, Nikolaus Drokur, Edouard Regulski, Heinrich Ludwig Hornetz, Heinrich Weerts, Karl Kunkel, Fritz Gross, Heinrich Baron, Fritz Fries, Mathias Weiland. L'ordre dans lequel ces noms figurent dans le procès-verbal du procès a été respecté.

⁷ Edouard Liebfried.

⁸ Karl Schmieden, Karoline Thome, Johann Knore, Erna Bull épouse Pfeiffer, Johann Schmitt.

⁹ K. Schmieden.

¹⁰ J. Schmitt.

¹¹ L'AFP a été créée en 1944. Elle disposait d'un bureau à Sarrebruck, dirigé par Lucien Ehringer ; par son intermédiaire, lors du procès, ont transité des informations à charge. À Baden-Baden, le correspondant était M. Kohler. Pour l'instant, les archives de l'AFP concernant la période sont inaccessibles.

¹² Un article du *Républicain Lorrain* et un de *L'Alsace*, parus le 24 mai en « une », font référence au nombre de journalistes présents au procès : « Rastatt, 23. — Cette septième audience [il s'agit d'une session qui vit la déposition de Paul Collette, voir *infra*] du procès de Rastatt se déroule devant une salle comble. Les bancs réservés à la presse suffisent à peine aux quelques trente journalistes qui suivent les débats ».

par les nazis, les violences ont été extrêmes et, dès l'invasion de la Pologne, en septembre 1939, elles ont eu massivement pour cible des populations civiles ». D'ailleurs, lorsque les journaux rendent compte des procès, celui de Rastatt figure souvent dans un encadré rapportant d'autres audiences dont celles de Nuremberg (20 novembre 1945-1^{er} octobre 1946). Mais, si à Nuremberg c'est l'ensemble du système nazi que l'on tente de juger à travers 24 de ses principaux dignitaires, à Rastatt ce sont plus particulièrement des exécutants¹³ qui sont conduits à répondre de leur brutalité et sadisme. Ils le font dans le cadre d'une procédure héritée notamment du modèle anglo-saxon voulant « que le juge enquêteur occupe à l'audience le siège du Ministère public » (Pendaries, 1995 : 157). Ainsi est-ce Pierre Jourdan¹⁴ qui reçut pour mission « de la Direction de la Justice du Commandant en Chef à Baden-Baden, d'instruire en priorité l'affaire des crimes de guerre commis au camp de concentration de la Neue Brem »¹⁵. Accompagné d'un greffier, il sillonna la France et l'Allemagne en quête de témoins pouvant venir déposer à la barre. Il faut savoir que

« les témoignages étaient pratiquement les seuls moyens de preuve en matière de crimes de guerre, et l'acte d'accusation reposait entièrement sur les déclarations faites à l'instruction, par les victimes la plupart du temps, ou par des témoins oculaires. Mais comme toute l'affaire était réglée à l'audience, tout ce qui précédait n'ayant qu'une valeur indicative, il était primordial que ces témoins viennent déposer en personne au procès, ne serait-ce même au besoin que pour être confrontés avec les personnes mises en cause » (Pendaries, 1995 : 115).

Une telle disposition juridique n'a jamais fait l'objet de commentaires dans les journaux. L'intérêt de la presse à l'égard du procès est davantage lié à l'événement lui-même : il s'agit du premier procès de ce type dans la zone française. Mais cet intérêt n'est pas non plus étranger à la situation des journaux qui connaissent une refondation complète de leur fonctionnement. En effet, la Libération voit l'éclosion de titres de presse qui, ou bien reparaisent après avoir dû se saborder pendant les années de guerre – ce qui est le cas de tous les journaux du corpus étudié ici¹⁶ –, ou bien prennent forme au sein des mouvements de résistance et

¹³ Dans un document – « Note sur la justice en Sarre sous le régime de l'Occupation, c'est-à-dire l'Administration par le Gouvernement Militaire. 1945 au 31.4.1948 » – rédigé par J. Cosson (Commissaire du Gouvernement au Tribunal intermédiaire de Sarrebruck), ce dernier décrit les gardiens ainsi : « À noter que les criminels de guerre du camp de la Neue Brem n'étaient pas des nazis, mais des employés contractuels recrutés sur place ».

¹⁴ P. Jourdan (1912-1996), docteur en droit, a été avocat stagiaire en 1935 puis a fait une brillante carrière de magistrat à partir de 1940. Son refus de toute complaisance à l'égard de l'occupant allemand et de ses complices avait été remarqué, ce qui lui valut la fonction de magistrat en zone d'occupation française. À la demande de Gilbert Grandval (1904-1981) – ancien gouverneur de la Sarre (1946-1948), haut-commissaire de la République (1948-1952) et ambassadeur de France (1952-1955) – qui souhaitait publier ses Mémoires, P. Jourdan a rédigé un document *Un camp de concentration en Sarre, Neue Bremm* (1980).

¹⁵ Ces précisions sont apportées par J. Cosson (voir note 13).

¹⁶ Pour la presse meurthe-et-mosellane, le corpus est composé de *L'Est Républicain* ; pour la presse mosellane, du *Courrier de Metz* (langue allemande), du *Lorrain*, du *Messin* et du *Républicain Lorrain* (à noter que son rédacteur en chef-adjoint, Jacques Robillot – 1906-1945 –, résistant pour le compte des réseaux Vengeance et Alliance, a été déporté à Mauthausen où il est décédé ; voir Nanterre,

des partis politiques nouvellement créés. Ajoutons que les journalistes font l'objet, comme dans d'autres professions, d'enquêtes en lien avec l'épuration quand bien même Marc Martin (2002 : 322) précise-t-il que, « dans l'ensemble du pays, les sanctions professionnelles, hors les condamnations par les cours de justice, ont été finalement assez peu nombreuses ». À titre d'exemple, *L'Est Républicain* a connu une situation quelque peu particulière. Si le quotidien avait cessé toute activité pendant l'Occupation, un bail de location avait été signé en 1942 avec un journal collaborationniste, *L'Écho de Nancy*. Revenant sur ce fait, Marc Martin (2002 : 323-324) note que « pour se blanchir [...], *L'Est Républicain* doit écarter de son conseil d'administration son directeur d'avant-guerre, René Mercier, qui avait envisagé de publier le journal durant l'Occupation ». Cette période connaît un renouvellement de la profession (même si la présence des anciens reste déterminante) qui est manifeste tant à l'échelon national que régional. Avec une particularité pour les zones annexées : la disparition de la presse officielle nazie et l'application d'une réglementation – ordonnance du 13 septembre 1945 – stipulant que les journaux doivent désormais paraître en français ou en édition bilingue (Lorentz, 2002).



Illustration 1 : « Le procès de Rastatt : les juges »
(*La France en Allemagne*, 1, juil. 1946, p. 17).

Illustration 2 : « Le procès de Rastatt : les accusés »
(*La France en Allemagne*, 1, juil. 1946, p. 18).



1950) ; pour la presse alsacienne, de *L'Alsace*, des *Dernières Nouvelles d'Alsace* et de *L'Humanité d'Alsace* (langue allemande). À titre comparatif pour la presse quotidienne nationale, il prend en compte toutes les pages du *Monde* consacrées au procès de Rastatt et plusieurs que le quotidien *L'Aube* a consacrées à celui-ci.

Au vu de ceci, il est intéressant d'étudier comment la presse quotidienne régionale (PQR) – que nous avons systématiquement dépouillée – paraissant dans deux régions marquées par l'Occupation, rend compte d'un procès de criminels de guerre ayant sévi dans un lieu qui a pour particularité d'être situé sur le territoire allemand, mais en zone d'occupation française. Deux registres de questions, chacune faisant l'objet d'une section, guideront une analyse contrastive des articles du corpus : l'une ayant trait à la réalité du camp qui affleure au procès *via* les témoignages de ceux qui l'ont connu, l'autre concernant les témoins et ce que la presse retient d'eux. Pour en évaluer le contenu, les articles seront mis en lien avec le procès-verbal des deux procès de Rastatt¹⁷. Ainsi verrons-nous si la logique éditoriale de journaux qui peuvent faire valoir une histoire irréprochable est ou non tributaire de considérations territoriales (par exemple en relation avec les attaches régionales du lectorat). L'interrogation est d'autant plus importante que c'est la première fois, et l'une des seules, où la Neue Bremm est envisagée non comme un lieu de passage dans un parcours concentrationnaire – comme c'est le cas dans nombre de témoignages¹⁸ –, mais pour elle exclusivement, et ce au regard des souffrances endurées et de l'obligation de punir les auteurs de celles-ci.

La mise en mots d'un camp et de ses contours par le procès

Le premier procès se déroule donc entre le 15 mai et le 5 juin 1946. Le 15 mai, 33 personnes sont dans le box des accusés¹⁹. Fritz Schmoll²⁰, chef du camp, comparait « comme auteur et comme complice de vols, mauvais traitements, sévices, meurtres et assassinats ». 18 inculpés comparaissent pour les mêmes motifs ; parmi eux, 16 hommes²¹ et 2 femmes²². Quant aux 14 autres – 12 hommes²³ et 2 femmes²⁴ –, ils ont à répondre de complicité « de vols, mauvais

¹⁷ La totalité des pièces des procès est consultable à Colmar, au Bureau des archives de l'Occupation française en Allemagne et Autriche.

¹⁸ Sur les récits des déportés du camp de la Neue Bremm, voir Walter (2006, 2007a, 2007b, 2007c, 2008a, 2008b, 2008c, 2009, 2010).

¹⁹ Un autre accusé aurait dû se retrouver dans le box : Robert Rudy, né en 1877, qui est décédé le 27 mars 1946 à l'hôpital de Sarrebruck.

²⁰ F. Schmoll (né en 1913 à Elscheid), inspecteur de police, condamné à mort et exécuté le 30 juillet 1946.

²¹ Peter Weiss, Friedrich Buchs, Heinrich Arnold, Jalob Quintin, Nikolaus Drokur, Edouard Regulski, Karl Kunkel, Fritz Fries, Heinrich Baron, Mathias Weyland, Fritz Gross, Jakob Saar, Richard Dörr, Alois Muller, Johann Hein, Philippe John (l'ordre dans lequel les noms sont présentés est celui qui figure dans le procès-verbal du Tribunal général du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne).

²² Hedwig Koch, née Hoffmann ; Wilhemine Brunns, née Korber.

²³ Elwald Muller, Reinhard Pinck, Ludwig Schied, Johann Bezthold, Friedrich Weiss, Peter Weiler, Remiguis Meissberger, Ludwig Lorentz, Jakob Kessler, Edouard Leibfried, Johann Kartes, Fritz Bender.

²⁴ Olga Braun et Henriette Muller, née Jost.

traitements, sévices, meurtres et assassinats ». Le 16 mai, une femme vient les rejoindre : elle est inculpée pour « vols, mauvais traitements, sévices, meurtres et assassinats, soit comme auteur ou comme complice »²⁵. Enfin, le 17 mai, deux accusés nouvellement arrêtés sont présentés à la cour « comme auteur[s] ou complice[s] de vols, mauvais traitements, sévices, meurtres et assassinats »²⁶. Parmi ces accusés, si Fritz Schmoll est inspecteur de police et Peter Weiss²⁷ assistant de police, les autres occupent des professions très éloignées des tâches qui leur incombaient dans le camp. On trouve des commerçants, des employés, un décorateur, un infirmier, un pâtissier, un photographe, un marchand ambulant, des ouvriers, une ménagère, une concierge, une employée de bureau... Plusieurs sont d'anciens mineurs retraités. Beaucoup sont originaires de la Sarre. Pratiquement tous sont mariés et ont des enfants. Le plus âgé est né en 1880 (Philippe John), la plus jeune en 1926 (Olga Braun). Des personnes ordinaires donc, mais aussi des « bourreaux » et des « tortionnaires », termes qui les qualifieront dans nombre d'articles²⁸.

De tous les quotidiens régionaux, ce sont les *Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) qui consacreront le plus d'articles au procès de 1946, 11 précisément. À titre de comparaison, 9 figurent dans *L'Humanité d'Alsace*, 4 dans *L'Alsace* ; pour la zone mosellane, on en dénombre 9 dans le *Messin*, 8 dans *Le Républicain Lorrain*, 6 dans *Le Lorrain* ainsi que dans *Le Courrier de Metz* ; enfin, pour la zone meurthe-et-mosellane, *L'Est Républicain* contient 7 articles. À noter que *Le Monde* consacre 13 articles à l'événement²⁹. En revanche, aucun article ne porte sur le procès de 1947 qui ne concernait que cinq accusés. Hormis les articles paraissant dans *L'Humanité d'Alsace* et dont la plupart sont annoncés selon la formule « Von unserem Sonderberichterstatter Robert Heydt »³⁰, peu sont signés ; ils sont

²⁵ Marguerite Schröder, née Schmitz.

²⁶ H. Hornetz et H. Weerts.

²⁷ P. Weiss (né à Forbach en 1908) sera exécuté le 30 juillet 1946.

²⁸ Seul le quotidien *Le Monde* qualifiera ces accusés de « criminels de guerre » dans le titre du premier article qu'il consacrera au procès : « Le premier procès des criminels de guerre en zone d'occupation française s'ouvrira demain à Rastatt » (15/05/46).

²⁹ Dans l'ensemble du corpus, seules deux photographies figurent : une dans *Le Républicain Lorrain*, dont l'origine est « N.Y. Time », l'autre dans *Les DNA*, signée Derpourel (en fait Dernouvel pour *Dernières Nouvelles*). Proches dans ce qu'elles donnent à voir – le banc des accusés vu de biais et en légère contre-plongée, leurs avocats placés en arrière-fond –, leur commentaire diffère. Celui du *Républicain Lorrain* (19/05/46) reste descriptif : « À Rastatt, on juge les gardiens du camp de Neue-Brême. Voici une vue de la salle d'audience » ; celui des *DNA* (17/05/46) est plus engagé : « Un avocat fait une déclaration. Les 35 tortionnaires du camp de la "Neue Bremm" sont parqués dans un large box. Leurs défenseurs, que l'on voit derrière eux, n'auront certes pas la tâche facile pour sauver ces 36 têtes ». Cette légende est en cohérence avec la dimension plus vindicative du quotidien alsacien dans sa couverture du procès.

³⁰ Émile Antoine Heydt, dit Robert (1904, Hilsenheim-1976, Strasbourg), pâtissier, devint membre du Parti communiste dès les années 30. De 1935 à 1939, il fut rédacteur à *L'Humanité de Strasbourg*. Après sa démobilisation, il travailla comme terrassier. Arrêté par la Gestapo le 13 juillet 1942, il fut interné au camp de Schirmeck où il fut « chef de baraque ». Ce qui entraîna des polémiques à la Libération. Médaillé de la Résistance, il fut élu conseiller municipal de Barr et exerça comme journaliste à *L'Humanité d'Alsace*

ordinairement rédigés à partir des dépêches de l'AFP, la plupart des journalistes de la PQR n'ayant pas été autorisés à se rendre sur place. D'ailleurs, *Les DNA* s'offusquent de cette situation et la vivent comme une forme de censure, le quotidien considérant que ce procès fournit aux Alsaciens l'occasion de demander des comptes : « Le sang des nôtres crie vengeance »³¹. Toujours est-il que cette situation aura des conséquences sur les articles : si les titres diffèrent d'un quotidien à un autre, nombre de phrases du corps des textes sont similaires. Aussi est-ce la mise en mots du camp – par les témoignages des victimes et par les accusés qui nient la véracité des accusations – qui donnera au lieu la

et de Lorraine. À Rastatt, *Le Monde* disposait également d'un envoyé spécial, Charles Vergely, pigiste qui a couvert l'actualité judiciaire de mai 1946 à septembre 1947 (ses papiers sur le camp sarrois sont donc les premiers publiés dans le quotidien ; au total, il en rédigera une trentaine). Chaque article est annoncé par la formule : « De notre envoyé spécial par téléphone Charles Vergely ». Il en est de même pour *L'Aube* dont le journaliste Jean Richard couvrira l'événement. D'ailleurs, à la fin du premier article concernant le procès et qui figure en « une », il écrit : « Afin de recueillir le témoignage des victimes, de reconnaître le visage des bourreaux, d'entendre la voix des juges les condamner à la peine que mérite leur crime, *L'Aube* se rendra à Neue-Breme ». Jean Richard est entré à *L'Aube* lors de sa création en 1932 par Francisque Gay (1885-1963), homme politique, journaliste et éditeur : « Toujours par les petites annonces [dans *La Croix*] et les recommandations, *L'Aube* s'enrichit d'un troisième collaborateur : Jean Richard. Il reçut tout d'abord la fonction ingrate de dépouiller les dépêches d'agence » (Mayer, 1966 : 25). Les deux précédentes recrues étaient rien moins que Louis Terrenoire (1908-1992) qui venait du *Nouveau Journal de Lyon* et sera résistant-déporté (convoi I.229, départ de Compiègne le 18 juin 1944 pour Dachau) et mènera une carrière politique au MRP et dans les différents partis gaullistes. Quant à Jean Hérold (1912-1945), dit Hérold-Paquis, de *L'Éclair de L'Est*, il deviendra, lui, un agent de la collaboration (chroniqueur de Radio Paris) et sera fusillé à la Libération. *L'Aube* était un quotidien de « démocrates d'inspiration chrétienne », qui fut sensible aux dangers de l'hitlérisme, hostile aux accords de Munich et qui initia les Nouvelles équipes françaises (NEF). Il s'est sabordé en 1940. Nombre de membres de ceux qui participaient à la rédaction ou aux associations proches furent résistants : Charles d'Aragon, Georges Bidault, Edmond Michelet, François de Menthon, Maurice Schumann, Pierre-Henri Teitgen... À la Libération, plusieurs d'entre eux jouèrent un rôle politique important, *L'Aube* devenant le journal d'un parti de gouvernement jusqu'à sa disparition en 1951.

³¹ Par deux fois, *Les DNA* s'insurgent contre le fait que les journalistes de la presse locale n'aient pas été conviés au procès : « Le procès a commencé hier après-midi à 13 heures. Toutefois, ce n'est que dans la matinée d'hier que la presse alsacienne a été avertie qu'on voulait bien la convier à assister à ce procès. À l'heure où nous écrivons ces lignes aucune confirmation ni aucun ordre de mission ne sont venus, alors que les envoyés spéciaux de la presse parisienne prenaient le départ de la capitale dès hier soir pour un procès où le sang des nôtres crie vengeance. On nous permettra une fois de plus, de souligner une telle carence » (J.-T. Henches, 16/05/46) ; « Nous avons signalé dans notre édition de jeudi dernier qu'à l'encontre de la presse parisienne, la presse alsacienne n'avait pas été invitée à assister au procès qui se déroule en ce moment au Tribunal général de Rastatt. Cette information est à rectifier en ce sens que deux quotidiens de notre ville ont vu leurs envoyés spéciaux admis à suivre ces débats ; les raisons qui ont présidé à ce choix nous échappent, ainsi que celles qui ont motivé l'exclusion d'autres journaux, dont le nôtre » (19/05/46). J.-T. Henches, avec Jean Guinand, est l'un des pseudonymes du journaliste non conformiste et patriote des *DNA*, Jean Teichmann (1918-1971). Il entra au journal en 1937 et en fut directeur. Mobilisé en 1939, il prépara le concours d'entrée à l'École des officiers de réserve de Saint-Meixant. Durant la guerre, il se réfugia dans le Sud et fut correspondant de *L'Écho des réfugiés*, puis de l'Office français d'information (Clermont-Ferrand). En 1944, il entra à *La Dépêche de Toulouse*. Revenu à Strasbourg en 1945, il contribua de façon très dynamique à la réparation des *DNA*. Il y développa la critique culturelle et assura la chronique judiciaire de grands procès comme celui du *Gauleiter* Robert Wagner ou encore celui des Alsaciens ayant participé au massacre d'Oradour-sur-Glane. Il signa aussi de nombreux papiers sur l'Allemagne d'après-guerre.

configuration spatiale dont il semble dépourvu dans le propos des journalistes. D'où un camp qui ne prend sens que dans les paroles de ceux qui y ont été internés, mais aucunement par l'observation qu'en aurait faite, à distance de sa période d'activité, un journaliste³². Seul Charles Vergely s'est rendu sur place pour rendre compte de ce qu'était devenue la Neue Bremm en 1946 et signe, à cette occasion, un article au titre explicite : « Le camp de la Neue-Bremen meurt et se dissout » (*Le Monde*, 22/05/46). Au demeurant, il ne faut pas négliger que ce « petit » camp avait été détruit en 1944³³ et n'était guère connu dans l'espace public, quand bien même avait-il déjà été évoqué dans des journaux ou de rares livres de témoignage³⁴.

Regards de l'intérieur

Pour autant, que nous apprend la presse régionale sur ce camp ? Un constat : le lecteur ne sait pas où le camp est situé, mais sait qu'il était particulièrement inhumain, bien plus que ne l'auraient été des camps plus connus. Il ne sait pas non plus de façon précise comment l'espace du camp était organisé. Au fil des témoignages, sont seulement évoqués le bassin autour duquel les détenus devaient exécuter des pas ou mouvements de gymnastique et qui était en fait un lieu de sévices³⁵, l'infirmerie, la cantine, les bureaux. Il ignore également tout de

³² Si l'on se place dans le cadre de la « loi de proximité », chère aux journalistes, la Neue Bremm est à environ 70 km de Metz, 120 km de Nancy et de Strasbourg, 230 km de Mulhouse, 160 km de Rastatt.

³³ En décembre 1944, tandis que le front se rapproche, le camp est évacué à Heiligenwald, une bourgade située à proximité. S'ensuit une destruction partielle. Toutefois, un habitant de Forbach, Louis Jacobi (s.d. : 47) note dans son journal que, le 13 février 1945 au soir, il est passé par « le KZ-Lager de la Nouvelle-Brême, dans lequel il y a maintenant des prisonniers de guerre russes. Les sentinelles n'y sont pas farouches du tout ».

³⁴ Par exemple, pour la presse, on trouve des articles de la presse mosellane intégrés à *En Moselle... Après la tourmente* de Georges Ferry (1945, voir Walter, 2007d) ou une mention dans *Témoignages de déportés politiques en Allemagne*, recueillis par le journal *Libération* en juin 1945 ; un article très documenté, « Au pays de la mort lente : "Neu-Bremm" », de Charles Willen (en fait Willem, voir *infra*) est paru à Tulle à l'Imprimerie commerciale (1946). Pour les ouvrages : *À la mémoire de Paul Daum* (1945, voir *infra*), François Goldschmitt, *Alsaciens et Lorrains à Dachau, I. En route pour Dachau* (1945a, voir *infra*), Georges Loustaunau-Lacau qui d'ailleurs avait témoigné au procès Pétain (voir Walter, 2007a), Simone Saint-Clair, *Ravensbrück. L'enfer des femmes* (1945, voir *infra*), *Notre exil* (circa 1945, voir *infra* et Walter, 2007d), *Un martyr de la Charité. Le Père de Jabrun 1883-1943* d'Albert Bessières (1946, voir Walter, 2007a), *Les Impitoyables. Trois nouvelles d'Allemagne* d'Arthur Conte (1946, voir Walter, 2008a), *44.694. F. De Saint-Michel à Ravensbrück* de Suzanne Guiral (1946, voir *infra*).

³⁵ On en a un bon exemple avec les articles rapportant la déposition de Charles Richet le 21 mai 1946, et ce à partir d'une dépêche de l'AFP (DNA, 21/05/46 ; *L'Alsace*, 22/05/46 ; *L'Humanité d'Alsace*, 22/05/46 ; *Le Lorrain*, 22/05/46). Ainsi, dans « Les gardiens de "Neue Bremm" disaient aux Français : Vous êtes ici pour être exterminés » (DNA), peut-on lire : « Le Dr Cliquet, de Vierzon, apporte quelques précisions sur "le traitement de faveur" dont bénéficiaient les Anglais et les Juifs. Ceux-ci, en plein hiver, devaient traverser le bassin profond de 1 m. 50, puis, pendant des heures,

la période au cours de laquelle la Neue Bremm était en activité (1943-1944) et le fait que le camp était composé d'une section pour les hommes et d'une autre pour les femmes. Ainsi ce camp est-il déterritorialisé de son cadre immédiat, désincarné au regard de sa disposition spatiale et de son environnement³⁶. En revanche, il est associé à un ensemble plus large : l'univers concentrationnaire. Pour deux raisons. Le récit qu'en confient les témoins s'inscrit assez souvent dans un parcours qui les conduit à comparer la Neue Bremm à d'autres camps (les « grands »). Par ailleurs, on l'a vu, les journalistes s'appuient – pour des raisons conjoncturelles – sur des dépêches d'agences rédigées par ceux qui ont assisté au procès mais ne se sont pas rendus sur le site. Et si l'on ajoute le procédé journalistique consistant à isoler d'un ensemble de propos ce que le lecteur retiendra sans peine, on verra reproduites plusieurs phrases chocs, parfois fautives, mais qui ont l'intérêt de brosser un tableau non équivoque d'un lieu de sévices.

À cet égard, une phrase est emblématique : « Le soleil ne brille plus ici ». Elle figure dans *Les DNA* (17/05/46) et dans *L'Est Républicain* (17/05/46). Elle a été prononcée, mais en d'autres termes, par Ernest Roth³⁷, le deuxième témoin à déposer le 16 mai 1946 et dont le nom disparaît des articles. Membre de la police des chemins de fer, celui-ci a été interné au camp entre la mi-avril et le 12 mai 1944. Dans le procès-verbal, on retrouve l'extrait correspondant à son témoignage : « À mon arrivée, j'ai constaté que des détenus couraient. Les gardiens m'ont fait mettre le visage au mur et l'on m'a dit qu'ici, c'était la fin du monde et que je ne verrais plus le soleil ». Pour ce qui est de la comparaison avec d'autres camps, les expressions qui s'y réfèrent figurent en plusieurs endroits, elles

accomplir divers mouvements de gymnastique, accompagnés de coups de bottes ». Au demeurant, on notera que c'est un des rares articles à évoquer le sort particulier des détenus juifs, alors que celui-ci a fait l'objet de plusieurs témoignages par des déportés juifs et non juifs (pour les Anglais, quatre ont déposé directement, voir *infra*). C. Cliquet (1891-1956), médecin, agent P2 (appointé et travaillant à temps plein pour une organisation de résistance) en relation avec plusieurs réseaux (SR-5^e bureau, Pat, Organisation civile et militaire – OCM – ...), notamment pour faire passer la ligne de démarcation, a été arrêté à plusieurs reprises. Mais, le 23 mars 1943, il est intercepté à Vierzon, interné à Bourges, puis Fresnes. Il est déporté à la Neue Bremm le 13 septembre 1943 (convoi n° I.135 au départ de Paris, gare de l'Est). Le 22 ou 23 septembre de la même année, il est expédié à Buchenwald, puis à Deutz d'où il s'échappe. Repris, il est interné à Kaiserau d'où il s'évade aussi. Il avait été fait Compagnon de la Libération le 26 septembre 1945.

³⁶ Un article de synthèse, « Le procès des criminels de guerre du camp de Neue Bremm », paru après le procès dans *La France en Allemagne* (1946 : 16-19) – revue éditée par la direction de l'Information du Gouvernement militaire de la zone d'occupation française (avant juillet 1946, celle-ci s'intitulait *Revue de la zone française*) – fait un choix différent de celui de la presse d'Alsace-Lorraine. En effet, traiter du procès de Rastatt permet au rédacteur de préciser où se trouve le camp, comment il était spatialement organisé, quelle était la vie en son sein. Le camp des femmes et les conditions de détention de ces dernières sont décrites, de même que le sont les bourreaux et leurs défenseurs ainsi que les témoins défilant à la barre.

³⁷ Ernest Roth, sarrois, agent de la police des chemins de fer, a été interné à la Neue Bremm de la mi-avril au 12 mai 1944 pour activités politiques. À l'audience, lui aussi déclare avoir entendu parler de la mort d'un colonel français (il s'agit peut-être du colonel Daum, voir *infra*).

sont prononcées par différents témoins qui ou bien expliquent « qu'à Dachau la nourriture était encore meilleure qu'à Neue-Bremme » (*L'Est Républicain*, 17/05/46)³⁸, que « Neue Breme était pire que Dachau » (*Le Républicain Lorrain*, 18/05/46) ou que « Buchenwald était un paradis à côté de Neue-Breme » (Titre, *L'Est Républicain*, 21/05/46)³⁹. Et si comparaison il y a, dans *L'Humanité d'Alsace* (17/05/46) – qui, rappelons-le, est l'un des deux quotidiens régionaux qui envoie sur place un reporter, Robert Heydt – elle est politique, le journal inscrivant la Neue Bremm dans l'ensemble du système répressif nazi (qualifié de fasciste et d'anticommuniste) où figurent « le Struthof, Dachau, Buchenwald, Belsen, Auschwitz, Maidanek... ». Une option en lien avec l'héritage communiste de ce journal qui, avant-guerre, était le seul du genre à exister en région (Roth, 1983)⁴⁰.

Regards de l'extérieur

Dans les articles de presse, si le camp de la Neue Bremm n'est pas géographiquement ou spatialement situé, en revanche, ses contours peuvent en être esquissés par le regard des personnes vivant à ses abords et par celui que les détenus portent sur ceux qui, parfois, viennent les observer. Sous cet angle, l'audience du 16 mai et ce qu'en rapporte la presse, le lendemain, sont intéressantes. Deux journaux, *Les DNA*

³⁸ Dans *Les DNA* (17/05/46), la comparaison avec Dachau figure aussi : « Les témoins suivants étaient envoyés de Neue Bremm à Dachau précisent que les traitements et la nourriture étaient bien meilleurs dans ce dernier camp ».

³⁹ Dans le corps de l'article, on apprend que cette phrase a été prononcée par le colonel Edmond Griollet (en fait, Griolet), résidant à Nice. Elle figure aussi dans le titre du *Lorrain* (21/05/46) « Le "paradis" de Buchenwald ». Dans le procès-verbal, l'extrait correspondant à cette citation est ainsi formulé : « La courte durée de mon séjour [15 jours à partir du 22 novembre 1943] a seule pu éviter ma mort et par la suite, dès mon arrivée à Buchenwald, j'ai eu l'impression d'être au paradis ». Edmond Griollet (né en 1895) a servi en tant que capitaine commandant le 22^e bataillon de chasseurs alpins et a consigné sa campagne dans l'Aisne du 9 juin au 20 juin 1940, soldée par une reddition aux Allemands vainqueurs et par un internement au camp de Mailly (*Oflag XVIII A*) ; il reviendra de captivité le 26 août 1941 (voir : *Les guerres du XXe siècle à travers les témoignages oraux*, collection Michel El Baze, général Buisson, capitaine Griolet, commandant Désidéri, *La bataille de l'Aisne*, Nice, juil. 1994, www.michel-elbaze.fr/volumes/doc/128.doc ; consulté le 15 avril 2009) ; en garnison à Nice, il entre en résistance : à son actif, la création en juin 1942 d'un Comité d'accueil dans le cadre du Rassemblement national des prisonniers de guerre (RNPG) où, après l'arrivée des Italiens dans la ville en novembre 1942, avec la complicité de policiers, il contribuera à fabriquer des fausses fiches de démobilisation et d'autres documents pour des militaires évadés (voir Girard, 2006 : 27) ; le RNPG intégrera en 1944 le Mouvement national des prisonniers de guerre et déportés (MNPGD) ; il est agent P2 et chef de secteur dans le réseau Julitte à compter du 15 octobre 1942. Edmond Griollet a été déporté de Paris le 22 novembre 1943, comme Pierre Julitte (1910-1991, chef du réseau), par le convoi I.154 à la Neue Bremm jusqu'au 5 décembre 1943, puis à Buchenwald (les numéros des convois sont fournis à partir des listes de la Fondation pour la mémoire de la Déportation, 2004). À son retour, il occupera une fonction de direction à l'Organisation internationale pour les réfugiés (IRO) pour la zone d'occupation française en Allemagne ; ensuite, il sera entrepreneur au Gabon.

⁴⁰ À la Libération, le Parti communiste comptera 29 quotidiens en province.



Illustration 3 :

Le camp de la Neue Bremm après-guerre.

et *Le Lorrain*, reprennent les propos d'une Sarroise vivant à proximité, dont il est dit qu'elle a 61 ans⁴¹, et dont il est signalé qu'elle a déclaré avoir « entendu des cris de douleur et vu de nombreux convois mortuaires entrer et sortir fréquemment »⁴². Or, ce même jour, un témoignage significatif sur les relations entre la vie dans et hors du camp a été recueilli. Il s'agit de celui de Kurt Buckner, un jardinier de 57 ans et voisin du camp, qui confirme certaines des déclarations qu'il avait faites lors de l'instruction mais en récuse d'autres. Il qualifie le camp d'« atroce » et confie : « Je puis signaler Drokur⁴³ comme le seul que j'ai vu frapper. J'entendais bien souvent crier et frapper, mais je ne voyais pas qui frappait. J'ai même envoyé ma femme un soir au poste de garde pour les prévenir de ces cris ». Il ajoute : « Un Français a été jeté dans une fosse à purin devant moi ». Mais il nie avoir mis en cause les gardiens dans une pendaison, arguant du fait que les baraques empêchaient de voir ce qui se passait dans le camp. Ce témoignage est intéressant car il montre la non-étanchéité entre le monde concentrationnaire et celui qui le jouxte, en même temps que l'embarras à en avouer la conséquence : conduire le voisinage à s'accommoder quotidiennement de ce régime de l'horreur. Seul *L'Est Républicain* (17/05/46) revient sur ce témoignage, mais dans une moindre mesure. En effet, le nom du témoin n'est pas précisé et ses propos sont raccourcis : « Le troisième témoin semble nettement craindre des représailles et nie avoir déclaré, sous la foi du serment, au cours de l'instruction, que chaque nuit, les morts du camp étaient emmenés en camion par les ss et que Drokur est responsable de nombreux assassinats ».

⁴¹ Ce témoin est Catherine Schneider, âgée de 63 ans. Elle explique qu'en dépit des interdictions de regarder à l'intérieur du camp, elle l'a souvent fait et a vu les exercices de gymnastique autour du bassin et les coups portés sur les détenus.

⁴² Cette partie du texte est la même dans les deux journaux. Le témoignage sera confirmé avec force précisions dans une édition des *DNA* du 23 mai 1946 qui rend compte de la déposition faite la veille par Hubert Lambach, entrepreneur des pompes funèbres à Sarrebruck. Ce dernier explique le nombre important de morts qu'il a dû convoier et l'état physique déplorable dans lequel ceux-ci se trouvaient.

⁴³ N. Drokur (né en 1880), mineur retraité à Sarrebruck. Condamné à mort, il a été exécuté le 30 juillet 1946.

Ainsi peut-on faire l'hypothèse d'une forme de « complaisance » à l'égard des témoins indirects des sévices. Ne sont mis en accusation que les « bourreaux » et non ceux qui en ont été les « complices », pour une part involontaires. À ce sujet, le 22 mai 1946, paraît dans *L'Est Républicain* le seul papier qui ait été signé pendant toute la durée du procès et dont Jacques Douël⁴⁴, envoyé sur place, est l'auteur. Dans cet article, le journaliste, qui pour le moins n'avait pas été un résistant de la première heure, s'en prend violemment aux hommes jugés à Rastatt. Placé en première page, sur trois colonnes, le contenu – titré « Le Gala des bestiaires nazis du camp de Neue-Bremme se donne dans un faux palais de Versailles, badigeonné au minium » – exprime sa haine du système nazi et de ses serviteurs : « Sous la perspective des années, de nos peines et de sa défaite, et à la lumière des procès de Nuremberg, de Dachau et de Rastatt, l'aventure du Reich des Aryens blonds prend aux yeux de l'Europe sa véritable allure : celle d'un mauvais coup tenté par une bande de ruffians, d'idiots taillés en force et de souteneurs ». Mais le journaliste dit aussi ses doutes quant à la pertinence d'un tel jugement : « Je persiste à croire, avec la majorité des Français, qu'il fallait abattre ces chiens enragés comme on le fait communément des chiens enragés, sans perdre une minute, ni prononcer un mot inutile ». Dans ces lignes, c'est un peuple tout entier qui fait front contre des monstres. Insinuer que ces derniers aient pu bénéficier d'une forme « ordinaire » de complicité reviendrait à porter un coup à l'unité nationale ici mise en exergue. Quand bien même s'agit-il de Sarrois car, rappelons-le, la Sarre est occupée par les Français. Et si l'article de *L'Est Républicain* est le seul à se positionner ainsi, probablement peut-on y voir une tendance plus générale qui consiste à tracer une frontière étanche entre les coupables et les autres.

Une porosité quand même

Et pourtant... À l'occasion d'une déposition, reprise dans *Les DNA* et *Le Messin*, on constate combien cette frontière fut poreuse. Lors de la déposition de Paul

⁴⁴ J. Douël (1912-1990), journaliste à *L'Est Républicain* depuis 1935, adjoint au secrétaire général de rédaction en 1937, fait partie du groupe de personnes s'étant mobilisées pour que le journal reparaisse en 1944. Pendant les années de guerre, il s'était réfugié à Perpignan où il travaillait à *L'Indépendant*. Plus précisément, et c'est important, il signe des articles sous le pseudonyme de Jacques Arnual. Il émarge parfois à l'édition toulousaine de *Paris-Soir* et, selon l'un de ses confrères (Louis Walter, 1896-1970, secrétaire général de la rédaction de *L'Indépendant* de 1930 à 1945), à l'hebdomadaire *Actu* qui dépendait du groupe allemand Hibbelen. En 1941, il est secrétaire de rédaction de *Midi-Soir*, dans lequel, à partir de 1943, sous le pseudonyme de Marmoutier; il réécrit les notes d'information du ministère de l'Information et de la Propagande de l'État français. Pour autant, à la Libération, alors que *L'Indépendant* est interdit, il ne sera pas inquiété par le Comité départemental de libération (il aurait fait le coup de feu contre les Allemands à Perpignan). Il devient même rédacteur en chef du *Républicain du Midi* puis retourne à Nancy où il poursuit une carrière ascensionnelle au sein de *L'Est Républicain* (directeur en 1954, directeur du bureau parisien et de Régie Est – filiale de Publicis – en 1960, avec en prime France-Est – une autre filiale de Publicis – en 1967). Il est l'auteur de *Le journal tel qu'il est lu* (Paris, Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, 1981). Pour plus de détails, voir Bonet (2004).

Collette⁴⁵ (sur laquelle nous reviendrons), l'auteur de l'attentat contre Pierre Laval, *Les DNA* et *Le Messin* (24/05/46) reprennent une même citation : « Les gens de Sarrebruck [...] venaient, le dimanche, pour se distraire, contempler à travers les barbelés la ronde infernale des détenus autour du bassin »⁴⁶. Aucun commentaire n'accompagne cette évocation, si ce n'est, dans *Le Messin*, celui que fait Paul Collette lui-même sans être directement en lien avec elle : « Je ne saurais concevoir que les accusés puissent être libérés. Si cela arrivait, je serais reconnaissant à celui qui m'en préviendrait et je ferais justice moi-même ». Ce n'est donc que par effraction que l'on saisit la proximité du camp de la Neue Bremm avec des lieux de vie, cet aspect constituant une sorte de point aveugle du traitement journalistique sur le sujet. Pourquoi ? Considérons que, en 1946, la chasse aux sorcières a cédé la place à une mise en cause objectivée des coupables. Les colonnes des journaux en attestent : nombre de procès y figurent. Ils se tiennent en différentes villes de France et concernent, par exemple, des espions nazis (juin 1946 à Strasbourg), des agents français de la Gestapo (juin 1946 à Nancy), des industriels collaborateurs (juin 1946 à Lyon). Mais on est déjà dans l'après-épuration et dans les enjeux de la réconciliation. Une situation dont on verra qu'elle se retrouve tant dans la sélection des témoins qui viendront déposer à Rastatt que dans le traitement qu'en fera la PQR.

Les témoins au cœur d'un palimpseste conjoncturel et relationnel

Un haut magistrat de la Cour d'Appel de Paris – Jean Ausset –, cinq juges, deux membres consultants – « le Commandant anglais Wildmann et un allemand, le Docteur Goering "tous deux sans voix délibérative" » (Pendaries, 1995 : 159) –, et un capitaine de l'armée anglaise pour soutenir « l'accusation aux côtés des deux Commissaires du Gouvernement français » (*ibid.*), telle est la composition du Tribunal où comparaissent des gardiens de la Neue Bremm. Dans son rapport, Pierre Jourdan (1980 : 4) raconte les débuts de la procédure et leurs suites :

⁴⁵ P. Collette (1920-1995) a été interné à la Neue Bremm entre le 1^{er} mars et 27 mars 1944 (départ de Paris, gare de l'Est, le 28 février 1944, convoi n° I.182), puis à Mauthausen. Il dépose à Rastatt le 23 mai 1946. Ajusteur, il a été membre des Volontaires nationaux, organisation de jeunesse des Croix de Feu ; engagé dans l'armée en 1938, il est démobilisé en 1940. Il échoue dans une tentative de rejoindre les Forces françaises libres (FFL) et participe à des distributions de tracts. Il s'engage alors dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) pour, paradoxalement, faire acte de résistance. En effet, il a « tiré sur Laval » le 27 août 1941 lors d'une cérémonie d'incorporation du premier contingent. Il blessa non seulement Laval, mais aussi Marcel Déat du Rassemblement national populaire (RNP), un commandant et un légionnaire de la LVF. Condamné à mort, il a été gracié par Pétain et déporté. Il a raconté son histoire dans *J'ai tiré sur Laval*, paru en novembre 1946, sans faire allusion au procès.

⁴⁶ Dans *Le Monde* (25/05/46), dans un article d'ailleurs non signé de l'envoyé spécial, on peut lire cette phrase : « Les gens de Sarrebruck venaient, le dimanche, contempler les détenus ».

« Dans les premières semaines qui suivirent la cessation des hostilités, les services de sécurité avaient cru devoir arrêter et incarcérer un certain nombre d'individus que leur activité antérieure ou les responsabilités assumées dans le régime hitlérien permettaient de qualifier "suspects". C'est ainsi que furent découverts à la prison de Sarrebruck neuf détenus arrêtés dans ces conditions en raison des fonctions qu'ils avaient exercées au Camp de Neue Brem. [...] Un magistrat du service des crimes de guerre fut dépêché de Baden-Baden pour procéder à l'interrogatoire de ces détenus et dresser des procès-verbaux réguliers... qui devaient constituer les premiers actes de la procédure à venir ».

À la recherche de témoins

C'est en janvier 1946 qu'est prise la décision de conduire une enquête sur les détenus et de procéder à leur jugement. Et c'est au magistrat enquêteur, Pierre Jourdan (1980 : 4) – qui, « selon la procédure fixée par les accords alliés », occupera à l'audience le siège du ministère public – que revint la mission de procéder aux premiers interrogatoires et à l'enquête. Mais le magistrat dispose de peu d'éléments. Il sait seulement que deux détenus, bénéficiant d'une certaine notoriété, sont morts à la Neue Bremm : le colonel Daum⁴⁷ (qu'il orthographe Daume) et le capitaine Lavergne⁴⁸. Il raconte aussi s'être procuré « un petit ouvrage genre memento du souvenir, récemment paru sous la signature d'un prêtre alsacien et évoquant les mauvais traitements subis par lui et ses nombreux compatriotes anciens pensionnaires de la Neue Bremm » (*ibid.* : 5)⁴⁹.

⁴⁷ P. Daum est né à Nancy en 1888. Il fait des études à l'Institut chimique de Nancy. En 1911, il entre dans la verrerie familiale. Durant la Grande Guerre, il sert au 39^e régiment d'artillerie et il est observateur à l'escadrille F.35 (il est cité plusieurs fois à l'ordre de sa division) ; à la fin du conflit, il est sous-lieutenant. Il est appelé, en 1937, à la tête de la Chambre syndicale des cristalleries et verreries de l'Est. Il est mobilisé en 1939 comme colonel d'aviation. Après sa démobilisation, il entre en résistance et se fixe à Paris. Arrêté par la Gestapo le 24 février 1943, il est interné à Fresnes, puis déporté à la Neue Bremm le 3 décembre 1943 où il décède le 19 février 1944, suite à des sévices. Il était chef d'une organisation de résistance à l'intérieur de ce camp. Son nom est cité dans la liste des morts du camp de la Neue Bremm. Celle-ci figure sur le Mémorial inauguré en ce lieu le 8 mai 2004. La cause de son décès a été enregistrée sous la mention « *Kreislaufschwäche* » (défaillance cardiaque). Pour plus de détails, voir *infra*.

⁴⁸ En fait, le capitaine Lavergne dont parle P. Jourdan est le capitaine Jacques Marie Émile Ranon de la Vergne, commandant du groupe aérien d'observation 4/45 de 1930 à 1940, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre. Né le 29 décembre 1905 à Limoges, il a été déporté de la gare de l'Est à Paris le 6 décembre 1943 (convoi n° I.159) et assassiné à la Neue Bremm le 24 février 1944 (motif officiel : « défaillance cardiaque »). Lors de sa déposition (20 mai 1946), Pierre Larenaudie raconte que Molotov a asséné environ 40 coups de matraque au capitaine qui en est mort le lendemain. Pierre Bleton (voir *infra*) l'évoque dans un article de la revue *Renaissances* (1946b : 107) : « Le Capitaine R., dépouillé de ses brodequins, a les pieds en sang dans ses socques de bois, la marche lui est un supplice et il ne tient que par son entêtée volonté ». Il l'évoque encore, sous les traits du « capitaine Liofour » ou « capitaine de Lavergne » dans *Le temps du purgatoire* (1953 : 39, 44, 47).

⁴⁹ Le prêtre auquel fait référence P. Jourdan est l'abbé Fr. Goldschmitt qui publie, en 1945, un ouvrage – *Alsaciens et Lorrains à Dachau, I. En route pour Dachau* – animé par la logique du martyrologue (Walter, 2007d). L'ecclésiastique est né en 1883 à Morsbach (Moselle) et n'est donc pas alsacien

Ainsi rencontrera-t-il l'auteur du mémento, l'abbé François Goldschmitt, ainsi que plusieurs des témoins dont ce dernier avait recueilli les souvenirs. De ces personnes, Pierre Jourdan (1980 : 5) écrit : « Récolte bien maigre ! S'ils formulaient sans peine des appréciations très générales sur le régime du camp, ces premiers témoins ne faisaient état d'aucun fait caractérisé susceptible d'être retenu pour soutenir une accusation précise ». Du coup, il décide d'aller trois jours à Paris avec son greffier pour s'entretenir avec la veuve⁵⁰ du colonel Daum qui, elle-même, le conduira sur la piste de personnes détenues en même temps que son mari. Il faut aussi savoir que le 1^{er} novembre 1945, une brochure, *À la mémoire de Paul Daum*, avait été éditée chez Berger-Levrault à Nancy ; elle contenait plusieurs témoignages sur le colonel, notamment sur son séjour et sa mort à la Neue Bremm. Dans son rapport, Pierre Jourdan (1980 : 6) raconte son voyage :

« Le train de nuit nous déposait à Paris à 6 h du matin. Après deux ou trois heures d'attente devant force... café-crème, je commençais ma journée par une visite à Madame Daume [sic], veuve du Colonel mort à la Neue Brem dont, par chance, je connaissais l'adresse.

Il me paraissait convenable de l'informer de ma mission et de lui demander à la fois si elle avait des désirs à exprimer et des renseignements à me communiquer.

Très réservée dans son chagrin, elle manifesta tout de suite son intention de n'apparaître à aucun titre dans le procès et m'indiqua différentes personnes de premier plan qui avaient séjourné en même temps que son mari à la Neue Brem, et étaient certainement en mesure de me fournir des éléments précieux ».

Il rencontre ainsi le « Docteur Arbeit », doté d'une « forte personnalité », qui témoignera le 23 mai 1946⁵¹. Les précisions apportées par ce dernier l'aideront

comme l'écrit P. Jourdan. Il fut ordonné prêtre en 1910 et décèda à Rech en 1966. Il n'est pas passé par la Neue Bremm, mais il a été déporté à Dachau pour avoir, notamment, fabriqué de faux papiers avec l'imprimeur-éditeur Marcel Pierron de Sarreguemines. Dans ce camp, comme au retour de sa captivité (il sera libéré le 29 avril 1945), il a côtoyé beaucoup de déportés ayant séjourné à la Neue Bremm (à Dachau, il était chargé d'établir la liste des nouveaux arrivants) et a rassemblé leurs témoignages.

⁵⁰ Jacqueline Cécile Daum, née Baudry (1897-1996). Elle est entrée dans le réseau Roy le 1^{er} février 1943, puis à l'Oss.

⁵¹ Edmond Arbeit (1989-1964), ancien interne des hôpitaux de Paris, était gastro-entérologue. Résistant du réseau Brutus, il a été arrêté le 28 février 1943 : il avait reçu un lieutenant-colonel aviateur, dont le réseau était en zone Sud, qui était coupé de Londres suite à l'arrestation de son radio et qui cherchait un nouveau réseau ; arrêté à Nice, cet officier donna le médecin (*in* témoignage de Jacques-Henri Poupault recueilli par Marie Granet, 22 oct. 1947, AN 72 AJ 37). E. Arbeit fut déporté de Paris (gare de l'Est) le 13 décembre 1943 (convoi n° I.160) à la Neue Bremm, puis le 15 mars 1944 à Sachsenhausen. Lors de sa déposition au procès, il est très précis quant au fonctionnement du camp puisqu'il y est resté une longue période, ce qui est inhabituel pour ce camp où les détenus ne séjournaient que quelques semaines, voire quelques jours. Ceci lui a permis d'enregistrer nombre d'informations et de souvenirs (il sera d'ailleurs témoin au second procès les 23 et 24 juillet 1947). Au premier procès, E. Arbeit dit de lui-même : « Comme docteur, j'ai fait de mon mieux pour soulager mes camarades ». Dans un article de la revue *Renaissances* (1946a : 106), Pierre Bleton rapporte ces propos : « L'inconvénient, murmure pour son petit groupe le D^r A., est que de telles journées nous amènent doucement à l'épuisement final. Notre nourriture est insuffisante, il faut brûler par jours 300 grammes de vos propres réserves : d'abord, vous consumerez votre gris-

à conduire son enquête : « Son témoignage se révélait une véritable expertise sur les conditions générales qui étaient celles du camp » (Jourdan, 1980 : 6). Mais surtout Edmond Arbeit a connu Paul Daum et l'a vu mourir. Il alla ensuite « entendre deux ou trois autres déportés – l'un d'eux devait être professeur⁵² [...] – dont les témoignages se révélèrent extrêmement importants et utiles » (*ibid.*). Et le magistrat d'ajouter que sa

« démarche parut presque contrarier ces hommes qui, loin de souhaiter vengeance, étaient en train d'oublier ce qu'ils avaient enduré pendant des années.

Aussi, lorsque je leur fis apparaître la nécessité d'un voyage à Rastatt pour y être confrontés avec anciens geôliers, je me heurtai, sinon à un refus, à beaucoup de réticence mêlée de lassitude.

Me payant d'audace, j'allais moi-même louer pour la semaine suivante un wagon-lit pour chacun d'eux, dont je fis même l'avance de mes modestes deniers...

Le sourire un peu résigné qui m'accueillit lorsque j'allais leur remettre leur billet me dirait sans autre commentaire que j'avais gagné » (*ibid.*).

C'est donc à la faveur de plusieurs rencontres que le juge enquêteur parviendra à tirer les fils d'un réseau relationnel fondé sur une expérience commune du camp. Ainsi l'acte d'accusation se précisera-t-il et le procès prendra-t-il forme. De fait, lors des audiences, on constatera l'empreinte de l'abbé François Goldschmitt ainsi que celle, posthume, de Paul Daum. Mais on observera aussi le poids de la défense qui fit appel à la déposition de témoins pour la plupart allemands – dont plusieurs avaient été déportés et qui avaient bénéficié de la mansuétude de certains gardiens, mais dont le plus grand nombre entretenait des relations fonctionnelles avec ceux-ci (architecte, entrepreneur des pompes funèbres, maçons, employé(e)s –, et celle des Anglais, parties prenantes du

se, si vous en avez, puis ce sont vos muscles qui fondront, ensuite votre système nerveux vous soutiendra quelques jours encore ; après... – À combien évaluez-vous nos réserves, Docteur ? – Cela dépend évidemment des natures ; une perte de poids de 15 à 20 kilos est dans l'ordre des choses possibles ». Dans une note, l'auteur précise que « le Docteur A. est un spécialiste des questions de l'alimentation. Il nous a souvent entretenus de l'angoissant problème de notre amaigrissement. Mais les estimations que je lui prête ne sauraient l'engager. Ma mémoire a pu déformer les chiffres qu'il a maintes fois énoncés devant nous ». P. Jourdan avait été frappé par la « forte personnalité » du médecin. On en voit un exemple dans un autre article de P. Bleton (1946b : 108) : face aux déplorables conditions sanitaires, E. Arbeit et quelques-uns de ses camarades vont se plaindre auprès du chef du camp. « Le Docteur A. prit la parole le premier » pour dénoncer le régime alimentaire. Ce à quoi le lieutenant répondit : « Quand des centaines de milliers d'Allemands tombent sur le front de l'Est, que vaut la vie de quelques prisonniers français ! ». Et P. Bleton de commenter : « Au récit de cette entrevue nous comprenons immédiatement : nous sommes bien définitivement condamnés. Nous éclatons de rire ». Personnage marquant, on le retrouvera, avec le pseudonyme de « Docteur Boulot », dans *Le temps du purgatoire* où la même scène est racontée (Bleton, 1953 : 17 et 44-45). Voir aussi la notice, sous la plume de son camarade de déportation à Sachsenhausen Pierre Gartiser (frère Pancrace, né en 1918), qui lui est consacrée dans le dossier « 1945-2005. Ces ANHP déportés, ces ANHP résistants, qui étaient-ils ? », paru dans *L'Internat de Paris* (44, 4^e trim. 2005, pp. 8-9).

⁵² Il s'agit probablement de Louis François qui était professeur d'histoire-géographie au lycée Henry IV à Paris avant-guerre (voir *infra*).

procès (quatre officiers témoins)⁵³. Notons également la présence de personnes qui viendront volontairement déposer à la barre.

Le conjoncturel et le relationnel

En résulte la tenue d'un procès qui a la singularité d'articuler une certaine réalité du camp à des données conjoncturelles qui sont à la fois d'ordre relationnel (formation progressive d'un groupe de témoins) et stratégique (plusieurs nations sont présentes au procès). Un palimpseste⁵⁴ dont sont co-auteurs 94 témoins qui, outre le fait que certains d'entre eux se connaissent, sont emblématiques d'une histoire que l'un ou l'autre acteur en présence au procès peut revendiquer. Par exemple, la Résistance est mise à l'honneur. Elle l'est parce que 59 témoignages la concernent, mais aussi parce qu'elle est représentée par des figures reconnues : les quatre officiers anglais qui déposent deux fois (les 15 et 17 mai), Paul Collette – qui fait salle comble lorsqu'il se présente dans le prétoire le 23 mai⁵⁵ – et les anciens détenus français qui ont croisé Paul Daum ou en ont entendu parler⁵⁶. L'insoumission est également abordée : pour l'ensemble du

⁵³ Les quatre officiers sont : Albert Guérissé (1911-1989), *alias* Pat O'Leary, médecin belge et résistant (le réseau d'appelait Pat) qui se faisait passer pour un officier britannique de nationalité canadienne ; arrêté en mars 1943 à Toulouse, il figure dans la liste « Hors transports » (I.302) de la Fondation de la mémoire de la déportation (2004), sans mention de date, mais a été à la Neue Bremm fin septembre 1943 et y est resté 24 jours ; il fut ensuite acheminé à Mauthausen, Natzweiler, Dachau (dont il fut président du Comité international) ; une courte biographie est apposée sur le mur du mémorial de la Neue Bremm. Thomas Groome (1918-2007, Australien de mère française, qui avait été dans le même collège à Rouen que P.Jourdan) ; opérateur radio du réseau Pat, il a été arrêté à Montauban en janvier 1943, transféré à Fresnes, il a suivi le même parcours de déportation que Pat O'Leary. Bob (Robert) Sheppard, *alias* Patrice (1922-2002), franco-britannique, membre du *Special Operation Executive* (soe), arrêté en 1943 comme espion, il fut déporté le 6 septembre 1943 de la gare de l'Est à Paris (convoi n° I.132) vers la Neue Bremm (jusqu'au 16 septembre 1943), Mauthausen (où il fait la connaissance de Pat O'Leary et de ses camarades), Natzweiler-Struthof et Dachau. Il fut président d'honneur du Comité international de Mauthausen. Il est représenté en uniforme sur le mur du mémorial de la Neue Bremm. Brian Stonehouse (1918-1998), artiste-peintre, fut membre du soe en tant qu'opérateur radio (*alias* Célestin) ; arrêté le 24 octobre 1942 près de Lyon, il est interné à Castres et Fresnes, puis déporté avec Pat O'Leary et suivra le même itinéraire. Sur leur passage à la Neue Bremm, voir Brome (1957) et Sheppard (1998).

⁵⁴ Dans l'Antiquité gréco-latine, on appelait palimpseste un manuscrit dont le texte premier avait été effacé pour en écrire un autre. Son support pouvait être un parchemin ou un papyrus. Mais on trouve aussi ce terme chez G. Genette (1982) qui l'emploie pour qualifier un type de « transtextualité », baptisée « hypertextualité ». Il montre qu'un texte littéraire peut en cacher un autre sans pour autant le masquer totalement. Lors du procès, les témoignages vont écrire une histoire du camp qui masque et révèle aussi un lieu dont les contours matériels se sont estompés.

⁵⁵ Voir *infra*.

⁵⁶ P.Daum est notamment évoqué, le 18 mai, par P.Bleton et Jacques Dumoulin (qui revient les 20 et 23 mai), par Pierre Larenaudie, le 20 mai. Lors de sa déposition, ce dernier explique que, après l'assassinat de P.Daum, il l'a remplacé dans sa fonction de chef d'une organisation de résistance. Le 23 mai, c'est au tour de L. François (qui cependant n'en dira rien dans ses Mémoires), d'E.Arbeit et du capitaine Dumoulin d'évoquer les souffrances de P.Daum. On citera ici *in extenso* et en respectant

territoire français, elle a trait au Service du travail obligatoire (STO) et concerne plus spécifiquement trois témoins ; pour l'Alsace-Moselle, au refus de servir dans la Wehrmacht (quatre témoins) ou dans l'*Arbeitsdienst* (trois témoins) ; pour l'Allemagne, au régime nazi (sur les quarante témoins allemands présents au procès, seize peuvent faire valoir leur opposition ; néanmoins, ces derniers seront peu présents dans la presse française). Examinons plus précisément les profils des témoins résistants dans les articles de presse cités ici ou auteurs d'ouvrages évoquant le procès (ils seront évoqués dans la conclusion).

Comme on l'a déjà signalé, quatre témoins sont là, notamment en raison de la présence de Britanniques parmi les juges. Toutefois, deux ont des attaches familiales avec la France et l'un est belge. Leurs points communs ? Ils sont de jeunes officiers et appartiennent au SOE ou au réseau Pat. En outre, ils ont suivi le même parcours de déportation jusqu'à leur libération à Dachau. Les treize autres sont des Français (une seule femme), dont sept ont côtoyé Paul Daum et l'un a été en contact avec les agents dépendant des réseaux britanniques. On retrouve trois officiers, mais d'active et plus âgés (ils ont servi pendant la Grande Guerre). Sept ont des professions supérieures (ingénieurs, médecins, architecte, inspecteur de l'Instruction publique, chargée de mission). Le plus jeune est un brillant étudiant qui a déjà écrit un témoignage dans une revue intellectuelle. Deux seulement sont des ouvriers, dont l'un avait défrayé la chronique en fomentant un attentat contre Laval. En outre, plusieurs ont été convoyés en même temps de Paris à la Neue Bremm ou ont fait connaissance dans les camps où ils ont été expédiés ensuite. On constate donc l'existence d'une forme de sociabilité qui a pu jouer un rôle dans la phase de recherche de témoins. Mais, au-delà, on ne peut qu'être frappé par une certaine prégnance d'un statut social élevé, faisant certainement que les prises de parole au procès aient retenu l'attention des journalistes. Au demeurant, si quatre d'entre elles témoigneront au second procès (23 et 24 juillet 1947)⁵⁷, la quasi-totalité de ces personnes poursuivra une « carrière » testimoniale en rédigeant des Mémoires ou en militant au sein d'associations,

la typographie la narration de P. Bleton dans son second article de la revue *Renaissances* (1946b : 106) : « Hommage à un mort / Un camarade qui vient de la cour me fait discrètement signe. Il me dit quelques mots à l'oreille. Je sors. Là, sous un hangar, exposé à tous les vents, un mort est étendu. Pour ne pas attirer l'attention nous allons à tour de rôle nous recueillir quelques instants devant notre ancien camarade. Colonel D., maître-verrier à Nancy, avant-hier vous étiez au milieu de nous, malgré votre âge, souriant et courageux. Mais votre fière allure avait attiré l'attention des s.s. Quand, avec nous, vous avez fait le pas gymnastique et le crapaud, les matraqueurs vous ont visé plus particulièrement ; héroïquement, vous avez tenu tant qu'à duré la lutte, – un Français, un officier ne capitule pas devant l'ennemi. – Vainqueur dans cette passe d'armes, vous avez ensuite connu la dure loi du ressort trop tendu qui se casse. Vous êtes mort devant la porte de l'infirmerie qui refusait de s'ouvrir. Représentants de ceux qui sont morts et de ceux qui mourront, de tous les Martyrs de Neue Brème, nous vous promettons le Souvenir et la JUSTICE ». Dans *Le temps du purgatoire* (1953 : 43), il y reviendra de façon plus sobre : « Le colonel Daum vient de mourir ; ils n'ont pas voulu le laisser entrer à l'infirmerie et je crois qu'il est mort devant la porte. Cela fait cinq macchabées en quarante-huit heures, tous "politiques" : trois à l'infirmerie et deux dans les chambrées pendant la nuit. On s'en est aperçu que le matin ».

⁵⁷ Au total, l'accusation avait cité huit témoins (la défense, trois).

parfois avec d'importantes responsabilités. En quelque sorte, Rastatt aura été un point de départ.

En tout cas, le fait qu'une proportion non négligeable du groupe des témoins se soit constituée à partir de l'accusation britannique ou de l'itinéraire et des relations de deux personnalités aura une conséquence : laisser dans l'ombre le cas de détenus d'autres nationalités que celles impliquées dans le procès (même si les témoins parlent souvent des souffrances endurées par des Polonais, des Russes, par un Italien ou un Albanais...), des histoires atypiques (par exemple, les détentions pour raisons indéterminées), ou des histoires « parallèles » telles la détention des femmes. En effet, sur les seize femmes qui témoignent au procès, neuf seulement le font en tant qu'anciennes déportées (d'ailleurs, l'une d'elles est citée à comparaître par la défense) ; les autres viennent expliquer ce qu'elles connaissaient du camp, parce qu'elles vivaient à proximité et/ou parce qu'elles y ont occupé un emploi. Pourtant, à partir du mois de janvier 1944, le camp avait vu s'ajouter une section pour les femmes (Thalhofer, 2003 : 113-114) dont il ne sera question que dans une moindre mesure au procès⁵⁸. Et ce, quand bien même l'un des premiers témoignages livresques sur le camp, paru en 1945, est-il dû à une femme : *Ravensbrück. L'enfer des femmes* de Simone Saint-Clair⁵⁹. Sans compter,

⁵⁸ Pierre-Emmanuel Dufayel (2009) a dénombré 1406 femmes déportées de France à la Neue Bremm, dont les deux tiers sont résistantes ; un cinquième d'entre elles n'est pas revenu. Dans la presse, on relève une seule mention du témoignage d'une femme résistante sur... le sort des hommes (DNA, 18-19/05/46) : Odette Veyrieras (1914-1985), chargée de mission, résistante du réseau Alliance, arrêtée le 6 mars 1944 lors d'une réunion du réseau Super-NAP (Noyautage des administrations publiques), internée à Fresnes, Romainville (cependant, elle n'est pas inscrite sur le registre), déportée de Paris, gare de l'Est, le 3 août 1944 (convoi n° 1.257) à la Neue Bremm ; elle sera acheminée le 11 août à Ravensbrück puis à Gartenfeld et Sachsenhausen. Elle témoigne à l'audience du 17 mai (elle le fera aussi au second procès en 1947). Avait aussi déposé sa camarade de convoi Georgette Fradin (1915-1976) dite Fradier, médecin, résistante au sein du réseau Alliance (elle était d'abord active à Combat à Lyon, Groupe franc de la Région 6), arrêtée le 6 mars 1944, et qui suivit le même parcours. Effet, de sociabilité, c'est à l'initiative de celle-ci que témoigne à cette audience Colette Noll (née en 1923) alias Claude, étudiante en philosophie, résistante au sein du Front national, puis des Francs-tireurs et partisans (FTP), arrêtée sur dénonciation en 1943 et le 11 avril 1944, internée à Fresnes et Romainville ; elle était arrivée à la Neue Bremm quelques jours plus tôt (départ de Paris, gare de l'Est, 21 juillet, convoi n° 1.249 dans un train qui contenait des œuvres d'art volées) et qui témoignera aussi au second procès ; après-guerre, elle reprendra des études en ethnologie et deviendra conservatrice de musée (Tunis, Paris) ; en 1993, elle reconnaît son dénonciateur, Gehrdi Bouffema, dit Charly, impliqué dans l'affaire Seznec, et participera aux tentatives de réhabilitation de Guillaume Seznec (entretien, 20/07/09). G. Fradin et C. Noll ont continué à témoigner sur leur déportation (e.g. voir Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen, 1982 ; pour la seconde, voir aussi son témoignage vidéo à la Fondation pour la mémoire de la déportation).

⁵⁹ S. Leduc dite Saint-Clair (1896-1975) est une femme de lettres et journaliste. Résistante au sein du réseau Mithridate à partir de 1941 ; arrêtée en décembre 1943, elle a été internée à Fresnes, déportée de Paris, gare de l'Est, le 14 juin 1944 à la Neue Bremm (convoi n° 1.227), puis à Ravensbrück où elle commença à prendre des notes pour son futur témoignage qui obtiendra le Prix littéraire de la Captivité, décerné par l'Académie française. Elle a été lauréate du Grand Prix du Roman populaire en 1937 pour *Le Dahlia rouge* (Paris, Tallandier), du Prix de l'Académie française en 1952 pour *Le flambeau ardent* (Paris, Fayard) et en 1958 pour *Les anges incompris* (Paris, Montaigne). Elle a exercé les fonctions de vice-présidente de la Société des gens de lettres,

un an plus tard, celui, certes plus confidentiel, de Suzanne Guiral⁶⁰ : 44.694. *F. De Saint-Michel à Ravensbrück*. Il est vrai qu'il faudra attendre le milieu des années 50 pour que de rares femmes évoquent le camp sarrois dans des ouvrages. Et ce n'est que vers le milieu des années 80 que leur nombre augmentera. La donne change aujourd'hui, notamment sous l'impulsion d'un militant sarrois de la mémoire, Horst Bernard (2001, 2005) qui, dans deux recueils de témoignages, réserve une part significative aux femmes.

En revanche, le cas des détenus lorrains (de la Lorraine annexée ou non) et alsaciens sera, lui, mis en avant. Vingt anciens détenus originaires de ces régions témoignent et, pour certains, leur présence est à rapprocher de celle de l'abbé François Goldschmitt. En effet, quatre personnes⁶¹, dont les noms figurent dans l'ouvrage qui paraît en 1945, déposent à Rastatt, dont deux le même jour que lui (20 mai). Comme l'explique Cédric Neveu (2008 : 24) à propos des détenus mosellans, « de juin 1943 à novembre 1944, au moins 743 personnes arrêtées en Moselle annexée sont internées au camp de la Neue Bremm : près de 7 sur 10 sont transférées dans un camp de concentration ». Et l'historien de préciser que, certes, en comparaison des 20 000 détenus du camp de la Neue Bremm, « les internements de personnes arrêtées en Moselle ne représentent qu'une part marginale dans l'effectif total des prisonniers », mais ce chiffre « met [...] en lumière une dimension de la Neue Bremm qu'il est encore difficile d'appréhender » (*ibid.*). C'est donc en partie à cette catégorie de détenus que le procès s'intéressera, non du fait de la proximité géographique du camp avec le lieu d'origine de ces derniers, mais en raison des contacts de Pierre Jourdan avec l'abbé François Goldschmitt.

de présidente de l'Union féminine française, et s'est engagée dans la gestion politique locale et l'action sociale.

⁶⁰ S. Guiral (1918-1999), résistante à Montauban. Agent de liaison et de renseignement au sein des Mouvements unis de Résistance (son père Paul, ancien magistrat, en était l'un des responsables régionaux) et de Combat depuis août 1942, elle a été arrêtée avec sa mère Henriette (1889-1945), celle-ci en tant qu'otage, le 4 mai 1944, suite à une dénonciation par un milicien fusillé après la Libération. Elle fut emprisonnée à Toulouse et au fort de Romainville. La mère et la fille ont été déportées de Paris le 1^{er} juillet 1944 à la Neue Bremm (convoi n° 1.239, au départ de la gare de Bercy) et acheminées ensuite à Ravensbrück. Henriette est morte d'épuisement à Rumpshagen-Mecklembourg.

⁶¹ Les quatre témoins qui figurent dans l'ouvrage de l'abbé Fr. Goldschmitt (1945a) sont ici présentés selon l'ordre dans lequel ils déposent à Rastatt. Victor Bour (1906, Tenteling-1990, Tenteling) témoigne le 15 mai. Menuisier, il a été interné pour activités partisans et assistance à des prisonniers russes, d'abord à la prison de Sarrelouis où il reste six semaines, puis à la Neue Bremm où il arrive le 16 novembre 1944 pour en partir le 22 du même mois et être conduit à Dachau. Edmond Weisse (1908, Sarralbe-1983, Sarreguemines) est entendu au procès le 20 mai ; dans les articles, son nom est le plus souvent orthographié « Weiss »). Mécanicien et résistant, il est arrêté le 2 octobre 1944 pour être conduit à la prison de Sarreguemines. Il sera détenu à la Neue Bremm durant la deuxième quinzaine de novembre. Lui aussi rejoindra Dachau. Rodolphe Pierre Nasse (1913, Porcellette-1971, Forbach) dépose le 20 mai et réside à Forbach. Mineur, il est réfractaire au travail obligatoire. Interné à la Neue Bremm du 10 au 26 novembre 1944, il est déporté à Dachau. Alphonse Poss dépose le 22 mai. Né en 1919 à Freyming, mineur, il est domicilié à Farschviller. Il est arrêté pour avoir refusé de servir dans la Wehrmacht. Il reste à la Neue Bremm du 28 octobre au 24 décembre 1944 et sera ensuite déporté à Dachau.

Tableau I : Les déportés résistants (non mosellans) dans les articles et ouvrages cités.

Nom, prénom, année de naissance	Réseau	Déportation à la Neue Bremm date d'arrivée, n° de convoi, date de départ	Parcours après la Neue Bremm	Profession	Remarques
Sheppard Robert (1922)	Soe f, Spruce	6 sept. 1943 (I.132) 16 sept. 1943	Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Dachau	Officier	Franco-britannique, président du Comité d'honneur de Mauthausen, rédigea ses Mémoires, figure sur le Mémorial de la Neue Bremm
Cliquet Charles (1891)	Sr 5 ^e bureau, Pat, ocm	13 sept. 1943 (I.135) 22 ou 23 sept. 1943	Buchenwald, Deutz, Kaiserau	Médecin	Compagnon de la Libération
Groome Thomas (1918)	Pat	Fin sept. 1943 (Hors transports, I.302) Mi-oct. 1943	Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Dachau	Officier	Franco-australien, figure dans le livre sur Pat O'Leary et dans celui de Robert Sheppard
Guérisse Albert/ O'Leary Pat (1911)	Pat	Fin sept. 1943 (Hors transports, I.302) Mi-oct. 1943	Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Dachau	Médecin, officier	Belge, son parcours fera l'objet d'un livre, sera président du Comité international de Dachau, figure dans le livre de Robert Sheppard et sur le Mémorial de la Neue Bremm
Stonehouse Brian (1918)	soe, f Detective, Ventriloquist	Fin sept. 1943 (Hors transports, I.302) Mi-oct. 1943	Mauthausen, Natzweiler-Struthof, Dachau	Artiste peintre, officier	Britannique, figure dans le livre sur Pat O'Leary et dans celui de Robert Sheppard
Griole Edmond (1895)	Julitte	22 nov. 1943 (I.154) 5 déc. 1943	Buchenwald	Officier	—
Dumolin Jacques (1892)	2 ^e bureau ?	6 déc. 1943 (I.159) 20 mars 1944	Sachsenhausen, Buchenwald	Officier	A connu Paul Daum, témoignera à la session des 23 et 24 juillet 1947, prendra la parole lors de l'inauguration du Mémorial le 11 nov. 1947

Arbeit Edmond (1889)	Brutus	13 déc. 1943 (I.160) 15 mars 1944	Sachsenhausen	Médecin	A connu Paul Daum, témoignera à la session des 23 et 24 juillet 1947
François Louis (1904)	Confrérie Notre-Dame	13 déc. 1943 (I.160) 15 mars 1944	Wattenstadt, Sachsenhausen, Neuengamme	Inspecteur de l'Instruction publique	A connu Paul Daum, créera le concours de la Résistance, rédigera ses Mémoires
Heilbronn Max (1902)	Résistance-Fer	3 janv. 1944 (I.167) 16 janvier 1944	Buchenwald	Ingénieur	A connu Paul Daum, rédigera ses Mémoires
Larenaudie Pierre (1891)	Kléber	3 janv. 1944 (I.167) 25 avr. 1944	Buchenwald	Officier	A succédé à Paul Daum comme chef de l'organisation de résistance dans le camp, président de l'Amicale du camp à la Libération, témoignera à la session des 23 et 24 juillet 1947
Bleton Pierre (1924)	Défense de la France	10 janv. 1944 (I.169) 21 févr. 1944	Porta, Neuengamme, Hambourg, Gross Rosen, Dora, Nordhausen	Étudiant	A déjà rédigé des articles sur la Neue Bremm avant le procès ; a connu Paul Daum, rédigera ses Mémoires
Spoerry François (1913)	Carte	10 janv. 1944 (I.169) 28 févr. 1944	Buchenwald, Dora, Natzweiler, Dachau	Architecte	Né à Mulhouse, a connu Paul Daum, témoignera à la session des 23 et 24 juillet 1947, développera l'« architecture douce » en référence à l'expérience concentrationnaire
Collette Paul (1920)	—	28 févr. 1944 (I.182) 27 mars 1944	Mauthausen	Ajusteur	A tiré sur Laval, rédigera ses Mémoires
Mazoyer Georges (1913)	FTP Front national	13 mars 1944 (I.188) 1 ^{er} avr. 1944	Mauthausen, Auschwitz	Tourneur	Rédigera un témoignage
Bergier Jacques (1912)	Marco Polo	21 mars 1944 (I.190) 15 avril 1944	Mauthausen	Ingénieur	Rédigera ses Mémoires
Veyrieras Odette (1914)	Alliance	3 août 1944 (I.257) 11 août 1944	Ravensbrück, Gartenfeld, Sachsenhausen	Chargée de mission	—

Tableau 2 : Les déportés dont les témoignages sont consignés par François Goldschmitt et cités dans la presse.

Nom, prénom, Année et lieu de naissance	Motifs d'arrestation	Déportation à la Neue Bremm date d'arrivée, date de départ	Parcours après la Neue Bremm	Profession	Remarques
Poss Alphonse (1919, Freyming, 57)	Réfractaire à la Wehrmacht	28 oct. 1944 24 déc. 1944	Dachau	Mineur	Notice dans Goldschmitt (1945a : 46)
Nasse Rodolphe Pierre (1913, Porcellette, 57)	Réfractaire au travail obligatoire	10 nov. 1944 26 nov. 1944	Dachau	Mineur	Notice dans Goldschmitt (1945a : 44)
Bour Victor (1906, Tenteling, 57)	Activités partisans et aide à des prisonniers russes	16 nov. 1944 22 nov. 1944	Dachau	Menuisier	Notice dans Goldschmitt (1945a : 47-48)
Weisse Edmond (1908, Sarralbe, 57)	Résistant	Deuxième quinzaine de nov. 1944	Dachau	Mécanicien	Notice dans Goldschmitt (1945a : 42-43)

Par rapport aux témoins du tableau 1, on remarque une différence certes quantitative, mais surtout « qualitative ». En effet, si tous se sont retrouvés après la Neue Bremm dans un « grand » camp (Dachau), un seul a été déporté pour activité dans la Résistance au sens commun. En outre, ils sont mineurs ou ouvriers et originaires de petites villes mosellanes. À notre connaissance, aucun ne poursuivra une « carrière » testimoniale.

En somme, si le facteur régional n'a pas guidé la sélection des témoins, il l'a néanmoins retrouvée. Par conséquent, qu'en est-il de la PQR, elle qui remplit le double objectif d'informer et d'assurer un lien de proximité avec ses lecteurs ? Si l'on prend en compte la colère des DNA⁶² constatant l'absence des journalistes d'une grande partie de la presse alsacienne à Rastatt, on peut faire l'hypothèse que les quotidiens régionaux s'attacheront aux parcours de personnalités et/ou d'anonymes dont l'histoire personnelle met en lumière les atrocités d'un camp qui, par ailleurs, jouxte la frontière française. Or, si ceci se confirme pour l'abbé François Goldschmitt, force est de constater qu'il n'en est rien pour Paul Daum, pas même dans *l'Est Républicain*, alors que le colonel est issu d'une famille qui s'est installée à Nancy en 1871 et y a fondé une verrerie en 1875 qui acquerra une grande notoriété (Bardin, 2004).

⁶² Voir la note 31.

François Goldschmitt : un porte-parole à portée limitée ?

D'abord, le Mosellan : l'abbé François Goldschmitt. On l'a vu, celui-ci témoigne le 20 mai. Parcourir la presse du lendemain, c'est constater une frontière géographique et culturelle entre quotidiens. En effet, dans une titraille qui souligne la présence de Lorrains au procès⁶³, seule la presse mosellane met en exergue la composante régionale de cette audience. Pour ce qui est du contenu, il ne diffère pas fondamentalement d'un titre à l'autre, et cela quelle que soit la zone de couverture des journaux. À noter quelques nuances néanmoins : *Le Courier de Metz*, *Le Lorrain*, *Le Messin* et *Le Républicain Lorrain*⁶⁴ ne traitent que des témoignages des Lorrains qui, en fait, sont mosellans, *L'Humanité d'Alsace* ne rapporte que le témoignage d'Edmond Weisse⁶⁵ – écartant donc celui de l'abbé⁶⁶ – tandis que *Les dna* et *L'Alsace*⁶⁷ ne reviennent pas sur cette audience.

⁶³ Le 21 mai 1944, *Le Messin* titre : « Plusieurs Lorrains déposent au procès de Rastatt » ; *Le Lorrain* : « Plusieurs détenus lorrains accablent les accusés » ; *Le Courier de Metz* : « Der Prozess gegen die Kriegsverbrecher der Goldenen Bremm. Lothringische Zwangsverschieppte als Zeugen ».

⁶⁴ Le jour qui suit l'audience du 20 mai, *Le Républicain Lorrain* va dans le sens d'une mise en exergue de la dimension régionale. L'article consacré au procès est ainsi titré : « Des Lorrains racontent les horreurs de Neue Breme ». Quant aux intertitres, ils s'inscrivent eux aussi dans la même veine : « Témoignage de l'abbé Goldschmitt », « Deux témoins de Forbach ».

⁶⁵ Le même jour, le quotidien *Le Monde* qui, exceptionnellement, rend compte de l'audience de la veille *via* une dépêche d'agence, ne mentionne que le témoignage d'E. Weisse (orthographié Weiss) qui rapporte une scène atroce (voir *infra*).

⁶⁶ En 1940, lorsqu'il est en Charente, Fr. Goldschmitt a été arrêté par les Français au motif qu'il appartiendrait à la 5^e Colonne. Un soupçon qui, par la suite, a pesé sur lui et qui peut expliquer la discrétion de *L'Humanité d'Alsace* à son égard.

⁶⁷ Le 22 mai, *L'Alsace* (mais aussi *L'Humanité d'Alsace*) mettra à l'honneur un Mulhousien qui a témoigné la veille. Architecte (diplômé de l'école des Beaux-Arts de Marseille en 1942), issu d'une famille d'industriels mulhousiens très connus, officier en 1939, replié à Aix-en-Provence, entré en résistance en 1942 dans le réseau Carte, François Spoerry (1913-1999) a été arrêté le 17 avril 1943 à Aix et déporté le 10 janvier 1944 de la gare de l'Est à Paris pour la Neue Bremm (convoi n° I.169) où il est resté 49 jours (11 janvier 1944-28 février 1944), puis Buchenwald, Dora, Natzweiler et Dachau. À noter qu'il ouvrira son cabinet à Mulhouse dès 1945, mais qu'il fera une carrière nationale (e.g. Port-Grimaud, Var) et internationale (e.g. Port-Liberté, New York). À Mulhouse, une rue porte son nom pour honorer sa qualité de déporté-résistant, d'élu municipal et d'architecte. Il témoignera aussi à la session des 23 et 24 juillet 1947. Le titre de *L'Alsace* est celui-ci : « Au procès de Rastatt. Les atrocités du camp de concentration de Neue Bremme. Un Mulhousien est entendu parmi les témoins ». Dans le corps du texte, la référence à son témoignage est présentée en gras : « Les chiffres que donne M. François Spoerry, de Mulhouse, confirment les assertions de M. Mazoyer. En 48 jours, il perdit 30 kilos. On enregistrait au début un mort par semaine, mais vers la fin 3 à 4 détenus mouraient chaque jour ». Sous son seul prénom, Fr. Spoerry apparaît dans un des premiers témoignages publiés par P. Bleton (1946a : 99, 100, 102) : il est « chef de file » dans le camp. On le retrouve, sous un pseudonyme, dans *Le temps du purgatoire* du même auteur (1953 : 21) : « François Serray, un jeune architecte d'Aix, a la lourde responsabilité de diriger notre marche, sans doute à cause de son titre d'officier de réserve et de ses connaissances linguistiques ». D'une façon générale, il sert de traducteur. P. Bleton rapporte également cette scène : « Autour de François, j'aperçois le cercle habituel. Il dessine sur une couverture le plan de sa maison de Provence. Gaston et Hubert veulent aménager une vieille demeure bretonne. François trace déjà un nouveau plan. J'entends leur conversation par bribes. / – Faut-il ouvrir une baie sur la mer pour jouir de la

Quant à *L'Est Républicain*, il se trompe deux fois, l'une dans la graphie du nom – l'abbé Schmidt –, l'autre dans l'évocation d'une scène qui a été racontée par le témoin suivant et qu'il lui attribue. Sachant que, le même jour, le quotidien *L'Aube* se trompe également, on peut avancer que l'erreur vient de l'afp. Aussi les journalistes connaissant cette personnalité ont-ils eux-mêmes fait la rectification, tandis que les autres se sont fiés aux dépêches. Ce qui signifie qu'en Meurthe-et-Moselle, l'abbé François Goldschmitt qui, au demeurant, écrivait aussi beaucoup en allemand, n'est pas une personnalité familière. Notons que, tout en étant géographiquement proches, les deux départements ont une histoire différente au regard de l'Annexion – la Meurthe-et-Moselle étant restée française – selon des dispositions qui remontent à la guerre de 1870 et au Traité de Francfort. Aussi les deux départements connaissent-ils une relation conflictuelle qui perdurera de nombreuses années après la Libération. Et si l'on ajoute la guerre territoriale, et donc commerciale, que se livrent *L'Est Républicain* (basé à Nancy) et *Le Républicain Lorrain* (basé à Metz), on comprend que les deux journaux soient si distincts dans l'appréciation d'un événement concernant la région (Roth, 1983 ; Thull, 1988 ; Boulanger, 2006).

Le quotidien meurthe-et-mosellan ferait-il donc volontairement l'impasse sur une personnalité mosellane ? S'il est impossible d'en attester, on remarque cependant que pour cet exemple comme pour d'autres, tout en exploitant les mêmes dépêches, les journalistes de chaque rédaction se sont appropriés un contenu et des témoins selon la proximité ou familiarité qu'ils entretiennent avec le sujet. En revanche, tous, mais forcément à l'exception des *DNA* et de *L'Alsace*, évoquent une scène qualifiée d'« atroce », plusieurs fois racontée au procès et figurant dans l'ouvrage de François Goldschmitt (1945a : 22) par la voix d'Edmond Weisse. La voici telle qu'elle figure dans l'ouvrage et telle qu'elle apparaît, à

vue ou clore cette façade afin de d'éviter le souffle du large ?... / Chacun, à son tour, veut construire son foyer futur » (*ibid.* : 41). C'est précisément l'expérience de la Résistance et de la déportation qui conduira Fr. Spoerry à promouvoir « l'architecture douce », titre d'un livre (1991) où il évoque brièvement la Neue Bremm en signalant qu'il y a « vu mourir le colonel Daum, de l'illustre famille des maîtres-verriers lorrains » (*ibid.* : 28). Sur l'activité de Fr. Spoerry dans le réseau Carte, voir aussi *C'est de l'homme dont il s'agit* (1988 : 111, 120, 122) et *Dans la prison que France est devenue. Mémoires de Résistance* (2003 : 67, 88, 100, 102) du professeur de médecine et académicien Jean Bernard (1907-2006) qui avait été le premier contact du jeune architecte. Pour des données biographiques complémentaires, voir *On m'appelle Mama Daktari* (1994 : 49-65) de sa sœur Anne (1918-1999), également résistante dans le réseau Carte, déportée (convoi I.175, parti de Compiègne le 31 janvier 1944 pour Ravensbrück) et qui devint médecin en Afrique (*flying doctor*). Fr. Spoerry est l'un des témoins du second procès (23-24 juillet 1947). Quant à Georges Mazoyer (1913-1994), cité *supra*, il était tourneur et résistant communiste du Front national et des ftp ; propagandiste, il fut arrêté à deux reprises (1^{er} octobre 1941 à Chalon-sur-Saône avec détention administrative, 19 janvier 1942 au Creusot avec condamnation par la cour spéciale de Dijon à 10 ans d'emprisonnement) ; interné à Fontevault, il fut livré aux Allemands, passa par Compiègne ; il fut déporté le 13 mars 1944 de la gare de l'Est à Paris pour la Neue Bremm (convoi n° I.188), puis Mauthausen où il arriva le 1^{er} avril de la même année ; le 1^{er} décembre 1944, il fut transféré à Auschwitz ; il a témoigné sur sa déportation, notamment pour la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (e.g. Bouaziz, 1976 ; Vittori, 1994 : 89).

quelques mots près, dans les quotidiens : « Une femme arrive avec son petit enfant pour voir son mari interné. Les colis qu'elle avait apportés sont confisqués. Les époux peuvent se parler à une distance de 100 mètres. Un ss arrache l'enfant et le jette dans l'eau glacée du bassin. Le père s'élançe pour le sauver ; il est refoulé à coups de bâton. L'enfant se noie devant les yeux des parents terrifiés ».



Illustrations 4 et 5 :

Portraits de François Goldschmitt (Goldschmitt, 1945b : 3) et d'Edmond Weisse (Goldschmitt, 1945a : 25).

Terrible, cette scène est emblématique de la folie meurtrière dont se sont rendus coupables les gardiens. Mais elle indique aussi que Rastatt n'est pas le premier ni le seul lieu où certaines personnalités se sont exprimées. C'est le cas, le 18 mai, de Pierre Bleton⁶⁸ – jeune étudiant – dont les extraits de deux articles, parus dans la revue *Renaissances* (1946a, 1946b) et rapportant son expérience, sont lus dans le prétoire. Il lui sera d'ailleurs demandé de les commenter. C'est le cas aussi du témoignage d'Edmond Weisse dont le récit est consigné dans l'ouvrage de l'abbé François Goldschmitt. Avec cette conséquence : non seulement parce qu'ils se réfèrent à des moments forts, mais aussi parce qu'ils sont déjà « lissés » par la forme que constitue un récit, ces propos ont plus de chance que d'autres d'être repris par des journalistes qui y trouvent matière à rédiger un papier convaincant.

Paul Daum : une figure embarrassante ?

Toutefois, la mort du nancéien Paul Daum – qui, certes, habitait Paris pendant la guerre – et les sévices qui lui ont été infligés pouvaient eux aussi prétendre à une couverture de presse significative, en Lorraine déjà, à Nancy plus particulièrement. D'autant que le colonel est présent dans plusieurs dépositions qui se complètent les unes les autres et donnent une vision suggestive de ce

⁶⁸ P. Bleton (1924-1985), étudiant pendant la guerre, s'est engagé dans Défense de la France qui diffusait un journal clandestin éponyme. Arrêté, il a été expédié, en tant que NN dans plusieurs camps (départ de Paris, gare de l'Est le 10 janvier 1944, convoi n° I.169) : Neue Bremm (jusqu'au 21 février 1944), Porta Westphalica, Neuengamme, Hambourg, Gross Rosen, Dora, Nordhausen. Il consignera son expérience dans *Le temps du purgatoire* (1953) mais aussi dans des articles pour des revues. Par la suite, il fera une brillante carrière dans le secteur bancaire et publiera plusieurs ouvrages sur l'économie (voir Walter, 2007d).

qu'a pu être le calvaire de cette personnalité. Par exemple, Pierre Bleton (le 18 mai) raconte comment Drokur assénait des coups de louche sur la tête du colonel au moment du repas. Lui-même et Louis François⁶⁹ (audience du 23 mai) expliquent que la victime ne parvenait pas à trouver refuge à l'infirmerie, Drokur l'en délogeant. Mais Louis François indique que Paul Daum a été brutalisé par Drokur tandis qu'il exécutait des travaux au camp des femmes, et précise que, lorsque, la veille de sa mort, il a enfin pu se rendre à l'infirmerie, son cœur ne battait plus qu'à 40 pulsations. Quant au docteur Edmond Arbeit (audience du 23 mai), il raconte que la victime « portait de nombreuses ecchymoses lors de son admission à l'infirmerie. Il m'a raconté qu'un détenu l'ayant appelé "colonel", Drokur s'est précipité sur lui et lui a donné des coups de poing dans la figure. Il reçut chaque jour des coups, il maigrit, n'eut plus de forces et fut admis à l'infirmerie quelques heures avant sa mort ». Au-delà des informations qu'ils apportent, Edmond Arbeit, Pierre Bleton, Jacques Dumolin⁷⁰, Louis François et Pierre Larenaudie⁷¹ sont résistants. La plupart ont connu Fresnes où Paul Daum a également été détenu. Ils sont des témoins au passé héroïque et parlent des souffrances endurées par un homme qui aurait pu faire valoir des états de service de même nature.

⁶⁹ L. François (1904-2002), inspecteur général de l'Instruction publique, engagé au sein d'un mouvement de scoutisme laïque – Les Éclaireurs de France –, officier d'état-major du général de Gaulle en mai 1940, membre éminent du réseau Confrérie Notre-Dame (pseudonyme Vidal), adjoint de Pierre Brossolette (chef de la section presse et propagande de la CND) qu'il avait connu comme collègue au collège Sévigné. Il fut arrêté le 25 septembre 1942, interné à Fresnes et déporté à la Neue Bremm (convoi n° I.160, Paris, gare de l'Est, 13 décembre 1943) ; ensuite, à partir du 15 mars 1944, ce fut Wattenstadt, Sachsenhausen-Orianenburg, Neuengamme ; par la suite, il fut notamment le créateur du Concours national de la Résistance ; sur sa déportation, voir les extraits de ses *Souvenirs*, rédigés à la fin de sa vie, et publiés dans Association des anciens Éclaireurs et Éclaireuses de France (2004). En accord avec Dominique François, Yvon Bastide, ancien président de l'AEFF, a fort aimablement communiqué le manuscrit des *Souvenirs*. Qu'il en soit remercié. Voir aussi le dossier « Louis François (1904-2002) » de *La Lettre de la Résistance* (29, juin 2002, pp. 4-7).

⁷⁰ Jacques Antoine Louis Dumolin (1892-1975), capitaine d'infanterie coloniale en retraite, vit à Bordeaux. Arrêté le 20 avril 1943 pour avoir aidé des prisonniers et soupçonné d'être au 2^e bureau, il fut incarcéré à Fresnes jusqu'au 5 décembre 1943. Il arrive à la Neue Bremm le 6 décembre 1943 (convoi n° I.159, Paris, gare de l'Est, comme le capitaine Jacques Ranon de la Vergne) pour y rester jusqu'au 20 mars 1944. Il sera ensuite expédié à Sachsenhausen et Buchenwald. Lors de sa déposition, il raconte qu'Hornetz l'avait pris en sympathie et que l'infirmier Dörr avait été bienveillant avec lui. Mais surtout, comme le fera quelques jours plus tard E. Arbeit, il explique que P. Daum est mort des suites des coups donnés par Drokur. À noter que le capitaine Dumolin sera témoin lors du second procès (23-24 juillet 1947) et sera l'une des personnalités qui prendra la parole lors de l'inauguration du Mémorial de la Neue Bremm le 11 novembre 1947 (voir Fleury, Walter, 2008).

⁷¹ P. Larenaudie (1891-1962), grand mutilé de guerre et commandant en retraite vivant à Tulle. Résistant travaillant au sein du réseau Kléber lié à l'*Intelligence Service*, dénoncé, il a été interné à Fresnes (le 8 juin 1943) et déporté de Paris le 3 janvier 1943 (convoi n° I.167, gare de l'Est) à la Neue Bremm, puis à Buchenwald. Il est resté à la Neue Bremm du 4 janvier au 25 avril 1944, où il était surnommé « l'oncle Jo » (Heilbronn, 1989 : 104) et avait succédé à P. Daum en tant que responsable d'une organisation de résistance dans le camp (à son retour, il a d'ailleurs écrit une lettre à la famille de celui-ci). Il était aussi président de l'Amicale du camp. Il témoignera lors de la seconde session (23-24 juillet 1947). Pour une courte notice biographique, voir Besse (1996).

D'ailleurs, dès 1945, la brochure – *À la mémoire de Paul Daum* – conçue par des proches et imprimée à Nancy, lui rend hommage⁷². On y honore la mémoire d'un homme de combat, ancré de surcroît dans une région : « La mort de Paul Daum prive la Lorraine et Nancy d'un de leurs meilleurs citoyens, d'un homme qui ne séparait pas l'amour de la Patrie française ni celui de sa patrie locale, et qui les voulait grandes l'une et l'autre, et l'une par l'autre ! » (1945 : 31). Y est mentionné aussi le fait que, le 12 août 1945, le *Journal officiel* publiait la mention de la promotion de l'homme au grade de Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur (décret du 7 juillet 1945).



Illustration 6 :
Portrait de Paul Daum.

Étrangement, la presse régionale ne parle pas du colonel (pourtant, Michel Daum⁷³ était entré en 1944 au conseil d'administration de *L'Est Républicain* – Caffier, 1989 : 73), à l'exception de *L'Humanité d'Alsace* (19/05/46) et de *L'Alsace* (24/05/46). Ce dernier quotidien en évoque le souvenir à partir de la déposition de Louis François, mais de façon allusive : « M. François, inspecteur général de l'instruction publique, fut témoin de la mort de quarante déportés sur 150 en l'espace d'un mois, et affirme avec force la responsabilité de Drokur dans la mort du colonel Daum et celle de Regulski dans l'assassinat du capitaine Delavergne ». Ici, une comparaison avec *Le Monde* s'impose. En effet, ce quotidien parle deux fois de Paul Daum, la première le 15 mai, lors de l'annonce du procès : « Demain s'ouvrira à Rastatt le procès des gardiens de Neue-Breme. Ce camp, situé près de Sarrebruck, avait un régime disciplinaire spécialement dur, dont souffrirent surtout des Français, des Russes et des Allemands. Des parachutistes et des femmes anglaises y furent également internés. M. Michelet⁷⁴ y séjourna ; Paul Colette [sic] en supporta également les rigueurs ; le colonel Daum y mourut ». Paul Daum paraît donc être une personnalité suffisamment importante pour qu'un quotidien national en fasse l'un des emblèmes de la dureté du lieu. La

⁷² Les auteurs remercient leur collègue Christophe Bardin, spécialiste des verreries Daum (voir Bardin, 2004), de leur avoir fait connaître et confié ce document (la hauteur du tirage de celui-ci n'est pas indiquée), ainsi que plusieurs autres pièces d'archives privées.

⁷³ M. Daum (1900-1986), cousin de Paul, était l'un des dirigeants de la verrerie.

⁷⁴ Edmond Michelet (1899-1970) a combattu durant la Grande Guerre. Engagé à l'Action française, puis dans le catholicisme social, il développe les Équipes sociales et, sensible aux dangers de la montée du nazisme, il fonde le Cercle Duguet. Durant la Seconde Guerre mondiale, il organise de Secours national pour venir en aide aux réfugiés. Résistant de la première heure, il participe au mouvement Combat et dirige la section 5 des Mouvements unis de la Résistance. Arrêté le 25 février 1943, il est déporté à la Neue Bremm au départ de Paris (gare de l'Est) le 30 août 1943 (convoi n° I.127) et ensuite à Dachau. Il fera une carrière politique dans la mouvance démocrate-chrétienne tout en étant au RPF puis à l'UDV^e et occupera des fonctions importantes dont celles de député (1945-1951), de sénateur (1952-1959), de ministre des Armées (1945-1946), des Anciens combattants (1958-1959), de la Justice (1959-1961). Voir son *Rue de la liberté. Dachau 1943-1945* (1955). Un portrait d'E. Michelet est apposé sur un mur du mémorial de la Neue Bremm.

seconde fois, *Le Monde* se trompe dans la graphie du nom⁷⁵ et un rectificatif sera publié le lendemain. À la faveur du témoignage apporté par le capitaine Dumoulin, on en trouve la mention dans le titre, puis dans le corps du texte : « *Comment le colonel Dohme, le capitaine Delavergne et le journaliste anglais Veillard*⁷⁶ moururent sous les coups »⁷⁷. Aucun des deux articles du *Monde* n'est signé. Ce qui signifie que les articles ont été rédigés à partir des dépêches de l'AFP dont s'inspirent, on l'a signalé, l'ensemble des quotidiens. D'où une question qui est également une hypothèse : le silence de la presse régionale ne viendrait-il pas de cette erreur orthographique ? Considérons un enchaînement de circonstances : un journaliste parisien, entendant le nom de Paul Daum dans le prétoire, le diffuse avec une graphie fautive et sans précision quant au lieu de naissance de la victime. La presse régionale, qui connaît l'homme plus par ses activités industrielles et politiques que par ses combats, n'est pas en mesure de faire le rapprochement avec une figure locale. Rien ne nous permet pour l'instant de passer de la question à la réponse... Pour autant, la conséquence est celle-ci : le territoire ne semble que dans une moindre mesure le critère par lequel la PQR sélectionne, traite et met en valeur ses sujets. Il n'est pas davantage un « angle ». En tout cas, pour ce qui concerne un camp situé à la frontière franco-allemande et dont les gardiens sont jugés en zone française.

Mais d'autres hypothèses sont envisageables. La lecture de la brochure *À la mémoire de Paul Daum* fait surgir des questions ou conduit à cerner des zones d'ombre dans la trajectoire de l'industriel nancéien. Bien sûr, on ne doit pas négliger que les textes ont été rédigés à chaud. Quoi qu'il en soit, on découvre que la mort de Paul Daum, intervenue le 17 février 1944, a été connue dès le 14 mars 1944 selon Jean Francin qui retrace sa carrière dans l'aviation, tant militaire (pour les deux conflits mondiaux) que civile⁷⁸. Par quel moyen ? Certainement

⁷⁵ *L'Humanité d'Alsace* (19/05/46) et *Le Républicain Lorrain* se trompent aussi dans la graphie, ce qui indique que les journalistes se sont appuyés sur la même dépêche d'agence que le journaliste du *Monde*.

⁷⁶ Camille Veillard (né en 1898 à Lowestoft en Grande-Bretagne), journaliste, a été déporté de Paris le 13 décembre 1943 à la Neue Bremm (convoi n° I.160, gare de l'Est) où il trouve la mort le 7 mars 1944 (motif officiel : « *Drüsenabszess* », « abcès glandulaire »). P. Bleton (1953 : 42) croit se souvenir qu'il était correspondant du *Times* et rapporte qu'il « fait bien volontiers l'apologie de la cuisine anglaise : sauces explosives, mixed-grill et pudding de Noël ». Charles Willem (1946), qui était affecté à l'infirmerie a assisté à sa mort : un « médecin » russe « a tué à coup de seringues, M. Veillard, citoyen britannique, aux tatouages multicolores, que M. Larenaudie a tenu entre ses bras. [...] Pourtant M. Veillard ne souffrait que d'une rage de dents aiguë ; il aurait pu, avec de bons soins, très bien pu guérir. Ce n'est qu'un cas entre vingt autres que dont j'ai été personnellement témoin durant ces deux trois semaines ». C. Willem (1921-2002), prêtre a été arrêté pour démoralisation de l'armée allemande et déporté de Paris le 24 février 1944 (convoi I.181, gare de l'Est) ; il sera acheminé le 17 mars 1944 à Buchenwald. Il témoignera au procès le 24 mai 1946, en particulier sur son rôle de « déshabilleur de morts » à l'infirmerie du camp. Il est évoqué par *L'Humanité d'Alsace* (25/05/46). Son texte, imprimé à Tulle au début de l'année 1946, est conservé à Colmar dans le fonds des archives du procès.

⁷⁷ La typographie d'origine est respectée.

⁷⁸ « Quand la nouvelle de la mort du Colonel Daum parvint en France, le 14 mars 1944, elle fut

par un « avis officiel » allemand⁷⁹. En tout état de cause, dès le 4 mai 1944, Charles Friedel⁸⁰, président de l'Union des chambres syndicales de l'Est, prononçait une allocution à la mémoire de Paul Daum au Conseil central de cet organisme dont le défunt était membre. Et ce, la ville de Nancy étant toujours occupée. Venons-en donc à la Résistance et à la déportation avant de prendre la mesure de l'éventuel impact de l'engagement politique et social du personnage sur le traitement médiatique.

La section de la brochure consacrée à la guerre, non signée, permet de situer l'engagement de Paul Daum dans la Résistance. Rappelé en 1939, ce dernier est démobilisé en août 1940⁸¹ et demeure à Paris. Il a été très tôt en contact avec

ressentie douloureusement par tous les aviateurs, aussi bien par les anciens qui avaient été ses compagnons de combat de 1915 à 1918, que par les jeunes qui avaient servi sous ses ordres, soit avant, soit pendant la guerre de 1939-1940 » (*À la mémoire...*, 1945 : 11). P. Daum avait aussi été l'un des membres de l'équipe qui avait relancé l'Aéro-club de l'Est en 1927, après un long sommeil consécutif à la Grande Guerre. En 1934, il avait aussi accepté de prendre le commandement du Cercle aérien de Nancy, composé de réservistes volontaires, afin de répondre à une éventuelle mobilisation en cas de nouveau conflit avec l'Allemagne. Au demeurant, dans *Les Ailes. Journal hebdomadaire de la locomotion aérienne*, 985, 2 décembre 1944 (il s'agit de la première livraison depuis le 6 juin 1940), page 7 dans la rubrique « Le monde des ailes. Les hommes et les faits, ici, là... et ailleurs », on peut lire l'article suivant : « Paul Daum n'est plus. / Il y a déjà de longs mois, on apprenait avec quelque angoisse, quant au sort qui lui serait réservé, l'arrestation par la Gestapo, de Paul Daum, Président de l'Aéro-Club de l'Est. On ignorait naturellement la raison de cette arrestation ; on savait seulement qu'on était venu le chercher à son bureau et que, depuis, il n'avait plus donné de nouvelles. / Or, pour la première fois, nous venons d'en avoir, et elles sont infiniment tristes : Paul Daum est mort, le 19 février dernier, au camp de Neue Bremm, près de Sarrebrück, où les Allemands l'avaient interné. / Maître verrier réputé, chef d'une maison dont le nom – le sien – est universellement renommé, pilote-aviateur, colonel de réserve de l'Armée de l'Air, Paul Daum présidait, depuis plusieurs années, l'Aéro-club de l'Est et on pouvait le considérer comme l'un des animateurs de l'Aviation lorraine. Il avait cinquante-six ans ».

⁷⁹ Manuscrit attribué à Henri Daum (1888-1960, frère de Paul) ou Michel Daum, s.d., section « Consultation écrite aux associés du 19 février 1945 » p. 47. Lors du procès (audience du 20 mai 1946), Hornetz précise qu'il avait « remis la bague de cet officier » (P. Daum) au capitaine Dumolin « pour qu'il la fasse parvenir à la famille ».

⁸⁰ Georges Alfred Francis Charles Friedel (1895-1970), polytechnicien, à partir de 1920 administrateur délégué de l'imprimerie et librairie Berger-Levrault à Nancy (sa mère était Héléne Berger-Levrault) puis, à partir de 1940, PDG de l'entreprise (il avait été mobilisé dans l'artillerie, fait prisonnier et libéré comme Alsacien, tout en étant né à Nancy). Rappelons que la brochure est imprimée par la maison Berger-Levrault. Signalons que sa cousine, Héléne Roederer (1921-1945), agrégative en histoire à Lyon et résistante au sein de Combat puis du mouvement Défense de la France, participe au maquis de Seine-et-Oise. Elle est arrêtée en juin 1944, internée à Fresnes, puis au fort de Romainville. Elle est ensuite déportée à la Neue Bremm (convoi n° I.262, de Paris, gare de l'Est, le 11 août 1944), puis à Ravensbrück, à Torgau, de nouveau à Ravensbrück. De Koenigsberg, malade, elle est ramenée par erreur à Ravensbrück où elle décède le 10 mai 1945. Voir *Héléne Roederer, étudiante et résistante (1921-1945)* (1985), Viannay (1988).

⁸¹ « En août 1939, lors de la mobilisation générale, il habitait Marseille, où il fut affecté à l'état-major de la 3^e Région Aérienne, avant d'être, en août 1940, affecté au Centre de regroupement de Lescar avec le grade de colonel » (*Livre d'or de Ramatuelle 1939-1945*, 2005 : 156). En fait, P. Daum n'a jamais habité Marseille. Il était adjoint au général commandant la 3^e Région Aérienne de Tours de août 1939 à juin 1940. Dans une lettre datée du 5 juillet 1940 adressée à son épouse, il signe au bas

un réseau. Il faut lire, page 38, la copie du certificat de la « direction générale des services spéciaux » en date du 11 décembre 1944 adressé à sa veuve, pour apprendre qu'il s'agissait du « Service interallié de renseignements, réseau F2 », d'obédience britannique et issu du service de renseignement de l'armée polonaise en France, réseau auquel il a appartenu « dès septembre 1940 [...] jusqu'au 25 février 1943, date à laquelle il fut arrêté par la Gestapo. [...] Il fournissait des renseignements de haute valeur sur l'industrie et l'aviation de l'ennemi ». Selon son chef de réseau⁸², dont il était le successeur si ce dernier tombait et qui demande qu'il soit élevé au grade de Commandeur dans l'Ordre de la Légion d'honneur, l'arrestation aurait eu lieu le 13 février. Toutefois, dans le corps du texte, on explique que c'est le 24 février au soir qu'elle s'est produite, dans son bureau de la rue de Paradis⁸³ à Paris et dans des conditions non élucidées⁸⁴. Il sera conduit à Fresnes où il restera jusqu'à son départ pour la

de la lettre : « Colonel Daum – État-Major de la 38^e Région Aérienne (Pau – Basses-Pyrénées) ». Nous remercions Patrick-Charles Renaud, historien des verreries Daum (voir Renaud, 2009), pour ces informations et d'autres qui suivent.

⁸² Dans la brochure, le nom du chef de réseau Roy n'est pas donné. Il s'agit de Georges Lapouge (né en 1914), personnage plutôt secret, qui a œuvré au sein des réseaux Manipule (sous-réseau 57, dont il avait été l'initiateur et dont l'un des responsables était Marie-Antoinette Gavet – 1914-1998 – qui, avant-guerre, avait fréquenté un foyer d'étudiantes créé par le mouvement des Croix de Feu), Lenoir, Klein et Kurts. Séminariste, il était surveillant à l'école Rocroy Saint-Léon (Paris) et travaillait pour le SR français depuis le 1^{er} juin 1940 (voir Ducoudray, 2001). Le 24 mars 1943, suite à des arrestations dans son réseau (dont celle de P. Daum), il passera en Espagne et rejoindra Alger. Plutôt giraudiste, il sera mis à disposition de l'*Office of Strategic Services* (OSS) en tant que capitaine Roy (un clin d'œil à l'Action française ? Après-guerre, l'abbé célébrait la messe à la mémoire de Louis XVI) et reviendra en 1944 dans l'Hexagone dans le cadre de la mission Pumpkin ; son réseau, bénéficiant de l'appui d'anciens cagouleurs (et ce, dès 1943), fournira de précieux renseignements sur le plan de bataille allemand sur les côtes méditerranéennes et contribuera à la limitation des pertes de la VII^e armée américaine lors du débarquement de Provence (voir Calvi, 1990 où il est mentionné sous le nom Georges La Pouge ; voir aussi Péan, 1993). En 1947, il a été ordonné prêtre (il sera d'ailleurs juge à la Rote romaine) et sera actif dans des groupements d'anciens résistants comme les Amitiés de la Résistance et des associations comme le Cercle Renaissance qui est attaché aux valeurs « traditionnelles ». Très âgé, l'abbé G. Lapouge n'a pu répondre à nos questions sur P. Daum dont il était très proche et dont parlait souvent (entretien avec Nicole Rigaud qui s'occupe de lui depuis de nombreuses années, 05/10/2009).

⁸³ P. Daum résidait avec sa femme et ses quatre filles 62 boulevard Malherbes. Il a été arrêté au siège de la Fédération des Verreries, dont il était président (32 rue de Paradis), en présence de M^{me} Brizard (46 boulevard Magenta, Paris), employée de la Fédération (Département interarmées, ministériel et interministériel n° DIMI, bureau Résistance et Seconde Guerre mondiale, dossier Daum). C'est G. Lapouge qui a retiré tous les papiers compromettants du coffre de P. Daum (Ducoudray, 2001 : 56).

⁸⁴ Dans la lettre du chef de réseau, c'est en se rendant « auprès d'une liaison et à la suite d'une dénonciation » (*À la mémoire...*, 1945 : 39). Pour l'auteur du chapitre, cela peut être dû aussi à la lecture de son nom dans un carnet saisi ou à un courrier intercepté par la Gestapo (*ibid.* : 34). P.-C. Renaud nous a transmis la copie d'une lettre de Léon Daum (voir *infra*) à son frère Henri, en date du 12 septembre 1945. Ce même jour, Léon avait rencontré à Paris le capitaine Roy qui lui avait révélé cette version : « L'arrestation de Paul et de tous ceux qui étaient en relation avec La P. [La Perrelle] ne serait pas due à une faute précise de celui-ci, – tenue d'un carnet comme on l'avait dit –, mais à une erreur de technique dans son courrier passant par l'Espagne. Tout ce courrier a

Neue Bremm le 3 décembre 1943⁸⁵, non sans avoir subi des interrogatoires rue des Saussaies. Au demeurant, sa femme sera interrogée à plusieurs reprises et essaiera de le faire libérer. En vain. Elle apprendra qu'il était classé « *deutschfeindlich* » (« anti-allemand »). Pour retracer la déportation, l'auteur du chapitre s'inspire de témoignages d'anciens détenus anonymes, soit à Fresnes (« camarades de cellule »), soit à la Neue Bremm, en particulier « de jeunes paysans et ouvriers qui l'ont approché » (*ibid.* : 37)⁸⁶. Pour le camp sarrois, tous s'accordent à reconnaître la généreuse efficacité de son œuvre fraternelle ». Parlant allemand, animé par la « Foi » revivifiée, il s'efforçait d'atténuer le sort des autres détenus, les plus jeunes surtout. Le colonel, figure paternelle, leur prodigue des conseils. Lui-même est sévèrement interrogé à plusieurs reprises à la Gestapo de Sarrebruck et ne dit mot. Cependant, les témoignages ne concordent pas sur les circonstances de sa mort (voir *supra* les dépositions) : « Il est depuis quelque temps l'objet de sévices particulièrement acharnés et odieux. Son attitude a-t-elle finalement paru trop fière à ses gardiens ? A-t-il pris trop vivement la défense d'une de leurs victimes ? » (*ibid.*). En tout cas, on peut lire ses lignes qui proviennent du témoignage d'un étudiant nancéien⁸⁷ :

été lu et noté pendant des mois à un consulat anglais par des agents allemands qui y étaient employés. Les Allemands n'ont rien pu prouver contre Paul ni contre d'autres, et ils étaient envoyés en Allemagne pour internement et travail ». Dans une attestation du chef de la mission Lenoir et Oss, signée « B. Roy » (G. Lapouge) en date du 30 janvier 1953, on peut lire l'explication suivante : P. Daum a été intercepté « par suite de l'arrestation à Nice d'un lieutenant-colonel d'aviation, Robert de La Perrelle » (dossier Daum, DIMI, bureau Résistance et Seconde Guerre mondiale). R. de la Perrelle (1888-1953), dit Del, est entré en résistance dès septembre 1940 ; il était agent P2 du réseau F2 et chef de G. Lapouge. Il a été arrêté à Nice le 26 décembre 1942 dans le cadre d'un coup de filet de l'Abwehr et de la police italienne. Le 27 janvier 1944, il a été déporté de Compiègne à Buchenwald (convoi n° I.173). Un officier polonais, qui était notamment agent de liaison de R. de la Perrelle, avait trahi suite à son mariage avec une Française collaborationniste ; rémunéré par l'Abwehr, il transmettait des copies des messages auxquels il avait accès ; il a été jugé et condamné en 1945 (voir Medrala, 2005 : 171/172). Pour sa part, Robert Aron (1967 : 372), sur la base d'un procès à la Cour de justice de Bordeaux, fournit quelques éléments d'information sur « Ludomir W. [Witwicki] » qui avait des « appointements fixes de 15 à 20.000 francs » de l'Abwehr et était immatriculé « à Lis, sous le n° LUT 3006 ». Et ce pour pouvoir être rapatrié en Pologne. D'vidence, les circonstances ayant mené P. Daum à la mort ne permettent pas d'écrire une page glorieuse de l'histoire de la Résistance. Le cas est loin d'être rare...

⁸⁵ La date précise est donnée dans une pièce du dossier Daum du Bureau Résistance et Seconde Guerre mondiale de la DIMI. Elle est également indiquée dans le *Livre d'or du mémorial de Ramatuelle 1939-1945* (2005 : 157), tout en précisant que le colonel est mort au camp de « Sarrebruck-Sarre-guemines (camp de Neue Bremm » (une erreur que l'on trouve dans une pièce dudit dossier).

⁸⁶ Par exemple, Jacques Quantin (né à Lunéville en 1921), interné en octobre-décembre 1943 à la Neue Bremm en tant que STO en fuite, fait allusion au colonel dans le recueil *Notre exil* (1945). Il nous a indiqué qu'il avait écrit à sa veuve (voir Walter, 2007d).

⁸⁷ Cet étudiant est André Demangeon, âgé de 24 ans et instituteur à Épinal au moment du procès. Il dépose à l'audience du 18 mai 1946. Il avait été arrêté pour complicité d'évasion et interné à Sarrebourg. Il fut détenu au camp de la Neue Bremm du 10 novembre 1943 au 6 mars (ou 6 septembre) 1944. Il déclare notamment que « Drokur [fut] responsable de la mort du Colonel Daume [sic] qui pendant trois jours dut faire une course effrénée autour du bassin, et qui est mort le 4^e jour à l'infirmerie ».

« Le Colonel a été transporté à l'infirmerie le 17 février à 16 heures, étant tombé déjà plusieurs fois dans la cour. M'ayant reconnu il ne put que me dire ces mots : "Alors l'étudiant, quand reverra-t-on Nancy ?" Puis ce fut tout et il n'eut plus la force de parler plus longuement. La nuit même il s'éteignait sans pouvoir se rendre compte de son état. Et le vendredi matin, son corps fut enlevé et mes camarades et moi avons fait une minute de silence » (*ibid.* : 38).

On apprend encore que « son corps fut incinéré »⁸⁸ et que « ses cendres reposent maintenant à Nancy dans la sépulture de famille »⁸⁹. Pour toutes ces raisons, certes plus ou moins connues dans l'espace public régional, on pouvait s'attendre à ce que des journalistes du cru soient à l'affût d'informations durant la tenue du procès et que, à défaut de les obtenir, ils reviennent sur l'itinéraire résistant de Paul Daum. Il n'en fut rien.

Bien évidemment, à l'époque, on savait assez peu de choses sur les organisations de résistance⁹⁰. Et même *a posteriori*, il est parfois difficile d'y voir clair. En l'occurrence, les sources semblent peu nombreuses. Dans l'ouvrage de référence de Jean Medrala sur *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944* (2005), il faut une fois de plus se jouer de la graphie pour trouver trace de Paul Daum : il est mentionné sous le nom Paul Dallm, *alias* Dam (*ibid.* : 343) pour signaler qu'il est de ceux qui, très tôt, rejoignent le réseau F2 après la poignée de main de Montoire (il était reconnu comme agent P2⁹¹ à compter du 1^{er} octobre 1940⁹²; *ibid.* : 378) et qu'il est mort en déportation (*ibid.* : 271, 346). Mais les choses sont plus complexes. L'appartenance à plusieurs réseaux était loin d'être rare, en particulier dans le cas de F2 ou de Famille-Interallié (*ibid.* : 95). Ainsi Paul Daum, *alias* Dan ou Le Colonel, figure-t-il dans le *Livre d'or du Mémorial de l'Association des*

⁸⁸ Les corps de détenus décédés étaient souvent incinérés. Les tombes sont encore au cimetière principal de Sarrebruck. Pour sa part, P.-C. Renaud (2009 : 137) explique que P. Daum est mort « le 19 février 1944 à 5 h 20 du matin. Le 23 février, un peu après l'aube, le balbutiement d'une cérémonie religieuse monte d'une petite chapelle dont la croix émerge des arbres. Elle se dresse à proximité du cimetière qui s'étend le long de la route Forbach-Sarrebruck, à environ trois cents mètres de la frontière franco-allemande, en territoire sarrois. À 9 h 30, le corps du maître verrier est incinéré dans un four crématoire. Ses cendres sont recueillies dans une petite urne, puis inhumées dans une tombe jalonnée d'une pierre blanche un peu analogue aux bornes kilométriques des voies ferrées ». Ces informations ont été obtenues de la façon suivante : au début du mois d'avril 1945, Léon Daum (frère de Paul) avait rencontré à Paris le lieutenant Baulier, gendre de l'un de ses amis, M. Delporte des Forges et aciéries de la Marine. Sachant que le jeune officier était cantonné à Sarrebruck, L. Daum lui avait demandé « d'enquêter » sur la mort de son frère Paul. Le lieutenant Baulier avait pu obtenir les précisions concernant l'incinération auprès de l'état-civil de Sarrebruck : « Paul Daum a été incinéré le 23.02.1944 à 9 h 30 [...]. Ses cendres ont été déposées à l'*Hauptfriedhof* allée V 2 – tombe n° 316 ». Il s'est ensuite rendu au cimetière où il a pu s'entretenir avec le gardien – M. Seyfert – qui a donné d'autres renseignements sur l'inhumation, etc. C'est également le lieutenant Baulier qui a pris la photographie de la sépulture.

⁸⁹ Sur une plaque du caveau familial, on peut lire ceci : « Paul Daum / Maître-Verrier / Commandeur de la Légion d'Honneur / Mort pour la France / 1888-1944 ».

⁹⁰ Pour preuve encore cet extrait d'un manuscrit attribué à H. ou M. Daum, « Paul Daum qui s'est consacré à une tâche obscure de résistant est arrêté à son bureau de la rue de Paradis le 24 février 1943 » (s.d. : 46).

⁹¹ P. Daum est immatriculé sous le numéro 3055.

⁹² En fait, à partir du 1^{er} mai 1942.

anciens des services spéciaux de la défense nationale (2005) en tant que membre des réseaux du Service de sécurité militaire français (SSMF)/Travaux ruraux (TR), SR Kléber, Roy (mission Lenoir). TR désignait une société civile, fictive, abritant les services du réseau clandestin de contre-espionnage provenant de l'Armée depuis le 1^{er} juillet 1940. Le SR Kléber regroupait des éléments du



Illustration 7 : La sépulture de Paul Daum à Sarrebruck (Famille Daum).

SR Guerre restés en France après l'invasion de la zone Sud (novembre 1942). Quant au réseau Roy, il dépendait des Forces françaises combattantes (FFC) ; la mission Lenoir, elle, était en lien avec le SR Air⁹³. En somme, une telle complexité de l'engagement dans l'action clandestine et dans des services spéciaux ne pouvait être de notoriété publique. Qui plus est, c'est bien la déportation plus que la Résistance qui était au cœur de l'actualité, même si la première était la conséquence de la seconde. Cependant, le moins qu'on puisse dire est que les journalistes régionaux, surtout nancéiens, n'ont pas fait montre de curiosité à l'égard d'un personnage qui avait eu les honneurs de la presse avant-guerre en raison de sa participation à la vie locale.

Mais une autre raison de la discrétion de la presse régionale à l'égard de Paul Daum tient peut-être à ses engagements politiques du côté des droites « nationales » qui ne correspondent pas forcément au climat du moment ou à une certaine tradition familiale⁹⁴. Entré au conseil municipal de Nancy en 1919, il figurait, en 1935, sur la « Liste républicaine des intérêts de Nancy », emmenée par Eugène Adrien-Didion⁹⁵, puis, au second tour, par lui-même. Elle regroupait notamment des membres de l'Alliance démocratique, du Parti démocrate populaire, de la Fédération républicaine, des Jeunesses patriotes et bénéficiait de l'appui de *L'Éclair de l'Est*⁹⁶, un journal concurrent de *L'Est Républicain*. Au sujet de cette liste, le royaliste *Courier de Lorraine et de Franche-Comté*

⁹³ Sur ces différentes structures, voir Marcot (2006).

⁹⁴ Dans un rapport de police sur la fortune et les opinions politiques (Archives municipales de Nancy – série 8M23, 16 octobre 1908), on trouve un document mentionnant que les frères Auguste (1853-1909) – père de Paul – et Antonin Daum (1864-1930) sont des « républicains de gauche ».

⁹⁵ E. Adrien-Didion (1859-1937), proche de Maurice Barrès, fut président de la section nancéienne du Souvenir français, président de la Société de la meunerie française, conseiller municipal.

⁹⁶ *L'Éclair de l'Est* a été fondé à Nancy en 1905 par des notables catholiques. Le rayonnement du quotidien était régional et il était notamment au service de la Fédération républicaine (Colas, 2002 : 14 et sq., 314 et sq., 440 et sq.).

(19/05/35) distingue quelques « entraîneurs vibrants », dont évidemment Paul Daum, des « visages éveillés » et des modérés qui ne sont que des « faibles manquant de personnalité ». La Fédération d'Action française appelle ainsi à voter pour la liste du maître-verrier, tout en demandant de barrer les noms des « démocrates les plus dangereux » (*Le Courrier de Lorraine et de Franche-Comté*, 21/04/35 ; 05/05/35). C'est dire que, à ses yeux, Paul Daum est un « vrai » national. Toutefois, soutenue par *L'Est Républicain* (Roth, 1990 : 62), ce fut la liste du maire sortant, le docteur Camille Schmitt – radical-socialiste –, alliée à des « démocrates populaires » et des Croix de feu qui l'emporta⁹⁷. Ce maire demeura en fonction jusqu'en septembre 1944⁹⁸. Pour sa part, Paul Daum fut conseiller municipal d'opposition. À la Libération, les maires se succédèrent, et au moment du procès de Rastatt, le premier magistrat de la ville était Henry Sirguy⁹⁹, un pharmacien, ex-prisonnier de guerre, d'une tendance opposée à celle du maître-verrier puisqu'il était socialiste.

Ceci étant, préoccupations politiques et économiques étaient liées : l'entreprise de verrerie avait connu des difficultés suite à la crise de 1929. Paul Daum s'était opposé à l'importation de verre de divers pays. Puis, suite aux grèves de 1936, l'usine avait été fermée tout en conservant « un noyau d'employés qualifiés et fidèles »¹⁰⁰. L'activité avait repris timidement en 1937. Nouvelle interruption avec l'entrée en guerre. Et l'activité sera quasi inexistante (nombre d'ouvriers sont prisonniers) jusqu'à ce que les fours soient rallumés en 1945. Mais il faut surtout savoir que le maître-verrier était engagé dans les organismes patronaux, y compris sous Vichy. Ce qui peut sembler troublant à des journalistes qui auraient lu la brochure. L'allocution de Charles Friedel du 4 mai 1944 est significative à cet égard. Elle n'a vraisemblablement pas été réécrite pour la publication en 1945. Et la réalité de la déportation semble bien éloignée des représentations qu'en a l'orateur en une période où chacun – ou presque – sait que l'Allemagne perdra la guerre : « À beaucoup, le rapprochement entre le tempérament de notre ami et les circonstances pénibles de son décès paraissait si invraisemblable, si anormal, que la première réaction de nos esprits et de nos cœurs fut de rejeter la nouvelle comme impossible. Il nous faut bien croire, à présent, qu'elle est vraie » (*ibid.* : 17). D'ailleurs, il ajoute : « En ces heures où la mort frappe aveuglément, que de deuils nous pleurons, dont le sens nous échappe ! ». D'évidence, c'est moins le résistant qui est honoré que le chef d'entreprise qui fut actif au sein de l'Union des chambres syndicales

⁹⁷ Voir Colas (2002 : 535 et sq.).

⁹⁸ Le successeur de C. Schmitt, du 15 septembre 1944 au 18 mai 1945, fut l'architecte et designer Jean Prouvé (1901-1984) qui avait été un résistant actif. Ce fut ensuite l'universitaire Pierre Donzelot (1901-1960) du 18 mai 1945 au 14 mars 1946 (il quitta cette fonction pour devenir recteur de l'académie de Nancy).

⁹⁹ H. Sirguy (1910-1988) fut maire du 25 mars 1946 au 19 octobre 1947. Il s'était présenté en tête sur la « Liste républicaine d'intérêt communal et d'action sociale » (SRIC).

¹⁰⁰ *Le Scribe*, Nancy, 12 sept. 1964. Document privé, non paginé. Sur la situation de l'entreprise durant l'entre-deux-guerres, voir Renaud (2009).

dont il fut membre du bureau et secrétaire dès 1920 et l'un des vice-présidents à partir de 1937, attentif aux questions sociales, en particulier dans les commissions départementales du travail. Selon Charles Friedel, « il devançait l'orientation sociale actuelle [de Vichy] ; il s'y montrait aussi ferme défenseur des prérogatives sociales du patronat, que compréhensif des devoirs de celui-ci envers ses collaborateurs » (*ibid.* : 19). C'est pourquoi il fut arbitre régional de la Confédération générale du patronat français (CGPF, ex-Confédération générale de la production française). Le texte de Jean-Bernard Aubert¹⁰¹ donne un aperçu de ses activités professionnelles pendant la guerre : manifestement, Paul Daum avait l'oreille du comité d'organisation du secteur. Et « en 1943, il fut appelé à assurer la présidence de la Commission provisoire d'organisation de la famille professionnelle du Verre, et les douze mois qu'il put consacrer à ces nouvelles fonctions permirent d'effectuer de nombreux travaux, qui sont encore aujourd'hui de première utilité » (*ibid.* : 25)¹⁰². Parmi ceux-ci, la création, « quatre mois après son arrestation [de] deux sociétés corporatives : l'Union des Industries du Verre pour l'Exportation et l'Union technique des Verreries qui, malgré son absence, lui avaient dès leur création confié la présidence » (*id.*). Bref, dans l'espace public, ce comportement pouvait apparaître comme un étrange « double jeu ». D'autant que la famille Daum comptait des membres très connus, apparentés à d'autres familles elles aussi fort connues, qui étaient plutôt dans l'orbite de Vichy.

Parmi ceux qui aujourd'hui sont plutôt oubliés, Léon Daum¹⁰³, l'un des frères de Paul. Sa trajectoire mérite attention : quand Laval crée le ministère de la Production industrielle, on songe à lui pour occuper le poste. Ce qui ne fut pas le cas. Toutefois, membre du Comité des Forges à partir de 1927, à la dissolution de celui-ci, il devient un membre très actif au Comité d'organisation de la sidérurgie (Corsid) où il représentait celle du Centre-Midi. Il a ainsi participé à la mise en place de la Charte du travail dans l'Est. Autant dire que son engagement « patriotique » ou « national » l'avait conduit à des

¹⁰¹ J.-B. Aubert (1912-1961), proche de P. Daum avec lequel il entretenait d'excellentes relations, était à l'époque directeur administratif de l'Union syndicale des verreries à la main. Il fonda ensuite la société Univers, spécialisée dans l'exportation de la cristallerie (entretien avec son épouse, Chantal Aubert, 29/07/09).

¹⁰² « En 1943, bien que la mesure ne soit pas obligatoire aux usines de faible effectif, il est créé un comité social qui dès son début rend les services dans les questions d'approvisionnement et d'aide aux prisonniers. [...] L'usine s'affilie à l'association lorraine des services médicaux et sociaux du travail qui assure la visite à l'embauche et l'examen périodique de tout le personnel » (manuscrit attribué à Henri ou Michel Daum, s.d. : 45/46). Depuis 1940, P. Daum était aussi en affaire avec la verrerie de Blérancourt (Aisne), qui sera *in fine* présidée par M. Daum, afin d'assurer un peu d'activité à l'entreprise nancéienne.

¹⁰³ L. Daum (1887 à Nancy-1966 à Paris), polytechnicien et ingénieur des Mines, a épousé une fille du savant Henri Poincaré, lui-même cousin germain de Raymond Poincaré, qui fut président de la République. Il travailla dans les mines en France et à l'étranger (Maroc à la demande de Lyautey, Sarre...), à la Compagnie des forges et aciéries de la Marine et d'Homécourt, dont il devint le directeur-général (1927-1952) et le vice-président ; de plus, il fut président de Rombas (1940-1950) et d'Allevard (1941-1949).

choix sensiblement éloignés de celui de son frère. Ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre une brillante carrière par la suite¹⁰⁴.

Globalement, le patronyme Daum n'était donc pas publiquement synonyme de Résistance. Et si l'on ajoute la réserve de Jacqueline Daum quant à sa participation au procès, on a une clé d'explication possible à la faible, voire inexistante couverture médiatique en Lorraine et à Nancy plus spécialement. Il faudra attendre 1950 pour que la mémoire de Paul Daum soit honorée en cette ville par la transformation d'une portion du chemin des Grands Moulins, longeant le bras mort de la Meurthe et les bâtiments de la cristallerie, en une rue du colonel Paul Daum, ce nom étant également attribué à un pont. Le maire, appartenant au Rassemblement du peuple français (RPF), était alors Jean Lionel-Pellerin¹⁰⁵ qui avait été élu conseiller municipal, contre Paul Daum, en 1935 sur la liste du radical Camille Schmitt avec l'étiquette « modéré », non sans accommodement idéologique.

Conclusion

En définitive, la question du territoire se retrouve là où on l'attendait le moins : au cours de la phase préparatoire du procès, mais de façon fortuite, sans que cela ait constitué pour le Tribunal une donnée stratégique. Du reste, le 20 mai, lorsque l'abbé François Goldschmitt et plusieurs mosellans témoignent, les bancs de la salle d'audience sont vides, ce que signale *L'Est Républicain* du lendemain : « Lorsque la cinquième audience du procès de Rastadt [sic] s'ouvre à 13 h 15, les bancs réservés au public sont à demi vides et seuls quelques fonctionnaires du gouvernement viennent s'y asseoir quelques instants »¹⁰⁶. En revanche, il paraissait

¹⁰⁴ Création de Sollac en 1948, membre de la CECA, Cercle franco-allemand... Il est vrai qu'il n'a pas été systématiquement perçu comme un collaborateur. Par exemple, en septembre 1942, Louis Rosenstock-Franck (1906-1991 ; polytechnicien, membre du groupe X-Crise, à l'époque ingénieur en chef des manufactures de l'État) avait écrit un article, « The Forces of collaboration », dans la revue *Foreign Affairs* où il mettait en cause *Les Nouveaux Cahiers* et Auguste Detœuf. Ce qui vaut à l'auteur un courrier d'un ami de ce dernier, Edward Hartmann. Louis Rosenstock-Franck lui répond (29/09/42) et proteste de son « affectueuse amitié » pour Auguste Detœuf. Et d'ajouter : « Quand, sans les nommer, j'ai dénombré parmi les leaders de demain ceux des grands hommes d'affaires et des hauts fonctionnaires qui n'ont pas trahi, je songeais à Detœuf, à Dautry, à Mercier, à Léon Daum et à bien d'autres » (voir Perthuis, 1990 : 141 ; les auteurs remercient leur collègue Olivier Dard pour cette indication).

¹⁰⁵ J. Lionel-Pellerin (1901-1954) était chirurgien-dentiste à Nancy. Élu sur la liste de C. Schmitt en 1935, il devint adjoint au maire. Pour cette raison, il aurait dû démissionner de la section nancéienne de la Solidarité française. Peu de temps après, il fut l'un des fondateurs d'une section de l'Alliance démocratique. En 1947, il fut le premier délégué départemental du RPF. Maire de 1947 à 1953, il fut élu sénateur de 1948 à 1952 et siégea dans le groupe des Républicains sociaux. À noter que, lors des élections municipales de 1947, l'hebdomadaire *L'Ami de Nancy* fit campagne contre lui : « Patriotes ! Résistants ! Ne votez que pour des résistants authentiques. Ne votez pas pour le trio Pellerin-Jacson-Camal » (18/10/47).

¹⁰⁶ Le même texte figure dans *Le Républicain Lorrain*, à deux différences près : Rastatt est orthographié différemment et les fonctionnaires sont dits « du gouvernement militaire ».

logique de retrouver cette question dans la presse régionale. Or, elle n'y figure que partiellement – à l'occasion de la déposition de l'abbé et des témoins qui se présentent le même jour – et seulement dans la presse mosellane.

Pourtant, la PQR de l'époque se reconstitue sans aucun doute à partir d'une valorisation de l'information régionale. Pourquoi semble-t-elle faire preuve d'une relative distance à l'égard de ce sujet ? Une explication réside dans la nature même du procès qui a pour caractéristique d'associer trois niveaux de territoire : international, national et local. Sur le plan international, Rastatt se révèle être en phase avec les préoccupations du moment ayant trait à la dénazification certes, mais aussi à la reconstruction qui préoccupe la population. Concernant la dimension nationale, si l'événement est doublement en lien avec la zone d'occupation française (le lieu où se déroule le procès, la localisation du camp), il ne peut pas non plus faire l'impasse sur l'action résistante de certains Français pendant l'Occupation. Quant au niveau local, il se rapporte au fait que la Neue Bremm est située à proximité de la frontière entre la France et l'Allemagne et, par conséquent, touche des populations voisines bien que d'histoire, de culture et de tradition différentes.

Mais si superposition il y a entre différents niveaux, on constate néanmoins une domination des considérations internationales et/ou nationales sur le local. D'où des articles qui figurent en « une », jamais en pages régionales, et qui sont souvent rattachés à d'autres grands procès (celui de Nuremberg étant le plus présent). D'où aussi une mise à l'honneur de la Résistance sans que celle-ci soit d'ailleurs envisagée à l'aune de l'Alsace-Lorraine. Probablement est-ce, en partie, parce que les causes de détention des Lorrains dans le camp semblent moins « nobles » ou valorisables que ne le sont celles de hautes figures de la Résistance qui témoignent. Et si l'on entend dans le prétoire des réfractaires ou déserteurs de la Wehrmacht ou leurs proches, force est de constater la relative discrétion de la presse régionale à leur sujet. Ne serait-ce pas parce que trop insister sur ces histoires particulières aurait conduit à les mettre en tension avec celles de Lorrains qui, eux, ne se sont pas conformés aux *desiderata* des Allemands ?

Seul l'élargissement du corpus à d'autres quotidiens permettrait de vérifier la validité d'une telle assertion. En effet, à Rastatt, nombreux sont les témoins provenant de différentes régions de France. Envisager le traitement qu'en ont donné les journaux locaux pourrait permettre de croiser autrement les facteurs intervenant dans le travail des journalistes à propos d'un procès de ce type. De même, il pourrait être éclairant d'amplifier l'étude de la presse nationale qui n'est qu'esquissée. Probablement verrions-nous émerger des considérations moins visibles ici, telles celles ayant trait à la dimension idéologique ou politique. Il en va ainsi pour le quotidien démocrate-chrétien, *L'Aube*. Lorsque le procès démarre, le 15 mai, figure un article déjà évoqué dans lequel il est fait référence à un ancien de la Neue Bremm, Edmond Michelet : « Parmi ceux-ci [les détenus], notre ami Edmond Michelet, ministre des Armées, a connu ces tortures quotidiennes, infligées à ceux qui croyaient malgré tout à la dignité de l'homme ». En mettant

en avant l'amitié qui le lie à l'homme, le journaliste Jean Richard fait de la dimension politique un élément d'appréciation du procès. Dans le corpus étudié, cette association n'était manifeste que dans le quotidien communiste *L'Humanité d'Alsace*. À n'en pas douter, elle se retrouve ailleurs.

Plus encore, l'élargissement pourrait ne pas s'appliquer au seul territoire de la presse : dans les livres testimoniaux figure parfois la référence au procès de Rastatt. À titre d'exemples, nous présentons succinctement quatre cas de témoins qui ont participé au procès et qui, dans leurs écrits, confient entre les années 1950 à 2000 quatre approches différentes du même événement : Jacques Bergier, Max Heilbronn, Louis François et Pierre Bleton. Résistants, ils ont connu la déportation en tant que NN. Le premier faisait partie du réseau Marco Polo, le second de Résistance-Fer, le troisième de la Confrérie Notre-Dame, le quatrième de Défense de la France. Chacun réinterprète le procès selon un engagement politique et/ou humain spécifique. Aussi y voit-on à la fois l'effet du groupe auquel il appartient, de sa trajectoire socio-historique mais aussi celui de sa personnalité.

D'abord le cas le plus atypique, celui de Jacques Bergier¹⁰⁷, personnage aux multiples facettes qui est célèbre en tant que scientifique, mais surtout en tant que spécialiste de l'espionnage, de la science-fiction et de la littérature fantastique, des parasciences puisqu'il a été coauteur – avec Louis Pauwels – du livre à succès *Le matin des magiciens. Introduction au réalisme fantastique* (1960) et l'un des cofondateurs de la revue *Planète*. Il ne sera pas physiquement présent au procès, mais son témoignage – recueilli par Pierre Jourdan – y sera lu le 28 mai¹⁰⁸. Or, dans plusieurs de ses livres, Jacques Bergier affirme qu'il était à Rastatt et valorise même le rôle qu'il y aurait joué (Walter, 2008b, 2008c). Ainsi en parle-t-il dans *Agents secrets contre armes secrètes* (1955)¹⁰⁹ et dans *Je ne suis pas une légende* (1977). Dans ce dernier livre, il écrit :

« J'ai survécu. J'ai survécu aux supplices les plus variés. J'ai survécu à une séance de saute-mouton où un participant sur dix est mort. J'ai survécu à un interrogatoire par des membres du service de renseignement allemand (Abwehrdienst) auxquels j'ai renouvelé l'offre que j'avais déjà faite à Compiègne : la vie sauve et le passage au Canada assuré aux Allemands qui se mettraient à mon service. Malheureusement pour eux, aucun n'a eu le courage d'accepter. Aussi est-ce avec un vif plaisir que je les ai fait fusiller par la suite, à l'issue du procès de Rastatt » (Bergier, 1977 : 119).

¹⁰⁷ J. Bergier (1912-1978), né à Odessa dans une famille juive qui émigre en France, est résistant à Lyon au sein du réseau Marco-Polo. Arrêté par la Gestapo le 23 novembre 1943 à Villeurbanne, il est torturé au fort Montluc, interné à Compiègne puis envoyé le 21 mars 1944 à la Neue Bremm (convoi n° I.190 au départ de la gare de l'Est) et, le 15 avril 1944, il est acheminé à Mauthausen. Sur ses multiples témoignages, voir Walter (2008b, 2008c).

¹⁰⁸ Dans le procès-verbal de l'audience, il est mentionné sous le nom de Burgier. Il avait témoigné et avait été confronté à six accusés, dont le commandant du camp, le 2 avril 1946 (R. Robert, J. Hein, K. Kunkel, N. Drokur, F. Schmoll, F. Fries).

¹⁰⁹ Dans ce texte, J. Bergier livre son témoignage sous la forme d'extraits du Journal de Jacques Verne. Le 18 mars, il écrit : « Ils ont tué dix femmes » (p. 146), en ajoutant, dans une note, que « tous ces détails ont été confirmés aux procès de Rastatt. Les gardiens étaient des Sarrois apparemment normaux ». D'une part, il n'a pas assisté au procès, d'autre part, ces « détails » sont souvent inexacts.

Outre le mensonge manifeste, émerge de ce texte l'idée selon laquelle le procès viendrait « venger » l'expérience concentrationnaire du témoin et conférerait à celui-ci un rôle de juge à même d'évaluer et sanctionner l'humiliation subie. Si ceci est le fait d'une personnalité complexe et traumatisée, on y constate aussi une conséquence du regard que Jacques Bergier porte sur sa judéité, lui qui n'a jamais accepté l'idée qu'il avait subi des sévices spécifiques au nom de cette identité, et qui préférerait mettre en avant son engagement résistant. Or, à la Neue Bremm, c'est aussi parce qu'il était juif que les gardiens l'ont spécialement malmené.

L'ingénieur Max Heilbronn¹¹⁰, qui se définit comme juif laïque, évoque le procès dans l'ouvrage paru en 1989, écrit avec la collaboration de Jacques Varin, *Galeries Lafayette, Buchenwald, Galeries Lafayette...*¹¹¹ Mais ses propos sont plus « cléments » que ne le sont ceux de Jacques Bergier. En effet, parlant de son expérience au camp, il en complète l'évocation par un court passage qui raconte ce moment au cours duquel il a déposé et sa rencontre avec ses anciens bourreaux¹¹². Ainsi revient-il sur sa déposition concernant Drokur. Tout en disant la cruauté du personnage, il nuance quelque peu le portrait qu'il en avait brossé à Rastatt : « À ma connaissance, Drokur n'a jamais frappé aucun d'entre nous » (p. 104), tout en marquant sa responsabilité dans la mort de plusieurs détenus. Pourtant, dans son témoignage au procès, il ne faisait pas mystère de la dureté qui attendait les Juifs lors de leur arrivée au camp, soumis qu'ils étaient à un régime plus sévère que ne l'étaient les autres détenus. Vexations et sévices particuliers étaient leur lot quotidien, ce que, contrairement à Jacques Bergier, il ne refoule pas, lui qui assume son identité. Il l'avait d'ailleurs fait au camp en se signalant comme juif, ce qui lui avait valu l'obligation de porter des parpains autour du bassin, la taille d'une croix gammée dans les cheveux... et des explications sur le fait qu'on pouvait être Juif, ingénieur et capitaine de l'armée française ! De la sorte, lorsque 45 ans plus tard, il retrace cette expérience, il ne fait pas de Rastatt le lieu de toutes les réparations et reste en retrait à l'égard des sentences prononcées.

Dans ses *Souvenirs*, rédigés au soir de sa vie, Louis François n'accorde qu'une page dactylographiée à la Neue Bremm, alors ou parce que le camp lui « a laissé le pire des souvenirs » (s.d. : 91). Dans la conclusion de son manuscrit, il explique aussi qu'on lui « a quelquefois reproché de présenter de la déportation un tableau plus humoristique que tragique, plus tourné vers le gris clair et même le rose que vers le noir » (*ibid.* : 194). Et d'ajouter, « en réalité, tout ne fut pas lugubre. Il y eut des

¹¹⁰ M. Heilbronn (1902-1998), gendre de l'un des fondateurs des Galeries Lafayette (dont il devint PDG), centralien, s'est engagé dans la Résistance (Résistance-Fer). Son pseudonyme y était *Harrel* et, entre autres faits notables, il était l'auteur du *Manuel du parfait dérailleur*. Arrêté le 12 juin 1943, il fut déporté à la Neue Bremm le 3 janvier 1944 (convoi n° 1.167, départ de Paris, gare de l'Est), puis à Buchenwald le 16 janvier.

¹¹¹ Le passage est repris dans *Leçons de ténèbres. Résistants et déportés* (Manson, 1995 : 191-192).

¹¹² M. Heilbronn a déposé le 18 mai 1946.

bas, très bas, mais aussi des hauts, très hauts ». Le petit-fils de pasteur, très attaché à la morale et au scoutisme laïque, est « revenu avec un grand scepticisme sur les hommes en général, mais aussi avec un bel optimisme sur l'homme en particulier » (*id.*). D'où cette simple notation traduisant une prise de distance quelque peu ironique quand il se remémore le camp : « Le gardien-chef, sanglé et botté, en costume de s.s., rigole et administre de grands coups de louche à ceux qu'il a transformés en bêtes. Il avait moins fière et féroce allure, lorsque je l'ai retrouvé après la guerre au tribunal de Rastatt où je fus appelé comme témoin » (s.d. : 91). Dans la même veine, sans transition, il poursuit : « Je couche avec le docteur Arbeit et nous nous serrons l'un près de l'autre sous nos couvertures pour avoir moins froid. Ce fut ma seule expérience de coucherie avec un homme ». Plus tard, à Sachsenhausen, c'est notamment grâce au docteur Arbeit qu'il put bénéficier de meilleures conditions de détention. C'est là un recul ironique, assumé par un homme qui a la quarantaine au moment des faits. Il en va autrement pour le témoin suivant qui a livré publiquement ses impressions dès 1946.

On l'a vu, Pierre Bleton a 22 ans quand il rédige ses deux articles, « Le camp de la ronde infernale : Neue Breme », pour la revue *Renaissances*. Dans le second, il réagit avant même l'ouverture du procès et s'indigne des attendus de l'enquête préalable : « Une instruction vient d'être ouverte contre le lieutenant chef du camp et la plupart des S.S. La police française cherche surtout à prouver l'assassinat d'un Polonais à coups de revolver. Car vous, mes camarades morts à Neue-Breme, vous n'êtes que des présomptions de meurtre. / NOTE DE L'AUTEUR / 8 Avril 1946 »¹¹³ (Bleton, 1946b : 94). À cet égard, on se souvient de la tonalité de son témoignage sur la mort de Paul Daum. Il reviendra sur le procès sept ans plus tard dans *Le temps du purgatoire* (1953). Le jeune homme a continué son chemin et en arrive à cette affirmation : « Avant d'être un phénomène sociologique, le monde concentrationnaire a été pour moi, le monde *du* concentrationnaire, c'est-à-dire un monde *intérieur* »¹¹⁴ (*ibid.* : 303). Et, du coup, c'est à un autre type de relation entre une victime témoignante et son bourreau qu'il convie le lecteur. Animée par la foi catholique, elle est le fruit d'une réflexion sur le rapport au Mal et à l'indifférence : celle-ci « est contagieuse ; elle requiert la complaisance des spectateurs, puis leur complicité, elle gagne ensuite les victimes qui finissent par communier en elle avec leurs bourreaux » (*ibid.* : 307)¹¹⁵. D'où cette surprenante rencontre entre deux hommes que Pierre Bleton (*ibid.* : 313/314) décrit comme celle qui lui a permis d'« ouvrir les yeux sur les autres ». Une expérience humaine donc, mais aussi une expérience spirituelle :

« C'était à Rastatt durant le procès des gardiens de Neue Breme jugés comme criminels de guerre ; au cours de ma déposition, on m'interrogea sur l'un d'eux que j'avais connu sous le

¹¹³ La typographie d'origine est respectée.

¹¹⁴ La typographie d'origine est respectée.

¹¹⁵ C'est ce qui fait que P. Bleton (1953 : 304) « comprend » le comportement d'un ss qui, « avec une invraisemblable franchise », déclara « au tribunal qui le jugeait : "C'est vous les bourreaux de Neue Breme" ! ».

nom de "petit caporal"¹¹⁶, un vrai nazi inscrit avant l'arrivée au pouvoir d'Hitler, un vrai soldat aussi, blessé sur le front de l'Est. Il venait d'être retrouvé dans un camp de prisonniers et des gendarmes français l'avaient passé à tabac ; avec ses vêtements déchirés, à côté de boutiquiers de Sarebrück [...] bien pensants, il paraissait une bête fauve prise au piège. Il ne nous avait guère épargné [...] mais il avait écarté de la ronde les vieux et les infirmes et il avait donné des rations supplémentaires à l'infirmerie. Ces gestes étaient extraordinaires dans l'État ss. Nous avions décidé que nous tenterions de le sauver. [...] Il ne put échapper à la condamnation à mort. Quand, l'audience finie, il sortit [...], il passa devant moi et me fit un petit signe de tête pour me remercier de ma déposition. [...] Je lui souris. Nous nous sommes souris. [...] C'est comme si je me souriais à moi-même. Tout n'était donc pas méprisable et je pouvais encore aimer ».

En ces lignes, on retrouve un peu de ce que Pierre Jourdan (1980 : 13-14) écrivait à propos des condamnations et des exécutions :

« J'ai personnellement souhaité que deux des condamnés fussent graciés et j'ai entrepris toutes démarches possibles à cette fin. Peine perdue, le Commandant en Chef fut inflexible¹¹⁷. [...] Sans un mot, la gorge serrée, je quittais les lieux, m'efforçant de ne plus penser à ces quatorze corps inertes et aux responsabilités que j'avais accepté d'assumer jusqu'au bout. Dans la matinée, je retournais à mon cabinet du château de Rastatt. C'était le jour des visites des familles de détenus. Les femmes, les mères de ceux qui venaient de mourir attendaient leur permis de visite ».

Ainsi voit-on que l'exécution de la sentence ne signe pas la fin de l'expérience concentrationnaire et de son jugement. Au contraire, elle ouvre la voie à la gestion de celle-ci, qu'il s'agisse, on l'a vu, des victimes ou des magistrats. À la différence du monde journaliste, nombre de déportés continuent à être confrontés au souvenir privé de ce qu'ils ont vécu, à l'impératif de transmettre publiquement ce dernier sous une forme ou une autre. Et, de ce point de vue, l'exploration de l'impact du procès de Rastatt – peu présent dans les recherches académiques – constitue un vaste chantier au-delà du seul territoire de la presse à bien des égards réducteur.

Références

À la mémoire de Paul Daum, 1945, Nancy, Imprimerie Berger-Levrault.

Amicale d'Oranienbourg-Sachsenhausen, 1982, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Paris, Plon/Éd. de Minuit.

Aron R., 1967, *Histoire de l'épuration. De l'indulgence aux massacres : novembre 1942-septembre 1944*, Paris, Fayard.

Association des anciens Éclaireurs et Éclaireuses de France, 2004, *Une jeunesse engagée. Documents et témoignages sur le scoutisme laïque pendant la guerre 1939-1945*, Millau, Éd. Accent du Sud.

Bardin Chr., 2004, *Daum, une industrie d'art lorraine, 1878-1939*, Metz, Éd. Serpenoise.

¹¹⁶ « Petit caporal » était le surnom d'H. Hornetz.

¹¹⁷ Le « Commandant en chef » était le général Pierre Koenig (1898-1970), gouverneur militaire de la zone d'occupation française en Allemagne de 1945 à 1949.

- Bergier J., 1955, *Agents secrets contre armes secrètes*, Paris, Arthaud.
- 1977, *Je ne suis pas une légende*, Paris, Éd. Retz.
- Bernard H., 2001, « *Dans le purin jusqu'aux épaules* ». *Témoignages d'anciens déportés au camp de concentration de la Nouvelle Brême*/« *Bis zu den Schultern in der Jauche* ». *Ehemalige Häftlinge des Saarbrücker KZs Neue Bremm erinnern sich*, Saarbrücken, Vereinigung der Verfolgten des Naziregimes vVN-Bund der Antifaschisten/Landeshauptstadt Saarbrücken.
- 2005, « *Malgré nos souffrances... Nous sommes encore là !* ». *Témoignages d'anciens déportés au camp de la Gestapo à la Nouvelle Brême*/« *Trotz der Leiden... Wir sind immer noch da !* ». *Ehemalige Häftlinge des Gestapolagers Neue Bremm erinnern sich*, Saarbrücken, Vereinigung der Verfolgten des Naziregimes vVN-Bund der Antifaschisten.
- Bernard J., 1988, *C'est de l'homme qu'il s'agit*, Paris, O. Jacob.
- 2003, *Dans la prison que France est devenue. Mémoires de Résistance*, Paris, A. Michel.
- Besse P., 1996, *Tulle. Résistance et déportation par la mémoire des rues. 1940-1945*, Tulle, Collège Clemenceau.
- Bessières A., 1946, *Un martyr de la Charité. Le Père de Jabrun 1883-1943*, Paris, Éd. du Témoignage chrétien.
- Bleton P., 1946a, « Le camp de la ronde infernale : Neue Breme (1) », *Renaissances*, avr., pp. 92-106.
- 1946b, « Le camp de la ronde infernale : Neue Breme », *Renaissances*, mai, pp. 93-111.
- 1953, *Le temps du purgatoire*, Paris, Imprimerie J.Téqui.
- Bonet G., 2004, *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales. Un siècle d'histoire d'un quotidien, 1846-1950. L'entreprise, le journal, la politique*, Perpignan, Éd. L'Olivier.
- Bouaziz G., 1976, *La France torturée*, Paris, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes.
- Boulanger H., 2006, « La presse locale d'information générale et politique en Lorraine de 1945 à nos jours », <http://www.univ-nancy2.fr/medial/pdf/textehboulanger.pdf>, consulté le 22/07/08.
- Brome V., 1957, *L'histoire de Pat O'Leary*, trad. de l'anglais par A. Argela, M. Jullian, Paris, Le Livre contemporain, Amiot Dumont.
- Caffier M., 1989, *La légende du siècle. L'Est Républicain 1889-1989*, Nancy, L'Est Républicain/Presses universitaires de Nancy.
- Calvi F., avec la collab. de Schmitt O., 1990, oss. *La guerre secrète en France. Les services spéciaux américains, la Résistance et la Gestapo 1942-1945*, Paris, Hachette.
- Colas J.-Fr., 2002, *Les droites en Lorraine dans les années 1930 : acteurs, organisations, réseaux*, thèse en histoire contemporaine, université Paris 10-Nanterre.
- Collette P., 1946, *J'ai tiré sur Laval*, Caen, Ozanne.
- Conte A., 1946, *Les Impitoyables. Trois nouvelles d'Allemagne*, Carcassonne, Imprimerie Bonnafous et Fils.
- Ducoudray, M., 2001, *Ceux de Manipule. Un réseau de renseignements dans la Résistance en France*, Paris, Tirésisas.

- Dufayel E., 2009, « Les femmes déportées de France via la Neue Bremm », *Mémoire vivante*, 61, juin, pp. 1-7.
- Ferry G., 1945, *En Moselle... Après la tourmente*, Metz, Imprimerie V. Gueblez.
- Fleury B., 2006, « Honorer les victimes du camp de la Neue Bremm. Des images porteuses de mémoire », 2e Biennale internationale « Autour de L'illustration », Colloque « Penser les images », Bobigny, 14-18 nov.
- 2007, « Honorer les victimes du camp de la Neue Bremm. Humaniser l'inhumain », Colloque *Humanisme et tolérance. Hommage à Alexandre Marius Déès de Sterio*, Université Paul Verlaine-Metz, 11-12 oct.
- 2008, « Quand les victimes sortent de l'oubli. Mobilisation franco-allemande à la Neue Bremm (1978-1997) », pp. 57-73, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Fleury B., Walter J., 2008, « Le camp de la Neue Bremm : mémoire et médiation (1945-1947) », pp. 85-114, in : Oster P., Lüsebrink H.-J., Hg., *Am Wendepunkt. Deutschland und Frankreich um 1945 – zur Dynamik eines « transnationalen » kulturellen Feldes/ Dynamiques d'un champ culturel « transnational » – L'Allemagne et la France vers 1945*, Bielefeld, Transcript Verlag.
- Fondation pour la mémoire de la Déportation, 2004, *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, 4 tomes, Paris, Tirésias.
- Fontaine Th., 2008, « Les déportations au camp de Sarrebruck Neue Bremm depuis la France occupée (été 1943-été 1944) », pp. 39-55, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- François L., s.d., *Souvenirs*, s.l., [document dactylographié].
- Genette G., 1982, *Palimpsestes*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Girard J., 2006, *La Résistance et la Libération de Nice. La fin d'une légende ?*, Nice, Serre.
- Goldschmitt Fr., 1945a, *Alsaciens et Lorrains à Dachau, 1. En route pour Dachau*, Sarreguemines, Imprimerie Pierron.
- 1945b, *Alsaciens et Lorrains à Dachau, 1. Au bloc d'entrée*, Sarreguemines, Imprimerie Pierron.
- Guiral S., 1946, *44.694. F. De Saint-Michel à Ravensbrück*, Paris, Montauban, Imprimerie coopérative.
- Heilbronn M., avec la collab. de Varin J., 1989, *Galleries Lafayette, Buchenwald, Galleries Lafayette...*, Paris, Éd. Economica.
- Hélène Roederer, *étudiante et résistante (1921-1945)*, 1985, Lyon, Éd. L'Hermès.
- Jacobi L., s.d., *Une ville lorraine dans la tourmente. La Bataille de Forbach, hiver 1944-45*, Forbach, Imprimerie commerciale.
- Jourdan P., 1980, *Un camp de concentration en Sarre, Neue Bremm*, Maisoncelles-du-Maine, [document dactylographié].
- La France en Allemagne*, 1946, 1, juil.
- Livre d'or du Mémorial de Ramatuelle 1939-1945*, 2005, Paris, Association des anciens des services spéciaux de la Défense nationale.

- Lorentz Cl., 2002, « Panorama de la presse politique et d'information en Alsace de 1918 à nos jours (Presse quotidienne et hebdomadaire) », pp. 15-37, in : Châtellier H., Mombert M., dirs, *La presse en Alsace au XX^e siècle. Témoin-acteur-enjeu*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.
- Loustaunau-Lacau G., 1945, « *Chiens maudits* ». *Souvenirs d'un rescapé des bagnes hitlériens*, Pau/Paris, Éd. La Spirale/Réseau Alliance.
- Manson J., dir., 1995 *Leçons de ténèbres. Résistants et déportés*, Paris, FNDIR/UNADIF/Plon.
- Marcot Fr., dir., avec la collab. de Leroux B., Levisse-Touzé Chr., 2006, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, R. Laffont.
- Martin M., 2002, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard.
- Mayeur Fr., 1966, *L'Aube. Étude d'un journal d'opinion (1932-1940)*, Paris, A. Colin.
- Medrala J., 2005, *Les réseaux de renseignements franco-polonais 1940-1944. Réseau F, Marine, Famille-Interallié, Réseau F2, Étoile, PSW, Enigma-équipe 300, Suisse 3*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Nanterre M., 1950, *Jacques Robillot*, Metz, Éd. Le Républicain Lorrain.
- Neveu C., 2008, « La Neue Bremm et la répression en Moselle annexée (juin 1943-décembre 1944) », pp. 23-37, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Notre exil*, 1945, Malzéville-Nancy, Imprimerie A. Masson.
- Pauwels L., Bergier J., 1960, *Le matin des magiciens. Introduction au réalisme fantastique*, Paris, Gallimard.
- Péan P., 1993, *Le mystérieux Docteur Martin (1895-1969)*, Paris, Fayard.
- Pendaries Y., 1995, *Les procès de Rastatt (1946-1954). Le jugement des crimes de guerre en zone française d'occupation en Allemagne*, Bern, Berlin, Frankfurt/M., New York, Paris, Wien, P. Lang.
- Perthuis Fr., 1990, *Auguste Detœuf, 1883-1947, l'ingénieur bâtisseur de l'impossible paix*, mémoire de DEA d'histoire du XX^e siècle, Paris, Institut d'études politiques.
- Renaud P.-C., 2009, *Daum. Du verre et des hommes 1975-1986*, Nancy, Éd. Place Stanislas.
- Roth Fr., 1983, *Le temps des journaux. Presse et cultures nationales en Lorraine mosellane 1860-1940*, Nancy/Metz, Presses universitaires de Nancy/Éd. Serpenoise.
- 1990, « L'Est Républicain de René Mercier : du quotidien nancéien au quotidien régional, 1911-1940 », pp. 49-64, in : Criqui É., Laprévote L.-Ph., Roth Fr., dirs, *L'Est Républicain (1889-1989). Le quotidien dévoilé*, Jarville-La Malgrange, Éd. de L'Est.
- Saint-Clair S., 1945, *Ravensbrück. L'enfer des femmes*, Paris, J. Tallandier.
- Sheppard B., 1998, *Missions secrètes et déportation 1939-1945. Les roses de Picardie*, Bayeux, Heimdal.
- Spoerry A., 1994, *On m'appelle Mama Dakari*, Paris, J.-Cl. Lattès.
- Spoerry Fr., avec la collab. de Marc Gaillard, 1991, *L'architecture douce de Port-Grimaud à Port-Liberté*, Paris, R. Laffont.
- Thalhofer E., 2003, *Neue Bremm. Terrorstätte der Gestapo. Ein Erweitertes Polizeigefängnis und seine Täter 1943-1944*, St Ingbert, Röhrig Universitätsverlag.

— 2007, « Dachau in Rastatt. Der Prozess gegen das Personal des Gestapo-Lagers NeueBremm vor dem Tribunal Général de la Zone Française in Rastatt », pp. 192-209, in : Eiber L., Sigel R., Hg., *Dachauer Prozesse. NS-Verbrechen vor amerikanischen Militärgerichten in Dachau 1945-48. Verfahren, Ergebnisse, Nachwirkungen*, Göttingen, Wallstein Verlag.

Thull P., *Victor Demange 1888-1971*, Metz, Éd. Serpenoise.

Viannay Ph., 1988, *Du bon usage de la France. Résistance, journalisme, Glénans*, Paris, Ramsay.

Vittori J.-P., dir., avec la collab. de Michine I., 1994, *Le grand livre des témoins*, Paris, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes.

Walter J., 2006, « La mémoire sens dessus dessous d'un camp de la Gestapo. Du Novotel de la Neue Bremm à l'*Hotel der Erinnerung* », *Communication et langages*, 149, sept., pp. 77-96.

— 2007a, « Georges Loustaunau-Lacau : un résistant d'extrême droite témoin d'une situation extrême », *Colloque Témoignages sous influence*, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 15-17 mars.

— 2007b, « Les récits livresques de survivance sur le camp de la Neue Bremm : enjeux et orientations disciplinaires », *Communication*, 26(1), Québec, aut., pp. 11-47.

— 2007c, « Dans les pas du docteur René Quenouille, du camp de la Neue Bremm au Bullenhuser Damm », *Colloque Humanisme et tolérance. Hommage à Alexandre Marius Dées de Sterio*, Université Paul Verlaine-Metz, 11-12 oct.

— 2007d, « La dynamique lorraine de l'édition de témoignages sur le camp de la Neue Bremm en 1945 », *Colloque Régionalismes littéraires et artistiques comparés Québec/Canada – Europe : dimensions historiques, perspectives comparatistes et interrelations (1850-1950)*, Sarrebruck/Metz, 21-23 juin.

— 2008a, « Nouvelle testimoniale et inter-dit : "Neue Bremm ou un carnet de Jean-Pierre" d'Arthur Conte », pp. 75-126, in : Fleury B., Walter J., dirs, *Qualifier des lieux de détention et de massacre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.

— 2008b, « Identité et trauma dans les récits de Jacques Bergier sur le camp de la Neue Bremm (1955-1978) », *Colloque Témoignages, traumas et conflits géopolitiques*, Québec, 7-8 mai.

— 2008c, « Traumas expérientiels et modalités d'écriture dans les récits de survivants de la Neue Bremm : Jacques Bergier ou l'autre et soi (1945-1954) », *Colloque Normes et minorités : l'identité aux prises avec la figure de l'autre*, Metz, 6-7 juin.

— 2009, « *Les hommes ne sont pas des héros* d'Arthur Conte : la Neue Bremm en creux », *Colloque Qualifier, disqualifier, requalifier des lieux de détention, de concentration et d'extermination (3). Figures emblématiques, mobilisations collectives*, université Paul Verlaine-Metz, 5-7 nov.

— 2010, « Arthur, Jean-Pierre et Manuel à la Neue Bremm : faux témoins, vrais personnages ? », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, Paris/Bruxelles, 106, janv.-mars, à paraître.

Wiewiorka A., 1995, *Le procès de Nuremberg*, Paris, L. Levi, 2006.

Willen (Willem) C. (circa 1946), *Au pays de la mort lente : « Neu-Bremm »*, Tulle, Imprimerie commerciale.

> DES LIEUX ET DES MAUX DANS DES MOTS

FRANSISKA LOUWAGIE
Collège universitaire Lessius
Université catholique de Leuven
Fransiska.Louwagie@Lessius.eu
Fransiska.Louwagie@kuleuven-kortrijk.be

LIEUX DE NON-RETOUR

Résumé. — Face aux tensions mémorielles liées aux lieux de mémoire, se pose la question de savoir ce que ces lieux peuvent signifier pour les visiteurs d'aujourd'hui. Dans l'œuvre d'Henri Raczymow et de Régine Robin, les visiteurs adoptent une attitude désabusée, conscients de « passer à côté » de la réalité historique. Henri Raczymow conclut à l'impossibilité de préserver la singularité du passé et indique dès lors que chaque acte mémoriel – y compris son œuvre – participe d'un processus d'oubli. Dans l'œuvre de Régine Robin, d'autre part, les scénarios fictifs s'avèrent plus décisifs pour le processus de deuil que la connaissance (impossible) de la singularité des individus et des lieux. Ici encore, cependant, l'approche littéraire connaît certaines limites, notamment dans la mesure où les scénarios fictifs entrent en conflit avec la réalité du présent.

Mots-clés. — Lieux de mémoire, retour à Auschwitz, conflits identitaires et mémoriels, Henri Raczymow, Régine Robin.

Je croyais que le temps était toujours imaginaire ;
 que l'espace seul avait la vertu du vrai. Il n'en est rien.
 L'Histoire va détruire l'espace même, qu'on croyait
 si stable et rassurant, disponible... Sur quoi compter, alors ?
 (Raczymow, 2007 : 24)

La question des rapports entre temps et espace acquiert une singulière pertinence dans le cas des lieux de mémoire, notamment dans la mesure où l'aménagement de ces endroits lourds de sens reflète – et influence à son tour – les points de vue sur le passé. En effet, ceux-ci étant soumis à l'action de l'homme, ils ne sont, contrairement à certaines apparences, pas plus « immuables » que la mémoire elle-même et n'offrent pas une voie de contact « direct » avec le passé. Au contraire, ils sont sujets à des logiques sociales divergentes, voire contradictoires. Ainsi la préservation et l'aménagement des espaces de mémoire peuvent-ils relever d'une volonté de clarifier certaines spécificités historiques des lieux, servir un rapprochement militant (éventuellement nationaliste) entre le passé et le présent, ou encore s'inscrire dans un projet d'éducation morale plus universaliste, fondé sur une identification empathique à l'égard des victimes : cette dernière approche tend, avec l'éloignement des faits « historiques » dans le temps, à supplanter les militantismes engendrés à court terme. La tension entre la dimension proprement historique des lieux et les différentes stratégies mémorielles se montre notamment dans la double dénomination de « camp-musée » qu'Annette Wieviorka (2006 : 227) utilise à propos d'Auschwitz, ou dans une répartition territoriale, comme à Pearl Harbour, où le musée éducatif est installé en dehors des lieux historiques proprement dits (White, 2004 : 306). À cela s'ajoute que les lieux de mémoire se trouvent aujourd'hui inévitablement entourés ou même (partiellement) éclipsés par la vie dite normale ou banale, qui offre un contraste saisissant avec le poids historique des sites. Or, face à ces tensions et aménagements territoriaux, se pose la question de savoir ce que les lieux peuvent « signifier » pour les visiteurs d'aujourd'hui, amenés « sur place » pour des raisons divergentes, allant du tourisme de mémoire ou du voyage didactique à l'exploration de liens personnels ou familiaux avec les événements qui s'y sont déroulés. Dès lors, notre analyse portera sur deux récits relatant une visite d'Auschwitz-Birkenau et de la Pologne actuelle. Il s'agit d'une part de *Dix jours « polonais »* d'Henri Raczymow (2007), et d'autre part de « Le dybbouk inconnu », un récit de Régine Robin, publié dans son recueil *L'immense fatigue des pierres* (1996).

Henri Raczymow : la « réalité d'un rêve »

Henri Raczymow, né en 1948, est issu d'une famille d'origine juive-polonaise. La plupart de ses œuvres retracent et fictionnalisent l'histoire de sa famille en Pologne, sous la persécution nazie et dans la Belleville d'après-guerre. L'auteur décrit notamment combien la Shoah l'a coupé de la « préhistoire » familiale et

comment elle a dominé les relations avec ses (grands-)parents¹. Dans *Dix jours « polonais »*, publié en 2007, il poursuit ces réflexions à l'occasion de son premier voyage en Pologne, interrogeant notamment ses propres rapports au pays de ses grands-parents et à la terre où s'est déroulée une partie importante de la persécution et du génocide nazis. Ces rapports sont d'emblée ambigus, voire illusoires :

« Je n'ai de polonais que mon nom, qui est une imposture. Au départ un nom juif (yiddish) qui fut ensuite mystérieusement polonisé, je ne sais quand, ni par qui, ni pourquoi. Mais nul doute, il sonne polonais aux oreilles et aux yeux d'un Polonais. Quand j'étais enfant, à l'énoncé de mon nom, et qu'on me demandait si c'était russe, je disais Non : polonais. Je savais bien pourtant que nous n'étions pas polonais, même si, comme je le savais tout aussi bien, nous venions de "Pologne" » (Raczymow, 2007 : 11).

Se pose dès lors la question de savoir dans quelle mesure le voyage permettra au protagoniste de « réaliser » son rapport à la Pologne. Au fait, il s'avère que, malgré sa présence physique sur les lieux, ce contact « réel » reste problématique, notamment parce qu'il existe plusieurs « Polognes » qui sont pour la plupart inaccessibles au protagoniste. D'abord, la « Pologne » de ses grands-parents n'existant plus, elle reste invariablement hors d'atteinte. En même temps, le personnage se rend compte que la « Pologne » actuelle n'est pas celle qu'il cherche :

« Fouler la terre polonaise me ferait renouer avec le temps d'avant mon temps, mon temps préhistorique, ma géologie intime, mon archéologie honteuse, de vieilles couches sédimentaires. [...] Mais cela même, je le crains, était une illusion. Car il y a "Pologne" et "Pologne". [...] S'agirait-il d'un "retour au pays" ? Non, c'était autre chose. Quelque chose qui n'avait pas de nom. Car on ne saurait, au bout de quatre-vingt-dix ans, "retourner" en Pologne. Puisqu'on va visiter une "Pologne" qui n'existait pas avant. Et qu'on espère retrouver une "Pologne" qui est aujourd'hui proprement "nulle part". Et pourtant, je fais le pari que cette coïncidence existe. Les guillemets, en tout cas, s'imposaient : un avion me poserait sur la terre de "Pologne" » (Raczymow, 2007 : 16-17).

« Chaque livre [...], de près ou de loin, comporte des allusions à cette chose enfouie, un temps et un lieu qui ne furent pas les miens, et dont pourtant je suis issu. J'ai pensé que sans doute il était grand temps, aujourd'hui, à cinquante-huit ans, d'y aller voir "en vrai". De rejoindre cet avant-passé, ce que je nomme parfois ma "préhistoire". [...] Pour parfaire un tableau, y apposer cette ultime touche de vérité, ici et maintenant, celle du temps et de l'espace réels. Comme pour aller vérifier sur place *la réalité d'un rêve* qu'on a longtemps fait d'une maison, d'une rue, d'un jardin, d'un visage. Ce livre que je projetais viserait aussi à authentifier la formule de Jarry. Et s'il n'avait pas tout à fait tort ? Je savais d'avance que c'était fichu. Alors pourquoi ? » (Raczymow, 2007 : 40 ; nous soulignons).

L'incapacité du protagoniste à rejoindre la « réalité » polonaise de la génération d'avant est figurée par le biais d'un imaginaire psychanalytique récurrent chez Henri Raczymow, à savoir le fantasme œdipien : ce dernier sert à exprimer son obsession de la première génération des survivants, aussi bien que sa séparation irrémédiable de celle-ci. Ainsi, dans *Dix jours « polonais »*, le « retour » en Pologne

¹ Entre autres études, voir Louwagie (2008 : 217-232).

est-il décrit comme une quête infructueuse de la mère. Le personnage constate notamment que son voyage à l'envers lui permet uniquement de « vérifier que [s]a mère est morte » (Raczymow, 2007 : 66), mais non de « traverser le miroir » (Raczymow, 2007 : 87) : l'unité avec la mère, emblématique de la période précédant le stade du miroir, ne peut être ressuscitée.

La place de Gustave Flaubert

Le rapport frustré à la mère rapproche Henri Raczymow de Gustave Flaubert, tel que ce dernier est décrit par Jean-Paul Sartre dans *L'idiote de la famille* (1971-1972), l'un des intertextes de *Dix jours « polonais »*². D'après Jean-Paul Sartre, la personnalité de Gustave Flaubert s'est développée sous le sceau de l'irréalité. De fait, en tant que second fils, Gustave Flaubert ne suscite pendant son enfance ni l'intérêt de son père, ni celui de sa mère : les places « mandatées » du fils aîné et de fille chérie sont occupées par son frère et par sa petite sœur. Dépourvu d'une place à lui, Gustave Flaubert se trouve en une situation de manque et d'extériorité qui se traduit, au niveau de sa personnalité, en une attitude passive, notamment au niveau sexuel : au dire de Jean-Paul Sartre, Gustave Flaubert souhaite en effet être l'objet plutôt que le sujet du désir sexuel. Or, en devenant auteur, Gustave Flaubert a transformé son extériorité et sa déréalité en ressource productive³ : à travers l'écriture, il instaure une réalité qui lui est propre. En parallèle, il démasque la réalité des autres comme un monde d'apparences et d'ir-réalité (Geldof, 2006 : 346-352). Avec quelques modifications, nous retrouvons ces caractéristiques chez le protagoniste d'Henri Raczymow. De fait, on l'a vu, celui-ci souffre également d'un manque de contact avec la réalité et avec sa mère qui s'explique, en l'occurrence, par son appartenance à la deuxième génération des survivants de la Shoah. Comme d'autres enfants de survivants, il a le sentiment de remplacer un mort, étant donné qu'il porte le prénom de son oncle disparu à Majdanek. Du coup, il ne semble pas avoir de place individuelle au sein de sa famille. De même que chez Gustave Flaubert, cette situation a un impact majeur sur la vie adulte du protagoniste. Au niveau sexuel, l'obsession œdipienne de la mère se prolonge notamment par une attitude passive à l'égard des femmes :

² À l'instar de J.-P. Sartre, H. Raczymow analyse la tendance des « grands écrivains » à « déréaliser » la vie, en mentionnant notamment les exemples de M. Proust et de G. Flaubert (Raczymow, 2007 : 70). On retrouve aussi l'interrogation « Suis-je un surhomme ? » (Raczymow, 2007 : 37), qui rappelle certaines réflexions sartriennes à propos de G. Flaubert (Sartre, t. I, 1971 : 916-917) – de même qu'évidemment l'acception nazie du concept d'*Übermensch*. D'ailleurs, H. Raczymow consacre quelques pages de *La mort du grand écrivain* (1994) à *L'idiote de la famille*. Pour une analyse de *L'idiote de la famille*, voir notamment Geldof (2006) et Anselmini-Aucagne (2007).

³ La définition de l'imaginaire comme passif et « névrosé », associée à G. Flaubert, s'oppose à la conception spéculative de l'imaginaire philosophique sartrien, qu'on rencontre entre autres dans certaines affirmations de Cl. Lanzmann à propos de son film *Shoah* (1985).

« Se laisser aimer, doucement, simplement aimer. J'ai longtemps cru m'en tirer à ce bon compte. Mais ça ne marche pas, en tout cas pas longtemps. L'autre se lasse, que voulez-vous. Car il a aussi besoin d'amour; l'autre, qu'on se figure, il a besoin tout comme soi d'en recevoir. Alors, on me l'a dit, et je veux bien le croire : en matière d'amour; j'en serais resté à un stade préhistorique » (Raczymow, 2007 : 55).

« Et voilà pourquoi, me dit-elle, tu as toujours eu besoin d'une mère, d'une femme qui fût ta mère. Parce que tu n'es pas attentif à la vie. Parce que tu n'es pas présent, tu n'es pas là. [...] Tu es resté un gros bébé qui attend le sein qu'on lui donnera, et tu es devenu maintenant un vieux bébé » (Raczymow, 2007 : 79).

Un autre point de ressemblance entre Henri Raczymow et le Gustave Flaubert de Jean-Paul Sartre consiste dans le fait que le premier assume également sa propre déréalité et élabore des stratégies de compensation. De fait, il cherche, à l'instar de Gustave Flaubert, à transformer sa faiblesse en une force productive en ayant recours à l'imaginaire littéraire⁴. Ne pouvant atteindre le « vrai » lieu, Henri Raczymow conclut en effet que la seule vérité sera celle du livre tiré de sa visite. Or, nous verrons que cette « vérité » littéraire se rapporte notamment aux questions de la mémoire et du rapport de cette dernière à la réalité. Nous analyserons ces réflexions en deux temps : d'abord, il s'agit d'examiner les références intertextuelles au film *Hiroshima mon amour* d'Alain Resnais et Marguerite Duras (1959). Ensuite, nous appliquerons la problématique de la mémoire à l'analyse des lieux.

Ton nom est Hiroshima

Les références à *Hiroshima mon amour* soulignent à leur tour l'impossibilité d'un accès direct au passé des lieux. En effet, Henri Raczymow applique le célèbre « Tu n'as rien vu à Hiroshima » à son propre voyage en Pologne, afin de mettre en vedette les limites du regard contemporain :

« Cet appareil photo, là, sur la table de ma chambre, quelle bêtise. *Tu n'as rien vu à Varsovie*. J'avais pourtant des yeux pour voir, malgré mes lunettes brisées » (Raczymow, 2007 : 36).

« Je fais ce voyage pour explorer quelque chose, mais je ne sais quoi, justement, qui présida à ma naissance, et même à ma conception. Quelques vieilles dames se promènent, en habits très démodés, indatables. Où étaient-elles pendant la guerre ? De quoi ont-elles été témoins ? *Tu n'as rien vu à Hiroshima...* » (Raczymow, 2007 : 84-85).

Si le regard ne peut percer l'invisible, *Hiroshima mon amour* et, dans son sillage, *Dix jours « polonais »*, examinent les rapports entre le passé et le présent par le biais d'une histoire d'amour, qui se construit à la lumière du passé et illumine celui-ci à son tour. Dans le film, il s'agit de la rencontre à Hiroshima entre une

⁴ Notons aussi une autre stratégie qui consiste, chez Henri Raczymow, à prendre note de sa présence physique à des endroits précis, afin d'attester à la fois leur réalité et la sienne : « J'ai noté l'adresse : Twarda, 6. La précision d'une adresse était un gage de vérité. Elle établissait la réalité de ma présence en ce lieu, à cette minute » (Raczymow, 2007 : 19).

actrice/visiteuse française et un homme japonais. Cette liaison, située en 1957, se construit sur fond d'une relation amoureuse antérieure, que la Française a entretenue avec un soldat allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale. Elle raconte ses expériences passées à son nouvel amant, soulevant ainsi des interrogations sur le rapport entre récit et mémoire. Le récit permet-il, peut-être mieux que le regard, de raviver le passé ? Rien n'est moins sûr : non seulement il est difficile de garder intact le souvenir du passé, mais l'acte de narration même, qui implique un partage, semble évincer la singularité des événements, engendrant donc l'oubli au sein même de la mémoire et de la transmission. À la fin du film, la question des rapports entre le passé et le présent se pose au niveau de l'identité des personnages, lorsque les deux s'attribuent les noms des lieux de leur passé respectif : Hiroshima pour lui, Nevers-en-France pour elle.

Chez Henri Raczymow, la bien-aimée est également dotée d'un nom de lieu : « Pauline », le nom par lequel celle-ci est désignée, est en fait un homonyme de « Po-lin », c'est-à-dire la Pologne. Or, le voyage du protagoniste coïncide avec la phase finale de sa relation avec Pauline : la conjonction avec la Pologne se situe dès lors sur le plan de l'absence et du vide⁵. Ainsi, les deux expériences se réactivent, instaurant une chaîne, à laquelle se rattache aussi cet autre état de manque qu'est le complexe d'Œdipe :

« Je voulais faire coïncider Pauline et Po-lin. L'opération a réussi, en un sens. Deux absences qui s'épousent. Pauline et Po-lin. J'ai deux amours impossibles dont il reste des photos. Pauline est partie et la "Pologne" n'existe pas. Et comme un deuil ravive en nous un deuil antérieur, qui lui était à notre insu une manière de matrice, un chagrin d'amour en réveille un autre, mal cicatrisé, ou pas du tout. Jusqu'où remontait ma chaîne ? » (Raczymow, 2007 : 62).

La réaction en chaîne montre que les expériences du protagoniste transcendent le passé aussi bien que le présent. Comme dans *Hiroshima mon amour*, le transfert du nom pose donc la question des rapports à la mémoire et à la réalité. Ces rapports s'avèrent une fois de plus problématiques : en effet, en projetant le passé sur le présent, et vice versa, les personnages ne parviennent plus à distinguer la singularité « réelle » des différentes expériences. Pour l'obscurcissement du présent, le transfert des noms en dit long : comme les survivants de la deuxième génération, qui ont hérité du nom d'un disparu, Pauline et les protagonistes de *Hiroshima mon amour* se voient affublés d'un nom qui leur empêche d'avoir une place propre. L'assimilation remet donc en cause leur subjectivité respective. Cette perte de singularité s'opère aussi sur le plan du passé, car, tout en constituant un rappel du passé, le transfert du nom instaure également une forme de « remplacement » et, partant, d'oubli. Or, au-delà de la problématique du nom, cette dialectique paradoxale entre mémoire et oubli s'étend aussi à la question de la narration. On l'a vu, dans *Hiroshima mon amour*,

⁵ De même qu'il existe plusieurs « Pologne », il existe aussi plusieurs « Pauline » : « Pauline ne m'a pas répondu. Mais quelle Pauline ? Celle du début, celle dont le sourire irradiait ? Ou celle de la fin, qui ne souriait plus ? Celle du début n'existait plus. Et celle de la fin n'avait justement aucune raison de me répondre » (Raczymow, 2007 : 61).

la Française craint que son récit normalise et n'efface le passé. Ici encore, l'acte mémoriel supplante donc le vécu proprement dit. Henri Raczymow, pour sa part, a relevé ce même paradoxe dans ses analyses sur Marcel Proust et la mémoire. En étudiant les personnages proustiens, il conclut notamment que le lecteur actuel tend à ignorer les personnes réelles dont les premiers s'inspirent. En ce sens, la littérature est susceptible d'évincer ou de « remplacer » le réel plutôt que de commémorer ou de sauvegarder celui-ci (voir Raczymow, 2002, Raczymow, 1989 ; Schulte Nordholt, 2002). En somme, la littérature s'inscrit à son tour dans la problématique générale du « remplacement » du réel : dans la mesure où elle (re)produit une mémoire, elle fait écran au passé qu'elle tente de découvrir.

Le mensonge du lieu

La question des relations entre oubli et mémoire se pose également sur le plan des lieux. Ainsi Henri Raczymow examine-t-il le maintien et l'effacement des traces du passé dans la Pologne « d'après », notamment à Varsovie et à Cracovie. Cette approche critique de la réalité des « autres » n'est d'ailleurs pas sans rappeler de nouveau le projet d'écriture décrit dans *L'idiot de la famille*. Or, comme l'indique Henri Raczymow, à certains endroits, les anciens noms de rue ont cédé la « place » à d'autres. Ailleurs, les noms restent alors que rien ne subsiste de la réalité d'autrefois. Dans les deux cas, l'auteur ressent une imposture et il signale à plusieurs reprises que les liens entre les lieux et leurs noms respectifs s'avèrent des plus ténus :

« Ce n'était [sic] plus aujourd'hui les mêmes rues ni les mêmes maisons. On avait donné les mêmes noms à d'autres. C'était comme dans les familles. Tel hérite le nom d'un disparu. Et croit, et s'entête à croire que c'est le sien propre. Personne, en général, ne le contredit, comme, assure-t-on, on ne contredit pas les fous » (Raczymow, 2007 : 20).

« Et puis une histoire juive bien connue que rapporte Freud, qui se passe dans un train. Un juif à l'autre : Pourquoi me dis-tu que tu vas à Cracovie pour que je croie que tu vas à Lemberg alors que tu vas à Cracovie ?

Je me demande où je vais, moi, et à qui je mens. Mais je vais bien à Cracovie. Mon billet l'indique. Ce n'est pas loin d'Auschwitz. C'est comme, à Varsovie, l'*ul. Stawki* et l'*Umschlagplatz*. L'un est l'euphémisme de l'autre. C'est utile, les euphémismes, quand certains mots vous restent dans la gorge, qu'ils vous étranglent. L'autre jour, le chauffeur de taxi de Varsovie aurait pu me dire la même chose : Pourquoi me dites-vous que vous allez *ulica Stawki* pour que je croie que vous allez à l'*Umschlagplatz* alors que vous allez vraiment *ul. Stawki* ?

À qui je mens ? » (Raczymow, 2007 : 57).

Dans la dernière citation, le décalage entre le nom et la réalité s'appréhende sous un double angle. D'abord, « *Ulica Stawki* » se présente comme un euphémisme, en ce sens que le nom ne renvoie pas à la réalité historique de l'endroit. En même temps, puisqu'il ne reste pas de traces visuelles rappelant l'*Umschlagplatz*, le personnage a vraiment l'impression de s'être rendu à l'*Ulica Stawki*. D'où sa question finale : à qui je mens ? – au chauffeur de taxi, en utilisant un euphémisme,

ou à lui-même, en se donnant l'illusion qu'il pourrait voir quelque chose à l'Umschlagplatz ? Dans ce dernier cas, le récit souligne encore que l'absence « réelle » des juifs empêche de renouer avec la Pologne « d'avant ». D'ailleurs, Henri Raczymow (2007 : 83) dénonce avec force la récupération de noms juifs à des fins commerciales dans certaines parties de Cracovie, où une surcharge de signes doit faire croire à la présence « réelle » de traces juives, recrées artificiellement :

« À l'entrée de ce restaurant Alef, dont dépend la terrasse où je suis, il y a bien une *mezuzza*. C'est la première et la seule que je vois. Un signe juif, indubitablement. Quelque linguiste ou sémiologue a-t-il jamais réfléchi à ce statut très particulier du signe qui n'a pour fonction que de faire signe ? Mais bien sûr ! N'est-ce pas ce qu'ils appellent la fonction phatique : une communication qui ne « communique » pas un message, mais en somme se communique elle-même, comme *Àllo* ? La *mezuzza* à l'entrée du café Alef – comme son nom même, d'ailleurs, Alef – sonne creux, et déborde en même temps du trop plein d'un adipeux message : un *Allô* ? saturé d'ethnicité : *Àllo/Hello/Shalom* ! passant juif, il y a du Juif ici, cette maison est la tienne. Écœurante saturation, qui me fait penser à ces somptueux gâteaux chinois pour anniversaires ou mariages, mais trop crémeux et cheap, qui en mettent plein la vue et devant lesquels on a toute raison d'hésiter ».

En définitive, l'œuvre littéraire d'Henri Raczymow vise à rectifier un certain nombre d'oublis et impostures, en rappelant la réalité anéantie et en inscrivant les anciens noms de lieux ou ceux de personnes disparues. Certes, ces actes mémoriels « remplacent » à leur tour le réel ; cependant, en se montrant conscient de ce danger, l'auteur assure en quelque sorte une « place », irrécupérable, à la singularité du passé.

Régine Robin : la revanche de la littérature

Régine Robin est née à Paris en 1939 et appartient à la catégorie des enfants-survivants juifs. Elle a été professeure de sociologie à l'université de Montréal et elle est l'auteur de quelques textes littéraires, dont *Le cheval blanc de Lénine ou l'Histoire autre* (1979), *La Québécoise* (1983) et le recueil *L'immense fatigue des pierres*, sous-titré *Biofictions* (1996). Notre analyse portera sur un récit publié dans ce dernier recueil, intitulé « Le dybbouk inconnu ». Le protagoniste du récit est un professeur de littérature souffrant d'un malaise, apparemment lié à la rédaction d'un ouvrage sur les doubles littéraires. Ce n'est au fond que sur l'internet, où il peut assumer une autre identité, qu'il échappe à ses soucis. En revanche, une visite au Musée de l'Holocauste à Washington ne fait qu'augmenter ses troubles. D'ailleurs, il s'explique mal sa décision soudaine d'aller voir ce musée. Certes, la problématique le touche de près – sa famille ayant disparu à Auschwitz – mais il a compris, lors d'un voyage en Pologne, qu'une telle visite ne lui permet pas de faire son deuil personnel. Arrivé au musée, le personnage constate avec stupeur que la carte d'identité qu'il reçoit à l'entrée est celle d'un jeune garçon juif né à Kaluszyn, la ville dont il est lui-même originaire. À son retour en France, il crée du coup une nouvelle identité sur le Web, adoptant le nom du garçon de

Kaluszyn. Comme auparavant, il continue aussi à se présenter sur Internet sous l'identité de sa petite sœur gazée à Auschwitz. Dans les deux cas, il explique la survie des victimes en apportant quelques modifications à leur biographie respective. Cependant, ses activités en *cyberspace* aboutissent à une crise, en ce sens que les identités fictives utilisées sur le Net envahissent l'existence réelle du personnage. Ainsi le miroir ne lui renvoie-t-il plus son propre reflet, mais celui de ses alter egos. Le personnage se demande par conséquent s'il serait possédé par un dybbouk : l'âme du garçon de Kaluszyn se serait-elle installée en lui ? Son travail sur les doubles littéraires lui fournit une autre hypothèse : comme la transformation d'un professeur de littérature en sein dans l'œuvre de Philippe Roth, son problème s'explique peut-être comme une « revanche de la littérature ».

« C'était là »

Tel celui d'Henri Raczymow, le protagoniste de Régine Robin construit son identité à travers une exploration de ses rapports au passé. Sa vie est notamment marquée par l'impossibilité du deuil :

« Pourtant, il n'affectionnait pas les musées de l'holocauste. Du Yad Vashem à Jérusalem à celui de Paris, il était toujours resté sur sa réserve. Son deuil à lui était infaisable. Aucun rituel, aucune bougie, aucune pierre, aucune prière n'y pourrait rien changer. Aucun texte, fût-ce de Primo Levi ou de Paul Celan, aucun film, que ce soit *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais ou *Shoah* de Claude Lanzmann, aucun tableau, aucun récit de survivant, aucun témoignage ne pourrait mettre en mots ou en images ce qu'il éprouvait. Ça, il le savait depuis. Depuis. Il était allé à Auschwitz, seul » (Robin, 1996 : 56-57).

Le récit n'en relate pas moins les démarches du personnage pour « revisiter » les lieux et la vie des disparus. Ainsi, sur les vingt-deux pages que compte le récit, dix ont trait à son voyage en Pologne : celles-ci contiennent notamment la description de sa visite à Auschwitz, un texte sur la ville de Kaluszyn et plusieurs récits biographiques de juifs polonais. En ce qui concerne sa visite à Auschwitz, le personnage souligne surtout l'écart entre sa conscience du lieu – « c'était là » – et ses observations sur le site. Il s'y étonne à la fois du calme ensoleillé, du manque d'émotion qu'il ressent à être sur place, de l'ambiance touristique – à laquelle il participe malgré lui – et du contraste entre le passé historique des lieux et la vie banale par laquelle ceux-ci sont désormais entourés. Il semble en somme y avoir un décalage entre ses attentes préalables et la « réalité » actuelle des lieux. D'ailleurs, le personnage constate que les attentes qu'il avait à l'égard des camps d'Auschwitz-Birkenau étaient partiellement influencées par les représentations courantes du camp :

« Au bout d'une heure, on arrivait dans une région de conifères, et tout de suite on voyait des nœuds de voies ferrées, des aiguillages partout comme dans le film de Lanzmann. [...] Chaque groupe avec son guide – la sienne était un peu plus âgée que lui et avait un fort accent polonais – se rassemblait à l'entrée, la fameuse entrée : ARBEIT MACHT FREI » (Robin, 1996 : 57-58).

« Il y a la rampe, il y a cette fameuse entrée qu'il imaginait plus grande avec cet avant-poste à guérite par lequel entraient les trains une fois qu'on eut prolongé les rails à l'occasion de la déportation des Juifs de Budapest en 1944 » (Robin, 1996 : 59).

Après cette visite, le personnage renonce d'ailleurs à visiter sa ville natale Kaluszyn. « À la place » il rédige un texte imaginant cette ville, sous forme de dialogue. Ce texte à deux voix, opposant le « je » à sa partenaire Danièle, rappelle explicitement les dialogues entre l'homme et la femme dans *Hiroshima mon amour* :

« ELLE.
De toute façon, tu n'as rien vu !
tu n'as rien vu à Kaluszyn !
tu n'es même pas retourné à Kaluszyn !
MOI.
Je n'ai rien vu à Kaluszyn.
Il n'y avait plus rien à voir à Kaluszyn.
Rien. Rien » (Robin, 1996 : 60).

Pendant le dialogue, le « je » cite de mémoire quelques descriptions de la ville, tout en indiquant que celles-ci ne correspondent sans doute plus à la réalité actuelle de l'endroit. D'ailleurs, quand Danièle lui reproche de ne rien savoir sur la nouvelle Pologne, il répond qu'il ne veut pas de cette nouvelle vie ou d'une « autre mémoire » – ce qui ne l'empêche cependant de formuler quelques hypothèses sur la vie dans la Kaluszyn d'après. Enfin, le personnage cite des témoignages de juifs polonais, cachés dans des familles catholiques pendant la guerre, qui ne découvrent leurs origines que tardivement et se débattent dès lors avec leur double identité : ces récits soulignent à leur tour combien il est difficile de découvrir et de concilier les réalités du passé et du présent.

Un autre deuil

Tout comme le texte d'Henri Raczymow, « Le dybbouk inconnu » thématise, en fin d'analyse, l'impossibilité de saisir la réalité des êtres humains et celle des lieux. Pour ce qui est des individus, le problème se manifeste dans les dédoublements identitaires du protagoniste, dont témoignent les activités sur le Net et son écriture dialoguée, de même que les biographies à deux niveaux des juifs polonais. À propos des lieux, la question des rapports entre le « même » et « l'autre », deux lexèmes fort récurrents dans le texte, se présente avec la même urgence. Elle s'y rapporte notamment aux traces visuelles du passé – « Il y avait ça et là de vieux wagons de marchandise dont on pouvait se demander si c'étaient les mêmes ou d'autres, similaires ou non » (Robin, 1996 : 57) – et à la confrontation entre différentes mémoires concentrées en un lieu :

« ELLE.
Il y a une autre ville à Kaluszyn, une ville nouvelle, jeune.
Il y a la vie, la vie de nouveau.

Autre chose.

Une autre mémoire.

Il faut bien repartir; redémarrer; non ?

MOI.

Une autre mémoire ?

On peut toujours imaginer que la confiserie de mon grand-père est toujours là, mais lui ?

À sa place, qui sait ?

Tu me vois arriver; mon Minolta en bandoulière, ce Minolta que je trainais à Auschwitz comme si on visitait la piazza Navona, tu me vois arriver: J'aurais garé la voiture louée à Varsovie [...] Une autre mémoire ? Mais je n'en ai rien à foutre, d'une autre mémoire » (Robin, 1996 : 63).

Or, si les problèmes en question semblent, comme chez Henri Raczymow, liés au vide laissé par la Shoah, l'imaginaire permettrait à première vue de pallier ce vide. Ainsi les juifs polonais sont-ils prêts à changer leur biographie pour trouver des points de rencontre avec le récit des autres et échapper ainsi à leur solitude ; de même, le protagoniste recrée les identités de sa petite sœur et du garçon de Kaluszyn afin de leur assurer une nouvelle présence, alors que le texte sur Kaluszyn « remplace » une visite réelle, probablement décevante. En somme, « le dybbouk inconnu » est fondé sur la création de scénarios fictifs permettant de dépasser, dans une certaine mesure, l'absence des disparus. Dans un article récent, intitulé « Toutes mes vie », Régine Robin explique effectivement que ces scénarios multiples constituent pour elle une façon de faire son deuil : d'après l'auteur, l'écriture ne fait certes pas revenir les absents ou le passé mais c'est néanmoins à travers elle qu'on peut entrevoir un avenir commun avec ceux qui ne sont plus là. À son tour, Régine Robin remonte d'ailleurs à l'œuvre de Marcel Proust pour expliquer ses stratégies d'écriture :

« Il est une façon de vaincre cet étourdissant silence qui s'installe autour des amis morts. C'est assumer la perte de ce qui ils étaient vraiment dans leur singularité, ce qui nous échappe de toute façon, et qui nous échappait également de leur vivant, et de les rendre à une vision pour reprendre le terme de Proust en les transformant en "personnages" fictifs tout en prenant appui sur leur vie réelle et en respectant ce qui a besoin d'être tu, en leur donnant une autre vie, un autre poids, en leur restituant un nom et une histoire, en les réinventant. [...] C'est bien cela. Ne pas donner sens à ce qui ne peut pas faire sens, savoir que la vraie Denise est morte et ne reviendra plus et que l'écriture ne me donnera jamais que des scénarios multiples. Mais c'est à ce prix que quelque chose du deuil... » (Robin, 2007 : 271-272).

Cependant, l'hypothèse finale du personnage, selon laquelle ses troubles identitaires seraient dus à une revanche de la littérature, montre les limites des scénarios inventés. D'abord, le personnage ne semble plus maîtriser le jeu des fictions. Son travail sur les doubles littéraires semble en fin de compte dominer sa vie⁶, tout comme le « dybbouk » traverse ses contacts sociaux et ses projets de voyage. D'autre part, l'invention de scénarios potentiels ne fait pas toujours justice à la réalité présente : les dialogues avec Danièle suggèrent notamment que l'imagination ne fournit pas une connaissance suffisante de la vie nouvelle en Pologne.

⁶ Notons à ce propos que R. Robin (2007 : 254) admet à son tour que ses propres œuvres théoriques sont en définitive une « autobiographie déguisée ».

Conclusion

Les personnages d'Henri Raczymow et de Régine Robin se rendent sur les lieux de mémoire en tant que visiteurs désabusés. Contrairement au personnage féminin dans *Hiroshima mon amour*, les protagonistes sont conscients de passer à côté de la réalité historique, insistant d'ailleurs sur le fait qu'il n'y a simplement « rien à voir ». Pour Henri Raczymow, le retour sur les lieux est dès lors l'occasion de mesurer l'écart entre la Pologne d'avant la Shoah, une Pologne imaginaire et la « nouvelle » Pologne. Il conclut à une non-coïncidence entre les noms et les lieux et à l'impossibilité de préserver la singularité du passé. De même, au niveau des êtres humains, le transfert de noms propres d'une génération à l'autre empêche, d'après lui, la reconnaissance de la « place » individuelle des disparus et de ceux qui les « remplacent ». De ce fait, la transmission mémorielle entraîne inévitablement un processus d'oubli. Ce paradoxe se présente également au niveau de la littérature testimoniale, qui fait écran au passé qu'elle tente de rappeler. Dans l'œuvre de Régine Robin, d'autre part, les scénarios fictifs s'avèrent plus décisifs pour le processus de deuil que la singularité des individus et des lieux. Ici encore, cependant, l'approche littéraire connaît certaines limites, notamment dans la mesure où les scénarios fictifs entrent en conflit avec la réalité du présent.

Références

- Anselmini J., Aucagne J., 2007, éd., « "L'Idiot de la famille" de Jean-Paul Sartre », *Recherches et travaux*, 71, <http://recherchestravail.revues.org/index66.html>.
- Geldof K., 2006, « De perverse schoonheid van het lezen : Sartre leest Flaubert », *Spiegel der Letteren*, 48 : 3, pp. 331-368.
- Louwagie F., 2008, « Œdipe à Jéricho », *Neophilologus*, 92 : 2, pp. 217-232.
- Raczymow H., 1989, *Le cygne de Proust*, Paris, Gallimard.
- 1994, *La mort du grand écrivain*, Paris, Stock.
- 2002, « Mémoire, oubli, littérature : l'effacement et sa représentation », pp. 45-67, in : Wardi Ch., Wilgowicz P., éd., *Vivre et Écrire la mémoire de la Shoah. Littérature et Psychanalyse*, Paris, Alliance israélite universelle.
- 2007, *Dix jours « polonais »*, Paris, Gallimard.
- Robin R., 1979, *Le cheval blanc de Lénine ou l'Histoire autre*, Bruxelles, Éd. Complexe.
- 1983, *La Québécoise*, Montréal, Éd. Québec-Amérique.
- 1996, « Le dybbouk inconnu », pp. 53-74, in : Robin R., *L'immense fatigue des pierres. Biofictions*, Montréal, Éd. XYZ.
- 2007, « Postface : Toutes mes vies ! », pp. 241-273, in : Désy C. et al., éd., *Une œuvre indisciplinaire. Mémoire, texte et identité chez Régine Robin*, Lévis, Presses de l'université Laval.

Lieux de non-retour

Sartre J.-P., 1971-1972, *L'idiote de la famille*, t. 1-3, Paris, Gallimard.

Schulte Nordholt A., 2002, « Raczynow entre Proust et Flaubert », *Neophilologus*, 86 : 3, pp. 363-385.

Wieviorka A., 2006, *Auschwitz. La mémoire d'un lieu*, Paris, Hachette.

White G. M., 2004, « National Subjects : September 11 and Pearl Harbour », *American Ethnologist*, 31 : 3, pp. 293-310.

> DES LIEUX ET DES MAUX DANS DES MOTS

GALYNA DRANENKO

Université nationale de Tchernivtsi, Ukraine
galynadranenko@yahoo.fr

LES GÉNOCIDES ET LEURS REPRÉSENTATIONS LITTÉRAIRES DANS LES ŒUVRES DES ÉCRIVAINS DE BUCOVINE

Résumé. — Il s'agit de s'interroger sur les rapports qui se tissent entre le discours littéraire et le discours historiographique, en mettant en évidence l'évolution, la concurrence et le dialogue des modèles sous-jacents aux représentations, littéraires et historiques, des déportations et des extermination des peuples en Bucovine du Nord, et en définissant la place et la valeur du « devoir de mémoire » et/ou du « travail de mémoire » dans la littérature consacrée aux génocides ukrainiens et juifs, perpétrés à Czernowitz (Tchernivtsi) et dans les villages bucoviniens par des régimes totalitaires ou fascistes, qu'ils soient roumain, nazi ou soviétique. Le corpus littéraire de l'étude comporte des poèmes (Rose Ausländer, Paul Celan entre autres), des romans (Aharon Appelfeld, Gregor von Rezzori) et des nouvelles (Marie Matios) écrits par des auteurs originaires de Bucovine.

Mots clés. — Czernowitz, Bucovine, génocide juif, génocide ukrainien, Aharon Appelfeld, Marie Matios, mémoire.

Au cours du XX^e siècle, la Bucovine du Nord¹ connut une histoire particulièrement tourmentée : elle fut à tour à tour autrichienne, roumaine, soviétique, de nouveau roumaine, derechef soviétique et actuellement ukrainienne. Ainsi sa capitale, suivant les régimes politiques, vécut-elle de permanents changements dans son appellation topographique : Czernowitz (ou Czernovitz)/Cernăuți/Tchernovitsy/Tchernovtsy/Tchernivtsi. Il est à souligner qu'aucune autre « petite »² ville de province, comme la ville de Czernowitz (exactement dans cette orthographe allemande), n'a inspiré un aussi grand nombre d'ouvrages parus en plusieurs langues (allemand, hébreu, ukrainien, français, anglais). On recense des publications à visée historiographique, des témoignages vécus, des autobiographies, et un grand nombre d'œuvres littéraires – tous ces ouvrages ayant pour particularité d'avoir été écrits par des auteurs originaires de la ville. Notre interrogation sur les représentations des processus de qualification, de disqualification et de requalification des lieux de détention, de concentration et d'extermination portera, principalement, sur les descriptions des génocides juif et ukrainien en Bucovine du Nord entreprises par les auteurs de notre corpus.

Il est connu que la terre bucovinienne a été la patrie ou plutôt la « matrice »³ non seulement de célèbres poètes germanophones, tels que Paul Celan et Rose Ausländer, mais aussi d'une vingtaine d'autres poètes juifs assimilés⁴. L'œuvre poétique de ces auteurs bucoviniens est essentiellement consacrée aux thèmes de l'exil, de la déportation et de l'extermination des Juifs. Florence Heymann (2003 : 148) remarque à ce propos : « Plus que d'autres, cette génération [de poètes] a été prise dans une histoire du XX^e siècle qui peut être interprétée comme une longue suite de conflits de territoires, de cultures et de religions, cloisonnant l'espace, entravant les déplacements, en les précipitant et excluant les faibles ». Pour évoquer un genre comme le roman, nous nous référerons en particulier à l'œuvre d'Aharon Appelfeld, dont *l'Histoire d'une vie*, écrite en hébreu, montre la désagrégation d'une famille de Juifs bucoviniens assimilés à travers les souvenirs du narrateur-enfant qui décrit le moment où la communauté juive de Czernowitz est déportée et exterminée par la Roumanie nazie. Nous nous arrêterons également sur son recueil de conférences, *L'Héritage nu*, où l'écrivain traite des problèmes de la mémoire et de l'oubli, des rapports réalité/fiction

¹ Située dans le centre géographique de l'Europe, la Bucovine (pays des hêtres) fait actuellement partie de deux États de l'Europe de l'Est – la Roumanie (pour la Bucovine du Sud) et l'Ukraine (pour la Bucovine du Nord).

² Sa population actuelle est de 250 000 habitants.

³ Terme emprunté à R. Ausländer.

⁴ Douze de ces poètes figurent dans l'ouvrage récemment paru aux éditions Laurence Teper sous le titre *Poèmes de Czernovitz* (présentation et traduction de l'allemand par François Mathieu) ; mentionnons, également, un ouvrage bilingue (ukrainien/allemand) plus exhaustif, paru en 2008 à Tchernivtsi dans les éditions Knyhy XXI, sous le titre *La Harpe perdue/Die verlorene Harfe*. Cette anthologie, qui reprend certains des poèmes des 24 poètes juifs germanophones de Czernowitz écrits lors de la période d'entre-deux-guerres, a été établie par le chercheur et le traducteur P. Psychlo.

dans les écrits sur la Shoah. Dans l'œuvre romanesque de Gregor von Rezzori, fils d'un colon autrichien, la Bucovine et sa capitale Czernowitz, pays natal de l'auteur, apparaissent respectivement sous les pseudonymes de Tescowina et de Tchernopil (Rezzori, 1961). Cet auteur germanophone porte sur le contexte socioculturel czernowitzien – dans lequel il avait passé sa jeunesse – un regard qui se distingue de celui de l'ensemble de la littérature juive. En effet, ses souvenirs sont très éloignés d'un motif récurrent dans cette littérature, à savoir la nostalgie pour un pays définitivement perdu. Le roman autobiographique *Neiges d'antan*, composé d'une série de portraits des proches du romancier, tire sa force du regard singulier que porte l'auteur sur l'histoire de ce lieu au destin si incroyable. En ce qui concerne le problème du génocide ukrainien en Bucovine, nous analyserons aussi l'œuvre d'une auteure ukrainienne contemporaine, Marie Matios (appelée d'ailleurs par la critique « l'écrivaine d'un territoire »). Dans son livre *La Nation*⁵, un recueil de nouvelles et de poèmes écrits après la chute de l'URSS, elle dépeint le sort tragique des habitants des villages bucoviniens à l'époque ambivalente et tumultueuse de la « soviétisation », qui s'accompagnait de déportations en masse et d'une extermination en règle des Ukrainiens et des Juifs.

Dans notre étude, nous avons entrecroisé les œuvres littéraires avec des ouvrages à caractère historiographique et sociologique. Nous avons notamment utilisé la monographie de Florence Heymann (2003 : 11), *Le Crépuscule des lieux*, dans laquelle cette chercheuse, en s'appuyant sur les témoignages oraux et écrits des survivants du génocide juif en Bucovine, fait un « recueil des histoires de vie » pour « faire ressurgir une période historique accessible aux mémoires individuelles ». En travaillant sur « l'accumulation de "traces" », en croisant et en confrontant de nombreux types de matériaux, Florence Heymann reconnaît que se pose le problème de la validation du corpus de son étude, car la majorité des documents qu'elle a exploités provenait de ce qu'elle appelle la « littérature secondaire » (autobiographies, témoignages écrits, journaux locaux...). La lecture et l'étude de ces documents a conduit l'auteure, selon son expression, à pratiquer « une écriture duelle » dans la mesure où elle s'est trouvée prise, d'une part, dans une sorte de « présent éternel » (Nora, 1984 : 19) de la mémoire et, d'autre part, dans la « représentation du passé » de l'Histoire. Par la suite, elle a privilégié la valeur de représentativité de ces « vestiges » qui configurent leurs données par rapport à monde historique définitivement perdu. C'est le même point de vue qui régit l'écriture du livre de témoignages de Charles Rosner (2007), originaire de cette ville, *Émancipation ou Êtes-vous aussi de Czernowitz ?* Ce livre appartient à la catégorie des écrits exploités par Florence Heymann dans son ouvrage. Par ailleurs, il est significatif, sinon surprenant, que l'auteur français ait découvert par hasard, dans ladite monographie, le témoignage d'une femme qui ne pouvait être

⁵ Le mot « nation » est ici employé dans le sens « peuple ». *Le Petit Robert* en donne la définition suivante : « Nation n.f. – Groupe humain, généralement assez vaste, qui se caractérise par la conscience de son unité (historique, sociale, culturelle) et la volonté de vivre en commun = peuple ».

que sa propre mère – témoignage sur des faits dont celle-ci n'avait jamais parlé à son fils.

Ainsi le corpus littéraire de notre recherche est-il constitué des œuvres d'auteurs qui sont tous originaires de la Bucovine, mais qui appartiennent à différentes communautés ethniques (juive, allemande, ukrainienne) et à différentes générations, qui s'étendent sur tout le XX^e siècle. Ce choix a permis d'exploiter une diversité de points de vue sur ces événements tragiques qui ont provoqué des séismes dans cette région et dans sa population. Au-delà de ce fait, les auteurs convoqués se distinguent non seulement en fonction de leur statut de témoin (témoins adultes, témoins enfants, témoins de témoins), mais aussi en fonction de leur statut de victime (victimes – directes/indirectes – et non-victimes). La variété générique des textes (roman, nouvelle, autobiographie, poésie, témoignage, essai) contribue également à la réalisation des objectifs de notre recherche qui sont, d'une part, d'étudier les rapports qui se tissent entre le discours littéraire et le discours historiographique, en mettant en évidence l'évolution, la concurrence et le dialogue des modèles sous-jacents aux représentations littéraires et historiques des génocides en Bucovine ; d'autre part, de s'interroger sur la place et la valeur du « devoir de mémoire » et/ou du « travail de mémoire » dans la littérature consacrée aux génocides ukrainiens et juifs.

Histoire et histoires

L'histoire de la Bucovine du Nord est essentiellement liée à l'existence de deux immenses empires – l'austro-hongrois (1774-1918) et le soviétique (1945-1991). Les dénominations de Czernowitz, la ville devenue mythique, ainsi que celles de sa région, ont été abondantes ; « la Petite Vienne », « le Petit Paris », « la Jérusalem de Bucovine » (Appelfeld, 2008 : 40) ou « le Petit Jérusalem sur le Pruth » (Rychlo, 2008 : 171), pour ne citer que les appellations de sa capitale. La Bucovine elle-même est souvent appelée « contrée des cinq langues » ou « Babylone de l'Europe de Sud-est ». Cet emploi de pseudonymes périphrastiques qualifiant des lieux uniques dans leur genre se retrouve également dans l'appellation de localités bucoviniennes moins importantes du point de vue administratif. Ainsi, par exemple, Sadagora, une bourgade située à une dizaine de kilomètres de Czernowitz, véritable centre hassidique où, avant la Première Guerre mondiale, 80 % de la population était composée de Juifs, est-elle nommée « le Petit Vatican du hassidisme » (Rychlo, 2008 : 171). Dans la mesure où toutes ces appellations font référence à des toponymes « extérieurs » universellement connus, l'unicité et la localisation de ces lieux ne pose aucun problème au lecteur.

Avant la Seconde Guerre mondiale, Czernowitz était perçue comme une ville située au croisement de l'Europe occidentale et orientale, comme une ville aux innombrables minorités qui vivaient en harmonie, comme une ville où régnait une grande passion pour l'enseignement et la culture. Selon Aharon Appelfeld

(2008 : 40), c'était « une cité florissante où l'art et la poésie étaient célébrés ». C'était une métropole dont le niveau culturel égalait largement celui des grandes villes d'Europe centrale, et surtout c'était une ville où la moitié de la population était constituée de Juifs. Ayant été confrontée à plusieurs génocides dont les victimes ne furent pas seulement ses habitants juifs, Czernowitz représente pour beaucoup l'archétype d'une « métropole culturelle noyée ». C'est donc un lieu menacé de disparaître de la mémoire collective, que la littérature ainsi que les ouvrages à vocation historique ou sociologique tentent d'empêcher de sombrer dans l'oubli. Florence Heymann (2003 : 45) considère que l'« identité czernowitzienne » repose sur deux composantes principales : la *yiddishkeit* et la *Kultur* allemande. D'après elle, la perte de ces deux univers a déclenché la ruine de ce qui est à la base du mythe de Czernowitz. En caractérisant ce mythe, Raphaëlle Rérolle (*in* : Heymann, 2003 : 71) écrit : « Les hommes migrent, mais ici la cité aussi a migré... Tout, en ce lieu, rappelle que l'histoire est passée dans un sens, puis dans l'autre, emmenant la ville dans un étourdissant voyage immobile ».

« Quatre langues s'accordent dorlotent l'atmosphère »⁶

La politique économique des Habsbourg a favorisé l'arrivée de différentes ethnies dans les terres de sa colonie la plus orientale, afin d'en faire la « vitrine de l'empire face au désert des Tartares » (Beaumont, 2004 : 89), ou le paragon d'une soi-disant « colonie idéale » où il fait bon vivre. La Bucovine devait marquer la frontière culturelle de l'Europe face à l'Asie. Aussi l'image de Czernowitz a-t-elle été utilisée dans la presse viennoise comme le symbole d'une possible assimilation par l'Est d'une culture germanique sise au centre de l'Europe. *L'Homo bucovinensis* a été appelé à représenter le citoyen modèle de la monarchie autrichienne. Ce mythe habsbourgeois, qui reste un des motifs principaux de la majorité des ouvrages portant sur la Bucovine et surtout sur Czernowitz, est né, entre autres raisons, de l'exemple que donnait la cohabitation intelligente des minorités nationales dans cette ville. Gregor von Rezzori (1989 : 50) peut ainsi écrire que, dans ce lieu, a vécu un « peuple protéiforme qui avait non pas une mais une demi-douzaine de nationalités, non pas une mais une demi-douzaine de religions, non pas une mais une demi-douzaine de langues, et qui pourtant a été doté d'un caractère commun tout à fait spécifique ».

Au début du XX^e siècle, à Czernowitz, on ne comptait pas moins de cinq Maisons nationales (centres culturels) : juive, allemande, ukrainienne, polonaise, roumaine. La presse y paraissait en plusieurs langues (cinq quotidiens étaient publiés en allemand, par exemple). Jusqu'en 1940, le profil multiculturel de la ville a perduré sans changements significativement notoires. Les Juifs représentaient la minorité la plus importante de la ville (avant la Première Guerre mondiale : 32 % de la

⁶ R. Ausländer, *Czernowitz avant la Deuxième Guerre mondiale*.



Image 1 : Herrengasse, le café « Habsbourg ».

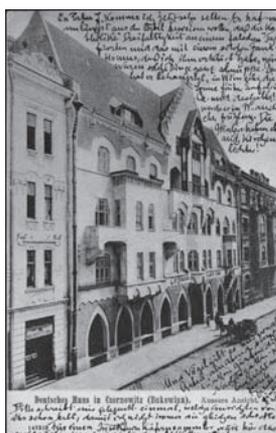


Image 2 : Maison nationale allemande.

population, 47,7 % en 1919). Déjà vers la fin du XIX^e siècle, ils incarnaient l'élite sociale ; ainsi constate-t-on qu'à l'Université la majorité des étudiants étaient des Juifs. Dans la ville, il y avait 70 synagogues et un temple juif ; un palais hassid au style mauresque ornait Sadagora. Les Juifs se démarquaient des autres communautés nationales, mais à l'intérieur de cette minorité on pouvait distinguer deux groupes : 1) les Juifs assimilés germanophones (une élite sociale, qui peuplait la « ville haute ») ; 2) les Juifs des classes pauvres ou religieuses (qui parlaient yiddish ou hébreu, et qui occupaient la « ville basse »).

« Le passé aussi a des ailes. Ses plumes sont des cellules d'un corps perdu »⁷

Le mythe de l'empire des Habsbourg est particulièrement celui de la *Kultur* allemande dont les initiateurs et les porteurs furent majoritairement des Juifs assimilés (les Allemands ne représentaient que 8 % de la population de la ville). Les Juifs germanophones de Bucovine ne ressentait pas de contradiction dans le fait d'être à la fois autrichiens et juifs. En fait, la mythique symbiose judéo-allemande remontait au XVIII^e siècle et, parmi les causes qui ont favorisé cette « germanisation » des Juifs, on peut noter plusieurs facteurs, dont la croyance des Juifs à une vocation élitaire particulière réservée aux Allemands ; le recul progressif devant l'allemand des langues habituellement réservées aux affaires (le tchèque, le polonais ou le ruthène⁸) ; le désir de l'empereur Josef de convertir ses sujets juifs en les mettant au service de son empire ; l'obligation pour les Juifs de se doter d'un patronyme allemand ; la fondation d'écoles germanophones et la scolarité

⁷ R. Ausländer, *Le passé*.

⁸ Ruthènes, appellation des Ukrainiens de l'Ouest.

obligatoire ; le statut de Czernowitz comme capitale d'une province germanique (ville-vitrine devant la Russie). Après 1867, les Juifs sont devenus conscients qu'ils étaient *de facto* des citoyens égaux en droit avec d'autres minorités – aussi a-t-on pu parler de « l'âge d'or des Juifs de Bucovine » (Heymann, 2003 : 11).

Dans les souvenirs des écrivains et des témoins d'origine juive persiste l'idée du « bon vieux temps » de l'Empire austro-hongrois imaginé comme une période de calme, de droits reconnus et de libertés garanties. Pour la majorité d'entre eux, l'antisémitisme n'existait pas. Pourtant, selon les historiens de la région, l'antisémitisme y existait bel et bien, même si l'on reconnaît que la situation y était bien meilleure que dans le reste de l'Empire. Avant même la fin du règne des Habsbourg, les liens de sociabilité entre les Juifs et les Allemands de Bucovine se sont distendus pour se rompre définitivement, mais il restait comme biens communs la langue et la culture allemandes. Le mythe habsbourgeois reposait sur l'idéalisation du libéralisme qui régnait dans l'empire austro-hongrois, sur la glorification de l'aspect multiculturel d'une société habituée par ce fait à la tolérance et sur l'exemplarité d'une concentration culturelle et spirituelle réussie. On comprend qu'il irrigue également les œuvres des représentants des autres minorités de la ville. Gregor von Rezzori, fils d'un Autrichien de souche, livre un adieu lyrique à sa patrie doublement perdue – la fin de l'empire habsbourgeois et l'exil hors de la Bucovine. Il faut ajouter que cet auteur avait un statut pour le moins compliqué : Gregor von Rezzori était considéré en Autriche comme « aborigène » du Sud-est et en Bucovine comme envahisseur.

« La carpe miroir en gelée poivrée s'est tue en cinq langues »⁹

Pendant la période d'occupation de la Bucovine du Nord par La Grande Roumanie (1918-1940) – que Florence Heymann (2003 : 234) définit comme « une interminable éclipse du soleil » à cause de l'antisémitisme d'État, de la roumanisation forcée, des émeutes antijuives etc. – l'esprit autrichien, qui s'exprimait généralement dans la vie culturelle intense des Juifs assimilés, s'était maintenu. Ainsi se poursuivaient les tournées de troupes de théâtre viennois et les concerts de musique ; la presse, écrite en plusieurs langues, même si elle était censurée, continuait à être à la disposition des habitants ; à l'Université, les traditions allemandes d'enseignement perduraient, les bibliothèques étaient toujours bien fournies en livres non seulement en langue allemande, mais aussi en langue française, langue qui était enseignée avec constance à l'époque et considérée à Czernowitz comme « aristocratique ». L'ambiance culturelle qui régnait à Czernowitz, dans l'entre-deux-guerres, est bien décrite par une phrase de Paul Celan : « C'est une terre où vivaient les gens et les livres », ou par celle

⁹ R. Ausländer, « Une histoire dans une coque de noix », *Czernovitz I*.

de Georg Heinzen : « Il y avait plus de librairies que de boulangeries » (Rychlo, 2005 : 24). D'après plusieurs témoignages, l'image de l'*homo legens*, de l'homme lisant, caractérisait, habituellement, les habitants de cette ville. Pour caractériser les Autrichiens qui sont restés en Bucovine, on peut se référer à ce qu'en dit Gregor von Rezzori (1989 : 49) : « Nous vécûmes les années 1919-1939 dans l'illusion d'une position pseudo-féodale dans le monde qui n'était justifiée ni par aucun prestige concret à l'intérieur de la société réelle, ni par une fortune correspondante, mais reposait simplement sur la condition de nos parents avant la Grande guerre ».

Cette vie culturelle a été propice à l'émergence d'une génération de poètes germanophones bucoviniens dont faisait partie Paul Antschel, plus connu sous le pseudonyme Paul Celan, anagramme de son nom. Ce poète germanophone, dont il est inutile de rappeler la célébrité, traducteur éminent par ailleurs, est né dans une famille czernowitzienne de Juifs assimilés. Malgré l'introduction forcée à partir des années 20 du roumain dans tous les domaines de la vie sociale, administrative, économique et spirituelle, et donc malgré l'interdiction formelle de l'emploi d'autres langues et d'autres cultures, Paul Celan a su sauvegarder sa langue maternelle et a écrit la presque totalité de son œuvre en allemand (même si sa scolarisation secondaire a été effectuée en roumain). Il faut ajouter que, comme plusieurs intellectuels de sa génération, Paul Celan maîtrisait depuis sa jeunesse plusieurs langues : l'allemand, le roumain, l'hébreu, le yiddish, le français, l'anglais, le russe et... l'ukrainien. Parmi ces auteurs, se trouvent des poètes bucoviniens de l'entre-deux-guerres qui n'ont jamais formé un groupe organisé, mais selon le terme d'un de ces représentants, Alfred Margul-Sperber, un « chœur invisible » unique dans l'histoire littéraire européenne. Ces poètes ont créé à Czernowitz une revue d'avant-garde, *Der Nerv*, qui visait à fonder un nouveau courant dans la poésie germanophone¹⁰.

Ce mythe quasi religieux de Czernowitz ne s'effondrera qu'avec les événements traumatiques du génocide juif. L'extermination et la déportation des Juifs sont souvent citées comme une des causes principales de la disparition de cette civilisation « idyllique ». Ainsi, dans les œuvres des écrivains d'origine juive, Czernowitz se présente-t-il, souvent, comme une « Atlantide engloutie ». Aharon Appelfeld (2008 : 40) aime insister sur l'apport des Juifs à cette grandeur perdue : d'après l'écrivain israélien, ils ont été « la levure qui permit la fermentation culturelle de cette ville ». La même idée est exprimée dans le roman autobiographique, *Mon Czernowitz*, d'un autre écrivain vivant en Israël – Zvi Yavetz (appelé « Monsieur Czernowitz »). Au demeurant, il est vrai que Gregor von Rezzori (1989 : 25-26) exprime une vision plus vaste : « Nous grandîmes dans le mythe d'une réalité ancienne, merveilleuse et perdue. En ce temps-là nous étions déjà ce que sont devenus plus tard, après 1945, des centaines de milliers d'Européens : des fugitifs, des réfugiés, poussière dans le vent du temps ».

¹⁰ Comme P. Celan, la majorité de ces poètes provenaient de familles juives assimilées où l'allemand était depuis plusieurs générations la langue maternelle.



Image 3 : Maison nationale juive.



Image 4 : 1941, après la première occupation soviétique.

« Après le jeu d'échec rouge les couleurs changent »¹¹

Il est difficilement contestable que, avant l'arrivée des armées soviétiques, en 1940, les Bucoviniens avaient entendu parler de la cruauté du régime soviétique (emprisonnement des innocents, déportations en Sibérie, etc.). Mais il faut aussi reconnaître qu'ils étaient soulagés que cette nouvelle occupation mît fin à l'empire et à l'emprise roumaine sur leur pays. Dans un premier temps, la communauté juive a salué les Soviétiques comme de véritables libérateurs, mais la joie a été de courte durée – les arrestations et les confiscations des biens ont commencé très tôt. Malgré cela, les Juifs pouvaient se dire : « Au moins il n'y a pas d'antisémitisme ! ». Cependant, assez vite, les droits des communautés nationales ont été niés et les libertés nationales restreintes (il était, par exemple, interdit de sortir sans permission spéciale hors de la ville). En plus, les Czernowitziens ont été déçus par l'inculture de la plupart des officiers soviétiques. Par la suite, se sont multipliées des actions qui ont semé l'épouvante dans la population : tyrannie policière, déportation en masse en Sibérie et au Kazakhstan (3 000 dans des wagons à bestiaux). On voit que les mêmes méthodes seront reprises plus tard par les nazis. Pour ne parler que de l'année 1941, à Czernowitz, par exemple, le НКВД a arrêté plus de 3 800 personnes, dont 80 % étaient des Juifs.

Florence Heymann (2003 : 272) reconnaît être surprise, sinon interloquée, par le silence continu et massif que montraient les témoins qui avaient vécu cette période, même si l'« année soviétique semblait avoir plus marqué les esprits que les suivantes, celles où Roumains et Allemands ont envahi la ville et entraîné la population juive dans l'enfer de la Shoah ». Si la première occupation soviétique ne dura qu'un an, elle a fortement traumatisé la population. Il n'en demeure pas moins qu'elle est restée, inexplicablement, une sorte de « *no man's time* » ou, selon Dov Levin, une année « entre parenthèses », c'est-à-dire « enchâssée entre

¹¹ R. Ausländer, « Une histoire dans une coque de noix », *Czernovitz I*.

la période crépusculaire de la Roumanie antisémite et celle, totalement noire, de la Shoah » (*ibid.* : 293).

« Nous étions le bûcher de notre temps »¹²

On sait qu'Hanna Arendt considère l'antisémitisme roumain comme le plus brutal de l'Europe d'avant-guerre. Lors de la période de la Roumanie nazie en Bucovine du Nord (1941-1944), Ion Antonescu, qui s'est vu confier par Hitler la mission d'en expulser les Juifs et les Ukrainiens, a promulgué une directive dont les dispositions principales avaient pour objet la déportation ethnique, la déterritorialisation et la reterritorialisation des nations dans la « Grande » Roumanie, et la « purification » du peuple roumain de tous ses éléments étrangers. Son expression « nettoyer le sol » désignait d'une part l'extermination de tous les Juifs habitant des zones rurales et l'enfermement dans des ghettos, créés à cette occasion, de tous ceux qui demeuraient dans les centres urbains, et, d'autre part, l'arrestation des suspects considérés comme des activistes soviétiques. En 1941, sous le régime roumain nazi, pour la première fois dans l'histoire de la ville, un ghetto juif a été créé. Les 50 000 Juifs ont reçu l'ordre d'y emménager dans les huit heures ; 60 % de Juifs réunis dans le ghetto de la ville basse seront déportés en Transnistrie en 1941-42. Est-il nécessaire de rappeler que 5 000 Juifs czernowitziens ont péri fusillés au bord de la rivière Pruth, lors d'une opération appelée « nettoyage du sol » ?



Image 5 : Occupation par la Roumanie nazie.

¹² R. Ausländer; *Avec un feu bleu vif.*

Il faut dire qu'en 1939, beaucoup de Juifs de Czernowitz n'ont pas vu arriver l'orage et peu ont quitté la ville. Tzvi Yavetz peut ainsi amèrement remarquer : « Ils ont continué à vivre comme des oignons, la tête dans la terre » (Heymann, 2003 : 157). Puisqu'ils se considéraient comme de vrais Allemands, les Juifs assimilés ne pouvaient s'imaginer que leur destin pût être le même que celui des Juifs du reste de l'Europe. Cela explique, en partie, l'hébéture et le choc avec lesquels, abasourdis, lors de la guerre, ils ont vécu leur conduite forcée vers le gouffre du génocide, relativement sourds, jusqu'aux derniers moments, aux rumeurs qui leur venaient de l'Ouest. Cette situation paradoxale et tragique est, entre autres récits, décrite dans le roman autobiographique d'Aharon Appelfeld (1999 : 46) *Histoire d'une vie*. Quand sont venus les premiers signes du danger, sa famille a émis le désir d'émigrer hors de la Bucovine, mais elle n'a pas obtenu les visas nécessaires : « Chaque jour était une nouvelle tentative pour forcer le mur qui s'était dressée autour de nous ». Il s'ensuit qu'elle se retrouve inévitablement prise dans un piège : « La mort nous cernait de toutes parts mais étrangement il semblait à Papa que, si nous faisons des efforts, un répit adviendrait, et même le salut » (*ibid.*). Il n'en a rien été : la mère de l'auteur a été tuée et le père déporté.

Dires de génocides

« Le poème est l'art de dire l'indicible »¹³

Le sort tragique qu'ont subi les parents d'Aharon Appelfeld a également été celui des poètes bucoviniens et de leurs familles dont ils rendent compte dans leurs poésies. La vie dans le ghetto, les déportations et les exterminations sont omniprésentes dans les textes de Rose Ausländer, dont l'œuvre compte 20 recueils de poèmes. Dans son essai – *Tout peut être un sujet* (1971) –, alors qu'elle répond à la question « Pourquoi j'écris ? », elle est amenée à préciser : « Tandis que nous attendions la mort, certains d'entre nous habitaient dans les mots des rêves – notre demeure traumatique dans l'apatridie. Écrire c'était vivre. Survivre » (Ausländer, in : Mathieu, 2008 : 63). Comme son ami Paul Celan, jusqu'à la fin de sa vie elle portera dans son âme la tragédie czernowitzienne. Les poèmes *Transnistrie 1941*, *Mère patrie*, *Sans vin ni pain*, *Sur l'autre rive du Boug*, pour ne citer que les plus connus, sont une sorte de lutte contre la douleur et l'oubli, car « les poèmes de R. Ausländer portent en eux les marques d'un profond mal-être, indissociable de la nécessité vitale de témoigner pour tous les survivants, coupables et victimes confondus » (Lajarrige, 2005 : 8). L'œuvre est tout entière placée sous le signe du souvenir, cependant elle ne s'enferme pas dans le monologue doloriste, mais cherche à établir un dialogue avec son lecteur grâce à la mise en forme même de son poème. Tâchant de reconstituer une

¹³ A. Margul-Sperber, *Ars Poetica*.

continuité temporelle, sa poésie est par là privée de la « violence de la mémoire involontaire [...], elle ne cherche pas à inscrire au cœur de la langue allemande, comme le fait Celan, le choc traumatique [...]. La violence est expulsée du souvenir réactualisé, [...] le souvenir n'est réactualisé que pour accomplir cette expulsion » (Cassagnau, 2005 : 115). Bref, comme survivante elle cherche « une voie qui lui permette de réconcilier les hommes » (Lajarrige, 2005 : 8).

Alfred Gong, comme Rose Ausländer, enfermé aussi dans le ghetto, raconte l'unicité de sa région natale ainsi que son histoire marquée au fer rouge par les événements tragiques qui s'y sont déroulés (voir les poèmes *Mon père*, *Topographie*, *Bucovine*). Ainsi, dans le poème *On vous oubliera*, développe-t-il les apories liées aux thèmes de la mémoire et de l'oubli : « Tu oublieras tes expériences. / [...] / Tu retomberas toujours dans les mêmes pièges. / Mais celui qui oublie, qui si fort oublie – / comment pouvoir, comment devoir, comment savoir / l'aider ? » (Gong, in : Mathieu, 2008 : 119). Il partage l'idée, exprimée également par Aharon Appelfeld, que le fait de ne pas transmettre le souvenir signifie le trahir. Après la réclusion subie dans le ghetto, Alfred Kittner a été déporté en Transnistrie. D'ailleurs, il en a été un des rares survivants. Alors qu'il était interné dans plusieurs camps de travail, il continuait à écrire des poèmes. Cette écriture « immédiate » dans ce lieu de souffrances est marquée par le thème de la mort inévitable et par celui du désespoir. Moses Rosenkranz, dans les poèmes *Le train de la mort*, *Chant matinal juif 1941*, *Scène de temple punique*, *Usine*, pour ne citer que les plus significatifs, se souvient aussi de l'enfermement dans le ghetto. Il y décrit les machines construites par les nazis pour donner la mort, pour exterminer jusqu'au dernier les Juifs de sa région. Il raconte aussi ses dix ans de goulag. Manfred Winkler, quant à lui, dans ses poèmes *L'exilé 1938*, *Poème du néant*, ou *Esquisse d'ambiance*, raconte le destin dramatique d'un Juif de Czernowitz.

Le poète Immanuel Weissglas, également victime de l'enfermement dans le ghetto et de la déportation en Transnistrie, « place la persécution des Juifs par les nazis dans un vaste contexte historique, accomplissant ainsi un geste personnel : le Juif assimilé qu'il est se rapproche de sa judéité au moment historique où les Juifs d'Europe ont été exterminés et/ou chassés » (Mathieu, 2008 : 205). Ce point de vue le sépare de Paul Celan qui d'ailleurs a repris, presque textuellement, les images et les motifs d'un poème de son compatriote, *Elle* (la mort), pour écrire un de ses textes les plus connus et les plus exemplaires de son engagement et de sa poétique : *Fugue de mort*¹⁴. Bien d'autres poèmes d'Immanuel Weissglas relatent les événements tragiques liés à la Shoah, citons pour mémoire et pour faire court : *La Fosse commune*, *Plainte babylonienne*, *L'Exode*, *La Tombe*, *Migration des peuples*, textes écrits dans le camp où il était détenu.

¹⁴ Ainsi peut-on citer des expressions du poème d'I. Weissglass, reprises par P. Celan, comme « nous creusons les tombes dans l'air », « les autres raclent du violon », « la mort, elle est un maître allemand », « ELLE joue à la maison avec les serpents », « les cheveux de Margot ». De même la métaphore de P. Celan « le lait noir », qui sonne si juste, provient directement d'un poème de R. Ausländer.

Image 6 : Quartier du ghetto juif (« ville basse »).



Certains poètes de Czernowitz n'ont pas survécu au génocide : David Goldfeld, l'ami de Rose Ausländer, est mort dans le ghetto (son poème *Chant funèbre* a été écrit dans le même esprit que la *Fugue de mort* de Celan) ; Selma Meerbaum-Eisinger (parente de Paul Celan), appelée « Anne Franck de Bucovine », meurt lors de sa déportation en Transnistrie à l'âge de 18 ans. Elle a laissé un album de 52 poèmes dont le dernier porte le titre *Tragique* et qui est une sorte d'adieu au monde : « C'est le plus difficile : [...] penser que l'on se dissout comme la fumée dans le néant » (Meerbaum-Eisinger; in : Mathieu, 2008 : 174).

Le poète Alfred Margul-Sperber dénonce, quant à lui, l'antisémitisme allemand dans un poème daté de 1936, *Dialogue avec un enfant. Scène de l'Allemagne hitlérienne*. Il a été pratiquement le seul à partir de Bucovine avant l'installation du régime nazi. Après trois jours passés dans un wagon à bestiaux et en attente de déportation, Iliana Shmueli a été miraculeusement relâchée et a pu s'enfuir hors de la ville-prison. Entretien une relation épistolaire amoureuse avec Paul Celan, dans les dernières années de la vie de ce dernier, elle est l'auteur d'une œuvre poétique originale qui entretient toutefois des connivences esthétiques et stylistiques évidentes avec les écrits de son célèbre ami (par exemple, elle recourt à la technique du collage). Comme la plupart des poètes originaires de Bucovine, elle traite de thèmes qui sont liés au génocide juif (*Frontière du ghetto, Sans terre était ma terre, Plaie devient mot*, etc.). Il faut préciser que les survivants qui ont quitté la Bucovine ont toujours porté en eux une certaine culpabilité face à ceux des leurs qui n'avaient pu survivre. Dans certains cas, l'écriture devient donc une sorte de prière des vivants pour les morts.

Les intellectuels juifs qui se sont établis après la guerre – pour la plupart en Roumanie – ont transporté leur « extraterritorialité » dans la littérature roumaine germanophone (Margul-Sperber; Kittner; Weissglas). Rose Ausländer, qui a fait l'expérience d'une errance qui l'a amenée dans plusieurs pays, s'est décrite comme une « tzigane juive » de langue allemande. Aux États-Unis, elle s'est retrouvée de nouveau dans un ghetto – le ghetto américano-bucovinien (10 000 personnes). Dès lors on comprend que ce « déracinement culturel consécutif » (Lajarrige, 2005 : 6) constitue en grande partie le terreau dont se nourrit l'imaginaire de Rose Ausländer cherchant à dire ce qu'est le vécu d'une situation d'exil : « Je suis le roi Personne / porte mon pays de Personne / dans la

poche / Avec mon passeport d'étranger je voyage / d'une mer à une autre mer / [...] / Personne ne se doute / que je suis roi / et que j'ai dans la poche / mon pays où il n'y a plus de patrie » (Ausländer, *in* : Heymann, 2003 : 148). Chez les poètes originaires de Bucovine, la nostalgie pour une patrie perdue est en partie liée au désir et au besoin de transfigurer la réalité en mythe. Ainsi la Czernowitz effacée à jamais pour eux est-elle « déterritorialisée » dans Jérusalem (Rychlo, 2008), ville qui est devenue pour ces exilés une sorte de substitut spirituel de leur ville natale (voir les poèmes consacrés à Jérusalem écrits par Rose Ausländer, Manfred Winkler, Else Keren, Iliana Shmueli, etc.).

« La douce, l'allemande, la douloureuse rime »¹⁵

Rappelons que tous les auteurs cités ici étaient des poètes germanophones (à l'exception de Manfred Winkler qui écrit aussi en hébreu). La question cruciale qui s'est posée à eux, après la guerre, concernait la langue dans laquelle devaient se déployer leur imaginaire et leur mémoire. Après avoir tenté d'écrire en anglais, Rose Ausländer est revenue avec beaucoup de peine à sa langue maternelle. Paul Celan quant à lui était amené à constater qu'on « ne peut exprimer la vérité qui vous est propre que dans sa langue maternelle ; dans une langue étrangère le poète ment » (Rychlo, 2005 : 81). Tel est le dilemme que met en scène un poème comme *Près des tombes* où Paul Celan (*in* : Mathieu, 2008 : 101) interroge les apories qui naissent de l'usage par le poète de la langue allemande, langue à la fois des victimes juives et de leurs bourreaux : « Et toi, mère, tolères-tu, comme autrefois, à la maison, / la douce, l'allemande, la douloureuse rime ? ».

Dans son roman *Histoire d'une vie*, Aharon Appelfeld décrit ce passage de la langue-mère à la langue-mère adoptive comme une expérience douloureuse. En effet, le passage à l'hébreu l'ampute de sa langue maternelle, littéralement la langue de sa mère tuée au début de la guerre : « Avec l'extinction de la langue en moi, je sentais que ma mère mourrait une seconde fois » (Appelfeld, 1999 : 121). Selon l'écrivain, adopter une autre langue signifie rompre avec la mémoire, et en constitue même un « anéantissement » (*ibid.* : 128). L'oubli de la langue maternelle touchait les parents, les scènes de l'enfance, les lieux où sont nés les survivants exilés comme lui. L'absence de tels repères tendrait à rendre leur existence inutile et indéfinie. Aussi Aharon Appelfeld (1999 : 44) peut-il pointer la manifestation d'un « moi flottant à la surface de la conscience », et relever qu'en Israël l'oubli a trouvé « une terre fertile » (*ibid.* : 9). Force est de constater que la culture de l'oubli divise tragiquement l'existence des survivants en deux parties, tant ils sont ballotés entre la « vie à la surface » et les « caves de l'oubli ».

¹⁵ P. Celan, *Près des tombes*.

Cet abandon de la langue maternelle a des répercussions directes sur les souvenirs : « Si profond était l'oubli que lorsque vint le jour du réveil, nous fûmes abasourdis et choqués : nous étions si loin de nous-mêmes [...]. Les choses ne nous étaient pas arrivées » (1994 : 44). En effet, le narrateur du roman d'Aharon Appelfeld (1999 : 114) a rapporté du ghetto et des camps une « méfiance à l'égard des mots » telle qu'il peut écrire : « Une suite fluide de mots éveille ma suspicion. Je préfère le bégaiement dans lequel j'entends [...] le désir de vous tendre quelque chose qui vient de l'intérieur ». Car, pendant la guerre, « les mots n'aidaient en rien à la compréhension. Les sens apportaient la bonne information. La faim [...] ramène à l'instinct, à la parole d'avant la parole » (*ibid.* : 115). Et d'ajouter : « Plus la souffrance est grande et le désespoir profond, plus les mots deviennent superflus » (*ibid.*).

« Si nous ne sommes témoins, qui témoignera ? – De toute façon, on ne nous croira pas »¹⁶

Après la Shoah, l'écriture semble aux survivants czernowitziens « répugnante, écœurante » (Appelfeld, 1994 : 66), et ce d'autant plus qu'elle était liée à un milieu culturel européen dont ils ont été les victimes. Leur expression artistique tente de réunir deux désirs contradictoires : garder le silence et parler. Après la guerre, sont apparus divers textes faisant œuvre de témoignage : carnets, récits et volumes de mémoire. Il est incontestable que ces écrits sont imprégnés d'une douleur immense et incompressible, mais, néanmoins, force est d'admettre qu'ils sont traversés par de nombreux motifs relativement stéréotypés et motivés par des considérations extérieures. « Le silence qui avait régné pendant la guerre et peu après était comme englouti par un océan de mots » (Appelfeld, 1994 : 116). Aussi Aharon Appelfeld insiste-t-il, avec constance, sur les problèmes liés au souvenir et à la méfiance qui l'accompagne dans la génération qui a été prise dans la tourmente de la Shoah : besoin vital de la dissimulation, honte de « sortir [les] vies torturées ». Dans les premiers textes qui relatent cette tragédie prédominent un « style collectif au pluriel » et un impératif catégorique : être fidèle aux souvenirs. Pourtant, cette fidélité à la vérité risquait de rendre ces écrits peu vraisemblables, tant l'atrocité de la chose racontée pouvait provoquer l'incrédulité des lecteurs. Cette production littéraire était née d'une mémoire « compulsive », ce qui interdisait « l'accès à tout autre élément créatif ». Dans la préface de son roman autobiographique *Histoire d'une vie* (et pas de *ma vie*), Aharon Appelfeld (1999 : 7) précise que « la mémoire est fuyante et sélective, [qu'elle] produit ce qu'elle choisit. [...] La mémoire, tout comme le rêve, saisit dans le flux épais des événements certains détails, parfois insignifiants, les emmagasine et les fait remonter à la surface à un moment précis. Tout comme le rêve, la mémoire tente de donner aux événements une signification ».

¹⁶ A. Appelfeld, *Histoire d'une vie*.

Il s'ensuit qu'Aharon Appelfeld (1999 : 100) attache une attention particulière à la mémoire du corps et à la mémoire des mots : « Je dis : "je ne me souviens pas" ; et c'est la stricte vérité. Ce qui s'est gravé en moi de ces années-là, ce sont principalement des sensations physiques très fortes. Le besoin de manger de pain ». Il était un enfant lorsqu'il a connu la tragédie du génocide, et n'a donc pas de souvenirs précis des noms, mais il se rappelle parfaitement les lieux où il a vécu : « Chez les enfants ce n'étaient pas les noms qui étaient gravés dans la mémoire mais quelque chose de radicalement différent. Chez eux la mémoire est un réservoir qui ne se vide jamais. Il se renouvelle avec les années et s'éclaircit. Ce n'est pas une mémoire chronologique mais une mémoire abondante et changeante » (*ibid.* : 102). Une nouvelle forme d'expression est donc inventée par les enfants du génocide qui « n'ont pas le sens de la chronologie, de la comparaison avec le passé » (Appelfeld, 1994 : 69). En effet, pendant la guerre la vie continuait, car la vie même la plus atroce était toujours la vie : « De nombreux livres de témoignages sur la Shoah sont pour ainsi dire un effort désespéré de faire entrer la Shoah dans un lointain repli de la folie, de la couper de la vie, et [...] de l'entourer d'une sorte d'aura mystique, intouchable », note avec justesse Aharon Appelfeld (1994 : 70). Pour les enfants, la vie dans l'horreur était commune, ils pouvaient la comprendre, ils l'observaient. Les images « sont gravées en [eux] comme l'enfance est gravée dans la matrice de [leur] chair » (*ibid.*). En plus « la langue des enfants était une nouvelle langue » qui possédait la fraîcheur de la parole, c'était la langue « directe, sans aucune feinte » (Appelfeld, 1999 : 96).

Le narrateur d'*Histoire d'une vie* ne parle pas de sa vie dans le camp où il était interné, mais plutôt de sa fuite et de ses errances dans la forêt ; ses souvenirs sont du domaine des « taches de mémoire » (par exemple, un souvenir d'un arbre couvert de pommes rouges qui lui évite de mourir de faim). À ce propos, l'auteur écrit : « La mémoire a des racines profondément ancrées dans le corps. Il suffit parfois de l'odeur de la paille pourrie ou du cri d'un oiseau pour me transporter loin et à l'intérieur » (Appelfeld, 1999 : 60). À l'arrivée en Palestine, il se heurte à l'interdiction tacite qui régnait alors : ne pas parler des horreurs. À l'époque, les vraies œuvres littéraires sur la Shoah sont rares, la plupart des écrits prennent la forme de mémoires qui offrent un corpus assez important de témoignages. Le témoignage, c'est « une extension de la mémoire prise en sa phase narrative » (Ricœur, 2006 : 23) qui recherche le soulagement, puisque le couple dissimulation/révélation est un des traits principaux du fonctionnement de la littérature de témoignage. Certes, elle tend à être authentique, mais, régie par trop de contraintes et de conventions internes, elle manque le plus souvent d'introspection. Aharon Appelfeld trouve sa propre voie (voix), en n'écrivant pas directement sur lui-même, mais en faisant le détour par un autre, fruit de son imaginaire. Ce passage du genre autobiographique à la fiction lui permet de s'éloigner d'une parole contrôlée par la « mémoire convulsive », pour cultiver « le sens de l'alternative, de la proportion, du choix des mots » (Appelfeld, 1994 : 13). Tous ces procédés littéraires lui ont permis de déplacer le questionnement.



Image 7 : Cimetière hassid à Sadagora (photo prise par l'auteure).

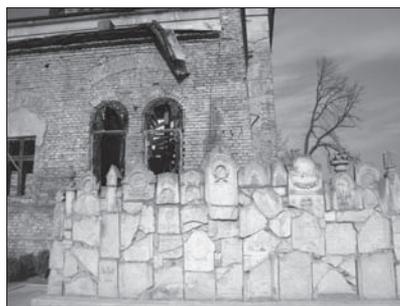


Image 8 : Cimetière juif à Tchernivtsi (photo prise par l'auteure).

Il n'est plus « Qu'est-il arrivé ? », mais « Que faut-il qu'il arrive ? ». Selon Aharon Appelfeld, le choix d'une telle méthode a pour effet d'éviter de courir après une transcription « fidèle » du souvenir, mission par définition impossible, mais de l'inventer. Car la mémoire ne permet pas de distinguer entre ce qui est premier et ce qui est accessoire, ce qui est privé et ce qui est commun, etc. Cependant, l'imagination ne sert pas à inventer des faits nouveaux, elle permet leur nouvel agencement. La mémoire n'est que l'essence de la création, une masse des souvenirs qu'il faut « distribuer correctement » pour rendre « visible l' "idée" de l'auteur » (*ibid.* : 14).

Pourtant, cette redistribution des souvenirs peut également produire une fausse image de l'événement décrit, dans la mesure où la fiction s'empare le plus souvent de l'exceptionnel (dans le cas de la Shoah ce sont les exploits, la grandeur des cœurs de ceux qui sauvaient les Juifs) ; et on sait que l'apologie et la glorification déforment la réalité. Un autre problème relatif à la fiction concerne la place de l'individu comme sujet principal, car l'horreur de l'extermination a été précisément d'annuler et de rendre caduque la notion même d'individu. Et si l'individu est annulé, l'humanité, les sentiments s'évanouissent aussi. Selon Aharon Appelfeld (1994 : 49), le devoir de la littérature est de trouver les détails et à partir d'eux offrir « un peu de vérité ». Elle « doit traiter de l'individu » (*ibid.* : 49), même si la Shoah a détruit toute personnalité, l'a mise en morceaux (« l'une des formes les plus profondes du dommage » (*ibid.* : 50). Mais « l'art défie sans cesse le processus qui réduit l'individu à l'anonymat. Une personne n'est pas un simple corpuscule en mouvement pris dans les processus historiques violents » (*ibid.* : 51). La Shoah a été prise en charge par un corpus impressionnant de récits, qui mettent en ordre les souvenirs des témoins et des rescapés, lesquels sont doublés, en outre, par un discours historiographique, revendiquant l'objectivité de la factualité. Aharon Appelfeld (*ibid.* : 16) voit le devoir de l'écrivain comme une nécessité de « faire passer l'expérience atroce de la catégorie de l'histoire à celle de l'art » parce que « seul l'art a le pouvoir de sortir la souffrance de l'abîme » (*ibid.* : 18). La littérature est ainsi « occupée par la tâche impossible d'unir le particulier au général » (*ibid.* : 21).

Enfin, le but de la littérature ne consiste pas seulement à transmettre l'événement, mais à lui donner son sens. Aharon Appelfeld émet l'hypothèse que l'expérience de la Shoah n'a pas été transformée en un élément spirituel de la vie des Juifs, elle est partie vers l'extérieur, sans qu'on en donne une signification métaphysique. Il s'ensuit que les enfants des survivants n'ont pas reçu cette expérience de leurs parents, mais « se sont imprégnés de rumeurs, d'informations extérieures, de messages codés et pâlis » (*ibid.* : 73). Son constat est amer : la grande expérience n'a jamais été assimilée, transformée en vision spirituelle.

« Le marteau brise en deux la fuite / La faucille fauche le temps en foin »¹⁷



Image 9 : Premières années du pouvoir soviétique.

En France, « les années 90 [...] avaient vu se développer deux débats sur la comparabilité : celle des systèmes concentrationnaires nazis et soviétiques, celle des "génocides", concept juridique dont la mise au pluriel n'allait pas de soi il y a dix ans. Après la tardive prise de conscience collective de la spécificité juive du génocide nazi, au cours des années 70-80, la lente (et inégale) reconnaissance des génocides arménien, ukrainien, cambodgien, [...] rwandais et bosniaque [...], ont modifié les représentations historiques à ce sujet » (Coquio, 2007 : 176). Ainsi, si de nombreux ouvrages traitent le problème du génocide juif sur le territoire de la Bucovine du Nord, « oublient »-ils généralement qu'il ne s'agit pas d'un mais de plusieurs génocides. En effet, la Bucovine était un pays où vivaient de nombreuses communautés nationales et la machine infernale de l'Histoire n'en a épargné aucune. La littérature bucovinienne d'auteurs d'origine juive a insisté – et on le comprend – sur le fait que le génocide roumain nazi a touché en particulier les Juifs. Mais les travaux des historiens, fondés sur l'exploitation de documents nombreux et difficilement contestables, montrent que la population

¹⁷ R. Ausländer; « Une histoire dans une coque de noix », *Czernovitz I.*

ukrainienne a elle aussi souffert et a également été prise dans la tourmente du génocide. Le tyran roumain Ion Antonescu n'a-t-il pas déclaré : « Je favorise aussi la migration forcée de l'élément ukrainien qui n'a rien à chercher ici en ce moment [...]. Il m'est égal que l'Histoire nous juge comme des barbares » (Heymann, 2003 : 302) ?

L'armée soviétique est entrée pour la deuxième fois en Bucovine en 1944. L'occupation du pays a été brutale et accompagnée de répressions violentes. Dès lors, un grand nombre de survivants juifs du ghetto et des camps nazis, alertés par les rumeurs qui se répandaient sur les « méthodes » expéditives de l'appareil répressif soviétique, se sont expatriés sans attendre le pire, et ce majoritairement à Bucarest. Ainsi peut-on expliquer pourquoi Paul Celan et Rose Ausländer ont quitté leur « patrie » après la guerre : « C'était la fin inéluctable de la civilisation de Czernowitz. Le fil coupé ne serait plus jamais renoué », – note avec amertume Florence Heymann (2003 : 167). Pendant plusieurs mois, *Cernăuți* – devenue *Tchernovitsy* – s'est transformée en une « ville fantôme aux maisons vides » (Mathieu, 2008 : 54). Aussi, à partir de 1947, les autorités soviétiques ont-elles fait venir des familles russes qui ont occupé les logements des Czernowitziens exilés, déportés, tués soit par les nazis soit par les communistes. Le mythe de Czernowitz prend alors la forme d'un récit clos sur lui-même : « La mémoire reçoit à la fois l'empreinte d'un "mythe d'origine" et celle de son achèvement, de sa fin tragique » (Heymann, 2003 : 19).

« Contrée torturée, couverte de cicatrices, crucifiée... déchirée... damnée... »¹⁸

Dans son ouvrage *Le Malheur du siècle. Communisme. Nazisme. Shoah*, Alain Besançon compare le communisme et le nazisme sous l'angle des destructions opérées dans l'ordre physique, moral et politique, et tâche de déterminer où se situe l'unicité de la Shoah. Développant l'idée que l'affirmation de l'unicité de la Shoah n'est pas sans rapport avec le traitement qui a été réservé au communisme, il fonde son analyse sur l'argument que communisme et nazisme sont deux espèces d'un même genre, des « jumeaux hétérozygotes » selon Pierre Chauvin. Bien qu'ennemis et issus d'une histoire dissemblable, ils ont plusieurs traits communs. Leur but est de parvenir à une société parfaite ; leurs méthodes se ressemblent ; ils ont la même nature et le même mode du pouvoir. En partant de l'idée que la mémoire historique ne les aborde pas pareillement, Alain Besançon (1998 : 10) avance la thèse que le nazisme est « l'objet d'une exécution » tandis que le communisme « bénéficie d'une amnésie et d'une amnistie ». Lorsqu'il examine le problème des génocides, l'auteur de l'ouvrage *Le Malheur du siècle* insiste particulièrement sur les phénomènes d'« amnésie du

18 M. Matios, *Les Tombes des géants sylvestres*.

communisme » et d'« hypermnésie du nazisme », propres à un certain discours historiographique.

Alain Besançon rapproche le génocide des Juifs du génocide ukrainien de 1932-1933, étant donné que les deux « ont fait l'objet d'une planification préalable et ont été couverts par les secrets. Ceux-ci n'ont pas résisté à la défaite militaire ou à la chute des régimes responsables. Cependant, le secret sur le génocide ukrainien n'a été percé que de façon confidentielle et il est encore aujourd'hui fort loin d'être documenté avec précision » (*ibid.* : 126-127). Il est vrai que la famine artificielle, les répressions et les déportations de la population ukrainienne en Sibérie par le pouvoir soviétique ont été en Ukraine très longtemps forclos dans les mémoires et les discours privés et officiels. Ce n'est que récemment que les médias de ce pays ont levé le voile sur ce sujet, tant il était mal accueilli dans l'opinion qu'elle soit russe ou occidentale. Dès lors, il n'est pas étonnant que la question du génocide ukrainien, soulevée par le président ukrainien actuel, accentue les tensions entre ce pays et la Russie. Il faut dire que les divergences de perception de leur histoire commune (du côté russe, la banalisation de la tragédie vécue par les peuples sous le joug du pouvoir soviétique et l'évocation de la nécessité politique des tragédies pour le progrès économique du pays ; du côté ukrainien, la revendication d'un discours historiographique véridique et juste, reconnaissant les crimes commis au nom du communisme) est une des causes principales qui séparent aujourd'hui l'Ukraine et la Russie. En consacrant une page aux tensions entre ces deux pays « frères », le quotidien *Le Monde*¹⁹ attire l'attention sur la commémoration en Ukraine, en 2008, de la famine orchestrée en 1932-1933 par le pouvoir soviétique, conduisant à un véritable génocide où le quart de la population ukrainienne a péri : « À Kiev, la période stalinienne est scrutée ; à Moscou, elle est banalisée. Dans le nouveau manuel d'histoire à usage des professeurs et des élèves des lycées, qui a reçu l'aval du Kremlin, les purges de 1937, les déportations et le goulag sont décrits comme une étape douloureuse mais nécessaire sur la voie du progrès ».

Alain Besançon (1998 : 20) rappelle opportunément ce fait historique : « Le rapport de Khrouchtchev n'exprime pas le moindre repentir pour les victimes non communistes du communisme. Le seul vrai crime du système stalinien [...] est d'avoir mis à mort à grande échelle des communistes fidèles à la cause. [...] Les crimes contre les non communistes n'étaient vraiment blâmables [...] que dans la mesure où ils handicapaient le projet et affaiblissaient le pouvoir communiste ». En poursuivant la comparaison entre les génocides nazi et communiste, il remarque que le « secret bolchevik est plus complexe » que le secret nazi, puisque son « noyau était protégé par un brouillard idéologique extrêmement épais qui faisait que, même si le secret couvrant les opérations

¹⁹ *Le Monde* du 10 septembre 2008. Les articles sont signés par M. Jégo, la correspondante française du journal à Moscou. À ce propos, on notera une « particularité » propre à la majorité des articles écrits sur l'Ukraine, dans la presse française : ils sont rédigés « depuis » Moscou.

de destruction était percé, la fuite était colmatée par une volonté d'incrédulité générale » (*ibid.* : 18).

L'historien français analyse les conséquences des destructions opérées par le communisme et le nazisme sur trois plans : « La destruction est matérielle : des hommes vivants ont été transformés en cadavres. Morale : des âmes honnêtes et raisonnables sont devenues criminelles, folles, stupides. Politique : la société a été arrachée de sa forme, remoulée conformément au projet idéologique » (*ibid.* : 21). Ayant cité les cinq étapes de la destruction des Juifs en Europe selon Raoul Hilberg – 1) l'expropriation, 2) la concentration, 3) les « opérations mobiles de tuerie », 4) la déportation, 5) les centres de mise à mort –, il constate que « la destruction communiste connaît les quatre premiers moyens, quoique avec des variantes qui tiennent à sa nature et à son projet. Elle a omis le cinquième. Elle en a ajouté deux autres dont le nazisme n'a pas eu besoin : l'exécution judiciaire et la famine » (Besançon, 1998 : 24). Les phases de la destruction des peuples par le communisme sont exemplifiées et illustrées dans le recueil de nouvelles de Marie Matios *Apocalypse* (première partie de son ouvrage *La Nation*). Toutefois, précisons que la Bucovine n'a pas connu une famine semblable à celle qui a été organisée en Ukraine centrale et orientale en 1932-1933 et dont le but explicite était d'en « finir avec l'existence nationale du peuple ukrainien » (Besançon, 1998 : 35). En effet, une telle entreprise aurait été « inefficace » en Bucovine, eu égard à la grande diversité des origines nationales de sa population ; de ce fait, rares étaient les lieux de concentration dense d'une seule minorité, ce qui interdisait une sélection génocidaire ciblée, en particulier sur les Ukrainiens.

Six nouvelles racontent les destins tragiques des habitants de villages bucoviniens dans les années 1940-50 : *Jurianna et Dovhopol* ; *Apocalypse* ; *Levez-vous, maman* ; *Adieux* ; *Douze messes* ; *Invitation à la noce*. Marie Matios décrit précisément l'époque où les derniers combattants de l'UPA²⁰, cachés dans les bois des Carpates,

²⁰ *Ukrains'ka Povstans'ka Armiya* (l'Armée insurrectionnelle ukrainienne) étaient une armée de guérilla de l'Ukraine de l'Ouest, qui, après la guerre, a concentré ses attaques contre les unités du NKVD (ou MGB) et contre les fonctionnaires soviétiques de tous niveaux, surtout dans les Carpates. Ses actions pouvaient toucher tous ceux qui participaient à l'établissement du pouvoir soviétique : officiers de haut rang du NKVD ou de l'Armée rouge, enseignant ou travailleur de la poste envoyés de la Russie ou de l'Ukraine de l'Est. L'UPA a également perturbé les efforts du pouvoir pour collectiviser les terres agricoles. Parfois des unités du NKVD, déguisées en soldats de l'UPA, commettaient des atrocités dans le but de démoraliser la population civile. Les régions contrôlées par l'UPA ont été, ensuite, systématiquement dépeuplées. D'après des données officielles, on estime qu'environ 500 000 Ukrainiens de l'Ouest ont été les victimes des différentes répressions, entre 1944 et 1952 (plus de 134 000 ont été arrêtés, plus de 153 000 tués, plus de 203 000 déportés avec interdiction de revenir en Ukraine). Il faut ajouter que, entre 1940-1950, les Ukrainiens représentaient un cinquième des prisonniers du goulag (Grynevych, 2004 : 433). Bien que les Soviétiques aient échoué à détruire l'UPA, celle-ci a subi de lourdes pertes et a été forcée de se scinder en petites unités composées de 100 soldats. C'est seulement en 1947-1948 que la résistance de l'UPA a été suffisamment brisée pour permettre la mise en œuvre, par les Soviétiques, de la collectivisation à grande échelle de l'Ouest de l'Ukraine. Eu égard à la censure soviétique, les combattants de l'UPA ne sont devenus que récemment des personnages à part entière de la littérature ukrainienne.

résistaient encore au pouvoir soviétique, en pratiquant des raids sporadiques dans les villages. L'existence d'une telle résistance, soutenue par toute une population, redoublait l'ambition soviétique et exacerbait son désir d'en finir avec le peuple ukrainien de cette contrée. Mais revenons aux cinq étapes de la destruction, citées plus haut, mises en récit par Marie Matios.

1) L'expropriation des biens se déploie largement dans les villages bucoviniens. Le nouveau pouvoir saisit les terres et le bétail, et, après la déportation de familles entières, les Soviétiques s'emparent de leurs maisons et de leurs jardins. Arracher au peuple l'idée de propriété et le soumettre complètement au nouveau pouvoir, telles sont les motivations de l'expropriation communiste. Dans chacune des nouvelles du recueil, Marie Matios montre les conditions dans lesquelles se déroulaient l'expropriation et aussi les drames humains qui l'accompagnaient.

2) L'exécution judiciaire est un procédé de mise à mort très répandu dans les premières années de mise en place du pouvoir soviétique en Bucovine. Les arrestations, les tortures pour obtenir des aveux, l'inculpation des innocents et ensuite l'extermination sont largement présentes dans l'œuvre de l'auteure ukrainienne. La nouvelle *Jurianna et Dovhopol* (1992) montre la peur, lourde et terrifiante, qui saisit la population devant les arrestations et les séquestrations. Ainsi, suite à l'arrestation de son mari, Oulassiy, sa femme, Jurianna, va-t-elle demander au MGBiste Dovhopol la grâce de son mari. Si, au début de l'histoire, ces deux personnages appartiennent à deux camps antagonistes, dans la deuxième partie ils se retrouvent, néanmoins, d'une certaine façon, tous les deux réunis – au seuil de la mort – dans la même voiture qui les conduit à l'hôpital de la ville : Jurianna perd son sang après une fausse couche, survenue à la suite d'un accident dans la ferme du kolkhoze ; Dovhopol est gravement blessé après un attentat commis par les « gens sylvestres²¹ ». Redouté par tout le village, qui est visiblement hostile au nouveau pouvoir et soutient les « siens », ce dernier a pour mission de sélectionner les suspects, et tout le monde craint son œil perçant. En effet, si son regard s'arrête sur quelqu'un, son sort est fixé – arrestation, torture (« les doigts coincés dans la porte ») et disparition... En voyant les disparitions successives de leurs voisins, les villageois sombrent dans la folie et dans l'horreur. Il est à noter que l'auteure ne porte aucun jugement sur les camps opposés, seul le changement des perspectives narratives, permet de lire l'histoire selon les points de vue des différents personnages. D'abord, Jurianna raconte sa vie pleine de souffrances (mort de douze enfants, travail dur, mari infirme...) ; ensuite, l'infirmière russe Doussia raconte la sienne (survie au blocus de Leningrad, guerre, assassinat d'un homme aimé) et s'indigne de la haine entretenue entre les ethnies ukrainienne et russe qui règne dans le village (« Le sang n'a pas de

²¹ Dans son texte, l'écrivaine ne nomme jamais directement les deux camps opposés, n'emploie pas les mots « ukrainien »/ « soviétique, communiste » : soit elle met en italique les pronoms et les adjectifs pronominaux (*nous, notre / eux, ceux-là, leur*), soit elle emploie des métaphores « gens sylvestres » / « les approvisionneurs des âmes humaines » pour parler des combattants de l'UPA et des MGBistes.

nation. Mais c'est si difficile d'expliquer à ceux qui brûlent de haine contre toi »²² (Matios, 2007 : 32) ; et, enfin, le récit se termine par le monologue du chef MGBiste, Didouchenko, qui met en exergue la complexité existentielle et axiologique des histoires vécues par chacun :

« Tout est si confondu [...] Pourquoi nous tuons-nous sans pitié... [...] J'aurais peut-être aimé cette femme... Mais peut-être demain je serai obligé de la tuer... Je les hais tous... Ils ne nous aimeront jamais... [...] utant de sang... Sur nous, Dovhopol... Sur elle, la femme d'Oulassiy... Mais elle a mis au monde tant d'enfants... ce sont des fleuves de sang de vous deux... C'est le même sang... Moi aussi, j'y suis noyé... et qui saura lequel de ces sangs est innocent... le sang... Frère !!! Ne meurs pas ! Je les tuerai tous !!! » (*ibid.* : 34-35).

Les personnages ne sont pas peints en noir et blanc, chacun d'eux est pris dans des contraintes et des non-dits qui le dépassent. Tout le monde, comme le dirait Sartre, a « les mains sales ». Tous coupables, tous innocents...

3) La déportation en Sibérie de familles entières était une pratique courante du régime soviétique, après la guerre, dans l'ouest de l'Ukraine. Comme pour les arrestations il existait des quotas qui fixaient, par avance, le nombre des déportations à effectuer. La nouvelle *Levez-vous, maman...* (1996) décrit une tragédie individuelle dans ce contexte des déportations massives des villageois bucoviniens. L'histoire commence quand le maire d'un village bucovinien reçoit de la préfecture le document officiel – la « commande » – qui fixe arbitrairement le nombre – en l'occurrence dix – de familles du village à déporter, laissant à ce dernier la mission de choisir parmi ses administrés les futurs exilés. Ayant appris que leur nom figurait sur cette liste, les Chandro décident de mettre en scène la mort de leur mère pour échapper à la déportation. Au départ des MGBistes, les membres de la famille, comme par une cruelle coïncidence, trouvent leur mère réellement morte. En effet, cette femme n'a pu supporter les pleurs de ses enfants, et en particulier de ceux qui n'étaient pas dans le secret de cette macabre mise en scène. De plus, elle a été choquée, au sens propre du terme, par l'arrogance des policiers (« La mort vous porte de la chance » – dit l'un d'eux (Matios, 2007 : 79), à un tel point que son cœur s'est réellement arrêté de battre. Le récit est une longue variation sur deux sentiments douloureux, l'impuissance et le désespoir devant l'inévitable. Cette coloration dysphorique de la prose de l'auteure ukrainienne n'est pas sans rappeler le registre propre à la tragédie grecque. Frosyna, le personnage central de la nouvelle *Douze messes* (1996), quant à elle, souffre devant son impuissance à « arrêter le Mal », la déportation progressive des villageois. Cette vieille femme se rappelle, alors, que lors d'une sécheresse les femmes du village s'étaient rassemblées, pendant la messe, pour prier le dieu de la pluie : la sécheresse avait cessé. Mais pour combattre l'horreur actuelle une messe ne suffira pas – il y en aura douze, matin et soir, six jours de suite. Le MGBiste, dont on ne voit que les bottes au seuil de l'entrée de l'église, ne pourra pas empêcher les douze veuves de demander, désespérément, dans leurs prières, la grâce des habitants du village.

²² Toutes les traductions, sauf mention contraire, sont faites par nous.

4) Avant le rassemblement, la concentration, des déportés, il était nécessaire de procéder au repérage et à la neutralisation des « ennemis cachés ». Cette tâche a été confiée aux organes de MGB : il leur fallait concentrer, rassembler, « mettre hors d'état de nuire » non pas seulement les paysans aisés ou les résistants, mais aussi ceux qui « pouvaient abriter des sentiments hostiles » ou tout simplement les indifférents (Besançon, 1998 : 26). L'*incipit* de la nouvelle *Douze messes* donne au lecteur une idée précise de cette étape : « Le TAMIS INTRUS, invisible et sans pitié, privé de cœur dans la poitrine et de dieu dans l'âme, passait au crible le village de Tchèrèmochnè pour le séparer des familles travailleuses et honnêtes, comme si l'on tamisait la farine amère pour la séparer des vers. On tamisait la population, on la déportait dans les mondes lointains et froids, on les emmenait tous sans merci : les infirmes et les bien-portants, les vieux et les jeunes, les veuves et les filles à marier, les instruits et les illettrés. Il était difficile de concevoir une force qui aurait pu arrêter cette insolence et cette violence [...]. Ce n'était même plus le tamis, mais une faux mortelle qui coupait à la racine la fleur du village et faisait tomber les plantes coupées dans le tourbillon de l'inconnu, d'où elles ne renvoyèrent jamais de message rassurant, ni même jamais de message tout court » (Matios, 2007 : 88). Ce filtrage et refiltrage de la population se faisait d'après des indices souvent absurdes : une femme a été arrêtée pour collaboration, car les MGBistes, déguisés en résistants, lui avaient confisqué les chaussettes de laine qu'elle avait tricotées pour ses enfants ; un paysan a été puni pour sabotage, car sa vache, destinée à l'expropriation, avait mangé trop d'herbe et était morte.

5) Les « opérations mobiles de tuerie » ont accompagné, d'une façon indissociable, les purges et les exécutions à ciel ouvert qui se pratiquaient dans les villages bucoviniens. Elles avaient pour fonction de « dissuader » ceux qui soutenaient secrètement les « gens sylvestres » et, surtout, de repérer les futures victimes des purges. Ainsi, comme le raconte la nouvelle *Douze messe*, on exposait, près de l'église du village, les corps des Ukrainiens tués, dans le but de repérer ceux qui exprimeraient la moindre compassion. Une autre nouvelle, *Invitation à la noce* (2001), narre la fuite qu'entreprend une jeune fille pour éviter sa mise à mort ainsi que son salut inattendu. Horrifiée par la découverte, dans la forêt, de ses camarades fusillés, Cornèlia, craignant de subir le même sort, est contrainte d'errer de village en village. Sa situation est aggravée par le fait qu'elle ne peut pas compter sur l'aide des villageois, car chacun avait peur pour sa propre vie et pour sa famille. En effet, les officiers du MGB ne cessaient de sillonner les villages, pour traquer les futures victimes de leurs tueries. Quarante ans après ces faits, Cornèlia n'ose toujours pas parler de son histoire, même à son fils. La peur est toujours omniprésente en elle. La mémoire blessée ne peut, donc, être transformée en héritage ; aussi, toute sa vie, Cornèlia, comme une criminelle, sera-t-elle confrontée non seulement à l'indicible mais aussi à l'absence de quelqu'un qui pourrait l'écouter. La nouvelle, *Adieux* (1996), est composée uniquement des dialogues qu'échangent deux amoureux, la nuit précédant leur exécution. La réflexion de l'auteure se porte, ici, sur l'utilité ou l'inanité de la résistance et la responsabilité des combattants de l'ombre devant les générations futures. Le

sort de l'enfant qu'attend le couple, qui ne naîtra jamais, n'est-il pas la réponse à la question obsédante qu'ils se posent : « Peut-être ne fallait-il pas commencer tout cela ? ». À ce sujet, Paul Ricœur (*in* : Ewald, 2000 : 24) remarque : « On ne peut pas séparer la mémoire du projet et donc du futur. Nous sommes toujours entre la récapitulation de nous-mêmes, la volonté de faire sens avec tout ce qui nous est arrivé, et la projection dans des intentions, des attentes, des anticipations, mais aussi des actes de volonté qui sont toujours des projets, des choses à faire ».

À la différence des autres, d'après Alain Besançon (1998 : 127-128), « les génocides ukrainien et juif reposent uniquement sur [un] projet idéologique, ce qui les réunit dans un même genre. Dans le premier, il s'agissait d'étendre et de parfaire le contrôle communiste en anéantissant la force de résistance qu'était le sentiment national, ou simplement l'existence de la nation ukrainienne. Une fois le but atteint, il n'était pas nécessaire au projet d'ensemble, ni même souhaitable, de "liquider" le reste de la population. Dans le second, le projet de la pureté raciale supposait la mise à mort de tous les Juifs, sans exception ». La nouvelle *Apocalypse* (2006) situe son histoire dans le contexte des deux génocides, en décrivant la vie de deux familles voisines, l'une ukrainienne et l'autre juive, prises dans la tourmente de l'histoire, qui détruit leur vie paisible fondée sur l'amitié et l'entraide mutuelles. Chacune d'elles connaît un grand nombre de drames spécifiques à leur ethnie, mais la cause profonde de la tragédie qu'ils vivent leur est commune. Toutes les périodes sombres de l'histoire de la Bucovine défilent dans ce récit de Marie Matios : la Première Guerre mondiale, l'occupation roumaine, nazie et enfin communiste. En effet, alors, un « char parcourait le monde entier sans faire attention à ceux qu'il broyait avec ses roues – les coupables et les innocents [...]. Comme si ces roues ne pouvaient pas faire la différence entre les humains et le poisson, qui était écrasé tous les jours par les charrois de chevaux qui traversaient à gué Tchère-moch où il y avait tant de truites. Le poisson dans les rivières affluait et les gens disparaissaient. Il n'y avait pas de sens contraire » (Matios, 2007 : 58). Ainsi Esther Manschteler, qui a perdu son mari dans les pogroms, est-elle obligée de s'exiler à l'arrivée de l'armée soviétique, en laissant sa fille Hanna à la famille ukrainienne des Sandouliak. Devenue Anna, la jeune fille se suicide dans la prison où elle est enfermée à la suite de son arrestation par le MGB, qui avait tendu un piège aux « gens sylvestres » dans les rangs desquels elle combattait.

Paul Ricœur (2006 : 19) note que « chacun de nous a le devoir de ne pas oublier, mais de dire le passé, si douloureux soit-il, sur un mode apaisé, sans colère ». Dans le même esprit, l'écrivaine bucovinienne dit le passé de son peuple sans colère. Dans ses entretiens elle souligne souvent que le thème principal de son œuvre est « l'homme et sa résistance au temps ». Ses parents, sa famille, ses voisins ont été des acteurs des temps tragiques dans ce « lieu de mémoire » qui a été façonné par l'histoire bucovinienne. Mais Marie Matios, le témoin des témoins, n'a pas de comptes à régler avec cette époque, elle préfère la réflexion

adaptée à l'échelle des valeurs universelles. Les tragédies qu'elle évoque doivent, selon elle, servir d'électrochoc, alimenté par le courant de la douleur, qui permet de se libérer du fardeau du passé, des blessures morales et de l'exigence de la vengeance. En effet, comment ne pas souscrire aux propos de Paul Ricœur (2000 : 107) : « Il est exact que dans le cadre précis de la cure thérapeutique le devoir de mémoire se formule comme une tâche : il marque la volonté de l'analysant de contribuer désormais à l'entreprise conjointe de l'analyse à travers les chaussetrapes du transfert. Cette volonté adopte même la forme de l'impératif [...] de "tout dire" [...]. De son côté, le travail de deuil [...] continuera à trancher un à un les liens qui le soumettent à l'emprise des objets perdus de son amour ou de sa haine ; quand à la réconciliation avec la perte elle-même, elle reste à jamais une tâche inachevée » ?

Conclusion

Si, au premier abord, la littérature de Bucovine est diverse et multiple, il n'en reste pas moins qu'à l'unicité du lieu répond l'unicité de cette littérature. Elle est particulièrement remarquable par des effets de « déterritorialisation » majeurs : dans la plupart des cas, ses auteurs n'y résident plus, ils écrivent dans les langues de « l'autre », mais la Bucovine reste le sujet central de leur œuvre. Au XIX^e siècle, la littérature bucovinienne germanophone se divisait en deux courants : la littérature régionaliste et la littérature régionale²³. Par son caractère particulier, la littérature du XX^e siècle, qui a pour thème l'histoire de la Bucovine, ne peut être qualifiée par ces dénominations (« régionaliste », ou « régionale »). Il serait tout aussi approximatif de l'appeler, au sens strict du terme, « littérature bucovinienne » ; c'est pourquoi nous avons préféré parler de littérature dont les auteurs sont originaires de Bucovine. Il s'agissait pour nous d'attirer l'attention sur un lieu caractérisé par ses forces centrifuges.

Dans le contexte actuel, cette littérature, a pour mission de lutter contre l'oubli, en constituant de véritables « lieux de mémoire », tels que peuvent être le mythe habsbourgeois et, surtout, les génocides juif et ukrainien. Aussi la littérature de Bucovine permet-elle d'éviter les trois dérives de la mémoire que recense Paul Ricœur : la mémoire manipulée par les idéologies, par les commémorations, ou les remémorations forcées ; la mémoire empêchée par les censures multiples, qu'elles soient privées ou officielles ; la mémoire imposée ou filtrée.

²³ Pour la plupart, les représentants de la littérature régionaliste n'ont pas été originaires de la Bucovine, mais y sont arrivés en provenance d'autres contrées de l'Autriche-Hongrie. Néanmoins, ils se sont intéressés aux cultures, si diverses soient-elles selon les ethnies, des autochtones pour enrichir leur imaginaire littéraire. Ceux de la littérature régionale ont entrepris d'écrire ce que G. Deleuze et F. Guattari (1996) dénomment une « littérature mineure », c'est-à-dire une littérature en langue allemande affectée d'un fort coefficient de « déterritorialisation ».

Références

- Appelfeld A., 2008, « Czernowitz, la Jérusalem de Bucovine », *Courrier international*, 920, pp. 40-41.
- 1994, *L'héritage nu*, trad. de l'anglais par M. Gribinski, Paris, Éd. de l'Olivier, 2006.
- 1999, *Histoire d'une vie*, trad. de l'hébreu par V. Zenatti, Paris, Éd. de l'Olivier, 2004.
- Beaumont F., 2004, « Nostalgie habsbourgeoise et Bucovine interethnique chez Joseph Roth et Gregor von Rezzori », *Revista Romana de Studii Culturale*, 1-2, pp. 77-86.
- Besançon A., 1998, *Le Malheur du siècle. Communisme. Nazisme. Shoah*, Paris, Perrin.
- Cassagnau L., 2005, « Mémoire et souvenir : à propos de *Schnee im Dezember* de Rose Ausländer », pp. 101-105, in : Lajarrige J., Quéval M.-H., dirs, *Lectures d'une œuvre. Gedichte. Rose Ausländer*, Nantes, Éd. du Temps.
- Coquio C., 2007, « Littérature et catastrophes historiques : point de vue sur la recherche française », pp. 173-183, in : *La recherche en littérature générale et comparée en France*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes.
- Deleuze G., Guattari F., 1996, *Kafka – Pour une littérature mineure*, Paris, Éd. de Minuit.
- Ewald F., 2000, « Paul Ricœur : un parcours philosophique (entretien avec P. Ricœur) », *Magazine littéraire*, 390, pp. 20-26.
- Grynevych V., Danylenko V., Kul'tchyt's'kyi S., Lysenko O., 2004, *Ukraine et Russie dans la rétrospective historique : un projet soviétique pour l'Ukraine*, Kyïv, Naukova dumka (en ukrainien).
- Heymann F., 2003, *Le crépuscule des lieux*, Paris, Stock.
- Lajarrige J., 2005, « Avant-propos », pp. 5-8, in : Lajarrige J., Quéval M.-H., dirs, *Lectures d'une œuvre. Gedichte. Rose Ausländer*, Nantes, Éd. du Temps.
- Mathieu F., dir., 2008, *Poèmes de Czernovitz*, Paris, L. Teper.
- Matios M., 2007, *La Nation*, Lviv, Piramida (en ukrainien).
- Nora P., 1984, *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard.
- Rezzori, G. von, 1961, *L'Hermine souillée*, trad. de l'allemand par L. Servicen, Paris, Gallimard.
- 1989, *Neiges d'antan*, trad. de l'allemand par J.-F. Boutout, Paris, Éd. de l'Olivier, 2004.
- Ricœur P., 2000, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Éd. Le Seuil.
- 2006, « Mémoire, Histoire, Oubli », trad. de l'anglais par C. Goldenstein, *Esprit*, mars-avr., pp. 20-29.
- Rosner Ch., 2007, *Émancipation ou Êtes-vous aussi de Czernowitz ?*, Paris, Cz.
- Rychlo P., 2005, *La poétique du dialogue : l'œuvre de Paul Celan comme intertexte*, Tchernivtsi, Routa (en ukrainien).
- 2008, « Le mythe de Jérusalem dans la poésie germanophone de la Bucovine », *Bible et culture*, 8-9, pp. 171-184 (en ukrainien).

> ABSTRACTS

REGIMES OF VISIBILITY/INVISIBILITY

Jean-Louis Tornatore, Memory, Heritage, Globalization. Cultures of/in the « déterritorialisation »

This article proposes some tracks of reflection on the way the globalization was able to influence the relationship of the territory in the culture, envisaged under the aspect of the heritage or more widely the relation in the past. It develops the idea of a complex tension enter territorialisation and « déterritorialisation », which declines in three successively developed propositions. First of all, the report that in front of the globalization are set up the devices which, such the Agreement for the protection of the immaterial cultural heritage the case of which is examined here, have the effect of assuring a territorial durability, that exactly of the Nation-state. Then, the hypothesis that the proliferation of objects and spokesmen in heritage and in memory is an effect of the globalization in the sense where not only this dynamics contributes to multiply and to diversify the territorial reference, the level state infra at the above state level, but to recompose it in the streams of the « work of the imagination ». Taking support on the Arjun Appadurai' s analyses and his inquiries on the work of the industrial memory in Lorraine, the author comes there to underline how much the local action produces of the village without stopping being connected to the global nature. The conclusive proposition pulls the consequences of both first ones, under the shape of an invitation to finish it with the scientism and the authoritarianism of the *doxa* of present, if we want to give the means to understand and to accompany the multiple initiatives which try to envisage again the connections of the present in the past in the objective to invent new solidarities with future.

Keywords. — Culture, heritage, memory, globalization, imagination, village.

Marilda Azulay Tapiero, Estrella Israel Garzón, Memorial Gesture and architectural Gesture : Berlin, Barcelona, Saarbrücken

The architecture allows the experience since the work itself as well as through the personal experience united with the possible intellectual and emotional challenges. In the architectural gesture we shall consider the architect or the intellectual author of the work, its processes of development and

executive project with their different actors, the time when takes place and the spectator, who feels it, perceives and interprets. Three gestures chosen in Berlin, Barcelona and Saarbrücken show three different forms – Daniel Libeskind, Beth Gali and Jochen Gerz – to express the visibility, the invisibility, the space and the absence. Lines taken down of the Jewish Museum of Berlin, the invisible monument of Saarbrücken and the landscape of the Fossar de la Pedrera of Barcelona are studied as places of communication, places of memory as well as three experiences differentiated of the architecture's idea.

Keywords. — Architecture, memory, Holocaust, Daniel Libeskind, Beth Gali, Jochen Gertz, invisibility, emptiness, absence, Berlin, Saarbrücken, Barcelona, museum, cemetery, Jewish.

Laurent Thiéry, The camp of Hertogenbosch in the Netherlands and German military Command of Belgium and the North of France : bringing together of a Space and a System of Occupation (1943-1944)

Between September 1943 and May 1944, a bringing together is operated between the mode of occupation set up by the Germans to manage Belgium and the North of France and the concentration camp SS of Hertogenbosch in the Netherlands. This new bond is the consequence of a strategic change of the German authorities of Brussels answering political considerations. Those were born from a conflict of interests open between *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* (MBB) and the RSHA to Berlin. It is resulted from it from the French deportations from the « zone attached » to the MBB towards the KL Hertogenbosch according to a particular process. However, this episode of the history of the deportation from France remains forgotten collective memory. It is the same in the Netherlands, in spite of a renewed interest for the memory of the camp since the Seventies.

Keywords. — Vught-Hertogenbosch, Nord-Pas-de-Calais, concentration camp, deportation.

Aminata Niang Diène, Sylvie Thiéblemont-Dollet, The Camp' Thiaroye (Dakar), an invisible place steeped in « unforgettable » history, but yet invisible ?

The Camp' Thiaroye, transit camp in Dakar, and place of a colonial drama (1 December 1944), has been forgotten by the French and Senegalese authorities until 2004, when the President Abdoulaye Wade instituted a « Tirailleurs' Day » (Journée du Tirailleur). Then, high scale commemorations succeed one another and are amplified by mass media. The history of Camp' Thiaroye Tirailleurs reappears in the public space of Senegal. Yet, the place remains abandoned and different activists militate for its acknowledgement and claim for compensation. In vain, because the Camp is a place where economic and land issues are present

qualifier des lieux de détention et de massacre (2)

and so, all the memorial events, even if they evoke the Camp, take place in other sites with no symbolic dimension.

Keywords. — Camp Thiaroye, occultation, retraining, commemoration, disqualification.

Olivier Dard, From the « Stèle of Marignane » to the « Mur des disparus » of Perpignan : Places of Memory of the « Algérie française » in the French contemporary debate

This contribution relies on the debate and the controversy created by the building of two monuments : the « Stèle of Marignane » and the « Mur des disparus » of Perpignan. The first commemorates the recording of four persons executed in 1962-1963 in relation with the OAS combat ; the second wants to be homage for three thousands of missing persons (Europeans) during the Algeria war. Since 2005, those monuments and commemorations generated an important controversy in France which is analysed in this paper.

Keywords. — OAS, Algeria War, Far Right, pieds-noirs, disappearance, memory, media.

REPRESSIVE AND MEMORIAL MOBILITY

Cédric Neveu, KL Natzweiler and repression in the appended zones : a case of « déterritorialisation »

From 1941 till 1945, 52 000 prisoners are detained in KL Natzweiler. Since 2005, it receives the European Centre of the deported resistance fighter, representing the battle of European resistance and Nazi barbarism, particularly across the face of the transported convict « NN ». However, this dimension of memory should not eclipse the geopolitical historical frame of the creation of the camp in 1941, to know the annexation of Alsace and Moselle. Although belonging to the Nazi concentration camp system, KL Natzweiler also raises regional politico police logic following the example of other concentration camps as Dachau for the Bavaria or Mauthausen for Austria. « Reterritorialisé » on European and national plan, KL Natzweiler is the object of a process of « déterritorialisation » in its regional dimension, as the majority of other concentration camps. If the regional police function of the camp is minority in the history of Natzweiler, it is however an essential element of the multifunctional character of the concentration camp, at the same time camp inserted into a European system organized around the working of a servile work force but also repressive tool at disposition of local police services.

Keywords. — Natzweiler, repression, concentration camp, Moselle, Gestapo.

Thomas Fontaine, The convoy, a realm of memory for the concentration camp experience

The deportation convoy is a realm of memory not for the deportation but for the concentration camp experience. It marks the first chapter in the story of the camps, starting when the deportee boards the cattle wagon. This article seeks to focus on how this realm of memory has been formed and transmitted - a story that is similar for the major deportations – putting aside the others. It shows that the realm of memory leaves little room for historical narrative, historians having appropriated its principal elements and omissions. The historiographical scope of this realm of memory of the camp experience has become constitutive, reinforcing a sort of history in reverse, the object of which is primarily the concentration camp system, leaving aside the systems of repression that are active elements of the deportation.

Keywords. — Realm of memory, deportation, « Nacht und Nebel », transport, concentration camp experience.

Philippe Mesnard, Joanna Teklik, Travelling to Auschwitz: Memory Tourism or Cultural Tourism, a question

The name « Auschwitz », as soon as evoked, is associated with a place of memory, which belongs to our cultural legacy. Every year, it attracts growing number of visitors from all over the world. The visit to the concentration camp is, for various reasons, considered as an instance of commemorative as well as cultural sightseeing. Apart from moral aspects pertaining to history, visiting Auschwitz often bears witness to some cultural motivations : various travel agencies offer it as a point of interest alongside with visiting Wieliczka Salt Mine and Cracow. Therefore, two main aspects – the cultural one and the commemorative one – are blended. As proven by statistical data, more and more incomers visiting Auschwitz are not stirred by past events (commemorative sightseeing). Instead, they are attracted by the willingness to acquire new knowledge (cultural sightseeing).

Keywords. — Memory, culture, tourism, Auschwitz.

Luciana Messina, The Boundaries of the clandestine Detention Centres in Argentina

In the present work we will discuss the concept of clandestine detention center on the basis of the analysis of three discursive materials produced in different moments and which come from different fields: the political-institutional, the scientific-academic and the legal one. The effort to theoretically limit this concept will lead us to rethink its – undoubtedly porous – frontiers with adjacent categories such as concentration camp and prison center. We will start by asking questions like the following: what do we mean, in Argentina, by Clandestine

qualifier des lieux de détention et de massacre (2)

Detention Center? Which are the characteristics that specify it? Which criteria set its limits? Does the physical location limit its unit as such or is it possible to think of the existence of a Clandestine Center which allows different locations subsequent in time?

Keywords. — Clandestine detention centers, disappearance, testimony, Argentina.

PLACES OF REPRESSION IN MEMORIAL SIDE STREETS

Yannis Thanassekos, Qualification, Disqualification and Requalification of Sites of Detention, Concentration and Extermination : from the first to the third Belgian Pavilion at Auschwitz (1966-2006)

In 1957 it was decided at the meeting of the International Auschwitz Committee in Warsaw that the Auschwitz State Museum should become international. This decision launched a process of intense reflection on historical and museum records which has continued to the present day. In Belgium between 1950 and 1970 the Amicale Belge des Ex-Prisonniers Politiques d'Auschwitz-Birkenau, Camps et Prisons de Silésie (Association of former Belgian political prisoners in Auschwitz-Birkenau and Silesian camps and prisons) was mainly responsible for this process of reflection, which ended in the creation of a Belgian pavilion whose concept and goals were revised on several occasions, in line with the development of tension between the various types of remembrance linked to the Second World War (« national patriotic » remembrance, « antifascist-political » remembrance and « Jewish community » remembrance). These types of remembrance had a major influence on the process of qualification, disqualification and requalification of the three pavilions successively installed at Auschwitz (1966, 1984, and 2006). These complex processes can be reconstructed thanks to the Amicale's archives. Who were their protagonists? What concept of the deportation was stressed during each of these periods? What were the relations with others concerned with memorials in the camp, notably the public authorities and the committees of experts? Behind the history of the Belgian pavilion at Auschwitz is the outline of the broader history of memorial representations concerning Nazi crimes and genocides.

Keywords. — Remembrance(s), history, Belgium, Amicale belge des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau, camps et prisons de Silésie, victims, community.

Luba Jurgenson, Territory of Kolyma and literary Space. Varlam Shalamov's Gulag way

To represent the Gulag camps from a testimonial and literary point of view leads to a reflection on the problems linked with constructing the sense in a text.

Geographical data are necessary, whenever authentication of the testimony is claimed. However the organizational coherence of the space in question could undermine an important aspect of the testimony: self unveiling of the Gulag's survivor which ipseity is broken because of an extreme experience. In the case of Varlam Shalamov this predicament can be solved by the specific, stratified or multi-leveled time structure of the text.

Keywords. — Camps, Gulag, memory, representation, confinement, repression, testimony.

Claudia Feld, Memories of the ESMA: the exploration of a complex space

The Navy Mechanics School (*Escuela de Mecánica de la Armada, ESMA*) comprises 35 buildings located on a 42-acre (17 hectare) plot in a busy area of Buenos Aires city. One of such buildings, known as « Officers' Casino », was a clandestine center of detention and torture during the last Argentina's military dictatorship (1976-1983). It is estimated that approximately 5,000 detainees passed through the ESMA and less than 200 survived. The rest were made to disappear. This article analyzes how such places are described in some testimonies of ESMA survivors. By means of this topography, we intend to study the diffuse boundaries between the « inside » and the « outside », between « concentration experience » and « normal life ». How did the kidnapped and torturers live together in the same building ? How were those spaces segmented ? How did the circumstances of « normal life » enter the clandestine center ? Neither dead nor completely alive, detainees at the ESMA were living in a middle space – the complex, extreme ground of disappearance.

Keywords. — Testimony, extreme experience, concentration camps, clandestine detention center, space, Argentina, ESMA.

PLACES AND TROUBLES AGAINST WORDS

Daniel Weyssow, Testimonies on and re-Constitution of the Brussels Gestapo Headquarters

Using the accounts of witnesses, this article sets out to describe what took place at the headquarters of the Sipo-SD in Avenue Louise, Brussels. It does not offer a brief re-constitution of historical events, but instead takes accounts preserved or collected from witnesses as the basis for portraying what people suffered there. The testimony comes from published works and transcriptions of extracts from audiovisual testimony recorded by the Auschwitz Foundation. Our objective is to draw up a record, based on evidence from statements by witnesses, which shows what sort of a place this was.

qualifier des lieux de détention et de massacre (2)

Keywords. — Second World War, German occupation, Sipo-SD, Gestapo, Breendonk, Caserne Dossin, Saint-Gilles prison, testimony from survivors of the camps, Jews, members of the resistance, torture, deportation, place of remembrance, Avenue Louise, Brussels.

Béatrice Fleury, Jacques Walter, The Camp of Neue Bremm and the Lawsuits of Rastatt in the Press of Alsace-Lorraine (1946-1947)

Between May 15th and June 5th, 1946, then July 23rd and 24th, 1947, the general Court implanted to Rastatt – German city situated in French occupied zone – will judge the ancient 41 guards of the Neue Bremm, a situated camp he too zones it French, but in the Saar, on the French-German border. Here, it will be question of the treatment that supply with it, in the time, newspapers appearing in Meurthe-et-Moselle, Moselle and Alsace, three sectors geographically near the camp, which knew a territorial important reconfiguration, Alsace and Moselle having been annexed further to the French surrender in 1940. The objective is to analyze the content of the comments towards the territory. Two figures are taken into account then more particularly : Mosellan, the abbot François Goldschmitt, who gave evidence to Rastatt as witness not because he had been held in the camp, but because, in a work appeared in 1945, he had deposited the memories which several Mosellans had preserved ; an inhabitant of Nancy, a boss-glassworker, a spare colonel and a Resistance fighter Paul Daum, died in the Neue Bremm continuation in ill treatment and several witnesses of which redraw the last days. However, we see that if the regional dimension is underlying in certain evocations, it does not meet itself inevitably there where it might intervene.

Keyworlds. — Neue Bremm, lawsuit of Rastatt, French occupied zone, territory, territorialisation, Pierre Jourdan, Paul Daum, abbot François Goldschmitt, testimonies, ill treatment, executioners, deportation, Annexation, regional daily press, Alsace-Lorraine.

Fransiska Louwagje, Places of no return

The memorial tensions which surround historical sites cause questions to be raised about the perception of these places by contemporary visitors. In Henri Raczymow's and Régine Robin's literary oeuvre, visitors adopt a disillusioned attitude, aware of the fact that they are merely passing by historical reality. Henri Raczymow hence concludes that it is impossible to preserve the singularity of the past, indicating that each memorial act – including his own work – participates in a dynamics of forgetting. In Régine Robin's oeuvre, on the other hand, the mourning process depends on the creation of fictional scenarios rather than on the (impossible) knowledge of the singularity of individuals and places. Here also, however, the limits of literary strategies become evident, as the author's fictional scenarios clash with present-day reality.

Keywords. — Places of memory, return to Auschwitz, conflicts of identity and memory, Henri Raczymow, Régine Robin.

Galyna Dranenko, Genocides and their literary Representation in the Works of Bukovinian Writers

The point of this paper is to wonder about the links between literary and historical discourses by bringing to the fore the evolution, the concurrence and the dialogic dimension of the models underlying literary and historical representations, of the deportation and extermination of peoples from North Bukovina, and by defining the place and value of the « duty » and/or the « process of remembrance » as found in the literature devoted to the Ukrainian and Jewish genocides perpetrated in Czernowitz (Chernivtsi) and in Bukovinian villages by totalitarian or fascist regimes, whether they be Romanian, Nazi or Soviet. The literary corpus for this study contains poems (Rose Ausländer and Paul Celan, among others), novels (Aharon Appelfeld, Gregor von Rezzori) and short stories (Marie Matios) written by Bukovinian authors.

Keywords. — Czernowitz, Bukovina, Jewish genocide, Ukrainian genocide, Aharon Appelfeld, Marie Matios, Memory.